



**HAL**  
open science

# Du transfrontalier au transnational: Approche géographique. L'exemple de la frontière franco-belge

Grégory Hamez

► **To cite this version:**

Grégory Hamez. Du transfrontalier au transnational: Approche géographique. L'exemple de la frontière franco-belge. Géographie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2004. Français. NNT: . tel-00007191

**HAL Id: tel-00007191**

**<https://theses.hal.science/tel-00007191v1>**

Submitted on 23 Oct 2004

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ DE PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE**

**UFR DE GÉOGRAPHIE**

**THÈSE**

Pour obtenir le grade de docteur de l'Université de Paris 1  
Discipline : Géographie

Présentée et soutenue publiquement le 07 juin 2004

**Grégory HAMEZ**

**Du transfrontalier au transnational : approche géographique  
L'exemple de la frontière franco-belge**

Directeur de thèse  
**M. Jacques MALÉZIEUX**

Jury :

Claude Grasland, Professeur à l'Université Paris 7 (président du jury)

Jacques Malézieux, Professeur à l'Université Paris 1 (directeur de thèse)

Jean-Pierre Renard, Professeur à l'Université d'Artois (rapporteur)

Christian Vandermotten, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles (rapporteur)

Philippe Doucet, Directeur du secrétariat Interreg IIIB Europe du Nord-Ouest



## Remerciements

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé à réaliser cette thèse, collègues et amis du CRIA (Centre de recherche sur les réseaux, l'industrie et l'aménagement), de l'UMS RIATE (Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen) et d'ailleurs.



# Table des matières

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>11</b>
<b>PARTIE 1 : LA FRONTIÈRE FRANCO-BELGE DANS LE CADRE EUROPÉEN, UNE DISCONTINUITÉ PASSÉE ET PRÉSENTE</b> .....	<b>27</b>
<b>CHAPITRE 1. LA REMISE EN QUESTION DES FONCTIONS TRADITIONNELLES DES FRONTIÈRES DANS L'UNION EUROPÉENNE</b> .....	<b>31</b>
I ] PRÉAMBULE : LA FRONTIÈRE DANS LE JARGON EUROPÉEN .....	32
A ] <i>Transfrontalier, ou comment ignorer que la frontière disjoint</i> .....	32
B ] <i>Transnational, ou comment découper l'Europe suivant de nouvelles limites</i> .....	35
C ] <i>Intégration : « Faire se toucher »</i> .....	39
D ] <i>Cohésion : renforcer les liens entre les parties</i> .....	40
II ] LA PROGRESSIVE PRISE EN COMPTE DES FRONTIÈRES DANS LES POLITIQUES EUROPÉENNES .....	42
A ] <i>La frontière devient l'enjeu de politiques spécifiques de l'Union</i> .....	42
B ] <i>L'initiative communautaire Interreg : révolution dans la fonction de relation des frontières</i> .....	44
C ] <i>Justification de la coopération transfrontalière et transnationale en termes économiques</i> .....	47
III ] QUE RESTE-T-IL DES FONCTIONS DE TRADUCTION ET DE DIFFÉRENCIATION ? .....	49
A ] <i>Que traduisent les frontières intra-européennes ?</i> .....	49
B ] <i>Que différencient les frontières intra-européennes ?</i> .....	51
1. Une progressive harmonisation législative : conséquences sur les services publics.....	51
2. Une continuité monétaire .....	52
3. Des liens croissants par les infrastructures de transport .....	53
4. Les disparités de richesse deviennent moins fortes aux frontières .....	55
5. Frontières et mondialisation .....	60
IV ] LA FONCTION DE RÉGULATION DES FRONTIÈRES DANS « L'EUROPE DE LA SÉCURITÉ »... 63	
A ] <i>L'Europe de la sécurité, fruit d'un processus long et chaotique</i> .....	63
B ] <i>Tiraillements entre logiques communautaire et intergouvernementale</i> .....	65
<b>CHAPITRE 2. LA FRONTIÈRE FRANCO-BELGE, GENÈSE D'UNE DISCONTINUITÉ</b> .....	<b>70</b>
I ] LA FRONTIÈRE DANS LES MOTS : FLANDRE, WESTHOEK .....	72
A ] <i>La Flandre</i> .....	72
1. Un sens historique .....	73
2. Un sens géographique .....	75
3. Un sens institutionnel.....	79
4. Un sens culturel, pouvant évoluer en revendication politique et idéologique.....	80
B ] <i>Le Westhoek</i> .....	81
II ] LA FRONTIÈRE DANS L'ESPACE : ÉMERGENCE D'UNE ORGANISATION SPÉCIFIQUE .....	85
A ] <i>La fixation de la frontière</i> .....	85
B ] <i>Plus la frontière était forte, plus les flux étaient importants</i> .....	88

C ] <i>L'impact de la frontière sur l'organisation de l'espace : les exemples de Dunkerque et de Mouscron</i> .. 92	
1. Dunkerque, un développement grâce à la frontière, mais « le dos à la frontière » .....	92
2. Mouscron, une urbanisation fortement polarisée par la frontière .....	99
III ] LA FRONTIÈRE, CHARNIÈRE ENTRE DEUX SYSTÈMES D'ORGANISATION DE L'ESPACE ..	103
A ] <i>Note méthodologique : comment établir un fond de carte communal cohérent franco-belge ?</i> .....	103
B ] <i>Une discontinuité démographique</i> .....	107
C ] <i>Infrastructures de transport et milieux frontaliers</i> .....	113
1. Les infrastructures de transport .....	113
2. Contextes frontaliers symétriques et dissymétriques .....	126
D ] <i>La frontière sépare deux organisations politico-institutionnelles</i> .....	138
1. La régionalisation en France et en Belgique, deux processus radicalement différents .....	139
2. Les niveaux de décision en matière d'aménagement et d'urbanisme .....	141
<b>CHAPITRE 3. LA FRONTIÈRE DANS LES TÊTES : L'ICONOGRAPHIE FLAMANDE EN FRANCE ET EN BELGIQUE .....</b>	<b>148</b>
I ] DE LA FIXATION DE LA FRONTIÈRE À LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : LE LENT DÉCLIN DU FLAMAND CÔTÉ FRANÇAIS .....	149
A ] <i>Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, une même langue flamande des deux côtés de la frontière</i> .....	149
B ] <i>De 1789 à 1830, une francisation accélérée</i> .....	151
C ] <i>Au XIXe siècle, déclin du flamand en deçà de la frontière, affirmation au-delà</i> .....	152
D ] <i>Le Tournant de la Première Guerre Mondiale</i> .....	154
II ] DEPUIS 1918, DEUX IDENTITÉS FLAMANDES DIFFÉRENTES ET DIFFICILEMENT COMPATIBLES .....	158
A ] <i>Côté français, les tentatives politiques avortées de récupération du régionalisme flamand</i> .....	158
B ] <i>Une frontière linguistique ?</i> .....	162
C ] <i>Côté belge, le triomphalisme flamand</i> .....	164
1. Lieux symboliques de l'identité flamande belge .....	165
2. Associations flamandes belges tournées vers la « Flandre française » .....	174
<b>PARTIE 2 : LES RELATIONS FRANCO-BELGES À L'ÉCHELLE LOCALE FRONTALIÈRE ET À L'ÉCHELLE NATIONALE .....</b>	<b>183</b>
<b>CHAPITRE 4. FRONTIÈRE ET ÉCHANGES .....</b>	<b>185</b>
I ] RELATIONS FRANCO-BELGES TRANSNATIONALES .....	186
A ] <i>La population</i> .....	186
1. Les Belges en France .....	186
2. Les Français en Belgique .....	190
B ] <i>Flux économiques</i> .....	196
II ] RELATIONS FRANCO-BELGES FRONTALIÈRES .....	202
A ] <i>La nature linéaire de la frontière</i> .....	203
1. Le Mont Noir, ou la « frontière perchée » .....	206
2. Callicanes, hameau frontière sur une grande voie de circulation .....	214
3. Adinkerque : croissance du commerce sur la frontière franco-belge pour une clientèle britannique .....	218
B ] <i>La nature zonale de la frontière</i> .....	221
1. Le travail frontalier .....	221
2. De plus en plus de Français résident en Belgique .....	228
C ] <i>Les points de l'espace qui focalisent les relations frontalières</i> .....	231
1. Les hypermarchés français attractifs pour la clientèle belge .....	231
2. Les lieux de la zone frontalière belge fréquentés par les Français .....	233
<b>CHAPITRE 5. L'INTENSITÉ DES ÉCHANGES VUE À TRAVERS LA NUPTIALITÉ MIXTE : UN DÉSAMOUR FRANCO-FLAMAND .....</b>	<b>249</b>
I ] MÉTHODOLOGIE .....	251
II ] LA NUPTIALITÉ FRONTALIÈRE EN 2000 .....	253
III ] COMPARAISON DE WERVIK ET DE COMINES-WARNETON : LE POIDS DU FACTEUR LINGUISTIQUE .....	255
A ] <i>Données de base sur la nuptialité franco-belge dans les deux communes : critère de la nationalité des conjoints</i> .....	256

<i>B J Origine géographique des conjoints dans les deux communes</i> .....	259
IV J COMPARAISON DE POPERINGE ET DE LA PANNE : UN GROS BOURG RURAL ET UNE STATION BALNÉAIRE .....	262
<i>A J Données de base sur la nuptialité franco-belge dans les deux communes : critère de la nationalité des conjoints</i> .....	263
<i>B J Origine géographique des conjoints dans les deux communes</i> .....	265
V J COMPARAISON DE HEUVELLAND ET D'ALVERINGEM : LE POIDS DE LA PROXIMITÉ LILLOISE .....	271
<i>A J Données de base sur la nuptialité franco-belge dans les deux communes : critère de la nationalité des conjoints</i> .....	271
<i>B J Origine géographique des conjoints dans les deux communes</i> .....	272
VI J MOUSCRON, VILLE MOYENNE EN CONTINUITÉ URBAINE AVEC L'AGGLOMÉRATION LILLOISE .....	275
<i>A J Données de base sur la nuptialité franco-belge : critère de la nationalité des conjoints</i> .....	275
<i>B J Origine géographique des conjoints</i> .....	280
1. Approche cartographique : le lieu de naissance des conjoints .....	281
2. Les échanges frontaliers sont-ils locaux ou régionaux ? .....	283
<b>CHAPITRE 6. LA FRONTIÈRE DANS UNE PERSPECTIVE SPATIO-TEMPORELLE : ÉVOLUTION DE LA NUPTIALITÉ FRANCO-BELGE, À L'ÉCHELLE LOCALE ET À L'ÉCHELLE NATIONALE</b> .....	<b>297</b>
I J MÉTHODOLOGIE : L'ÉVOLUTION DANS LE TEMPS DU COMPORTEMENT NUPTIAL .....	299
II J LA NUPTIALITÉ FRANCO-BELGE À L'ÉCHELLE LOCALE .....	304
<i>A J Constance des mariages franco-wallons, diminution des mariages franco-flamands</i> .....	304
<i>B J La nuptialité franco-belge à Poperinge depuis 1950 : une frontière de plus en plus étanche aux contacts locaux</i> .....	310
<i>C J La nuptialité franco-belge à Comines-Warneton depuis 1950 : une frontière toujours aussi poreuse</i> .....	318
III J POROSITÉ CONSTANTE DE LA FRONTIÈRE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE, ET CROISSANTE À L'ÉCHELLE NATIONALE .....	325
<i>A J Stabilité de la nuptialité franco-belge dans le Nord-Pas-de-Calais, légère baisse en Belgique</i> .....	326
<i>B J En 30 ans, diffusion des mariages franco-belges à tout le territoire français</i> .....	332
<i>C J Les processus en oeuvre sur les autres frontières de la France</i> .....	342
1. La frontière franco-allemande : force des relations locales, et diffusion à petite échelle .....	343
2. Les frontières franco-espagnoles et franco-italiennes : les traces de l'immigration passée, la proximité frontalière et l'influence métropolitaine .....	347
3. La nuptialité franco-britannique : une attractivité littorale et méridionale plutôt que frontalière .....	353
<b>PARTIE 3 : REDÉFINITION INSTITUTIONNELLE DES FRONTIÈRES</b> .....	<b>367</b>
<b>CHAPITRE 7. FRONTIÈRE ET SURVEILLANCE : L'ACTION DES DOUANIERS</b> .....	<b>369</b>
I J LA LIGNE-FRONTIÈRE, OMNIPRÉSENTE DANS L'ACTION DES DOUANIERS .....	372
<i>A J La frontière est toujours régie par le Traité de Courtrai (1820), qui garantit sa linéarité</i> .....	372
<i>B J Il subsiste des contrôles fixes douaniers sur la frontière</i> .....	373
<i>C J La frontière reste le référent premier dans la pratique des douaniers</i> .....	381
II J LA MAJEURE PARTIE DES CONTRÔLES SONT ZONAUX ET MOBILES : LA FRONTIÈRE EST UNE ZONE SOUS SURVEILLANCE .....	387
<i>A J La zone surveillée par la douane et la DIRCILEC</i> .....	387
<i>B J Le trafic de stupéfiants intercepté par les douaniers depuis 1987</i> .....	388
<b>CHAPITRE 8. FRONTIÈRE ET COOPÉRATION : ACTIONS POLITIQUES CROISÉES DE L'EUROPE ET DES RÉGIONS</b> .....	<b>397</b>
I J LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE : ÉCHELLES LOCALES ET RÉGIONALES .....	400
<i>A J Le contexte interrégional et interrégional de coopération</i> .....	400
1. La signature si tardive de l'accord entre France et Belgique .....	400
2. Les solutions juridiques de montage transfrontalier, avant et après l'accord franco-belge .....	402
3. Les accords interrégionaux : l'exemple de l'Eurorégion .....	404
4. Les accords interrégionaux bilatéraux : l'antériorité des relations entre Wallonie et Nord-Pas-de-Calais .....	408

<i>B ] La coopération avec Interreg.....</i>	<i>411</i>
1. Conséquence des accords interrégionaux sur Interreg 1.....	411
2. Aire de programmation et budget d'Interreg II.....	412
3. Différences entre les projets franco-flamands et franco-wallons.....	414
4. Point commun entre les projets franco-flamands et franco-wallons : similarité des partenaires.....	424
<i>C ] La COPIT : succès de la coopération en milieu urbain dense.....</i>	<i>427</i>
1. Vocation et premières réalisations de la COPIT.....	427
2. Portée et limites de la « métropole lilloise franco-belge ».....	431
3. Les transports en commun transfrontaliers.....	436
<b>II ] PROGRESSION DE LA COOPÉRATION À L'ÉCHELLE TRANSNATIONALE.....</b>	<b>441</b>
<i>A ] L'ancienneté des réflexions à l'échelle de l'Europe du nord-ouest : la CRENO.....</i>	<i>441</i>
<i>B ] Les premiers pas de la coopération transnationale.....</i>	<i>443</i>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>461</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>471</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>489</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>491</b>
<b>ANNEXES</b>	

## Avant-propos

*La mer du Nord en hiver  
Sortait ses éléphants gris verts  
Des Adamo passaient bien couverts  
Donnant à la plage son caractère  
Naïf et sincère  
Le vent de Belgique  
Transportait de la musique  
Des flonflons à la française  
Des fancy-fair à la fraise*

Alain Souchon, « Le baiser », album « Au ras des pâquerettes », 1999

*De schreve* : Le trait de craie sur un tableau noir.

C'est ce mot qui désigne la frontière en patois ouest-flamand. Un trait de craie qu'il serait aussi facile de tracer que d'effacer... mais un trait qui se remarque du premier coup d'œil sur le tableau.

De mon enfance et mon adolescence passées le long de la *schreve* restent gravées de nombreuses impressions. L'impression qu'un monde fantastique et surprenant commençait de l'autre côté de la ligne : un monde de parcs d'attraction et de piscines avec toboggan, de crêpes à la cassonade et de bière, où les serveurs vous disent : « s'il vous plaît » quand ils apportent votre commande. Une impression aussi de pincement au passage de la limite, quand il fallait avoir « l'air naturel » devant les douaniers.

Une impression de proche et de lointain à la fois.

L'impression aussi que la distance augmentait. Si mes parents comprennent et maîtrisent des rudiments de flamand, si leurs cousins d'Ostende parlent un français remarquable, ce n'est plus le cas pour la génération suivante : quand je rencontre mes cousins issus de germains, nous communiquons ... en anglais. Comme si, au moment où les douaniers commencent à partir, la frontière nous éloignait davantage.

Ma thèse est née de ce paradoxe.



## Introduction générale

*Le caractère marquant de la notion de frontière est son universalité d'acception. De l'homme de la rue ou du paysan jusqu'au politique et au savant, elle est susceptible, selon les catégories et les classes, de rencontrer les interprétations les plus diverses.*

Lapradelle (de), Paul Geouffre. – La frontière : étude de droit international. – Paris : Ed. internationales, 1928. – 370p. (p.9)

### La frontière, une thématique ancienne dans un contexte nouveau

#### La frontière, un concept emprunt de contradictions

Les frontières nationales ont un caractère à la fois évident et insaisissable. Évident, car toute personne se représente très bien ce qu'est une frontière, comme le rappelle P. de Lapradelle, et la plupart ont déjà fait l'expérience d'en traverser une. Mais également insaisissable, non seulement pour la raison évoquée par P. de Lapradelle de la pluralité des interprétations suivant les groupes sociaux, mais aussi parce que la frontière est un lieu empreint de contradictions, dans sa nature et ses effets.

Première de ces contradictions, la frontière est à la fois lieu d'affirmation de l'appartenance à un État, et lieu où les contacts avec l'étranger sont les plus faciles et les plus immédiats. Bien plus qu'à l'intérieur du territoire national, les symboles de l'État se font omniprésents notamment par les ouvrages militaires et les infrastructures douanières. En outre, sauf cas très exceptionnels tel le Rideau de fer dans la seconde moitié du XXe siècle, les frontières aussi strictement gardées soient-elles n'ont jamais empêché les populations voisines de se rencontrer, de commercer, d'échanger. Une des singularités des régions frontalières réside ainsi dans l'affirmation d'une différence : l'appartenance à un État et non à un autre prend un sens tout à fait concret. Mais dans le même temps, les contacts avec l'altérité sont favorisés. Jean Gottmann dit ainsi des populations frontalières qu'elles « détesteront généralement d'une façon cordiale leurs voisins de l'autre côté de la ligne auxquels elles ne pardonneront pas d'être à la fois si proches et si différents »<sup>1</sup>. Pour reprendre les termes de Charles Ricq, la frontière est simultanément *coupure* et *couture spatiale* ; sa raison d'être est avant tout de séparer, mais par le fait même de signifier et d'affirmer une différence, elle induit des relations<sup>2</sup>.

---

1 GOTTMANN, Jean. – La politique des États et leur géographie. – Paris : A. Colin, 1952. – 228p. (p.137)

2 RICQ, Charles. – Les travailleurs frontaliers en Europe : essai de politique sociale et régionale. – Paris : Éditions Anthropos, 1981. – 504p.

Jean Gottmann souligne une autre ambiguïté du concept de frontière dans son livre de 1952 : ses effets sont à la fois *linéaires* et *zonaux*. La frontière est incontestablement une ligne, bien délimitée sur le terrain par des bornes et sur les cartes par des traits. Le rôle de cette ligne est fondamental : elle délimite deux zones plus ou moins homogènes, et son tracé déterminera les points de contrôle douanier. Mais ses effets sont tout autant zonaux : l'intensité des échanges avec les populations de l'autre côté de la ligne concerne principalement une zone de quelques dizaines de kilomètres en deçà de la frontière. Ce caractère zonal se retrouve dans certains traités internationaux, comme la Convention frontalière franco-belge qui définit strictement une zone de vingt kilomètres de part et d'autre de la ligne frontière, à l'intérieur de laquelle les travailleurs frontaliers bénéficient d'avantages fiscaux.

Autre ambiguïté inhérente au concept de frontière, le conflit entre logiques opérant à des échelles spatiales différentes, principalement à *l'échelle nationale* et à *l'échelle locale*. Les logiques nationales des États en présence sont ici juxtaposées de façon abrupte, et leurs contradictions apparaissent sans fard. Par exemple la stratégie d'ouverture d'un État à des fins d'expansion commerciale peut se confronter à la stratégie de repli et de protectionnisme de la part de l'État voisin, avec comme résultat des incitations à l'ouverture de la frontière d'un côté et un refus ferme de l'autre. À ces logiques nationales se superposent les logiques locales de relations entre populations voisines. Comme le soulignent Colette Marand et Jean-Luc Piermay, ces différentes logiques doivent être considérées moins en opposition qu'en combinaison, dans la mesure où les acteurs privilégieront l'une ou l'autre suivant les situations ; il s'ensuit que « connivence avec le village voisin et méfiance vis-à-vis du pays voisin semblent parfaitement compatibles »<sup>3</sup>.

À travers ces différentes caractéristiques et contradictions, les frontières nationales paraissent avoir une nature double : d'une part ce sont des lignes séparant des espaces plus ou moins hétérogènes ; d'autre part elles constituent un frein aux échanges. Claude Grasland propose les concepts de **discontinuité** et de **barrière** pour traduire ces deux ordres de fait : « On parlera de *discontinuité spatiale* lorsque la présence de la limite politique se traduit par une baisse brutale de la similarité des unités situées de part et d'autre. On parlera au contraire de *barrière* (ou d'effet de barrière) lorsque la présence de la limite politique se traduit par une baisse brutale des *flux* entre les unités situées de part et d'autre »<sup>4</sup>. Ces deux dimensions sont constitutives de la nature de la frontière ; nous y ferons fréquemment référence pour comprendre comment se transforment les frontières intra-européennes.

---

<sup>3</sup> MARAND, Colette, PIERMAY, Jean-Luc. – Prélude à l'effacement des frontières. *Revue géographique de l'est*, 33 (3), 1993, p.163-167

<sup>4</sup> GRASLAND, Claude. – À la recherche d'un cadre théorique et méthodologique pour l'étude des maillages territoriaux. – Communication présentée aux entretiens Jacques Cartier, « Les découpages du territoire », Lyon, 8-10 décembre 1997. –

<http://www-user.ined.fr/~blum/debat/Contributions/Avant-Fevrier-1999/Grasland-2.html>

*Les frontières intérieures de l'Union européenne, au cœur de logiques fonctionnelles et spatiales paradoxales*

La construction européenne qui progresse depuis l'adoption du Traité de Rome en 1957 a de profondes répercussions sur la nature des frontières intérieures de l'Union européenne, en termes tant fonctionnels que spatiaux. En effet, les frontières sont au cœur de deux logiques difficilement compatibles : logique européenne de convergence versus logiques nationales.

Limites intérieures d'un vaste espace en voie d'intégration, elles perdent progressivement leurs caractères de discontinuité et de barrière : l'effacement progressif des disparités juridiques, l'adoption d'une monnaie commune, la définition d'un « service universel » appelé à remplacer les services publics nationaux sont autant de processus qui diminuent la force des discontinuités ; la libre circulation et la suppression des tarifs douaniers, la mise en place de réseaux transeuropéens dans le domaine des transports, de l'énergie et des télécommunications atténuent l'effet de barrière des frontières. Enfin, la politique régionale européenne n'est pas non plus sans répercussion notable sur les frontières, notamment avec le Programme d'initiative communautaire Interreg qui vise à promouvoir la coopération entre acteurs situés de part et d'autre d'une frontière. Paul Guichonnet et Claude Raffestin appellent l'ensemble de ces processus la « défonctionnalisation des frontières »<sup>5</sup>.

Face à ces logiques globales de convergence européenne, les logiques nationales demeurent prégnantes. Les frontières séparent toujours des territoires sur lesquels les États gardent leur souveraineté, notamment en termes d'organisation de l'espace. Par ailleurs, les États gardent la possibilité de déroger à la suppression des contrôles fixes aux frontières effectués par les douanes et les services de lutte contre l'immigration : les Accords de Schengen prévoient qu'un État peut rétablir les contrôles, de façon ponctuelle et pour des questions de sécurité intérieure.

Ainsi, la question des frontières intérieures de l'Union européenne est un condensé des enjeux et débats contradictoires qui entourent la construction européenne. Que signifie l'intégration européenne et jusqu'où doit-elle aller ? Doit-elle se limiter à une intégration économique, ou embrasser également les domaines sociaux, culturels et territoriaux, ce qui sous-entend une défonctionnalisation encore plus poussée des frontières intérieures ? Comment les États peuvent-ils composer avec cette nouvelle donne, pris en tenaille entre d'un côté le maintien impératif de l'intégrité territoriale nationale, et d'un autre côté la non moins impérative mise en cohérence de l'espace européen ainsi que les liens sans cesse accrus avec les autres parties de l'Union ?

---

<sup>5</sup> GUICHONNET, Paul, RAFFESTIN, Claude. – Géographie des frontières. – Paris : PUF, 1974. – 223p.

Les différents rôles attribués aux frontières par la Communauté européenne et par les États ne sont pas seulement contradictoires, ils sont également paradoxaux au sens d'Yves Barel<sup>6</sup>. En effet, bien qu'opérant à deux niveaux « logiques » différents, ils se superposent partiellement à l'endroit des frontières ; ils exercent des effets à la fois distincts et confondus, favorisant tantôt l'ouverture, tantôt la fermeture. En outre, le jeu se complexifie davantage par l'entrée d'un compétiteur important, la région : dans le contexte européen de renforcement des compétences régionales et d'incitation aux coopérations interrégionales, les régions frontalières peuvent se tourner davantage vers leurs voisines étrangères, et renforcer l'identité régionale.

Les frontières intérieures de l'Union européenne traversent donc une phase de transition à l'issue incertaine. En outre, la variété des situations locales et des enjeux régionaux, nationaux et communautaires ne facilite pas la tâche de dégager le motif d'ensemble des mutations frontalières.

### *Le choix de la frontière franco-belge*

Nous avons choisi d'interroger les implications spatiales de cette transition dans le cas de la frontière franco-belge qui constitue un terrain d'une grande richesse. Sa situation particulière au nord-ouest de l'Europe, très urbanisé, sa proximité avec les grandes métropoles que sont Paris, Londres et Bruxelles permettent de poser les questions relatives à la circulation à travers la frontière et aux effets de barrière. Frontière séparant un grand et un petit pays, un pays centralisé et un pays fédéral, il s'agit d'une ligne de discontinuité majeure où les enjeux nationaux apparaissent dans toutes leurs contradictions : stratégie française de maintien des contrôles par crainte de l'arrivée de trafiquants de drogue en provenance des Pays-Bas ; stratégies flamandes et wallonnes différentes de coopération avec le voisin français. En outre, cette frontière présente l'intérêt de concentrer sur une courte distance les éléments d'une grande complexité : du littoral jusqu'à Lille (soit quatre-vingt kilomètres à vol d'oiseau) alternent les situations de symétrie et dissymétrie en termes socio-économiques, en termes linguistiques et en termes de milieux (littoral, rural, urbain).

L'histoire de cette frontière est également singulière au regard de l'intensité des relations qui se sont nouées par le passé, au moment où elle exerçait encore un effet de barrière très fort. Du milieu du XIXe siècle au milieu du XXe, de nombreux travailleurs belges – essentiellement flamands – ont migré à destination de l'agglomération lilloise. Ainsi, dès 1906, Raoul Blanchard remarquait dans sa thèse : « La vraie cause de la prospérité de l'industrie lilloise, celle qui l'a fait s'élever au-dessus de Gand et de

---

<sup>6</sup> BAREL, Yves. – « Communication paradoxale et reproduction sociale ». 33p. Communication au colloque de Santander, juillet 1981, *Teoria de la comunicaci3n*, dir. par Manuel MARTIN SERRANO, Universidad internacional Menendez Pelayo.

Courtrai, c'est la proximité de la frontière »<sup>7</sup>. Selon l'expression de Roger Dion, les dynamiques perceptibles à la frontière franco-belge illustrent bien qu'une frontière n'exerce pas seulement un effet restrictif mais aussi *créateur*, en favorisant les implantations urbaines et industrielles à proximité de la ligne<sup>8</sup>. À cet égard, la thèse de Firmin Lentacker est un jalon incontournable dans la compréhension des dynamiques sur cette frontière, car elle retrace l'histoire de ces flux au moment où ceux-ci déclinent<sup>9</sup>.

Raoul Blanchard, Roger Dion et Firmin Lentacker ont présenté les effets dits traditionnels de la frontière, liés à la juxtaposition brute de deux États différents. Le contexte n'est plus le même aujourd'hui.

## Problématique

Notre recherche vise à comprendre quels sont les impacts spatiaux de la défonctionnalisation des frontières dans le cas de la frontière franco-belge, en termes de discontinuité et d'effet de barrière, à travers d'une part les adaptations spontanées des populations aux nouvelles opportunités, d'autre part les politiques institutionnelles nationales et communautaires qui participent à redéfinir les frontières. La transition que traverse cette frontière est cernée par quatre questions-clés :

- 1) En quoi la frontière demeure-t-elle une ligne de discontinuité, selon les secteurs et selon les échelles d'analyse ?
- 2) L'effet de barrière tend-il à diminuer à l'échelle des pays, en répercussion des forces de convergence ?
- 3) Ne tend-il pas inversement à se renforcer à l'échelle locale, dans des régions frontalières confrontées abruptement les unes aux autres et dépourvues de la « protection » que pouvait leur apporter une frontière forte ?
- 4) Comment la redéfinition institutionnelle de la frontière opérée tant par les services douaniers et de contrôle de l'immigration que par les programmes communautaires de coopération, accompagne, favorise ou entrave ces mutations ?

---

<sup>7</sup> BLANCHARD, Raoul. – La Flandre, étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande – Paris : Colin, 1906. – 530p. – (Publications de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts)

<sup>8</sup> DION, Roger. – Les frontières de la France. – Brionne : Gérard Montfort, 1979. – 110p. (1<sup>ère</sup> édition : Paris, 1947)

<sup>9</sup> LENTACKER, Firmin. – La frontière franco-belge. Étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations. – 656p. Th : Géorg. : Paris IV : 1973

## 1. Frontière et discontinuité

Le caractère de discontinuité des frontières est un trait fondamental pour expliquer la portée et les limites du remodelage des frontières. Claude Raffestin rappelle combien l'idée de supprimer les frontières demeure vaine si les différences dont les frontières sont porteuses gardent toute leur force<sup>10</sup>. En effet, la frontière n'est pas seulement discontinuité entre des systèmes institutionnels et administratifs, elle est tout autant discontinuité entre des territoires culturels et identitaires.

À ce stade le concept gottmannien d'*iconographie* est d'une grande richesse heuristique. Il permet de considérer la frontière comme une ligne de cloisonnement circonvenant un ensemble de symboles, de valeurs, de principes abstraits dans lesquels une communauté se reconnaît, ce qui va « du drapeau ou de la forme des clochers à la structure sociale acceptée, aux croyances religieuses, aux principes éducationnels. [L'iconographie] inclut les intérêts investis officiels comme les idées populaires sur ce que le groupe peut et doit faire de son milieu local »<sup>11</sup>. À la frontière sont donc juxtaposées deux iconographies différentes, ce qui d'un côté rend les régions frontalières si captivantes et exotiques, mais d'un autre côté peut freiner les relations dans la mesure où l'iconographie est incontestablement un facteur de résistance au changement.

Cela étant, la confrontation des iconographies aux frontières peut aussi résulter en une interpénétration originale des comportements et des cultures, une situation de l'entre-deux et du mixte, ce que Jean-Pierre Renard appelle le « métamorphisme de contact »<sup>12</sup>.

La question du statut de la frontière comme discontinuité générale et comme discontinuité iconographique particulière constitue donc un point fondamental pour progresser dans la compréhension de ses mutations, dans un contexte européen où les tendances au changement jouent constamment un jeu dialectique avec les forces d'invariance.

---

<sup>10</sup> RAFFESTIN, Claude. – Autour de la fonction sociale de la frontière. *Espace et sociétés*, 70-71, 1993, p.157-164

<sup>11</sup> GOTTMANN, Jean. – « Géographie politique » p.1749-1763 in : JOURNAUX, A., DEFFONTAINES, P., BRUNHES-DELAMARRE, M. – Géographie générale, encyclopédie de la Pléiade. – Paris : Gallimard, 1966. – 1883p. (citation p.1763)

<sup>12</sup> GONIN, Patrick, RENARD, Jean-Pierre. – Frontières et métamorphisme de contact. p.209-238 in : NEVEU, Catherine (dir.). – Nations, frontières et immigration en Europe. – Paris : L'Harmattan, 1995. – 249p.

## 2. Frontière et effet de barrière à l'échelle de l'Union

Parmi les tendances au changement qui refont les frontières, la libre circulation concourt à rapprocher les différentes parties de l'Union européenne. À l'échelle des États, constate-t-on en conséquence une dilution de l'effet de barrière ? Déjà en 1973, Paul Claval notait un élargissement sensible de la zone dans laquelle se font ressentir les répercussions liées à la proximité de la frontière, ce qu'il expliquait par l'augmentation de la mobilité<sup>13</sup>. Trente ans plus tard, la perméabilisation des frontières étant incomparablement plus forte et la mobilité des personnes ayant fortement crû, les mutations des frontières doivent être assurément recherchées dans l'atténuation de l'effet de barrière à petite échelle.

## 3. Frontière et effet de barrière local et régional

Dans le même temps, l'effet de barrière des frontières doit être sondé à l'échelle locale et régionale, à l'endroit même où les unités continues sont séparées par des contrastes brutaux. En effet, les régions frontalières peuvent avoir plus à perdre qu'à gagner dans le processus d'ouverture des frontières : elles perdent la plupart des ressources liées aux contrôles douaniers (entreprises de dédouanement, transitaires) ; en outre, elles perdent la possibilité d'être « protégées » par des tarifs douaniers ; enfin, avec la convergence progressive des états membres de l'Union, peut-être y a-t-il moins de dissimilarités entre les pays et donc moins de motifs de traverser localement les frontières. Ce dernier point doit être nuancé suivant la nature de la convergence : certes, une baisse du différentiel socio-économique entre deux régions frontalières voisines est de nature à réduire les relations, notamment celles de travail frontalier ; mais dans le même temps, la mise en cohérence des systèmes administratifs peut faciliter le fait de résider et de chercher du travail de l'autre côté de la frontière.

Les études récentes menées sur les interactions frontalières locales traduisent un certain scepticisme, quelles que soient les relations et quels que soient les lieux. Par exemple, Peter De Gijssel et Manfred Janssen ont montré qu'il n'existe pas de marché du travail transfrontalier entre les deux côtés de la frontière Allemagne-Pays-Bas<sup>14</sup>. Leur recherche porte sur les travailleurs hautement qualifiés ; il en ressort que la démarche de chercher du travail de l'autre côté est toujours l'exception, alors que la mobilité à l'intérieur des frontières nationales est forte. Des résultats similaires quant à l'effet barrière de la frontière ont été trouvés par Henk Van Houtum, sur une frontière où il y a

---

<sup>13</sup> CLAVAL, Paul. – L'étude des frontières et la géographie politique. *Cahiers de géographie du Québec*, 18(43), 1973, p.7-22

<sup>14</sup> DE GIJSEL, Peter, JANSSEN, Manfred. – Understanding the Dutch-German cross-border market : are highly educated workers unwilling to move ? *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 91(1), 2000, p.61-77

continuité linguistique : celle entre Belgique et Pays-Bas<sup>15</sup>. L'auteur montre que le comportement économique et spatial de la plupart des entrepreneurs reste largement influencé par la frontière. Cette dernière est avant tout dans les têtes et prévient les intentions de chercher des partenaires économiques de l'autre côté. Même dans les espaces présentés comme les plus représentatifs de relations abouties tels les euregios, le constat est le même : selon H. P. Dorrenbacher et Wolfgang Bücher, il n'y a pas d'identité transfrontalière dans l'espace Sar-Lor-Lux, ni, selon Peter Graef, dans l'Euregio Meuse-Rhin<sup>16</sup>.

Malgré l'ouverture des frontières, il n'y aurait donc localement pas davantage de motifs à traverser la frontière ; peut-être même y en aurait-il moins. Nous testerons cette hypothèse dans le cas franco-belge, dans le but de montrer que si les frontières deviennent plus perméables à petite échelle, elles le sont moins à l'échelle locale.

#### 4. La frontière, entre surveillance et coopération

Une des manifestations les plus évidentes des mutations des frontières est liée à des faits d'une autre nature : l'action politique. L'objectif affiché de celle-ci est de rendre les frontières plus fluides : les douaniers et policiers en charge de la lutte contre l'immigration sont tenus de ne plus faire de contrôles sur la ligne, en vertu des Accords de Schengen ; par ailleurs, le Programme d'initiative communautaire Interreg promeut la coopération transfrontalière. Les frontières seraient donc moins des aspérités, elles s'effaceraient progressivement.

Cependant, cette évolution soulève plusieurs questions sur la nature des frontières. C'est le rapport de l'État à ses frontières qui est remis en cause : l'État n'est plus à même de contrôler les entrées et sorties de son territoire ; et les collectivités locales et territoriales peuvent désormais nouer des relations extérieures sans passer par le pouvoir central.

Il est donc probable que ce processus ne se fasse pas sans résistance de l'État. La fluidité affichée pour les frontières est-elle avérée et vérifiée sur le terrain ? Pour répondre à cette question, des investigations auprès des services de l'État en charge des frontières (douane et contrôle de l'immigration) ont été menées.

---

<sup>15</sup> HOUTUM (van), Henk. – The development of cross border economic relations, a theoretical and empirical study of the influence of the state border on the development of cross-border economic relations between firms in border regions of the Netherlands and Belgium. Th : Geogr.: CentER-Tilburg (NL) : 1998

<sup>16</sup> DÖRRENBÄCHER, H. Peter, BRÜCHER, Wolfgang. – Espace transfrontalier et culture mixte l'exemple sarro-lorrain. *Géographie et cultures*, 36, 2000, p. 57-70

GRAEF, Peter. – Communication structures in border areas : the Euregio triangle of Belgium, the Netherlands and Germany. *Revue géographique de l'est*, 37(4), 1998, p.285-296

Par ailleurs, le processus de coopération transfrontalière présente une ambiguïté certaine. Il suppose que des acteurs situés de chaque côté de la ligne partagent suffisamment d'intérêts communs pour nouer un partenariat. Or, cela va à l'encontre de la façon habituelle de vivre la frontière, qui est de chercher ce qui est différent de l'autre côté. Les relations sont motivées par le différentiel. Le programme Interreg suppose que des relations s'établissent non plus sous le signe de la dissymétrie mais sous celui de la symétrie : trouver un partenaire similaire pour monter un projet commun. Cet idéal de coopération est-il adapté au contexte frontalier ?

À travers les quatre axes de notre problématique, nous voulons montrer que les mutations des frontières se traduisent différemment suivant les échelles d'analyse : les frontières ne seraient-elles pas plus perméables à petite échelle qu'à l'échelle locale ?

Les interactions à l'échelle locale sont liées au caractère de discontinuité de la frontière. Nous chercherons à établir que la discontinuité iconographique entre France et Flandre s'accroît à mesure que la frontière devient linguistique, ce qui a des répercussions négatives sur les échanges frontaliers. La situation et l'évolution seraient différentes entre France et Wallonie, cas de continuité linguistique.

Nous montrerons aussi que l'action de l'État demeure prégnante sur la frontière, à travers la douane et le contrôle de l'immigration. La frontière reste en certains endroits une ligne de contrôle, et devient véritablement une zone sous surveillance.

Enfin, nous montrerons que la coopération transfrontalière peut se révéler efficace et utile en milieu urbain dense, mais que son intérêt est beaucoup plus discutable dans les situations où les deux côtés de la frontière sont dissemblables et où les acteurs ont peu d'intérêts communs à coopérer.

## Plan de la thèse

La démonstration chemine en trois étapes, s'appuyant sur la double nature de discontinuité et de barrière de la frontière.

La première partie constitue un cadrage spatial et thématique des mutations des frontières, en privilégiant l'angle des discontinuités. Ces mutations sont d'abord remises dans la perspective européenne : elles présentent un caractère général, qui se retrouve sur toutes les frontières intérieures de l'Union (chapitre 1). Mais elles ont aussi un caractère particulier propre à chaque frontière ; le choix de la frontière franco-belge comme terrain d'étude est ensuite justifié à travers une présentation du différentiel en termes démographiques, en termes d'organisation de l'espace et en termes politico-institutionnels (chapitre 2). Cependant, c'est probablement en termes iconographiques que la discontinuité est la plus remarquable : la frontière est devenue progressivement linguistique entre le côté français et le côté flamand, et de façon accélérée au cours des dernières décennies. Il s'ensuit un cloisonnement plus fort des deux espaces confrontés, paradoxalement au moment où les frontières sont censées s'ouvrir (chapitre 3).

Dans la deuxième partie, les interactions entre populations française et belge sont présentées à différentes échelles spatiales, afin de montrer comment joue l'effet barrière de la frontière. Les relations sont d'abord présentées à l'échelle locale, dans toute leur diversité : travail, scolarité, commerce, etc. (chapitre 4). Pour cerner plus finement le degré de fréquentation entre populations française et belge, les mariages frontaliers sont ensuite analysés, en différenciant les dynamiques franco-wallonnes et franco-flamandes (chapitre 5). Les résultats sont enfin remis dans une perspective spatio-temporelle : la nuptialité franco-belge est présentée dans son évolution au cours des trente dernières années à l'échelle locale et à l'échelle nationale, afin de mettre en évidence les traits les plus saillants des mutations des frontières par rapport à la mobilité des populations (chapitre 6).

La troisième partie est consacrée à la nature institutionnelle de la frontière, en soulignant deux dimensions : la surveillance et la coopération. En effet, en dépit de la libre circulation, la frontière demeure une ligne où s'opèrent des contrôles douaniers et une zone sous surveillance (chapitre 7). C'est aussi de plus en plus un lieu où l'on coopère grâce à l'initiative communautaire Interreg, et cela à des échelles différentes (chapitre 8).

## La démarche de travail, le choix des indicateurs et l'espace d'étude

Une frontière a des manifestations multiples, en tant que discontinuité comme en tant que barrière. En effet, le fait de vivre près d'une frontière a des répercussions dans tous les domaines de la vie en restreignant ou élargissant le champ des possibles, par exemple pour la scolarité, le travail, le commerce, la santé, les loisirs, etc. La discontinuité que représente la frontière a également une dimension infinie puisqu'elle est démographique, économique, sociale, culturelle, identitaire, administrative, politique – elle concerne tous les champs de la vie qui sont conditionnés par le fait de vivre dans un État particulier.

En conséquence, il n'était pas possible dans le cadre de cette thèse de prétendre à l'exhaustivité dans la prise en compte des manifestations de la frontière. Et cela d'autant plus que les statistiques officielles restent produites par les instituts nationaux pour répondre en premier lieu aux besoins des États, et sont donc rarement compatibles entre les deux côtés de la frontière.

La démarche a donc été double : d'une part nous appuyer sur les travaux scientifiques existants pour orienter notre recherche, d'autre part mener des investigations sur plusieurs points encore peu explorés, et qui permettent de répondre à notre questionnement.

### La littérature scientifique sur les frontières

La littérature scientifique existant sur le thème des frontières est abondante.

Parmi les ressources théoriques sur la nature des frontières, les écrits de Jean Gottmann ont constitué une de nos principales sources d'inspiration et de référence (Gottmann 1952, 1966, 1980). Pour expliquer et comprendre les mutations que traversent les frontières, nous nous sommes appuyés sur plusieurs corpus théoriques, en géopolitique (Foucher 1991, 1995), en géographie politique (Kleinschmager 1996, 1998) et en géographie humaine (Raffestin 1974, 1986, 1993 ; Renard 1997, 2000, 2001). Par ailleurs, notre méthodologie s'inspire de plusieurs travaux de Claude Grasland, à la fois sur des points terminologiques : *discontinuité* et *barrière* (Grasland 1994, 1997) et sur des questions de traitement des données pour l'analyse de la nuptialité frontalière (Cattan et Grasland 1994).

La frontière franco-belge elle-même a fait l'objet de nombreuses recherches. L'étude de référence reste la thèse de Firmin Lentacker précédemment citée (1973), riche de repères à la fois sur l'histoire de cette frontière et sur les flux d'hommes qui l'ont traversée. Plusieurs recherches menées dans les universités du Nord-Pas-de-Calais, notamment dans le cadre de thèses, ont permis d'approfondir les points suivants : la scolarité des Français en Belgique (Morel 1998, 1999) ; les navettes domicile-travail autour de Lille (Letniowska-Swiat 1998) ; la fréquentation des *homes* belges pour personnes âgées (Moura, van Gheluwe 1998). De façon plus générale, la revue *Hommes et Terres du Nord* sort périodiquement des numéros thématiques sur les frontières.

Les universitaires œuvrant de l'autre côté de la ligne ont travaillé sur des thématiques à certains égards complémentaires : la sociabilité transfrontalière (Verhasselt 1982, 1986, 1987) ; la coopération interrégionale transfrontalière (Vanneste 1998, Vandermotten 1998).

Enfin, nous nous sommes intéressés à des recherches portant sur d'autres frontières, dans une optique comparative. Il s'agit en premier lieu des autres frontières de la France : avec l'Allemagne (Reitel, Gaunard, Kleinschmager, Piermay, Ramm, Schulz, Zander), avec la Suisse (Daveau, Lezzi, Maillat, Moine, Raffestin), avec l'Italie (Gay, Perez, Voiron-Canicio) et avec l'Espagne (Velasco). Mais il s'agit également des autres frontières intérieures de l'Union ; et parmi celles-ci, les frontières du nord de l'Europe sont particulièrement bien documentées, avec notamment les études du Nijmegen Center for Border Studies (Pays-Bas) ; nous y faisons fréquemment référence. Enfin, des comparaisons sont effectuées ponctuellement avec un autre ensemble régional en voie d'intégration : l'Association pour le libre-échange dans le nord de l'Amérique (O'Dowd, Sparke).

Les thèmes encore peu étudiés dans la littérature géographique sur les frontières ont fait l'objet de traitements privilégiés dans notre thèse.

### *Les thèmes privilégiés dans notre recherche*

Un soin particulier a entouré le choix des indicateurs. En effet, pour tester nos hypothèses, les variables requises doivent non seulement traduire l'ampleur des échanges franco-belges, mais aussi être disponibles sur le long terme (au moins trente ans) et à deux échelles : locale et nationale. Il est apparu que les variables démographiques sont les seules à pouvoir être utilisées sur un pas de temps long et à plusieurs échelles. Et parmi celles-ci, les mariages mixtes franco-belges sont particulièrement intéressants.

En effet, les mariages peuvent être considérés comme le signe qu'il y a eu des occasions de contact entre les populations, que ces dernières se côtoient. Des mariages mixtes dans les régions éloignées de la frontière témoignent donc indirectement de la mobilité des Européens, et dans les régions frontalières du degré de fréquentation entre les

populations. Cet indicateur permet donc de comprendre la porosité de la frontière à plusieurs échelles spatiales. De surcroît, son évolution dans le temps (en considérant la part des mariages franco-belges sur l'ensemble des mariages) informe sur les changements éventuels dans la fréquentation des Français et des Belges, parallèlement à l'ouverture des frontières.

En conséquence, une place significative a été donnée à l'étude de cet indicateur dans notre recherche. Les données à l'échelle nationale sont issues de la base de données *état civil* de l'INSEE, grâce à une convention passée entre le Centre de recherche sur les réseaux, l'industrie et l'aménagement (CRIA) et la délégation régionale de l'INSEE Nord-Pas-de-Calais ; à l'échelle locale, elles proviennent du dépouillement des actes d'état civil dans les communes frontalières belges, l'accès dans les communes françaises nous ayant été refusé.

Autre thème encore peu développé dans la littérature géographique sur les frontières, et analysé dans la présente recherche : l'action des douaniers. Ces derniers sont des acteurs incontournables de la frontière, et le redéploiement de leurs tâches depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 est à la fois une cause et un effet des mutations des frontières. Leurs pratiques ont été analysées principalement par le biais de visites de terrain auprès des inspecteurs des douanes, et d'entretiens avec des acteurs à chaque niveau hiérarchique et appartenant aux différents services (préfet, renseignements généraux, DIRCILEC, brigades de recherche et brigades de surveillance des douanes). Les entretiens visaient à révéler la nouvelle pratique de la frontière ; ils n'ont pas fait l'objet de traitements normés, mais ont été exploités par confrontation des discours des différents interlocuteurs, et mis en perspective par rapport aux informations récoltées par ailleurs.

Enfin, l'étude de la coopération transfrontalière a fait l'objet d'une méthode spécifique. Cette méthode repose à la fois sur le traitement statistique des dossiers Interreg et sur des entretiens. La base de données *Interreg* a été constituée dans le cadre du lot scientifique 1.1.1 de l'Observatoire en réseau pour l'aménagement du territoire européen (ORATE), dans sa partie relative à l'analyse des réseaux de villes transfrontaliers et transnationaux, réalisée par Cécile Buxeda, Juliette Cristescu, Grégory Hamez et Guillaume Lesecq, coordonnée par Nadine Cattan. Elle a bénéficié de l'apport des travaux du groupe de recherche *Détroits* (Renard et Duhamel, 2002). Les entretiens ont été menés auprès d'interlocuteurs variés, de façon similaire à ceux menés pour l'étude des douaniers : administrateurs de la Commission européenne, responsables du Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) en France, des provinces et des régions en Belgique, secrétaires Interreg, acteurs des structures intercommunales de la Conférence permanente des intercommunales transfrontalières (COPIT), des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), ainsi que quelques maires, bourgmestres et députés fortement impliqués dans la coopération transfrontalière. L'objet de ces entretiens était de

comprendre dans quelle mesure et jusqu'à quel point la frontière devient une ligne à travers laquelle on coopère, et ainsi d'expliquer les données statistiques sur Interreg.

La méthode générale suivie s'apparente donc davantage à l'impressionnisme qu'à un réalisme pictural. Il s'agit davantage de pointer quelques tendances saillantes, révélatrices de la forme d'ensemble, plutôt que de prétendre à l'exhaustivité, illusoire dans le cas présent.

Ainsi, certaines variables sont relativement peu développées dans notre étude, notamment celles relatives aux liens économiques entre les deux côtés de la frontière – encore qu'elles soient indirectement abordées par l'intermédiaire du travail frontalier. En effet, ce thème semblait peu significatif : selon nos interlocuteurs dans les CCI, le réseau de clients et fournisseurs des petites et moyennes entreprises dépasse rarement la frontière. Notre recherche a porté sur les domaines qui semblaient les plus pertinents pour comprendre les mutations des frontières.

### *L'espace d'étude*

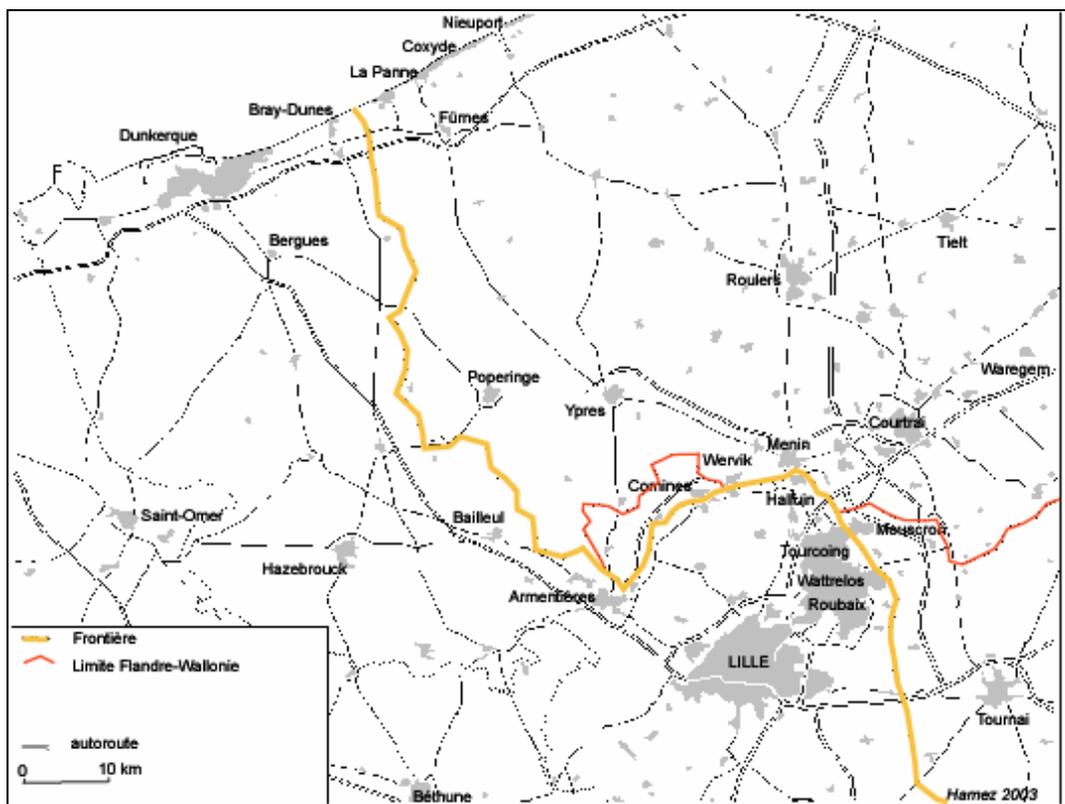
L'espace d'étude retenu ne couvre pas l'intégralité de la frontière franco-belge, mais son tronçon qui s'étend du littoral à l'agglomération lilloise. D'une part, cet espace présente l'intérêt de concentrer sur une faible distance une grande diversité de milieux frontaliers, comme nous le disions précédemment. D'autre part, privilégier un espace relativement restreint permet de mener des études fines, précises et locales, parallèlement aux analyses régionales et nationales. Le niveau de base retenu pour la plupart des cartes est celui des communes françaises et des anciennes communes belges, dans leur extension précédant le regroupement de communes de 1977.

La largeur de la zone frontalière étudiée varie suivant les phénomènes. Plusieurs d'entre eux se limitent à une zone large de vingt à trente kilomètres en deçà et au-delà de la frontière, avec une intensité décroissante au fur et à mesure que l'on s'en éloigne. Cependant, quand cela est possible, la diffusion des phénomènes est étudiée aussi aux échelles régionale et nationale, pour tenir compte de la mobilité croissante des Européens et de la plus grande interconnexion des territoires nationaux. Les cartes suivantes présentent les différents espaces d'étude, aux échelles transnationale et locale.



Source : Michelin. – Europe : Carte routière et touristique, n°970, 1 / 300 000

Carte 1. Cadrage n°1 : la frontière franco-belge dans l'Europe du nord-ouest



*Hamez, 1998*

Carte 2. Cadrage n°2 : La zone d'étude

*Première partie*

*La frontière franco-belge dans le cadre européen, une discontinuité passée et présente*

---

Chercher à comprendre les manifestations spatiales de la frontière franco-belge au moment où elle connaît de fortes mutations, requiert au préalable de préciser les principales caractéristiques de cette frontière, et de présenter les forces et tendances qui altèrent ses fonctions.

Les **caractéristiques spatiales** de la frontière doivent s'entendre à deux échelles d'analyse.

D'une part, les mutations affectant la frontière franco-belge ne peuvent se comprendre sans faire référence aux forces globales de convergence et d'intégration à l'échelle européenne. Il s'agit des processus de dévaluation des fonctions traditionnelles des frontières, qui affectent indifféremment toutes les frontières intérieures de l'Union européenne, et dont la frontière franco-belge n'est qu'un exemple parmi d'autres.

D'autre part, les répercussions spatiales de ces processus doivent être recherchées à une échelle spatiale beaucoup plus fine, en faisant appel à tout ce qui fait la singularité de cette frontière. Il faut alors interroger son histoire, ses impacts en termes d'organisation de l'espace, ainsi que la façon dont elle est vécue par les populations, comme une contrainte ou comme une opportunité. Ces différents éléments constitutifs de cette frontière sont indispensables pour expliquer et comprendre l'effet local des forces globales de convergence et d'ouverture des frontières.

Outre ces deux échelles spatiales différentes, deux **échelles temporelles** seront également prises en considération dans cette partie. Pour montrer comment les frontières intérieures ont progressivement fait l'objet de politiques communautaires spécifiques, il est nécessaire de remonter jusqu'aux premiers actes fondateurs européens, à savoir essentiellement la signature du Traité de Rome en 1957. En revanche, quand il s'agira de présenter les grandes caractéristiques spatiales de la frontière franco-belge, référence sera faite à une temporalité beaucoup plus longue, à savoir les trois siècles d'existence de cette frontière.

Cet appel au temps long est indispensable pour répondre à notre question de recherche. En effet, la mise en évidence des mutations *récentes* de cette frontière à travers ses manifestations spatiales ne peut s'effectuer sans rappeler quels ont été les effets spatiaux *traditionnels* de cette frontière. Par ailleurs, c'est en faisant référence à l'histoire que l'on comprend le caractère de discontinuité de cette frontière. Enfin, la mise en perspective dans le temps long est également nécessaire pour avancer dans la compréhension de la frontière comme discontinuité identitaire et culturelle. Ce domaine permettra par la suite de comprendre certains freins ou motivations aux relations entre populations.

Cette première partie offre ainsi le cadrage spatial et thématique de la recherche. Il est d'abord montré comment les forces de convergence et d'intégration à l'échelle de l'Union européenne ont amené à redéfinir les frontières depuis une cinquantaine d'années (chapitre 1). Ensuite, le cas particulier de la frontière franco-belge est présenté, en mettant l'accent sur son caractère de discontinuité institutionnelle et territoriale (chapitre 2). Enfin, nous montrerons comment la frontière est devenue une discontinuité linguistique et iconographique entre France et Flandres (chapitre 3).



## Chapitre 1. La remise en question des fonctions traditionnelles des frontières dans l'Union européenne

---

L'objectif de ce premier chapitre est de montrer ce qui reste des fonctions traditionnelles des frontières dans le cadre européen, et comment elles évoluent.

Qu'entend-on par *fonctions* des frontières ? Le terme de fonction n'est pas neutre, il relève de l'analogie biologique : de même que la membrane externe d'un organisme vivant remplit à la fois la fonction de le protéger de son environnement et celle d'assurer les échanges, la frontière d'un État peut être considérée comme jouant simultanément un rôle de fermeture afin de maintenir l'intégrité territoriale, et un rôle de filtre. Dans ce sens, on peut dire qu'une frontière « traditionnelle » exerce notamment une fonction de surveillance des entrées dans le territoire, une fonction fiscale de taxation des biens qui entrent et une fonction militaire de protection du territoire.

Claude Raffestin a proposé une grille de lecture de ces différentes fonctions suivant quatre grandes catégories : la *traduction*, car la frontière est chargée de sens pour ceux qui la traversent ; la *différenciation* des espaces séparés ; la *relation*, à travers les liens et échanges ; la *régulation*, parce que la frontière agit comme un commutateur, tour à tour ouvert, entr'ouvert ou fermé<sup>1</sup>. Nous nous appuyons ici sur ces catégories pour aborder l'évolution des fonctions des frontières dans le cadre européen, et ainsi cerner la portée et les limites de l'expression « défonctionnalisation des frontières ».

Dans un premier temps il sera expliqué comment la question des frontières intérieures s'est progressivement imposée dans l'agenda européen, pour se concrétiser par la mise en place des programmes Interreg. Ce point permettra de voir en quoi les programmes Interreg remettent en question la fonction traditionnelle de relation. Dans un deuxième temps, les mutations affectant les fonctions de *traduction* et de *différenciation* seront présentées – ces deux fonctions ont en commun d'avoir trait au caractère de discontinuité des frontières. Puis, dans un troisième temps c'est la fonction de régulation qui sera analysée – cette dernière fonction ayant la particularité d'être étroitement liée à l'effet de barrière.

Nous serons amenés à utiliser de nombreux termes issus du « jargon » européen. Un préambule rappelle la définition de ces termes.

---

<sup>1</sup> RAFFESTIN, Claude. – Éléments pour une théorie de la frontière. *Diogène*, 134, 1986, p.3-21

## **I ] Préambule : La frontière dans le jargon européen**

« Les scientifiques tiennent souvent pour nécessité ennuyeuse la définition des concepts qu'ils utilisent, tâche à traiter de façon aussi expéditive que possible ! Ce manque d'intérêt pour la définition fait de la recherche une chirurgie que l'on exécute avec des instruments rouillés : le chirurgien doit travailler plus dur, le patient doit souffrir davantage... et les chances de succès sont diminuées ! Comme les instruments de chirurgie, les définitions se rouillent à l'usage et nécessitent des affûtages fréquents, éventuellement même des remplacements »  
R.L. Ackoff, *Toward a system of system concepts*, 1971

Les textes européens fourmillent de termes abordant la question des frontières, parfois directement comme *transfrontalier* ou *transnational*, parfois par ricochet comme *intégration* ou *cohésion*. Ce sont des notions incontournables non seulement en raison de leur omniprésence dans les traités, les programmes communautaires et les textes nationaux d'application, mais aussi parce qu'ils sont repris voire parfois devancés dans les écrits scientifiques comme concepts majeurs de compréhension de la construction européenne. À l'orée de cette recherche, il s'avère donc indispensable de consacrer quelques pages à leur définition. Quand sont-ils apparus ? Avec quels autres termes étaient-ils en concurrence, et comment se sont-ils finalement imposés ? Quelles sont leurs implications quant aux fonctions des frontières ? Chaque terme sera passé au crible de cette série de questions pour montrer comment la question des frontières est devenue centrale dans les débats sur l'Europe.

### **A ] *Transfrontalier*, ou comment ignorer que la frontière disjoint**

Le terme *transfrontalier* s'est progressivement imposé comme la notion de référence pour exprimer les objectifs et les moyens de la politique régionale européenne sur les frontières.

La date de son apparition est incertaine : 1988 selon le Petit Robert Grand format (édition 1996), 1977 selon le Petit Robert (édition 2001). Nous avons trouvé une occurrence antérieure à ces dates : en 1969, lors d'un colloque européen sur les régions frontalières<sup>2</sup>. Son emploi y est limité à une seule expression, celle d'*hinterland transfrontalier*, utilisée pour qualifier les cas d'imbrication entre les tissus urbains et socio-économiques à travers certaines frontières. Quatre cas d'hinterlands *transfrontaliers* sont présentés : la « conurbation urbaine » de Lille ; l'« entité géoéconomique » à dominante sidérurgique située au croisement des frontières du Luxembourg, de la Belgique et de la France ; la Regio autour de Bâle ; et la région germano-néerlandaise Westmünsterland – Twente – Oostgelderland.

---

<sup>2</sup> Institut d'études européennes. – Les régions frontalières à l'heure du Marché commun : Actes du colloque tenu à Bruxelles les 27 et 28 novembre 1969. – Bruxelles : Presses universitaires de Bruxelles, 1970. – 427p.

À cette époque, plusieurs termes voisins coexistent. Dans une publication du Conseil de l'Europe de 1968 sur l'aménagement du territoire européen, comportant de nombreux développements sur la question des frontières, le terme *transfrontalier* est absent mais deux autres néologismes sont énoncés : *supra-frontalier* et *supra-frontière*<sup>3</sup>. Ils servent à qualifier des zones comme la zone supra-frontière Euregio Rhin-Ems-Lyssel, des groupes de travail comme le groupe de travail supra-frontalier Regio Basiliensis, des coopérations et collaborations voire des aménagements :

« L'objectif à long terme de Regio [Basiliensis] est l'aménagement « supra-frontalier » du territoire et l'évolution, étape par étape, vers une action commune » (p.115 ; les guillemets figurent dans le texte original)

Au tournant des années 1960 et 1970, le terme de *suprafrontalier* est celui qui s'impose, en coexistence parfois avec *interfrontalier*. Dans la thèse de Doctorat d'État de Gabriel Wackermann, les deux coexistent<sup>4</sup>. Le sens de ces deux termes semble assez proche, quoique *interfrontalier* soit davantage utilisé pour évoquer les relations au sein de la société civile :

« Un peu partout, des liens organiques se développent dans un cadre suprafrontalier » (Wackermann 1973, p.291)

« contacts récréatifs interfrontaliers » (Wackermann 1973, p.290)

« Liège et Maastricht ont constitué des groupes de travail à vocation interfrontalière » (Wackermann 1973, p.291)

Si ces termes existent, ils sont encore très peu répandus. Ils sont absents de la thèse de Firmin Lentacker (1973) sur la frontière franco-belge, comme de la *Géographie des frontières* de Paul Guichonnet et Claude Raffestin (1974). Cependant, chez ces deux derniers, le sens de *transfrontalier* est présent, seul manque le mot :

« L'importance de ces échanges et la richesse de ces situations révèlent le degré d'interpénétration et de compénétration de deux systèmes frontaliers » (p.61)

L'arrivée en force et la généralisation du terme *transfrontalier* remontent à 1980, avec l'adoption à Madrid de la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (Madrid, 21 mai 1980). Les États membres sont désormais tenus de faciliter ce type de coopération. À la fin des années 1980, le début des programmes Interreg sera le départ d'une inflation, non démentie depuis, dans l'utilisation du terme *transfrontalier*.

---

<sup>3</sup> Conseil de l'Europe. – Aménagement du territoire, problème européen : rapport de l'assemblée consultative. – Bruxelles : Conseil de l'Europe, 1968. – 145p. (p.69, p.72, p.111, p.113 et p.115)

<sup>4</sup> WACKERMANN, Gabriel. – Les loisirs de l'espace rhénan, de la région zurichoise à la frontière germano-néerlandaise. – Université Louis Pasteur de Strasbourg : Th. : D.E. : 1973. – 672p.

Comment expliquer que *transfrontalier* s'est imposé face à *interfrontalier* et *suprafrontalier* ? Le préfixe supra- a le sens d'être au-dessus, de surplomber, tandis qu'inter- a celui de relier, de connecter, et trans- celui de traverser, comme l'indique le Petit Robert (édition 2001) :

trans- Préfixe, du latin trans « par-delà », prép. et préverbe, qui a en français le sens de « au-delà de » (transalpin), « à travers » (transpercer) et qui marque le passage ou le changement (transition, transformation)

L'abandon du mot suprafrontalier peut s'expliquer par son sens plus restreint que les deux autres termes : il ne peut s'appliquer qu'aux organismes, groupes de travail ou actions qui s'imposent par-dessus la frontière. Et il véhicule davantage le sens de « imposé par le haut » que celui de relations sur un pied d'égalité. En ce qui concerne la différence entre interfrontalier et transfrontalier, nous proposons l'interprétation suivante : le premier a un sens de relations entre deux pôles, tandis que le second évoque l'idée d'un flux qui traverse ; le premier un fonctionnement en réseau, le second une fluidité dans un espace continu, ainsi que le sens d'un principe commun qui transcenderait les deux côtés de la frontière. Ce dernier mot évoquerait donc davantage une idée de continuité.

Depuis la Convention de Madrid en 1980 et la mise en place du programme Interreg en 1989, le terme *transfrontalier* s'est largement diffusé. Les textes européens se limitent à l'employer dans l'expression de *coopération transfrontalière*, c'est-à-dire pour qualifier une mise en relation entre des acteurs séparés de part et d'autre d'une frontière et poursuivant un objectif commun. Mais dans les textes d'aménagement des régions frontalières et dans les écrits scientifiques, le terme est utilisé dans des acceptions beaucoup plus vastes : il qualifie des pôles ayant un rayonnement en-dehors des frontières (métropole transfrontalière), des infrastructures linéaires (transports transfrontaliers) et même des aires (région transfrontalière).

Il est possible de montrer la généralisation de l'emploi de *transfrontalier* pour qualifier des aires à partir de simples recherches sur Internet. Ainsi, il ressort qu'au 24 juin 2003, le moteur de recherche Google avait indexé 393 pages contenant l'expression « territoire transfrontalier », 682 pour « espace transfrontalier » et 1080 pour « région transfrontalière ». Or, une année auparavant (le 13 juillet 2002), le même moteur de recherche avait indexé respectivement 200, 410 et 689 pages pour les trois expressions. La popularité du terme *transfrontalier* va donc croissant.

La bonne fortune de ce terme témoigne qu'il est dans l'air du temps, et que se généralise une nouvelle façon de considérer les frontières en mettant l'accent sur les relations. Ce terme permet ainsi aux collectivités territoriales en situation frontalière de revendiquer un rayonnement qui excède les limites du territoire national ; et il permet aux chercheurs de postuler d'emblée que les frontières connaissent des mutations sans précédent. Cependant, étant donné que notre recherche vise précisément à qualifier ces mutations et à questionner leur ampleur, leurs formes et leurs limites, nous éviterons ici d'utiliser ce terme en-dehors des expressions où il apporte véritablement un surcroît de

sens. En d'autres termes, **nous parlerons de *transfrontalier* uniquement pour qualifier des relations entre acteurs situés de part et d'autre d'une frontière, poursuivant un objectif commun, et dont les retombées concernent les deux côtés de la frontière.** Cette définition permet de qualifier de *transfrontalier* uniquement les faits traduisant une nouvelle façon de vivre les frontières ; en revanche, le terme de *frontalier* sera utilisé pour qualifier les types traditionnels de relations aux frontières, comme le travail, le commerce, les loisirs.

## **B | Transnational, ou comment découper l'Europe suivant de nouvelles limites**

Le sens du terme « transnational » doit également être précisé car l'utilisation qui en est faite dans les textes de la Commission, et qui sera reprise ici, diffère de son emploi habituel. Le Petit Larousse 2002 donne la définition suivante :

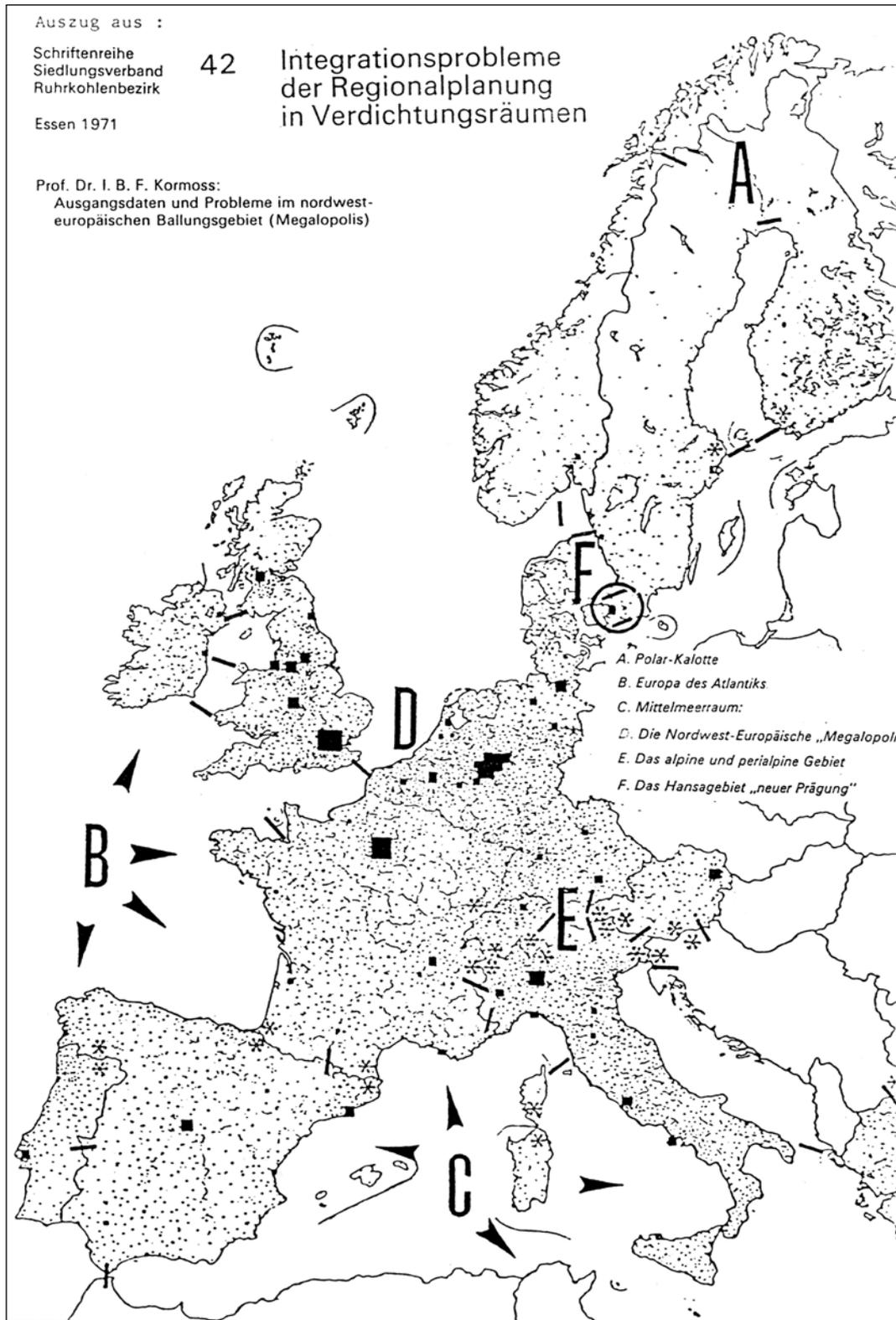
Transnational : Qui appartient à qui regroupe plusieurs nations.  
Les firmes transnationales

L'adjectif *transnational* est habituellement utilisé en sciences politiques et en sociologie pour qualifier le crime organisé, ou les stratégies des migrants ; en économie et en gestion pour les processus d'internationalisation des firmes.

Le sens introduit par la Commission est relatif à un nouveau découpage territorial de l'Europe en vastes zones à cheval sur plusieurs États. En effet, dans le programme Interreg un volet est précisément consacré à la coopération transnationale. **Est qualifié de *transnational* tout projet, relation, action, impliquant des acteurs de différents pays au sein de chaque zone.**

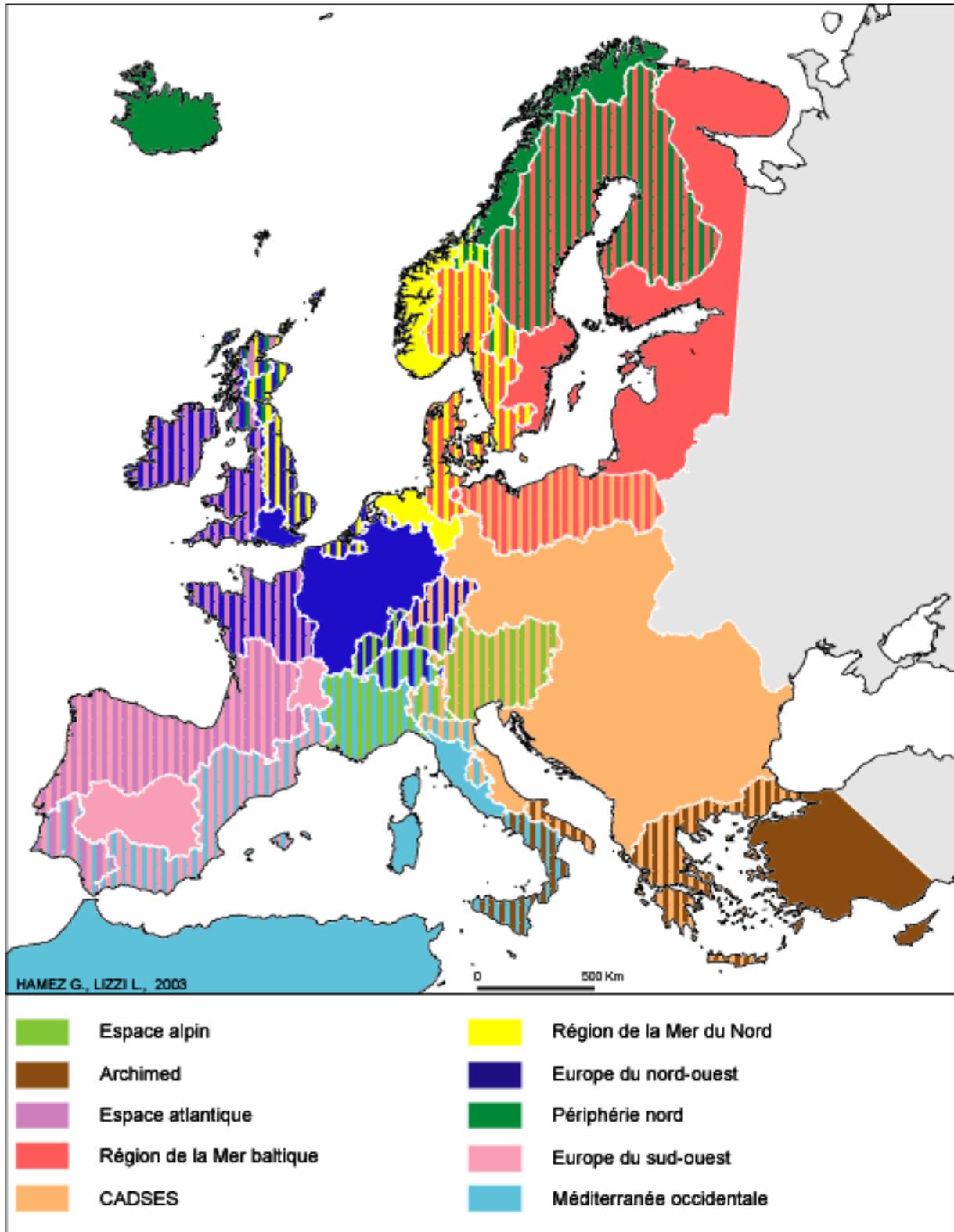
Une des originalités des zones transnationales tient en ce que leurs limites ne suivent presque jamais les frontières nationales, mais au contraire cheminent à l'intérieur des pays.

Le principe de re-découper le territoire de l'Europe en vastes zones, regroupant des régions aux caractéristiques similaires en termes d'aménagement, n'est pas nouveau. Les réflexions en ce sens progressent depuis plusieurs décennies. Sur la carte 3 (p.36), dressée en 1971 pour la Conférence des régions de l'Europe du nord-ouest, six zones agglomérées sont retenues – dont la zone centrale dite *mégalopole de l'Europe du nord-ouest*. Mais le flou de la représentation cartographique illustre bien qu'il ne s'agit encore que d'une esquisse : rien ne précise les limites de ces zones, ni leurs chevauchements. Cependant, si l'on compare cette carte avec la suivante (p.37), qui représente les zones transnationales retenues dans Interreg IIIB pour la période 2000-2006, la continuité est frappante : l'Europe atlantique est devenue Arc atlantique, la mégapole de l'Europe du nord-ouest s'appelle désormais Europe du nord-ouest, la calotte polaire cède la place à la périphérie nord, etc.



Document distribué par le secrétariat Interreg IIC AMNO, séminaire de Bruges, 9-10 octobre 2000  
 Extrait du Schriftenreihe Siedlungsverband Ruhrkohlenbezirk, Essen 1971

Carte 3. Les esquisses d'un découpage transnational de l'Europe en 1971



Source: Eurogeographics, Info regio

Carte 4. Les aires de coopération transnationale Interreg IIIB en 2000

Entre la carte de 1971 et celle de 2000, les réflexions à l'échelle transnationale se sont donc formalisées. La diffusion de l'idée transnationale est en partie due au schéma Europe 2000, réalisé en 1991 à la demande de la Direction générale en charge de la politique régionale (DG XVI), qui ouvrait la voie à l'établissement d'un diagnostic par grands ensembles cohérents<sup>5</sup>. Le document principal se compose de huit études transnationales. Un texte de la Commission au début de chaque étude précise que la raison d'être de ce découpage transnational est avant tout prospective : « L'objet de ce programme est de parvenir à une vision globale à long terme du territoire européen, intégrant les dynamiques sectorielles dans le cadre spatial le plus approprié (régions ou groupes de régions) et faisant apparaître la résultante des multiples évolutions en cours, afin de se doter d'éléments de réflexion stratégique permettant d'anticiper les transformations de l'espace européen et donc, de favoriser la concertation et le partenariat pour accompagner ou infléchir les évolutions en cours ».

Dans le document Europe 2000+, qui actualise Europe 2000, la Commission insiste sur le fait que le découpage transnational ne constitue pas une tentative de court-circuiter les compétences des États en matière d'aménagement : « Le découpage transnational adopté n'est qu'une hypothèse de travail qui a pour objet de faciliter l'analyse de la situation actuelle de chaque ensemble transrégional et de mettre en évidence l'importance des dynamiques transnationales qui feront évoluer la configuration du territoire de l'Union. Il n'entre pas dans l'intention de la Commission de suggérer la création de super régions européennes »<sup>6</sup>. En effet, la Commission n'a aucune compétence en matière d'aménagement. Par ailleurs, si la notion d'aménagement figurait explicitement dans les premiers textes fixant les orientations pour le volet transnational d'Interreg en 1997, elle a été remplacée par la suite par la notion de « développement durable, harmonieux et équilibré », plus consensuelle<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Commission des Communautés européennes (éd.). – Europe 2000 : Les perspectives de développement du territoire communautaire. – Off. des pub. officielles des Communautés : Luxembourg, 1991

La DG XVI est la Direction générale de « politique régionale et de cohésion » de la Commission européenne.

<sup>6</sup> Commission des Communautés européennes (éd.). – Europe 2000+ : Coopération en vue de l'aménagement du territoire européen. – Off. des pub. officielles des Communautés : Luxembourg, 1994

<sup>7</sup> Journal officiel des Communautés européennes. – Communication aux Etats membres fixant des orientations pour les programmes opérationnels que les Etats membres sont invités à établir dans le cadre de l'initiative communautaire *Interreg* concernant la coopération transnationale sur le thème de l'aménagement du territoire (« INTERREG II C »). – 96/C 200/07. – JOCE du 10/07/1996. – p.C200/23-C200/28.

Journal officiel des Communautés européennes. – Communication de la Commission aux Etats membres du 28 avril 2000 fixant des orientations pour une initiative communautaire concernant la coopération transeuropéenne et destinée à favoriser un développement harmonieux et équilibré du territoire européen – Interreg III. – 2000/C 143/08. – JOCE du 23 mai 2000. – p. C143/6-C.143/29

Comme le rappelle Félix Damette, la notion de développement spatial est plus consensuelle que celle d'aménagement ; et cette dernière, typiquement française, conserve une connotation régaliennne et dirigiste, alors que celle de développement est plus large et floue – et convient mieux aux réflexions sur l'espace européen<sup>8</sup>.

L'émergence du terme *transnational* dans les politiques de l'Union européenne est symptomatique de la façon dont sont perçues les frontières nationales : elles ne sont plus considérées comme des limites pertinentes pour l'aménagement et le développement spatial.

### **C | Intégration : « Faire se toucher »**

Un des termes les plus fondamentaux qui qualifient la construction européenne est celui d'*intégration*. Que signifie-t-il, et quelles sont ses répercussions sémantiques sur la notion de frontière ?

Le Petit Larousse illustré 1999 définit ainsi l'intégration :

Intégration : action de faire entrer dans un ensemble plus vaste, d'incorporer, d'inclure.  
*Intégrer un nouveau paragraphe au chapitre.*

Intégration économique : ensemble de procédés par lesquels deux ou plusieurs États créent un espace économique commun. (Elle peut prendre plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union économique, intégration économique totale)

Étymologiquement, *intégrer* signifie « faire se toucher ». Ce mot contient donc le sens de relier, connecter, et par conséquent d'effacer les barrières.

Le dictionnaire retient essentiellement la notion d'intégration économique, ce qui témoigne du fait que les rapprochements entre pays concernent généralement le domaine économique. Mais il existe de nombreuses autres facettes de l'intégration : l'intégration politique, l'intégration sociale et l'intégration territoriale.

L'intégration dont il est question dans les traités constituant la Communauté européenne ne sort pas ou peu de la sphère économique. Prenons les principaux textes : le Traité de Rome (1957) ne parle pas d'intégration ; l'Acte unique (1986) évoque uniquement l'*intégration économique* ; il en va de même dans le Traité de Maastricht (1992) ; enfin, dans le Traité d'Amsterdam (1997), la notion d'intégration est utilisée dans une acception un peu plus large : en-dehors de l'*intégration des marchés* dans la perspective de l'Union économique et monétaire, il est question de l'*intégration sociale* en ce qui concerne les personnes exclues du marché du travail, ainsi que de l'*intégration européenne*, notion plus vaste et générale (il est ainsi question du « renforcement de l'intégration européenne à la suite de l'adoption des Accords de Schengen »).

---

<sup>8</sup> DAMETTE, Félix. – Le SDEC : un travail à poursuivre. *Territoires 2020*, 1, 2000, p.67-73

Quels sont les effets spatiaux de cette notion élargie de l'intégration ? Roger Brunet a interrogé la notion d'*intégration territoriale* et présente ainsi ce que pourrait être une intégration aboutie :

« On dira [d'un territoire] qu'il est « bien intégré » lorsque tous ses lieux sont commodément reliés les uns aux autres, et aux centres du pouvoir ; que toutes les parties du territoire sont correctement irriguées en services, en biens, en informations, en moyens de travail, et que leurs produits de toutes natures sont efficacement drainés et redistribués. »<sup>9</sup>

Une intégration de ce type ne peut se faire qu'au prix de mutations sans précédent dans la nature des frontières et dans celle des États. En effet, dans la mesure où elle postule une redistribution à l'échelle européenne et non à l'échelle des États, et où les différents lieux doivent être reliés entre eux suivant la seule logique fonctionnelle et non des logiques nationales, cette intégration implique une atténuation radicale des prérogatives étatiques, parallèlement à une dévaluation des frontières au rang de simples limites administratives. Dans l'état actuel de la construction européenne, ce type d'intégration reste au mieux une perspective à très long terme, au pire une vue de l'esprit.

Il est intéressant de retenir de cette présentation que le concept d'intégration nourrit de fortes interrelations avec celui de frontière ; des progrès substantiels dans l'intégration européenne se traduiront nécessairement par une modification du rôle et des manifestations spatiales des frontières intérieures. Réciproquement, interroger la nature spatiale des frontières donne des éléments sur l'état de l'intégration européenne.

## **D | Cohésion : renforcer les liens entre les parties**

Le terme de *cohésion* est beaucoup plus récent que celui d'*intégration* : il s'impose essentiellement depuis le début des années 1990, comme le rappelle Laurent Davezies<sup>10</sup>.

Le Petit Larousse illustré 1999 donne le sens suivant :

cohésion : Propriété d'un ensemble dont toutes les parties sont intimement unies. La cohésion d'un groupe.

Ainsi, autant l'intégration est l'action d'incorporer et d'inclure, autant la cohésion qualifie le résultat de cette intégration en termes de liens « intimes » entre les parties.

Or, l'acception donnée à la cohésion dans les textes communautaires diffère de cette définition. Le terme de *cohésion*, absent du Traité de Rome (1957), apparaît pour la première fois dans l'Acte unique européen (1986) sous la forme d'un titre V du traité CE,

---

<sup>9</sup> BRUNET, Roger. – Territoires de France et d'Europe : raisons de géographe. – Paris : Belin, 1997. – 319p.

La définition est tirée du chapitre « Sens et échelles de l'intégration territoriale de l'Europe » (p.12)

<sup>10</sup> DAVEZIES, Laurent. – Note de lecture du deuxième rapport sur la cohésion : unité de l'Europe, solidarité des peuples, diversité des territoires. *Territoires 2020*, 5, 2002, p.69-74

faisant de la cohésion économique et sociale une nouvelle compétence de la Communauté. Le Traité de Maastricht (1992) consacre à la cohésion une place importante en prévoyant de créer un Fonds de cohésion, dont la vocation est de permettre à tous les États membres de participer à la future monnaie unique européenne. Pour cela, il vise à réduire les disparités de richesse entre les économies nationales, en aidant celles dont le PNB est inférieur à 90% de la moyenne communautaire. Ce Fonds est né officiellement en mai 1994 ; l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal en ont bénéficié. La cohésion dans ce sens peut donc être comprise comme les actions visant à favoriser la convergence entre les différents pays.

Enfin, en-dehors de la notion de cohésion économique et sociale, celle de cohésion territoriale apparaît pour la première fois dans le Traité d'Amsterdam (1997). Il ne s'agit que d'une occurrence isolée, à propos des services d'intérêt économique général, dont il est dit qu'ils « jouent un rôle dans la cohésion sociale et territoriale de l'Union » (art.7D).

Mais de nombreux autres documents attestent de la place grandissante de la *cohésion territoriale* dans les groupes de réflexion (*think tanks*) de l'Union européenne : le Second Rapport sur la cohésion économique et sociale comporte un chapitre sur le sujet<sup>11</sup> ; le groupe de travail sur le Développement territorial et urbain a produit plusieurs éléments de réflexion<sup>12</sup> ; le Comité des régions a délivré un avis le 10 avril 2003 sur la cohésion territoriale<sup>13</sup>. Enfin, cette notion figure dans le projet de constitution pour l'Europe :

Chapitre III. Politique dans d'autres domaines spécifiques  
Section 3. Cohésion économique, sociale et territoriale  
Article III-116.

Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de l'Union, celle-ci développe et poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion économique, sociale et territoriale.

En particulier, l'Union vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions ou îles les moins favorisées, y compris les zones rurales.<sup>14</sup>

En dépit de la progressive généralisation de cette notion, il n'existe pas de document qui la définisse précisément. L'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE) devrait aider à progresser dans cette voie, notamment à travers les recherches conceptuelles menées dans le groupe de travail 3.1. Dans ce cadre, Philippe De Boe et Thérèse Hanquet ont étudié le concept de *cohésion territoriale*, pour

---

<sup>11</sup> Chapitre 1.3 : « Cohésion territoriale : vers un développement plus équilibré ».

Commission européenne. – Deuxième rapport sur la cohésion économique et sociale : Unité de l'Europe, solidarité des peuples, diversité des territoires. – Luxembourg : Eur-OP, 2001. – 160p.

<sup>12</sup> SCHMEITZ, Peter, MARTIN, Derek. – What is territorial cohesion ? – SUD document, septembre 2002  
Sub-Committee on spatial and urban development. – Draft interim report on territorial cohesion. – décembre 2002.

<sup>13</sup> Comité des régions. – Avis du 10 avril 2003 sur « la cohésion territoriale ». – CdR 388/2002, COTER-012.

<sup>14</sup> Commission européenne. – Projet de traité établissant une constitution pour l'Europe. – Luxembourg : Off. des pub. Off. Des C.E., 2003. – 340p.

remarquer qu'il est généralement associé dans les documents européens au but de réduire les disparités<sup>15</sup>. Ces disparités peuvent être autant nationales que régionales.

La notion de cohésion territoriale demeure donc, à l'heure actuelle, liée à l'objectif de convergence socio-économique des régions de l'Union, et aux impératifs de redistribution.

Chacun des termes définis ci-dessus a un lien avec l'idée de frontière. Cependant, l'émergence de la question des frontières sur l'agenda européen est récente.

## ***II ] La progressive prise en compte des frontières dans les politiques européennes***

Comment et dans quel contexte la question des frontières s'est-elle imposée dans l'agenda communautaire ? En quoi le programme d'initiative communautaire Interreg est-il innovant dans la façon de vivre les frontières ? En répondant à ces questions, nous chercherons ici à montrer comment Interreg remet en cause la fonction traditionnelle de *relation* des frontières.

### **A ] La frontière devient l'enjeu de politiques spécifiques de l'Union**

Le Traité de Rome (1957) ne comporte pas de clause particulière relative aux régions frontalières. Ces dernières relèvent de l'approche générale de « développement harmonieux » et de « réduction des disparités régionales », comme le stipule le préambule du Traité de Rome, repris à l'article 130. Cette absence de prise en compte du fait frontalier peut être expliquée par plusieurs facteurs : sans doute la question des frontières n'était-elle pas une priorité. Il fallait d'abord que les six États se mettent d'accord sur la façon dont leurs économies nationales seraient regroupées dans la Communauté ; de plus, le premier traité européen se devait de mettre l'accent avant tout sur ce qui rapprochait les États, unifiait et affirmait la Communauté : il est donc logique qu'il ait gardé un silence prudent sur les frontières, lignes de contact mais d'abord vécues comme des lignes de rupture.

Cette absence de prise en compte des régions frontalières s'explique également par l'état embryonnaire de la politique régionale européenne. André Fischer rappelle que la politique régionale posait problème dès l'origine, car elle remet en cause la souveraineté des États membres sur leurs régions (« affaire interne »), et soulève la question de

---

<sup>15</sup> DE BOE, Philippe, HANQUET, Thérèse. – The concept of territorial cohesion. – Working paper du TPG3.1, 20/01/2003

l'évolution des rapports entre internationalité et supranationalité<sup>16</sup>. Enfin n'étaient encore définis ni le profil des régions à aider, ni les moyens d'intervention de la CEE.

Trois étapes sont identifiables dans la progressive prise en compte des régions frontalières :

1. Dans une première période, du Traité de Rome à la charnière des années 1973-1975, les préoccupations relatives aux régions frontalières restent très restreintes, se limitant à l'organisation de conférences et à la création de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE)<sup>17</sup>. D'une façon plus générale, l'intérêt porté aux régions d'Europe était bien moins important qu'il ne l'est actuellement et le risque de création d'une Europe duale entre régions « riches » et régions « pauvres » n'était pas à l'ordre du jour. Les régions défavorisées n'étaient pas représentées devant les instances européennes ; enfin, les régions n'avaient pas de personnalité juridique propre qui leur permette de revendiquer pour leurs actions une réelle valeur juridique au niveau du droit international<sup>18</sup>.

Le changement est venu en partie des revendications des régions périphériques, à la faveur des mouvements régionalistes des années 1970, et des effets de la crise à partir de 1974. Le changement tient aussi et surtout à la mise en place d'une politique régionale commune : dès 1968, la Commission de Bruxelles se dote d'une Direction générale de politique régionale (d'où seront issus le Comité de politique régionale et le FEDER, Fonds européen de développement régional) ; et en 1971, cette Direction générale reconnaît trois catégories de régions qui doivent être prioritaires pour l'attribution des aides au développement : les régions frontalières, les régions agricoles défavorisées et les vieilles régions industrielles en crise.

2. Du milieu des années 1970 à 1989, l'échelon régional s'affirme comme niveau adéquat d'intervention face aux reconversions et nouvelles polarisations issues de la crise, en même temps que grandit l'exigence économique et politique d'un espace de libre marché européen. La nécessaire continuité de l'espace européen comme espace d'échange bouleverse les données géopolitiques, économiques et culturelles anciennes ; il faut pour la réaliser passer du concept d'économie des zones frontières à celui d'économie transfrontalière. Le développement doit maintenant passer par les avantages comparés des régions séparées par la frontière, et non plus par des rentes de situation que permet un

---

<sup>16</sup> FISCHER, André. - La politique régionale des Communautés européennes. *Notes de recherche du Centre de recherches sur industrie et aménagement*, 1991, n°25, 23p.

<sup>17</sup> Exemple de conférence : Les régions frontalières à l'heure du Marché Commun : colloque des 27 et 28 novembre 1969, Institut d'études européennes de l'Université Libre de Bruxelles. Publié aux Presses Universitaires de Bruxelles en 1970 (427 pages). La tonalité qui s'en dégage est un combat pour une Europe unie. Les formules clés sont : *intégration économique, solutions aux régions frontalières du territoire européen, développement harmonieux des régions constitutives, et construction européenne*.

<sup>18</sup> DRESSLER HOLOHAN, Wanda. - La politique européenne de coopération régionale transfrontalière et les modalités de son application dans le cadre français. - *Espaces et sociétés*, n°70-71, 1993, p.113-154

différentiel économique et institutionnel. Des textes fournissent un cadre incitant la coopération transfrontalière. L'adoption en 1980 à Madrid de la Convention Cadre sur la coopération transfrontalière est un jalon important. Elle a été ratifiée par la France en 1984 ; mais la France a subordonné l'application de la Convention à la conclusion d'accords inter-étatiques préalables.

C'est une période de gestation, au cours de laquelle les résolutions s'accroissent tandis que se rapproche la perspective de l'Acte unique.

La signature de l'Acte unique en février 1986 a en effet donné comme objectif de supprimer les frontières physiques, techniques et fiscales qui entravent la libre circulation dans la Communauté. Cela suppose non seulement des actions sur la ligne frontière, mais surtout des actions visant à renforcer la cohésion économique, sociale et spatiale sous-entendue dans la notion d'intégration européenne. L'application de ces principes est initiée en 1989, année charnière au cours de laquelle sont réformés les fonds structurels du FEDER.

3. De 1989 à nos jours, les déclarations et incitations continuent, et les instances européennes donnent des moyens financiers à cette politique transfrontalière grâce aux programmes Interreg. Les déclarations sont de plus en plus ambitieuses ; le Conseil de l'Europe lance le concept de développement régional transfrontalier, et les États, les régions, les chambres de commerce, les syndicats et toutes autorités sont invités à élaborer des programmes transfrontaliers d'activités dans les aspects de la vie économique, culturelle et sociale à des fins intégratrices. Dix directives pour la coopération transfrontalière en Europe sont adoptées en juillet 1989, et servent de guide à l'initiative communautaire Interreg.

### **B | L'initiative communautaire Interreg : révolution dans la fonction de *relation des frontières***

L'initiative communautaire Interreg a été mise en œuvre pour répondre à une exigence principale : désenclaver les régions frontalières. La Commission stipule en effet que les régions frontalières sont pénalisées par un double isolement : isolement par rapport aux régions frontalières limitrophes, et isolement par rapport à leur propre espace national dont elles sont une périphérie<sup>19</sup>.

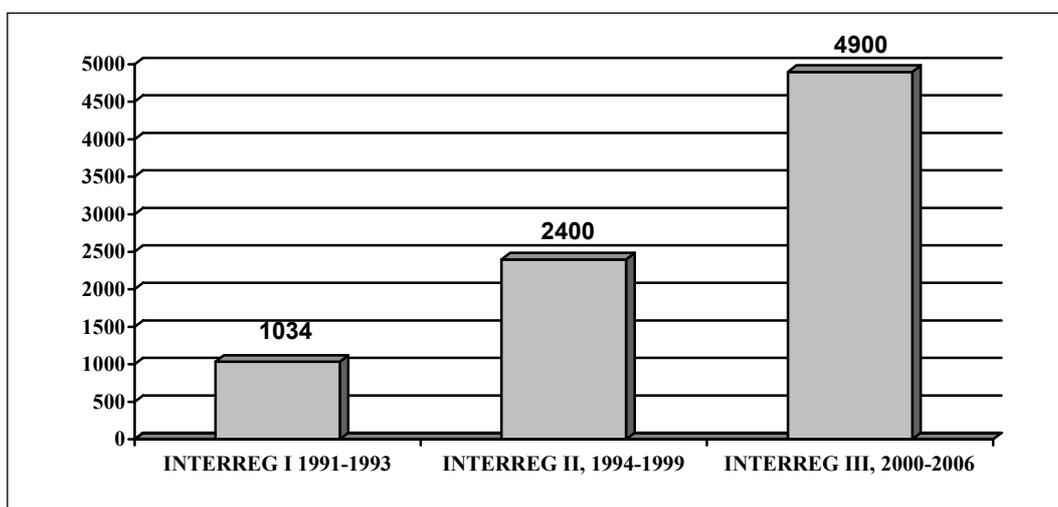
Pour atténuer la force de cloisonnement que représentent les frontières nationales, l'idée maîtresse d'Interreg est d'inciter des coopérations entre acteurs de part et d'autre des frontières, par des aides financières qui se montent généralement à 50% du coût total

---

<sup>19</sup> Journal Officiel des Communautés Européennes. – Communication de la Commission aux Etats membres du 28 avril 2000, fixant des orientations pour une initiative communautaire concernant la coopération transeuropéenne et destinée à favoriser un développement harmonieux et équilibré du territoire européen – Interreg III. – JOCE du 23 mai 2000. – 2000/C 143/08

du projet. L'objectif final est de créer de véritables réseaux de coopération, qui puissent durer au-delà de la période de programmation d'Interreg. Notons que le programme Interreg a également été utilisé pour favoriser le développement des régions frontalières les plus pauvres. Ainsi, les régions frontalières figurant en Objectif 1 peuvent bénéficier de subventions d'Interreg allant jusqu'à 75% du coût total du projet ; et les projets dont il s'agit peuvent n'avoir aucune dimension transfrontalière. C'est ainsi que dans le programme Interreg Espagne-Portugal des infrastructures de transport ont pu être financées, en répondant d'avantage à des préoccupations de développement frontalier que transfrontalier.

Sur le plan financier, l'enveloppe allouée aux programmes Interreg a doublé entre chaque période de programmation, comme le montre la figure 1 ci-dessous.



Source : Inforegio

Figure 1. La progression du budget d'Interreg, en millions d'euros

Cette progression financière d'Interreg s'effectue au détriment des autres programmes d'initiatives communautaires (PIC). En effet, alors qu'il existait 13 PIC au cours de la période 1994-1999, il n'y en a plus que 4 pour 2000-2006<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> Les treize PIC existants étaient, outre INTERREG, LEADER (développement local en milieu rural), URBAN (politique urbaine), PESCA (restructuration de la pêche), REGIS (soutien aux régions ultra-périphériques), EMPLOI (intégration professionnelle des femmes, des jeunes et des groupes défavorisés), ainsi qu'ADAPT, PME, RECHAR, KONVER, RESIDER et RETEX (adaptation aux mutations industrielles). Les 4 PIC qui subsistent en 2000-2006 sont, outre INTERREG, LEADER+ (promotion du développement rural), EQUAL (lutte contre les discriminations de toute nature dans l'accès au marché du travail) et URBAN II (revitalisation économique et sociale des villes et des banlieues en crise).

La part croissante d'Interreg est un effet de la refonte de la politique régionale de l'Union dans le contexte de l'élargissement. En effet, dans la mesure où les pays qui accèderont à l'Union ont un niveau de développement largement inférieur à celui des pays membres, ils récupéreront la plupart des aides régionales du type Objectif 1, tandis que très peu de pays membres actuels de l'Union les conserveront. Des discussions sont en cours à l'heure actuelle pour décider du type d'aides qui subsistera à l'horizon 2006 ; un des rares points qui rencontre un consensus est la poursuite du programme Interreg<sup>21</sup>.

Le volume de 4,9 milliards d'euros pour la période 2000-2006 comprend les trois volets d'Interreg : le volet A pour la coopération transfrontalière, le volet B pour la coopération transnationale et le volet C pour la coopération interrégionale. Le volet A, le plus ancien, draine la majorité des crédits dans Interreg III (de 50 à 80%), suivi par le volet B (entre 14 et 44%) et par le volet C (6%).

Le volet A est celui de la coopération locale transfrontalière. Il concerne le niveau administratif III de la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS3), dans les zones limitrophes des frontières ainsi que dans certaines zones maritimes. Ce volet fut mis en place dès 1989.

Le volet B concerne la coopération transnationale. L'espace européen a été découpé en onze zones transnationales, à l'intérieur desquelles la coopération entre acteurs est encouragée (carte 4 p.37). Les projets doivent réunir des partenaires issus d'au moins deux pays différents. La coopération transnationale a été initiée en 1997, et relevait alors du volet C d'Interreg II.

Le volet C, enfin, a trait à la coopération thématique entre régions situées en n'importe quel endroit de l'Union. L'accent est mis sur l'aide aux régions en retard de développement et en reconversion, avec l'objectif de parvenir à une meilleure cohésion de l'Union grâce à une mise en réseau des régions, favorable à l'échange de bonnes pratiques. C'est le volet d'Interreg le plus récent : les appels à projet n'ont été lancés qu'en 2002.

---

<sup>21</sup> Nous faisons ici référence aux réflexions menées dans le groupe « Développement territorial et urbain » (appelé en anglais « Spatial and Urban development », SUD), qui réunit les administrateurs nationaux en charge de l'aménagement dans chaque pays de l'Union. Le SUD est un sous-groupe du Comité pour le développement et la reconversion des régions (CDRR).

Les trois volets d'Interreg ont en commun de favoriser la coopération entre acteurs situés dans des régions de pays différents, que ce soit à une échelle locale transfrontalière, à l'échelle transnationale ou à l'échelle européenne. Ils constituent ainsi un défi non seulement au caractère de discontinuité des frontières, mais également à leur rôle de barrière. En effet, les frontières séparent des espaces nationaux à l'intérieur desquels se déploient préférentiellement les réseaux sociaux ; favoriser le déploiement des réseaux outre frontière constitue donc une tentative pour rendre l'espace plus continu. Ce faisant, il s'agit également de dépasser l'effet de barrière traditionnel des frontières, dans la mesure où les projets supposent des contacts entre partenaires et où leur finalité doit excéder les intérêts nationaux.

Par ailleurs, les coopérations transfrontalière et transnationale trouvent plusieurs justifications en économie régionale, en référence au rôle des régions dans l'Union européenne.

### **C | Justification de la coopération transfrontalière et transnationale en termes économiques**

Un courant de recherche se développe depuis une vingtaine d'années à la faveur de l'intégration européenne, cherchant quels sont les avantages attendus des coopérations interrégionales en général et transfrontalières en particulier. Un point important de cette approche concerne la question de la concurrence, la complémentarité ou l'homogénéisation entre les espaces, et de savoir quel sera le comportement des firmes dans ces espaces en mutation.

Quelles sont les justifications économiques de la coopération transfrontalière ? Deux axes principaux de réflexion la guident :

- une Europe sans frontières : sous le coup de la défonctionnalisation des frontières et de la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services, résulte un nouvel ordre géoéconomique ;
- une Europe des régions : en même temps que disparaissent les frontières des États, des régions fondées sur de nouvelles limites géographiques, sociales, culturelles émergent et structurent la nouvelle Europe.

Ce type d'analyse sur l'intégration européenne n'est pas nouveau : François Perroux en donne quelques éléments dès 1954, soit trois ans avant la signature du Traité de Rome<sup>22</sup>. Il souligne que de « l'érosion de la souveraineté nationale » (p.286) pourraient naître des régions frontalières binationales. Dans le chapitre « Les frontières nationales et leur dévalorisation », il insiste sur la différence à effectuer entre la limite des espaces économiques et les frontières nationales : chaque espace économique a ses points formant un périmètre d'efficacité, qui ne coïncide nullement avec les frontières nationales ; et les

---

<sup>22</sup> PERROUX, François. – L'Europe sans rivages. – Paris : PUF, 1954. – 668p.

frontières peuvent certes parfois prendre un rôle de mur, de barrières pouvant remodeler l'économie, mais ajoute-t-il : « Ne perdons pas l'habitude de les voir traversées par des forces, des influences, des réalités structurelles » (p.368).

Cinquante ans après, avec le processus d'intégration européenne, comment ces idées sont-elles théorisées ?

Pour expliquer les motivations de la coopération interrégionale, Fred Célimène et Claude Lacour évoquent une raison assez simple : plus les régions sont puissantes, plus elles profiteront des effets de l'ouverture des frontières et de l'intégration européenne et mieux elles résisteront à la concurrence. Et une taille critique pourra être atteinte par un regroupement de plusieurs régions existantes (p.18)<sup>23</sup>. Denis Maillat partage cette analyse, en ajoutant que les régions ne doivent pas tarder à fixer leur conduite dans ce domaine, car les grandes entreprises anticipent les nouvelles opportunités dans leurs stratégies<sup>24</sup>.

Fred Célimène et Claude Lacour parlent de « macro-territoires » pour ces regroupements. Leur idée-force est que dans un contexte d'internationalisation des échanges, de concurrence accrue entre les espaces et de remise en question des politiques étatiques traditionnelles de redistribution, l'avenir est à ces macro-territoires puissants et dynamiques – ce qui soulève de nombreuses questions en termes d'aménagement du territoire.

R. Cappelin évoque les mêmes processus, mais donne un autre nom aux régions transnationales : les « méso-régions européennes »<sup>25</sup>. Il s'agit pour lui de la forme de regroupement la plus adaptée pour jouer un rôle dans la compétition internationale et servir d'interface entre les citoyens et la Communauté européenne. Il franchit un pas supplémentaire en se faisant l'avocat de l'organisation de l'Europe selon un modèle fédéraliste, opposé au modèle centraliste et au modèle de libre-marché ; en effet, des fédérations interrégionales permettraient selon lui de garantir de la meilleure façon la subsidiarité, les économies d'échelle et les synergies.

Cette évolution des réflexions depuis les justifications économiques de la coopération interrégionale jusqu'à des partis pris politiques illustre à quel point les réflexions sur le rôle des frontières et des régions ne sont pas neutres et ont des répercussions très fortes sur le devenir de l'intégration européenne.

---

<sup>23</sup> CELIMENE, Fred, LACOUR, Claude. – Éléments d'une théorie de l'intégration régionale des espaces. p.15-32 in : CELIMENE, Fred, LACOUR, Claude (ed.). – L'intégration régionale des espaces. – Paris : Economica, 1997. – 300p.

<sup>24</sup> MAILLAT, Denis. – Régions transfrontalières et marché européen unique: le cas de la région Franche-Comté / Suisse romande. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1, 1990, p.117-135

<sup>25</sup> CAPPELIN, R. – « Interregional cooperation in Europe : an introduction ». p.1-20. In : *Regional networks, border regions and european integration* / prés. par R. Cappelin. – Londres : Pion Ltd, 1993. – 245p.

**En conclusion sur la fonction de relation**, la coopération transfrontalière et transnationale est porteuse d'une nouvelle façon de nouer des échanges avec les voisins de l'autre côté de la ligne. Alors que les relations traditionnelles portent sur la dissymétrie entre les espaces et les secteurs, afin de tirer le plus grand profit du différentiel induit par la frontière, les programmes Interreg favorisent et subventionnent les contacts symétriques. Il ne s'agit plus de chercher de l'autre côté de la frontière des produits et services en jouant sur les avantages comparatifs, mais de trouver des partenaires. Le changement d'optique est radical.

Les fonctions de traduction et de différenciation sont également remises en cause.

### **III ] Que reste-t-il des fonctions de traduction et de différenciation ?**

#### **A ] Que traduisent les frontières intra-européennes ?**

Claude Raffestin entend par « traduction » le fait qu'une frontière est souvent chargée de sens pour celui qui la traverse, en prenant l'exemple de la frontière sur le Rio Grande, porteuse de nombreux espoirs pour les Mexicains (Raffestin 1986).

Dans la mesure où les États membres de l'Union européenne ont adopté la libre circulation des personnes à travers leurs frontières, les frontières intérieures de l'Union ont perdu une part importante de leur charge émotionnelle. L'adoption d'un passeport commun pour les citoyens de ces États est le symbole de cette « banalisation » des frontières.

En revanche, il est en Europe une frontière dont la fonction de traduction se renforce dramatiquement : celle entre pays membres de l'Union et pays non membres, dite « frontière externe ». Le durcissement des contrôles le long de celle-ci a donné lieu à la popularisation de l'expression d'*Europe-forteresse*. Par ailleurs, remarquons que cette frontière se présente sous différentes formes : certes, ligne pour les pays membres disposant d'une frontière commune avec un pays non membre, mais aussi points d'entrée internationaux dans l'espace européen, dont les principaux ports et aéroports.

Quant aux frontières terrestres intra-européennes, elles traduisent certes toujours le passage d'un pays à un autre, mais de façon banalisée et dépassionnée. Cela ressort sur les photographies 1 et 2 (p.50), qui représentent des points de passage France-Belgique et Allemagne-Autriche. Le nom du pays dans lequel on entre est toujours indiqué de la même façon sur le panneau : écrit en blanc sur fond bleu, entouré de douze étoiles jaunes. Par ailleurs, la première photo, prise sur autoroute, illustre la facilité avec laquelle se traversent les frontières.



*Hamez, 2001*

Photo 1. Le passage de la frontière France-Belgique sur l'autoroute E17 Lille-Gand



*Source : <http://jungholz.enclaves.org>*

Photo 2. Panneau indiquant l'arrivée en Autriche à Jungholz (frontière allemande)

## **B ] Que différencient les frontières intra-européennes ?**

Les frontières sont traditionnellement des limites de systèmes administratifs, politiques et juridiques. Elles séparent des espaces au sein desquels s'organise la vie économique, sociale et culturelle. Ce rôle de discontinuité évolue dans le cas des frontières intra-européennes, sous l'effet des délégations de souveraineté peu à peu concédées par les États aux instances communautaires.

La question de la différenciation aux frontières nationales est proche des recherches sur la convergence entre les États membres. Toute une littérature scientifique s'est développée sur cette question, en particulier en économie et en science régionale. Ne seront mentionnés ici que les points du débat qui concernent les frontières nationales.

### ***1. Une progressive harmonisation législative : conséquences sur les services publics***

Les législations nationales tendent à s'harmoniser pour se conformer aux recommandations du Conseil de l'Union européenne et de l'Assemblée européenne. Si les systèmes législatifs nationaux restent distincts, ils convergent de façon croissante. C'est notamment le cas avec le processus de déréglementation des services publics actuellement impulsé par la Commission européenne, qui concerne tant les chemins de fer, les postes, les télécommunications que l'aviation civile. Cette section se focalise sur ce secteur des services publics de réseau, fondamental pour l'organisation économique et sociale de la société ; son évolution traduit l'impact du processus de convergence législative.

Si les domaines sociaux, culturels, de l'éducation et de la santé restent des compétences de l'État, le droit communautaire a compétence pour les « services d'intérêt économique général » – ainsi dénommés dans le Traité des Communautés européennes. Ce n'était pas le cas en 1957, car le Traité de Rome avait mis l'accent sur la libre circulation des marchandises. Il faut attendre le Plan Delors en 1986 pour qu'émerge l'idée d'un marché intérieur, et le Traité d'Amsterdam (1997) pour que les services publics soient rattachés à la sphère communautaire.

L'approche communautaire en la matière soulève de nombreuses questions, car la notion de service public ne fait pas l'objet d'une définition uniforme dans les États membres. Cela nécessite de repenser le rôle et la nature des services publics. En France, comme le rappelle Stéphane Rodrigues, il y a traditionnellement une équation selon laquelle les services publics relèvent de l'État et ne peuvent se structurer qu'autour du monopole public ; le droit communautaire introduit de nouvelles approches, avec d'une part la notion de service universel, d'autre part l'idée de conjuguer qualité pour le consommateur et compétitivité<sup>26</sup>. Mais cette dérégulation ne signifie pas une absence de normes. En effet, la Communauté européenne favorise l'émergence de nouveaux cadres de

---

<sup>26</sup> RODRIGUES, Stéphane. – La régulation communautaire des services publics de réseaux, vers une théorie générale de la « concurrence régulée » ? *Flux*, 44-45, 2001, p.75-85

régulation parfois très contraignants, comme l'Autorité de régulation dans les Télécommunications (ART) qui s'est très vite imposée par rapport aux pouvoirs publics et fixe les nouvelles règles de la concurrence. Selon Stéphane Rodrigues, il ne s'agit donc pas d'une libéralisation sauvage mais d'un processus dans lequel « droits nationaux et communautaire convergent et se complètent, dans la recherche de l'équilibre entre les priorités concurrentielles et libre-échangistes du marché unique et les considérations d'intérêt général dont les services publics de réseaux sont porteurs en tant qu'éléments du modèle européen de société ».

Certes, l'évolution ne suit pas le même rythme suivant les pays. L'ART du Royaume-Uni dispose de pouvoirs plus étendus que son homologue français, en matière d'attribution des licences et de contrôle des prix – ce qui permet une meilleure efficacité, selon Nicolas Curien<sup>27</sup>. Mais le profil des États membres en la matière n'en est pas moins de plus en plus homogène, « du double point de vue de la pénétration de la concurrence et du mode de régulation adopté » (Curien 2001).

Parmi les réseaux, ce sont les télécommunications qui connaissent la dérégulation la plus poussée. La mise en concurrence des autres réseaux peut prendre beaucoup plus de temps. C'est le cas de l'électricité. Selon Jean-Michel Glachant, « la majorité des principaux acteurs électriques d'Europe sont encore loin d'avoir achevé leurs redéploiements stratégiques en réponse à l'ouverture récente des nouveaux « marchés intérieurs » européens »<sup>28</sup>. C'est aussi le cas des transports urbains, pour le moment très peu concernés – mais la Commission souhaite que la procédure d'appels d'offres se généralise dans ce secteur.

La situation est donc transitoire à bien des égards, mais va dans le sens d'une meilleure interconnexion des réseaux et de la réalisation d'un marché intérieur des services d'intérêt économique. Les frontières sont donc appelées à ne plus être des lignes de rupture entre les réseaux techniques.

## ***2. Une continuité monétaire***

En outre, les frontières intra-européennes ne sont plus des lignes de discontinuité monétaire. Le premier jalon important de la coopération monétaire est la création du système monétaire européen (SME) en 1979, avec l'adoption d'une unité de compte, l'ECU (European Currency Unit). Il ne s'agit pas alors d'introduire une monnaie commune ; l'objectif est de parvenir à la stabilité entre les monnaies européennes, et de rapprocher les économies nationales en limitant l'instabilité des changes. Cette étape a été très importante pour rendre l'espace économique européen plus cohérent.

---

<sup>27</sup> CURIEN, Nicolas. – La libéralisation des télécommunications en Europe. *Flux*, 44-45, 2001, p.28-35

<sup>28</sup> GLACHANT, Jean-Michel. – Une quinzaine de « marché unique » de l'électricité dans l'Union européenne ? *Flux*, 44-45, 2001, p.8-27

L'adoption d'une monnaie commune est décidée avec le Traité de Maastricht, ratifié en 1993. L'euro remplace les monnaies nationales dans douze pays de l'Union européenne le 1<sup>er</sup> janvier 1999 ; à cette date les frontières communes à ces pays ne séparent donc plus des espaces monétaires différents.

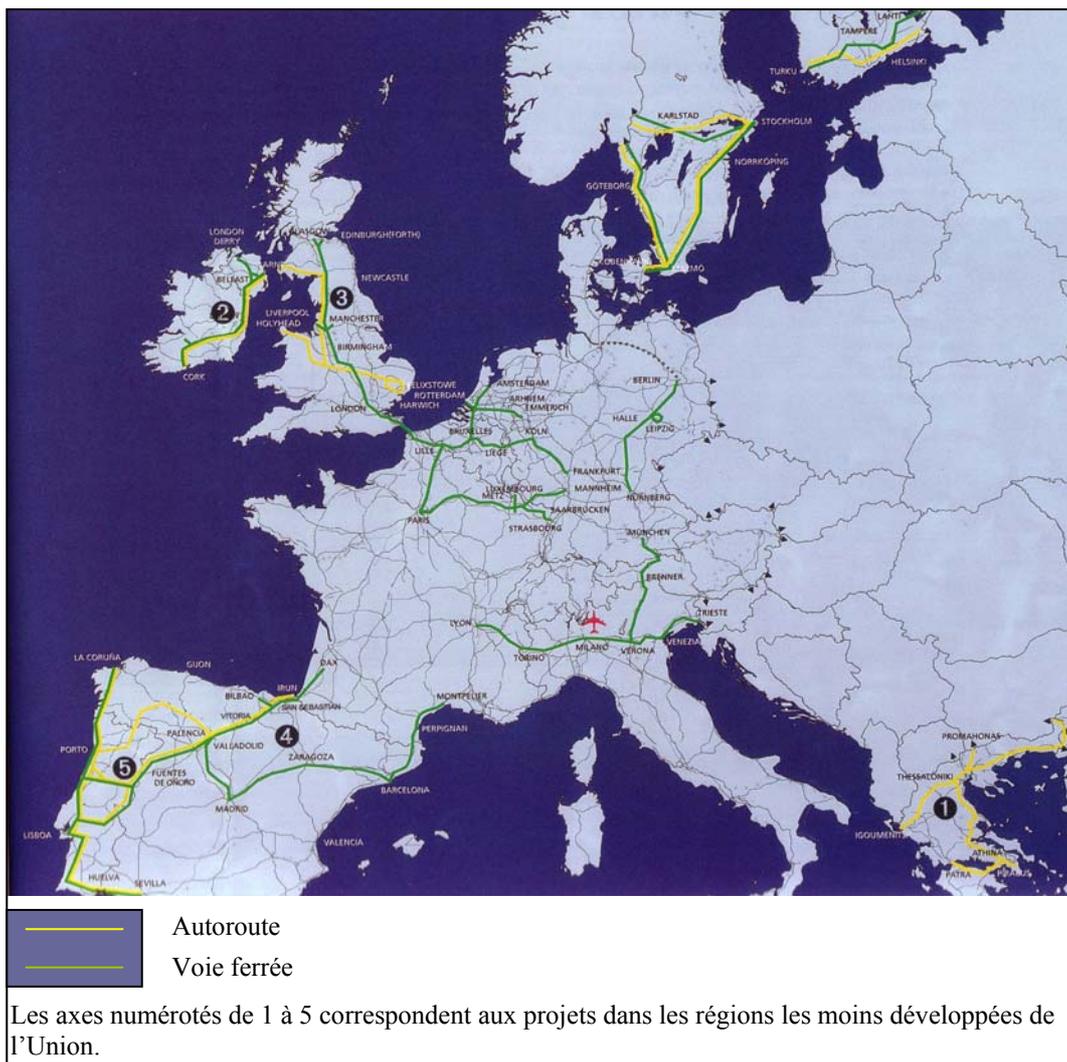
Enfin, la mise en circulation des euros à la place des monnaies nationales le 1<sup>er</sup> janvier 2002 rend tout à fait concrète la disparition des lignes de discontinuité monétaire pour les citoyens des douze pays concernés. Cette évolution a-t-elle des conséquences sur l'effet de barrière des frontières ? D'un côté, la fréquentation des commerces situés de l'autre côté d'une frontière peut être facilitée par le fait de ne plus avoir à changer de monnaie. D'un autre côté, il n'est pas sûr que les différences de monnaie aient entravé dans le passé les échanges commerciaux : de très nombreux commerçants acceptaient d'être payés en monnaie étrangère, d'autant plus qu'ils pouvaient alors pratiquer un taux de change avantageux. De nombreuses études ont illustré ce point. Gabriel Wackermann (1973) et Firmin Lentacker (1973) y font déjà référence dans leurs thèses portant respectivement sur les frontières de l'espace rhénan et sur la frontière franco-belge. En ce qui concerne la frontière franco-belge, nous avons constaté que de nombreux commerçants belges acceptaient même les chèques français, et avaient ouvert un compte bancaire en France pour pouvoir les encaisser.

Toujours est-il que l'adoption de l'euro rend l'espace européen plus continu, et qu'une part de l'exotisme lié auparavant au passage des frontières a disparu.

### ***3. Des liens croissants par les infrastructures de transport***

La continuité de l'espace européen dans son ensemble passe également par le développement de grandes infrastructures de transport d'intérêt européen, comme le montre la carte 5 (p.54). À cet égard, le transport est explicitement considéré dans le Traité de Maastricht comme un instrument d'intégration de l'espace européen. L'article 129B du Traité de Maastricht stipule « qu'en vue de permettre aux citoyens de l'union, aux opérateurs économiques, ainsi qu'aux collectivités régionales et locales, de bénéficier pleinement des avantages de la mise en place d'un espace sans frontières intérieures, la Communauté contribue à l'établissement et au développement de réseaux transeuropéens dans les secteurs des infrastructures de transport, des télécommunications et de l'énergie ». Et l'article 129C : « Afin de réaliser ces objectifs, la Communauté établit un ensemble d'orientations couvrant les priorités ainsi que les grandes lignes des actions envisagées dans le domaine des réseaux transeuropéens ; ces orientations identifient des projets d'intérêt commun ».

L'ambition est donc de transformer les quinze réseaux nationaux en un seul.



Commission européenne. – *Feu vert pour l'Europe : les projets de transport soutenus par le FEDER et le Fonds de Cohésion.* – Luxembourg : Off. Des pub. Officielles des C.E., 2000. – 35p.

Carte 5. Les 14 axes de transport déclarés prioritaires et devant être achevés en 2010

Les objectifs sous-jacents du réseau sont d'abord de rétablir les liens manquants entre pays et ainsi assurer la continuité entre les réseaux routiers ou ferroviaires. Par ailleurs, il s'agit également de renforcer les passages obligés, à savoir les points de congestion tels que les tunnels franchissant les Alpes et les Pyrénées.

À cet aspect géographique se joignent des préoccupations économiques et structurelles : les nouveaux pays adhérant à l'Union européenne souffrent fréquemment de carences dans leurs réseaux de transport ; des investissements sont alors nécessaires, tant pour favoriser leur développement que pour accélérer leur intégration<sup>29</sup>.

Enfin, une des « raisons » de ces réseaux est également de préparer au mieux la croissance prévisible des flux et ainsi d'alléger la pression sur les infrastructures de transport, comme par exemple dans le cas de l'adhésion de nouveaux pays. Ainsi, suite à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE en 1985, le trafic routier à travers les Pyrénées est passé entre 1986 et 1989 de 17,5 à 26,5 millions de tonnes<sup>30</sup>. Des évolutions similaires sont attendues avec l'arrivée des nouveaux pays membres en 2004.

La situation particulière de Lille, et plus généralement de la frontière franco-belge, ressort bien sur la carte précédente : il est prévu que le renforcement du réseau ferroviaire à grande vitesse dans les pays voisins en fasse un carrefour stratégique, entre d'une part un corridor est-ouest entre le Royaume-Uni et la Ruhr (et jusqu'au sud de l'Allemagne), d'autre part un corridor nord-sud depuis les grands ports belges et néerlandais jusqu'aux pays d'Europe du sud. Cet espace sera très bien relié au reste de l'Europe ; mais dans le même temps il sera traversé par un trafic très dense dont il ne profitera pas directement, et dont il aura les retombées négatives en termes de congestion et de pollution.

#### ***4. Les disparités de richesse deviennent moins fortes aux frontières***

Les discontinuités tendent à s'estomper également en termes de disparités de richesse entre les pays. Plusieurs économistes ont montré cette évolution : Xavier Sala-i-Martin sur la période 1950-1990<sup>31</sup> ; Joan Maria Esteban pour les années 1980<sup>32</sup>. Ce dernier a montré que le différentiel de revenu a décliné entre les pays mais non entre les régions d'un même pays.

---

<sup>29</sup> REYNAUD, C., OLLIVIER-TRIGALO, M. – Tendances du transport européen et besoins en infrastructures. – Paris : OCDE / CEMT, 1995. – 320p.

<sup>30</sup> Conférence européenne des ministres du transport. – Transport infrastructure and systems for a new Europe. – Report of round table n°95, Paris, 18-19 mars 1993.

<sup>31</sup> SALA-I-MARTIN, Xavier. – « Regional Cohesion: Evidence and Theories of Regional Growth and Convergence ». *European Economic Review*; 1996, 40(6), p.1325-1352

<sup>32</sup> ESTEBAN, Joan Maria. – « La Desigualdad interregional en Europe y en Espana: descripcion y analisis ». In Crecimiento y Convergencia Regional en Espana y en Europa. Vol. II, Instituto de Analisis Economico, Barcelona, 1994.

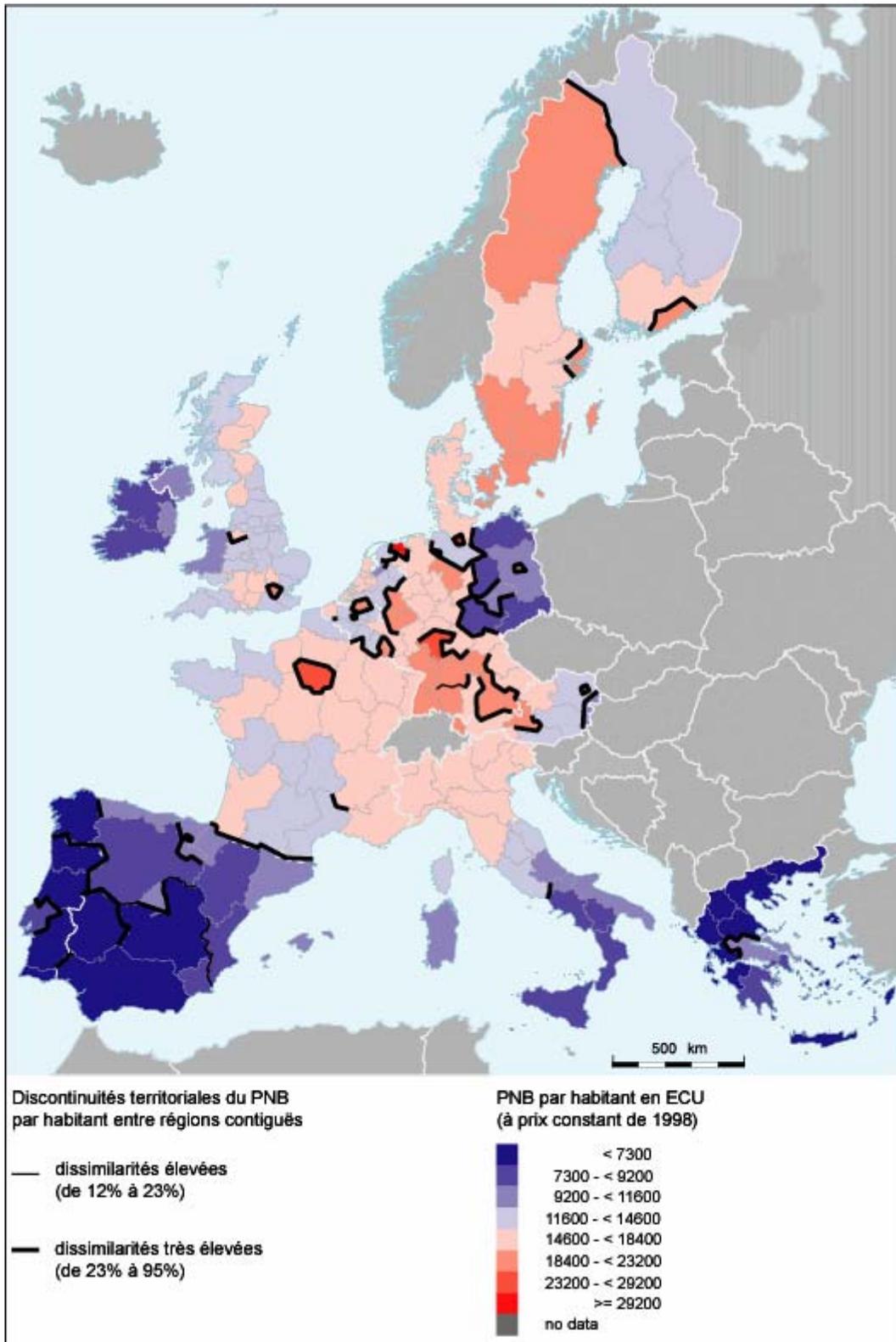
Cependant, si ces études démontrent une convergence certaine des pays entre eux, elles n'apportent pas de résultat sur la situation des régions frontalières limitrophes (deux pays voisins peuvent converger, tandis que leurs régions frontalières divergent).

Le groupe de travail « intégration spatiale » du *Programme d'étude pour l'aménagement du territoire européen* a apporté des compléments intéressants sur ce point, en produisant plusieurs documents cartographiques et statistiques sur les différences de richesse entre régions<sup>33</sup>. L'originalité de l'étude par rapport à celles qui précèdent est d'avoir abordé la question sous l'angle de la géographie et de l'analyse spatiale, en se concentrant sur les discontinuités entre régions contiguës.

Les cartes 6 et 7 (p.57-58) présentent l'évolution des discontinuités de richesse entre 1980 et 1996. Sur les deux cartes les discontinuités principales apparaissent essentiellement aux frontières étatiques d'une part, et autour des régions métropolitaines d'autre part. Cependant, les écarts de richesse entre régions contiguës ont fortement évolué de 1981 à 1996. Certes, aux deux dates certaines régions demeurent plus riches que les régions qui les entourent, qu'elles soient métropolitaines comme l'Île de France, le Grand Londres ou le Land de Hesse (Francfort-sur-le-Main), ou bien frontalières comme aux frontières Suède-Finlande ou Allemagne-Belgique. Mais de nombreuses discontinuités apparaissent en 1996 entre régions d'un même pays comme au sein du Royaume-Uni ou de l'Italie ; certaines discontinuités émergent aux frontières nationales, notamment à la frontière franco-belge, à la frontière Ulster-Irlande et à la frontière Danemark-Allemagne ; d'autres s'atténuent, comme à la frontière franco-espagnole.

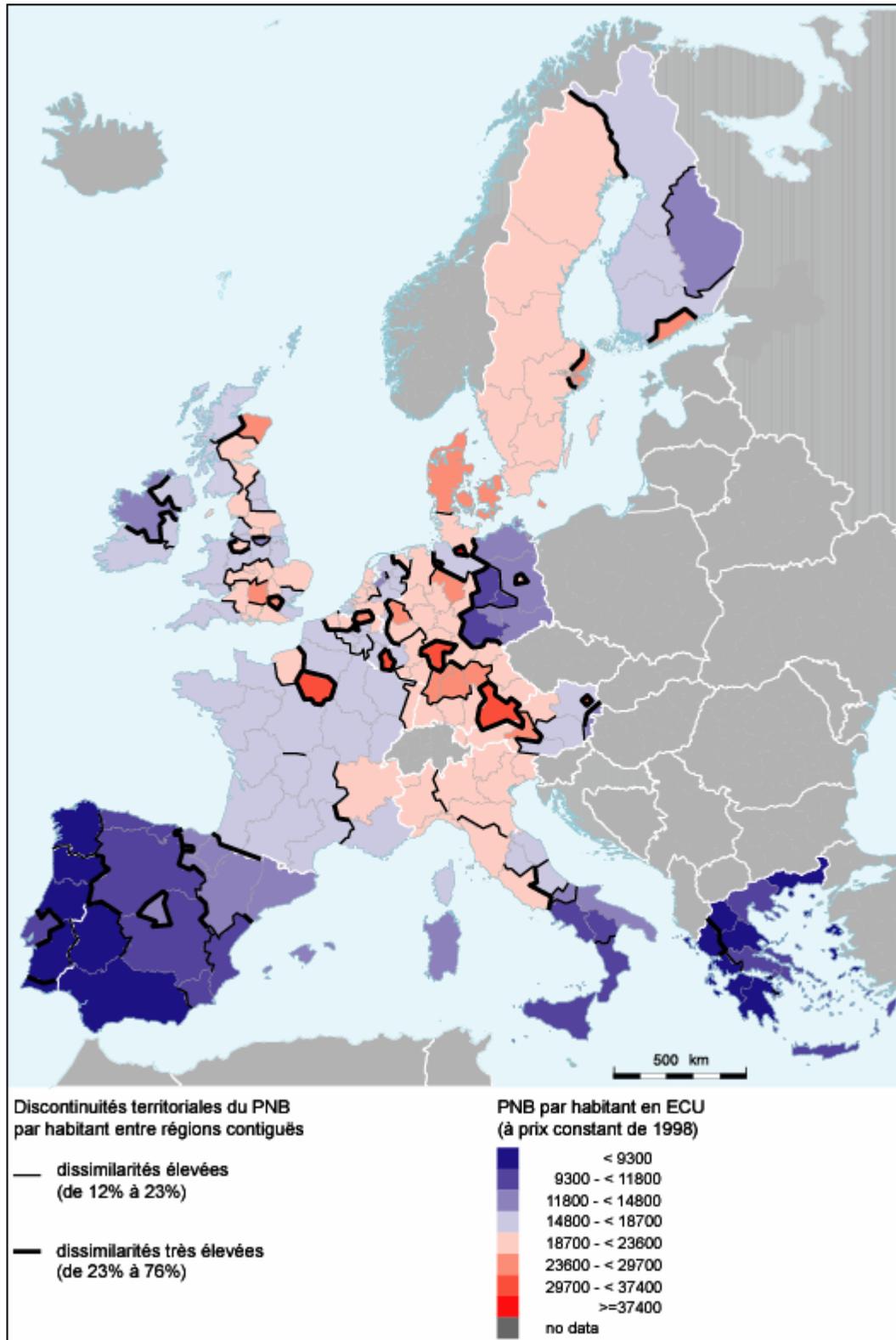
---

<sup>33</sup> GRASLAND, Claude, PEYRONY, Jean, PUMAIN, Denise (ed.). – Programme d'étude pour l'aménagement du territoire européen. – Paris : UMS RIATE/DATAR, 2003. – 159p. – traducteurs : Sébastien Bridier, Grégory Hamez, Anne-Lise Humain. – <http://www.ums-riate.com/euro3/spesp.php>  
Les annexes n'existent qu'en anglais : <http://www.nordregio.se/spespn/welcome.htm>



Grasland, PEATE 2003

Carte 6. Discontinuités de richesses entre régions contiguës en 1981



Grasland, PEATE 2003

Carte 7. Discontinuités de richesses entre régions contiguës en 1996

Pour distinguer l'évolution des discontinuités intra-nationales et inter-nationales, et ainsi percevoir l'évolution du rôle des frontières comme discontinuité de richesse, une analyse statistique a été effectuée par les auteurs de l'étude sur tous les couples de régions contiguës. Le tableau suivant présente les résultats non pondérés. Il en ressort qu'entre les deux dates il y a eu une légère réduction des disparités de richesse entre régions voisines à l'échelle européenne (-1,5%), qui est la combinaison d'une forte décroissance des disparités aux frontières (-13%) et d'une augmentation des disparités entre régions d'un même pays (+1,3%). Des résultats similaires sont obtenus en pondérant l'indice de dissymétrie par la longueur des limites entre régions, et par la population des régions. En d'autres termes, les frontières nationales perdent peu à peu leur caractère de discontinuité de richesse dans le même temps que se creusent les écarts de richesse entre régions contiguës d'un même pays.

	Indice de dissymétrie 1980	Indice de dissymétrie 1996	Évolution 1981-96
International	0,208	0,181	<b>-13%</b>
Intra-national	0,165	0,167	<b>1,3%</b>
Total	0,172	0,170	<b>-1,5%</b>

*Grasland, groupe de travail 1.4 « intégration spatiale », SPESP<sup>34</sup>*

Tableau 1. Frontières intra-européennes et discontinuités de richesse entre 1981 et 1996

Quels sont les processus qui permettent d'expliquer cette atténuation des discontinuités de richesse entre régions frontalières ?

En premier lieu, la période considérée, 1981-1996, a été marquée par la mise en place du marché unique le 1<sup>er</sup> janvier 1993. La suppression des droits de douane et la libre circulation des hommes, des marchandises, des services et des capitaux ont pu avoir des effets spécifiques sur les régions frontalières, et cela dès avant 1993 si l'on tient compte de la capacité d'anticipation des acteurs économiques.

En second lieu, on peut y voir un effet de la politique régionale européenne. En effet, la redistribution menée avec les fonds structurels par l'Objectif 1 (aide aux régions en retard de développement) et par l'Objectif 2 (aide à la reconversion industrielle) est de nature à aider les régions frontalières les plus défavorisées à rattraper leur retard<sup>35</sup>. Ce

<sup>34</sup> L'indice de dissymétrie est calculé de la façon suivante :

Soit  $X_i$  = PIB/hab de la région i

$Y_j$  = PIB/hab de la région j

$DS_{ij}$  = différence relative de PIB/hab entre les régions i et j

$DS_{ij} = 2 \times |X_i - X_j| / (X_i + X_j)$

<sup>35</sup> À cet égard, l'objectif de cohésion économique et sociale fait partie intégrante du Traité de Maastricht (cf. titre XIV du traité, articles 130 A, B et suivants). Les fonds structurels et le fonds de cohésion ont pour

facteur peut être évoqué pour les régions frontalières de l'Espagne et du Portugal, où l'aide européenne a permis la réalisation de nombreuses infrastructures, à la fois pour les transports et les services publics. Et des investissements massifs dans les infrastructures peuvent entraîner la croissance des régions concernées<sup>36</sup>.

D'autres facteurs doivent entrer en jeu : des facteurs globaux comme les effets d'agglomération au sein de chaque pays ou les dynamiques de métropolisation dans l'Union européenne, et des facteurs particuliers liés à la situation des différentes régions frontalières. Le résultat reste que les frontières perdent progressivement leur caractère de discontinuité de richesse.

Cependant, cette évolution ne semble pas inéluctable : elle dépend avant tout de la position des différentes régions les unes par rapport aux autres. Ainsi, si certaines régions périphériques comme l'Irlande ont connu un fort développement depuis trois décennies, d'autres zones périphériques stagnent. Pour apporter un élément d'explication, Christian Vandermotten évoque la capacité des régions à mobiliser les « capitaux sociaux globaux » : « Cette notion représente bien plus que les seuls niveaux des infrastructures régionales ; elle traduit plutôt l'état du capital humain, social et patrimonial local, ainsi que les modalités d'insertion des régions dans l'économie-monde »<sup>37</sup>. Les facteurs les plus déterminants pour expliquer le succès ou l'échec des régions semblent indépendants de la situation frontalière, qu'il s'agisse des dynamiques de métropolisation ou de re-métropolisation, du déclin des régions de vieille industrie lourde, ou des bonnes performances des régions centrales périmétropolitaines qui accueillent des industries de haute technologie.

### ***5. Frontières et mondialisation***

Les forces de changement évoquées jusqu'à présent pour expliquer l'atténuation de la fonction de différenciation sont principalement politiques et institutionnelles : convergence législative, politique monétaire, politique régionale. Mais d'autres facteurs « spontanés » entrent également en jeu : la mondialisation et l'interdépendance croissante des économies et des sociétés.

---

objet explicite de réduire les écarts entre les niveaux disparates de développement au sein de l'espace communautaire.

<sup>36</sup> MARTIN, Philippe. – Can Regional Policies Affect Growth and Geography in Europe? *World economy*, 1998, 21(6), p.757-774

<sup>37</sup> VANDERMOTTEN, Christian. – Les disparités spatiales en Europe et leurs évolutions : 1960-2000. *Cahiers économiques de Bruxelles*, 45(4), 2002, p.23-58

La mondialisation peut être définie comme le processus d'extension des activités économiques à l'ensemble de la planète, parallèle à une certaine perte d'autonomie des États. Ce processus est lié à la dérégulation de plusieurs secteurs de l'économie, à l'atténuation des barrières douanières dans le cadre des accords internationaux ainsi qu'aux progrès logistiques et technologiques. Comme le montre Laurent Carroué, les liens entre acteurs économiques sont alors moins conditionnés par la distance ou par l'appartenance à un même État que par une « proximité fonctionnelle », qui est au cœur de la mondialisation : l'espace s'organise en pôles, parfois situés à de grandes distances géographiques, mais reliés entre eux en réseaux plus ou moins puissants et plus ou moins stables<sup>38</sup>. Une double logique se met en place, avec intégration-fragmentation des pôles dominants et marginalisation-évitement des périphéries.

Quels sont les effets de cette dynamique sur les frontières ? Il n'y a pas consensus dans la communauté scientifique sur ce point. Comme le rappellent James Anderson et Liam O'Dowd, les conséquences sur les frontières varient suivant que les auteurs ont une vision radicale de la mondialisation ou non<sup>39</sup>. Les plus radicaux placent « un premier accent sur l'économie et la technologie et un second sur la culture », tandis que les autres considèrent « *l'internationalisation* comme plus importante que la *mondialisation* ». Ces derniers soutiennent que les États demeurent des acteurs pivots sur la scène globale au regard des marchés et des formes émergentes de gouvernance transnationale. Les premiers, plus extrêmes, voient la « fin du monde centré sur les États, de la territorialité et des frontières »<sup>40</sup>. Conséquence culturelle, les valeurs nord-américaines de capitalisme néo-libéral, de consommation de masse, de progrès technologique et d'État non-interventionniste se répandent<sup>41</sup>. Pour les seconds, les États demeurent des systèmes pertinents, singuliers dans leurs particularités politiques et socio-économiques.

Les tenants de ce dernier courant n'en évoquent pas moins des répercussions sur les frontières. Ainsi, Laurent Carroué souligne l'évolution différentielle des différentes parties du monde<sup>42</sup>. L'interconnexion paraît croissante entre États de la Triade (États-Unis/Canada, Europe occidentale, Japon), qui polarisent l'essentiel des flux mondiaux face au reste du monde. Mais la discontinuité s'accroît entre les pays de la Triade et les autres.

---

<sup>38</sup> CARROUE, Laurent. – Géographie de la mondialisation. – Paris : A. Colin, 2002. – 254p.

<sup>39</sup> ANDERSON, James, O'DOWD, Liam. – Borders, border regions and territoriality : contradictory meanings, changing significance. – *Regional studies*, 33(7), 1999, p.593-604

<sup>40</sup> OHMAE, Kenachie. – The end of the Nation State : The rise of regional economies. – Londres : Free Press, 1995. –

<sup>41</sup> FEATHERSTONE, M. (ed.). – Global culture : nationalism, globalisation and modernity. – Londres : Sage, 1990. –

<sup>42</sup> CARROUE, Laurent. – « Les espaces économiques : entre contiguïtés spatiales, territoires fonctionnels et réseaux ». p.67-81 in : CARROUE, L. et al. – Limites et discontinuités en géographie. – Paris : SEDES, 2003. – 159p.

Plusieurs auteurs soulignent le risque d'uniformisation culturelle qui découlerait de la mondialisation, en partie en répercussion de la généralisation de la langue anglo-américaine. Selon Pierre Merlin, « au-delà de la langue, mais en grande partie à travers elle, c'est toute la sphère culturelle qui est en voie de disparition »<sup>43</sup>. Cependant, les processus effectivement à l'œuvre réclament des points de vue bien plus nuancés. Ainsi, Paul Claval montre que s'il y a une certaine tendance à l'uniformisation du monde, que ce soit par l'utilisation des mêmes objets techniques (du mixer au tracteur...), ou bien par la diffusion de mêmes programmes par les médias, elle s'accompagne d'une réaction de refus de l'uniformisation, qui passe par exemple par les « efforts partout multipliés de préserver le patrimoine monumental ou paysager »<sup>44</sup>. Ce refus peut aller plus loin et se traduire par un repli identitaire : « dans beaucoup de cas, c'est vers le passé que l'on se tourne pour découvrir un sens à un univers qu'on ne comprend plus et qui effraie : d'où la montée des régionalismes en Europe occidentale, des nationalismes dans une Europe de l'Est où le socialisme avait essayé de les proscrire, et des fondamentalismes un peu partout » (Claval 2003, p.93).

À cet égard, la France est considérée comme particulièrement soucieuse de protéger sa culture, et ses frontières sont porteuses de cette dimension. Comme le remarque Malcolm Anderson, « les frontières, en tant que lignes de défense culturelle, ont repris de l'importance et sont considérées, notamment en France, comme des instruments derrière lesquels une forme de protection contre des forces externes pourrait s'organiser »<sup>45</sup>.

Les effets de la mondialisation sont donc ambigus : ils conjuguent le redéploiement des activités économiques à l'échelle du système-monde ; une meilleure interconnexion au sein de certaines régions du monde ; la mise en réseau des principaux pôles présentant une proximité fonctionnelle ; une apparente uniformisation par l'utilisation des techniques et des médias, parallèle à des replis identitaires. Quelle en est la résultante à l'intérieur des grands espaces en voie d'intégration comme l'Union européenne ? À ce stade, les théories de la mondialisation établissent avant tout que les liens sont croissants entre les principales métropoles.

---

<sup>43</sup> MERLIN, Pierre. – L'aménagement du territoire. – Paris : PUF, 2002. – 464p.

<sup>44</sup> CLAVAL, Paul. – « Limites et barrières culturelles ». p.82-94 in : CARROUE, L. et al. – Limites et discontinuités en géographie. – Paris : SEDES, 2003. – 159p.

<sup>45</sup> ANDERSON, Malcolm. – Les frontières : un débat contemporain. *Cultures et conflits*, 26-27, 1997, 8p.

En première conclusion sur ce point, l'espace européen paraît sur la voie de la convergence et les frontières perdent plusieurs de leurs caractères de discontinuité. L'aspect monétaire en est la manifestation la plus tangible, mais la progressive harmonisation des législations sous l'impulsion des directives européennes est tout autant de nature à rendre continu l'espace européen. Enfin, la réduction des disparités de richesse entre pays et entre régions frontalières témoigne de l'effectivité des tendances de fond qui refaçonnent le territoire de l'Union européenne – tendances qui, par ailleurs, sont éminemment complexes dans la mesure où la réduction des disparités entre pays va de pair avec l'accroissement des inégalités au sein des différents pays.

#### **IV ] La fonction de régulation des frontières dans « l'Europe de la sécurité »**

La frontière agit comme un filtre, ou un commutateur. C'est la fonction de *régulation*, dont nous verrons ici les évolutions récentes, entre d'une part l'interdiction de maintenir les contrôles fixes aux frontières, d'autre part les réticences de nombreux États à s'y conformer.

##### **A ] L'Europe de la sécurité, fruit d'un processus long et chaotique**

L'Acte unique de février 1986 a posé le principe de la libre circulation entre les pays membres de l'UE, concrétisé par l'instauration du Grand marché unique le 1er janvier 1993. Cela supposait de supprimer les contrôles douaniers aux frontières communes des pays membres. De nombreuses questions relatives à la souveraineté nationale ont alors été soulevées : accepter de supprimer ces contrôles implique une grande confiance entre les parties impliquées, qui doivent en particulier partager une politique similaire en matière d'immigration en provenance de pays tiers. En effet, en l'absence de contrôles douaniers, ce qui se passe sur le territoire d'une des parties aura des conséquences sur le territoire des autres parties.

Pour résoudre cette question, il fallait opérer une coopération entre la police, la douane et la justice des différents pays. C'est le principe des Accords de Schengen, signés le 14 juin 1985 entre cinq pays, l'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Il s'agit d'une coopération intergouvernementale, donc échappant complètement aux instances communautaires de l'UE. Ces cinq pays se sont mis d'accord pour supprimer les contrôles douaniers à leurs frontières communes (**les frontières dites internes**), tout en renforçant les contrôles aux frontières avec les pays tiers (**frontières dites externes**) ; pour coordonner l'action de leurs administrations ; pour instaurer une base de données commune, le « Système d'informations Schengen », qui recense à la fois les personnes recherchées à divers titres (extradition, étrangers non admissibles dans l'espace Schengen, personnes disparues, exécution des pièces de justice, enquête et

surveillance) et des objets identifiables tels que les véhicules et armes à feu volés, les billets de banque, les documents d'identité volés.

Néanmoins, la mise en œuvre des Accords de Schengen a été très lente : il a fallu cinq ans pour que soit signée la Convention d'application (le 19 juin 1990), et encore cinq ans pour que celle-ci soit rendue opérationnelle (le 26 mars 1995). En effet, certaines des parties, et particulièrement la France, étaient très réticentes à abandonner un pan de leur souveraineté nationale au profit d'autres parties dont la politique intérieure est jugée laxiste.

Par ailleurs, les Accords de Schengen comportent une clause de sauvegarde, qui permet aux États signataires des Accords de rétablir des contrôles sur leurs frontières dans le cas où leur sécurité intérieure serait menacée. L'État français a mis en œuvre cette clause dès juin 1995, soit moins de trois mois après l'application des Accords. La raison invoquée était la recrudescence du trafic de stupéfiants dans le nord de la France en provenance des Pays-Bas. Quelques mois plus tard, le déclenchement des attentats terroristes à Paris a provoqué l'exécution du plan Vigipirate ; il en résulte qu'aujourd'hui encore la France n'a toujours pas dénoncé la clause de sauvegarde et maintient les contrôles à la frontière franco-belge. Notons toutefois que d'autres États y ont eu recours, mais de façon beaucoup plus ponctuelle : le Luxembourg à l'occasion d'un match de football pour lequel l'arrivée massive de hooligans était redoutée ; la Belgique lors de la politique de régularisation de ses « sans-papiers » à la fin de l'année 1999, pour éviter que des clandestins résidant dans les pays voisins ne viennent se faire régulariser.

Le discours officiel français prononcé pour justifier le maintien des contrôles fixes est aujourd'hui encore lié à la lutte contre la drogue. Cependant, les Pays-Bas ne sont plus les seuls incriminés : la Belgique l'est également. Un rapport de l'Assemblée nationale publié en juin 2003 note que ces deux pays figurent parmi les principaux centres de production au monde de drogues de synthèse : ecstasy, amphétamines et dérivés<sup>46</sup>.

---

<sup>46</sup> Assemblée nationale. – Rapport fait au nom de la Commission des Affaires étrangères sur le projet de loi (n°756) autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière / prés. par André Schneider. – Rapport n°954, enregistré le 18 juin 2003

## **B ] Tiraillements entre logiques communautaire et intergouvernementale**

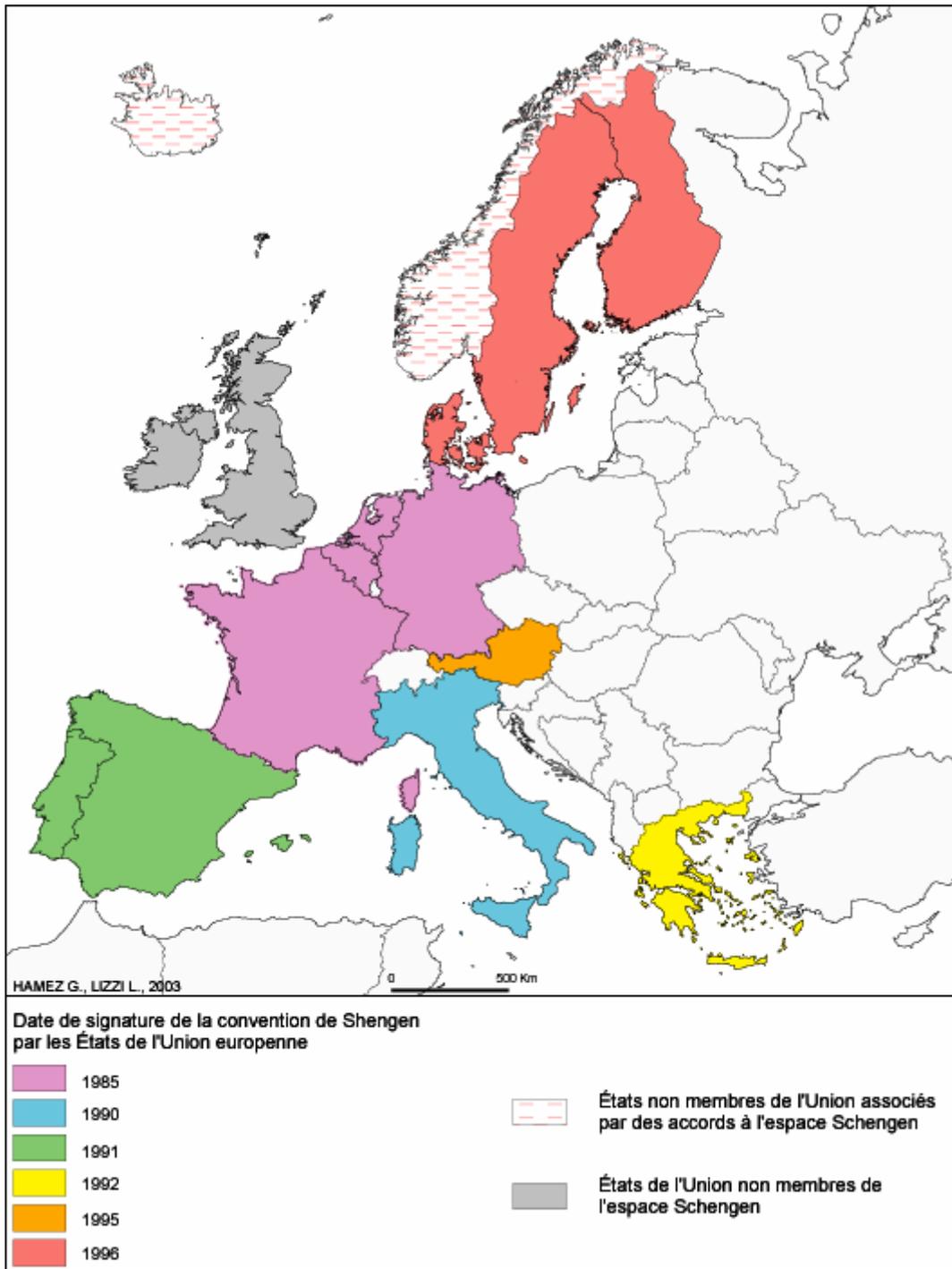
Depuis 1990, de nombreux pays d'Europe ont à leur tour signé les Accords de Schengen : tous les membres de l'Union européenne à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande, et même des pays ne faisant pas partie de l'UE, l'Islande et la Norvège (cf. carte 8 p.66). En effet, ces deux derniers bénéficiaient déjà d'un passeport commun avec les autres pays scandinaves, la Finlande et la Suède. Le territoire Schengen ne se superpose donc pas au territoire de l'UE. Malgré cela, les instances communautaires ont cherché à intégrer cette Europe de la sécurité, fonctionnant de façon intergouvernementale, dans la logique communautaire. Par le traité d'Amsterdam du 17 juin 1997, les acquis de Schengen sont ainsi repris dans le giron de l'Union ce qui soulève un certain nombre de problèmes compte tenu de la non-superposition de l'Europe de la sécurité et de l'Europe communautaire.

Par ailleurs, certains acquis de Schengen sont restés sous la compétence intergouvernementale, faute d'unanimité entre les Parties pour rejoindre la sphère communautaire. C'est le cas du Système d'informations Schengen (SIS), la base de données répertoriant les personnes recherchées et les objets volés dans les pays contractants<sup>47</sup>. Tandis que la Commission européenne et certains États membres plaidaient pour la logique communautaire, au travers d'une affectation du SIS dans la partie « Visas, asile, immigration et autres politiques liées à la libre circulation des personnes » (Titre IV du Traité instituant la Communauté européenne), la France, soutenue par d'autres États membres, défendait l'affectation dans la partie « Coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures », pour laquelle les décisions continuent d'être régies par la procédure intergouvernementale et donc prises à l'unanimité. L'argumentation française était que le SIS constitue avant tout un outil de coopération policière. À défaut d'accord, le SIS figure dans le pilier intergouvernemental de l'UE.

En outre, la Convention d'application prévoit que des accords bilatéraux pourront être conclus entre les États limitrophes, afin de favoriser la coopération policière, judiciaire et douanière dans les régions frontalières. À ce jour, la France a négocié de tels accords avec tous ses voisins, dont, avec un retard important, la Belgique. Les premiers accords ont été conclus avec l'Italie et avec l'Allemagne en 1997. Un accord a suivi avec la Suisse ; bien que cette dernière n'appartienne pas à l'espace Schengen, il fallait régler les normes de coopération de part et d'autre de cette frontière extérieure à l'espace Schengen. Ensuite, un traité a été signé avec l'Espagne en 1998.

---

<sup>47</sup> Les données concernant les personnes distinguent : les recherches en vue d'arrestation aux fins d'extradition ; l'interdiction ou l'éloignement du territoire Schengen ; la recherche avec mesure de rétention pour prévenir un danger ; la mise en observation ; la recherche d'adresse. Les objets se décomposent en véhicules, armes à feu, documents d'identité vierges ou délivrés et billets de banque, volés ou obtenus illégalement.



Source : Eurogeographics, <http://www.info-europe.fr/>

Carte 8. L'entrée progressive des États dans l'espace Schengen

Il a fallu attendre mars 2001 pour qu'un accord soit enfin conclu entre France et Belgique – et encore cet accord n'est-il, au début 2004, pas encore ratifié par l'Assemblée nationale. Selon le Préfet délégué à la sécurité et à la défense pour la zone de défense Nord, le retard dans la signature de l'accord serait imputable aux autorités belges, qui entendaient de la sorte protester contre le maintien français de contrôles fixes.

Il est difficile de dresser aujourd'hui un bilan de cette Europe de la sécurité car la situation est encore transitoire. Néanmoins plusieurs points clés peuvent être dégagés. En premier lieu, la coopération dans le domaine de la police et de la justice devient inéluctable dans la mesure où la libre circulation est instaurée. En second lieu, il n'est pas surprenant que cette coopération, décidée pour accompagner l'ouverture des frontières, soit très délicate à mettre en place : elle amène les États à se dessaisir d'une partie de leurs prérogatives concernant l'accès à leur territoire (remarquons toutefois qu'en France, le Conseil constitutionnel, par sa décision du 25 juillet 1991, n'a pas assimilé la suppression des contrôles aux frontières à un abandon de l'exercice de la souveraineté<sup>48</sup>).

Cette situation est appelée à évoluer dans un avenir proche, du fait de l'intégration de l'acquis de Schengen dans les textes communautaires. La mise en œuvre de la clause de sauvegarde sera ainsi plus difficile : dans le contexte intergouvernemental, les États pouvaient l'appliquer de façon unilatérale, voire en « abuser » ; dans le cadre communautaire, le temps pendant lequel un État pourra bénéficier de cette clause sera limité, et les abus seront passibles de la Cour européenne de justice.

Enfin, d'autres questions plus ponctuelles devront être résolues, en particulier pour optimiser la coopération entre administrations. Par exemple, les Accords de Schengen ont institué un « droit de poursuite » permettant aux fonctionnaires de police ou de douane de pourchasser un délinquant sur le territoire du pays voisin mais sans dépasser 20 kilomètres au-delà de la frontière, et sans avoir le droit d'arrêter l'individu dans ce pays : dès qu'ils traversent la frontière, ils sont tenus d'avertir l'administration du pays voisin qui est chargée de continuer la poursuite et d'arrêter l'individu. Cette disposition est difficilement applicable dans la pratique car la distance de 20 kilomètres est très courte (d'autant plus si la poursuite se fait sur autoroute), et les fonctionnaires de police du pays voisin peuvent ne pas être disponibles au moment voulu. Cela illustre une des difficultés de la mise en œuvre des Accords de Schengen.

---

<sup>48</sup> JULIEN-LAFERRIERE, François. – L'Europe de Schengen : de la disparition des frontières aux transferts des contrôles. *Actualité législative Dalloz*, 1992, p.125-130

## **Conclusion du chapitre 1**

S'il faut remonter au Traité de Rome pour comprendre la progressive prise en compte des frontières dans la politique régionale de l'Union européenne, l'altération des fonctions des frontières se concrétise surtout depuis les deux dernières décennies. Il ne s'agit pas d'un processus unilatéral, mais plutôt de la conjugaison d'un ensemble de tendances parallèles et désordonnées, qui suppriment les tarifs douaniers, qui favorisent la convergence économique et monétaire, qui promeuvent la coopération transfrontalière. Et quoique hétérogènes, ces tendances se conjuguent pour remodeler les frontières, dans leurs fonctions fondamentales de *relation*, *traduction*, *différenciation* et *régulation*.

L'aspect chaotique et saccadé de cette défonctionnalisation des frontières s'explique par le fait que tout changement dans la nature des frontières signifie un changement dans la nature des États. La suppression de la discontinuité monétaire comme l'abandon des contrôles aux frontières impliquent l'abandon par l'État de certains pans de sa souveraineté, ou plus exactement leur transfert en direction de l'Union européenne. Ainsi, la dévaluation de plusieurs fonctions traditionnelles des frontières n'a de sens que parce que la frontière extérieure de l'Union européenne se charge de nouvelles fonctions.

Par ailleurs, ces mutations en cours aux frontières intérieures ne concernent pas tous les secteurs, loin s'en faut. Les frontières restent des limites entre différents systèmes éducatifs, politiques, sociaux. Ainsi, la situation actuelle semble à bien des égards être transitoire, avec la coexistence de prérogatives nationales et communautaires. De très nombreuses prérogatives peuvent encore être transférées à la sphère communautaire, mais suivant un processus qui prendra beaucoup de temps.

Pour bien saisir le partage des rôles entre Communauté européenne et États et son évolution, le domaine de l'aménagement est particulièrement intéressant car il est susceptible d'avoir de fortes conséquences sur les frontières. En effet, il s'agit encore d'une compétence de l'État, mais les réflexions progressent sur la nécessaire mise en cohérence des différentes parties de l'Union – le programme d'Observatoire en réseau pour l'aménagement du territoire européen (ORATE) en est la manifestation la plus tangible. Pour le moment, le seul document politique existant sur la question, le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), ne prend pas position sur la question des frontières, à part pour promouvoir la coopération<sup>49</sup>. Il est vrai que ce document constitue en quelque sorte le plus petit dénominateur commun entre les positions des ministres de l'aménagement des Quinze, et en tant que tel n'apporte pas d'idées novatrices ; son ambition est moins dans son contenu que dans sa forme, dans le fait même qu'il existe. Mais si l'aménagement devenait une prérogative communautaire,

---

<sup>49</sup> ESKELINEN, Heikki. – Border regions in the europeanisation of spatial planning. Communication au *Border research network*, 2<sup>nd</sup> workshop, Aabenraa, Danemark. <http://crossborder.ifg.dk/workshop2000/>

la Commission pourrait avoir une action directe sur les régions frontalières et favoriser une meilleure interconnexion des réseaux.

Les processus décrits dans ce chapitre ont un caractère général et se retrouvent sur toutes les frontières intérieures de l'Union. Cependant, leur force n'est pas la même suivant les contextes locaux et régionaux, les différentes situations de symétrie ou dissymétrie aux frontières. La frontière franco-belge se présente ici comme un terrain d'étude d'une grande richesse.



## Chapitre 2. La frontière franco-belge, genèse d'une discontinuité

---

« Les systèmes nationaux sont fondamentalement hétérogènes. C'est précisément ce qui fait l'attraction des bordures : on a là, sur une marge étroite, la possibilité de changer de souveraineté selon ses activités, ses besoins ou ses intérêts : on tire le meilleur de chaque espace. »

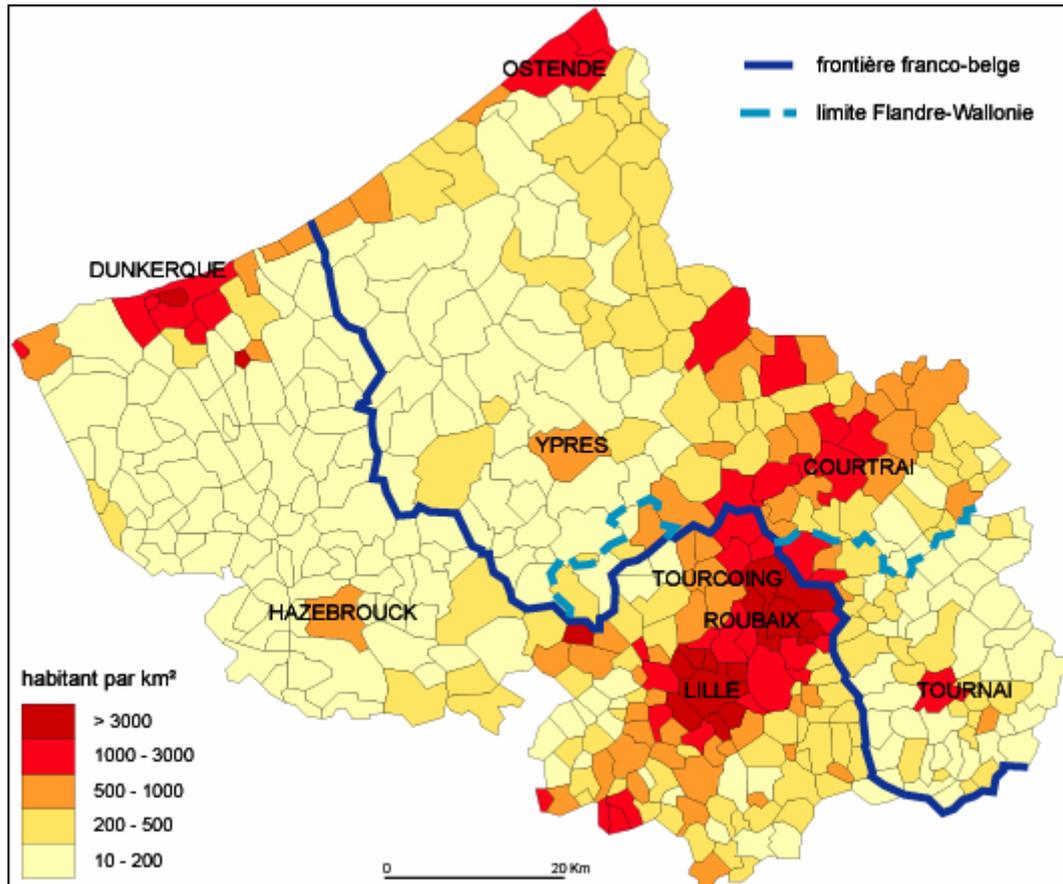
CLAVAL, Paul. – Espace et pouvoir. – Paris : PUF, 1978. – 257p.

L'objectif de notre recherche est d'expliquer et comprendre quelle est la répercussion des processus globaux de défonctionnalisation des frontières dans le cas précis de la frontière franco-belge. Après l'évocation de ces processus dans le chapitre précédent, il s'agit à présent de brosser les grandes caractéristiques de la frontière franco-belge.

Par un recours à l'histoire, nous montrerons d'une part quels ont été les effets traditionnels de cette frontière, d'autre part comment elle est progressivement devenue une discontinuité majeure entre deux systèmes nationaux.

Méthodologiquement, le chapitre s'appuie sur deux sources d'information. La première est constituée des travaux scientifiques existants sur cette frontière, sous un angle historique (Blanchard, Lentacker) et sous un angle thématique (Renard, Sevrin, thèses et mémoires d'étudiants des universités du Nord-Pas-de-Calais). La seconde se base sur des cartes réalisées à partir des données de l'INS et de l'INSEE pour montrer les manifestations de cette discontinuité. Des précisions sont apportées plus bas sur les choix opérés dans la conception même de ces cartes.

La carte 9 (p.72) représente la densité de population dans notre zone d'étude en 1999. Trois espaces différents apparaissent, lesquels seront analysés au cours du chapitre : du nord au sud, un milieu littoral urbanisé le long de la mer, suivi d'un milieu rural parsemé de petites villes (Ypres, Hazebrouck), et enfin un milieu fortement urbanisé autour de Lille.



Hamez, Lizzi, 2003

Source : INS, INSEE

Carte 9. Densité de population en 1999

Ce chapitre est structuré en trois parties. Un rappel terminologique est effectué sur des toponymes revendiqués de chaque côté de la ligne mais selon des acceptions différentes : *Flandre(s)*, *Westhoek*. Puis, les effets de la mise en place de la frontière sur l'organisation de l'espace sont rappelés. Enfin, est présenté le caractère de multiple discontinuité de cette frontière, tel qu'il apparaît aujourd'hui sur les plans institutionnel, politique, socio-économique et démographique.

## **I ] La frontière dans les mots : Flandre, Westhoek**

L'origine étymologique de *Flandre* ne fait pas l'unanimité parmi les auteurs ; ce mot remonterait au IX<sup>e</sup> siècle, et viendrait de la forme frisonne *Vlame*, qui désigne la fuite (fuite devant les mouvements marins, ou devant les invasions normandes du IX<sup>e</sup> siècle).

Le mot *Flandre* a fait l'objet encore très récemment de détournements idéologiques. Dans le *Manifeste des Flamands de France*<sup>50</sup>, il y a eu une tentative de généraliser l'appellation de *Flandre flamingante* face à une *Flandre gallicante*, définissant la première comme la partie de la Flandre française où l'on parle flamand, et la seconde celle où l'on parle français. Or, le mot flamingant a les sens suivants, d'après le dictionnaire *Lexis* de Larousse :

flamingant, e, adj. et n. (1740) : 1. Se dit des dialectes flamands. - 2. (vers 1900) : se dit des partisans de l'autonomie de la Flandre et de la limitation de la culture française en Flandre belge.

Étant donné que de moins en moins de personnes en « Flandre française » parlent flamand, comme nous le verrons dans le chapitre 3 suivant, parler de Flandre flamingante en faisant référence à l'expression flamande n'est pas justifié. Déjà en 1938, A. Mabilille de Poncheville disait que l'emploi de « Flandre flamingante » était de plus en plus rare<sup>51</sup>.

Limiter le sens de flamingant à l'expression flamande revient à passer sous silence tout le contenu idéologique qui recouvre ce mot depuis un siècle, et d'une certaine façon à le légitimer. La connotation idéologique de ce mot rend la dénomination de *Flandre flamingante* impropre. Le *Manifeste* comporte de plus une carte avec la mention « Flandre maritime ou Flandre flamingante » pour le secteur compris entre Dunkerque et Armentières, ce qui revient à associer un terme géographique dévié de son sens à un terme aux allures socioculturelles, dans un déterminisme condamnable.

## **A ] La Flandre**

L'ambiguïté de ce mot tient à ce qu'il peut être utilisé à la fois pour désigner une réalité historique, une réalité géographique, une collectivité territoriale ou une revendication politique et idéologique

---

50Ce document a été réalisé par des associations régionalistes (Cercle Michel de Swaen, Comité Flamand de France, Het Reuzekoor, Menschen Lyk Wyder et Tegaere Toegaen), et publié à « Lille en Flandre » en 1982.

<sup>51</sup>Mabilille de Poncheville, André. – Flandre, Artois, Picardie. – Paris : Arthaud, 1938. – 256p. -(2<sup>e</sup>édition, 1959)

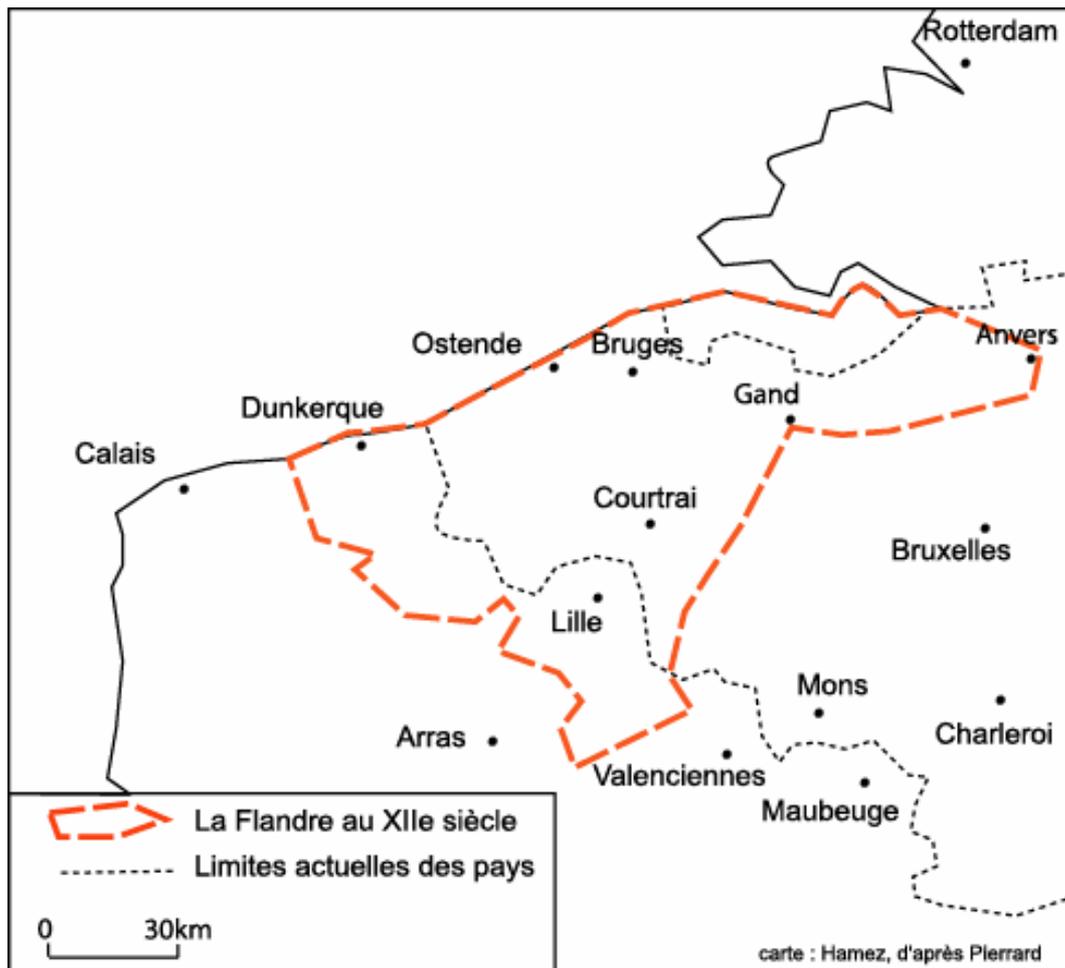
## ***1. Un sens historique***

Une des premières utilisations dans l'histoire de la dénomination « Flandre » remonte au IX<sup>e</sup> siècle : lors du Traité de Verdun en 843, la *marche de Flandre* (ouest de l'Escaut) est attribuée au roi de France, bien que germanophone. Il s'ensuit un siècle de turbulences pour cette région ballottée entre influences françaises et germaniques, soumise aux invasions normandes ; puis cette région acquiert une relative indépendance à partir du XI<sup>e</sup> siècle sous l'autorité des Comtes de Flandre. Au XII<sup>e</sup> siècle, ce Comté est entouré par le Brabant, le Hainaut et l'Artois, comme le montre la carte 10 (p.75).

Les frontières du Comté de Flandre ont beaucoup varié au cours des siècles, suivant les invasions françaises, germaniques, espagnoles et autrichiennes. L'espace du Comté de Flandre n'existe plus depuis les offensives de Louis XIV au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Cependant, on peut évoquer dès maintenant deux particularités qui ont fait l'identité de cette région historique :

1. La première particularité est **l'importance du fait urbain**, dès le Moyen-Âge, liée à un artisanat et à un commerce florissants. Les ports d'Anvers, Gand, Bruges sont des plaques tournantes pour le commerce, entre Angleterre, pays scandinaves, germaniques et latins. Leur arrière-pays est également dynamique, particulièrement dans l'industrie textile, ce qui se traduit par une forte densité de population et la multiplication de villes dites franches, qui affirment leur indépendance face à l'Église, pouvoir religieux, par la présence d'un beffroi, pouvoir civil.

2. La deuxième particularité de cette Flandre au sens historique réside dans la **coexistence de deux langues**, le français, langue romane, et le flamand, langue germanique. Le flamand, ou « *vlaemsch* », est un amalgame entre dialectes saxons, frisons et francs ; il diffère donc des langues romanes parlées côté français, en particulier du dialecte picard. La frontière entre ces langues s'est progressivement déplacée vers le nord en même temps que grandissait l'influence française. Par ailleurs, l'usage du français par les nobles, bourgeois et membres du clergé, était courant dans les villes, tandis que le flamand était surtout employé par les paysans et les artisans. L'aristocratie du Comté de Flandre était en effet liée à l'aristocratie française et le clergé était souvent d'expression romane.



Source : PIERRARD, Pierre. – *Histoire du Nord : Flandre, Hainaut, Artois, Picardie.* – Paris : Hachette, 1978. – 404 p.

Carte 10. Le Comté de Flandre au XIIe siècle

## 2. Un sens géographique

Les limites du Comté de Flandre ayant fluctué, il n'est pas possible d'établir une stricte correspondance entre Flandres aux sens historique et géographique<sup>52</sup>. La Flandre au sens géographique occupe les marges méridionales de la Plaine du Nord, laquelle s'étend jusqu'à l'Oural. La Flandre constitue ainsi un « bas-pays » par rapport aux plateaux artésiens, hennuyers et brabançons. Bordée par la Mer du Nord sur laquelle elle a gagné certains polders, elle s'étend de la bordure des collines de l'Artois jusqu'à l'Escaut.

On distingue en France comme en Belgique la **Flandre maritime** de la **Flandre intérieure**. Il s'agit dans les deux pays d'appellations vernaculaires, qui n'ont pas ou peu été reprises dans les dénominations officielles. Cependant, cette distinction semble importante pour décrire la façon dont les personnes se définissent elles-mêmes, suivant qu'elles habitent dans la plaine maritime ou plus à l'intérieur des terres.

Déjà en 1906, Raoul Blanchard soulignait l'importance de distinguer les deux termes, tant ils désignent des faits géographiques et des *genres de vie* différents, à la fois en France et en Belgique<sup>53</sup> :

« Le relief de l'intérieur n'est guère plus puissant que celui de la plaine ; mais ce qui saute aux yeux c'est que la plaine n'a pas d'arbres, et que l'intérieur en foisonne ; l'une est donc le pays découvert (*Bloote, Blooteland*), l'autre la région boisée (*Houtland*). (...) »

Ce sont là de vrais noms géographiques. Les habitants rendent la distinction plus nette encore par les épithètes, les sobriquets qu'ils se renvoient d'une région à l'autre. L'homme de la Plaine, enrichi par la fertilité du sol, aisé et cossu, se moque du paysan de l'intérieur que le travail courbe sur un sol ingrat (...). Le Houtlander riposte en se moquant des gros défauts du Blootenaar, son amour d'une bonne table, sa morgue, son peu de sociabilité. » (Blanchard 1906, p.120)

Aujourd'hui encore il est fréquent d'entendre les populations de ces secteurs se définir comme étant originaires de la Flandre intérieure ou de la Flandre maritime, mais la distinction ne repose plus sur le critère de l'aisance paysanne présenté par Blanchard. En effet, les revenus agricoles sont élevés dans chacune de ces zones. La différence tient plutôt dans les paysages. Côté belge, la mention de Flandre maritime recouvre celle de plaine poldérienne : une zone large de 10 à 15 km en deçà du trait côtier, où l'altitude est en majeure partie comprise entre le niveau de marée basse et celui de marée haute, et où le drainage est constant par les wateringues (fossés)<sup>54</sup>. La Flandre intérieure comprend plusieurs territoires comme le Houtland, le Meetjesland et le pays de Waes. Son altitude

---

<sup>52</sup>La Plaine Flamande : *Mélanges géographiques offerts à Raoul Blanchard*. - Grenoble : Institut de géographie alpine, 1932. - p. 337-351

<sup>53</sup> BLANCHARD, Raoul. – La Flandre, étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande. – Dunkerque : Société dunkerquoise pour l'avancement des lettres, des sciences et des arts, 1906. – 530p.

<sup>54</sup> Commission pour l'Avifaune Belge. – Avifaune de Belgique : Liste des espèces d'oiseaux observés en Belgique et leurs formes géographiques. *Le Gerfaut* 57(3-4), 1967, p.365-465

est plus relevée (40 mètres en moyenne), et culmine aux Monts de Flandre (plus de 150 mètres).

Mais la différence entre Flandres maritime et intérieure se retrouve aussi dans le type d'exploitation agricole et de culture. En Flandre maritime, les exploitations sont étendues (60 ha en moyenne, selon le RGA). On y trouve de grandes cultures céréalières, mais aussi des cultures industrielles comme le lin, la betterave, des cultures légumières et de la chicorée. La taille des exploitations est plus restreinte en Flandre intérieure (47 ha). Il s'agit ici davantage d'une polyculture intensive, avec une part importante d'élevage de porcs et de volailles.



*Jean-Luc Franchomme*

Au premier plan, un fossé (wateringue) assure le drainage de l'eau.

Photo 3. Paysage de Flandre maritime



*Jean-Luc Franchomme*

Photo 4. Paysage de Flandre intérieure : Le Mont Cassel vu du village d'Ochtezeele

En dépit de la popularité de ces expressions et de leur pertinence pour décrire le territoire physique, elles sont très peu reprises dans les dénominations officielles. En France, on ne les trouve que pour désigner les « petites régions agricoles » telles que les définit l'INSEE<sup>55</sup>. Elles figurent également ponctuellement dans certains documents régionaux, notamment ceux de la DIREN. La carte 11 (p.79) qui suit, réalisée à l'occasion de la mise en place du « Schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux » de la région Nord-Pas-de-Calais, identifie bien une plaine maritime face à une Flandre intérieure. Mais ces dénominations ne sont pas assumées par la DIREN ; en effet, la carte d'origine comporte un cartouche précisant :

« Limites des territoires utilisés pour réaliser l'inventaire :

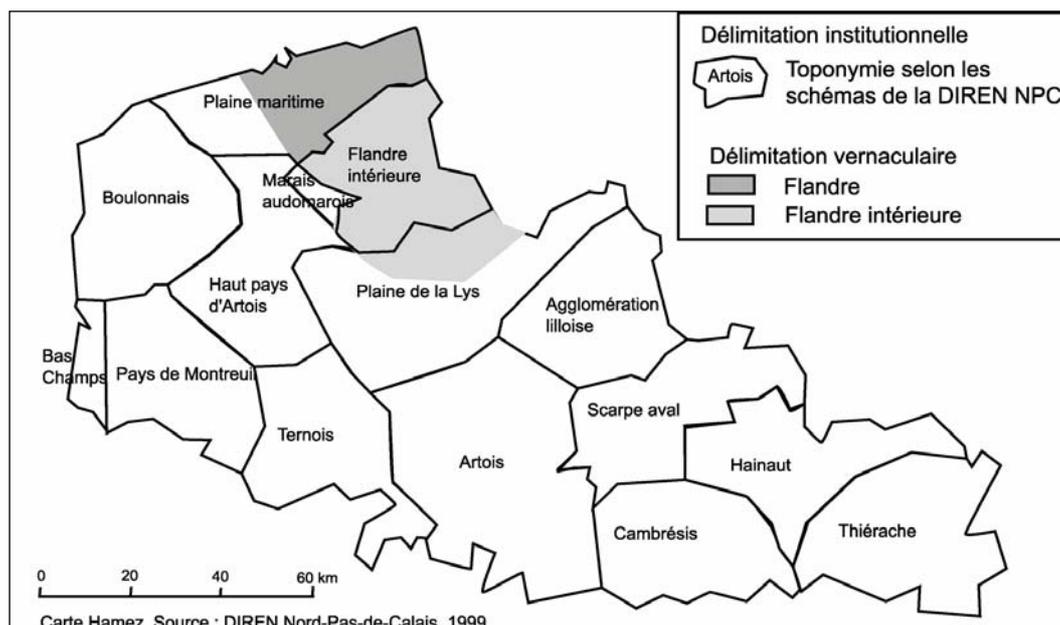
Rappel : ces territoires sont très approximatifs et ne correspondent pas à des entités administratives, paysagères, culturelles ou autres.

Leurs limites ont été choisies pour constituer une grille de lecture de la région adaptée au type d'inventaire à réaliser. »

Nous y avons surimposé en grisé la délimitation des Flandres intérieure et maritime dans leur sens vernaculaire ; il ressort que les zones ne recouvrent pas exactement celles de la DIREN.

---

<sup>55</sup> La petite région agricole *Flandre intérieure*, n°59025, regroupe 65 communes. La petite région agricole *Flandre maritime* n°59325 regroupe 37 communes, et la petite région agricole *Flandre maritime* n°62325 regroupe 27 communes.



Carte 11. La Flandre intérieure et la plaine maritime en France

En Belgique, la distinction entre Flandre maritime et Flandre intérieure n'est également pas institutionnalisée ; il ne s'agit que de « régions agro-géographiques ou paysagères ». Ainsi, le Schéma de structure d'aménagement de la Flandre ne la prend pas du tout en compte<sup>56</sup>.

Enfin, il n'existe pas non plus de carte topographique globale présentant ces secteurs géographiques comme faisant un tout par-delà la frontière ; en France les différents documents cartographiques d'aménagement existant depuis les OREAM (organismes régionaux d'études et d'aménagement des aires métropolitaines) et les PAR (programme d'action régionale) des années 1970 ont renforcé l'habitude de penser la frontière nationale comme une limite de ces régions naturelles. Il s'avère que Français et Belges ont chacun une conception nationale de la Flandre maritime et de la Flandre intérieure. La signification géographique est influencée par le système institutionnel.

<sup>56</sup> Afdeling Ruimtelijke Planning. – Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen : Situering, synthese van de gewenste ruimtelijke structuur en bindende bepalingen. – Bruxelles : 1996. – 96p.

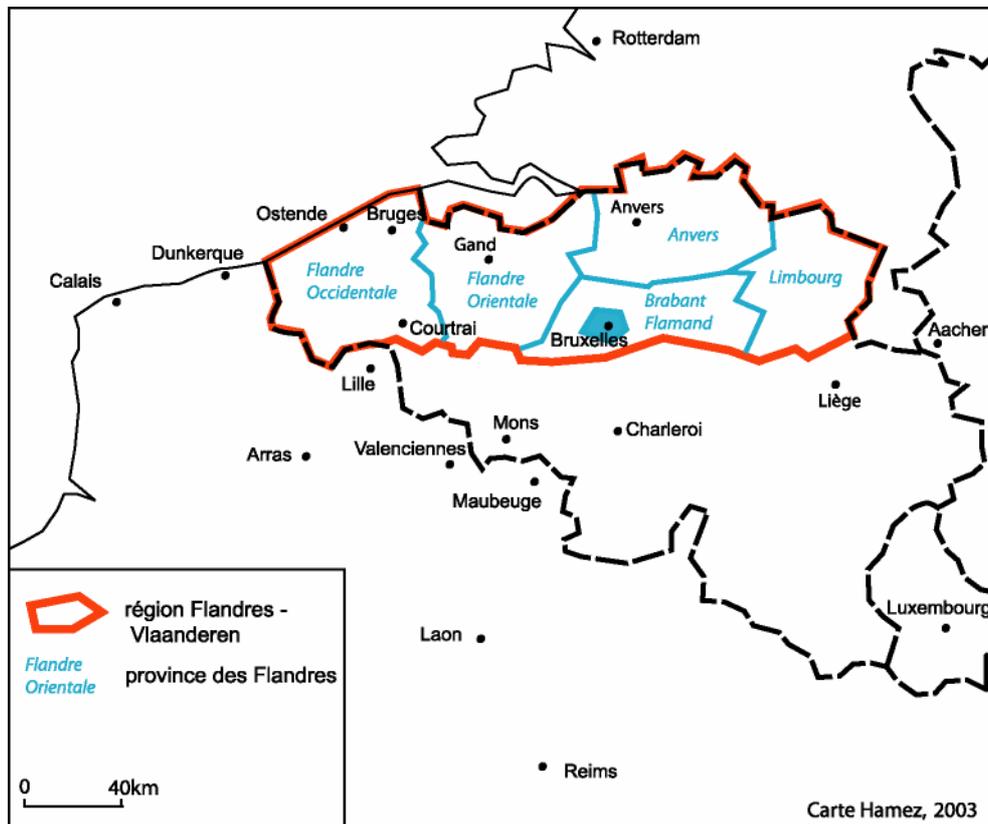
### 3. Un sens institutionnel

Une des trois régions institutionnelles belges se dénomme région flamande (Vlaams Gewest), les deux autres étant la région wallonne et la région de Bruxelles-capitale.

Le terme « Flamand » peut donc désigner un habitant de la région belge Vlaanderen. Et paradoxalement, la région Vlaanderen a choisi comme capitale Bruxelles, où la langue française l’emporte sur la langue néerlandaise. Bruxelles est donc à la fois capitale européenne, capitale de la Belgique et capitale de la région flamande.

Deux provinces belges comportent le mot « Flandres » dans leur nom :

- la **Flandre Occidentale** (West-Vlaanderen), dont le chef-lieu est Bruges, province ayant une limite commune avec la France ;
- la **Flandre Orientale** (Oost-Vlaanderen), chef-lieu Gand.



Carte 12. Les Flandres belges

Si le mot *Flandre* est encore présent dans les dénominations institutionnelles belges, ce n'est pas le cas en France.

Certes, depuis peu, certaines structures de coopération intercommunale ont adopté ce mot, dont en particulier :

- le Comité d'aménagement rural de la Flandre Occidentale (CARFO), regroupant cinquante communes autour de Wormhout ; ce comité a été créé en 1979 ;

- la Communauté de communes de Flandre, regroupant les huit communes du canton de Hondschoote.

- la Communauté de communes des Monts de Flandre, autour de Bailleul.

Le mot « Flandre » paraît donc être un terme fédérateur lors des regroupements de communes : il correspond à une réalité derrière laquelle elles se reconnaissent.

#### ***4. Un sens culturel, pouvant évoluer en revendication politique et idéologique***

Le mot « Flandre » est également fréquemment utilisé dans le sens d'un espace possédant une unité culturelle, de part et d'autre de la frontière franco-belge et même de la frontière belgo-néerlandaise. Parmi les multiples sens du mot *culture* tels que les a développés Paul Claval, il s'agit à la fois d'idées relatives à un *héritage* commun et à l'appartenance à une même *communauté*<sup>57</sup>.

Cette unité repose sur des considérations :

- d'ordre historique : des *racines* communes réuniraient les différents Flamands ;

- d'ordre linguistique : le patois flamand est le même entre certaines communes frontalières françaises et les communes voisines de la province belge de la Flandre Occidentale, les toponymes sont des deux côtés d'origine « flamande », et de nombreux patronymes se retrouvent ;

- d'ordre socioculturel, que ce soit ludique (jeux traditionnels comme le tir à l'arc, la « boule flamande », les combats de coq), culinaire, concernant une même tradition architecturale ou autre.

C'est une des grandes caractéristiques de notre espace d'étude : de Lille à La Panne, en passant par Ypres, Hazebrouck, Dunkerque, le mot « Flandres » est partout revendiqué, avec par exemple le *Journal des Flandres* que l'on trouve à Dunkerque, *l'imprimerie des Flandres* à Wormhout, la *Vlaamse Herberge* à Ypres, etc. Cela donne lieu à des glissements sémantiques. Ainsi, le marketing territorial portant sur la ville de Lille qualifie cette dernière de « capitale des Flandres », en référence à l'histoire<sup>58</sup>.

---

<sup>57</sup> CLAVAL, Paul. – La géographie culturelle. – Paris : Nathan, 1995. – 384p.

<sup>58</sup> Voir par exemple le site de promotion de Lille : <http://www.destinationlille.com/lille.html>

Ces quelques précisions terminologiques permettent déjà d'apprécier les limites inhérentes à l'idée d'une unité des Flandres, françaises et belges, ainsi que les risques de confusion liés à l'emploi de cette expression. Ainsi, quand un Belge habitant la région de Belgique *Flandres* se dit Flamand, il peut aussi bien faire référence au cadre juridique, institutionnel et politique dans lequel il se situe, qu'à une région culturelle et linguistique qui dépasse les limites territoriales de la région belge ; nous entendons par ce dernier cas une aspiration régionaliste à ce que la Flandre au sens culturel soit unie politiquement. Quand un Français se dit Flamand, il peut vouloir dire qu'il a une culture flamande, ou également dans des cas extrêmes nourrir des espoirs régionalistes unitaires. Le risque demeure grand que Français et Belges ne mettent pas la même chose sous le terme « Flamand ».

Ce risque s'accroît quand il s'agit de regards extérieurs portés sur les Flandres, en n'y voyant que points communs et continuité. Ainsi, en juillet 2001 est paru dans le journal *Le Monde* un article intitulé : « Les retrouvailles des cousins de Flandre si longtemps séparés », à propos de la coopération transfrontalière entre la région belge des Flandres et le Nord-Pas-de-Calais<sup>59</sup>. Le journaliste argumentait qu'il y avait côté français un retour vers les racines flamandes, que ces racines sont les mêmes dans la région belge des Flandres, et que cela favorisait une nouvelle façon de vivre ensemble dans le contexte de l'ouverture des frontières. La fragilité de ce raisonnement est manifestement liée à des raccourcis terminologiques : si de chaque côté de la frontière les communautés se revendiquent être flamandes, cela recouvre une perspective nationaliste et institutionnelle forte côté belge, face à une perspective socio-culturelle et folklorique côté français. Ce point questionne également la pertinence de faire référence au passé dans les perspectives de collaboration, plutôt qu'au présent et à l'avenir.

## **B | Le Westhoek**

Le terme de *Westhoek* présente la même caractéristique que *Flandre* de pouvoir à la fois séparer et réunir, séparer dans la mesure où l'usage qui en est fait n'est pas le même suivant le côté de la frontière où l'on se trouve, réunir car il fait référence à certains traits communs qui transcendent la frontière.

Ce terme signifie littéralement « le coin de l'ouest », à savoir la partie la plus occidentale de la Flandre. L'origine de ce terme remonte au Comté de Flandre, d'après Émile Coornaert<sup>60</sup> : il s'agit de l'ancien West-Quartier, partie la plus occidentale de la Flandre, adossée à la Mer du Nord et à l'Artois francophone, qui se compose des

---

<sup>59</sup> DUFOUR, Jean-Paul. – Les retrouvailles des cousins de Flandre si longtemps séparés. *Le Monde*, 24 juillet 2001

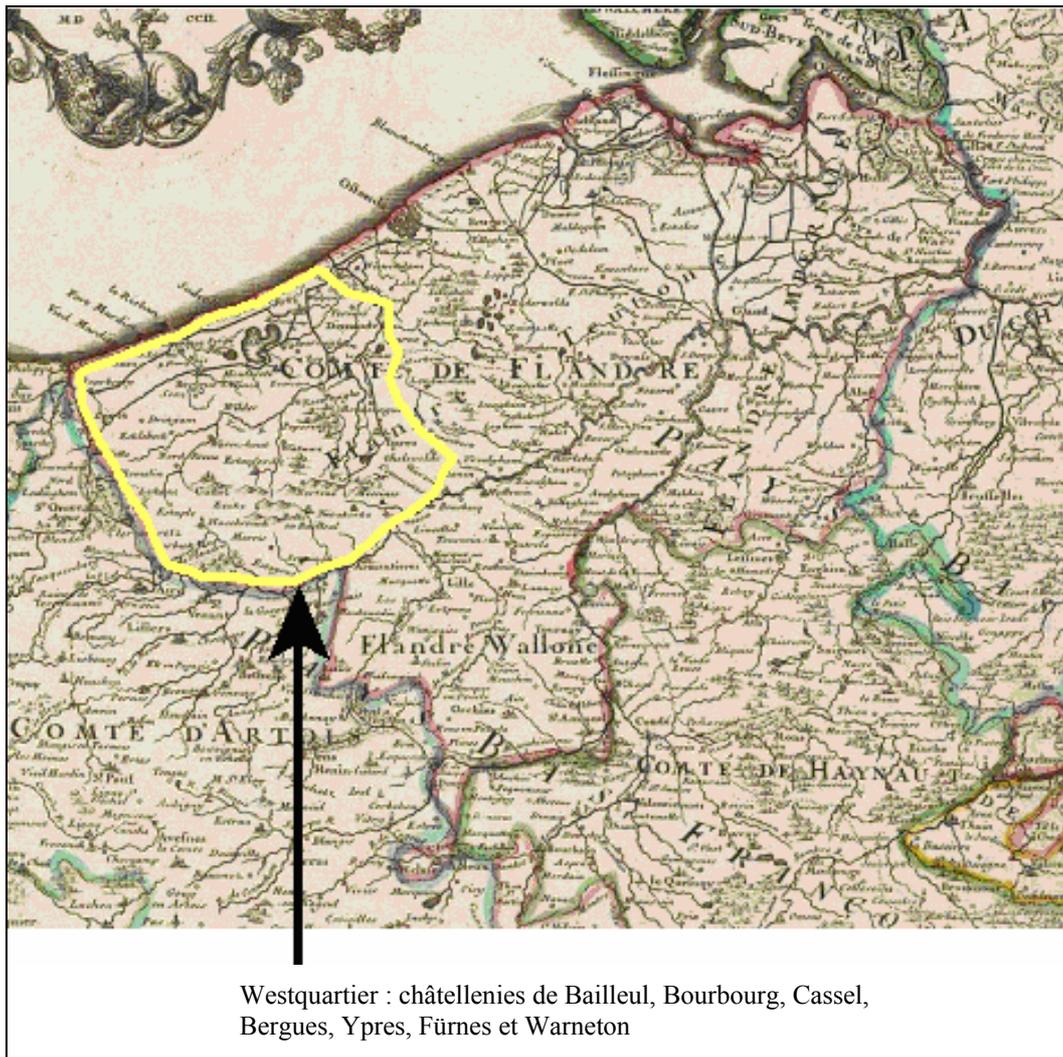
<sup>60</sup> COORNAERT, Emile. – La Flandre française de langue flamande. – Paris : Les Editions ouvrières, 1970. – 406 p.

châtellenies de Bailleul, Bourbourg, Cassel, Bergues, Ypres, Fürnes et Warneton (cf. carte 13 p.84). Les quatre premières d'entre elles deviendront françaises, les trois dernières belges, et dans toutes le toponyme *Westhoek* demeure usité.

Cependant, en dépit de cette origine commune, Français et Belges ont progressivement défini chacun un *Westhoek* qui s'arrête à la frontière. Le *Westhoek* belge est une des quatre zones touristiques de la province de Flandre occidentale, qui sont présentées sur la carte 14 (p.85). C'est une zone à dominante rurale et de faible densité de population par rapport au reste de la région flamande ; à cela s'ajoutent ses atouts paysagers (notamment l'Yser et les Monts de Flandre), qui en font une zone reconnue d'intérêt touristique dans le plan de structure flamand.

Si le toponyme *Westhoek* se rencontre communément aussi du côté français de la frontière, il n'a pas donné lieu à un zonage spécifique similaire à celui que l'on trouve côté belge. Cela s'explique probablement par la proximité de l'agglomération lilloise d'une part, et de l'agglomération dunkerquoise d'autre part : le *Westhoek* français ne peut se concevoir indépendamment de ces deux centres qui le polarisent. La configuration n'est pas la même dans le *Westhoek* belge, situé à distance des grands centres urbains, et « adossé » à la frontière française et au littoral.

En revanche, si l'usage du terme *Westhoek* diffère entre côtés français et belge de la frontière, il a été récemment repris comme emblème fédérateur pour des projets et actions transfrontalières à la faveur du programme Interreg. Ainsi, il existe un journal d'informations économiques nommé *Westhoek Contact*, édité par les quatre Chambres de commerce et d'industrie de la zone (celle de Dunkerque, d'Armentières-Hazebrouck, de Fürnes et d'Ypres) ; un site commun franco-belge a été mis en place, dénommé *Westhoek franco-belge* ([www.wfb.net](http://www.wfb.net)) ; des itinéraires sont proposés pour le tourisme dans cet espace franco-belge, à pied ou à vélo.



*Extrait de la carte des Pays-Bas Catholiques par Guillaume de Lisle ; d'après [www.davidrumsey.com](http://www.davidrumsey.com)*

Carte 13. Le West-quartier en 1702



Source : <http://www.westtoer.be/start.asp>

Carte 14. Le Westhoek, une zone touristique de la province de Flandre occidentale

## **Conclusion sur la terminologie**

Les termes *Flandre* et *Westhoek* peuvent tout autant séparer que réunir. Leur origine est antérieure à la création de la frontière, mais ils ont évolué dans deux cadres nationaux bien distincts d'où il a résulté deux conceptions nationales pour chaque terme. Et c'est paradoxalement maintenant que le sens de ces termes a dévié qu'ils sont évoqués comme principes unificateurs pour la coopération transfrontalière. À cet égard, il est intéressant de remarquer quel nom a été choisi pour fédérer les 4 CCI françaises et belges : les *Flandres du Westhoek*, ajoutant au flou du premier terme l'imprécision du second. Si l'utilisation de cette expression peut se comprendre au regard du marketing territorial, et des référents communs nécessaires pour aider les populations à se reconnaître dans des espaces qui dépassent les frontières, on peut se demander quel sera son avenir. Le risque est grand qu'elle se cantonne au domaine de l'incantation institutionnelle, ni connue ni reconnue des populations concernées, lesquelles continueront de se considérer avant tout comme Belges ou comme Françaises.

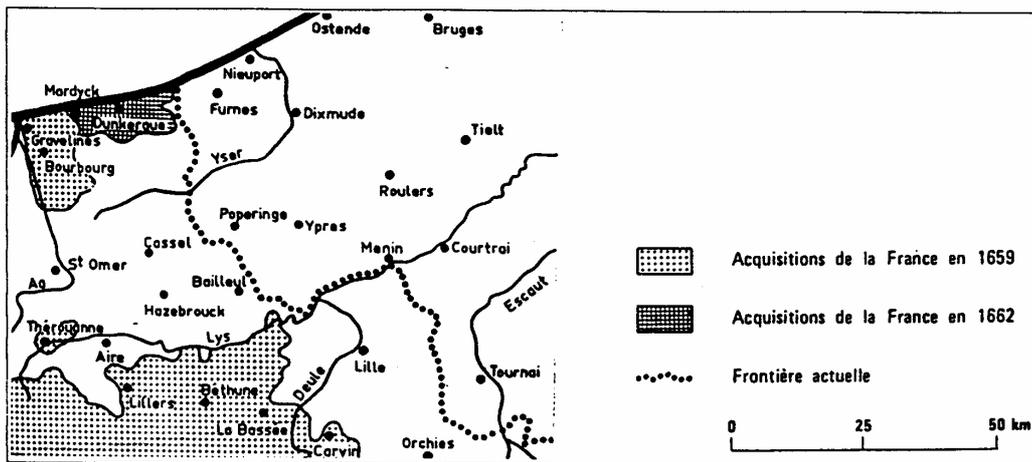
L'impact que nous venons de voir de la frontière franco-belge sur le sens des mots, reflète l'importance des effets de cette frontière sur l'organisation de l'espace et des populations.

## ***II ] La frontière dans l'espace : émergence d'une organisation spécifique***

Depuis les trois siècles de son existence, la frontière franco-belge a induit une organisation spécifique de l'espace. Nous rappellerons d'abord les grandes étapes de sa fixation, avant de montrer l'ampleur de ses effets en termes de flux et en termes d'organisation de l'espace.

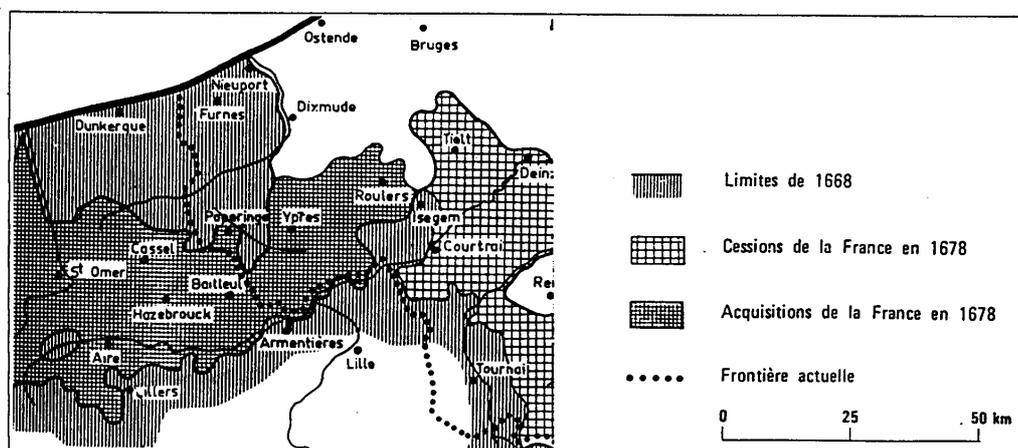
### **A ] La fixation de la frontière**

Avant que la frontière ne soit fixe et ne déploie pleinement son effet de disjoncteur spatial, il s'agissait d'une frontière de guerre dont le tracé a fluctué pendant plus d'un demi-siècle. Au rythme de l'avancée et du recul des troupes françaises sur celles des Pays-Bas méridionaux, la frontière connut un mouvement de flux et de reflux, consigné dans les différents traités de paix conclus de 1659 à 1713. Les cartes 15, 16 et 17 (p.87) qui suivent illustrent cette mobilité originelle de la frontière, entre le Traité des Pyrénées (1659), le Traité des Nimègue (1678) et le Traité d'Utrecht (1713).



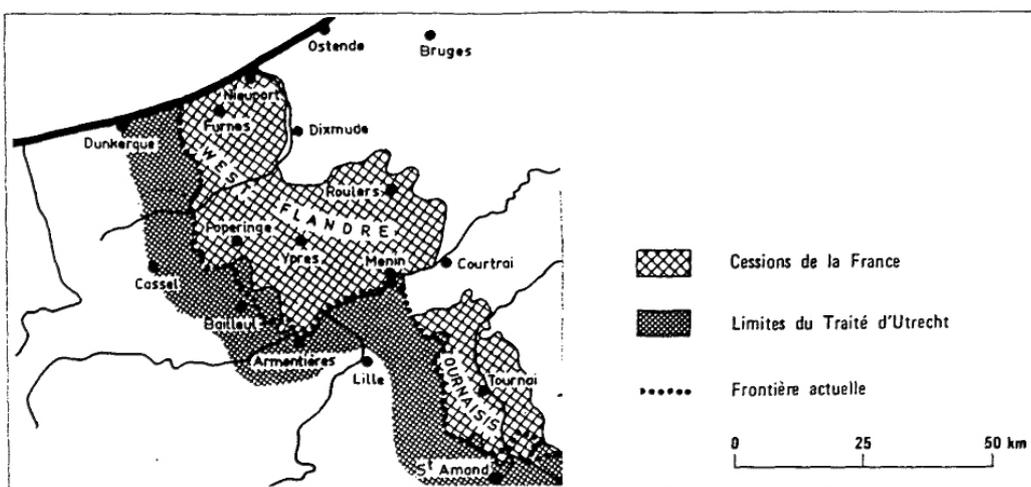
Source : Lentacker, 1973

Carte 15. La frontière du Traité des Pyrénées (1659)



Source : Lentacker, 1973

Carte 16. La frontière du Traité des Nimègue (1678)



Source : Lentacker, 1973

Carte 17. La frontière du Traité d'Utrecht (1713)

La carte 17 (p.87), datée de 1713, donne approximativement l'état de la frontière tel qu'il est aujourd'hui à quelques exceptions près : Neuve-Eglise et Westoutre sont revenues aux Autrichiens au siècle suivant, tandis que la commune de Steenvorde s'est agrandie au détriment de Watou. Cet échange d'enclaves et ces rectifications répondent au besoin ressenti au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle d'avoir une démarcation précise et linéaire. La frontière « pêle-mêlée » devint ainsi une ligne précise, et la frontière de guerre fit place au cours des siècles suivants à la frontière de paix<sup>61</sup>. Souvenir de cette histoire guerrière, des fortifications se retrouvent de chaque côté. En effet, la stratégie de Vauban avait consisté à bâtir un double rideau défensif de places fortes, dénommé le *pré carré*. Et comme le souligne Jean Gottmann, le système défensif mis en place était si efficace qu'il était encore utilisé, avec seulement de légères modifications, deux siècles après la mort de Vauban (1707)<sup>62</sup>.

Selon Daniel Nordman, le processus de fixation de cette frontière fut particulier<sup>63</sup>. Contrairement à la frontière des Pyrénées, où la fixation a suivi un modèle topographique et linéaire, et contrairement au cas de l'Alsace où la limite n'est pas spatiale en raison de l'entassement des titres et des droits – « sur les mêmes villes, sur les mêmes seigneuries pèsent des droits différents » – la frontière du nord constitue un modèle intermédiaire, la variété « la plus complexe et la plus fluide parce qu'elle allie les prétentions juridiques inextricables et les évidentes solutions géographiques ».



Association Vauban, <http://www.vauban.asso.fr/fortifications.htm>

Photo 5. La citadelle de Lille, édifiée par Vauban

<sup>61</sup> LENTACKER, Firmin. - La frontière franco-belge. Etude géographique des effets d'une frontière nationale sur la vie des relations. - 656p. Th : Géogr. : Paris IV : 1973

<sup>62</sup> GOTTMANN, Jean. - Vauban and modern geography. *Geographical Review*, 34 (1), 1944, p.121-128

<sup>63</sup> NORDMAN, Daniel. - Frontières de France : de l'espace au territoire : XVI<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècle. - Paris : Gallimard, 1998. - 644p.

Imposée sur un espace jusqu'alors continu, la frontière va jouer un rôle-clef pour façonner l'espace. Les liaisons infrastructurelles ont été systématiquement organisées parallèlement à elle. La route traditionnelle reliant Lille à Dunkerque passait par le Pont Rouge, Warneton, Ypres, Poperinge et Bergues. Cette route fut abandonnée au profit d'une voie passant par Armentières, Bailleul et Cassel.

Le sort du canal de Dunkerque à Fūrnes est également directement lié à la présence de la frontière. Il fut construit en 1640, quand Dunkerque était encore sous domination anglo-batave – donc dans un espace sans frontière. Son fonctionnement fut très perturbé pendant les guerres franco-anglaises de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, et il fut fermé en 1713, suite à la mise en place de la frontière. Il fallut les guerres napoléoniennes et le rattachement des Pays-Bas à la France pour qu'il soit réutilisé, et connaisse des améliorations importantes en 1804 et en 1808. Il fut recalibré à 300 tonnes au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, mais depuis reste une voie fluviale d'intérêt très secondaire.

La mise en place de la frontière eut aussi de fortes répercussions sur le mouvement des hommes.

## **B | Plus la frontière était forte, plus les flux étaient importants**

Dès leur annexion à la France, les provinces des Flandres et du Hainaut français eurent un régime commercial tout à fait privilégié, comme le rappelle Firmin Lentacker (Lentacker 1973). Leur statut de « province réputée étrangère » garantissait une grande souplesse à la fois pour développer des liens commerciaux avec l'intérieur de la France, et pour maintenir les liens d'affaires avec les Pays-Bas.

La suppression de la Ferme Générale sous la Révolution et son remplacement par l'administration des douanes ne changèrent rien aux privilèges douaniers. Ces derniers furent par ailleurs maintenus au cours des différents régimes politiques qui se succédèrent tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'exception près du Second Empire, plus favorable au libre-échange.

Les droits de douane élevés à l'entrée sur le territoire français eurent un effet calamiteux sur l'économie de la Belgique, et un effet très favorable à l'économie du département du Nord. Dans de nombreux secteurs, l'industrie belge fut brimée dans son développement par l'impossibilité d'écouler librement ses produits sur le marché français. Il s'ensuivit une organisation de l'espace tout à fait originale où de nombreuses usines se développèrent côté français à proximité de la frontière, en profitant de capitaux et de procédés de production à la fois français et belges, et d'une main-d'œuvre en grande partie belge. Cette dernière était composée à la fois de navetteurs et d'immigrants. La situation de ces usines sur le territoire français garantissait enfin l'accès libre au marché français. Notons également qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, certains industriels roubaisiens et tourquennois investirent dans des usines textiles côté belge, notamment à Mouscron, pour

profiter ici encore du différentiel entre les deux pays : fiscalité avantageuse, taux de change favorable et main-d'œuvre docile. En conséquence, l'industrie textile se répand des deux côtés de la frontière.

L'industrie n'était pas seule concernée, les tarifs douaniers influaient également sur le type de production agricole. Raoul Blanchard notait en 1906 que la présence du blé était plus importante du côté français de la ligne, et le seigle plus important du côté belge :

« C'est le premier miracle dû à la présence d'une frontière. Protégé par les tarifs de 1892, le froment se tient à un prix moins bas en Belgique » (Blanchard 1906, p.359)

Les flux de main-d'œuvre belge à travers la frontière ont eu des répercussions sur l'organisation de l'espace, notamment quand il s'agissait d'une immigration définitive. En effet, ces flux ont suscité une forte croissance urbaine ; par exemple, la ville frontalière d'Halluin compta jusqu'à 77% de population belge durant les années 1850-1870<sup>64</sup>.

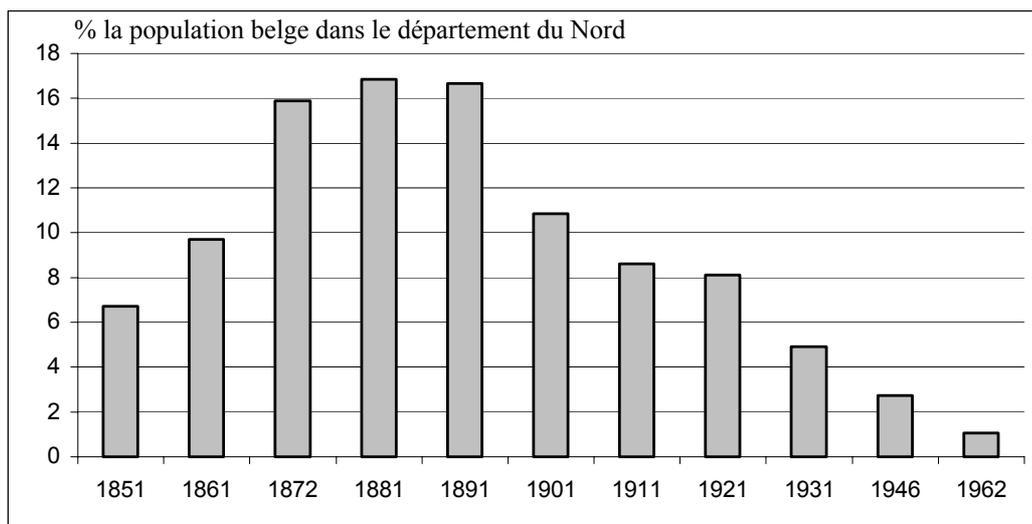
Il s'agissait en fait essentiellement des migrations définitives jusqu'à la fin du XIXe siècle, pour ensuite prendre la forme de migrations pendulaires<sup>65</sup>. D'après Pierre-Jean Thumerelle, il y eut trois vagues successives d'immigration au XIXe siècle, séparées par des reflux : une première en 1846-1847, une deuxième en 1862-1863 et la dernière entre 1870 et 1880. Ces trois vagues permettent de comprendre comment a évolué la part de la population belge dans le département du Nord, comme le montre la figure 2 (p.91). Cette figure montre également que la population belge a décliné après 1890, en raison des progrès dans l'acquisition de la nationalité française, et de l'atténuation de l'immigration belge définitive.

Cependant, après 1890 les flux de population belge restèrent tout aussi forts mais en prenant la forme de mouvements pendulaires et non plus d'immigration. Ainsi, à la veille de la Première guerre mondiale ce sont 40 000 frontaliers belges qui venaient chaque jour travailler en France selon P.-J. Thumerelle. L'ampleur de ces mouvements permet d'expliquer le développement urbain spécifique à proximité de la frontière : croissance des villes belges frontalières, à proximité des usines du côté français. Les villes doublons de la Vallée de la Lys – Comines Belgique et Comines France, Wervik et Wervicq Sud, Menin et Halluin – témoignent de cette dynamique. La croissance passée de Mouscron s'explique directement par l'installation de travailleurs belges, qui traversaient quotidiennement la frontière pour se rendre dans les usines proches de Roubaix et Tourcoing.

---

<sup>64</sup> HASTINGS, M. – Contrebande et contre-société communiste : éléments d'une culture ouvrière. *Espace, populations, sociétés*, 1984-1, p.83-91

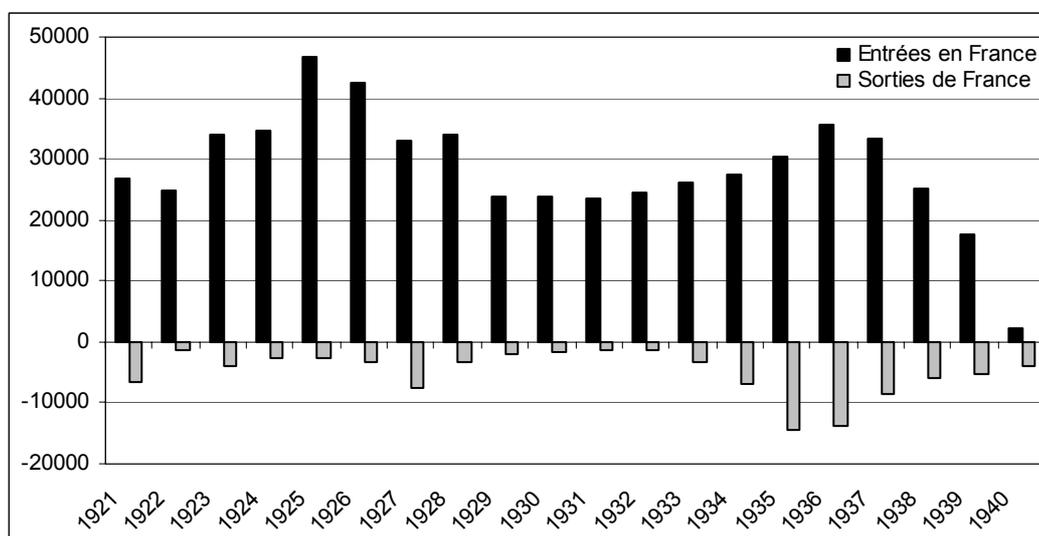
<sup>65</sup> THUMERELLE, Pierre-Jean. – La population belge dans le Nord-Pas-de-Calais. *Hommes et Terres du Nord*, 1991/2-3, p.177-180



Source : *Annuaire statistique de la France, 1966*

Les données proviennent des recensements, et la population prise en compte n'est pas toujours la même sur la période allant de 1851 à 1962. De 1851 à 1871, il s'agit de la population résidant en France au moment du recensement ; de 1881 à 1962, il s'agit de la population présente en France au moment du recensement

Figure 2. Part de la population belge dans le département du Nord, 1851-1962



Source : *Direction de la statistique générale. Mouvements migratoires entre la France et l'étranger. Études démographiques, 4, 1943*

Ces chiffres ne font connaître que les étrangers qui, à leur arrivée ou à leur sortie, ont déclaré à la frontière leur qualité de travailleurs.

Figure 3. Les travailleurs belges entrés en France et sortis de France, de 1921 à 1940

Durant l'Entre-Deux-Guerres, le flux de travailleurs belges se maintient à un rythme soutenu, dans une fourchette de 25 000 à 50 000 par an. La figure 3 (p.91) en donne un aperçu, mais les chiffres donnés sont sous-estimés par rapport à l'ampleur du phénomène : ils se basent sur les déclarations aux frontières.

Enfin, les travailleurs belges comptabilisés sur cette figure ne se limitent pas aux travailleurs frontaliers, il peut également s'agir de travailleurs saisonniers. Rappelons que selon l'INSEE, le travailleur frontalier est une personne qui traverse quotidiennement une frontière pour aller travailler dans un pays limitrophe (ou au moins une fois par semaine) ; le travailleur saisonnier ne se déplace quant à lui pas obligatoirement dans un pays limitrophe, mais y reste pour une période supérieure à une semaine. Firmin Lentacker a décrit les différentes formes de ce travail saisonnier et son rythme au cours de l'année : le binage des betteraves en avril-mai, l'arrachage du lin en juillet-août et enfin l'arrachage des betteraves, le travail dans les sucreries et la cueillette du houblon en septembre-octobre (Lentacker 1973).

Cet exode périodique de Flamands pauvres venant en France chercher du travail était une composante incontournable de la frontière, et marqua l'imaginaire des contemporains. Plusieurs romans de Maxence van der Meersch écrits dans l'Entre-Deux-Guerres retracent l'ambiance particulière de ces flux de travail, notamment *L'Empreinte du dieu*, roman pour lequel il obtint le Prix Goncourt<sup>66</sup> :

« Dolf, le père, travaillait en France, partait le lundi à vélo pour la frontière, avec une trentaine d'hommes. On gagnait plus en France qu'ici. Et le change avantage encore les Belges.

Dolf logeait en garni, là-bas, avec trois camarades, chacun apportait son manger pour la semaine. Et il rentrait le samedi soir, pour se reposer en travaillant la terre. Beaucoup d'ouvriers belges viennent ainsi en France, quittes à payer un homme chez eux pour tenir leur champ en état. » (p.27)

À l'occasion de cet exode des stéréotypes tenaces se sont développés, selon lesquels le Flamand serait dur à la tâche, robuste et servile.

Ce type d'idée reçue se rencontre non seulement dans les romans de Maxence van der Meersch ou de Marguerite Yourcenar, mais aussi dans la thèse de Blanchard :

Blanchard décrit le caractère du Flamand de Flandre intérieure ainsi : « caractère fermé, à la fois soumis et brutal, d'hommes pacifiques, obstinés et rudes, dont on a pu dire sagement qu'ils avaient les mœurs douces et les manières rudes » (Blanchard 1906, p.409)

Selon Maxence van der Meersch, « l'ouvrier français se rebute plus vite que la patiente, soumise et robuste race flamande » (van der Meersch 1936, p.28)

---

<sup>66</sup> VAN DER MEERSCH, Maxence. – *L'Empreinte du dieu*. – Paris : Albin Michel, 1936. – 258p.

Marguerite Yourcenar évoque dans les *Archives du Nord* « l'ampleur et la lente fougue flamande », par opposition à « je ne sais quoi de plus sec, d'âpre à la peine et au gain, de vif et en même temps d'étriqué, qui caractérise un peu partout la province française » (p.166)<sup>67</sup>.

Ces citations littéraires ont pour seul objet de montrer que les Flamands étaient reconnus comme un groupe disposant d'une identité propre et même d'un certain caractère. Cependant, s'agit-il des Flamands belges ou des Flamands au sens large, englobant la Flandre française ? La citation de van der Meersch est intéressante à ce propos : la frontière sépare bien les Français et les Flamands. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur cette question de l'identité flamande, pour montrer jusqu'à quel point la frontière est devenue une discontinuité iconographique.

### **C | L'impact de la frontière sur l'organisation de l'espace : les exemples de Dunkerque et de Mouscron**

Cette frontière n'eut pas seulement des répercussions sur les flux et les relations. Par sa présence même elle influa le développement urbain et industriel de plusieurs villes limitrophes, malgré qu'elle fût forte voire parce qu'elle était forte. En effet, d'une part grâce à des facilités douanières, certaines villes furent artificiellement favorisées pour les activités commerciales et transitaires, comme Dunkerque. D'autre part, en raison du nombre important de travailleurs frontaliers belges venus résider à proximité de la ligne pour travailler côté français, des villes-champignons se sont développées du côté belge, comme Mouscron. Les villes de Dunkerque et de Mouscron constituent chacune un exemple archétypique du rôle de la frontière dans l'organisation de l'espace.

#### ***1. Dunkerque, un développement grâce à la frontière, mais « le dos à la frontière »***

Le port de Dunkerque bénéficia d'une politique nationale de soutien et de protectionnisme, en tant que seul port français de la Mer du Nord. Son développement peut se comprendre comme celui d'une base navale et militaire, mais il est paradoxal pour un port de commerce compte tenu de la concurrence des autres ports de la Mer du Nord. En effet, sa situation sur une côte basse, rectiligne et jalonnée de bancs de sable et de hauts fonds n'est a priori pas favorable au développement portuaire. C'est à la faveur des aléas des conflits internationaux que Dunkerque s'affirma.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Dunkerque n'était qu'un petit port de pêche, un havre d'échouage en lisière des dunes. Il connut un premier développement de 1609 à 1621 : un accord entre l'Espagne et les Provinces-Unies s'était conclu par la fermeture de l'Escaut, ce qui pénalisa le port d'Anvers. Le négoce anversoise tenta alors d'utiliser Dunkerque pour ses

---

<sup>67</sup> YOURCENAR, Marguerite. – *Archives du Nord*. – Paris : Gallimard, 1977. – 376p.

relations maritimes. Quelques quais sont construits autour du Minck, mais ces aménagements seront sans suite.

Devenu français en 1662, le port connaîtra un essor en étant intégré dans la stratégie offensive de Louis XIV et Vauban. Le but était non seulement d'affirmer la présence française en Mer du Nord, mais aussi d'en faire une place forte, un port de guerre et un centre de commerce propre à concurrencer les Pays-Bas. Dunkerque, « nid de corsaires », remplit cette fonction. Les ouvrages militaires le protégeaient, tandis que les franchises douanières ouvraient une période prospère pour le commerce. Il s'agit d'un commerce d'entrepôt affranchi de toute emprise douanière, où convergent produits de la Baltique, de la Méditerranée, des Îles et de l'Amérique. La stratégie du renforcement de Dunkerque ne profite cependant pas à l'arrière-pays, et se fait au détriment de Lille, concurrencée pour certaines activités.

La Révolution et l'Empire vont consacrer la déchéance de Dunkerque, en supprimant la franchise du port. Par ailleurs, Napoléon I<sup>er</sup> mise ses ambitions avant tout sur le port d'Anvers et les bouches de l'Escaut : il veut faire d'Anvers « un pistolet braqué sur le cœur de l'Angleterre ». Les grands travaux qu'il entreprend dans ce sens provoquent le déclin de Dunkerque et l'essor économique des provinces annexées des Pays-Bas méridionaux. **Sans la frontière, Dunkerque n'avait plus de raison d'exister.**

Sous la Restauration et le Second Empire, le port reprendra progressivement ses activités, mais sans retrouver la franchise. La concurrence d'Anvers est forte : de nombreux négociants de Lille se tournaient davantage vers le port belge qui, par ses services de steamers, ouvrait les portes de tous les grands marchés du globe. Les organismes consulaires de Dunkerque cherchent alors à conquérir son hinterland, pour être en particulier le grand port de Lille. Il fallait pour cela des infrastructures de circulation performantes ; or, par voie fluviale, qui était alors le moyen le plus sûr de circulation, il fallait huit à dix jours pour transporter des marchandises de Dunkerque à Lille. Comme le souligne Émile Coornaert, « c'est le chemin de fer qui fut la vraie cause de la prospérité du port de Dunkerque »<sup>68</sup>. Construit en 1848, il permit à Dunkerque de recevoir la laine destinée à Roubaix-Tourcoing – le coton transitait toujours par Le Havre, en raison des communications plus faciles de ce port avec l'Alsace, où l'industrie cotonnière était également importante.

La III<sup>e</sup> République marquera la consécration de Dunkerque. Le port est vu comme la sentinelle avancée de la France, et on lui donne pour vocation de concurrencer et battre Anvers, soit des préoccupations analogues à celles qu'avait Louis XIV. Le plan Freycinet, du nom de Ministre des Travaux Publics qui engagea son extension en 1878-79, engage une extension du port commercial par la création de nouvelles darses et la mise en place d'écluses. Tout est fait pour intensifier les liens du port avec son hinterland, et éviter des

---

<sup>68</sup> COORNAERT, Emile. – La Flandre française de langue flamande. – Paris : Ed. ouvrières, 1970. – 406p

dérivations de trafic vers la Belgique : la liaison ferroviaire avec Lille est renforcée. Le trafic s'intensifie, et passe de 500 000 tonnes en 1860 à 1 million en 1875, puis 5 millions en 1925.

Dunkerque devint alors le troisième port commercial français. De nombreuses industries se développent : huileries, industries du bois, industries textiles ou industries de grosse métallurgie comme l'aciérie des Dunes à Leffrinckoucke. L'arrivée du chantier de construction navale en 1898 va renforcer le rôle de l'industrie lourde dans l'identité socio-économique de la ville.

Le port sort ravagé de la Seconde Guerre Mondiale. Il est reconstruit avec une grande vigueur, malgré les bonnes relations diplomatiques avec la Belgique et les perspectives de coopération européenne. Touché par la crise des chantiers navals, il fera l'objet d'une grande sollicitude de l'État qui entend en faire un pôle de croissance. Le complexe sidérurgique y est localisé, industrie considérée comme « industrialisante », qui par des effets d'entraînement devrait provoquer le développement. Pour reprendre l'expression de Valérie Lavaud-Letilleul, Dunkerque devient une « ville sous influence », avec la mainmise de l'État et de l'industrie lourde dans tous les aspects de la vie locale, portuaire et urbaine<sup>69</sup>.

Les investissements de l'État sont considérables : l'État a préparé les terrains pour Usinor ; il crée en outre l'avant-port ouest, port rapide, à proximité duquel est mise en place la centrale nucléaire de Gravelines, puis l'usine d'aluminium Pechiney (dont l'État est actionnaire). Enfin, conformément à la logique de relier Dunkerque à son hinterland, le canal à grand gabarit Dunkerque-Valenciennes est creusé dans les années 1960 ; son tracé est parallèle à la frontière, et il n'est pas relié au réseau belge de voies navigables à grand gabarit. Dernière infrastructure importante, l'autoroute A25 relie Dunkerque et Lille.

Le développement de Dunkerque s'est fait non seulement par opposition aux grands ports belges et néerlandais, mais aussi en tournant le dos à la frontière franco-belge située à 15 kilomètres du centre de la ville. Les deux régions frontalières se sont peu à peu différenciées au cours de ces cinquante dernières années, la côte belge affirmant une vocation balnéaire, qui se traduit par la construction d'immeubles résidentiels tout le long du littoral, tandis que la côte française jusqu'à Gravelines était à dominante industrialo-portuaire. Il s'ensuit une différenciation sociologique importante entre les deux côtés de la frontière. La répartition des lieux de résidence des travailleurs d'Usinor

---

<sup>69</sup> LAVAUD-LETILLEUL, Valérie. – Mutations récentes et aménagement dans les villes-ports de la Mer du Nord : Vers une recomposition de la ville-port sur son territoire et dans ses réseaux. Les exemples de Dunkerque, Anvers et Rotterdam. Th : Géogr. : Paris1 : 2002 : 652p.

en 1974, date où le nombre d'employés dans l'usine atteint son maximum, est symptomatique des différences existant de part et d'autre de la frontière<sup>70</sup>.

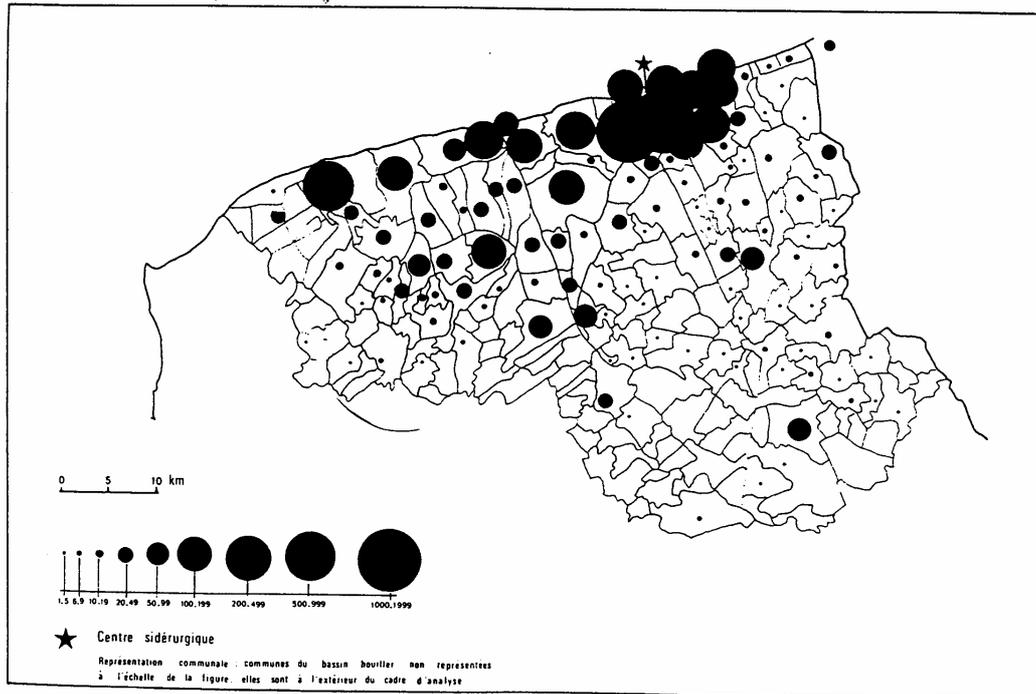
Même si la carte 18 (p.97) ne représente pas les communes du bassin houiller, elle traduit de façon absolue l'effet-barrière que peut prendre la frontière. Il y a moins d'ouvriers qui viennent de La Panne (moins de 20), distante de 15 kilomètres, qu'il n'y en a qui viennent d'Hazebrouck (plus de 50) distante de 40 kilomètres. La différence sociologique de part et d'autre de la frontière ne peut expliquer seule une telle disproportion. Étant donné que la décision d'implanter Usinor à Dunkerque s'inscrivait dans une volonté de relance de l'économie, les décideurs entendaient avant tout que l'opération profite à l'emploi régional, et il est très probable qu'il y ait eu une politique délibérée d'éviter l'afflux de travailleurs frontaliers. Nous sommes toujours dans la logique du protectionnisme et d'une frontière-barrière.

La carte 19 (p.97) illustre cette logique par le réseau d'autocars mis en place à l'initiative du complexe sidérurgique : le réseau ne traverse pas la frontière.

Dunkerque a bénéficié de l'aide de l'État également pour sa reconversion, en étant classée successivement en pôle de conversion, puis en zone d'entreprise. Mais la présence de l'État se fait beaucoup moins pesante au cours des années 1980, à commencer par les répercussions des lois de décentralisation de 1982-83. La politique annoncée est de désengager l'État et de réduire son action exogène pour inciter des initiatives locales et un développement endogène.

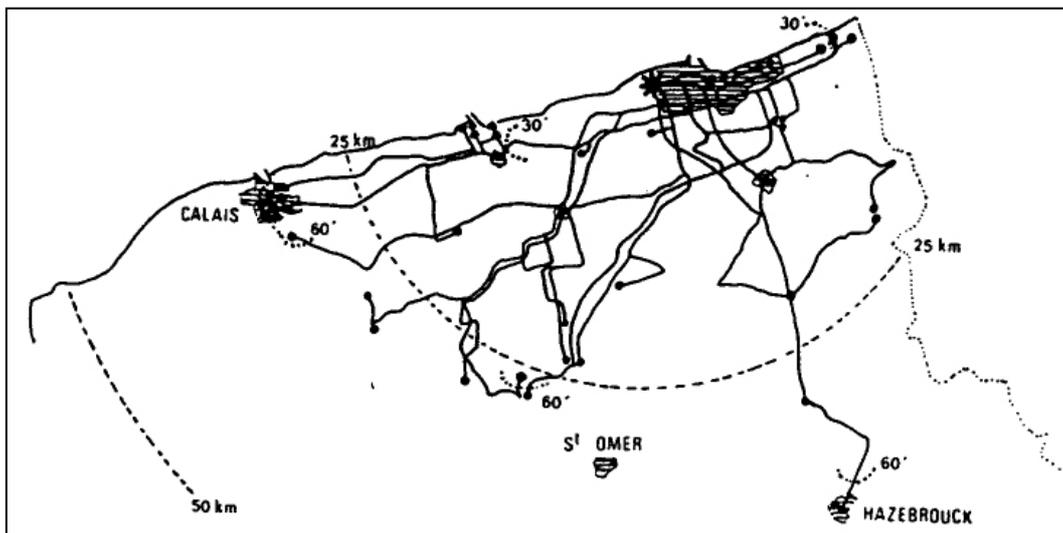
---

<sup>70</sup>MALEZIEUX, Jacques. - Les centres sidérurgiques de la Mer du Nord et leur influence sur l'organisation de l'espace. - 1018p. - Th : Géogr. : Paris 1 : 1979 (édité en 1981 aux Publications de la Sorbonne)



Jacques Malézieux, 1979

Carte 18. Aire de résidence des travailleurs d'Usinor en 1974 :  
exemple de l'effet de barrière exercé par la frontière



Jacques Malézieux, 1973

Carte 19. Le réseau de lignes d'autocars autour d'Usinor (1974)

L'analyse de la situation de Dunkerque dans l'histoire montre cependant que l'essor de ce port n'a jamais pu se faire que lorsque l'État lui en donnait les moyens, soit en en faisant une base militaire, soit en lui accordant une franchise douanière, soit en y investissant de grandes infrastructures et superstructures, dans tous les cas en le positionnant comme figure de proue de la France dans la Mer du Nord et en évitant tout détournement du trafic vers les ports belges, en particulier Anvers. Une politique protectionniste et une frontière fermée ont été favorables au développement du port, tandis que dans un espace flamand sans limite interne, comme ce fut le cas sous le Premier Empire, Dunkerque ne parvenait pas à se positionner face à ses concurrents belges et néerlandais.

Les Flandres belges et françaises ont une histoire commune, mais l'exemple de Dunkerque montre que les deux sous-régions se sont développées d'une façon indépendante l'une de l'autre. Il en ressort des différences structurelles entre les deux, tant économiques, institutionnelles que sociales. L'histoire de Dunkerque est également révélatrice du rôle protecteur que peut jouer la frontière. Comme l'écrivait Firmin Lantacker dans sa thèse :

« Sans la frontière franco-belge, le port de Dunkerque ne compterait guère. Les impératifs politiques et économiques nationaux ont eu pour lui un rôle autrement important que celui des conditions naturelles. »

La frontière a été un élément majeur de l'organisation et de la dynamique des espaces. L'équilibre qui prévalait avant le XVII<sup>e</sup> siècle s'est rompu au profit d'un nouvel équilibre progressivement mis en place de chaque côté de la frontière. Cet équilibre repose sur l'appartenance à deux systèmes nationaux distincts ; mais les deux systèmes ne sont pas hermétiquement fermés l'un à l'autre, ils s'ouvrent pour des relations économiques légales ou non (import/export, mouvements de travailleurs frontaliers, contrebande) et des relations sociales (festivités, liens familiaux).

Cependant, la dernière décennie a marqué un **rebondissement** dans l'histoire du port. Le Port autonome de Dunkerque a entrepris de nouveaux investissements très importants dans le Port Ouest, et a surtout joué un rôle pionnier en France en engageant la constitution d'un opérateur portuaire intégré par le biais d'un partenariat actif public privé (Lavaud-Letilleul, 2002). La proximité des ports concurrents du Benelux fut déterminante, à la fois parce que les autorités portuaires de Dunkerque se sont inspirées des expériences de ce type menées à Zeebrugge, Anvers et Rotterdam, mais aussi parce que les investisseurs privés étaient belges.

L'opérateur intégré dont il s'agit a pour vocation d'exploiter le terminal à conteneurs. Il s'agit d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) créé en 2001, détenu à 40% par le Port Autonome de Dunkerque et à 60% par la société belge *Inter Ferry Boats* (IFB). Cette dernière est la filiale des chemins de fer belges spécialisée dans le transport combiné, la logistique des conteneurs et l'exploitation de terminaux. Sa présence à

Dunkerque traduit une stratégie de prendre place dans un maximum de points de transit majeurs. Par ailleurs, IFB permet à Dunkerque de s'intégrer au *North European Network* dont le hub est à Muizen au sud d'Anvers, grâce à des interconnexions entre réseau portuaire et réseau ferroviaire.

Un autre opérateur flamand, Sea-Invest, leader européen du vrac, gère avec le Port Autonome le trafic charbonnier. Un des atouts de Dunkerque pour l'opérateur flamand est d'être accessible à des navires à tirant d'eau de 18 mètres, ce qui n'est pas le cas des terminaux qu'elle contrôle dans les ports flamands<sup>71</sup>.

Enfin, c'est également un groupe belge, Conhexa, qui dispose d'importants entrepôts frigorifiques à Dunkerque et qui a permis au port de devenir le leader français dans le trafic de bananes.

Suite aux nombreux investissements réalisés par les investisseurs belges, le trafic conteneurisé a plus que doublé, passant de 67 100 EVP en 1997 à 150 592 EVP en 2001 ; et le Port Autonome a l'objectif de parvenir à 600 000 EVP en 2006<sup>72</sup>.

Ces dernières évolutions contrastent fortement avec l'histoire passée de Dunkerque : alors que le port a toujours crû d'autant plus que la frontière était fermée, l'ouverture actuelle de la frontière ne lui est pas défavorable, et permet au contraire de nouveaux développements en étant intégré au réseau des ports de l'Europe du nord, et en particulier en permettant de désengorger le port d'Anvers. Par ailleurs, les investissements belges à Dunkerque permettent au port de renforcer sa situation concurrentielle par rapport aux voisins français que sont Calais et Boulogne-sur-Mer. Il est ainsi symptomatique que bien que le trafic transmanche ait cessé en 1994 suite à l'ouverture du Lien fixe, il ait récemment repris avec la mise en place d'un service fret et passager par ferry vers Douvres avec la Norfolkline en 2000 (dix liaisons par jour), et d'un service vers Dartford avec la Dart Line en 2001.

Ce récent essor de Dunkerque contredit apparemment la dynamique rappelée précédemment, suivant laquelle le port avait besoin d'une frontière forte pour prospérer. Pour comprendre ce paradoxe, il faut considérer la profonde révolution dans le positionnement de Dunkerque : la logique nationale d'avoir un grand port français sur la Mer du Nord a cédé le pas à des logiques spontanées de desserrement des grands ports belges. C'est la proximité de Dunkerque avec ses voisins belges qui a permis la mise en place du cabotage ; par ailleurs, cette proximité a également été propice à la diffusion du modèle de gestion des activités portuaires répandu dans le Benelux, par la constitution d'un opérateur intégré. L'essor du port se comprend donc par son intégration dans un

---

<sup>71</sup> BLOMME, Jan. – Troeven en beperkingen van de Noord-Franse havens Duinkerke, Calais en Boulogne-sur-Mer : Atouts et limites des ports du nord de la France Dunkerque, Calais et Boulogne-sur-Mer. *De Franse Nederlanden*, 28, 2003, p.

<http://www.onserfdeel.be/pdf/noordfranshavens.pdf>

<sup>72</sup> EVP : « équivalent vingt pieds », mesure habituelle de trafic des conteneurs.

nouveau cadre transnational. Si la frontière joue toujours positivement pour la prospérité de Dunkerque, c'est par son ouverture.

L'histoire de Dunkerque illustre comment le développement peut se faire à l'abri de la frontière, et sans relations avec ce qu'il y a de l'autre côté. Inversement, l'histoire de Mouscron est symptomatique d'un développement urbain induit par les relations.

## ***2. Mouscron, une urbanisation fortement polarisée par la frontière***

Le travail frontalier et les migrations de travail ont induit un développement urbain spécifique sur la frontière : émergence d'une banlieue belge de l'agglomération lilloise, avec notamment les villes de Herseaux, Mouscron, Menin, Wervik et Comines en prolongement des villes françaises limitrophes. Mais c'est à Mouscron que la continuité semble la plus remarquable, comme le souligne un étudiant lillois : « La plus importante concentration urbaine se situe dans cette partie, au nord-est de la métropole, dans un cercle regroupant en France les conurbations de Tourcoing-Wattrelos et Roubaix et sur le versant belge, les unités de Mouscron-Estaimpuis, parfaitement imbriquées dans le tissu urbain de la métropole lilloise et présentant une continuité urbaine avec la ville de Wattrelos »<sup>73</sup>.

La carte 20 (p.101) illustre les phases de développement successives de la commune de Mouscron, de 1845 à nos jours.

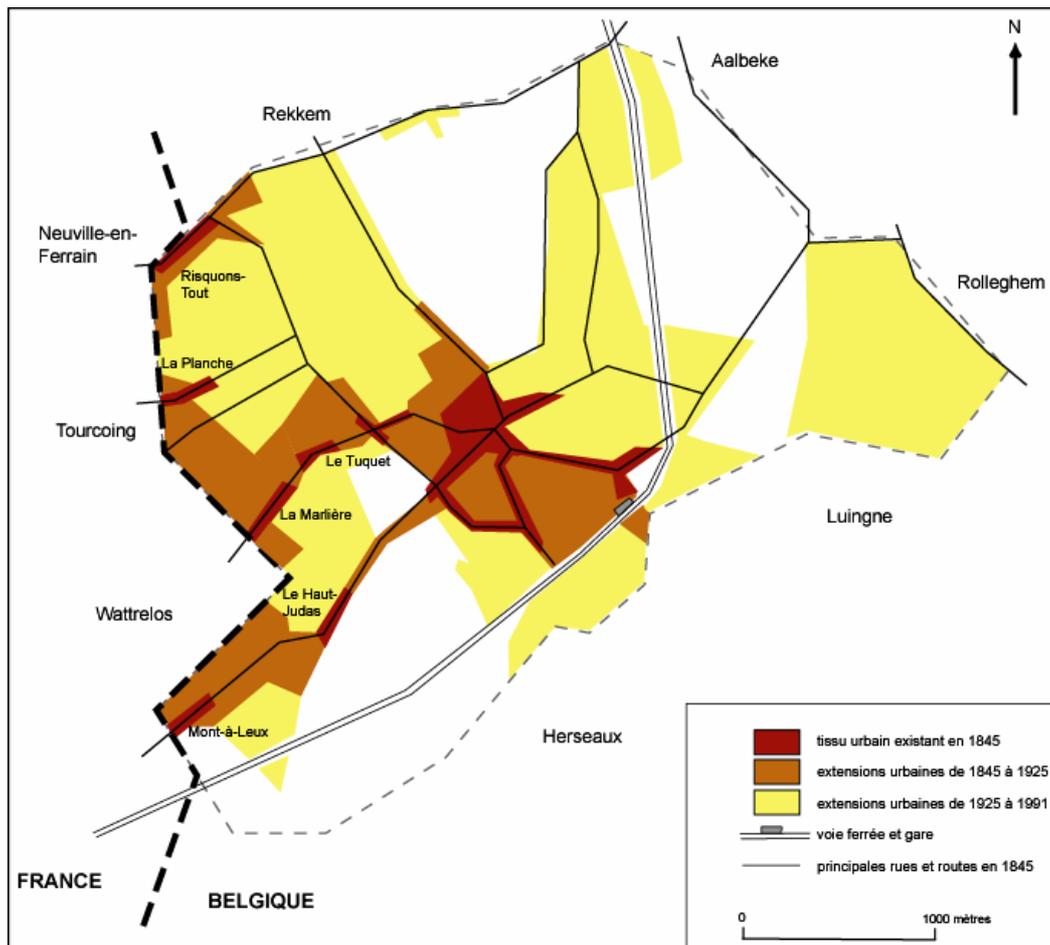
Il apparaît que la commune de Mouscron était encore rurale en 1845, avec une forte dispersion de l'habitat. Elle ne comptait que 6 000 habitants, répartis dans un noyau villageois au centre de la commune (la gare a été construite en 1842), et quatre hameaux à proximité de la frontière : le Risquons-Tout, la Marlière, la Planche et le Mont-à-Leux. Le développement de ces hameaux s'explique par le commerce frontalier ainsi que par le développement de la fraude (le toponyme *Risquons Tout*, à l'origine nom d'un cabaret, apparaît dès 1743)<sup>74</sup>. Signe de l'importance des flux, les routes de ces quartiers frontaliers furent les premières de la commune à être pavées.

Par ailleurs, l'activité du village a très tôt été orientée vers l'industrie textile : travail du lin à domicile, mais aussi production de molleton, tissu mélangé de lin et de laine. Cette production commença dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle ; elle a été d'autant plus forte qu'en 1769 elle fut interdite aux Roubaisiens et Tourquennois.

---

<sup>73</sup> WALKIEWICZ, Jean-Marc. – L'influence d'une frontière internationale sur l'orientation des courants de circulation. – DEA : Lille I : 1993 (p.33)

<sup>74</sup> DEBAES, Jules, VANDENBERGHE, Robert. – Mouscron 1789-1945 : Itinéraire du village paysan à la cité industrielle. – Mouscron : Mémoires de la Société d'histoire de Mouscron et de la région, 1991. – 590p. (tome 13, fascicule 1)



Hamez, 2003

Sources : plans de Mouscron en 1845 et en 1925, in : DEBAES, Jules, VANDENBERGHE, Robert (1991)

Carte IGN « Lille Roubaix Tourcoing », série bleue, n°2504E, 1/25 000. – Paris : IGN, 1999. – (la partie belge de la carte a été actualisée en 1991)

Carte 20. Phases du développement urbain de Mouscron, de 1845 à aujourd’hui

De 1845 à 1925, les anciens noyaux d'urbanisation se développent en même temps et se rejoignent. La ville s'accroît à la frontière. Cette extension urbaine est due à deux dynamiques concomitantes. D'une part, de nombreux ouvriers flamands immigrèrent pour travailler dans les usines textiles françaises ; certains d'entre eux préférèrent résider à Mouscron et faire la navette journalière plutôt que s'installer définitivement en France. Il s'ensuit une croissance des hameaux frontaliers (elle sera d'autant plus forte à partir des années 1890, au moment où le travail frontalier prend définitivement le pas sur l'immigration). D'autre part, au tout début du XXe siècle, de grandes usines textiles se développent à Mouscron, en raison de l'investissement de capitaux nordistes (usine des frères Six en 1899, usine Motte en 1907, etc.). Comme le rappellent Robert Sevrin et Arnauld Vandermeersch, plusieurs facteurs expliquent cette « délocalisation » : la pénurie de main-d'œuvre française ; la plus grande disponibilité en terrains industriels côté belge ; « la politique protectionniste de la France, qui privait par retour d'un certain nombre de débouchés les usines installées en France »<sup>75</sup>. Les établissements s'implantent préférentiellement autour de la gare, ce qui favorise une extension urbaine du centre. Les différents noyaux urbains s'étoffent donc et se rejoignent ; Mouscron n'en garde pas moins une organisation polynucléaire, les noyaux de population les plus anciens étant les plus densément peuplés.

Enfin, depuis 1925 la surface urbanisée a grandement augmenté, comme cela apparaît sur la carte 20 (p.101). Cette croissance s'est faite sans augmentation notable de la population : le nombre d'habitants, qui était passé de 7 644 en 1866 à 36 888 en 1936, « stagnait » à 37 200 habitants en 1976. La croissance du bâti passe en effet par le développement d'une part de lotissements, d'autre part de zones d'activité. La tendance dominante est que l'urbanisation n'est plus polarisée par la frontière, mais au contraire se développe à proximité de la Flandre. C'est particulièrement net pour les zones d'activités : zones industrielles de la Ferme de l'Hôpital et de Portemont à l'est, en limite de Courtrai (ancienne commune de Rollegem). Comme le souligne Yannick Desvignes, « les zones d'activités du Courtrais sont en général complètes, et certaines entreprises flamandes ne trouvent pas de terrain disponible. Elles s'implantent donc à Mouscron, ce qui leur permet de conserver un statut belge, tout en bénéficiant d'une législation environnementale wallonne plus souple » (p.94)<sup>76</sup>. Ce processus récent permet d'initier un rééquilibrage du tissu urbain de la commune vers le nord ; mais Mouscron n'en reste pas moins morphologiquement orientée vers la frontière.

---

<sup>75</sup> Société royale belge de géographie. – Hommes et paysages : Itinéraire de la frontière franco-belge : 121 km entre les collines de Flandre et l'Escaut, via Comines, Mouscron et le Pévèle / prés. par R. Sevrin et A. Vandermeersch. – Bruxelles : ULB, 1991. – 40p.

<sup>76</sup> DESVIGNES, Yannick. – L'impact de la frontière franco-belge dans les choix d'aménagement. – DESS : Paris VIII – Paris I : 1996 : 223p.

Cependant, l'assertion de Desvignes doit probablement être nuancée : les entrepreneurs wallons diront à l'inverse que les formalités administratives sont plus rapides en Flandre. D'autres facteurs entrent en jeu, notamment le prix moins cher du terrain en Wallonie et la possibilité de bénéficier des aides de l'Objectif1.

### **Conclusion sur les cas de Dunkerque et de Mouscron**

Les deux cas sont symptomatiques d'une part du rôle « traditionnel » qu'a eu la frontière, d'autre part des nouvelles dynamiques en train de se mettre en place avec la frontière « faible ».

Par **rôle traditionnel**, nous entendons l'influence que la présence d'une frontière forte a eue sur le développement. La frontière doit alors se comprendre principalement comme **ligne de cristallisation des divergences entre deux politiques nationales**. Par les tarifs douaniers, par la politique économique et par les contrôles aux frontières, la frontière était rupture, coupure, séparation. La première raison d'être de Dunkerque répond au besoin français d'avoir un port sur le Mer du Nord, et de ne pas dépendre des ports voisins. Ligne de disparité pour le dynamisme économique, la frontière fut également traversée par des flux humains importants, et eut des effets certains dans la polarisation d'implantations urbaines et industrielles, comme à Mouscron.

Les **nouvelles dynamiques** témoignent d'une modification dans le rapport à la frontière. Dans le cas de Dunkerque, **la logique nationale cède la place à une logique transnationale**. Le désengagement de l'État a pu être vécu comme un abandon dans un premier temps, mais il a été suivi d'investissements belges spontanés. Le port retrouve ainsi une certaine compétitivité, et est intégré fonctionnellement à une logique portuaire transnationale – celle du cabotage à partir des grands ports belges.

En ce qui concerne Mouscron, c'est le rôle de la frontière comme ligne de polarisation des activités et des hommes qui est remise en question. En effet, les récents développements urbains et industriels se font dans les parties de la commune les plus éloignées de la frontière, le long de la limite avec la Flandre. On peut certes y voir un simple effet d'attraction qu'exerce le voisinage le plus dynamique économiquement, à savoir Roubaix-Tourcoing jusqu'à la Deuxième Guerre Mondiale, puis Courtrai par la suite. Mais la polarisation de la frontière a été incomparablement plus forte dans le passé que celle de la limite avec la Flandre aujourd'hui. Le cas de Mouscron témoigne donc de l'atténuation de l'attractivité de la ligne frontière.

Les analyses menées jusqu'à présent ont permis de souligner les effets qu'a eus la frontière en raison des tarifs douaniers et des disparités de dynamisme économique entre les deux côtés. Cependant, la frontière est discontinuité dans bien d'autres domaines : limite de deux systèmes territoriaux, elle sépare deux types différents d'organisation politico-administrative, sociale et culturelle ; elle fait la jointure entre deux systèmes d'organisation de l'espace.

### **III ] La frontière, charnière entre deux systèmes d'organisation de l'espace**

Sur les cartes IGN au 1/25 000 représentant un espace à cheval sur la frontière, il ressort que les courbes de niveau côté français ne coïncident pas avec les courbes de niveau côté belge... comme si la Belgique était plus élevée de 2,5 mètres. En effet, le niveau 0 est calculé en France sur le niveau moyen des mers, alors que le niveau 0 en Belgique est calé sur le niveau moyen des basses mers de vives eaux, ce qui induit la non-concordance. Ce simple exemple n'est donné que pour illustrer la divergence entre les normes et systèmes techniques en cours dans les deux pays, dans tous les domaines. S'il y a discontinuité dans les comportements démographiques ou dans les structures socio-économiques, il y a discontinuité également dans la façon de les représenter, cette dernière hypothéquant la compréhension des premières. La présente section commence donc par la justification des choix que nous avons effectués dans la représentation de cet espace, avant de montrer plusieurs manifestations tangibles de cette discontinuité.

#### **A ] Note méthodologique : comment établir un fond de carte communal cohérent franco-belge ?**

Le maillage communal n'est pas comparable en France et en Belgique : les communes belges sont en moyenne cinq fois plus étendues que leurs homologues françaises (cf. carte 21 p.107). Ceci est dû au regroupement communal décidé en 1976 par le gouvernement belge.

Cela pose un problème majeur pour la représentation cartographique choroplète, car des cartes figurant deux ensembles de mailles si différents ne sont pas lisibles.

Ainsi, la simple représentation de la densité de population selon ces unités territoriales de base pose problème, dans la mesure où les communes urbaines en France seront représentées en tant que telles, avec une forte densité de population, tandis qu'en Belgique la plupart des communes contiendront à la fois des espaces urbains et ruraux, et la valeur représentée sera donc une moyenne.

Pour résoudre ce problème, certains auteurs comme Claude Grasland ont proposé une technique cartographique innovante, le **lissage** : les cartes sont généralisées suivant un voisinage gaussien d'une même portée, ce qui permet de rendre comparables les deux côtés de la frontière<sup>77</sup>.

---

<sup>77</sup> GRASLAND, Claude. – Lissage cartographique et animation spatio-temporelle : quelques réflexions théoriques et méthodologiques. Travaux de L'Institut de Géographie de Reims, n°101-104, 1999, p.83-104  
GRASLAND, Claude, DUMAS, Eugénie. – Variation de la perception des discontinuités transfrontalières selon le maillage et le mode de représentation adoptés. Document de travail, équipe P.A.R.I.S 1999 : [http://ibm2.cicrp.jussieu.fr/grasland/GO312/cours\\_d/cours\\_d1/fra\\_bel/frabel.html](http://ibm2.cicrp.jussieu.fr/grasland/GO312/cours_d/cours_d1/fra_bel/frabel.html)

D'autres auteurs ont contourné le problème en utilisant le **maillage cantonal français** et le **maillage communal belge**, comme Jean-Michel Decroly<sup>78</sup>. Ce dernier justifie son choix par la comparabilité des deux ensembles d'unités territoriales, et par le fait qu'il s'agit du niveau le plus fin auquel sont disponibles les statistiques démographiques qu'il utilise. Cependant, ce choix n'est pas entièrement satisfaisant dans la mesure où les communes belges sont des entités fonctionnelles cohérentes, tandis que les cantons français ne sont qu'un découpage électoral. Ainsi, les unités urbaines françaises sont systématiquement divisées en plusieurs cantons (en répondant parfois uniquement à une logique de *gerrymandering* comme cela s'est vu à Dunkerque<sup>79</sup>...), tandis que les unités urbaines belges sont représentées en tant que telles.

Dans le cadre de notre zone d'étude, nous avons effectué un autre choix méthodologique. En raison des problèmes liés à l'utilisation du découpage cantonal, et du besoin de représenter les dynamiques spatiales le plus finement possible, nous proposons un découpage basé sur les **communes françaises** et sur les **anciennes communes belges** (à savoir les communes belges telles qu'elles étaient à la veille de la fusion de 1976), présenté sur la carte 22 (p.107). Ceci est possible car l'Institut national de la statistique délivre toujours des données statistiques de base à ce niveau<sup>80</sup>.

Cependant, ce choix présente une limite plus ou moins analogue au choix du découpage cantonal : si les communes françaises sont assurément des entités politiques et fonctionnelles, les anciennes communes belges n'ont plus d'existence administrative. La vie communale en Belgique s'exerce désormais au niveau supérieur des nouvelles communes.

Si cette limite est bien réelle, **le choix de ce découpage semble plus cohérent que celui du découpage cantonal**. En effet, bien que les anciennes communes belges ne soient plus des entités fonctionnelles et administratives, elles l'ont été ; et de même que les communes françaises, il s'agit de l'héritage des paroisses du Moyen Âge, organisées autour d'un village centre. Ce découpage communal a donc une cohérence interne en ce qu'il représente un niveau fin des implantations humaines.

---

GRASLAND, Claude. – Facing the MAUP: Experiments on the France-Belgium border. – Working Paper n°3, mars 2000: <http://www.parisgeo.cnrs.fr/geocites/projets/projets.htm>

<sup>78</sup> DECROLY, Jean-Michel. – L'impact d'une frontière politique sur les comportements et les structures démographiques régionaux : le cas du Hainaut, du sud de la Flandre occidentale et du département du Nord. *Revue belge de géographie*, 113(2), 1989, p. 81-118

<sup>79</sup> GIBLIN-DELVALLET. – La région, territoires politiques : le Nord-Pas-de-Calais. – Paris : Fayard, 1990. – 449p.

<sup>80</sup> Il s'agit des tableaux 30.01 à 30.77, qui détaillent les données par secteur (unité territoriale de taille inférieure aux anciennes communes) et par ancienne commune. Ces tableaux comportent des données sur l'état civil, la nationalité, les ménages, le niveau d'instruction ; sur la taille, l'âge, l'occupation et le confort des logements ; sur la population active par type de profession, par lieu de résidence et par lieu de travail.

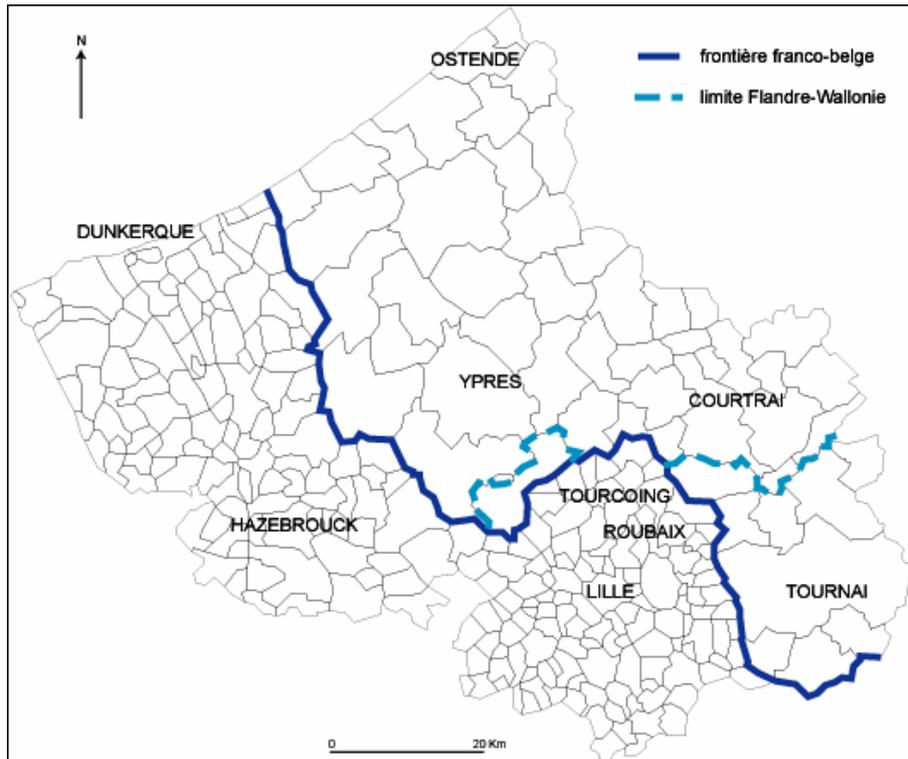
Par ailleurs, plusieurs anciennes communes belges conservent un statut administratif. Des permanences sont organisées dans les anciennes maisons communales (comme dans la nouvelle commune de Comines-Warneton, avec le maintien des maisons communales de Warneton et de Ploegsteert où sont toujours dispensés des services de la mairie). C'est le cas de Tournai, commune la plus vaste de la Belgique, qui a été découpée en 5 districts à l'intérieur desquels sont rendus les services municipaux.

En conclusion sur ce point, le découpage communal retenu présente, en dépit de certaines limites, davantage d'atouts que le découpage cantonal. Les anciennes communes belges ont connu plusieurs phases de fusion avant 1976. Le maillage retenu dans nos cartes est le dernier disponible avant la fusion de 1976.

L'Université de Gand a mis en ligne en 2003 une application cartographique sur le maillage administratif en Belgique. La base de données est à la fois historique et géographique, et permet de visualiser l'évolution des mailles communales de 1800 à 2000<sup>81</sup>. Il ressort que le maillage que nous avons retenu pour les anciennes communes belges était resté à peu de choses près identique depuis 1800, et qu'il a donc une pertinence historique.

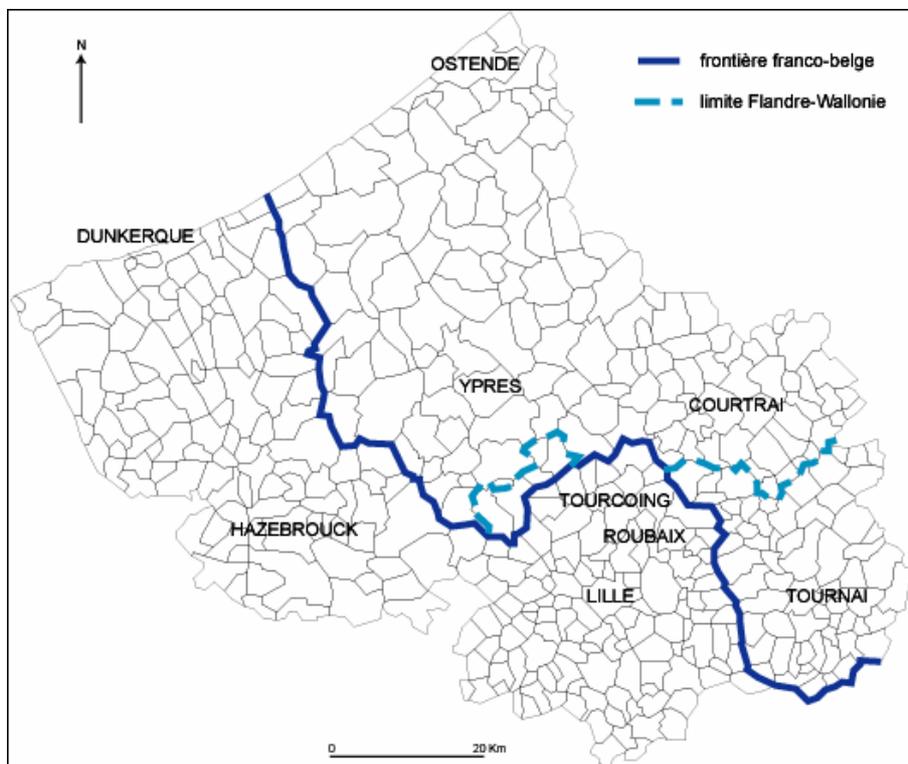
---

<sup>81</sup> <http://www.flwi.ugent.be/hisgis>



Hamez, Lizzi, 2003

Carte 21. Des mailles communales différentes entre France et Belgique



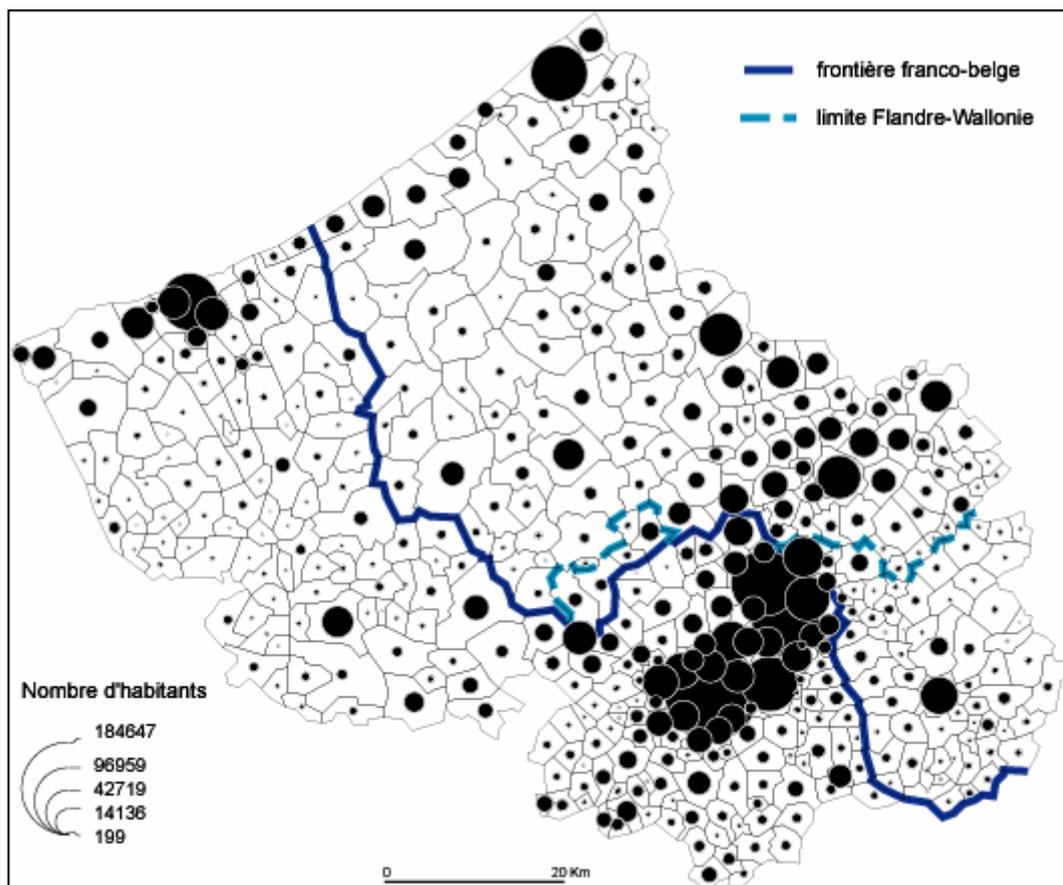
Hamez, Lizzi, 2003

Carte 22. Le maillage territorial retenu

Sur la base de cette représentation cartographique de l'espace, le caractère discontinu de la frontière franco-belge sera maintenant montré en termes démographiques, en termes d'organisation géographique et socio-économique de l'espace et en termes administratifs et institutionnels.

## B | Une discontinuité démographique

La frontière franco-belge n'est pas une ligne de discontinuité au regard de la densité de population (cf. carte 9 p.72) et du stock de population présenté ci-dessous. Dans notre secteur d'étude, du nord au sud, on peut même identifier **trois milieux franco-belges** ayant chacun une certaine cohérence en termes de densité : les communes littorales ont une densité supérieure aux communes de l'intérieur ; ensuite vient une zone rurale, parsemée de quelques bourgs importants (Hazebrouck, Bailleul, Poperinge) ; puis l'agglomération lilloise, dont le tissu urbain s'étend à travers la frontière, côté flamand comme côté wallon.



Hamez, Lizzi, 2003

Carte 23. La population en 1999

La frontière franco-belge n'en est pas moins une discontinuité démographique, tant en ce qui concerne la structure par âge de la population que la fécondité. R. André, J.-M. Decroly et C. Grasland l'ont montré pour les années antérieures à 1980. En 1995, la fécondité des femmes françaises reste largement plus élevée que celle des femmes belges : l'indice synthétique de fécondité est de 1,87 enfants par femme dans le Nord-Pas-de-Calais, contre 1,56 en Flandre occidentale et 1,57 dans le Hainaut (source : Eurostat).

Par ailleurs, la comparaison des structures par âge révèle que la population est plus jeune côté français que côté belge.

La carte 24 (p.110) présente la part des moins de 20 ans sur la population communale. Le changement de couleur (bleu versus jaune) est opéré au niveau de la moyenne arithmétique. La répartition des couleurs montre que la part des moins de 20 ans est bien plus forte dans les communes françaises que dans les communes belges. Par ailleurs, les communes qui ont la plus forte proportion de moins de 20 ans (plus de 30%) sont toutes françaises, à une exception près ; et inversement, les communes ayant la plus faible proportion (moins de 22%) sont toutes belges.

Cela étant, la répartition spatiale des communes « jeunes » et « vieilles » répond à une même logique, qu'elles soient belges ou françaises : la part des jeunes est toujours moins forte dans les grandes villes (Lille, Dunkerque, Courtrai, Tournai), à l'exception des communes urbaines ayant connu une forte immigration (Roubaix, Tourcoing, Petite-Synthe). Les moins de 20 ans sont généralement plus surreprésentés dans les communes périurbaines, comme sur les franges de l'agglomération lilloise. Cela s'explique aisément d'une part par le prix plus élevé de l'immobilier dans les centres-villes, qui motive les ménages avec enfants à résider plutôt en périphérie de ces villes, d'autre part aussi par des considérations relatives au cadre de vie.

Enfin, il est intéressant de constater sur cette carte que si la frontière nationale est pertinente comme élément de compréhension de la répartition des moins de 20 ans, la frontière Flandre-Wallonie ne l'est pas.

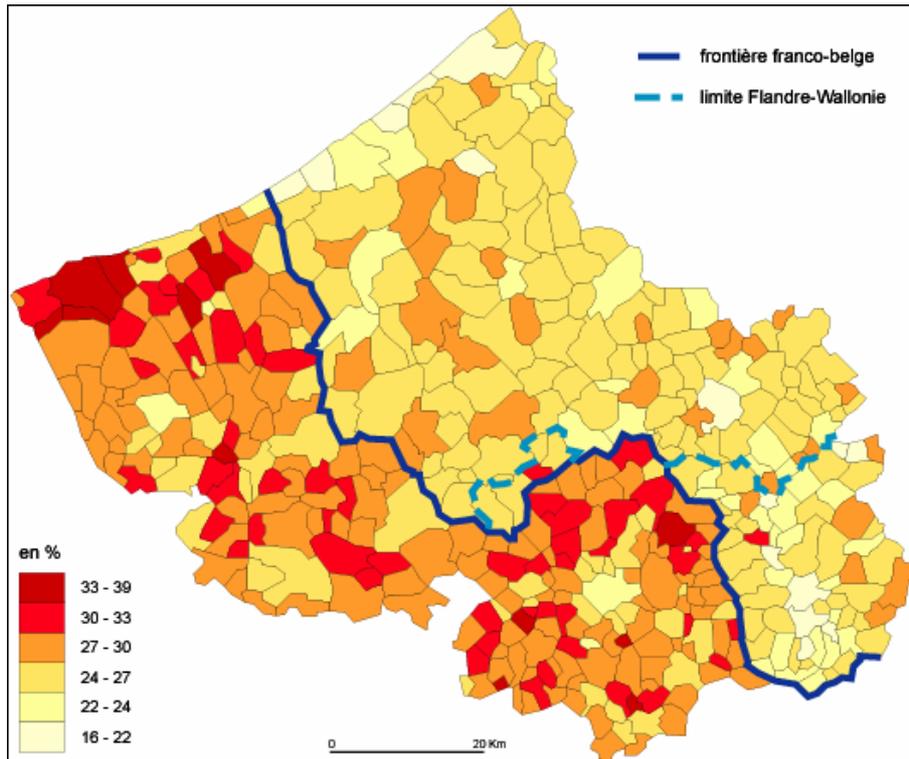
La carte 25 (p.110) est d'une certaine façon le négatif de la carte précédente : il s'agit de la part des 60-74 ans. Cette carte est encore plus contrastée que la précédente, et on trouve côté français moins de 60-74 ans dans la plupart des communes que l'on en trouve côté belge.

---

<sup>82</sup> ANDRE, Robert. – Démographie comparée du Hainaut français et du Hainaut belge. *Revue de l'institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles*, ½, 1988, p.64-92

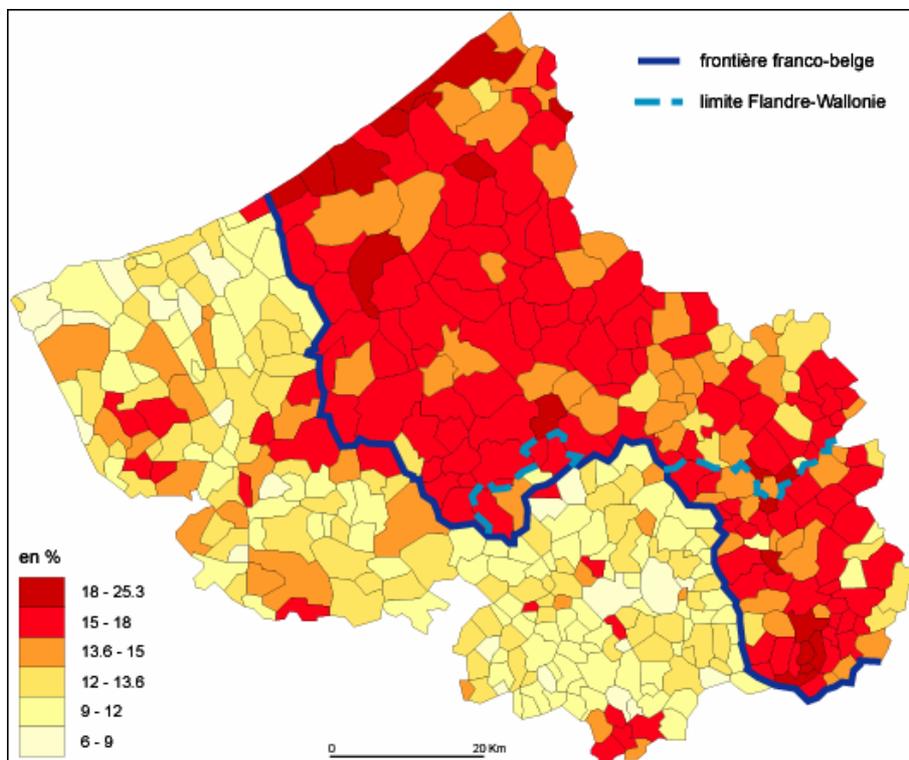
DECROLY, Jean-Michel. – L'impact d'une frontière politique sur les comportements et les structures démographiques régionaux : le cas du Hainaut, du sud de la Flandre occidentale et du département du Nord. *Revue belge de géographie*, 113(2), 1989, p.81-118

DECROLY, Jean-Michel, GRASLAND, Claude. – Frontières, systèmes politiques et fécondité en Europe. *Espace, Population, Sociétés*, 2, 1992, p.135-152



Hamez, Lizzi, 2003

Carte 24. La part des moins de 20 ans en 1999



Hamez, Lizzi, 2003

Carte 25. La part des 60-74 ans, en 1999

Une des informations importantes qui apparaît sur la carte 25 ci-dessus est la forte concentration de personnes âgées dans les communes belges du littoral. Le littoral belge exerce une attractivité incontestable pour ces personnes à l'échelle de la Belgique. Ce n'est pas le cas dans les communes françaises du littoral. Cette différence démographique reflète la différence de profil socio-économique des deux régions littorales, à dominante balnéaire et touristique côté belge, d'où la présence de nombreux retraités, et à dominante industrialo-portuaire côté français, avec une part importante de population ouvrière.

Ces deux premières cartes indiquent clairement que la frontière sépare deux espaces distincts au regard de la structure par âge.

Pour avancer dans la compréhension de cette discontinuité démographique, la taille des ménages offre des renseignements intéressants. En effet, les ménages de taille importante (supérieure à quatre personnes) vont apporter des éléments sur la taille des familles ; les ménages d'une personne sur le poids des célibataires, ainsi que sur celui des personnes âgées (dans la mesure où de nombreuses personnes âgées finissent leur vie seules). Nous proposons ici deux cartes (26 et 27 p.112), l'une sur les ménages d'une personne, l'autre sur les ménages de cinq personnes.

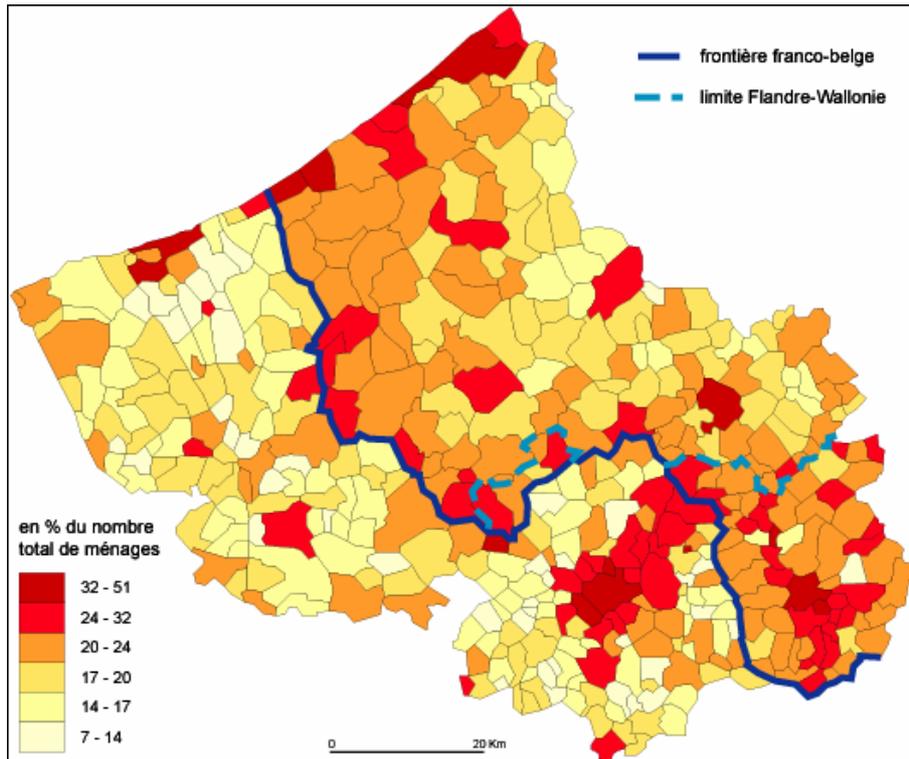
Sur la carte 25, la frontière ressort nettement, non comme limite entre deux zones contrastées dans l'importance du poids des ménages d'une personne, mais comme limite entre d'une part une zone homogène, la partie belge, où le poids des ménages d'une personne est partout assez important (globalement supérieur à 20%), d'autre part une zone hétérogène, la partie française, où alternent communes ayant une faible, moyenne et forte part de ménages d'une personne.

Pour expliquer cette discontinuité, on ne peut pas évoquer une différence entre milieux urbains et ruraux, car les deux types de milieux se rencontrent de part et d'autre de la frontière. Plusieurs interprétations sont possibles. La première est le poids plus important des personnes âgées en Belgique. La surmortalité masculine aux âges élevés entraîne une surreprésentation des veuves, et donc un poids important des ménages d'une personne.

Par ailleurs, à cela s'ajoute une gestion de la place des personnes âgées différente en Belgique et en France. Alors qu'en France, la politique adoptée le plus souvent consiste en placement en structures d'hébergement de grande taille, en Belgique la gestion de la vieillesse se fait sur un mode davantage personnalisé et flexible, avec la mise en place de « homes »<sup>83</sup>. Il en résulte une plus grande dispersion des structures d'accueil en Belgique qu'en France.

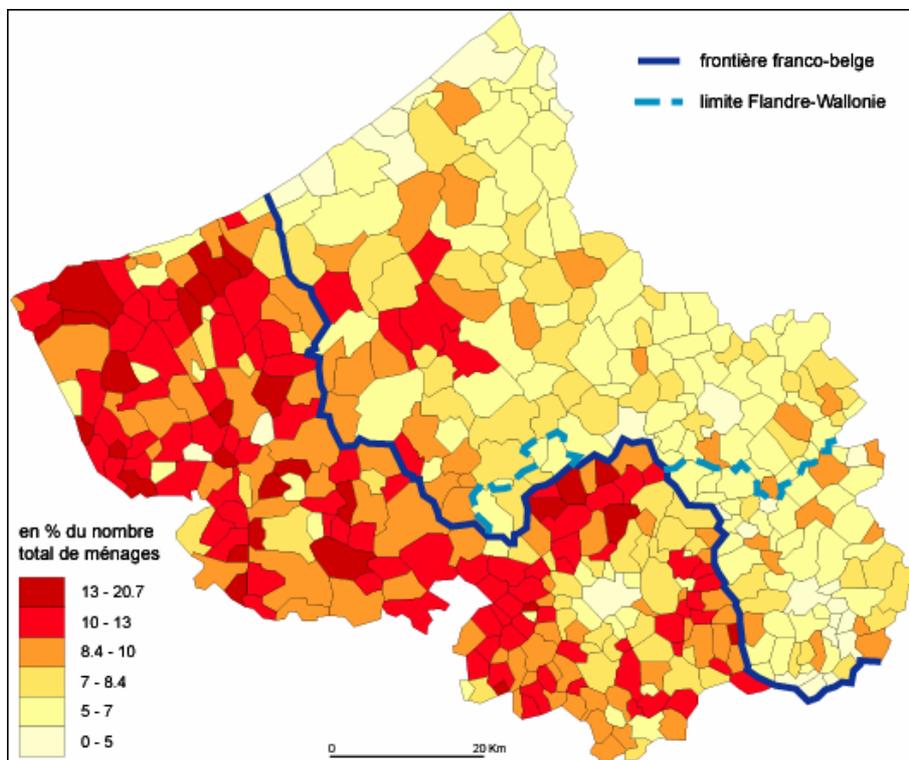
---

<sup>83</sup> MOURA, Corine, VAN GHELUWE, Jean-Luc. – L'hébergement collectif des personnes âgées dans la métropole transfrontalière. – *Dossiers de Profils de la région Nord-Pas de Calais*, 49, 1998, p.37-41



Hamez, Lizzi, 2003

Carte 26. La part des ménages d'une personne en 1999



Hamez, Lizzi, 2003

Carte 27. La part de ménages de cinq personnes en 1999

La part des ménages de cinq personnes illustre également le caractère de discontinuité de la frontière : le poids de ce type de ménage est plus important côté français que côté belge. Les ménages dont il s'agit sont généralement constitués d'un couple avec trois enfants. On peut en déduire que les familles relativement nombreuses sont plus importantes du côté français.

Si l'on compare cette carte avec celle de la part des moins de vingt ans, on constate que la même logique de répartition opère dans les deux cas : des taux relativement faibles dans les plus grandes villes, des taux plus forts en milieu périurbain. Cette ressemblance des deux cartes est logique, dans la mesure où les ménages de cinq personnes comportent généralement plusieurs membres de moins de vingt ans.

En conclusion sur ces indicateurs, la frontière franco-belge est une ligne de discontinuité pour les structures démographiques. La différence dans les structures par âge reflète l'histoire différente des deux populations ; l'héritage de ces structures est important aujourd'hui dans le cadre des relations transfrontalières, car il en résulte la confrontation entre une population vieillissante et une population jeune, dont les besoins et les aspirations ne seront pas les mêmes.

Aussi spectaculaire que soit la discontinuité démographique à la frontière franco-belge, elle est loin d'être un cas isolé et se retrouve sur de nombreuses autres frontières de l'Europe. J.-M. Decroly et C. Grasland l'ont montré pour l'indicateur conjoncturel de fécondité (Decroly et Grasland, 1992). Ils proposent trois hypothèses pour expliquer l'homogénéité démographique à l'intérieur des limites politiques :

« L'hypothèse régaliennne : l'État démiurge » : l'État peut influencer sur le comportement démographique de la population par une politique nataliste particulière, ce qui provoquera une différenciation avec les populations voisines, soumises à d'autres politiques.

« L'hypothèse systémique : l'État comme champ d'auto-organisation » : les limites d'un État sont certes celles de l'application de politiques particulières, mais sont aussi celles de champs économiques, sociaux, culturels, ethniques. Ces différents domaines interagissent, et sont aussi susceptibles d'homogénéiser les comportements démographiques.

« L'hypothèse diffusionniste : l'État comme réseau et enveloppe » : la communication et la circulation des populations sont en général plus intenses à l'intérieur d'un État qu'entre États.

Ces trois hypothèses se conjuguent et se renforcent mutuellement. Cependant, les tendances mentionnées dans le chapitre précédent relatives à la défonctionnalisation des frontières et à la convergence des États sont susceptibles de rendre ce schéma moins pertinent. En ce qui concerne l'hypothèse régaliennne, l'époque où les États pouvaient adopter des politiques ouvertement natalistes n'est plus ; en raison du progrès de certaines

valeurs telles que la liberté individuelle, ou la non-intervention de l'État dans les affaires privées, les gouvernements « n'osent » plus lancer de telles actions. Les incitations ne sont qu'indirectes, par exemple sous la forme d'avantages fiscaux.

En ce qui concerne l'hypothèse systémique, l'État reste certes un champ d'auto-organisation de premier plan. Cependant, nous avons vu plusieurs éléments de la convergence entre les États : certains sont volontaires, comme l'adoption d'une monnaie commune, ou l'homogénéisation des législations ; d'autres sont spontanés comme la mondialisation, dont un des effets est la diffusion des mêmes programmes télévisuels dans tous les pays, la généralisation dans toutes les villes des mêmes chaînes de restauration rapide... ces tendances sont de nature à ce que le système d'auto-organisation jusqu'alors centré sur l'État s'europanise, voire ne se mondialise.

L'hypothèse diffusionniste est enfin remise en question par la libre-circulation, l'interconnexion croissante entre les économies des pays de l'UE, la mobilité des étudiants, des touristes, etc.

Des recherches seraient donc nécessaires à l'échelle de l'UE pour voir si les frontières politiques perdent leur caractère de discontinuité – les résultats du projet de l'Observatoire en réseau sur l'aménagement du territoire européen (ORATE) sur la démographie peuvent apporter des éléments à ce sujet<sup>84</sup>. Cependant, dans la mesure où il y a une inertie certaine dans la démographie des populations, et que les tendances citées sont récentes, peut-être l'effet de convergence démographique sur les limites nationales est-il encore limité. Ce domaine de recherche est prometteur à l'avenir. Une homogénéisation du comportement démographique des populations serait un indice des progrès de l'europanisation.

L'analyse de la frontière franco-belge a jusqu'à présent montré que cette dernière est devenue, en trois siècles d'existence, une véritable discontinuité démographique. Mais il s'agit également d'une discontinuité physique et tangible, en termes d'infrastructures de transport et de milieu géographique.

## **C | Infrastructures de transport et milieux frontaliers**

### ***1. Les infrastructures de transport***

Il y a un lien de causalité réciproque entre les infrastructures de transport et la présence d'une frontière – tout au moins dans le cas de frontières « classiques », à savoir en-dehors de toute logique d'intégration supranationale. D'une part, les États ont tendance à favoriser l'accessibilité intérieure de leur espace national et à contrôler les flux entrants et sortants, d'où une organisation des infrastructures davantage parallèle à la frontière que perpendiculaire. D'autre part, comme les infrastructures de transport conditionnent la

---

<sup>84</sup> [http://www.espon.lu/online/documentation/projects/thematic/thematic\\_75.html](http://www.espon.lu/online/documentation/projects/thematic/thematic_75.html)

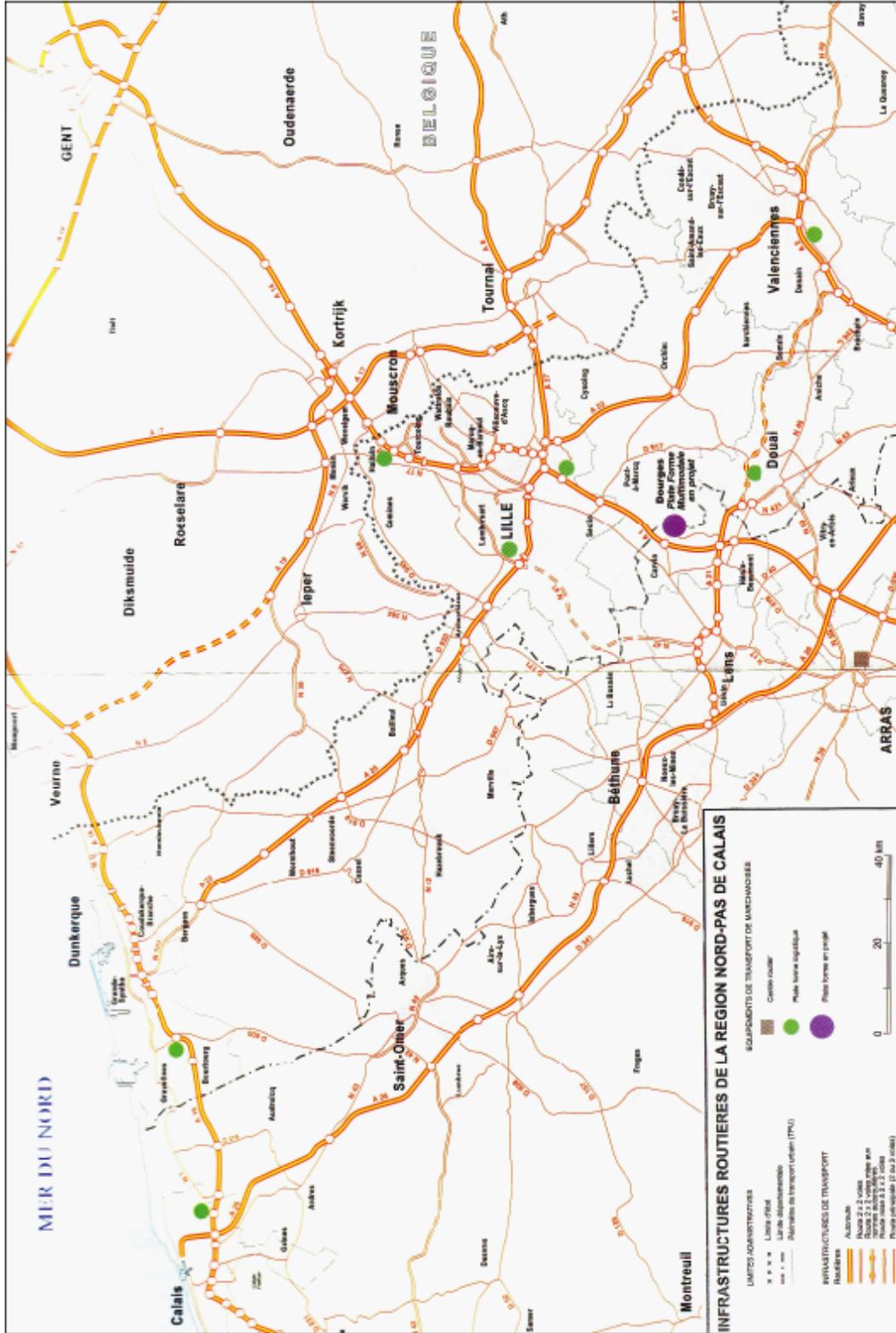
circulation des hommes et des biens, l'organisation des réseaux parallèle à la frontière entrave les flux frontaliers et renforce le rôle de barrière de la frontière. Cette configuration évolue dans le cadre européen actuel, avec la politique des RTE-T (cf. chapitre 1) ; qui vise à améliorer la continuité de l'espace européen. L'étude de ces infrastructures est donc importante pour souligner l'effet séparateur de la frontière, qualifié ici de classique, par rapport aux effets récents favorisant les flux entre pays. Nous distinguerons ici les infrastructures autoroutières, ferroviaires et fluviales.

#### *a. Les autoroutes*

Jusqu'aux années 1990, les autoroutes ont été tracées parallèlement à la frontière. En France comme en Belgique, il s'agissait de bien relier les pôles à l'intérieur du pays, et ainsi de favoriser les liens de Dunkerque et de Lille avec Paris, et ceux de Tournai, Courtrai et du littoral belge avec Bruxelles. C'est le cas des autoroutes E42/A25 Lille-Dunkerque, E15/A26 Calais-Lens, A19 Ypres-Courtrai. C'est autour de Lille que se trouvaient les seules liaisons autoroutières transversales importantes : l'autoroute E17/A1 Paris-Gand et l'autoroute E42/A27 Lille-Bruxelles – ces dernières autoroutes répondant à une logique de circulation internationale bien plus que régionale.

Cette armature transversale s'est récemment enrichie d'une nouvelle autoroute : l'autoroute du littoral E40/A16, ouverte en 1998 après de nombreux atermoiements. Il s'agit de la jonction de l'autoroute Ostende-Fürnes avec l'autoroute plus récente reliant Dunkerque à Calais et Boulogne-sur-Mer.

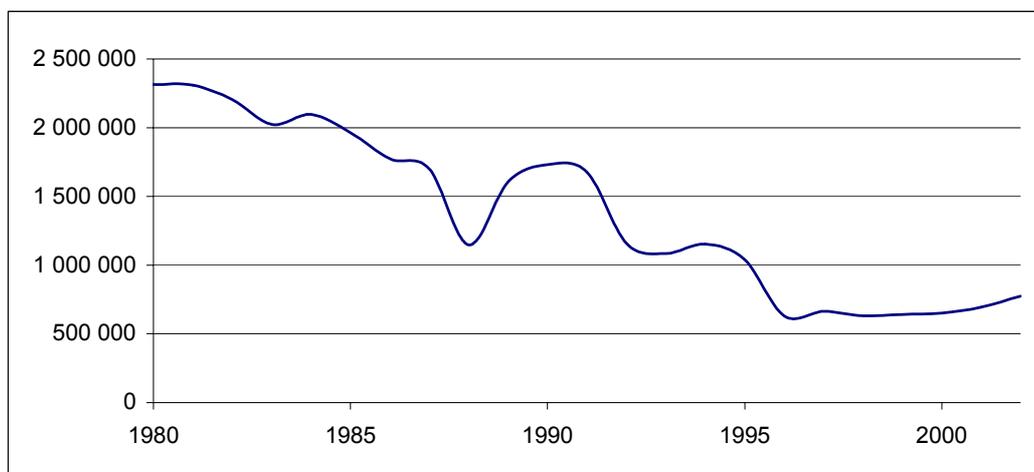
Les rebondissements qui ont entouré et freiné la réalisation de cette autoroute sont révélateurs d'enjeux nationaux antagonistes. L'autoroute Ostende-Fürnes répondait à une stratégie de desservir les ports et villes balnéaires belges, en drainant la clientèle la plus large possible. Il aurait alors été possible de créer une autoroute ou au moins une voie rapide de Dunkerque à la frontière, mais c'était hors de question puisque cela aurait profité uniquement aux ports belges, plus attractifs.



Carte : © Direction du plan et de l'évaluation, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, juin 2000

Carte 28. Le réseau routier et autoroutier en 2000

La position des autorités françaises changea suite à la décision de construire le Lien fixe transmanche, en 1986. Un important programme infrastructurel tant autoroutier que ferroviaire accompagna cette réalisation, avec en particulier l'autoroute reliant Calais à Dunkerque. Les intérêts dominants de part et d'autre pour la réalisation d'une autoroute qui traverse la frontière ont donc été inversés : la France souhaitait désormais drainer par autoroute jusqu'à Calais une partie du trafic transmanche qui transitait par les ports belges ; les lobbies portuaires belges se sont élevés contre la jonction autoroutière, ce qui a freiné sa réalisation. De fait, avant même la mise en service du Tunnel en 1994, une partie importante du trafic entre le continent et la Grande-Bretagne s'était concentrée sur Calais. Les ports belges d'Ostende et de Zeebrugge ont perdu d'importantes parts de marchés. La figure 4 illustre l'évolution du nombre de passagers transitant par Zeebrugge de 1980 à 2002 : le trafic en 2000 est trois fois moindre qu'il ne l'était au début des années 1980. Avant même l'ouverture du Tunnel, au début des années 1990, le trafic a fortement chuté pour atteindre un premier palier en 1994, puis a de nouveau chuté après cette date. Depuis la fin des années 1990 on observe une légère reprise, liée au positionnement du port pour les ferries vers Hull, permettant un accès rapide au nord de l'Angleterre et à l'Écosse.



Source : Kamer voor Handel en Nijverheid, Bruges

Figure 4. Évolution du nombre de passagers transitant par le port de Zeebrugge, de 1980 à 2002

L'évolution est similaire pour le port d'Ostende. Ostende est en effet un point de passage habituel pour les flux entre Cologne et Londres, et a perdu sa position forte sur cet axe est-ouest au profit de flux passant par Bruxelles, Lille et Calais.

La jonction entre les deux autoroutes du littoral s'inscrit dans une tendance globale de déviation des trafics. Pour aller plus loin dans l'analyse, des données sur le trafic autoroutier seraient nécessaires, en distinguant le trafic transfrontalier (à l'échelle locale) du trafic transnational (à petite échelle). Cependant, ce type d'analyse rencontre des limites empiriques : comme l'ont montré les chercheurs du Laboratoire d'économie des transports (LET) de Lyon, les données disponibles sont généralement de simples comptages qui ne permettent pas de distinguer à quelle échelle spatiale correspondent les flux<sup>85</sup>. Les données sur les flux ferroviaires sont plus aisées à manier.

### *b. Le rail*

Les voies ferroviaires qui traversent la frontière sont peu nombreuses. Ainsi, un dunkerquois désirant se rendre en train à Ypres doit passer par Lille et Courtrai... Ce n'était pas le cas dans la première moitié du XXe siècle, car plusieurs lignes transversales existaient. Mais sur les sept lignes traversant la frontière en 1939, seules deux sont encore en activité :

<b>LIGNE</b>	<b>1939</b>	<b>2004</b>
Lille-Tournai	12	19
Lille-Mouscron <i>dont Tourcoing Mouscron</i>	13 3	16 11
Menin-Tourcoing-Les Francs	5	0
Lille-Comines Belgique	12	0
Armentières-Comines	(utilisée seulement pour le trafic marchandises)	0 (ligne démantelée en 1988)
Hazebrouck-Poperinge	?	0 (ligne démantelée en 1955)
Dunkerque-La Panne	?	0 (il y a eu un essai de train touristique en 1990)

*Source : SNCF, SNCB*

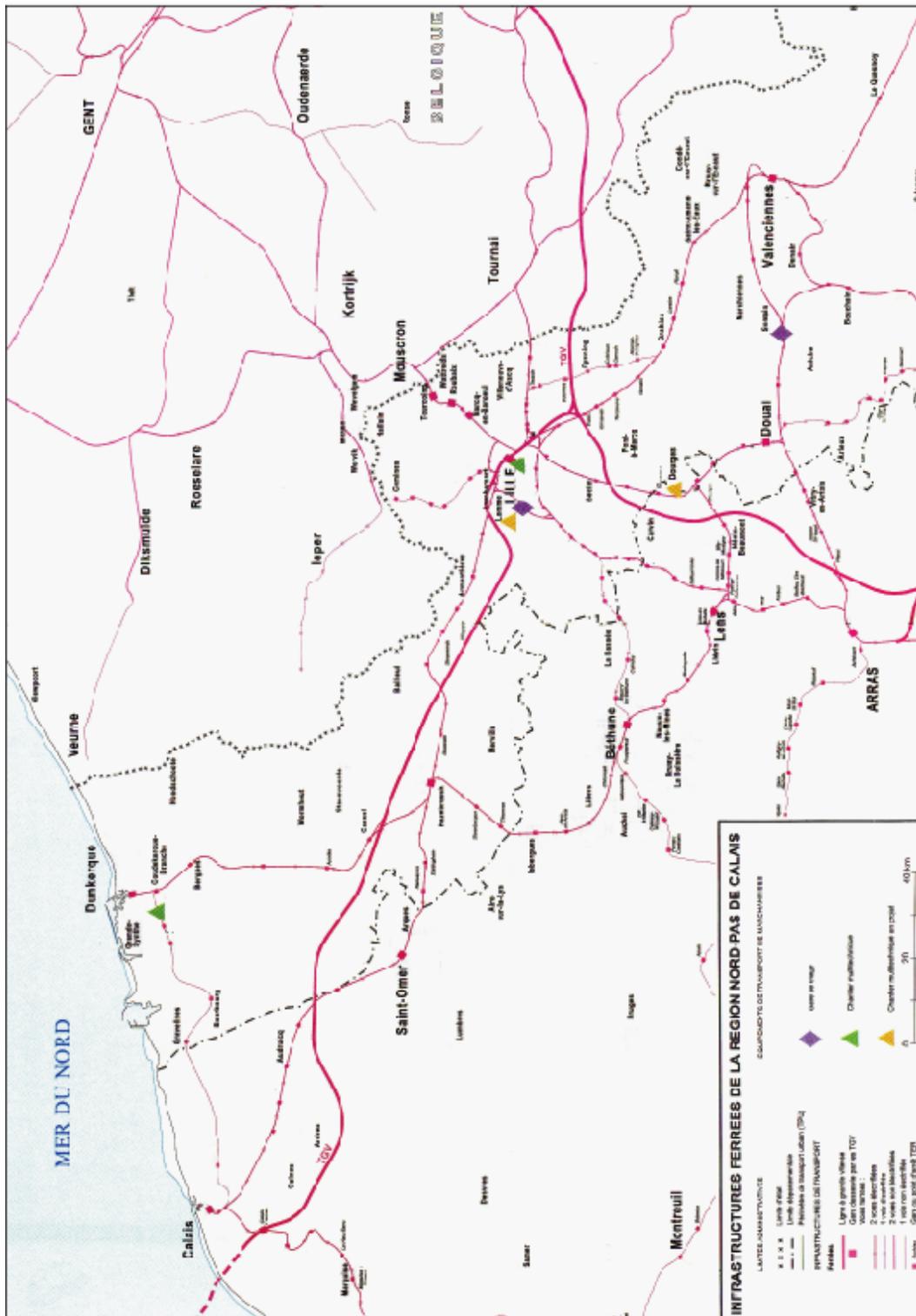
*Dans ce tableau ne figurent que les lignes de notre zone d'étude. D'autres lignes existent plus au sud, notamment entre Valenciennes, Maubeuge et Mons*

Tableau 2. Nombre de liaisons ferroviaires, les jours ouvrables, en 1939 et aujourd'hui

Il y a eu une rationalisation du réseau ferroviaire entre les deux dates : les deux lignes qui restent, les plus rentables, se sont renforcées, tandis que les autres ont été supprimées.

<sup>85</sup> DIAZ OLVERA, L., LE NIR, M., PLAT, D., RAUX, Ch. – Les effets-frontière : évidences théoriques, impasses empiriques. Études et recherches, Laboratoire d'économie des transports, 1995, 104p.

DIAZ OLVERA, L., LE NIR, M., PLAT, D., RAUX, Ch. – Les effets de frontière, une barrière à la compréhension des échanges internationaux ? Espace géographique, 25(3), 1996, p.193-202



Carte : © Direction du plan et de l'évaluation, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, juin 2000

Carte 29. Le réseau ferré en 2000

Certes, la plupart des lignes existant en 1939 ne comportaient qu'une voie, et ne connaissaient pas un trafic considérable. Celles de l'agglomération lilloise répondaient à une logique de déplacements des travailleurs des usines textiles ; celles de la Flandre intérieure à des relations commerciales de proximité. Mais **elles étaient le signe de l'intensité des relations locales et de leur fréquence**. Émile Coornaert rappelle que le marché de Poperinge était notamment fréquenté par des Français, et réciproquement « chaque semaine, les fermières des villages belges apportaient beurre, œufs, volaille aux marchés de France (...) jamais on n'avait cessé de fraterniser : les uns allaient aux « ducasses » des autres ; villes et villages invitaient les musiques des voisins (...) » (Coornaert 1970, p.325-326).

Cependant, pour interpréter le tableau précédent il faut également tenir compte du progrès de la mobilité individuelle par automobile depuis la Deuxième Guerre Mondiale, et des multiples facettes de l'auto-mobilité et de la dépendance automobile, pour reprendre les expressions de Gabriel Dupuy<sup>86</sup>. En effet, des relations locales qui jusqu'alors ne pouvaient se faire qu'en train ont pu être remplacées par des trajets en voiture.

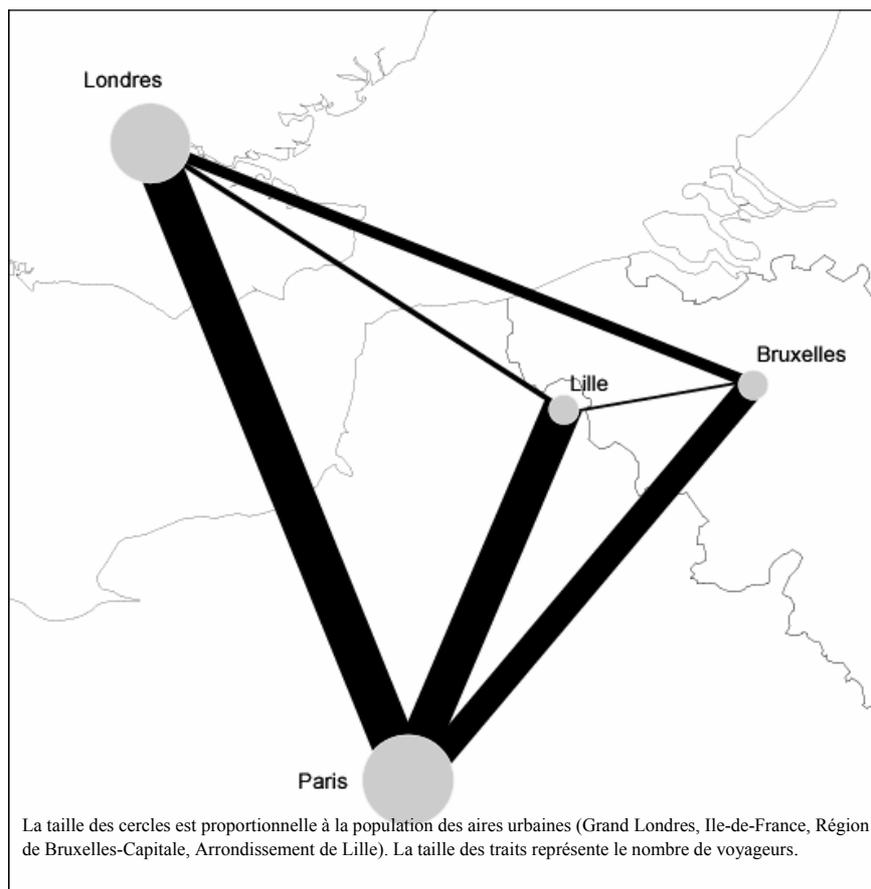
Mais d'après Émile Coornaert, la baisse des relations de proximité en Flandre rurale fut réelle, et commença même dès le début du XXe siècle : « en 1903, les chemins de fer belges construisirent un « vicinal » joignant Fūrnes à Poperinghe. C'était « le progrès » : mais, du coup, les échanges furent drainés vers le nord et vers le sud, et pratiquement interrompus à travers la frontière » (Coornaert 1970, p.326). Dans ce contexte d'atténuation des relations de proximité, les relations ferroviaires ont-elles fait place à des flux routiers ? Qu'est devenue la fréquentation locale des populations flamandes belge et française ? Des éléments de réponse seront apportés à ces questions dans les chapitres 5 et 6, consacrés à la nuptialité frontalière et à son évolution.

Aujourd'hui, des réflexions sont en cours sur la remise en circulation de voies transfrontalières. Côté belge, il est prévu d'électrifier la voie Gand-La Panne, ce qui indique que les Belges misent sur une augmentation du trafic à ce niveau. Mais aucun projet de cette sorte n'existe dans le Dunkerquois. La rentabilité de ces lignes est encore hypothétique : la ligne Mons (Belgique) – Aulnoye (France) a été supprimée en 2000 en raison d'une fréquentation insuffisante.

Enfin, l'innovation majeure en matière de transport ferroviaire à travers la frontière franco-belge n'est pas transfrontalière, mais transnationale : il s'agit de la mise en place en 1996 de la ligne à grande vitesse Thalys entre Paris et Bruxelles (les prolongements Bruxelles – Cologne et Bruxelles – Amsterdam sont des lignes classiques et non à grande vitesse). Si l'on y ajoute les relations par Eurostar entre Londres, Paris et Bruxelles, c'est un véritable réseau ferroviaire transnational qui a été créé (cf. figure 5 p.121).

---

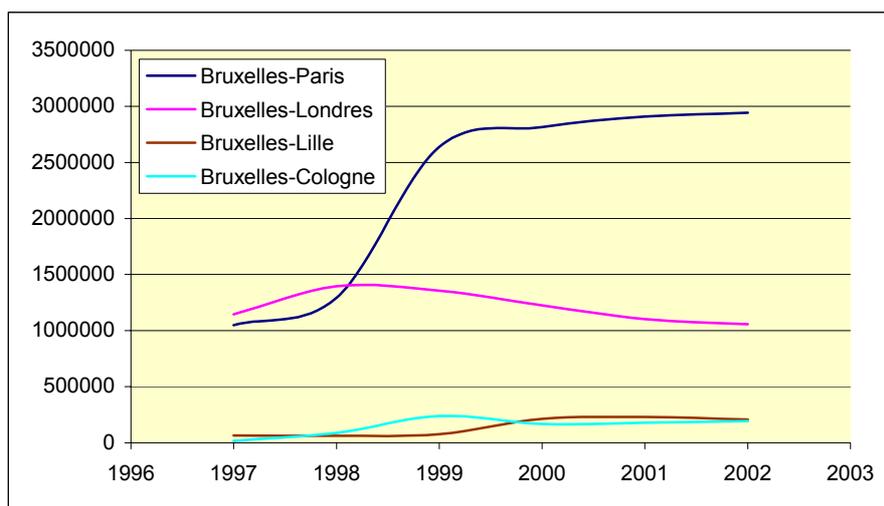
<sup>86</sup> DUPUY, Gabriel. – La dépendance automobile : Symptômes, analyses, diagnostic, traitements. – Paris : Anthropos, 1999. – 160 p.



Hamez, Lizzi, 2003

Source : Eurostar, Thalys

Figure 5. Nombre de voyageurs Thalys et Eurostar entre Paris, Londres, Bruxelles et Lille en 2000



Source : Thalys, Eurostar

Les données comprennent le nombre de voyageurs dans les deux sens (aller + retour). Les relations considérées entre deux gares ne comprennent que les voyageurs qui montent dans l'une des gares, et descendent du train dans l'autre

Figure 6. Nombre de voyageurs sur les destinations Thalys et Eurostar de et vers Bruxelles

Les courants les plus importants répondent soit à une logique de relations entre les trois capitales Paris, Londres et Bruxelles, soit à la logique nationale de relations Paris-Lille. Le nombre de voyageurs entre Lille et Bruxelles est comparativement très peu élevé, compte tenu de la faible distance-temps entre les deux villes (38 minutes). De même, Jean-Marc Joan et Jean-Luc Van Gheluwe remarquaient en 1999 que « les liaisons Eurostar (...) restent assez peu utilisées sur le plan régional aux arrêts de Lille et Fréthun »<sup>87</sup>. **La logique de ces trains à grande vitesse est bien davantage transnationale que transfrontalière.** Ainsi, il est impossible pour un voyageur montant dans le train à Calais-Fréthun de descendre à Ashford à l'autre côté du tunnel : la première gare est Londres. De même un passager montant dans l'Eurostar à Ashford ne pourra pas descendre avant d'arriver à Lille.

En l'absence de données sur le trafic routier entre ces différentes villes, il est difficile d'aller plus loin dans l'analyse des relations transnationales ; les chiffres de trafic devraient en effet être relativisés en tenant compte des reports entre le train, la route, le bateau et l'avion. Mais plusieurs conséquences peuvent être retirées de l'existence des réseaux Thalys et Eurostar sur la nature de la frontière franco-belge.

En premier lieu, cette frontière terrestre n'est plus seulement localisée le long des bornes qui cheminent entre France et Belgique : elle se trouve également dans la gare du Nord à Paris et dans la gare du Midi à Bruxelles – ainsi qu'à Londres Waterloo. Les réseaux ferroviaires à grande vitesse ont pour répercussion de dissocier les effets de la frontière de son tracé physique. Certes, ce type de dynamique n'est pas nouveau en soi ; déjà en 1952, Jean Gottmann notait que « la frontière, ligne terrestre, a encore perdu de sa signification avec l'avènement de l'aviation, de la T.S.F, du radar, etc. » (Gottmann 1952, p.145). Les aéroports aussi servent de frontière, et ce depuis plus d'un demi-siècle. Mais les gares Thalys et Eurostar diffèrent des aéroports par une banalisation de la mobilité à travers les frontières : tandis que les voyages par avion impliquent de se rendre dans les aéroports situés généralement loin des centres-villes, d'arriver au moins 45 minutes avant le décollage, et une fois parvenu à destination de devoir encore faire le voyage jusqu'au centre ville, les trains à grande vitesse présentent des atouts de facilité, d'efficacité et de rapidité – les gares étant peu éloignées des centres, en zone urbaine dense, et étant en outre bien desservies par tous autres moyens de transport. En conséquence, il devient presque aussi facile et rapide pour un Parisien de se rendre en Belgique que pour un Lillois.

En second lieu, la mobilité engendrée par ces relations ferroviaires est d'une autre nature que les relations frontalières traditionnelles : il s'agit avant tout de relations entre métropoles de niveau international. Ainsi, la clientèle d'affaires constitue une part importante de la clientèle du Thalys. Il semble donc que l'espace des relations transnationales ne se fonde pas avec celui des relations transfrontalières : ce dernier est tissé par les flux des populations frontalières locales, qui traversent régulièrement la

---

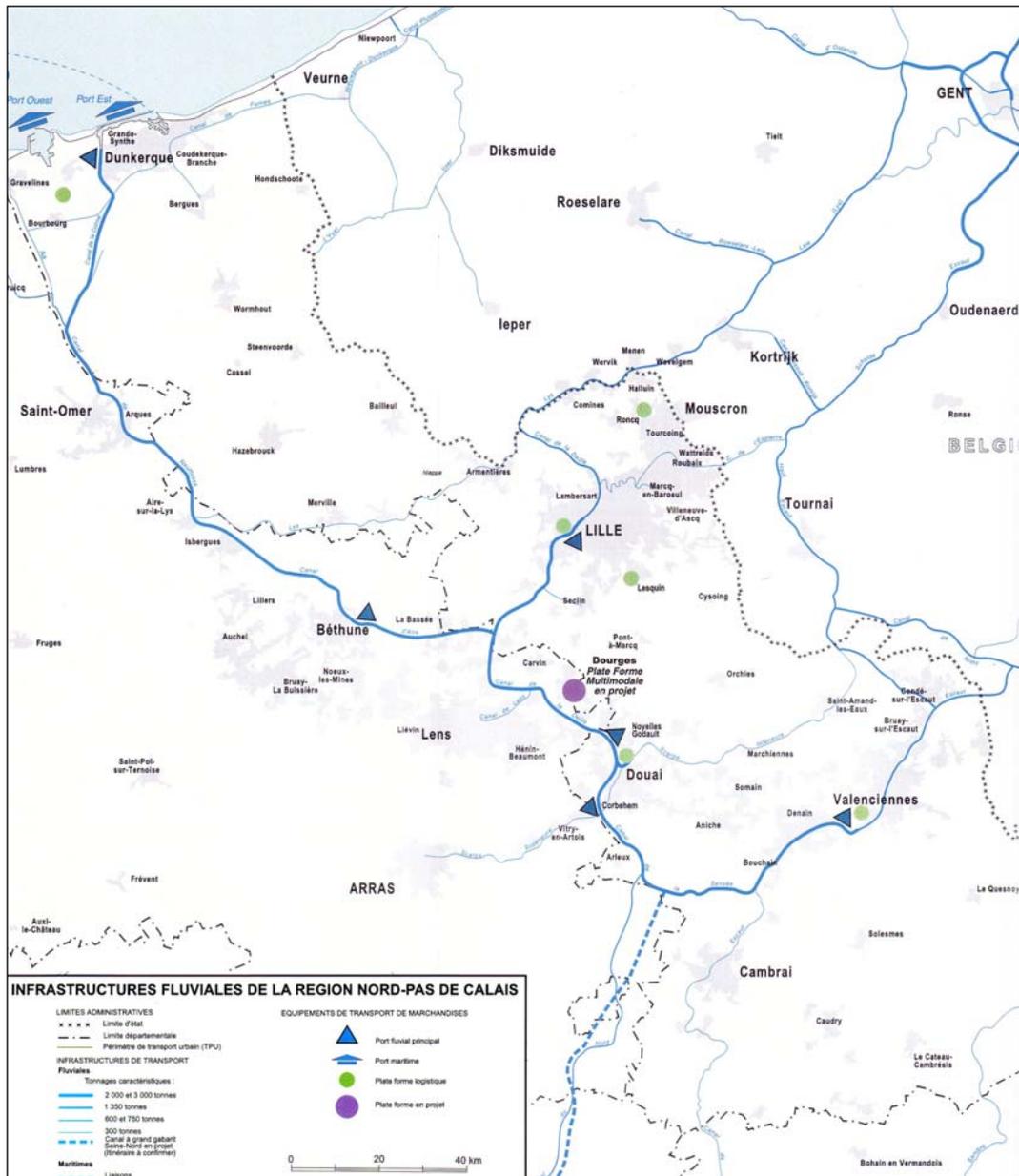
<sup>87</sup> JOAN, Jean-Marc, VAN GHELUWE, Jean-Luc. – Le littoral à l'heure du transmanche. *Profils Nord-Pas-de-Calais*, 9, 1999, 4p.

frontière pour leurs achats par exemple, alors que le premier est davantage un espace de relations professionnelles ou de tourisme.

*c. Les voies d'eau*

De même que les voies ferrées, le schéma d'organisation des voies d'eau présente très peu de solutions de continuité à travers la frontière. La Lys et l'Escaut ne sont pas calibrés pour les canaux à grand gabarit, ce qui entraîne une rupture entre les réseaux fluviaux belge et français. Le canal de Fûrnes est calibré uniquement pour des péniches de type Freycinet (300 tonnes) et donc pratiquement inutilisable pour le réseau à grand gabarit calibré à 3000 tonnes. Il y avait dans les POS des communes une servitude prévoyant l'élargissement possible de ce canal, mais la servitude a disparu ces dernières années. Un canal à grand gabarit entre Dunkerque et les ports belges n'a jamais été à l'ordre du jour tant que la frontière était forte, car une telle infrastructure aurait profité à ces derniers. On retrouve une donnée qui transparaît dans toute l'histoire de Dunkerque : la concurrence n'a jamais profité au port de Dunkerque, son développement s'est fait grâce au protectionnisme.

Le cas de l'Yser est aussi significatif : le fleuve est canalisé et navigable uniquement dans la partie belge. L'Yser, ruisseau côté France, n'excédant pas deux mètres de large, devient une voie d'eau prisée des plaisanciers une fois la frontière passée (cf. photos suivantes). Certes, le fleuve reçoit un affluent quand il arrive en Belgique, et son débit y est donc supérieur au débit côté français. Par ailleurs, l'aménagement de l'Yser en Belgique doit se comprendre comme un élément d'un vaste réseau national de voies d'eau ; la « culture fluviale » est comparativement moins développée en France.



Source : Direction du plan et de l'évaluation, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, juin 2000

Carte 30. Le réseau fluvial en 2000



Hamez, 2000

Photo 6. L'Yser côté français



Hamez, 2000

Photo 7. L'Yser navigable en Belgique

Mais en ce qui concerne les liaisons par voies d'eau, c'est le sort du port de Lille qui est le plus spectaculaire. Il est certes relié à Dunkerque et Valenciennes par le canal de la Deule et le canal de Neufossé. Ce dernier est calibré pour les péniches de type Rhein-Herne-Kanal (RHK), les plus courantes en Europe, dont le port en lourd est de 1350 tonnes. Mais le réseau français n'a aucun lien cohérent avec le réseau fluvial belge à grand gabarit. À Lille, le canal de la Lys ne supporte que les gabarits de 750 tonnes. Des aménagements sont en cours pour un calibrage de type RHK ; mais quand ils seront terminés, le problème restera un manque de liaisons entre les canaux du nord et ceux de l'Île-de-France.

Certes, des discussions ont lieu depuis le début des années 1990 sur la réalisation du canal Seine-Nord et de son prolongement jusqu'en Belgique. Elle a même été inscrite au Schéma directeur transeuropéen des voies navigables à grand gabarit en octobre 1993. Mais sa réalisation est sans cesse repoussée. Un rapport d'audit de l'Inspection générale des finances, a d'ailleurs rendu, en 2003, un avis défavorable à sa réalisation, sous prétexte que la rentabilité économique serait insuffisante, et que le port de Dunkerque en profiterait moins que les ports belges<sup>88</sup>.

En conclusion, si les réseaux nationaux d'infrastructures de transport ont été organisés parallèlement à la frontière, et en conservent aujourd'hui les stigmates, des évolutions différentes sont perceptibles à l'échelle locale transfrontalière et à l'échelle transnationale.

À l'échelle transfrontalière, **les réseaux locaux d'infrastructures ne sont pas mieux connectés, voire ils le sont moins dans le cas du réseau ferré.** Certes, le domaine des transports urbains, qui sera analysé dans le chapitre 8 à propos des récentes actions transfrontalières, amènera à nuancer ce constat, car l'interconnexion des lignes de bus a été facilitée – même si leur fréquentation est encore très faible. Mais un des éléments les plus symptomatiques reste le progressif abandon au cours du XXe siècle des voies ferrées transfrontalières, non rentables.

En revanche, à l'échelle transnationale, cette frontière est traversée par de multiples infrastructures nord-sud et est-ouest, qu'il s'agisse des autoroutes ou des lignes ferroviaires à grande vitesse. **La région frontalière devient de façon croissante une simple zone de transit entre les grandes métropoles qui l'entourent.** Elle en retire des bénéfices en termes d'accessibilité : Lille se « rapproche » en distance-temps des grands centres qui l'entourent. Mais la majeure partie des flux transnationaux lui échappe, comme l'a montré l'analyse du nombre de voyageurs par Thalys.

En ce qui concerne le réseau d'infrastructures de transport, il ressort donc que la ligne frontière demeure une ligne de discontinuité à l'échelle locale, mais pas à l'échelle

---

<sup>88</sup> Inspection générale des finances, Conseil général des Ponts et chaussées. – Rapport d'audit sur les grands projets d'infrastructures de transport : Annexes : Volume II, étude des projets : les projets fluviaux. – Paris, février 2003, N°2002-M-026-01. – 20p.

transnationale. **Les mutations de la frontière franco-belge se feraient donc davantage à petite qu'à grande échelle, la frontière se rematérialisant en profondeur à l'intérieur des territoires nationaux**, dans les gares Thalys et Eurostar – voire à l'échelle de l'ensemble des territoires nationaux si l'on tient compte de la mobilité par autoroute. Cette hypothèse sera testée dans la deuxième partie en considérant les mariages franco-belges comme un indice du degré de fréquentation des populations.

L'échelle d'analyse considérée jusqu'à présent était l'échelle régionale. Mais la discontinuité que représente la frontière ressort également à l'échelle locale, en considérant les différents milieux géographiques séparés par la frontière.

## *2. Contextes frontaliers symétriques et dissymétriques*

Trois milieux géographiques différents se succèdent du nord au sud dans notre zone d'étude : milieu littoral, puis milieu rural et enfin milieu urbain autour de Lille.

### *a. Forte dissymétrie socio-économique sur le littoral*

Le littoral est marqué par une forte dissymétrie socio-économique.

Nous avons vu comment le port de Dunkerque est devenu un site industriel, spécialisé notamment dans l'industrie lourde et dans les industries agro-alimentaires. En outre, la mise en place à proximité, sur le site de Gravelines, de la centrale nucléaire a favorisé l'installation d'autres industries consommatrices d'électricité comme l'usine d'aluminium ; enfin, le développement d'une zone franche autour de Bergues avec notamment l'unité de production de Coca-Cola, concourt également à donner un aspect industriel à l'ensemble du littoral côté français.

Cependant, en dépit des nuisances paysagères et des pollutions induites par ces industries, le littoral a également connu quelques développements touristiques. Il s'agit essentiellement des stations balnéaires de Malo-les-Bains et de Bray-Dunes, dont l'essor commença au début du XXe siècle. Le tourisme dans ces communes était lié à un effet de mimétisme par rapport au littoral belge ; mais le développement de ce dernier a commencé dès le début du XIXe siècle et il s'est vite imposé comme une destination de tourisme international, alors que les rares stations balnéaires françaises n'ont toujours attiré qu'une clientèle régionale.

Les différences dans l'orientation économique des littoraux du Nord-Pas-de-Calais et de la Belgique se comprennent au regard de l'enjeu que représentent ces littoraux au niveau des pays. À l'échelle de la France, le littoral du nord ne représente pas d'attraits touristiques particuliers en comparaison avec les autres littoraux du pays ; en outre, il occupe une position stratégique sur la Mer du Nord au regard de l'intensité du trafic maritime. L'accent fut donc mis sur le développement industriel et portuaire de

Dunkerque. En revanche, à l'échelle de la Belgique, le littoral de la Mer du Nord a un intérêt stratégique en tant que seul littoral du pays. Ainsi, l'industrialisation et le développement portuaire se sont principalement concentrés dans les ports du nord du pays : Gand, Anvers et Zeebrugge dans une moindre mesure. Les autres parties du littoral ont connu un développement surtout balnéaire, ainsi que portuaire pour les relations transmanches dans le cas d'Ostende.

Le développement touristique du littoral belge fut important tout au long du XIXe siècle et n'a pas été démenti depuis. Déjà en 1906, Raoul Blanchard remarquait le caractère fruste des infrastructures balnéaires de Malo-les-Bains et de Bray-Dunes comparées à celles des communes belges du littoral (Blanchard, 1906). Le caractère de tourisme de luxe du côté belge était perceptible par les équipements mis en place : casinos, dès 1859 à Blankenberge, et en 1875 à Ostende ; thermes et thalasso-thérapie comme à Ostende et à Heist ; ports de plaisance ; clubs de golf, hôtels de luxe. La clientèle était non seulement belge, mais aussi britannique, allemande et française. Le développement touristique se concentra d'abord en trois points, Ostende, Blankenberge et Knokke-le-Zout, avant de s'étendre à tout le littoral, au prix de l'anéantissement de la plupart des dunes et du bétonnage de tout le front de mer.

Les stations balnéaires les plus huppées sont localisées davantage sur le nord du littoral belge : Ostende, Le Coq et surtout Knokke-le-Zout. Les stations du sud comme La Panne, Coxyde ou Nieuport attirent une clientèle moins bourgeoise et plus familiale. Ces stations sont très fréquentées par les Français, à la fois pour des excursions d'un jour ou des séjours plus longs. De nombreuses agences immobilières du littoral proposent des locations dans les journaux gratuits de petites annonces du Nord-Pas-de-Calais.

Les côtés français et belge du littoral se sont développés non seulement dos à dos, mais en suivant des orientations totalement différentes. Il en résulte que les bassins de vie et d'emploi sont radicalement différents<sup>89</sup>.

La situation n'est pas la même dans le milieu rural situé entre Dunkerque et Lille, où les solutions de continuité entre France et Belgique sont plus évidentes.

---

<sup>89</sup> WEENS, Alexis. – Le bassin d'emploi de Dunkerque est-il transfrontalier ? Mém : DEA : Lille 1 : 1998



Hamez, 2000

*La digue est fermée à la circulation automobile. À l'arrière-plan, dans le sable, on aperçoit des panneaux coupe-vents, très répandus sur les plages de la Mer du Nord. De nombreux autres équipements sont offerts aux villégiateurs sur la plage : des cabines en bois, louées à la journée ou à la demi-journée, des jeux pour enfants, espaces réservés pour les déjections canines, des douches, etc. Sur la gauche, le rez-de-chaussée des immeubles est occupé par des cafés, brasseries, restaurants, tea-rooms, friteries, magasins de souvenirs, etc.*

Photo 8. La digue de La Panne



Hamez, 2000

Le style architectural des immeubles de front de mer est monotone. Les immeubles sont avant tout fonctionnels. Beaucoup sont élevés (R+16 pour l'immeuble situé à l'arrière-plan). Ce « bétonnage désordonné » se retrouve tout du long du littoral belge : en raison de la frénésie de construction dans l'immobilier, il subsiste très peu de demeures anciennes sur le front de mer.

Photo 9. L'urbanisation dans les dunes, à la Panne



Hamez, 2000

La digue est ouverte à la circulation automobile, mais seulement pour les riverains. Les immeubles de bord de mer sont de piètre qualité architecturale. Cubiques et peu élevés, ils sont typiques du style de la reconstruction – Dunkerque a en effet été rasé par les bombardements à la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Photo 10. La digue à Malo-les-Bains, vue de Dunkerque



Hamez, 2000

Le rez-de-chaussée est constitué de bars, brasseries et restaurants.

Photo 11. Commerces sur la digue à Malo-les-Bains

*b. Le milieu rural flamand*

La frontière traverse certains éléments du milieu naturel :

- les Moères, grand marais intérieur de plus de 4 000ha asséché au XVI<sup>e</sup>siècle, d'altitude -2,5m, caractérisé par le plan en damier des chemins et des drains évacuant l'eau (le surplus d'eau s'évacue côté français) ; un comité technique franco-belge est en charge de la gestion hydraulique des waterings en général et des Moères en particulier ;

- l'Yser, dont la source est à Volckerinckove (France), qui traverse la frontière à Roesbrugge et est rendue navigable jusqu'à Nieupoort ; les communes françaises et belges traversées par le fleuve sont toutes concernées par un risque important d'inondations ;

- les Monts de Flandre, « chaîne » du Mont Cassel (176m.) au Mont Kemmel (154m.), traversant la frontière au Mont Noir (159m.) et au Mont Rouge (143m.).

En 1974, Robert Sevrin décrivait la polarisation urbaine de ce secteur en insistant sur le rôle disjoncteur de la frontière :

« Les zones d'attraction urbaine ne dépassent généralement pas la frontière : la hiérarchie urbaine commence seulement avec les petites villes d'Ypres et de Saint-Omer, se poursuit avec les centres secondaires d'Hazebrouck et de Bailleul, de Poperinge et de Fūrnes, pour se terminer aux centres locaux de Bergues, de Wormhoudt, de Cassel et d'Alveringem notamment »<sup>90</sup> (page 42)

Trente ans plus tard, la hiérarchie urbaine n'a pas évolué et les termes de la description de Sevrin peuvent être repris intégralement. La séparation des zones d'attraction urbaine par rapport à la frontière doit être remise dans la perspective du rôle joué par ces secteurs dans les plans d'aménagement français et belges :

Du côté français, ce secteur est pris en tenaille entre les deux communautés urbaines de Dunkerque et de Lille, et n'a jamais fait l'objet d'une forte volonté de développement, mis à part un plan d'aménagement rural et divers programmes élaborés dans les années 1970 sous l'impulsion de l'OREAM. L'autoroute A25 dispose d'ailleurs de très peu d'échangeurs dans ce secteur ; sa finalité était clairement de relier Dunkerque à Lille, et non de développer l'espace rural intermédiaire. L'espace flamand français est perçu principalement comme une extension périurbaine de l'agglomération lilloise, avec quelques atouts touristiques.

Du côté belge, ce secteur, défini comme le *Westhoek*, est reconnu dans les plans d'aménagement comme un espace naturel et récréatif : une « grande zone continue d'espace rural » selon le plan de structure flamand<sup>91</sup>. Néanmoins, les villes d'Ypres et

<sup>90</sup> SEVRIN, Robert. – Les régions frontalières franco-belges. *Cahiers de géographie du Québec*, 18(43), 1974, p.35-60

<sup>91</sup> *Groot aaneengesloten gebied van het buitengebied*

Poperinge ont connu un certain développement industriel ces dernières décennies. C'était particulièrement spectaculaire à Ypres avec la mise en place de la « Flanders Language Valley » autour du secteur informatique de la reconnaissance vocale, à la fin des années 1990 ; mais l'entreprise motrice de la zone, Lenhout & Hauspie, ayant été contrainte à la faillite de façon retentissante en 2001, l'essor industriel d'Ypres est depuis retombé en partie.

La frontière est aussi limite entre deux modes différents d'organisation de l'agriculture et des industries agroalimentaires. Selon Frédéric Lescureux et Christine Margetic-Le Mené, « de manière récurrente, voire virulente, se pose la question d'une distorsion de concurrence entre collecteurs belges et français (coopératives notamment) »<sup>92</sup>. Les entreprises agroalimentaires flamandes belges feraient preuve d'agressivité commerciale plus aiguisée. Par ailleurs, les deux auteurs montrent que dans les cantons frontaliers français, « le différentiel du prix des terres contribue à faire de la frange frontalière française un « espace de conquête » d'autant plus accessible que la capacité financière des Belges est en général supérieure ». La pratique des achats fonciers est liée aux normes européennes qui définissent la surface minimale des terres, suivant l'importance du cheptel, pour épandre le lisier ; les éleveurs belges de porcs et de volailles cherchent donc à s'étendre.

Mais cette dissymétrie n'apporte pas que des inconvénients du côté français. Si la pression foncière est un inconvénient pour les agriculteurs français qui souhaitent s'agrandir, elle est un avantage pour ceux qui louent leurs terres. Plus fondamentalement, la juxtaposition des deux pays permet de varier les marchés qui s'offrent aux agriculteurs. Selon Ludovic Top, certains agriculteurs français privilégient des récoltes de qualité, destinées au marché français, tandis que d'autres « commercialisent des produits de qualité moyenne vers la Belgique »<sup>93</sup>.

Enfin, la dissymétrie transparait également dans la mise en valeur touristique de cet espace. L'initiative est venue du côté belge, avec le déploiement de nombreux estaminets et tavernes « typiques ». Il y a certaines constantes qui se retrouvent dans ces tavernes flamandes : plancher en bois et murs en briques, avec une décoration lourde et « kitsch » ; très grande variété de bières, servies chacune dans un verre spécial qui lui est propre ; choix plus restreints de nourriture, comportant généralement des tartines, du potjevleesch et de la carbonade flamande. De grandes tables permettent l'accueil des groupes.

---

Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap. Administratie ruimtelijke ordening, huisvesting en monumenten en landschappen, Afdeling ruimtelijke planning. – Ontwerp Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen : Situering, Synthese van de gewenste structuur en bindende bepalingen. – Bruxelles, 1996, 96p.

<sup>92</sup> LESCUREUX, Frédéric, MARGETIC-LE MENE. – Agriculture et frontière : du « conflit de voisinage » à la coopération thématique entre le département français du Nord, et les provinces belges du Hainaut et de la Flandre occidentale. *Hommes et Terres du Nord*, 1998-1, p.53-58

<sup>93</sup> TOP, Ludovic. – Agriculture et frontières : les pratiques transfrontalières des agriculteurs de la moyenne vallée de la Lys. – Maîtrise : Lille 1 : 1998 : 85p.

L'ambiance est conviviale : par exemple, au Rabbit (Mont Rouge), le patron joue de l'accordéon ; chez Wally's (commune de Poperinge), le patron se déguise en Elvis Presley et fait des spectacles tous les samedis soirs... À cette ambiance contribuent une musique souvent de type country, ou irlandaise, ainsi que la possibilité de se divertir avec des jeux traditionnels flamands.

Du côté français de la frontière, plusieurs commerçants ont cherché à emboîter le pas à partir du début des années 1980. Le gérant de la taverne *Het Blauwershof* (en français « l'enclos du contrebandier de tabac ») à Godewaersvelde a été l'un des premiers à exploiter la veine du folklore flamand. Il bénéficia de publicités dans la presse régionale, notamment *La Voix du Nord* et le décrochage régionale de France 3 (alors F.R.3), et son établissement est devenu un lieu de loisirs pour une clientèle notamment lilloise. L'engouement a crû au cours des années 1990 et a bénéficié aux autres établissements du village et alentours. On trouve ainsi juste à côté du *Blauwershof* un autre restaurant, *Au roi du Potjevleesch* (cf. photos 12 et 13 p.134) : il s'agissait à l'origine d'une simple boucherie, mais le gérant a diversifié ses services pour profiter de l'arrivée des Lillois : vente de produits du terroir, restauration flamande. Interrogé sur la similarité de son commerce avec ceux situés de l'autre côté de la frontière, il insiste sur la différence en termes de qualité des produits : côté belge, l'utilisation de surgelés ou de nourriture de premier prix serait une pratique courante, tandis que côté français l'accent serait davantage mis sur la qualité. La différence essentielle réside probablement davantage dans une différence d'échelle : les établissements français sont encore artisanaux tandis que s'est développée côté belge une véritable industrie du tourisme folklorique flamand.



Hamez, 2000

Sur la table sont disposés des jeux flamands.  
Au mur, des cartes postales anciennes et des outils agricoles anciens forment une décoration chargée et kitsch.

Photo 12. Intérieur d'un estaminet : valorisation du folklore flamand



Hamez, 2000

Photo 13. Vente de produits du terroir dans un estaminet flamand français

Dans ce milieu rural, le voyageur qui va d'un village à l'autre en traversant la frontière constatera une autre discontinuité : la plupart des villages belges disposent d'agences bancaires (cf. photo 14 p.136), même quand leur population ne s'élève qu'à un millier d'habitants, alors que le réseau bancaire est absent des villages en France. Et ces agences bancaires belges ne ressemblent pas du tout à leurs homologues françaises : souvent elles n'emploient qu'une personne, qui travaille dans son propre domicile.

De telles configurations ne se trouvent pas en France : les agences bancaires se trouvent en général sur la grand-place des villes petites et moyennes, et emploient plusieurs personnes. Cette différence entre côtés français et flamand peut s'interpréter par les différences d'échelle entre les réseaux bancaires : en France, la fusion et la concentration des banques a abouti à un petit nombre de grands groupes, présents sur tout le territoire national, et à la fusion / absorption de la plupart des petites banques régionales. En revanche, la Belgique a une tradition d'un réseau bancaire moins concentré, en raison de la forte densité de population dans le pays – quoiqu'il soit possible que le rachat récent de plusieurs banques belges par des grands groupes français remette en cause cette organisation spatiale. Enfin, le sud de la Flandre occidentale se distingue du reste de la Belgique par un réseau bancaire très dense, car « le réseau intense de petites et moyennes entreprises du Courtrais implique des besoins de financement appuyant le développement des banques, restées jusqu'il y a peu largement locales », comme le rappellent B. Mérenne et al (p.114)<sup>94</sup>.

Dans ce secteur, la frontière présente un aspect paradoxal, entre continuité et discontinuité. Y observe-t-on un rapprochement flamand franco-belge ? Pour répondre à cette question, le chapitre suivant posera des jalons importants en montrant en quoi cette frontière est également devenue une discontinuité linguistique et culturelle.

En continuant vers le sud se trouve enfin l'agglomération lilloise et ses prolongements côté flamand et côté wallon, illustrant une nouvelle facette de la complexité des situations de confrontation frontalière.

---

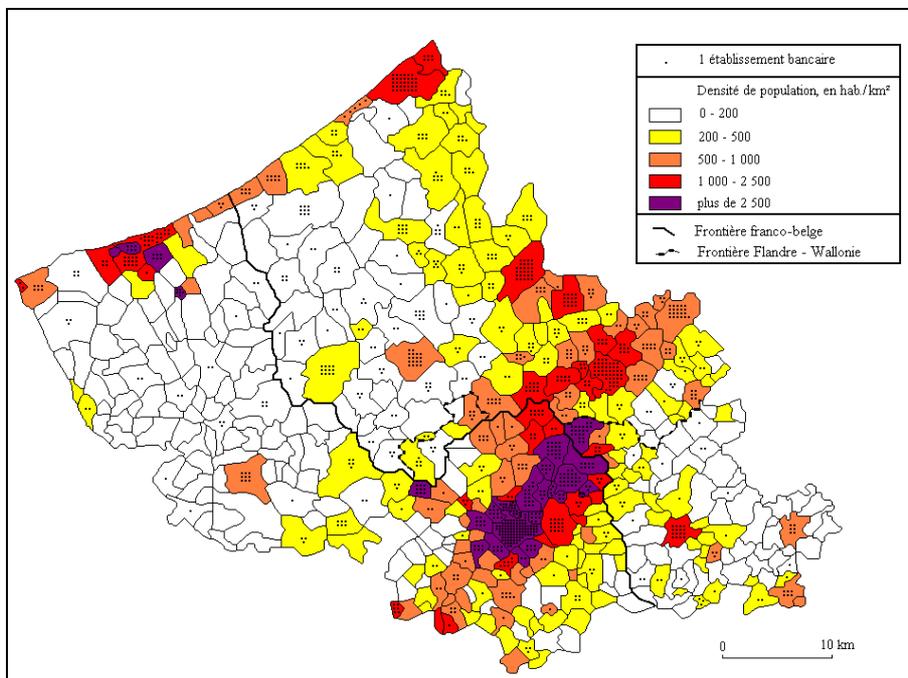
<sup>94</sup> MERENNE, B., VAN DER HAEGEN, H., VAN HECKE, E. – La Belgique : diversité territoriale. – Bruxelles : SSTC, 1998. – 144p.



Hamez, 2000

*L'agence occupe deux pièces au rez-de-chaussée du domicile du « banquier »*

Photo 14. L'agence bancaire de Roesbrugge-Haringe (1 119 habitants)



Source : *Annuaire France Telecom et Infobel, 2000*

Carte 31. La frontière franco-bancaire, une discontinuité économique : l'exemple du réseau d'agences bancaires

*c. L'agglomération lilloise, continuité urbaine et dissymétrie socio-économique*

La polarisation économique et culturelle de l'agglomération lilloise s'exerce en France mais aussi en Belgique : forte d'un million d'habitants, l'agglomération concentre des équipements, activités, des services aux particuliers et aux entreprises absents des villes de taille inférieure. Certains la voient même en tant qu'« eurocité » à part entière : Pierre Ginet s'appuie dans sa thèse sur le décroisement transfrontalier pour expliquer les nouvelles chances de Lille<sup>95</sup>. Quel que soit son avenir, il est sûr qu'elle exerce une influence sur l'organisation de l'espace de part et d'autre de la frontière franco-belge.

Cette polarisation s'exerce par-delà la frontière d'autant plus facilement que les grands pôles côté belge sont plus éloignés, au nord pour la Flandre occidentale : Bruges, Gand, Anvers, et à l'est pour la Wallonie : Mons, Charleroi. Le sud de la Flandre Occidentale a donc un caractère rural, et cependant un puissant dynamisme économique : l'emploi total dans le secteur de Roulers, Courtrai et Ypres a crû annuellement de +1,84% de 1981 à 1990, quand le taux annuel dans le Nord-Pas de Calais dans la même période était de -0,36%. Ce secteur se situe cependant dans l'orbite directe de Lille, dont il est limitrophe. Comment caractériser ses liens avec Lille ?

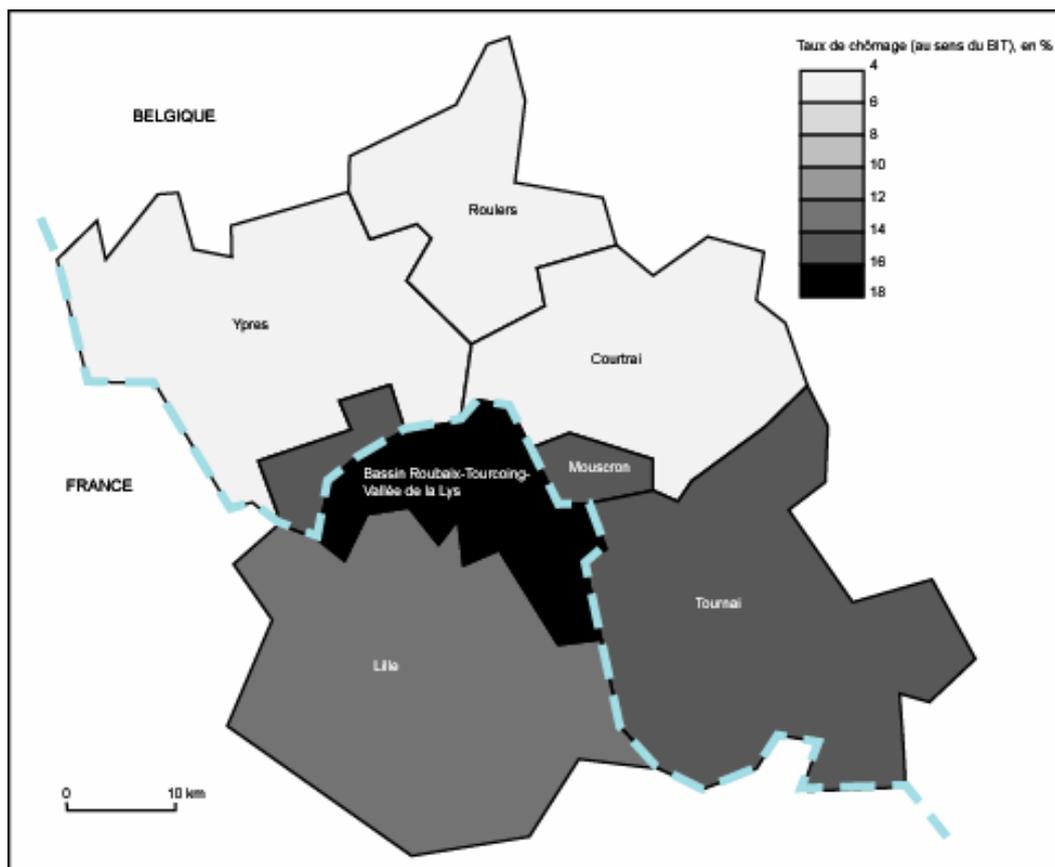
Les villes belges qui font face à la métropole lilloise sont beaucoup plus restreintes : 77 000 habitants pour Courtrai, 68 000 habitants pour Tournai, 54 000 pour Roulers, et 53 000 pour Mouscron. En deuxième lieu, les tissus économiques sont structurellement différents. En dépit des efforts de diversification et de reconversion de certaines industries, les industries lilloises restent de grandes unités (particulièrement dans le textile). Côté belge, le tissu économique s'appuie sur un réseau dynamique de petites entreprises, flexibles et promptes à s'adapter aux évolutions de l'environnement international<sup>96</sup>. Le taux de chômage est alors de 4% dans le secteur belge flamand, contre 14% dans l'agglomération lilloise (cf. carte 32 p.138). Trente personnes pour mille sont sous le seuil de pauvreté à Roubaix contre 6 pour mille à Courtrai<sup>97</sup>. La situation est différente du côté wallon, où les taux de chômage sont proches des taux de l'agglomération lilloise.

---

<sup>95</sup> GINET, Pierre. – Les conséquences du décroisement transfrontalier pour la métropole lilloise. – Th : Géorg. : USTL : 1994

<sup>96</sup> MUSYCK, Bernard. – Autonomous industrialization in South West Flanders (Belgium) : continuity and transformation. *Regional Studies*, 29(7), 1995, p.619-633

<sup>97</sup> MAESELE, Jef, RYGOLE, Dirk. The new urban links from a Flemish perspective, or (South-West) Flanders between hope and fear. – 24<sup>th</sup> Johns Hopkins International Urban Fellows Conference : Lille, 11-16 juin 1994. – 8p.



Hamez, 2001

Source : Eurostat

Carte 32. Taux de chômage du côté français et belge de l'agglomération lilloise, en 1999

Une des singularités de cette frontière est ainsi de séparer des populations ayant des niveaux de vie et de richesse différents. À ce titre, les journaux flamands belges se font périodiquement l'écho d'une criminalité frontalière : des bandes organisées de jeunes délinquants provenant de Roubaix et Tourcoing viendraient attaquer des personnes, des commerces ou des banques du côté belge, puis traverseraient la frontière une fois leur méfait accompli, étant assurés que les policiers belges ne peuvent les arrêter en France<sup>98</sup>. Or, une étude récente de l'Université de Gand a montré que l'insécurité dans la zone frontalière flamande n'était pas plus forte qu'ailleurs en Belgique, et qu'il s'agissait donc davantage d'un sentiment d'insécurité que de menaces réelles<sup>99</sup>.

<sup>98</sup> DE RUYVER, Brice. – Tien jaar Kappabende. Een verhall over de onmacht van de moderne democratische rechtsstaat. *De Franse Nederlanden*, 20, 1995, p.54-74

VERMEULEN, Gert. – Nieuwe golf van criminaliteit in de Frans-Belgische grensregio ? *De Franse Nederlanden*, 28, 2003, p.171-176

<sup>99</sup> VERMEULEN, Geert, DE BUSSEER, Els, CRUYSSBERGHS, Wim. – Criminaliteit in de Frans-Belgische grensregio. – Anvers : Mcklu, 2003. – 255p.

Toutefois, la présence de ce sentiment d'insécurité n'est pas surprenante, dans la mesure où il est de plus en plus fréquent de voir sur la grand-place bourgeoise des villes belges se promener des jeunes de la banlieue lilloise, la casquette à l'envers... Les réactions à la venue de ces populations différentes sont parfois spectaculaires : ainsi, un mur a été construit du côté belge de la ligne frontière pour séparer la ZUP de la Bourgogne (quartier de Tourcoing) de Mouscron<sup>100</sup>.

En conclusion, notre espace d'étude est à géométrie variable :

- il se situe en premier lieu dans l'orbite de l'agglomération lilloise, tant dans le domaine économique que culturel, du côté français comme du côté belge ;
- le littoral belge offre des produits touristiques d'intérêt international (clientèle française, néerlandaise et allemande) ; face à lui le littoral français tente d'affirmer ses aptitudes touristiques, mais ne capte qu'une clientèle régionale ;
- Dunkerque exerce un faible contrepoids à la métropole lilloise, sa vocation étant avant tout portuaire et industrielle ;
- enfin, entre le littoral et Lille l'espace rural subit l'influence de ces différents pôles.

Les modalités de la coopération ne dépendent pas que de ces différentiels spatiaux, sociaux et économiques, elles sont également tributaires de l'organisation politico-institutionnelle.

### **D ] La frontière sépare deux organisations politico-institutionnelles**

Les systèmes politico-institutionnels belges et français présentent certes des points communs, liés notamment à l'histoire du début du XIXe siècle. L'occupation française pendant la Révolution et le Premier Empire eut pour effet de diffuser le Code civil de 1804, dit Code Napoléon – même si l'évolution du code par la suite fut propre à chaque pays. En outre, c'est sous la Révolution que les départements belges, qui deviendront plus tard les provinces, furent dessinés. Le principe était, comme en France, de s'affranchir des limites des anciens duchés, comtés, principautés : « l'opération apparaissait comme le signe tangible du rattachement de la Belgique à la France ; on enlevait à ces territoires leur identité historique pour leur en donner une nouvelle, toute rationnelle, républicaine et française »<sup>101</sup>.

---

<sup>100</sup> DESVIGNES, Yannick. – L'impact de la frontière franco-belge dans les choix d'aménagement. DESS : Paris VIII : 1996 : 222p.

<sup>101</sup> DUBOIS, Sébastien. – « Naissance et permanence du découpage territorial français de la Belgique (1792-1815) ». p.47-63 in : DESPLAT, Christian (dir.). – Frontières. – Paris : Ed. du CTHS, 2002. – 377p.

Ce substrat commun a progressivement fait place à des systèmes administratifs distincts. Les exemples sont légion ; Olivier Lacoste et Alain Vaguet ont ainsi montré que les systèmes belges et français de protection contre le risque maladie sont de droit public pour les premiers, de droit privé pour les seconds (les caisses régionales d'assurance maladie, CRAM, et les caisses primaires, CPAM, sont des organismes privés ayant délégation de service public)<sup>102</sup>. En outre, la définition de ce qu'est un établissement aussi courant que l'hôpital n'est pas la même : « Un hôpital en Belgique doit impérativement comporter un service de médecine et un service de chirurgie, sans limitation de la durée de séjour du malade et peut accueillir des maladies chroniques. Par ailleurs, il n'existe aucune hiérarchie légale en Belgique, tandis que le système français distingue l'hôpital régional, de l'hôpital général et ce dernier de l'hôpital local » (Lacoste et Vaguet 1993, p.86).

Encore plus significative est la différence dans l'organisation territoriale des deux États : centrale versus fédérale. Les processus de régionalisation à l'œuvre dans les deux pays ont eu des effets différents.

### ***1. La régionalisation en France et en Belgique, deux processus radicalement différents***

La régionalisation a été plus précoce en Belgique qu'en France. Elle y a impliqué un transfert de compétences beaucoup plus massif du pouvoir central vers les régions.

Les querelles linguistiques entre francophones et néerlandophones sont à l'origine de la régionalisation en Belgique. Récurrentes depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, elles culminèrent lors des émeutes de 1968 à l'Université de Louvain. Les Flamands estimaient que l'Université de Louvain demeurait une université francophone, et le cri de « Walen buiten » se généralisa. Le gouvernement belge démissionna, et le nouveau Premier ministre, Gaston Eykens, chercha une solution dans la régionalisation. Il fallait trouver un compromis entre la position flamande, favorable à un partage du pays entre Communautés, entités linguistiques et culturelles, et les Régions, entités territoriales et économiques. Un compromis a été trouvé en 1970 en faisant de la Belgique ... un « État communautaire et régional » - **devenu État fédéral depuis 1993**.

Les domaines relatifs à la vie des personnes tels que la langue, l'éducation, la culture ou l'aide sociale, vont à la Communauté ; les domaines relatifs au territoire (économie, urbanisme, agriculture) reviennent aux régions. Mais le système se complique car les trois régions (flamande, wallonne et bruxelloise) ne se superposent pas aux trois communautés (néerlandophone, francophone, germanophone). Cette architecture est le fruit de calculs politiques : les francophones peuvent compter sur deux régions sur les trois, si l'on tient compte du fait que 90% des habitants de Bruxelles sont francophones ;

---

<sup>102</sup> LACOSTE, Olivier, VAGUET, Alain. – Frontière et santé. *Hommes et Terres du Nord*, 1994 (2-3), p.82-88

la création d'une communauté germanophone a donc été un moyen pour rétablir l'égalité en nombre de parlements entre francophones et Flamands<sup>103</sup>.

Enfin, autre complication du système, les Flamands ont fusionné le parlement de la communauté avec celui de la région, et l'ont localisé à Bruxelles, enclave francophone en Flandre.

Alors que la réforme de 1970 devait permettre une réconciliation et offrir une issue aux querelles, elle a été le point de départ d'une fédéralisation sans cesse plus poussée, dont la gestation sera longue. L'accord dit de la Saint-Polycarpe en avril 2001 ouvre une nouvelle étape en accordant une certaine autonomie aux régions dans la gestion de l'impôt sur le revenu.

En France la décentralisation des années 1982-1983 n'a pas remis en cause l'édifice constitutionnel d'une République une et indivisible : les régions n'ont pas de compétences législatives. En Belgique, la communauté et la région belge sont placées à la hauteur de l'État puisqu'elles participent par leur pouvoir normatif autonome, sous la forme de décrets ayant valeur de loi, au travail législatif.

En France la décentralisation n'a pas la connotation politique que l'on trouve en Belgique ; elle vise avant tout à diminuer le centralisme administratif et améliorer la démocratie locale et régionale en restant dans le cadre d'un État unitaire. La région française possède certes ses Conseillers Régionaux élus au suffrage universel, mais ceux-ci ne forment qu'un échelon politique parmi de nombreux autres<sup>104</sup>.

A partir d'un édifice institutionnel comparable entre Belgique et France, la régionalisation aboutit à des structures radicalement différentes. C'est là un obstacle à la coopération entre les deux pays : il faut nécessairement faire un effort de compréhension du fonctionnement des structures de l'autre côté de la frontière pour savoir où se situent les compétences, et à quel organe il faut s'adresser suivant le type de coopération recherché. Les Belges peuvent être surpris par la lourdeur administrative française, et le fait de devoir passer par l'État pour une coopération interrégionale ; réciproquement les Français, habitués à travailler dans des cadres juridiques stricts, peuvent être étonnés de la souplesse de leurs homologues belges.

Les différents niveaux de décision seront ici présentés, en insistant sur les ressemblances et oppositions avec les niveaux français.

---

<sup>103</sup> BITSCH, Marie-Thérèse. – Histoire de la Belgique. – Paris : Hatier, 1992. – 333 p.

<sup>104</sup> ALVERGNE, Christel, TAULELLE, François. – Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire. – Paris : PUF, 2002. – 304p.

## ***2. Les niveaux de décision en matière d'aménagement et d'urbanisme***

### *a. La commune belge forte par sa taille, face à la commune française forte de ses compétences*

Le niveau le plus local, dans les deux pays, est celui de la commune. Cependant, la taille des communes belges est 4 à 5 fois supérieure à celle des communes françaises, suite à la fusion des communes en 1976. Le rapport de force entre maire et bourgmestre est donc dès l'origine a priori déséquilibré. Par ailleurs, les compétences du maire ne sont pas les mêmes que celles du bourgmestre. En particulier, les maires ont acquis une autonomie dans le champ de l'urbanisme depuis la décentralisation de 1982-83 ; et si en Belgique les lois tendent à accorder davantage de compétences à l'échelon communal, le bourgmestre a néanmoins moins de pouvoir que son homologue français dans ce domaine.

Les communes françaises et belges peuvent contrôler l'occupation du sol dans le territoire communal, par l'adoption :

- en Belgique d'un plan général d'aménagement couvrant l'ensemble du territoire communal (loi du 29 mars 1962, art.15), ou d'un plan particulier d'aménagement couvrant seulement une partie du territoire de la commune, et déterminant l'aménagement d'un quartier neuf ou le réaménagement d'un quartier existant.

- en France d'un plan local d'urbanisme (PLU), devant être compatible avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) (lorsque celui-ci existe) élaboré à l'échelle de l'agglomération (loi SRU 1999).

La différence réside dans le fait qu'en Belgique les plans de secteur, de nature intermédiaire entre les SCOT et PLU, qui sont du ressort régional, priment sur les plans généraux d'aménagement, de ressort communal. Les communes n'ont donc pas un champ de compétences aussi étendu que les communes françaises, qui peuvent maîtriser et guider leur utilisation du sol par les PLU .

La procédure pour ces différents plans passe par trois étapes bien marquées dans les deux pays : décision, élaboration et approbation, avec enquête publique et approbation finale d'un organe de l'État.

Un autre point commun est la compétence des communes pour la délivrance des permis administratifs (permis de construire, de démolir et autres en France, équivalent du permis de bâtir en Belgique). Ils peuvent être délivrés à condition qu'il y ait un POS approuvé en France (ou un PLU), un plan particulier d'aménagement approuvé en Belgique.

Cependant, un point fondamental de divergence réside dans la taille différente des communes. Le bourgmestre doit gérer un espace comparativement plus étendu, il

bénéficie pour cela d'une concentration des services pour une commune en un seul lieu. Il en résulte que les services communaux sont davantage professionnalisés en Belgique : même dans des zones rurales, les communes disposent de services spécialisés dans des domaines tels que l'environnement, le tourisme et ont une vue d'ensemble pour le développement de la commune. Les communes rurales françaises, par leur taille, n'ont pas les moyens de se doter de tels services spécialisés, à moins qu'elles ne se regroupent en communautés de communes. Ce manque de services techniques se traduit par le recours des communes aux services de l'État (Direction départementale de l'équipement) pour préparer les documents d'urbanisme, les dossiers de permis de construire, les études d'impact, etc.

En outre, les compétences du bourgmestre sont supérieures à celui du maire dans les domaines de la police et de l'économie. En Belgique, chaque commune a sa propre police, qui assume les compétences habituellement dévolues à la police nationale. En la matière, le bourgmestre exerce donc à la fois les rôles de maire et de préfet. Le bourgmestre est également maître de tous les domaines économiques de la ville<sup>105</sup>.

#### *b. Le département et la province*

Les niveaux départemental (France) et provincial (Belgique) n'ont pas d'importance majeure pour l'aménagement et l'urbanisme. Cependant, le département intervient en la matière dans certains domaines bien précis :

- en matière d'éducation, il finance, construit et gère les collèges ;
- il crée et entretient les voies départementales ;
- il établit le plan départemental des transports ;
- en matière d'environnement et d'action culturelle, il organise et finance les musées départementaux.

D'une façon plus globale, cet échelon institutionnel intervient également lorsqu'il s'agit de cofinancer certains projets pouvant avoir un intérêt départemental ; c'est le Conseil Général qui décide quel projet aider, et en cela la fonction de président du Conseil Général est tout à fait stratégique. Il intervient enfin par le biais des directions départementales de l'équipement (DDE), de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et de l'action sociale et de la santé (DDASS). Ces différentes institutions sont des héritages de la période du centralisme-roi, et sont un échelon déconcentré de l'État et non un échelon décentralisé. L'action des DDE et DDAF est déterminante pour l'aménagement, puisque c'est là que sont instruits les permis de construire et les plans locaux d'urbanisme. Enfin, le préfet a normalement un rôle réduit au contrôle de légalité.

---

<sup>105</sup> BORDES, François, DE PIREY, Xavier. – La Belgique impertinente : comprendre la Belgique pour deviner l'Europe. Paris : Presses de l'école des Mines, 2000. – 112p.

Le chevauchement des compétences au sein du département entre État et Conseil Général rend la lecture de cet échelon difficile aux yeux d'un étranger. Le rôle de l'échelon provincial belge semble comparativement plus simple au regard des compétences en matière d'aménagement : il ne dispose pas de compétences particulières, et ne joue que comme une subdivision de la région. Notons cependant que le niveau provincial a gagné de l'importance en Flandre alors qu'il n'en a pratiquement plus en Wallonie, sinon indirectement parce que c'est au niveau des provinces que sont organisées les intercommunales d'aménagement et de développement – à l'exception toutefois du Hainaut.

*c. La région belge, fédérale, et la région française, collectivité territoriale*

La grande loi belge ayant servi de cadre à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme est la loi organique du 29 mars 1962, modifiée par les lois du 22 avril 1970 et du 22 décembre 1970. Aménagement du territoire et urbanisme ne sont pas clairement distincts en droit belge, et sont résumés dans la notion flamande de Ruimtelijke Ordening. Ils sont devenus de la compétence des régions avec la loi du 8 août 1980 : toutes les dispositions légales, réglementaires ou administratives dans ce domaine sont de la compétence exclusive des régions.

Récemment, la Flandre puis la Wallonie ont adopté des « schémas de structure d'aménagement » couvrant chaque région. Le « Structuurplan » flamand est dans l'agenda politique depuis 1973 ; par un décret du Parlement flamand du 24 juillet 1996, le gouvernement flamand a arrêté le projet de schéma de structure et d'aménagement ; trois ans plus tard, la région wallonne adoptait le Schéma de développement de l'espace régional, le 27 mai 1999. Ces deux plans ne se substituent pas aux plans de secteur, qui gardent leur pertinence.

La région française ne possède pas les mêmes prérogatives. Créée en tant qu'organisation administrative en 1972 et devenue collectivité territoriale autonome en 1982, elle est gérée par le Conseil Régional, assisté du Conseil Economique et Social. Son domaine d'action est la promotion du développement économique, social et culturel de la région. Pour cela elle dispose de ressources propres (impôts, emprunts et autres ressources), ce qui en fait un acteur important de l'aménagement du territoire.

La région française participe enfin à la préparation des contrats de Plan Etat-Région, dont l'application est parallèle à celle du plan national – plan national qui n'a plus guère qu'une valeur symbolique depuis vingt ans<sup>106</sup>. On retrouve ici l'ambiguïté rencontrée avec le département à propos de l'équilibre entre collectivité décentralisée et présence de l'État. Cette présence de l'État se manifeste également en la personne du préfet de région, haut fonctionnaire dirigeant les administrations de l'État dans la région.

---

<sup>106</sup> MADIOT, Yves. – Aménagement du territoire. – Paris : Colin, 1996. – 215p.

En conclusion sur les institutions belge et française, au-delà des divergences administratives, c'est bien le rapport des populations à l'État qui diffère.

En France, il y a un certain désengagement de l'État, mais extrêmement modéré par rapport à la situation belge.

En revanche, en Belgique s'est développée une méfiance à l'égard du pouvoir central. Il est possible d'y voir une continuité avec les systèmes d'administration de la vie publique depuis le Moyen-Âge : au temps du Comté de Flandre, l'autonomie locale était déjà forte, et les Comtes de Flandre avaient un pouvoir relativement faible. Comme l'a montré Alain Peyrefitte dans sa thèse, la sphère publique n'était pas distincte de la sphère économique ; les fonctions de bourgmestre et d'échevin étaient généralement remplies par des négociants ou artisans, pour un temps limité : ces derniers reprenaient leur place de simples « citoyens » aussitôt leur charge publique terminée.<sup>107</sup> L'histoire de la création de l'État belge, impulsée de l'extérieur comme compromis entre Anglais, Français, Allemands et Autrichiens, a pu aussi inciter cette méfiance envers le pouvoir central.

Antoine Pickels et Jacques Sojcher disent ainsi pour définir ce qu'est la *belgitude* que c'est : « aimer la Belgique, où aucune frontière n'est très loin, où il n'y a pas de grandeur « à la française », ni de sentiment nationaliste, sauf chez quelques extrémistes. La Belgique, c'est le pays de l'imaginaire (...). Pour beaucoup, la patrie c'est une certaine apatridité ... belge ! »<sup>108</sup>.

---

<sup>107</sup> PEYREFITTE, Alain. – La société de confiance : essai sur les origines et la nature du développement. – Paris : O. Jacob, 1995. – 556 p.

<sup>108</sup> PICKELS, Antoine, SOJCHER, Jacques. – La Belgique toujours grande et belle. – Bruxelles : Ed. Complexe, 1998. – 560p.

## Conclusion du chapitre 2

En trois siècles d'existence, la frontière franco-belge est devenue une discontinuité multiple. C'est une limite entre deux systèmes politico-institutionnels différents, ce qui implique que les populations n'ont pas le même rapport à l'État, et que la citoyenneté ne s'exprime pas de la même façon. C'est aussi une limite entre des tissus socio-économiques et des milieux géographiques différents. La dissymétrie sur le milieu littoral est la plus frappante par l'orientation économique divergente entre les côtés français et belge ; mais on retrouve dans le milieu rural flamand deux modes distincts d'agriculture et de mise en valeur culturelle ; et enfin, la discontinuité est forte en termes de chômage et de croissance économique entre les versant nord/nord-est de l'agglomération lilloise et le Courtrais – tandis qu'il y a plus de continuité dans ces domaines entre côtés français et wallon. Globalement dans toute la zone d'étude, la divergence dans le comportement démographique et dans la structure des populations de part et d'autre de la ligne, témoigne de la signification très forte que garde la frontière politique pour délimiter des groupes de population présentant chacun une homogénéité.

Ce caractère fondamental de discontinuité reste inhérent à la frontière, même si des tendances globales en faveur de la convergence s'exercent de façon croissante à l'échelle de l'Union européenne, comme il a été indiqué dans le chapitre 1.

Comment expliquer l'émergence de cette discontinuité, d'un point de vue théorique ? La théorie des systèmes invite à la considérer comme ligne séparant deux systèmes ; chacun des systèmes renforce son homogénéité interne en raison d'interrelations favorisées entre ses éléments constitutifs, et ainsi la ligne-limite devient ligne de rupture. Roger Brunet insiste par exemple sur les causes internes de la différenciation et, pour reprendre ses termes, sur la *dialectique* et le jeu entre les parties d'un *complexe* et le *complexe* lui-même<sup>109</sup>.

Les géographes structuralistes s'opposent à la théorie des systèmes. Selon eux, si les discontinuités sont fondamentales dans l'organisation de l'espace géographique, la raison doit en être recherchée dans des dispositions particulières de l'esprit humain. Par référence à la faculté de jugement développée dans la philosophie kantienne, et à la théorie des catastrophes du mathématicien René Thom, Jean-Paul Hubert avance que : « les lois déterminant l'apparition des discontinuités géographiques objectives dans le substrat terrestre ne proviennent pas des phénomènes sensibles. Elles sont inscrites dans les formes de l'intuition du sujet, dans une esthétique transcendantale »<sup>110</sup>.

---

<sup>109</sup> BRUNET, Roger. – Les phénomènes de discontinuité en géographie. – Paris : Ed. du CNRS, 1970. – 107p. : 2<sup>nd</sup>e édition : coll. Mémoires et Documents

<sup>110</sup> HUBERT, Jean-Paul. – La discontinuité critique : Essai sur les principes a priori de la géographie humaine. – Paris : Publications de la Sorbonne, 1994. – 221p.

La position des systémistes et des structuralistes semble a priori inconciliables. Jean-Paul Hubert opère une critique du point de vue de Roger Brunet sur les discontinuités, arguant d'une part que la finalité interne de l'organisation géographique doit être recherchée dans l'intuition du sujet, d'autre part que la théorie des systèmes est déficiente pour rendre compte des discontinuités, car elle n'est pas exempte d'arbitraire dans le choix des bornes du système et des relations étudiées. Réciproquement, les systémistes n'acceptent que pas « l'affirmation qu'une structure mentale immuable puisse constituer le principe téléologique définitif présidant à l'émergence comme à la transformation de toute forme géographique »<sup>111</sup>.

Néanmoins, des passerelles peuvent être tracées entre les deux positions en faisant intervenir la pensée d'un troisième théoricien, Jean Gottmann. En effet, celui-ci, qu'Anne Buttimer qualifie de vidalien, évoque pour expliquer et comprendre les discontinuités à la fois des arguments inhérents au fonctionnement des sociétés humaines, et des éléments contingents liés à l'accessibilité, aux contraintes spatiales, à la circulation, etc.<sup>112</sup> Il insiste sur le caractère fondamental des limites pour la bonne marche des groupes humains. Le globe aurait-il été à l'origine aussi lisse, continu et homogène qu'une boule de billard, les hommes auraient tôt fait de s'organiser en groupes distincts : « le cloisonnement du monde a sans aucun doute eu dans le passé un substratum de géographie physique ; mais c'est une œuvre de l'homme, que les peuples font et refont et qui, sans se lasser, influence aussi et profondément les populations qui participent et subissent cette évolution »<sup>113</sup>. Cette position nous semble une des plus fertiles pour l'explication géographique.

Enfin, au cours de ce chapitre, une caractéristique nouvelle de la frontière a été abordée à plusieurs reprises : le changement d'échelle dans ses manifestations. Certes, les réseaux de transport locaux demeurent localement discontinus ; mais à l'échelle transnationale, la frontière est traversée par des infrastructures rapprochant Paris et Bruxelles (ainsi que Londres). En conséquence, la limite terrestre perd ses attributs traditionnels de lieu exclusif de rencontre entre populations des deux pays. **Elle resterait une rupture locale mais serait de plus en plus une couture entre l'ensemble des espaces nationaux confrontés.** Ce point sera analysé en détail dans la deuxième partie.

---

<sup>111</sup> DI MEO, Guy, VEYRET, Yvette. – « Problématiques, enjeux théoriques et épistémologiques pour la géographie ». p.5-26 in : CARROUE, Laurent et al. – Limites et discontinuités en géographie. – Paris : SEDES, 2002. – 159p.

<sup>112</sup> BUTTIMER, Anne. – Society and milieu in the French geographic tradition. – Chicago: Rand Mc Nally & Co, 1971. – 226p. Published for the Association of American Geographers  
GOTTMANN, Jean. – Géographie politique. p. 1749-1763 in : JOURNAUX, A., DEFFONTAINES, P., BRUNHES-DELAMARRE, M. – Encyclopédie de la Pléiade, Géographie générale. – Paris : Gallimard, 1966b. – 1883p.

<sup>113</sup> GOTTMANN, Jean. – « Les frontières et les marches : cloisonnement et dynamique du monde ». p.53-58 in : La géographie et ses frontières : Mélanges Hans Boesch. – Bern : Hummerly & Frey, 1980. – 136p.

À présent, il importe de progresser dans la description de cette « rupture locale ». En effet, si la frontière est devenue discontinuité dans bien des domaines, elle n'en a pas moins été imposée sur un espace possédant à l'origine une unité culturelle, linguistique, sociale et politique. Et des deux côtés de la frontière, les populations se revendiquent toutes « flamandes » (à l'exception de Tournai, située historiquement à la limite des Comtés de Flandre et du Hainaut). Qu'en est-il de cette identité flamande ?

### Chapitre 3. La frontière dans les têtes : L'iconographie flamande en France et en Belgique

---

Comment caractériser la dimension culturelle de la frontière ? Quelle est la portée des points communs flamands ?

Pour avancer dans cette question, le concept d'*iconographie* de Jean Gottmann a une grande portée heuristique. Tandis que les termes de *culture* et d'*identité* sont polysémiques et chargés d'ambiguïté, l'*iconographie* permet de progresser avec davantage d'assurance sur le terrain des mentalités. L'iconographie signifie l'ensemble de symboles, de valeurs, de principes abstraits dans lesquels une communauté se reconnaît, ce qui va « du drapeau ou de la forme des clochers à la structure sociale acceptée, aux croyances religieuses, aux principes éducationnels. [L'iconographie] inclut les intérêts investis officiels comme les idées populaires sur ce que le groupe peut et doit faire de son milieu local »<sup>114</sup>.

Notre objectif sera ici de mettre en évidence ces symboles et valeurs dans lesquels les communautés flamandes françaises et belges se reconnaissent. Notre hypothèse de départ est qu'un des éléments majeurs de différenciation des iconographies flamandes belge et française réside dans **la langue flamande**, considérée côté français comme un patois dont le statut est inférieur à la langue française, côté belge comme un élément clef de l'identité qui a pendant longtemps été bafouée.

La question linguistique sera donc centrale dans les développements qui suivent. Il sera montré d'abord quels sont les différents jalons historiques de différenciation des communautés flamandes française et belge, dans l'utilisation de la langue flamande ; ensuite, l'iconographie flamande belge sera également approchée par la description de ses différents lieux symboliques, tous situés à proximité de la frontière franco-belge : le *West-Vlaamse Sjouwer* à Courtrai, la *Tour de l'Yser* à Dixmüde et le festival du néerlandais à Watou. En questionnant à la fois l'origine historique de la différenciation flamande, et le résultat à travers ces lieux porteurs d'identité, nous donnerons un aperçu du rôle de la frontière en tant que discontinuité iconographique<sup>115</sup>.

---

<sup>114</sup> GOTTMANN, Jean. – « Géographie politique » p.1749-1763 in : JOURNAUX, A., DEFFONTAINES, P., BRUNHES-DELAMARRE, M. – Géographie générale, encyclopédie de la Pléiade. – Paris : Gallimard, 1966. – 1883p. (citation p.1763)

<sup>115</sup> Je dois beaucoup à Francis Devos pour sa connaissance fine des réalités flamandes actuelles et historiques. Qu'il en soit ici remercié.

## **I ] De la fixation de la frontière à la Première Guerre Mondiale : le lent déclin du flamand côté français**

### **A ] Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, une même langue flamande des deux côtés de la frontière**

Avant les conquêtes de Louis XIV au cours de la deuxième moitié du XVIIe siècle, cet espace flamand était réuni au sein d'une même entité politique : le Comté de Flandre jusqu'au XVe siècle, puis les Pays-Bas méridionaux. Le flamand était la langue courante de la population, mais coexistait déjà avec le français. E. Coornaert explique cette présence du français depuis le Moyen-Âge par plusieurs raisons : les tragiques conflits avec la France, de la fin du XIIIe siècle à celle du XIVe ; l'établissement des ducs de Bourgogne aux Pays-Bas au XVe siècle, qui favorisa les progrès de la langue ; l'influence des villes francophones de Saint-Omer, Lille, Tournai, Douai, Cambrai, tant par leurs universités que par les échanges marchands avec les villes flamandophones<sup>116</sup>.

En outre, les exemples de bilinguisme français-flamand sont nombreux, dans les comptes des administrations municipales, les écrits d'avoués et d'échevins, les procès. Pour autant, les deux langues n'appartiennent pas au même registre : comme le rappelle E. Coornaert, « dans ce même pays, de tout temps, les milieux les plus distingués avaient parlé français » (Coornaert 1970, p.211), avec la présence d'un compétiteur qui brouillait le jeu : le latin, langue universelle de ces temps.

Il faut aussi remarquer que c'est dans les Flandres que les premiers efforts de standardisation de ce qui allait devenir le néerlandais eurent lieu. Jusqu'au XVe siècle, les patois en « bas-allemand » divergeaient grandement de région à région voire de ville à ville ; les premières tentatives d'écrire ces dialectes et d'établir une langue commune commencèrent donc dans les Flandres, et en 1500 les bases d'une langue écrite commune étaient établies<sup>117</sup>. Les provinces du nord, qui allaient devenir les Pays-Bas, s'inspirèrent de cet exemple pour standardiser la langue. Mais le statut de cette langue allait très vite être lié à la religion calviniste dominante dans les « Provinces Unies des Pays-Bas » ; et la province flamande du sud, restée catholique, conserva une façon d'écrire et de prononcer divergeant sensiblement des standards du nord.

En effet, cet espace flamand a été séparé des Provinces Unies à dominante calviniste dès la fin du XVIe siècle. La Contre-Réforme s'y est imposée de façon terriblement efficace ; il s'ensuit que la frontière avec les Provinces Unies devient une frontière de religion entre protestantisme au nord et catholicisme au sud. La vigueur de

---

<sup>116</sup> COORNAERT, Emile. – La Flandre française de langue flamande. – Paris : Ed. ouvrières, 1970. – 406p

<sup>117</sup> VAN DER PLANCK, Pieter H. – Growth and decline of the Dutch standard language across the state borders. *International journal of the sociology of language*, 73, 1988, p.9-28

cette séparation provoque progressivement « une aliénation culturelle entre les deux parties de la néerlandophonie »<sup>118</sup>.

Le rapport de force entre le français et le flamand allait très progressivement évoluer avec l'annexion par Louis XIV. Le processus de fixation de la frontière a été très long, de 1659 à 1713, au fur et à mesure des avancées et reculs des troupes françaises. En 1713, le tracé de la frontière défini par le Traité d'Utrecht est semblable à celui d'aujourd'hui.

L'annexion à la France n'a pas été suivie d'une répression de la langue flamande. Au contraire, Louis XIV garantit à ses nouveaux sujets, par le Traité des Pyrénées de 1659, l'usage de « la langue que bon leur semblera, soit française, soit espagnole, soit flamande ou autres, sans que pour ce sujet ils puissent être inquiétés ou recherchés ». Et de fait, le flamand resta la langue populaire courante jusqu'au XIXe siècle. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'enseignement était donné en latin, aidé du flamand pour les petites classes ; et uniquement en latin pour les deux ou trois dernières classes.

Le flamand commença pourtant légèrement à décliner au profit du français, dans un processus de différenciation des territoires situés de l'autre côté de la frontière, restés sous domination autrichienne. Les progrès du français sont dus à un faisceau de causes :

- la participation à la vie nationale ne pouvait se faire qu'en français ;
- la langue française était liée aux prestiges du « siècle de Louis XIV » ; la richesse de la littérature et du théâtre dans cette langue contrastaient avec la pauvreté de la littérature locale flamande, d'où un pouvoir de séduction sans égal de la langue française ;
- les enseignants et curés sont de plus en plus conscients que le mauvais niveau des jeunes Flamands en français leur est préjudiciable, en particulier pour mener des études universitaires.

Le déclin du flamand avait commencé côté français. De l'autre côté de la frontière, le français connaissait un regain d'intérêt au XVIIIe siècle en raison de la diffusion de « l'esprit des Lumières ». De plus, dans les provinces, les dialectes locaux avaient toujours cours, à la différence de ce qui s'est produit du côté néerlandais avec l'unification linguistique ; cela nuisait indéniablement au rayonnement et à la cause du flamand. La mise sous tutelle française au cours des années révolutionnaires va accélérer les progrès du français, et en réaction une prise de conscience favorable à la langue flamande.

---

<sup>118</sup> WILS, Lode. – « Mouvements linguistiques, nouvelles nations ? » p.47-83 in : DIECKHOFF, Alain (dir.). – Belgique, la force de la désunion. – Bruxelles : Ed. Complexe, 1996. – 160p.

## **B | De 1789 à 1830, une francisation accélérée**

Dans la période allant de la Révolution Française au Premier Empire, le flamand n'était toujours pas proscrit en « Flandre française ». La Constituante fut même traduite en flamand ; le travail d'historien d'E. Coornaert révèle qu'à Bourbourg, « la société [des Jacobins] elle-même n'avait pu proscrire le flamand de ses propres débats et s'était contentée d'exiger qu'on répondît à l'appel en français ». Dans le même temps il faut remarquer que les événements de 1789 et ceux qui suivirent ont concouru à renforcer la cohésion nationale, dans le sens que le service militaire et les longues années de guerre ont œuvré au sentiment d'appartenir à une nation commune, et ont favorisé l'usage du français chez les conscrits.

Les provinces flamandes des Pays-Bas Méridionaux furent annexées à la France de 1795 à 1813. Le français n'était alors plus la langue de l'absolutisme mais celle de la liberté, ce qui a joué en faveur de sa diffusion. À partir de 1795, les jacobins belges francisent les nouvelles administrations et les tribunaux, tandis que l'emploi du néerlandais est exclu de la vie publique. Les classes instruites, dont la plupart maîtrisaient déjà le français, sont de plus en plus favorables à cette langue, d'autant que le flamand est assimilé à l'obscurantisme des patois traditionnels et du cléricalisme.

Après le Traité de Vienne, la tutelle française fut remplacée par la tutelle néerlandaise de 1815 à 1830, les provinces flamandes et wallonnes étant incorporées dans le Royaume des Pays-Bas. Le néerlandais fut imposé pour l'administration, la justice et l'enseignement secondaire dans les provinces flamandes, ce qui suscita une réprobation générale puisque même dans les provinces flamandes les classes dirigeantes étaient francophones. Le roi Guillaume 1<sup>er</sup> d'Orange s'aliéna progressivement une grande part de la population, tant cléricale que libérale et tant flamande que wallonne, en raison de son absolutisme et du manque de libertés ; l'union des catholiques et des libéraux avait pour devise : « La liberté en tout et pour tous ». Cette opposition unie parvint à faire partir l'occupant néerlandais et à obtenir l'indépendance de la Belgique.

Au début du XIXe siècle, la masse des populations flamandes séparées par la frontière s'exprime donc toujours dans le même dialecte. Et pourtant, la frontière sépare bien deux groupes distincts qui vivent dans des espaces étatiques différents depuis près de deux siècles. Ainsi, la période révolutionnaire puis impériale n'a pas du tout été traversée dans le même esprit en Flandre française que dans les provinces annexées des Pays-Bas méridionaux. Les années suivantes de ce siècle renforceront encore cette différenciation, avec le déclin fort du flamand du côté français et l'adoption du néerlandais du côté flamand belge.

### **C ] Au XIXe siècle, déclin du flamand en deçà de la frontière, affirmation au-delà**

Le premier coup de frein véritable à l'enseignement du flamand en Flandre française fut donné en 1833 : à cette date, Montalivet, alors Ministre de l'instruction publique dans le gouvernement Guizot, fit adopter une loi rendant obligatoire l'enseignement primaire dans chaque commune – et cet enseignement ne pouvait être dispensé qu'en français. Ce principe sera réitéré tout au long du XIXe siècle à mesure des progrès de l'instruction sous le Second Empire et sous la IIIe République. Il ne restait que le catéchisme qui soit encore enseigné en flamand ; en 1853, le Conseil académique du Nord cherche à y remédier en demandant qu'un texte français soit joint au texte flamand. Enfin, à la veille de la Première Guerre Mondiale, le catéchisme en flamand sera interdit. Les jeunes gens s'accoutument donc peu à peu à parler le français ; c'est en outre la condition sine qua non de toute ascension sociale<sup>119</sup>.

Le flamand était aussi prêché dans les églises. Il le sera dans le village de Godewaersvelde jusqu'en 1955. À cette date, la première messe de sept heures du matin était en français ; la deuxième de neuf heures, dite « messe des fermiers », était en flamand ; enfin, la grand-messe de onze heures était en français.

Les résistances à la perte d'influence du flamand se limitent à quelques initiatives isolées, dont la fondation à Dunkerque, en 1853, du Comité Flamand de France, avec pour devise *Moedertael en Vaderland* (langue maternelle et patrie). Ses objectifs affichés sont le maintien de la connaissance de la langue flamande et l'étude du passé ; c'est ce dernier point qui suscite le plus d'études. Le Comité n'afficha à aucun moment de penchants sécessionnistes vis-à-vis de la France. Autre initiative, l'Abbé Lemire, prêtre député d'Hazebrouck et figure du catholicisme social, demanda à plusieurs reprises à la Chambre des députés de favoriser l'enseignement du flamand en 1902, 1910 et 1919.

La situation est tout autre de l'autre côté de la frontière. L'État belge est créé en 1830, par opposition à l'occupation néerlandaise exercée depuis 1815, et dans un contexte européen qui est celui du réveil des nationalités. Bien que l'emploi des langues soit libre selon la constitution belge, la langue française prédomine alors au nord comme au sud du pays à tous les échelons des cadres administratifs, judiciaires et législatifs de l'État. C'est d'une part l'héritage de l'annexion à la France pendant les années révolutionnaires,

---

<sup>119</sup> Une anecdote significative nous a été rapportée. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, une petite fille issue d'une famille de paysans aisés part suivre ses études en pension à Lille. Sa mère étant décédée, sa grand-mère lui recommande : « Surtout ne parle pas, écoute bien mais ne parle pas. Tu parles mal le français, avec un fort accent d'ici, alors il vaut mieux que tu ne dises rien sinon on va se moquer de toi ». Anecdote significative du statut très négatif donné au flamand, et du sentiment d'infériorité qui pouvait habiter ceux qui maîtrisaient mal le français. Dans cette même famille, le père parlait aux ouvriers en flamand, mais à ses enfants en français, convaincu – à juste titre – que la bonne maîtrise du français était indispensable pour faire des études.

d'autre part un effet de rejet et de suspicion envers ce qui rappelle l'occupation néerlandaise et l'orangisme.

En conséquence, un mouvement flamand vit très vite le jour en Flandre belge, avec comme objectif la reconnaissance de la langue flamande dans l'enseignement et l'administration. La présence de nombreux idiomes était un obstacle de taille : le *vlaemsch*, parlé dans le west-quartier et identique au patois utilisé côté français, n'est pas le même que le patois de Gand, ni de celui du Limbourg. Des contacts sont alors organisés avec les Néerlandais ; dès 1841 une commission officielle (le *Taelcongres*) met au point un rapport à Gand selon lequel l'ancien flamand est condamné pour être remplacé par une langue commune néerlandaise ; en 1844, un arrêté ministériel confirme cette orientation. Cette langue commune est l'*Algemeen beschaafd nederlands* (ABN), qui sera définitivement fixée en 1921. Selon Roland Willemyns, « la seule possibilité de repousser la concurrence du français était d'élaborer une langue qui, pour être acceptée, serait la même que celle employée dans les Pays-Bas »<sup>120</sup>.

L'abandon de l'ancien flamand rencontre des résistances en Belgique même : Guido Gezelle (1830-1899), professeur à Roulers et figure du mouvement flamand, prend parti contre sa néerlandisation et continue jusqu'à sa mort à écrire des poèmes en *vlaemsch*.

La progression du mouvement flamand en Belgique ne signifiait alors nullement une recherche d'indépendance politique<sup>121</sup>. Il n'existait pas et n'avait jamais existé de découpage administratif flamand, ni d'ailleurs de regroupement des Wallons au sein d'une même entité. Le mouvement flamand visait simplement à mettre un frein à la francisation et à rétablir la langue flamande dans l'administration, la justice et l'enseignement. En outre, ce n'était pas encore un mouvement de masse ; il se limitait au petit clergé et à la petite bourgeoisie cléricale. Au cours des décennies précédant la Première Guerre Mondiale, il se répand progressivement aux cercles anticléricaux (avec notamment l'influence des intellectuels de gauche J. Mac Leod et L. De Raet, pour qui la flamandisation peut assurer le développement culturel, social et même économique des masses). L'influence de ces derniers sera décisive pour lancer en 1910 la grande offensive visant à adopter le néerlandais comme langue véhiculaire à l'Université de Gand, ce qui soulève l'opposition des milieux dirigeants wallons et « fransquillons » – l'appellation péjorative « fransquillon » désigne les classes dirigeantes flamandes qui ne s'expriment qu'en français.

Plusieurs dirigeants du mouvement flamand se sentaient par ailleurs concernés par le sort des « Flamands français » ; des souscriptions sont lancées en 1872 et en 1897 par le

---

<sup>120</sup> WILLEMYS, Roland. – A common legal framework for language unity in the Dutch language area. *Multilingua*, 3-4, p.215-223

<sup>121</sup> HERMANS, T., VOS, L., WILS, L. – The Flemish movement. A documentary history 1780-1990. – Londres : The Athlone Press, 1992

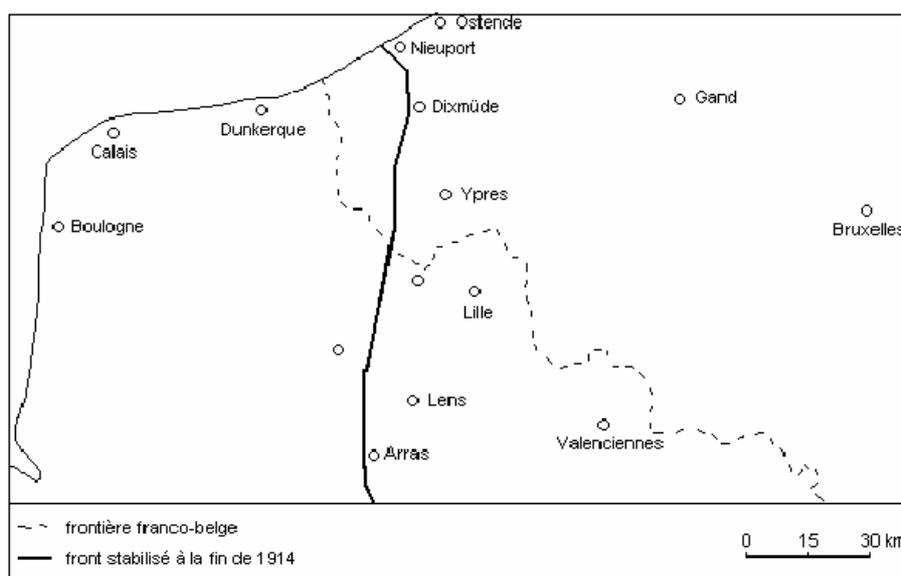
Willemsfonds pour leur venir en aide. Le Willemsfonds a été la première ligue culturelle flamingante. Il doit son nom à Jan-Frans Willems, considéré comme le père du mouvement flamand, et non comme on pourrait le croire à une nostalgie envers le Roi Willems des Pays-Bas. Le sentiment anti-hollandais est tout aussi fort que le sentiment anti-français.

Il s'agissait de maintenir vivant l'usage du dialecte flamand par la diffusion de journaux, revues et livres. Ces efforts ne pouvaient qu'être marginaux face au système scolaire du Second Empire et surtout de la Troisième République. La Première Guerre Mondiale allait encore renforcer la rupture entre les espaces flamands.

## D | Le Tournant de la Première Guerre Mondiale

La Première Guerre Mondiale aura des conséquences opposées de chaque côté de la frontière : elle se traduit par un renforcement de la francisation et de la cohésion nationale du côté français, tandis que du côté flamand belge les aspirations flamingantes montent en puissance.

Le front des forces armées traverse les espaces français et belges. Après la bataille de la Marne et la « Course à la mer », il fut stabilisé dans sa partie ouest pour toute la durée de la guerre sur une ligne allant de Nieuport à Arras (cf. carte 34 ci-dessous). La Belgique était donc occupée dans sa quasi totalité, à l'exception d'une petite portion du territoire flamand située au-delà de l'Yser entre la frontière française et la mer. La majeure partie du département du Nord était également occupée par les troupes allemandes (y compris Lille), mais la Flandre française de langue flamande restait sous contrôle français.



Hamez, 1999

Carte 33. Le front allié de 1914 à 1917



*Hamez, 1999*

Photo 15. Vestige de la guerre dans le paysage flamand :  
blockhaus à Godewarsvelde



*Hamez, 1999*

Photo 16. Une des bornes jalonnant le tracé  
de la ligne de front, ici à Strazeele

En Flandre française de langue flamande, le français progressa au détriment du flamand pendant toute la durée des hostilités : les hommes de la région qui servirent dans les tranchées utilisèrent le français pendant ces quatre années ; les populations restées en arrière du front vécurent quant à elles dans un contact continu avec les armées anglaises et françaises. En outre, il est très probable que durant cette période, la langue flamande, par ses consonances « germaniques », n'avait pas bonne presse. Outre les progrès du français, la guerre eut aussi pour répercussion de rallier définitivement ces Flamands à la République et à la Nation, par les souffrances communes endurées. L'anecdote suivante illustre cette évolution linguistique et patriotique : une dame du village de Cassel, née vers 1850 et qui ne parlait que le flamand, vit partir sept de ses fils à la guerre, dont cinq y laissèrent la vie ; décorée de la légion d'honneur en 1920, elle dut se faire traduire par sa fille les discours prononcés en son honneur, ne maîtrisant toujours pas le français. Cette anecdote est significative d'une part du lourd tribut de la guerre, d'autre part du fait qu'il existait encore au début du XXe siècle des personnes ne s'exprimant qu'en flamand, ou dont la maîtrise du français était très approximative. Or, ce ne fut plus le cas après la guerre, en raison de la généralisation de l'instruction à la fin du XIXe siècle et du brassage des populations dû à la guerre. Le sang versé, la solidarité dans l'épreuve et la victoire étaient venus parachever l'œuvre des hussards noirs de la République.

La réaction au choc de la Grande Guerre fut diamétralement opposée côté flamand belge : les revendications linguistiques furent plus fortes et plus répandues, et en parallèle se répandait un mouvement anti-belge. L'engagement dans l'armée reposait sur le tirage au sort, avec un système de remplacement qui permettait aux plus aisés qui avaient tiré un mauvais numéro de racheter un bon numéro. En outre, comme les Flamands étaient plus nombreux que les Wallons, et que la richesse du pays était alors davantage concentrée en Wallonie, il s'ensuivit que la troupe fut majoritairement composée de Flamands ; la plupart des cadres de l'armée étaient quant à eux francophones – il s'agissait tout autant de Wallons que de Flamands, étant donné que les personnes issues des milieux favorisés en Flandre avaient le plus souvent le français comme langue maternelle, et partageaient le consensus suivant lequel la langue de commandement ne pouvait être que le français.

Un mythe constitutif du mouvement flamand s'est développé à propos de cette configuration dissymétrique de l'armée belge : le mythe d'une armée belge dont 90% des soldats étaient flamands et 10% wallons, avec des proportions inversées pour l'encadrement. Et l'image du soldat flamand envoyé à la mort, pour cause d'ordres donnés en français qu'il ne comprenait pas, est encore très vivace aujourd'hui (cf. inscriptions sur la Tour de l'Yser à Dixmude). Pourtant, des travaux récents menés par des historiens flamands démentent cette version : ils ont établi que les régiments de l'Yser étaient composés à 65% de Flamands et à 35% de Wallons, ce qui reflète le rapport de population entre les deux communautés à l'époque<sup>122</sup>. De plus, ces historiens rappellent que les

---

<sup>122</sup> MORELLI, Anne et al. - Les grands mythes de l'histoire de la Belgique. - Bruxelles : Vie ouvrière, 1995

soldats flamands se trouvaient souvent en première ligne car ils étaient peu scolarisés ; au demeurant, rien ne corrobore le fait que les soldats flamands aient été tués en proportion nettement plus forte que les soldats wallons. Il s'agit donc bien d'un mythe, d'une croyance partagée par la plupart.

Les effets de la guerre furent tout autant dramatiques dans la Belgique occupée par l'armée allemande. La Belgique était dans une situation très particulière : le Roi et son gouvernement avaient trouvé refuge près du Havre ; de nombreux Belges avaient également fui en France, ainsi qu'aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, devant l'armée allemande (d'après Albert Chatelle, on comptait près de 300 000 réfugiés belges en France en 1917)<sup>123</sup>.

Selon Lode Wils, plusieurs impératifs ont dominé la stratégie de l'occupant allemand en Belgique : d'abord anéantir le pays, qui avait refusé le passage vers la France ; ensuite y promouvoir la langue néerlandaise afin de gagner l'opinion publique néerlandaise ; enfin, intégrer la Belgique et les Pays-Bas dans l'Empire fédéral. Cette politique pro-flamande de destruction de la Belgique était nommée *Flamenpolitik*. Les propos du gouverneur-général, rapportés par Lode Wils, sont clairs à ce sujet : « Nous devons peut-être évacuer la Belgique, mais il nous faut l'anéantir par les Flamands ».

Le néerlandais fut introduit en 1916 à l'Université de Gand. Certains Flamands, dénommés « activistes », collaborèrent dans ce sens avec l'occupant. Sous l'autorité du gouverneur général von Falkenhausen, il fut même créé un Conseil de Flandre (« Raad van Vlaanderen ») en février 1917, qui déclara la Flandre indépendante<sup>124</sup>.

Néanmoins, la *Flamenpolitik* rencontra de nombreuses résistances face à l'obstruction systématique de nombreux fonctionnaires provinciaux et communaux, provoquant un « chaos administratif » (Wils 1996) ; de plus, il est probable que la perspective d'appartenir à un État-satellite de l'Empire allemand ne rencontrait pas les aspirations de nombreux Belges restés au pays, tant Flamands que Wallons.

En définitive, les effets de la *Flamenpolitik* sont ambigus : un échec au regard de la volonté de gagner les Flamands à la cause allemande ; un succès relatif en ce qui concerne la progression des revendications flamingantes au sein de la population. La Première Guerre Mondiale représente un tournant à partir duquel Flamands de France et de Belgique vont aller dans des directions opposées : du côté français, une francisation accélérée rencontrant très peu de résistances ; du côté belge, la montée de revendications flamingantes.

---

<sup>123</sup> CHATELLE, Albert. – L'effort belge en France pendant la guerre : 1914-1918. – Paris : Firmin-Didot, 1934. – 321 p.

<sup>124</sup> Les archives du Conseil de Flandre ont été retrouvées en Allemagne en 1929 par la « Ligue nationale pour l'Unité belge », qui les a éditées dans leur intégralité à cette date.

## **II ] Depuis 1918, deux identités flamandes différentes et difficilement compatibles**

En Flandre française de langue flamande, le régionalisme flamand sera porté par des associations et des journaux qui resteront marginaux jusqu'à nos jours ; côté flamand belge, non seulement la néerlandisation sera progressivement acquise dans tous les domaines de la vie publique, mais encore l'autonomie croissante des régions belges défie l'existence de l'État belge.

### **A ] Côté français, les tentatives politiques avortées de récupération du régionalisme flamand**

En Flandre française, l'évolution de la conscience flamande dans l'opinion se fera en dents de scie : croissance des années 1920 à la Deuxième Guerre Mondiale ; brusque coup d'arrêt à la Libération, qui dure jusqu'aux années 1960 ; regain d'intérêt au cours des années 1970, suivi d'un nouveau coup de frein au tout début des années 1980. Le schéma qui s'en dégage se décompose en trois temps : d'abord l'intérêt et la sympathie croissante de nombreuses personnes pour l'histoire et la culture flamandes ; puis la tentative de récupération par la mouvance d'extrême droite ; enfin, le désengagement des sympathisants de l'origine face à cette idéologie.

L'Entre-Deux-Guerres est une époque de développement de nombreuses petites revues régionalistes : le *Beffroi de Flandre* (1919-1928), *Le Mercure de Flandre* (1922-1931), *De Vlaemsche Stemme in Vrankryk* (trad. « La voix flamande en France ») (1923-1926)<sup>125</sup>. Elles sont tournées vers le passé, avec pour but d'entretenir la langue et la tradition : poèmes et chansons en *moedertael*, chroniques sur le folklore local comme les Géants des Flandres, la gastronomie ou les jeux populaires. Ils sont dans la mouvance des travaux du Comité Flamand de France.

D'autres revues se démarquent de cette mouvance : *Le Lion de Flandre* (1929-1944) et *De Torrewachter* (1929-1944). Toutes deux sont les organes du *Vlaamsch Verbond van Frankrijk*, ou Ligue des Flamands de France. Le *Vlaamsch Verbond van Frankrijk* a été créé en 1924 à l'initiative entre autre d'un jeune prêtre de 20 ans, Jean-Marie Gantois (1904-1968) ; ce dernier reproche au Comité Flamand de France d'être « trop peu activiste, trop suranné et trop peuplé de vieux amoureux de l'histoire ». Il était secrétaire général du *Vlaamsch Verbond*, Justin Blanckaert en était président<sup>126</sup>. Ils se

---

<sup>125</sup> Je remercie les conservateurs de la bibliothèque du Comité flamand de France à Hazebrouck, de la bibliothèque municipale d'Ypres et de la bibliothèque universitaire de l'antenne universitaire de Courtrai, pour leur aide dans l'accès à ces revues.

<sup>126</sup> Justin Blanckaert est de la même famille qu'Henri Blanckaert (1827-1899), lequel avait déjà affiché des prétentions sécessionnistes vis-à-vis de la France à la fin du XIXe siècle. Partisan de l'élection du Général Boulanger à Dunkerque en 1888, il avait fait placarder l'affiche : « Flamands, voilà ce que nous sommes, et

distinguent des autres promoteurs du régionalisme flamand par le ralliement au néerlandais standard au détriment du dialecte local ; par leurs aspirations autonomistes ; enfin, par l'adhésion à la Stammkunde, « science de la race » promue outre-Rhin...

L'évolution du contenu des deux journaux, jusqu'à devenir ouvertement raciste, apparaît au moment de l'occupation allemande, à partir de 1940. Avant cette date, ils abordaient différents aspects du patrimoine flamand : les articles sur la langue, les moulins, le théâtre côtoyaient des contributions littéraires (farce de Michel de Swaen, auteur du XVIIe siècle, *Lion de Flandre*, 1929) et historiques (ainsi d'un article sur le voyage de Guillaume de Rubrouck chez les Tartares de 1253 à 1255, *Lion de Flandre*, 1931).

De 1940 à 1944, même si des articles sur le folklore local sont toujours présents, les thématiques se collent cette fois au moule de l'idéologie nazie. Elles s'élèvent contre la France centralisatrice qui a opprimé l'ethnie flamande, et rejettent en particulier la France méridionale ; elles glorifient la race flamande, arguant qu'elle est apparentée à la race des Seigneurs ; elles réclament enfin des contacts accrus avec la Flandre belge. Une des idées sous-jacentes est que le peuple flamand, tout valeureux soit-il, a besoin de chefs, de guides spirituels qui lui montrent le chemin. C'est un des objectifs du *Lion de Flandre*.

*Le Lion de Flandre*, 14<sup>e</sup> année, IIIe série, n°13, janvier 1942

Éditorial. « En tout cas, (...) le néerlandais (ou flamand) est la langue maternelle de plusieurs milliers de nationaux authentiques, dont l'établissement sur leur terre se perd dans la nuit des temps et qui, ayant gardé une race pure, ont conservé aussi la fécondité des peuples sains. (...)

Ce coin de Flandre est le seul morceau de terre française qui parle un idiome directement apparenté à ceux des maîtres et des conducteurs de ce monde. » p.9-10

*Le Lion de Flandre*, 14<sup>e</sup> année, IIIe série, n°15, mars 1942

Éditorial : « Pensées flamandes d'aujourd'hui »

« 1. Tout individu appartient à un groupe ethnique avant d'être incorporé dans un État (...)

2. Tout travail a sa noblesse. Le plus humble des ouvriers de notre Flandre sert davantage la communauté à laquelle il appartient que le rhéteur bavard du Midi »

*Le Lion de Flandre*, 14<sup>e</sup> année, IIIe série, n°16, avril 1942

p.187 « Reconstruction de l'homme », article sur le livre du Dr Alexis Carrel, *L'homme, cet inconnu* (Paris, Plon 1935)

Quelques citations : « L'homme est le plus résistant de tous les animaux. Et la race blanche, qui a construit notre civilisation, est la plus résistante de toutes les races... La résistance à la maladie, à la fatigue, aux soucis, la capacité d'effort, l'équilibre nerveux donnent la mesure de la supériorité des hommes (...). Les grandes races blanches doivent leur succès à la perfection de leur système nerveux ».

Les rédacteurs du *Lion de Flandre* offrent le commentaire suivant à ces citations :

« Et ce ne sont là que quelques extraits, tirés avec peine d'un volume dont tout serait à reproduire : l'ouvrage entier est à lire et à méditer. Nous ne saurions trop recommander à nos camarades de s'en nourrir ».

---

nous ne sommes pas des Français. Nous n'avons pas d'autre patrie que la Flandre (...) » (cité dans Coornaert, 1970).

*Le Lion de Flandre*, 14<sup>e</sup> année, III<sup>e</sup> série, n°17, mars 1942

« Éphémérides du Front de l'Est »

« janvier 1942 : Notre grand ami Reimond Tollenaere, chef politique de la légion « Flandre », est tué devant Saint-Petersbourg.

28 février 1942 : Léon Degrelle, chef politique de la légion « Wallonie », est blessé près du Donetz.

12 avril 1942 : Poursuivant sa brillante tournée de conférences, Jacques Doriot, chef de la légion française, parle à Lille-en-Flandres ».

Dès 1940, l'abbé Gantois avait écrit une lettre à Hitler au nom des Flamands de France :

Führer,

Nous, Flamands de la France du Nord, qui avons pu suivre de loin seulement, mais avec sympathie, la lutte du Reich allemand pour son unité raciale (...)

Vous, Adolf Hitler, êtes devenu, par votre action et votre combat, en cette période décisive de l'histoire mondiale, le führer de tous les Germains (...)

Notre travail appartient à la nouvelle Germanie, notre génération va au peuple allemand, notre confiance et notre amour à vous, Adolf Hitler.

Il a donc entièrement fait sienne l'idéologie raciale et raciste. Cela apparaît également dans son livre édité en 1941 *Jusqu'où s'étendent en France les Pays-Bas ?* où il tente de démontrer à partir des toponymes et des noms de famille que l'ethnie flamande s'étend jusqu'à la Somme<sup>127</sup>.

Cependant, il ne faut pas exagérer l'influence qu'a pu avoir l'abbé Gantois à cette époque : le *Lion de Flandre* ne comptait que 300 abonnés en 1944. L'occupant nazi ne lui confia aucune responsabilité politique, mais lui accorda seulement de poursuivre son action « culturelle ». Ainsi fut créé en 1942 à Lille un Institut flamand de France, sorte d'école populaire pour l'enseignement du néerlandais et de « l'histoire politique, sociale, économique et culturelle des Pays-Bas en France » ; toujours en 1942, il mit en place une organisation de jeunesse, *De Zuidvlaamse Jeugd*, devenue en 1943 *Jeunes de Flandre - De Jonge Zuid-Vlaming*<sup>128</sup>. Ces actions étaient marginales ; probablement l'occupant ressentait-il que le mouvement de l'abbé Gantois n'était pas représentatif de l'opinion publique dans ces soi-disant « Pays-Bas français », et redoutait-il de se mettre à dos la majorité de la population s'il imposait une politique flamingante. Cette thèse est défendue dans le dossier « La Flandre dévoyée » réalisé par l'association Tegaere Toegaen, qui retrace l'évolution au XX<sup>e</sup> siècle des deux courants du régionalisme flamand, le premier se limitant à un folklore apolitique, le second prônant une idéologie fédéraliste d'extrême droite.

---

<sup>127</sup> Ce livre a été édité en néerlandais (1940) et en français (1941), sous un pseudonyme.

VAN BYLEVELD, Henri. – *Nederland in Frankrijk. De zuidergrens der Nederlanden.* – Anvers : De Sikkel, 1940

<sup>128</sup> Tous ces faits concernant l'abbé Gantois ont été trouvés dans la bibliothèque de la KULAK (Katholieke Universiteit Leuven, Campus Kortrijk) à Courtrai. Une salle de la bibliothèque est consacrée aux « Franse Nederlanden » : il ne s'agit rien de moins que la bibliothèque personnelle de l'abbé Gantois, rachetée par la KULAK à sa mort.

À la Libération, l'abbé Gantois est condamné à cinq ans de prison. Le régionalisme flamand sort durablement discrédité, et ne se manifestera plus en tant que tel jusqu'au début des années 1970. Radio-Lille propose quotidiennement une émission en polonais et une autre en patois local, « Lille aux Lillos » de Line Dariel et Simoens, mais le vlaemsch y est proscrit. N'était-ce pas le dialecte prôné par une poignée de collaborateurs égarés ?

Une anecdote nous a été racontée par une personne originaire d'un village flamand, et qui était adolescent dans l'après-guerre : joueur dans le club de football local, il lui arrivait d'aller jouer en déplacement dans des villes uniquement francophones, comme La Bassée ; or, lorsqu'il s'exprima en flamand avec les joueurs de son équipe, les jeunes locaux les traitèrent de « sales Boches ». Ceci illustre l'analogie qui a pu être effectuée dans l'opinion entre flamand et allemand-nazi, provoquant probablement une certaine auto-censure chez les personnes d'expression flamande.

Au cours de cette traversée du désert, les flamingants français se réorganisent progressivement : des anciens du Vlaamsch Verbond van Frankrijk se regroupent dans le *Vlaamse Vrienden in Frankrijk* où ils seront rejoints par Gantois à sa sortie de prison. Ce dernier n'a pas renié ses anciennes théories et collabore activement à la revue *Notre Flandre* dont il deviendra rédacteur en chef, et qu'il dit être dans la ligne du *Lion de Flandre*<sup>129</sup>. S'y retrouvent les thèmes du régionalisme, de la lutte contre le communisme et contre le centralisme. Ce journal meurt en même temps que Gantois, en 1968. Les années 1970 voient la tendance fédéraliste renaître avec la création du Cercle Michel de Swaen en 1971, dans la continuité exacte des idées de Gantois : le journal de cette association, *La Flandre au Lion*, et son site Internet ([www.mdsk.net](http://www.mdsk.net)) réassèment l'idéologie selon laquelle la limite sud de la Flandre française est représentée par la Somme, vitupèrent contre le centralisme français, proposent des cours de néerlandais, etc.

Une autre tendance apparaît en 1977 avec la création de l'association *Menschen Lyk Wyder* (trad. *Des hommes comme nous*), qui a pour sous-titre « Vivre, décider et travailler en Flandre ». Elle est née de la rencontre entre quelques militants régionalistes et des élus socialistes, et se trouve plutôt ancrée au centre-gauche. Ses membres sont des étudiants, enseignants, fonctionnaires, animateurs sociaux, etc. L'association est très active et remporte un certain écho auprès de la population, par exemple avec l'organisation de quatre « universités populaires flamandes » de 1977 à 1981. Elle entreprend des actions pour sauvegarder le patrimoine culturel, comme avec les réalisations de la Commission Habitat et Cadre de vie, ou encore celle du Collectif Chants de Flandre. À ses débuts, rien ne laisse supposer une quelconque dérive d'extrême droite ; la municipalité socialiste d'Hazebrouck lui offre même des locaux pour héberger son siège.

---

<sup>129</sup> Notre Flandre - Vlaamse Heerd est créée en 1952, devient en 1960 Notre-Flandre -Zuidvlaams Heem (1960-1968).

Le succès de cette association est en grande partie conjoncturel : au cours des années 1970 se développent partout en France et en Europe d'autres mouvements similaires de recherche des racines, des traditions, quand ce n'est pas le retour à la terre. C'est la période post-soixante-huitarde et post-Trente-Glorieuses, où sont remis en question le modernisme et la croissance. En ce qui concerne plus précisément la Flandre, les séquelles de l'épuration sont maintenant éloignées et la plupart des membres de Mensch Lyk Wyder appartiennent à une nouvelle génération qui n'a pas connaissance des dérives extrémistes passées.

Pourtant, cette association connaît un brusque coup d'arrêt en 1981-1982. Un premier dérapage a eu lieu au cours de l'université populaire flamande de 1979, où un participant tient des propos racistes et revendique la priorité pour l'emploi des Flamands (« La Flandre aux Flamands »). Le président du mouvement persistera dans cette voie, s'en prenant aux « gauchistes salonnards parisiens » et en écrivant : « Priorité à la Flandre et aux Flamands de France »<sup>130</sup> – assertions qui provoqueront le départ en masse de la plupart des animateurs et sympathisants du mouvement, qui ne se reconnaissaient pas dans ces propos xénophobes.

Depuis cette date, il n'y a pas eu de nouveau grand mouvement populaire qui regroupe les aspirations flamandes. Les tentatives visant à entretenir la culture flamande sont dispersées : études sur l'histoire et le folklore local dans les revues du Comité Flamand de France et d'autres ; diffusion sur Radio Uylenspiegel de l'actualité du terroir et de quelques programmes en *vlaemsch* ; fêtes locales des Géants, des moissons, du houblon.

La frontière est-elle devenue pour autant une frontière linguistique ? Il demeure fréquent sur les cartes d'aires linguistiques de voir le Westhoek français être rattaché à une aire linguistique néerlandophone. C'est par exemple le cas sur une carte de Roland Breton, parue dans la Revue géographique de l'est en 1991<sup>131</sup>. De telles représentations sont-elles fondées ?

## **B | Une frontière linguistique ?**

Il y a un argument favorable à la continuité linguistique entre Flandre et France : le patois utilisé est le même. Il s'agit du patois ouest-flamand, parlé à Ypres, Ostende et Bruges. Ce patois est structurellement différent de celui parlé à Gand, et encore plus de ceux du Limbourg et du Brabant.

Cependant, le dialecte flamand français possède des caractéristiques propres. Selon Hugo Ryckeboer, d'une part il a conservé davantage d'archaïsmes que le dialecte ouest-

---

<sup>130</sup> Bulletin d'Information de Menschen Lyk Wieder, n°10, octobre 1981.

<sup>131</sup> BRETON, Roland. - Les discordances entre frontières politiques et limites d'aires linguistiques dans la communauté européenne. *Revue géographique de l'est*, 31(2), 1991, p.99-104

flamand belge, d'autre part il a développé certaines innovations locales, qui ne se retrouvent ni en Belgique ni aux Pays-Bas<sup>132</sup>. L'isolement du dialecte flamand en France, par rapport au reste du pays flamand, a eu deux effets : il a été davantage en contact avec la langue française et le patois picard, dont il a incorporé plusieurs termes ; il a été séparé de l'évolution linguistique flamande globale en Belgique.

De fait, l'évolution en Belgique a été complexe. Il a été expliqué précédemment comment, au milieu du XIXe siècle, était venue la décision d'adopter le néerlandais standard pour remplacer les dialectes. Mais plutôt qu'un remplacement, il s'agit d'ajouts de niveaux de langue supplémentaires. D'après Pete van de Craen et Roland Willemyns, quatre niveaux de langues coexistent, depuis le dialecte jusqu'à la langue standard<sup>133</sup> :

*Le dialecte régional.* Son usage est extrêmement fréquent, et non restreint aux situations informelles. Il est utilisé au sein de presque toutes les classes sociales. Mais sa fréquence varie suivant les origines géographiques : si 98% de la population ouest-flamande maîtrise le dialecte, le taux n'est que de 66% chez les bruxellois néerlandophones.

*La langue familière (Umgangssprache).* C'est la forme intermédiaire de langage entre le dialecte et la langue standard. Sa forme se base sur la structure du système dialectal avec des emprunts à la phonétique et au vocabulaire standard.

*Le néerlandais belge.* Ce niveau de langue est considéré par certains comme le standard belge, mais pas par tous. En outre, il n'y a aucun texte ou dictionnaire qui le codifie de façon définitive. Selon Yola Verhasselt, le néerlandais belge diffère du néerlandais des Pays-Bas par une influence romane dans la prononciation comme dans le vocabulaire<sup>134</sup>.

*Le néerlandais standard.* Il s'agit du néerlandais des Pays-Bas, langue officielle de la Flandre belge.

La plupart des Flamands maîtrisent plusieurs de ces langues : le dialecte, la langue familière et le néerlandais belge ou celui des Pays-Bas. Leur diglossie est permanente ; suivant des conventions non écrites, le choix sera plutôt de parler le standard dans des situations « officielles », ou au contraire le dialecte quand on est sûr que son interlocuteur l'emploie également...

---

<sup>132</sup> RYCKEBOER, Hugo. – The role of political borders in the millennial retreat of Dutch (Flemish) in the north of France. *International journal of the sociology of language*, 145, 2000, p.79-108

<sup>133</sup> VAN DE CREAEN, Pete, WILLEMYNS, Roland. – The standardization of Dutch in Flanders. *International journal of the sociology of language*, 73, 1988, p.45-64

<sup>134</sup> VERHASSELT, Yola. – La signification linguistique de la frontière belgo-néerlandaise. *Revue belge de géographie*, 86(1), 1962, p.83-88

Dans la mesure où le dialecte demeure usité côté belge et qu'il ne diffère que peu du dialecte utilisé traditionnellement côté français, les contacts linguistiques pourraient être facilités. Le problème est que le nombre de locuteurs du flamand côté français se réduit comme peau de chagrin.

Il est peu aisé d'évaluer le nombre de personnes parlant en France le dialecte flamand. Une des seules sources fiables est le volet linguistique de l'enquête Famille, associée au recensement de 1999. Selon cette source, 30 000 adultes ont déclaré que leur père et/ou leur mère leur parlait **d'habitude** flamand quand ils avaient 5 ans (dont 25 000 les deux parents réunis). 50 000 autres indiquent qu'un de leurs parents leur parlait seulement le flamand de façon **occasionnelle** (dont 25 000 les deux parents réunis). Les deux chiffres cumulés indiquent ainsi que 80 000 personnes ont entendu parler flamand par au moins un de leurs parents durant leur enfance, ce qui n'est pas négligeable. Mais l'enquête Famille livre un autre enseignement redoutable, sur la retransmission de la langue aux enfants. **Seuls 7 000 adultes ont dit avoir retransmis la langue flamande à leurs enfants**<sup>135</sup>. Cet enseignement statistique confirme tout à fait les développements sur l'évolution historique, à savoir un déclin accentué dans la pratique du flamand au tournant des deux guerres mondiales, le dialecte n'étant presque plus transmis.

Autre source sur l'enseignement du flamand, le programme européen Euromosaic a fait un état des lieux des langues minoritaires en Europe, et évalue à 20 000 le nombre de locuteurs quotidiens et à 40 000 le nombre de locuteurs occasionnels en 1990. Ces chiffres sont en phase avec les résultats de l'enquête Famille<sup>136</sup>.

Les personnes parlant quotidiennement flamand ne représentent donc que 5 % de la population totale de l'arrondissement de Dunkerque – et il s'agit principalement de personnes âgées.

La frontière peut donc être qualifiée de linguistique.

### **C | Côté belge, le triomphalisme flamand**

Au cours du XXe siècle, les revendications des Flamands continuent pour l'unilinguisme néerlandais en Flandre. L'université de Gand est complètement néerlandisée en 1930 ; l'enseignement primaire et secondaire en 1932. Et depuis 1970, le pays marche dans le sens d'une fédéralisation sans cesse accrue (cf. chapitre 2).

---

<sup>135</sup> HERAN, François, FILHON, Alexandra, DEPREGZ, Christine. – La dynamique des langues en France au XXe siècle. *Population et sociétés*, 376, 2002, p.1-4

<sup>136</sup> Research Centre of Multilingualism.

<http://www.uoc.edu/euromosaic/web/document/neerlandes/fr/i1/i1.html>

L'analyse se focalisera ici d'une part sur les différents symboles de l'iconographie flamande belge, d'autre part sur les connexions que les Flamands belges tentent d'établir avec les Flamands Français.

### *1. Lieux symboliques de l'identité flamande belge*

La zone frontalière flamande belge est parsemée de lieux à forte charge symbolique.

#### *a. Le Westvlaamse Sjouwer*

Du sud au nord se trouve d'abord Courtrai, la « ville des éperons d'or », du nom de la bataille du 11 juillet 1302 contre la chevalerie française ; le 11 juillet est la fête nationale flamande, et des éperons d'or sont toujours exposés dans une chapelle drapée aux couleurs jaune et noire d'une église de la ville (en souvenir des éperons pris sur les dépouilles des orgueilleux chevaliers français).

Toujours à Courtrai, un autre monument très particulier est le *Westvlaamse Sjouwer* (trad. « l'homme de peine de Flandre occidentale »), très haute colonne située le long de l'autoroute E17 Lille-Gand. La colonne est surmontée d'une étoile à quatre branches, dont la plus grande est tournée vers la France – forme qui évoque singulièrement celle d'un éperon dont la pique vise la France<sup>137</sup>. Ce monument a été élevé en 1974 en l'honneur de tous les travailleurs flamands. À cette date, les luttes communautaires battaient leur plein : les francophones viennent de quitter l'université de Leuven, une première étape pour la mise en place d'un État fédéral a été gagnée avec la réforme de 1970, et au même moment les différents acteurs prennent conscience de l'avance de l'économie flamande après plus d'un siècle de retard. Le *Westvlaamse Sjouwer* symbolise cette revanche des Flamands. Il existait une inscription à sa base, en néerlandais et en français :

A tous les hommes de peine flamands qui ont touché un salaire de misère de tous côtés en leur propre pays, aux ouvriers frontaliers et saisonniers qui devaient quitter leur pays pour faire bouillir la marmite.

A tous les ouvriers flamands qui n'ont pas cessé de s'opposer à leur niveau de vie indigne. Ils ont ainsi posé les bases de notre prospérité.

Au nom de leurs descendants reconnaissants.

Cette inscription fut arrachée à une date que nous ne connaissons pas, et sans que l'on sache s'il y avait une connotation politique à ce geste. Toujours est-il que la plaque commémorative n'a pas été remplacée. Quel qu'ait pu être le symbole de revanche lié à ce monument, il est probable que le climat semble apaisé aujourd'hui.

---

<sup>137</sup> Nous avons soumis cette interprétation aux responsables de l'office du tourisme de Courtrai, qui la démentent : pour eux il s'agit simplement d'un pilier et d'une étoile.



*Hamez, 1999*

Un monument à la gloire de tous les travailleurs frontaliers et saisonniers flamands.

Photo 17. Le Westvlaamse Sjouwer : une pique pointée vers la France

### *b. La Tour de l'Yser*

Un autre lieu frontalier symbolise de façon plus vive l'identité flamande : la Tour de l'Yser à Dixmude. Elle se trouve à l'emplacement du front de la guerre 1914-18. Sa vocation initiale est de commémorer cette grande tragédie, de façon liée au mouvement d'émancipation flamande. Le sigle AVV-VVK figure à son sommet : *Alles Voor Vlaanderen, Vlaanderen Voor Kristus* (« Tout pour la Flandre, la Flandre pour le Christ »).

La Tour de l'Yser jouit d'un prestige certain aux yeux des Flamands ; ayant en outre fait l'objet d'attentats, elle est auréolée d'une image de martyr. Un décret du 23 décembre 1986 a donné comme nom au domaine : *Memoriaal van de Vlaamse Ontvoogding* (Mémorial de l'émancipation flamande) ; et le Parlement flamand l'a désigné comme un des symboles de la Communauté flamande, le 9 juillet 1997. Ce monument a aussi été mentionné comme « centre international de la paix » par l'ONU.

Ce lieu à Dixmude a été le théâtre depuis 1918 des revendications flamandes : ce fut d'abord l'instauration des pèlerinages de l'Yser dès 1920 et l'édification de pierres tombales où l'inscription AVV-VVK remplaçait le traditionnel « mort pour la patrie ». Cependant, la plupart de ces pierres tombales furent détruites en 1925. Sur la Tour de l'Yser, une note explicative rappelle cet événement en commentant : « Apparemment les lettres AVV-VVK étaient une épine au pied des dirigeants belges ». Cette destruction vient-elle effectivement des autorités belges, ou bien simplement de minorités wallingantes voire de Flamands désireux de maintenir l'unité de la Nation ? Les responsables du mouvement flamand sont quant à eux sûrs que la responsabilité directe revient aux « dirigeants belges ».

En réaction à cette destruction, il fut décidé d'édifier une tour. Celle-ci, haute de 50 mètres et appelée « la Croix de l'Yser » a été inaugurée en 1930.

Cette tour est dynamitée en 1946, provoquant de fortes réactions d'indignation dans le mouvement flamand. On peut lire sur le site web de l'association de la Tour de l'Yser ([www.ijzertoren.org](http://www.ijzertoren.org)) : « Après les dommages faits aux pierres tombales en 1918 et leur destruction en 1925, ce dynamitage [de 1946] est défini comme « la troisième profanation » »<sup>138</sup>. Les dommages de 1918 font probablement référence à l'inscription en français « mort pour la patrie » imposée sur les tombes flamandes.

Mais la décision est vite prise de construire une nouvelle tour, encore plus haute ; inaugurée en 1965, elle s'élève à 84 mètres.

---

<sup>138</sup> Texte original : « Na de beschadiging van grafzerken in 1918 en de vernieling ervan in 1925, werd deze dynamitering omschreven als "de derde grafschennis" ».



*Hamez, 1999*

Un monument de 84 mètres de haut, au style stalinien, qui domine la campagne flamande.

L'intérieur est aménagé en musée. Plusieurs étages du monument retracent l'histoire de l'émancipation flamande.

Sur les quatre faces de la base du monument est écrite la phrase : « plus jamais de guerre », en quatre langues : néerlandais, français, anglais et allemand.

Parmi les drapeaux qui flottent au sommet du monument, on trouve un Lion des Flandres, un drapeau européen et un drapeau de l'ONU. Mais pas de drapeau belge...

Photo 18. La Tour de l'Yser

À l'intérieur de la Tour se trouve un musée qui retrace le mouvement d'émancipation flamande depuis le XIXe siècle, en insistant sur les deux guerres mondiales. Des panneaux explicatifs en quatre langues (néerlandais, français, anglais et allemand) commentent les différents épisodes fort bien documentés, à l'aide de photos, de textes originaux ou de reconstitutions de scènes de la guerre avec des mannequins. Cependant, la façon dont ces épisodes sont décrits est engagée, comme le montrent les exemples suivants.

Certains panneaux véhiculent une idéologie réactionnaire et cléricale. Ainsi, celui sur les soldats flamands pendant la Première Guerre :

« Des étudiants flamingants se chargeaient du soutien moral des soldats. La plupart de ces garçons étaient issus d'un milieu protégé, d'une famille ou d'un village catholique. Or, au front, leur foi et leurs convictions étaient soumises à rude épreuve. Ayant le loisir d'aller à Paris, ils y rencontraient des femmes de mœurs légères, leur faisant des clins d'œil et tentant de les séduire – avec tous les dangers moraux et physiques qui s'ensuivaient. »

Le chaste soldat flamand soumis aux tentations diaboliques des Parisiennes... S'il est indéniable qu'à l'époque, les prêtres porteurs du mouvement flamand ont vécu cet épisode de cette façon, il est étonnant qu'aujourd'hui ce fait soit rapporté en ces termes. C'est révélateur de la présence encore forte de l'idéologie cléricale dans le mouvement flamand.

Les différents panneaux insistent sur le côté anti-militariste du mouvement flamand, « par protestation contre la subculture militaire francophone ». Une impression assez trouble et désagréable se dégage de la lecture de ces différents panneaux : les revendications linguistiques et autonomistes primeraient sur une guerre à laquelle les Flamands ont été forcés de participer par le gouvernement belge ; on se demande même parfois qui était l'ennemi.

« Pendant la [Première] guerre l'Autonomie était revendiquée par le Mouvement du Front au front de l'Yser. Les activistes aussi dans la Belgique occupée partageaient la même opinion avec la sympathie des Allemands ».

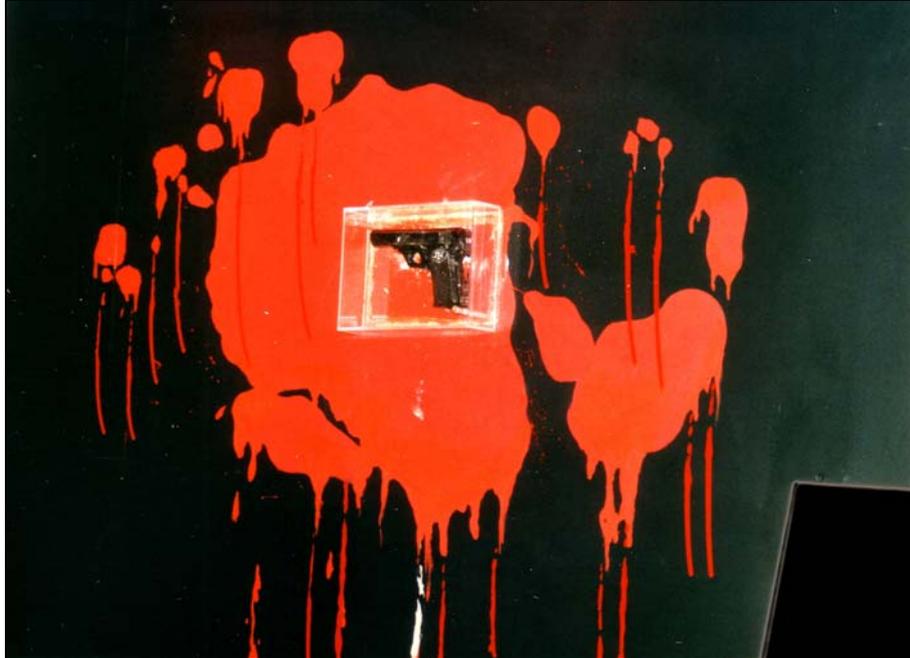
Les Allemands, qui ont aidé l'émancipation flamande, étaient-ils les ennemis, ou bien était-ce plutôt la Belgique ?

Plus étonnant, le passage sur l'assassinat du prince héritier autrichien à Sarajevo en 1914, qui fut le point de départ de la guerre. On apprend que l'assassin avait utilisé un pistolet belge. Ce pistolet est encadré et présenté au milieu d'un mur, avec l'inscription « Met een Belgisch pistool » et le panneau explicatif :

« C'est avec un pistolet fabriqué dans les usines wallonnes FN que le prince héritier autrichien fut assassiné le 28 juin 1914. Par la suite, la paix si fragile en Europe fut irrémédiablement détruite par une longue série d'ultimatums. »

Cette prétendue responsabilité wallonne dans le déclenchement de la Première Guerre Mondiale se passe de commentaire. Tout au plus peut-on remarquer que le fait de préciser en grosses lettres Met een Belgisch pistool ne doit probablement pas être

interprété comme une volonté de partager la responsabilité de la fabrication du pistolet ; en effet, la plupart des assertions différencient nettement ce qui est flamand de ce qui est belge, et l'action des autorités belges est fréquemment critiquée.



*Hamez, 1999*

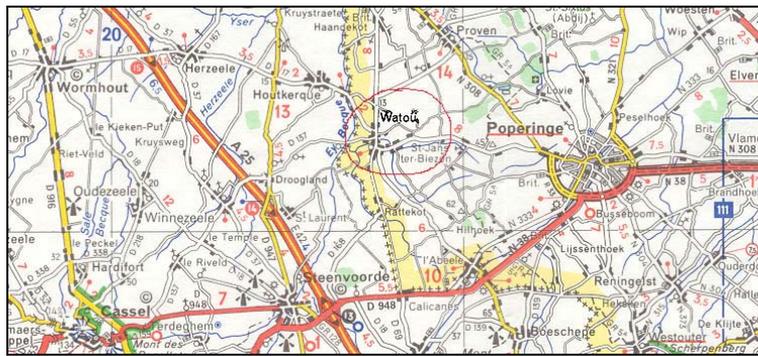
Photo 19. Le pistolet belge, fabriqué dans des usines wallonnes

Ce musée est donc très instructif sur le mouvement flamand. Il ne s'agit pas de l'œuvre de quelques extrémistes ; le sceau donné par le Parlement flamand confirme plutôt qu'il s'agit de la vision officielle de l'émancipation flamande. Notre propos se limite ici à souligner la forte disproportion existant entre les idées communément admises du côté français de la frontière. En particulier, selon ces dernières, l'ennemi pendant les deux guerres mondiales ne pouvait être que l'Allemand.

Les différents faits rapportés du monument de Dixmude font bien partie de cette vision officielle, mais ne sont pas forcément représentatifs de l'opinion de la majorité des Flamands. Nous avons parlé de ce fameux « pistolet wallon » à plusieurs Flamands, qui étaient surpris que cette pièce figure au musée et trouvaient cela assez ridicule. Le nationalisme flamand prend des formes très diverses, des courants xénophobes avec le Vlaams Block jusqu'aux revendications uniquement linguistiques ; mais il ne faut pas oublier qu'une part importante de la population n'adhère aucunement à ces courants et y reste indifférente.

*c. Watou, un festival international du néerlandais... à 50 mètres de la frontière française*

Le petit village de Watou, commune de Poperinge de 1954 habitants, est accolé à la frontière française. Les relations ont toujours été intenses avec les villages français limitrophes. Comme l'a montré Yola Verhasselt, la sociabilité frontalière passait par la fréquentation des marchés, par les fêtes de village, par des loisirs comme le tir à l'arc<sup>139</sup>.



Extrait de la carte Michelin 1/200 000, 51, Calais-Lille-Bruxelles

Carte 34. Watou, village sur la frontière

C'est dans ce village qu'est organisé chaque été, depuis 1980, un festival d'art et de littérature néerlandaise : *Watou poeziezomer*. Y convergent de nombreux artistes des Pays-Bas et de la Flandre. Expositions de peinture et de sculpture, visites de musées, séances de dédicaces d'écrivains néerlandophones, récitation de poésie en public... Le village devient un point de convergence culturelle pour le monde néerlandophone. Des poèmes sont écrits sur les murs et sur les toits des maisons, des œuvres d'art contemporain trônent dans les champs.

Comment ce village que tout liait à ses voisins français est-il devenu un symbole du monde néerlandophone ? Selon l'explication officielle, l'organisation du festival près de la frontière française est fortuite. Elle est due à ce que l'organisateur du festival, artiste lui-même, réside précisément dans le village.

Néanmoins, la localisation d'événements culturels phares pour la néerlandophonie à un jet de pierre de la francophonie ne semble pas si anodine. Par exemple, lors du vingtième anniversaire du festival en l'an 2000, des cérémonies particulières ont eu lieu et de nombreux artistes européens y ont assisté. On comptait trente-huit artistes néerlandophones (dix-huit Belges et vingt Néerlandais) et quarante-et-un d'autres pays (dont cinq Yougoslaves, quatre Portugais, quatre Tchèques, quatre Norvégiens, etc.) mais aucun Français.

Dans le contexte de lutte continue des Flamands pour une reconnaissance culturelle et linguistique, le festival constituerait l'affirmation d'une différence par rapport à la langue française.

<sup>139</sup> VERHASSELT, Yola, LOGIE, Franck, MERGAERTS, Bernadette. – Espace géographique et formes de sociabilité, quatre exemples de régions frontalières. *Revue du Nord*, 64(253), 1982, p.581-600



*Hamez, 1999*

Sur la droite, le cube en béton constitue une des réalisations d'art contemporain.

Photo 20. La place de Watou



*Hamez, 1999*

Statue et poème de Hugo Claus

Photo 21. Le profil de Hugo Claus



*Hamez, 1999*

Photo 22. Une des nombreuses salles d'exposition de Watou



*Hamez, 1999*

Photo 23. Art contemporain dans les champs

## ***2. Associations flamandes belges tournées vers la « Flandre française »***

Les rappels historiques au début de ce chapitre ont souligné les fréquents contacts qui ont existé entre les régionalistes des deux côtés de la frontière. Dès le XIXe siècle, certaines personnalités du mouvement flamand belge tentaient d'aider l'édition de journaux en flamand ou en néerlandais côté français.

Cette tradition continue aujourd'hui d'une façon multiforme :

- le *Komitee voor Frans-Vlaanderen* (KFV, trad. Comité pour la Flandre française) a été créé à Waregem en 1947 ; l'association est très active pour organiser des cours de néerlandais en France. Nous avons reçu le témoignage d'un jeune homme qui suivait des cours de flamand, donnés « bénévolement » par un de ses professeurs en-dehors du cadre scolaire. Un jour, ce professeur reçut la visite d'un groupe de prêtres belges de la mouvance du KFV ; ces derniers lui remirent une enveloppe contenant de l'argent en espèces, pour le remercier de donner des cours de flamand et l'inciter à continuer. C'est là un des aspects du prosélytisme flamingant ; de façon plus visible, de nombreux prêtres flamands belges se déplacent en mission dans les villages français voisins pour des cours de flamand et de néerlandais.

- l'association *Ons Erfdeel* (trad. notre héritage) édite plusieurs revues ayant trait à la Flandre française, dont *Septentrion*, revue littéraire, et *De Franse Nederlanden - Les Pays-Bas français*, revue bilingue sur l'histoire et la société du nord de la France ;

- la ville de Nieupoort organise chaque année les « quinzaines franco-flamandes », où sont censés se rencontrer des élus belges et français ;

- l'association Willem de Zwijger a apporté des financements pour la radio Uylenspieghel, radio FM du nord de la France qui émet certains programmes en flamand ;

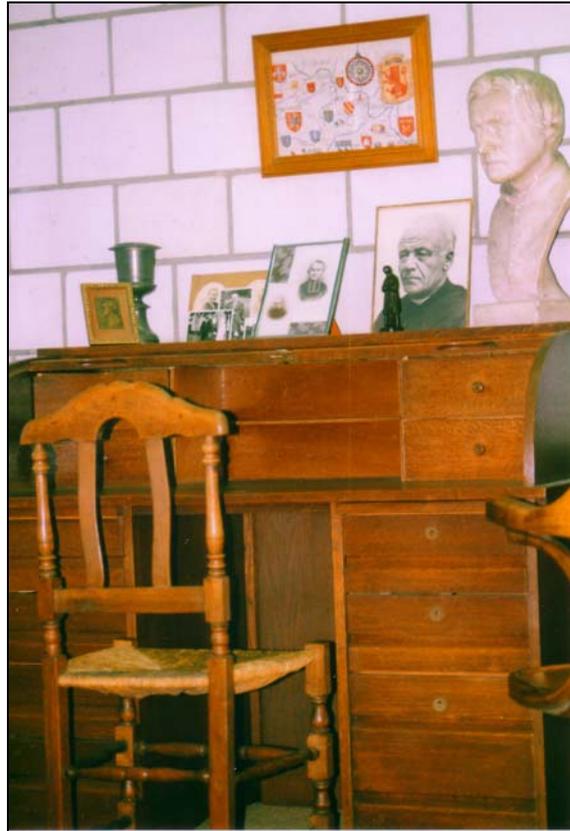
- les bibliothécaires de l'Université de Courtrai (KULAK) ont racheté la bibliothèque personnelle de l'abbé Gantois. Précisons que cette bibliothèque est importante, « 140 mètres de livres » (d'après la *Gazet van Antwerpen*, 3 mai 1974) ; et qu'elle est tendancieuse voire sulfureuse en termes de régionalisme militant et de séparatisme (outre les livres consacrés à la Flandre, ceux sur le nationalisme breton, basque et occitan sont bien représentés).

Ce dernier point est assez surprenant : cette bibliothèque aurait dû normalement se trouver aux Archives Départementales du Nord, à Lille. Des notices à la KULAK retracent ses pérégrinations : au lendemain de la mort de Gantois en mai 1968, sa famille la cède à l'association flamingante Zannekin. Et dès juin, celle-ci revend le fond à la KULAK. Comme si ces organismes belges s'étaient hâtés de mettre cette bibliothèque à l'abri de l'autre côté de la frontière. Il est probable aussi qu'il y ait eu peu de personnes du côté français cherchant à récupérer cette littérature ; et que les protagonistes belges étaient ceux qui offraient le meilleur prix.

Comment expliquer l'intérêt que portent ces personnes et associations flamandes belges à la Flandre française ? Des régionalistes flamands français à qui nous le demandions se sentaient assez gênés de ces sollicitudes, d'autant que si les Flamands belges avaient souvent une excellente connaissance historique de la Flandre française, ils méconnaissaient la plupart du temps sa configuration actuelle. Une idée sous-jacente qu'ils partagent est que la Flandre française fait indéniablement partie de leur aire culturelle, et qu'il faut aider les Flamands français à revenir à leurs racines. Par ailleurs, la Flandre française est un peu considérée comme le pays des origines : historiquement, certains mouvements comme la révolte des Gueux a débuté dans des villes aujourd'hui françaises comme Bailleul, Steenvoorde, avant de s'étendre à tous les Pays-Bas<sup>140</sup>. En outre, la Flandre française a moins souffert des destructions de la Première Guerre Mondiale que la Flandre belge où se trouvait le front ; enfin, il reste des massifs dunaires sur le littoral français alors que le littoral belge a été entièrement bétonné. Tout cela concourt à idéaliser la Flandre française.

---

<sup>140</sup> VAN DER PLANK, Pieter H. – Growth and decline of the Dutch standard language across the state borders. *International Journal of the sociology of language*, 73, 1988, p.9-28



*Hamez, 1999*

Les affaires du collaborateur français sont pieusement conservées dans la bibliothèque universitaire de la KULAK.  
Sur le secrétaire sont placés photos et buste de plusieurs figures du mouvement flamand, avec en particulier Guido Gezelle.

Photo 24. Les meubles de l'abbé Gantois dans la bibliothèque de la KULAK



*Hamez, 1999*

Une salle de la KULAK est entièrement consacrée à l'héritage Gantois. On y trouve ses « 140 mètres de livres ».

Photo 25. Les livres de l'abbé Gantois à la KULAK

### Conclusion du chapitre 3

Deux identités flamandes différentes ont été forgées au cours des trois derniers siècles : côté belge s'est développé un nationalisme flamand fort, revendicatif et triomphant, arc-bouté sur la question linguistique ; côté français le régionalisme flamand se limite à un attachement à un certain folklore local et le dialecte flamand est en voie de disparition – les revendications sécessionnistes avec la France n'ont concerné que des groupes ultra-minoritaires. En outre, la compromission des membres de cette tendance autonomiste avec les nazis a définitivement plombé tout espoir de replacer la question flamande sur la scène politique.

En conséquence, il semble que la question de l'identité flamande est davantage de nature à séparer qu'à rassembler. Les malentendus sont constants : les régionalistes flamands français sont étonnés, voire gênés par les sollicitations constantes que leur adressent certaines associations flamandes belges ; de même, il peut être surprenant pour les Flamands belges, pour qui l'identité flamande passe par la reconnaissance du néerlandais, de voir ces Français prétendre être Flamands alors qu'ils ont délaissé le dialecte au profit du français.

L'analyse s'est focalisée ici sur les causes historiques de la différenciation identitaire flamande, en insistant sur le rôle de la langue. Mais les divergences en termes de mœurs, coutumes, usages, s'étendent à bien d'autres domaines entre Belges et Français.

Ainsi, la culture ouvrière diffère. C'est ce qu'a montré Laurence Vanommeslaghe en comparant la réaction des ouvrières françaises et belges devant la fermeture de leur usine<sup>141</sup>. En 1998, la firme Levi's a décidé de fermer des usines qu'elle avait de chaque côté de la frontière, trois en Belgique (à Wervik, à Gits et à Deurne) et une en France (à La Bassée). Mais, tandis qu'en Belgique les négociations ont vite abouti à un plan social, en France les ouvrières entrent dans une logique de lutte frontale face à l'employeur, des manifestations jusqu'aux grèves de la faim. Laurence Vanommeslaghe évoque plusieurs facteurs pour expliquer cette différence de réaction : le fait que le syndicalisme soit beaucoup plus développé en Belgique, ainsi que l'habitude d'élaborer des solutions transactionnelles entre syndicats et organisations patronales ; l'existence d'une « conscience de classe » chez les ouvrières françaises, et non chez les ouvrières belges. **C'est la façon de penser sa place dans la société, dans l'entreprise, dans la famille qui n'est pas la même des deux côtés de la frontière.**

---

<sup>141</sup> VANOMMESLAGHE, Laurence. – Deux formes nationales d'opposition ouvrière à la délocalisation de Levi's. *Revue française de science politique*, 51(5), 2001, p.739-762

## Conclusion de la première partie

Cette première partie nous a permis de mettre en évidence la nature multiscale des mutations de la frontière franco-belge, affectant à la fois son caractère de discontinuité et ses effets de barrière.

À l'échelle globale de l'Union européenne, la frontière devient incontestablement poreuse et ne joue plus un rôle institutionnel de frein aux échanges. Certes, les dérogations de la France aux Accords de Schengen imposent de nuancer un peu cette évolution ; mais si certains contrôles des douanes et de la DIRCILEC (ex-Police de l'air et des frontières) subsistent, ils sont très circonscrits. La tendance va incontestablement vers une fluidification de l'espace intérieur européen. Par ailleurs, ce processus se joint à celui de la progressive harmonisation de l'organisation législative et économique des pays, atténuant le caractère de discontinuité de la frontière à l'échelle européenne.

Cependant, si la dévaluation des fonctions traditionnelles des frontières est incontestable à petite échelle, l'analyse locale sur la frontière franco-belge souligne la rémanence de nombreuses discontinuités. Ces discontinuités se retrouvent tant dans la démographie que dans les cadres administratifs, tant dans l'organisation de l'espace que dans le dynamisme économique. Elles sont le résultat de la progressive différenciation des espaces depuis les trois siècles d'existence de la frontière.

L'aspect peut-être le plus marquant de cette différenciation concerne la frontière dans les têtes, ce que nous avons appelé *discontinuité iconographique* en suivant Jean Gottmann. Entre Flandre française et province belge de Flandre occidentale, là où l'histoire d'avant la frontière et la culture commune laissent attendre une grande proximité et de fortes affinités, l'analyse historique révèle au contraire que par différentes étapes, deux iconographies flamandes différentes se sont développées : l'une côté belge arc-boutée sur la revendication nationaliste et la question de la langue, l'autre côté français dénuée de toute velléité sécessionniste vis-à-vis de la France et cantonnée à quelques traditions folkloriques. Qui plus est, cette frontière devient linguistique avec le déclin continu du patois flamand côté français, et l'abandon progressif du bilinguisme néerlandais-français côté belge.

Les processus observés à la frontière franco-belge ont une double nature antagoniste, d'une part une perméabilisation à l'échelle européenne, d'autre part un renforcement de particularismes à l'échelle locale.

Cette **dialectique perceptible aux frontières entre local et global** a été relevée par plusieurs auteurs à partir d'études de cas ou d'analyses générales. Dans le cas de l'Alsace et de ses rapports avec l'Allemagne, Richard Kleinschmager a montré l'ambiguïté qui caractérise aujourd'hui la frontière franco-allemande : certes, les liens tendent à se renforcer dans le sens d'une franche domination économique allemande sur l'Alsace, ce qui est visible par le travail frontalier, par les implantations économiques allemandes ou par les achats résidentiels allemands en Alsace<sup>142</sup>. Cependant, cette fluidité dans les échanges masque de nombreuses difficultés : « par certains biais, l'Alsace est plus éloignée de l'Allemagne qu'elle ne le fut auparavant ». Il s'agit notamment du déclin de l'usage de la langue allemande en Alsace comme en Lorraine, ainsi que d'une connaissance de plus en plus lacunaire de l'Allemagne : « Il est loin le temps où certains milieux entretenaient un rapport fluide avec les réalités d'outre-Rhin, à travers la lecture de la presse ou l'écoute de la radio et de la télévision allemandes largement diffusées sur l'ensemble du territoire régional », ce qui laisse place à l'émergence de stéréotypes. Ainsi, si dans le sillon de la construction européenne les échanges entre Alsace et Allemagne ont crû, cela ne va pas sans exacerber les réflexes identitaires alsaciens – dont l'ampleur du vote lepéniste est symptomatique.

D'une façon plus globale et théorique, James Anderson et Liam O'Dowd mettent en parallèle la globalisation, l'atténuation du rôle des frontières dans certaines régions du monde et la croissance de revendications identitaires infra-nationales : « Les formes économiques, politiques et culturelles de la globalisation altèrent les fonctions ainsi que les significations symboliques de frontières apparemment « figées » en Europe de l'ouest, en Amérique du Nord et dans de nombreuses autres parties du monde. Cette forme de changement aux frontières n'a pas de répercussion immédiate quant à la localisation des frontières d'État. Cependant, elle peut y conduire à plus long terme si les frontières d'État sont dévaluées par rapport aux frontières d'entités supranationales comme l'Union Européenne ou l'Association de Libre-Échange du Nord de l'Amérique, ou par rapport à celles d'entités infra-nationales basées sur des distinctions régionalistes ou ethniques »<sup>143</sup>. Les auteurs évoquent notamment le nouveau régionalisme et la dévolution au Royaume-Uni, qui provoquent un changement dans le statut des frontières de l'Écosse, du Pays de Galles, de l'Irlande du Nord et de l'Angleterre. Selon cette analyse, les frontières nationales sont prises en sandwich entre globalisation et aspirations infra-nationales.

---

<sup>142</sup> KLEINSCHMAGER, Richard. – Les nouveaux rapports de l'Alsace et de l'Allemagne. – *Hérodote*, 80(1), 1996, p.156-173

<sup>143</sup> ANDERSON, James, O'DOWD, Liam. – Borders, border regions and territoriality : Contradictory meanings, changing significance. *Regional Studies*, 33 (7), 1999, p.593-604

Traduction libre de : « (...) economic, political and cultural forms of globalisation are altering the functions and symbolic meanings of seemingly 'settled' borders in western Europe, North America and much of the rest of the world. This form of border change has no immediate implications for altering the location of state borders. However, it may lead to such pressures in the longer term if state borders are devalued *vis-à-vis* the borders of supranational entities such as the EU or NAFTA or those of subnational entities based on regionalist or ethnic distinctiveness. »

Les frontières de la région belge des Flandres s'inscrivent tout à fait dans cette logique du « *border change* » : dans une Belgique fédérale où la décentralisation des compétences continue sans cesse, les frontières de chaque région se renforcent. Comme l'écrit Yves Lacoste, « curieusement, à l'heure où les partisans de l'Europe cherchent à supprimer les barrières qui cloisonnent encore les pays européens, Flamands et Wallons ne cessent d'en dresser à l'intérieur de leur État. »<sup>144</sup> L'émergence de la discontinuité iconographique sur la frontière franco-belge que nous évoquions plus haut n'est d'ailleurs qu'un effet indirect de ce processus centrifuge interne à la Belgique : le rejet de la langue française fait partie intégrante de l'aspiration nationaliste flamande pour des raisons historiques ; et quelles que soient les conséquences sur la possibilité d'échanges sur la frontière franco-belge, elles ne sont qu'un effet secondaire de la *force de la désunion* en Belgique<sup>145</sup>.

La deuxième partie aborde les conséquences de ce processus de divergence iconographique sur les flux frontaliers.

---

<sup>144</sup> LACOSTE, Yves (dir.). – Dictionnaire de géopolitique. – Paris : Flammarion, 1995. – 1699p.

<sup>145</sup> L'expression est reprise de :

DIECKHOFF, Alain (dir.). – Belgique : la force de la désunion. – Bruxelles : Ed. Complexe, 1996. – 160p.



*Deuxième partie*

*Les relations franco-belges à l'échelle locale frontalière et à l'échelle nationale*

---

Pourquoi traverse-t-on une frontière ? Qu'est-ce qui motive à le faire ? Dans la mesure où la vie politique, administrative, économique et culturelle des populations reste largement polarisée par les États, le fait de traverser une frontière n'est pas neutre et nécessite de réelles motivations. Quand la frontière est « fermée » et que les disparités entre États sont grandes, il peut s'agir de chercher des biens, des services ou des activités là où ils sont plus abondants, ou présents à un coût avantageux. Les échanges passés à travers la frontière franco-belge en sont un bon exemple : au flux de Flamands venant chercher du travail côté français répondait un flux de Français venant s'approvisionner et se distraire en Belgique.

Que reste-t-il aujourd'hui de ces relations ? Selon notre hypothèse, dans la mesure où les flux sont liés à un différentiel, et que ce différentiel s'atténue (convergence des États membres, suppression des tarifs douaniers), ces relations peuvent être moins importantes qu'elles ne l'étaient. Certes, il ressort de la première partie que la frontière franco-belge demeure une ligne de discontinuité dans de nombreux domaines, en particulier institutionnels et iconographiques. Néanmoins, ces dynamiques appartiennent définitivement au passé : les migrations de travail étaient liées au différentiel socio-économique, lui-même conséquence des tarifs protectionnistes français qui ne sont plus aujourd'hui autorisés dans le cadre de l'union douanière ; par ailleurs, la fréquentation des commerces belges par les Français était due principalement à d'importantes différences de prix, effet d'une TVA moins forte. Or, les TVA sont progressivement harmonisées entre les États membres...

Nous chercherons ici à caractériser la nature spatiale de la frontière franco-belge à partir des échanges qui subsistent entre les populations : relations de travail, achats frontaliers, scolarité frontalière, etc. (chapitre 4). Cependant, ces différents types de contact ne renseignent pas sur le degré de fréquentation des populations françaises et belges entre elles. Pour comprendre quelle est aujourd'hui la sociabilité transfrontalière, les mariages franco-belges seront analysés dans les communes belges limitrophes (chapitre 5). Ils seront ensuite analysés à l'échelle nationale et sur un pas de temps long (les trois dernières décennies), pour vérifier notre hypothèse de départ, selon laquelle les mutations des frontières ont des répercussions qui se font sentir davantage à petite qu'à grande échelle (chapitre 6).

## Chapitre 4. Frontière et échanges

---

« Les frontières forment ainsi des objets spatiaux multiscalaires, des espaces soumis à des stratégies et des politiques décidées à des échelles de pouvoirs différentes : Europe, États, Région, Commune... L'articulation des échelles, parfois l'affrontement entre une tendance à l'intégration centripète et une dérive centrifuge animée par des logiques de proximité, démontrent l'intérêt d'étudier les frontières à des échelles différentes. »

RENARD, Jean-Pierre. – « La frontière, limite géopolitique majeure mais aussi aire de transition ». p.40-66 in : CARROUE, Laurent et al. – Limites et discontinuités en géographie. – Paris : SEDES, 2002. – 159p.

Les échanges qui se nouent à travers la frontière sont d'une grande diversité. Quoi de commun entre l'écolier de Tourcoing qui traverse quotidiennement la frontière pour rejoindre son école à Mouscron, l'habitant de Courtrai qui va une fois par semaine à Auchan Roncq pour acheter cinq packs d'eau minérale, et l'entrepreneur parisien qui déclare son domicile à Bruxelles pour échapper à l'impôt français sur la fortune ? Quoi de commun, mis à part le fait de traverser la frontière pour tirer parti d'avantages comparatifs ? Et ces quelques exemples illustrent la variété de ces avantages, en termes de pratique éducative, de service, de commerce, de TVA, de système d'imposition...

Dans ce chapitre, les catégories spatiales serviront de guide pour comprendre la nature de la frontière. Les échanges franco-belges seront caractérisés à deux échelles spatiales différentes : l'échelle nationale et l'échelle locale / régionale. Il s'agit de **montrer d'une part l'interpénétration croissante des espaces français et belges dans leur ensemble, d'autre part la subsistance à l'échelle locale de plusieurs caractéristiques traditionnelles de la frontière.**

## ***1 ] Relations franco-belges transnationales***

Il est peu aisé de caractériser les échanges globaux entre France et Belgique. Le problème majeur vient des sources disponibles. Certains domaines de relations peuvent certes être connus, notamment en matière de tourisme ou d'importations / exportations. Mais il n'y a pas de données précises relatives à la mobilité ; par exemple, un comptage des voitures immatriculées en Belgique et entrant en France par l'autoroute Gand-Lille ne permettra pas de différencier la mobilité locale (pratiques commerciales de proximité), la mobilité bilatérale (par exemple tourisme belge à Paris ou sur la Côte d'Azur) et la mobilité internationale (traversée de la France pour se rendre en Espagne ou en Italie). Certes, dans le cas franco-belge, les données relatives aux voyageurs empruntant le Thalys livrent une information sur la mobilité (cf. analyse dans la chapitre 2), mais cette information est partielle puisque la majeure partie des relations se fait par la route. Par conséquent, cette section traitera moins de données sur les flux que de données sur la présence française en Belgique et belge en France.

En outre, quand les sources sont disponibles, il est rare qu'elles permettent de remonter plusieurs décennies en arrière, ce qui hypothèque la possibilité de caractériser les relations entre France et Belgique sur le long terme.

Les sources d'information utilisées ici sont relatives à la population (données des recensements sur les Belges en France et sur les Français en Belgique, données touristiques) et à l'économie (échanges commerciaux, fusions d'entreprises). Les données relatives à l'immigration ne seront pas prises en compte en raison de leur non-fiabilité et du problème d'harmonisation entre les pays<sup>1</sup>. L'analyse des relations sera complétée dans le chapitre 6 par l'étude des mariages franco-belges.

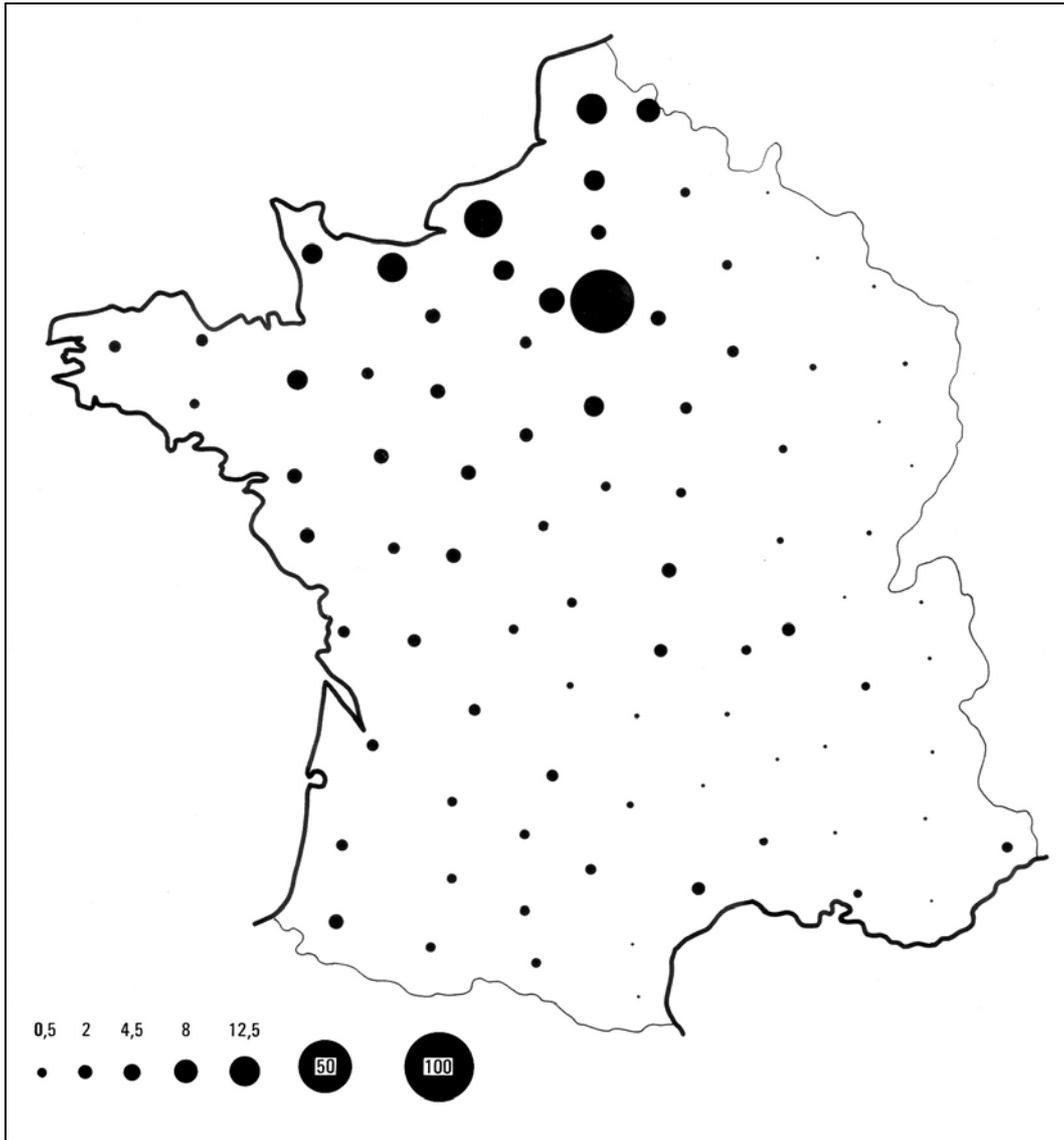
### **A ] La population**

#### ***1. Les Belges en France***

La présence belge en France est ancienne. Elle est liée aux massives migrations de travail (cf. chapitre 2). Firmin Lentacker a montré que c'est dans le département du Nord qu'elle a été la plus importante : un Nordiste sur six était de nationalité belge à la fin du XIXe siècle (Lentacker 1973). Mais elle s'est étendue à de nombreux autres départements. Ainsi, à la fin de la Première Guerre Mondiale, les Belges réfugiés en France se trouvaient essentiellement en région parisienne et en Normandie, et dans une moindre mesure dans les autres parties du territoire (cf. carte 35 p.187). Par ailleurs, il a montré que le travail saisonnier belge en France s'étendait dans toutes les régions du nord de la Loire, et que partout en France des Belges avaient repris des exploitations agricoles.

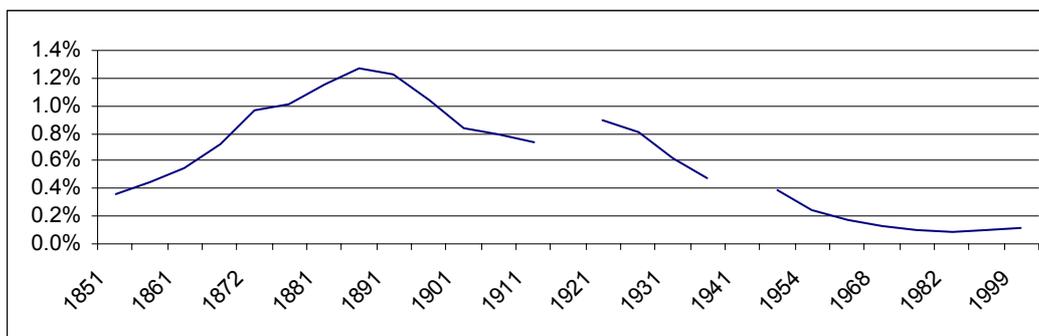
---

<sup>1</sup> EUROSTAT. – Confrontation des statistiques de migration intra-européennes : vers une matrice complète ? – Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001. – 37p. – [Eurostat working paper 3/1999/E/n°5]



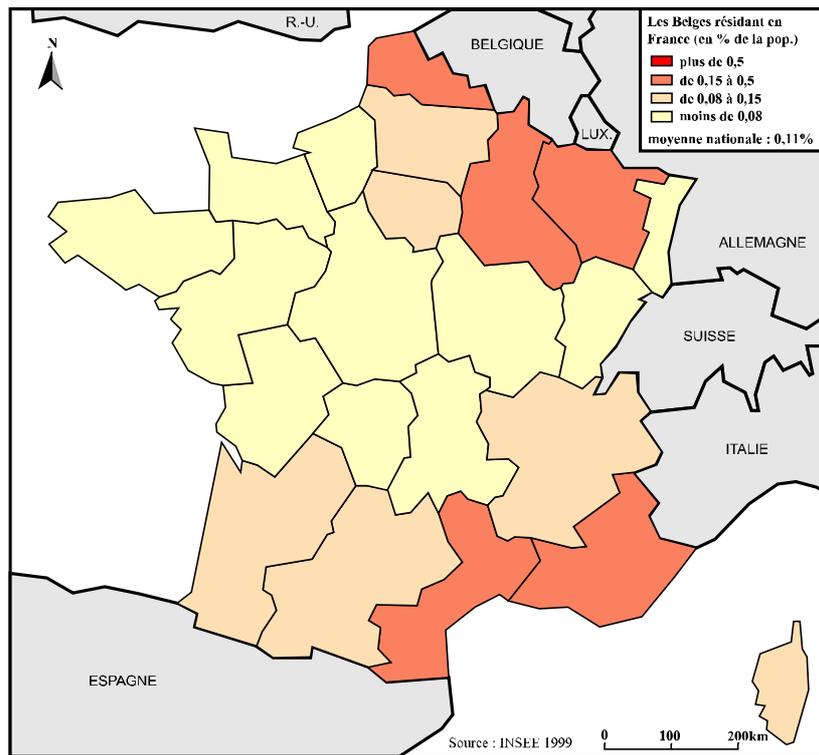
Lentacker 1973 (fig. 64 du tome IV), d'après le Recensement du Comité officiel belge de secours aux réfugiés, Sainte-Adresse. Les chiffres sont donnés en milliers.

Carte 35. La colonie belge en France en 1918, d'après Lentacker

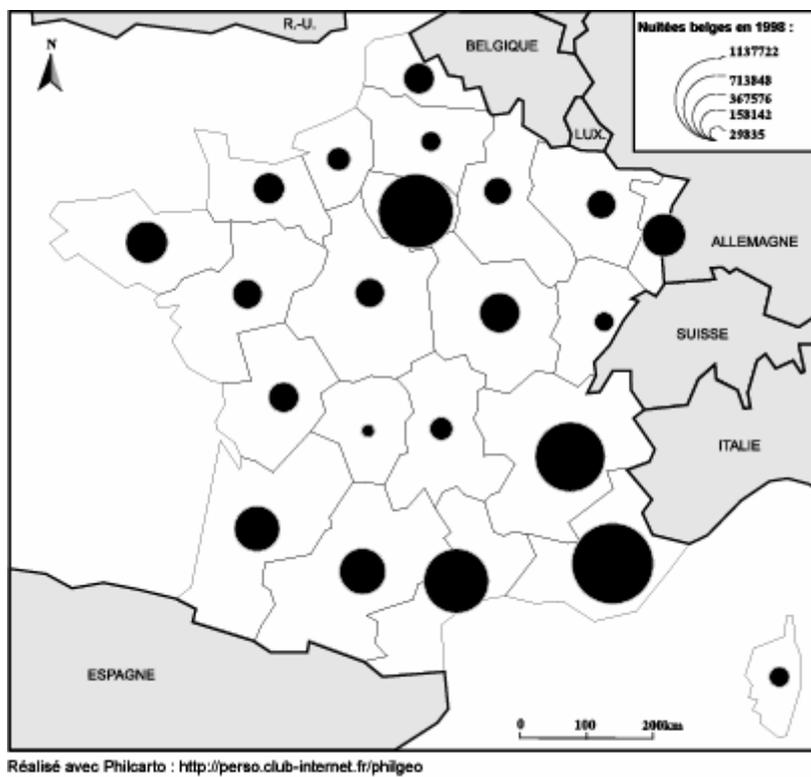


Source : Recensements de la population

Figure 7. Les Belges en France, de 1851 à nos jours (en % de la population totale)



Carte 36. Les Belges résidant en France en 1999



Source : Ministère du Tourisme. Les nuitées prises en compte concernent à la fois le tourisme de plein air et l'hôtellerie.

Carte 37. Les nuitées de touristes belges en France en 1998

La part des ressortissants belges résidant en France a décliné au cours du XXe siècle (cf. figure 7 p.187). En effet, les migrations de travail de la Flandre vers la France ont cessé. Par ailleurs, suite aux naturalisations, la population belge résidant en France s'est « résorbée » et a atteint son plus bas niveau en 1982. Cependant, elle connaît une légère croissance depuis lors, passant de 0,09% de la population française en 1982 à 0,11% en 1999.

Certes, le poids de la population belge en France reste très faible, au regard de ce qu'elle a été il y a un siècle. Néanmoins, la progression enregistrée entre 1982 et 1999 n'est pas anodine. En effet, en raison des naturalisations et du vieillissement de la population belge qui a migré au cours de la première moitié du XXe siècle, on s'attendrait à ce que le poids des ressortissants belges continue à décroître. Le fait qu'il progresse témoigne que de plus en plus de Belges viennent s'installer en France. Ce chiffre est donc significatif d'une fréquentation croissante des Français et des Belges.

En outre, les espaces concernés ne se limitent pas aux régions frontalières. La part de la population belge est à peine plus élevée dans le Nord-Pas-de-Calais (0,26%) qu'en Languedoc-Roussillon (0,24%) ou en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (0,23%)... Cette répartition tranche singulièrement avec le schéma de la présence belge en France que Firmin Lentacker a brossé pour la première moitié du XXe siècle. Les cartes produites par ce dernier ont en commun de représenter les phénomènes en auréoles à partir de la frontière, qu'il s'agisse du travail saisonnier, des investissements industriels ou du rachat d'exploitations agricoles. La présence belge décroît avec la distance à la frontière – avec certaines irrégularités, comme une part un peu plus élevée de Belges sur la Côte d'Azur. **La localisation des Belges en France connaît donc un renversement depuis l'étude de Firmin Lentacker : si la probabilité de rencontrer des Belges dans la population demeure forte à proximité de la frontière, elle l'est tout autant dans les régions méditerranéennes. Les effets de la frontière se diffusent et se banalisent dans l'espace.**

Si la proximité de la frontière n'est plus un élément aussi déterminant qu'il ne l'était, quels autres facteurs expliquent l'arrivée de Belges en France ? L'attraction métropolitaine parisienne ne semble pas jouer de rôle important : le poids des Belges n'est pas plus fort en Île-de-France qu'en Picardie (cf. carte 36 p.188). En revanche, le tourisme semble jouer davantage un rôle moteur. Il permet notamment d'expliquer la présence belge dans le sud de la France (cf. carte 37 p.188). Ainsi, le coefficient de corrélation entre la part des Belges dans la population régionale et le nombre de nuitées de touristes belges rapporté à la population régionale est significatif : 0,73<sup>2</sup>. Et cette croissance du tourisme est à mettre en relation avec les progrès de la mobilité.

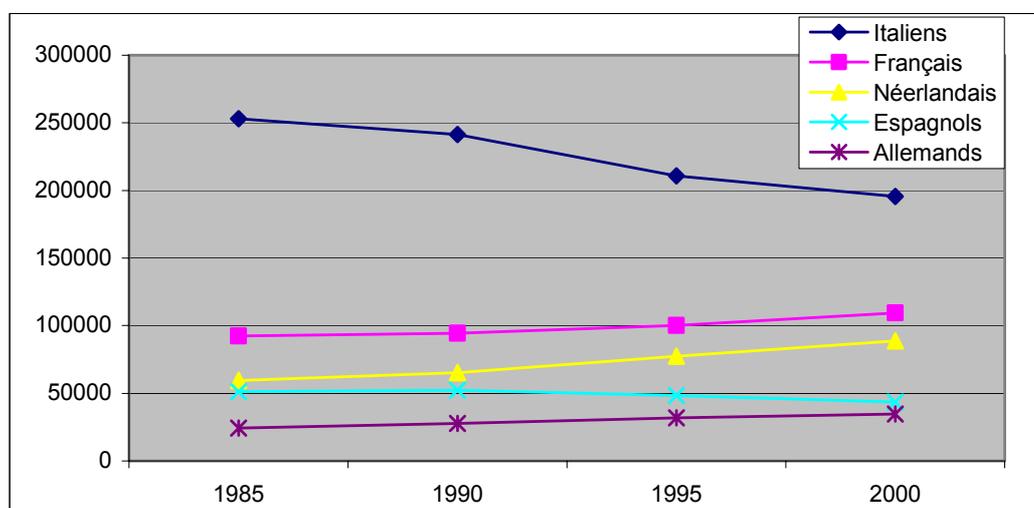
---

<sup>2</sup> Coefficient de corrélation de Spearman, calculé sans prendre en compte les trois régions frontalières, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne et Lorraine.

La situation actuelle est le fruit de deux dynamiques : la subsistance de l'attraction frontalière d'une part, et le développement de la présence belge dans les régions méridionales d'autre part. La première dynamique peut être qualifiée de traditionnelle dans les régions frontalières, mais la seconde est révélatrice de la mutation de la nature spatiale de la frontière franco-belge : **la zone concernée par ce qui se passe à la frontière se dilate dans l'espace**. L'analyse des mariages franco-belges effectuée dans les chapitres 5 et 6 permettra de progresser dans la démonstration sur la diffusion des effets de la frontière.

## 2. Les Français en Belgique

La présence française en Belgique suit une logique similaire à celle de la présence belge en France : une croissance lente et continue au cours des deux dernières décennies. Les Français représentent 1,07% de la population belge en 2000, contre 0,93% en 1985. Notons par ailleurs que les Français ne sont pas les seuls Européens à voir leur nombre augmenter en Belgique : c'est aussi le cas des ressortissants des autres pays voisins, Allemands et Néerlandais (cf. figure 8 ci-dessous). En revanche, le poids des Italiens et des Espagnols décroît, en raison de l'arrêt des migrations massives de travail en provenance de ces pays et des progrès de la naturalisation.



Source : registres de population

Figure 8. Français et autres ressortissants européens en Belgique, de 1985 à 2000

La répartition des Français en Belgique obéit à une logique de proximité spatiale à la frontière ainsi qu'à une logique de proximité linguistique (carte 38 p.193). En 1961 comme en 1999, le poids des Français en Belgique décroît avec la distance à la frontière, et est toujours plus fort dans les arrondissements francophones. Cependant, un élément important doit être pris en compte pour la lecture de ces deux cartes : l'unité spatiale

considérée est celle des arrondissements tels qu'ils étaient en 1961 – pour des raisons de disponibilité des données entre les deux dates. Or, trois arrondissements dans les limites de 1961 comprennent à la fois des communes francophones et néerlandophones : l'arrondissement d'Ypres (auquel est rattachée Comines-Warneton), l'arrondissement de Courtrai (avec Mouscron) et l'arrondissement de Bruxelles (qui regroupe Bruxelles avec l'actuel arrondissement de Halle-Vilvoorde). Le poids important des Français dans ces arrondissements « mixtes » se décompose en des taux élevés dans les communes francophones, et faibles dans les communes néerlandophones. Ainsi, en 1999 dans l'arrondissement d'Ypres, les Français représentent 22% de la population de la commune francophone de Comines-Warneton, et seulement 1,4% des autres communes de l'arrondissement, qui sont néerlandophones.

La répartition spatiale des Français en Belgique s'est légèrement modifiée entre 1961 et 1999. Si la double logique de proximité spatiale et linguistique demeure prédominante, les lieux où la présence française est la plus forte ne sont plus les mêmes. En 1961, ce sont les arrondissements de Tournai et de Thuin qui ressortent. En 1999, la part des Français à Thuin a diminué, tandis qu'elle se renforce autour de Lille (Tournai, Ypres et Courtrai), à proximité du Luxembourg (Arlon et Virton) et à Bruxelles.

La répartition des Français semble suivre la géographie des grands centres urbains. En effet, sur la frontière, ce sont Lille et Luxembourg qui sont les principaux pôles structurants. La présence de Français dans les arrondissements limitrophes du Grand Duché peut s'expliquer par l'ampleur du travail frontalier, et par les stratégies originales déployées par les habitants de ce « pays des trois frontières » : les Français trouvent un intérêt à travailler au Luxembourg, tout en résidant en Belgique, où le prix des terrains et des constructions est plus bas qu'en France. Ils payent alors leur impôt sur le revenu au Grand Duché, grâce à la convention fiscale belgo-luxembourgeoise.

L'argument du prix du foncier peut aussi être évoqué pour Lille et Bruxelles. Mais plus globalement, c'est l'ensemble des grandes villes belges qui enregistre un accroissement du poids des ressortissants français pendant ces quarante années : même les arrondissements flamands de Bruges et d'Anvers sont gagnés par le phénomène.

Si l'on se penche maintenant sur l'évolution plus récente de 1991 à 2000, il ressort que la croissance du nombre et de la part des Français concerne principalement la région de Bruxelles-Capitale. En effet, le rythme annuel de croissance des Français s'est élevé à 1,027% au cours de cette période, contre 1,006% pour les deux autres régions. Ainsi, tandis que les Français résidant dans la région de Bruxelles-Capitale représentaient 39% des Français présents en Belgique, leur part s'élève à 43% en 2000. En d'autres termes, **l'augmentation récente de la population française en Belgique concerne principalement Bruxelles**. Comme le remarquent Jean-Pierre Hermia et Nicolas Perrin, « cet accroissement ne s'est pas opéré de manière homogène, et, dans un passé récent,

seules les communes de la région bruxelloise au sens large enregistrent des gains, contrairement à de nombreuses communes frontalières »<sup>3</sup>.

Les deux auteurs montrent également que cette évolution ne peut être imputée à une augmentation du personnel des institutions : l'adhésion d'un pays dans l'Union européenne s'accompagne certes d'une croissance du nombre de ses ressortissants à Bruxelles, mais il s'agit davantage d'allers-retours que d'immigration définitive et les flux ont tendance à se stabiliser. Par ailleurs, le personnel des institutions européennes à Bruxelles ne dépasse pas 26 000 personnes, ce qui représente donc moins de 20% de la population européenne de la capitale<sup>4</sup>. Il n'est donc pas possible d'expliquer la croissance du nombre de Français à Bruxelles par une éventuelle croissance du nombre de fonctionnaires européens.

Enfin, la Belgique est nettement plus attractive que la France ne l'est. En effet, le nombre de Français résidant en Belgique (109 300 en 2000) est plus élevé que celui de Belges résidant en France (67 000 en 1999).

Quelles sont les raisons qui poussent les Français à émigrer vers la Belgique en général et vers Bruxelles en particulier ? Ce mouvement est surprenant dans la mesure où l'impôt sur le revenu est plus élevé en Belgique qu'en France (cf. tableau 3 ci-dessous).

	Impôts indirects (essentiellement TVA)	Impôt sur le revenu des personnes physiques	Cotisations de sécurité sociale
Belgique	11,9	13,8	14,7
France	15,0	4,2	21,0

*Unité : en % du PIB. Source : Eurostat 1990*

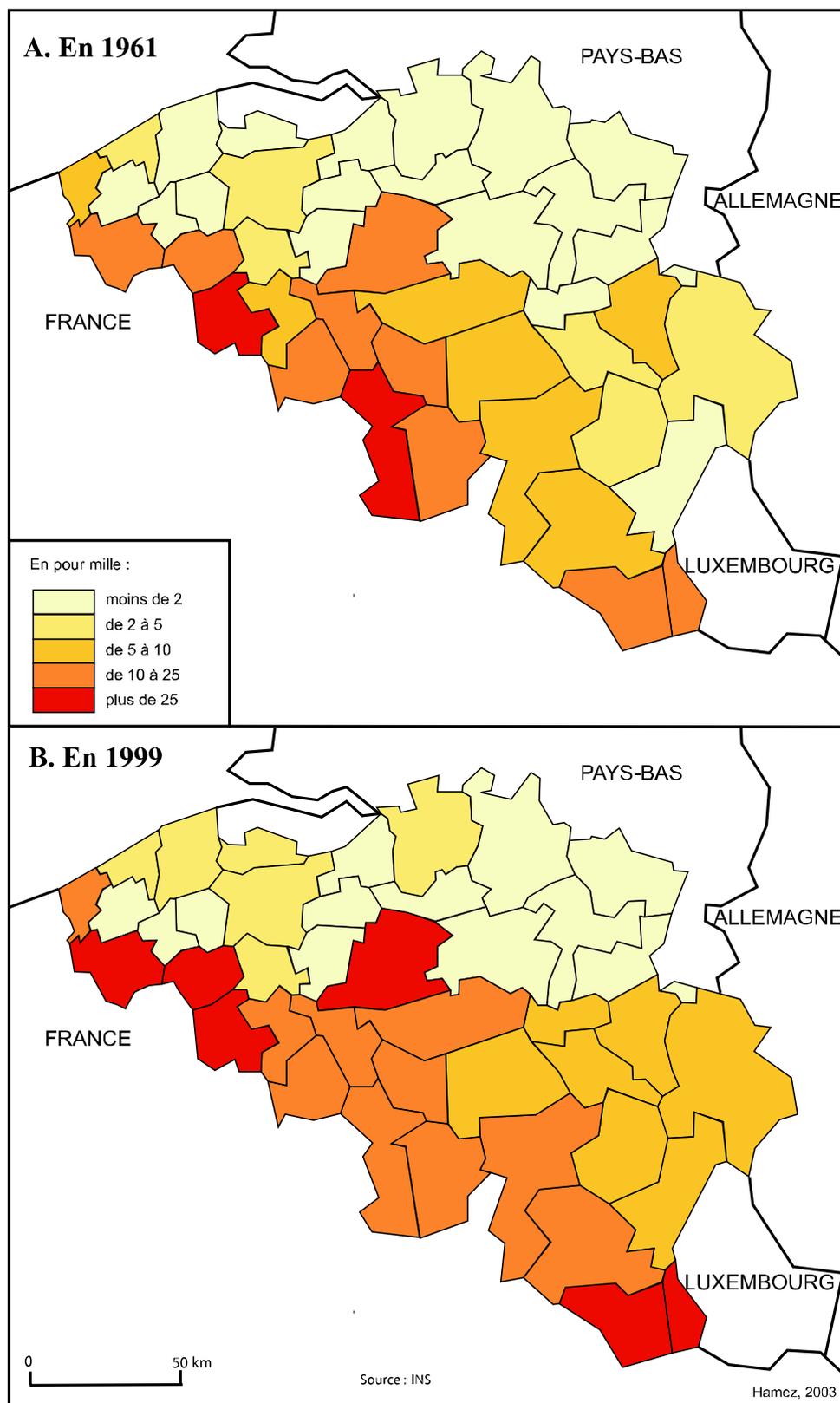
Tableau 3. Poids des impôts et des cotisations sociales par rapport au PIB

<sup>3</sup> HERMIA, Jean-Pierre, PERRIN, Nicolas. – L'implantation des ressortissants européens à Bruxelles : Des logiques migratoires originales ? 25p. in : EGGERICKX, Thierry, PERRIN, Nicolas. – Élargissement de l'Union européenne : enjeux et implications socio-démographiques. – Chaire Quetelet 2003, thème « Migrations internationales », organisé à Louvain la Neuve du 21 au 24 octobre 2003

Des chiffres plus détaillés se trouvent dans :

EGGERICKX, T., POULAIN, M., KESTELOOT, C. – La population allochtone en Belgique. – Bruxelles : INS, SSTC, 1991. – 260p. – [Monographie n°3 du recensement de la population et du logement de 1991]

<sup>4</sup> CONRAD, Yves. – « L'Europe et l'alliance s'installent à Bruxelles » p.55-66 in : DUMOULIN, Michel (Dir.). – Bruxelles l'Européenne. – Louvain la Neuve : Institut d'études européennes (UCL) – Tempora



*Entre les deux dates, les limites des arrondissements ont été modifiées, avec notamment la création de l'arrondissement de Bruxelles et de celui de Mouscron (qui comprend les communes de Mouscron et de Comines-Warneton). Ce sont les limites de 1961 qui ont été prises en compte.*

Carte 38. Les Français en Belgique, en 1961 et 1999

En premier lieu, il ressort que la majeure partie des Français partis vivre en Belgique y travaillent. En 1990, seulement 46,3% des Français résidant en Belgique y travaillaient, contre 51,5% en 1995 et 58,5% en 2000<sup>5</sup>. Si le nombre des Français résidant en Belgique progresse, il s'agit donc avant tout d'une immigration pour motif de travail.

Cette évolution ne se cantonne pas à la seule Belgique : de plus en plus de Français jeunes et hautement qualifiés s'expatrient dans les pays développés de l'Union européenne ou d'Amérique du Nord. C'est la conclusion à laquelle sont arrivés les rédacteurs d'un rapport au sénat sur « l'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises », à partir des informations données par les consulats français à l'étranger ainsi qu'un suivi longitudinal d'une promotion sortie d'une grande école de commerce<sup>6</sup>. Le chiffre global obtenu par les consulats indique une croissance de l'expatriation, quels que soient les pays de destination, de 15% entre 1995 et 1999 – et le nombre de retours d'expatriés est inférieur à celui des départs. La Belgique figure au quatrième rang des pays de destination.

	31 décembre 1995			31 décembre 1999		
	immatriculés	estimés	total	immatriculés	estimés	total
<b>Etats-Unis</b>	70 519	154 000	224 519	85 124	159 200	244 324
<b>Royaume-Uni</b>	51 303	105 000	156 303	68 362	156 000	224 362
<b>Allemagne</b>	85 935	62 000	147 895	96 450	74 500	170 950
<b>Belgique</b>	66 856	62 000	<b>128 856</b>	71 208	70 000	<b>141 208</b>
<b>Suisse</b>	99 210	20 500	119 710	115 082	21 000	136 082
<b>Canada</b>	36 398	88 400	124 798	45 802	84 500	130 302
<b>Espagne</b>	44 049	19 500	63 549	48 825	39 000	87 825
<b>Israël</b>	29 983	13 700	43 683	31 520	18 000	49 520

Source : Ministère des Affaires Étrangères. La colonne « immatriculés » renseigne sur les Français qui se sont fait connaître au consulat ; la colonne « estimés » est l'estimation fait au sein des différents consulats sur les expatriés français qui leur « échappent ». Le nombre total d'expatriés (immatriculés + estimés) était de 1 636 133 en 1995, et de 1 882 013 en 1999.

Tableau 4. Les Français expatriés à l'étranger en 1995 et en 1999, d'après les consulats

<sup>5</sup> Chiffres du MET (Ministère de l'Emploi et du Travail) pour l'emploi salarié, de l'ONE (Office National de l'Emploi) pour les travailleurs indépendants, et de l'INASTI (Institut National d'Assurances Sociales pour les Travailleurs Indépendants) pour les chômeurs.

<sup>6</sup> Sénat. – Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information chargée d'étudier l'ensemble des questions liées à l'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises / prés. par André Ferrand. – Paris, rapport n°386, annexe au procès-verbal de la séance du 14 juin 2001. – 401p.

Il est difficile de dessiner le profil de la population française en Belgique, car seulement la moitié d'entre elle est immatriculée au consulat (cf. tableau 4 p.194). Selon le consulat français en Belgique, les Français qui sont immatriculés se sont expatriés en Belgique pour différentes raisons. **Un nombre croissant d'entre eux est constitué d'étudiants, dans les filières vétérinaires, médicales et paramédicales (kinésithérapeutes).** En effet, il n'y a pas de *numerus clausus* pour ces formations en Belgique, contrairement aux formations en France. Comme l'équivalence de ces diplômes est garantie par la réglementation européenne, de nombreux Français déboutés du système français vont se former en Belgique.

Le consulat mentionne également les quelques milliers de Français qui résident dans la province belge du Luxembourg et travaillent au Grand Duché.

Un troisième motif d'expatriation, non mentionné par le consulat mais pris en compte dans le rapport d'information au Sénat de 2001, relève des **stratégies fiscales : transférer son domicile en Belgique pour bénéficier de l'absence d'imposition sur la fortune et de taxation sur les plus-values mobilières.** Il n'existe pas de source à ce sujet, mais plusieurs indices convergents permettent d'apprécier l'ampleur de l'expatriation fiscale. Selon le rapport du Sénat, plusieurs centaines de familles seraient concernées, et « deux foyers de délocalisation sont identifiés : la zone frontalière, où résident des habitants du Nord de la France qui se déplacent de quelques dizaines de kilomètres, et l'agglomération bruxelloise » (Sénat 2001, p.53).

D'après une note de la Direction Générale des Impôts (DGI) rédigée en avril 2000 pour le rapport d'information du Sénat, les délocalisations de contribuables de 1997 à 1999 sont stables (Sénat 2001, annexe IV, p. 355). Environ 25 000 contribuables transfèrent chaque année leur domicile fiscal à l'étranger ; et ils sont davantage imposés que la moyenne française (revenu moyen de 190 000 FF, contre 135 000 FF en moyenne nationale). Par ailleurs, ils ont davantage de revenus du patrimoine que la moyenne française (14% de leurs revenus contre 7% en moyenne française). Avec un âge moyen de 37 ans, ils sont bien plus jeunes que la moyenne des contribuables français (50 ans). **Ce sont donc avant tout des actifs en milieu de carrière, disposant de biens patrimoniaux, qui émigrent.** Les pays de destination sont la Suisse (23% des personnes délocalisées en 1998), la Belgique (14%), le Royaume-Uni (14%) et les États-unis (12%).

En outre, la note de la DGI indique que plus de 300 contribuables assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) s'expatrient chaque année, ce qui représente 0,2% de l'ensemble des contribuables à l'ISF. Les expatriés assujettis à l'ISF sont nettement plus jeunes (52 ans) que la population moyenne française qui acquitte l'ISF (67 ans), et la taille de leur ménage, avec 2,8 personnes, est plus grande que la moyenne (2,1).

Mais tout indique que ces chiffres sont sous-évalués. En effet, il est très probable que de nombreux contribuables s'expatrient avant d'être assujettis à l'ISF. Les chefs d'entreprise souhaitant céder leur entreprise ont ainsi intérêt à s'expatrier avant de le faire, tant que leur capital est encore assimilé à un bien professionnel et est exonéré de l'ISF. En

l'occurrence, le système fiscal belge présente quelques intérêts : par exemple ; en France les entrepreneurs qui vendent leur entreprise sont tenus de verser à l'administration fiscale des garanties au titre des plus-values latentes pendant les cinq années qui suivent la vente, alors qu'en Belgique il suffit de créer une société holding, puis de faire une donation.

Enfin, la Belgique a adopté un régime fiscal et social favorable aux cadres étrangers. Ces derniers sont considérés comme des non-résidents ; l'impôt dont ils doivent s'acquitter se limite donc aux revenus de source belge (et ne comporte pas les revenus des prestations professionnelles exercées à l'étranger).

Ces différents éléments fiscaux peuvent expliquer l'intérêt qu'ont certains Français de s'établir à Bruxelles.

En première conclusion, on constate d'abord que le nombre de ressortissants présents dans l'autre pays demeure bien plus faible qu'il ne l'était dans le passé (un demi-million de Belges résidaient en France au début du XXe siècle). Mais une évolution est perceptible : le nombre de ressortissants belges en France et français en Belgique croît. Ce mouvement peut être interprété en termes d'une mobilité grandissante des Européens. Néanmoins, là où les flux sont les plus importants, à savoir pour les Français en Belgique, la cause de l'augmentation est tout à fait classique : le système éducatif et fiscal belge offre des avantages à certaines catégories de la population française. **Les relations sont dues à une dissymétrie – et donc elles témoignent davantage de l'hétérogénéité interne de l'Europe que des progrès de la construction européenne.** Peut-être peut-on établir un constat un peu plus optimiste en soulignant que certes des divergences subsistent entre les États ; mais grâce à la construction européenne, la mobilité des Européens ne rencontre plus d'entraves majeures pour se réaliser (liberté de circulation pour les personnes, les capitaux, les services...).

**Par ailleurs, en Belgique comme en France, la croissance récente concerne moins les régions frontalières que les milieux plus éloignés : Bruxelles pour la Belgique, et les régions méditerranéennes pour la France.** L'effet de barrière de la frontière s'atténuerait donc à petite échelle. Cette hypothèse sera testée de façon plus détaillée dans les chapitres 5 et 6 avec l'exemple de la nuptialité franco-belge.

## **B] Flux économiques**

En matière de flux économiques, comment se caractérisent les relations franco-belges ?

Il faut d'abord rappeler que ces flux sont anciens. La proximité géographique et culturelle entre les deux pays les a favorisés, ainsi que l'ouverture traditionnelle de la Belgique au commerce international. Cette ouverture est sans commune mesure avec le poids démographique du pays : avec une population six fois moins importante que la

France, la Belgique représente 3,3% des exportations mondiales, et la France « seulement » 5,1% (chiffres de 2002, source OMC).

**Les échanges commerciaux franco-belges demeurent importants, et sont même en progression depuis les dernières années.** Selon les statistiques douanières françaises, ils ont crû de 2,6% entre 2002 et 2003, hissant la Belgique au quatrième rang des fournisseurs et au cinquième rang des clients de la France. La part du Royaume dans les importations comme dans les exportations françaises oscille ainsi entre 7 et 8% d'une année sur l'autre. En 2003, avec 7,7% des exportations françaises totales, la Belgique se situe derrière l'Allemagne (14,9%), l'Espagne (10,2%), le Royaume-Uni (9,6%) et l'Italie (9,2%), mais devant les États-unis (6,9%). Compte tenu du volume de population bien moindre de la Belgique par rapport à ces autres pays, cela implique que la pénétration des produits français est importante : **le consommateur belge achète ainsi quatre fois plus de produits français que le consommateur allemand, britannique, italien ou espagnol.**

Réciproquement, la part de marché de la France en Belgique s'élève à 13,3% en 2003, en troisième position derrière l'Allemagne (17,6%) et les Pays-Bas (16,6%) – la place de ces derniers s'expliquant par d'importantes livraisons de gaz et de pétrole<sup>7</sup>.

Mais l'analyse de ces statistiques doit prendre en compte un aspect particulier de ces relations : **une part importante mais difficilement mesurable comprend des opérations menées au sein d'un même groupe. En effet, les investissements belges en France et français en Belgique sont très importants.** Selon les services français des Douanes, près de 36 000 entreprises françaises exportent vers la Belgique, ce qui en fait le premier client français en nombre d'exportateurs<sup>8</sup>. En termes de stock, la Belgique est le deuxième pays d'accueil pour les investissements français avec 82 750 millions d'euros (soit 14,9% du stock total d'investissements détenus par la France à l'étranger), derrière les États-Unis (140 129 millions d'euros, soit 25,2%)<sup>9</sup>. Ce stock était de 27 870 millions d'euros en 1998, et a donc presque triplé de 1998 à 2001.

Cela s'explique par de nombreuses offres publiques d'échange (OPE) et acquisitions menées à la fin des années 1990, à la suite desquelles de nombreuses grandes entreprises belges sont passées sous contrôle étranger, essentiellement néerlandais et

---

<sup>7</sup> Ces taux proviennent des statistiques belges du commerce extérieur qui, à la différence des statistiques françaises, comptabilisent les échanges par pays de provenance et non par pays d'origine.

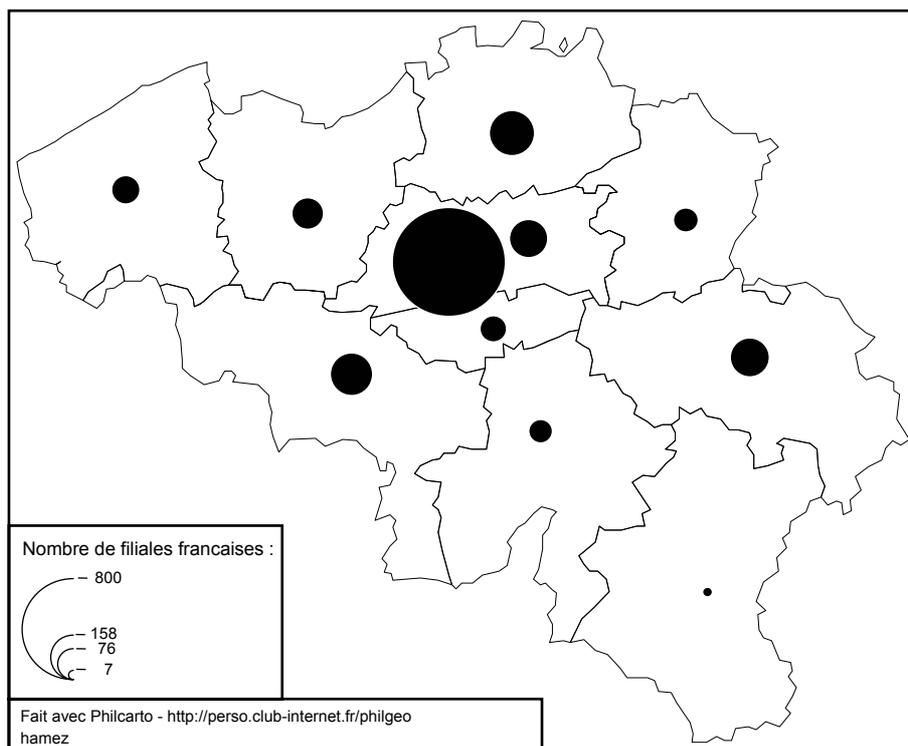
<sup>8</sup> Ministère de l'économie des finances, Trésor Public. – Les échanges commerciaux entre la France et la Belgique en 2003 : fiche de synthèse. – Paris : MINEFI, 12 mars 2004. – 3p.

<sup>9</sup> Ministère de l'économie des finances, Trésor Public. – La Belgique : investissements directs étrangers et présence française en 2002 : fiche de synthèse. – Paris : MINEFI, 11 février 2004. – 3p.

Nous préférons raisonner en stock global plutôt qu'en investissement année par année. En effet, le classement des pays accueillant des investissements français par année connaît de grandes amplitudes : la Belgique est le pays qui a accueilli le plus d'investissements français en 2001, après avoir été quatrième en 2000 (derrière le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada) et être revenu à la troisième place en 2002 (derrière les États-Unis et le Royaume-Uni).

français. Parmi les OPE, la compagnie pétrolière Pétrofina a rejoint le groupe français Total pour former Totalfina ; Tractebel, compagnie belge leader sur le marché national de l'énergie, a été incorporée dans Suez-Lyonnaise des Eaux. Parmi les acquisitions, citons la reprise de la Banque Bruxelles Lambert par le néerlandais ING, celle de Cockerill Sambre par Usinor, de la branche distribution GB du groupe GIB par Carrefour, de l'activité Match et Cora de Louis Delhaize par Cora France...

Les filiales de groupes français en Belgique se localisent pour la moitié d'entre elles à Bruxelles. En ce qui concerne les autres provinces, la répartition est assez uniforme entre les provinces wallonnes et flamandes (28% pour la Flandre, 22% pour la Wallonie). Les provinces flamandes sont donc au moins aussi attractives pour les filiales françaises que les provinces wallonnes. Notons que ce n'est pas le cas pour les filiales de groupes néerlandais : seulement 22% d'entre elles sont à Bruxelles, la majorité (72%) étant localisée dans les provinces flamandes.



Source : Belfirst, éd. mai 2003, <http://www.bvdep.com>

Carte 39. Les filiales d'entreprises françaises implantées en Belgique, en 2003

Par ailleurs, parmi les pays étrangers ayant des filiales en Belgique, la France est un des seuls pays à avoir une telle concentration dans la capitale : en moyenne, Bruxelles concentre 35% des filiales étrangères, contre 51% en Flandre et 14% en Wallonie. La préférence bruxelloise est donc une spécificité française<sup>10</sup>.

De nombreux acteurs de la scène publique belge ont tiré la sonnette d'alarme à propos de ce rachat des grandes entreprises. Selon les journalistes Béatrice Delvaux et Stefaan Michielsens, il s'agit de « l'enterrement d'un certain capitalisme belge »<sup>11</sup>. L'enquête menée par ces derniers insiste sur des causes autres que la mondialisation ; il s'agirait surtout d'une question de mentalité : « Les Belges ne sont pas des conquérants, des bâtisseurs d'empire (...). La plupart des entrepreneurs ne sont pas ambitieux. Ils veulent seulement gagner de l'argent. La grandeur les intéresse peu (...). Le sentiment « national » belge est peu développé, leur réflexe patriotique est faible. La plupart des Belges restent indifférents lorsque les grandes entreprises du pays passent sous contrôle étranger » (Delvaux, Michielsens 1999, p.318).

Un autre organisme belge indépendant, le Comité de l'Académie pour l'Application de la Science (CAPAS) qui regroupe scientifiques et industriels, se garde également d'incriminer uniquement la mondialisation, et préfère souligner que l'« *entrepreneurship* » est insuffisamment développé en Belgique : paradoxalement dans ce pays où le tissu économique est en majorité sous-tendu par les PME, les créations d'entreprise sont très faibles et le capital-risque peu développé<sup>12</sup>. La plupart des PME sont en effet familiales, et il n'y a pas véritablement d'esprit d'entreprise. C'est donc encore une fois une explication en termes de mentalité. Le CAPAS conclut qu'à tous les niveaux de la formation, initiale et universitaire, il faudrait développer les vocations d'entrepreneur...

Les investissements belges en France se situent à un niveau moindre que les investissements français en Belgique, avec 39 969 millions d'euros en 2001 (soit 12,2% du total d'investissements étrangers en France). Ils se placent au quatrième rang derrière les Pays-Bas (20,3%), le Royaume-Uni (15,5%) et les États-unis (14,5%), mais devant l'Allemagne (11,3%). **Cependant, ils connaissent une forte augmentation en stock et en proportion de 1997 à 2001** : ils ont presque doublé, passant de 21 228 à 39 969 millions d'euros, soit des parts respectivement de 11,8% à 12,2% des investissements étrangers en France.

---

<sup>10</sup> Globalement, la plupart des autres pays suivent cette répartition moyenne : 53% des filiales des États-Unis sont en Flandre, 34% à Bruxelles et 13% en Wallonie ; 51% des filiales allemandes sont en Flandre, 36% à Bruxelles et 13% en Wallonie. Le profil de la France est donc vraiment atypique.

<sup>11</sup> DELVAUX, Béatrice, MICHELSEN, Stefaan. – Le bal des empires : Les dessous du capitalisme belge. – Bruxelles : Ed. Racine, 1999. – 350p.

<sup>12</sup> CAPAS Science & Industrie. – L'évolution des entreprises en Belgique : influence sur l'avenir des cadres, défis posés à l'enseignement et à la recherche. – Bruxelles : CAPAS, 2002. – 24p.

L'analyse de ces flux doit aussi tenir compte de la mise en place par la Belgique de *centres de coordination*, structures rattachées aux multinationales ; en conséquence, une partie des flux d'investissement de la Belgique à l'étranger ne signifie rien d'autre qu'une délocalisation des flux financiers.

Les centres de coordination font partie des régimes préférentiels mis en place par la Belgique pour préserver la compétitivité de son système fiscal. Ils ont été créés suite à un arrêté royal de 1982 ; le principe est d'attirer les filiales financières de multinationales, en les taxant très peu dans le but de créer de l'emploi. Les centres de coordination sont donc des entreprises appartenant à une multinationale, implantée dans au moins quatre pays et réalisant à l'étranger au moins 125 millions d'euros ; ils doivent embaucher en Belgique au moins dix personnes. En échange, le taux d'imposition est très bas : il était de 1,36% en moyenne en 2002 pour les 207 centres de coordination<sup>13</sup>.

Ce type de régime a été critiqué par l'OCDE comme « pratique fiscale dommageable »<sup>14</sup>. La Commission européenne a rendu un avis le 17 février 2003, selon lequel ces centres étaient assimilables à des aides d'État injustifiées qui entravaient la libre concurrence, et donc devaient être supprimés. Le système a depuis été modifié, au point que dans une publication de février 2004, l'OCDE avait retiré la Belgique de la liste des pays engageant des pratiques fiscales dommageables<sup>15</sup>.

Ces échanges croissants tant économiques que financiers entre France et Belgique ne signifient pas la disparition de l'effet de barrière. Nous ne disposons pas de quantification récente de l'effet de barrière, mais l'étude réalisée par Didier Robert dans le Study Programme on European Spatial Planning peut servir de base pour rappeler les caractéristiques de cet effet<sup>16</sup>. À partir d'un modèle d'intégration spatiale, il cherche à isoler l'effet de barrière exercé par la frontière sur les flux de marchandises, au milieu des années 1990. Si l'article a surtout un intérêt méthodologique, il a aussi l'intérêt empirique de montrer que les échanges de marchandises entre régions d'un même pays sont sept fois plus importantes qu'elles ne le sont entre régions de France d'une part et de Belgique d'autre part.

---

<sup>13</sup> TRENDS. – Top 100 000. – Bruxelles : Biblio S.A., 2004. – <http://www.top100000.be/index.asp>

<sup>14</sup> OCDE. – Études économiques de l'OCDE 2002-2003 : Belgique. – Paris : OCDE, 2003. – 259p.

<sup>15</sup> OCDE. – Projet de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables : rapport d'étape 2004. – Paris : OCDE, février 2004. – 20p.

<sup>16</sup> ROBERT, Didier. – « The effects of the European integration on the trade flows between countries ; Application to the goods flows between Belgian and French regions » p. 78-86 in : DE BOE, Philippe, GRASLAND, Claude, HEALEY, Adrian. – SPESP strand 1.4 : Spatial integration. – 23 décembre 1999. - [http://www.mcrit.com/SPESP/SPESP\\_REPORT/1.4.%20Final%20Report%20\(23-05-2000\).pdf](http://www.mcrit.com/SPESP/SPESP_REPORT/1.4.%20Final%20Report%20(23-05-2000).pdf)

Cette brève description des flux économiques et financiers apporte quelques enseignements sur le rôle joué par la frontière. D'une part, la frontière exerce toujours un effet de barrière pour les échanges entre les deux pays, mais d'autre part, les flux qui se dessinent doivent être compris à l'échelle de l'ensemble des espaces confrontés. Quand de grandes multinationales françaises ouvrent un centre de coordination en Belgique, il ne s'agit pas d'une logique de proximité frontalière mais d'une logique de moindre coût fiscal. Les récents rachats de grandes entreprises belges s'inscrivent également dans une perspective de développement international, sinon mondial.

### **Conclusion sur les relations franco-belges transnationales**

Un parallèle peut être dressé entre la localisation des Français en Belgique et celle des filiales d'entreprises françaises : dans les deux cas la région de Bruxelles-Capitale ressort nettement comme lieu privilégié de fixation des Français.

Par ailleurs, la croissance de la population française à Bruxelles est surtout nette depuis la dernière décennie. Nous ne disposons pas d'information sur l'évolution différenciée des filiales françaises suivant les provinces belges, mais il est très probable que les mouvements ont concerné essentiellement Bruxelles : comme nous l'avons vu, les fusions et acquisitions opérées à la fin des années 1990 ont touché les plus grandes entreprises belges, dont le siège est dans la capitale. On peut donc émettre l'hypothèse que le nombre si important de Français résidant à Bruxelles est la conséquence des investissements massifs d'entreprises françaises. Cette hypothèse ne sera pas testée ici, car elle sort du cadre de notre recherche.

Il demeure que pour la Belgique, l'évolution globale des flux humains et économiques franco-belges concerne davantage la métropole bruxelloise que les espaces frontaliers. Le manque de données spatialement fines dans le cas de la France ne permet pas de comparer avec ce qui se passe en Belgique. La nuptialité franco-belge permettra de franchir ce pas supplémentaire dans les chapitres suivants.

## **II ] Relations franco-belges frontalières**

L'objectif est à présent de caractériser les relations franco-belges à l'échelle locale, et d'en déduire les manifestations spatiales de la frontière.

Ces manifestations seront présentées suivant trois catégories spatiales : la ligne, la zone et le point. Il s'agira de montrer que :

- la frontière demeure une ligne, attirant sur son tracé certaines activités ;
- elle a également une consistance zonale, à savoir que ses effets se concentrent sur une bande de territoire d'une certaine largeur ;
- cette zone frontalière peut être détaillée en différents points de l'espace qui focalisent les relations. Le point n'est ici qu'une précision relative à la zone.

Plusieurs auteurs ont montré que la nature spatiale de la frontière est double, à la fois ligne et zone. Le premier auteur à avoir clairement établi cette distinction est Jean Gottmann (1952), repris par Paul Guichonnet et Claude Raffestin (1974, p.33-37), par Michel Foucher (1991, p.41-47) puis Jean-Pierre Renard (2003). Jean Gottmann précise cette dualité dans les termes suivants :

« Si juridiquement la frontière est une ligne, géographiquement et politiquement c'est une zone, une bande de territoire limitrophe. (...) En vérité la frontière est partout une zone d'une certaine largeur, avec des *no man's land*, des régimes juridiques spéciaux pour les populations frontalières, des problèmes locaux inhérents à sa nature de lieu de séparation et de contacts à la fois. » (Gottmann 1952, p.123)

Cette question est cruciale pour la géographie des frontières : une frontière peut avoir certains effets sur l'organisation de l'espace liés à sa nature linéaire – par exemple la concentration d'activités sur la ligne, ou au contraire la désertification à cet endroit – et d'autres liés à sa nature zonale.

En ce qui concerne la zone, un problème récurrent consiste à apprécier sa largeur. Selon les critères, selon les lieux et les milieux, la zone directement concernée par ce qui se passe à la frontière présente une épaisseur variable, comme le rappellent Paul Guichonnet et Claude Raffestin :

« Il existe, il est vrai, des critères de nature juridique qui définissent par exemple la zone frontalière à l'intérieur de laquelle certaines opérations peuvent avoir lieu ou dont les habitants jouissent de certaines tolérances. Il n'en demeure pas moins qu'elles sont arbitraires en ce sens qu'elles ne correspondent pas nécessairement à l'existence de phénomènes dont la frontière serait responsable (...). La difficulté consiste à déterminer les critères les plus significatifs et, si possible, les plus dynamiques, tout en demeurant conscients que beaucoup de données évoluent d'une manière indépendante de la frontière. On se heurte, ici, à l'empirisme et à la méthode inductive (...). » (Guichonnet et Raffestin 1974, p.44)

Suite à une relecture de la thèse de Suzanne Daveau sur la frontière jurassienne, Jean-Pierre Renard et al. soulignent la pertinence de plusieurs critères pour définir et délimiter la région frontalière :

« La mobilité de la population, les flux de capitaux, les déplacements de consommateurs constituent de très bons critères de délimitation des zones frontalières, dont la profondeur varie bien entendu avec le temps. »<sup>17</sup>

Cette dialectique entre ligne et zone prend un nouveau sens dans le contexte européen. Jean-Pierre Renard a ainsi posé la question des mutations des frontières en termes de glissement du caractère linéaire vers le caractère zonal<sup>18</sup>. En d'autres termes, les frontières traditionnelles, à savoir hors cas d'intégration territoriale, auraient avant tout une configuration linéaire avec des attributs de fermeture, de confrontation et d'affrontement ; dans un contexte d'intégration, les frontières intérieures de l'Union européenne auraient quant à elles une configuration de plus en plus zonale, avec des attributs d'ouverture et de contact. Jean-Pierre Renard propose le concept de *transition frontalière* pour caractériser ce processus, par analogie avec les modèles de la *transition démographique* et de la *transition épidémiologique*.

La question des caractères linéaire versus zonal de la frontière revêt donc un intérêt tout particulier dans le contexte européen actuel.

### **A ] La nature linéaire de la frontière**

Il est possible d'évoquer la nature linéaire de la frontière non seulement en raison de son caractère de ligne de discontinuité – tant sur le plan politique et institutionnel que sur le plan culturel, comme nous l'avons vu dans la première partie –, mais aussi parce que sur la ligne-frontière se concentrent de nombreux commerces, équipements et services. Cela témoigne du fonctionnement spatial tout à fait particulier de la frontière, ligne séparatrice exerçant une attractivité certaine.

Historiquement, les premières activités à s'implanter sur la ligne sont les services douaniers – ou plus exactement les services de la Ferme générale dans le cas de la frontière franco-belge<sup>19</sup>. À côté des bâtiments douaniers se sont développées les entreprises de dédouanement. Le passage des frontières imposant fréquemment une certaine attente, et bloquant les voyageurs, des petits commerces s'y sont installés : bars,

---

<sup>17</sup> RENARD, Jean-Pierre et al. – « Le géographe et les frontières » p.27-74 in : RENARD, Jean-Pierre (dir.). – Le géographe et les frontières. – Paris : L'Harmattan, 1997. – 299p.

DAVEAU, Suzanne. – Les régions frontalières de la montagne jurassienne. – Publication hors-série de la *Revue de géographie de Lyon*, 1959, 571p. (Th : Géogr. : 1959)

<sup>18</sup> RENARD, Jean-Pierre. – La transition frontalière. *Pholitiques*, n°1. s.d., s.p.,  
<http://www.ville-fachesthumesnil.fr/amps/RENARD.htm>

<sup>19</sup> CLINQUART, Jean. – Douanes dans le nord de la France : aspects de l'institution douanière dans le nord de la France du XVIIIe siècle à nos jours. 5p. <http://www.genenord.tm.fr/gnpat/gndoua1.htm>

restaurants et hôtels. L'originalité de ces commerces est de proposer généralement toute une gamme de produits comparativement moins chers par rapport à l'autre côté de la frontière. Il s'ensuit la mise en place d'une vie de frontière, une culture de l'entre-deux où l'on échappe un peu à chacun des deux pays. Maxence Van der Meersch en donne une description sans complaisance, datée de la première moitié du XXe siècle, dans *L'empreinte de dieu* :

« t'Joens avait loué un cabaret sur la frontière française près de la Lys, en amont de Menin. C'est un pays qu'on appelle « les Baraques », parce que beaucoup y bâtissent de minables masures en planches et en tôles. Cette zone-frontière, à cheval sur la France et la Belgique, est peuplée de hors-la-loi auxquels se mêlent nombre de bandits. Tous ceux dont un forfait a troublé les rapports avec la justice viennent se réfugier dans le pays voisin, mais à proximité du sol natal. (...)

On y vit de fraude sous toutes les formes (...). Il y a ainsi, entre les postes de douane des deux pays, une sorte de zone neutre, une terre d'asile où la lie de la population se réfugie, et que la police ne fréquente qu'avec circonspection (...). Des maisons, quelquefois, sont bâties à cheval sur la ligne même de la frontière, l'on y entre par une porte le tabac belge, qu'on sort par l'autre en territoire français (...).

Des femmes, profitant du change, vont se faire faire à bon prix en Belgique une ondulation permanente ou un dentier. » (*L'empreinte de dieu*, p.38)

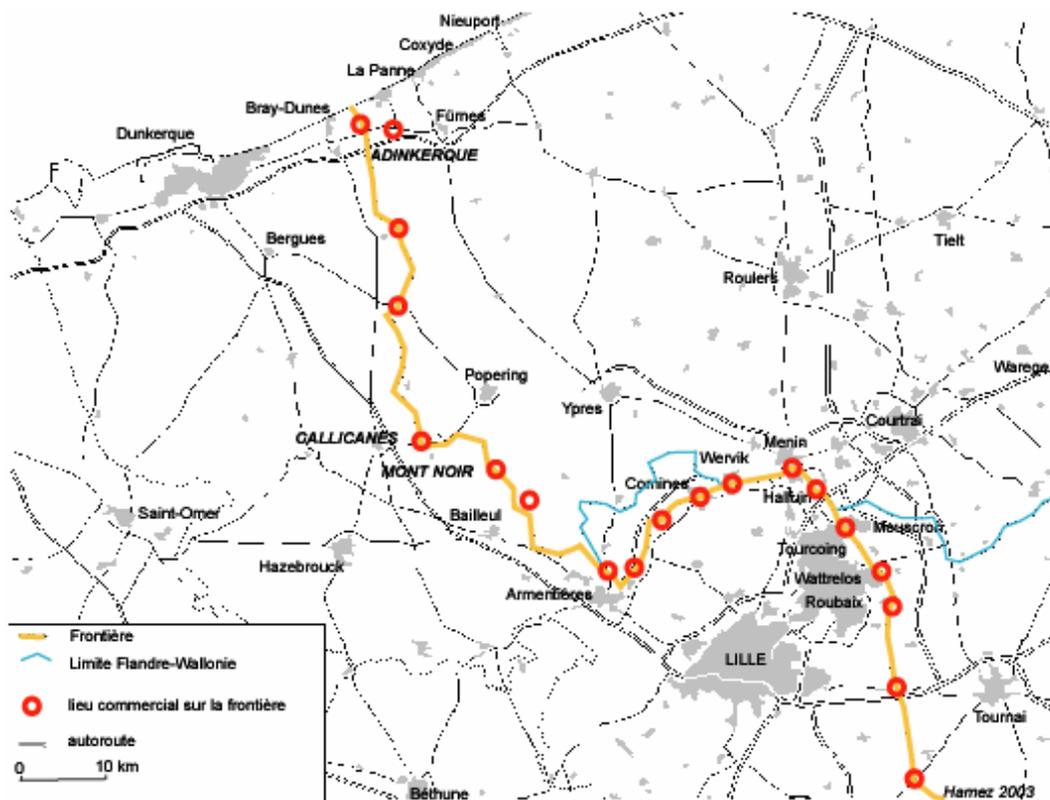


Hamez 2000

Photo 26. La rue de Lille à Menin, quartier des Baraques, le dimanche

Le lieu dit « les Baraques » à Menin n'a plus aujourd'hui cette réputation trouble. C'est un des points de passage frontaliers les plus attractifs pour le commerce et les loisirs, à destination de la clientèle française. De même que pour les autres points de passage frontaliers, les enseignes sont ouvertes sept jours sur sept et le dimanche est un jour de forte affluence, alors que les commerces du centre-ville sont fermés (en Belgique seuls sont ouverts, le dimanche, les commerces du littoral et des autres zones touristiques).

Comme l’a montré Patrice Cosaert, la localisation de commerces de détail du côté belge des points de passage présente une grande stabilité dans le temps<sup>20</sup>. Elle s’explique certes au regard du différentiel de prix de certaines marchandises, comme les carburants, chocolats et bières, ainsi que par la législation belge plus souple en matière de pari hippique –officines de tiercé (« Tiercé Ladbrooke ») présentes sur la plupart des points de passage frontaliers. Mais il faut aussi évoquer des raisons historiques et de pratiques commerciales. Historiquement, la Belgique fut après guerre un pays beaucoup mieux approvisionné que la France, et à un meilleur prix, ce qui a provoqué des habitudes de se ravitailler du côté belge. Par ailleurs, il est souvent reconnu que les Belges ont un sens du commerce plus développé que les Français... Ce différentiel dans les pratiques commerciales est par nature difficile à « mesurer » ; mais la capacité d’adaptation des commerces belges en est un signe : spécialisés avant tout dans le tabac au début du siècle, ils ont considérablement élargi la palette de leurs prestations quand le tabac n’a plus été aussi recherché (implantation de solariums, centres de remise en forme, etc.). Le prix du tabac rend de nouveau ce commerce attractif, notamment pour la clientèle britannique.



Carte 40. La ligne frontière, lieu d’implantations commerciales

<sup>20</sup> COSAERT, Patrice. – Frontière et commerce de détail : la localisation des commerces de détail aux points de passage de la frontière franco-belge. *Hommes et Terres du Nord*, 1994 (2-3), p.134-141

Pour comprendre la dynamique des lieux situés sur la ligne frontière depuis 1993, trois cas seront développés : Callicanes, le Mont-Noir et Adinkerque. Ils sont significatifs de trois types différents d'évolution.

### 1. Le Mont Noir, ou la « frontière perchée »<sup>21</sup>

Le Mont Noir fait partie de la chaîne des Monts de Flandre, qui s'étend du Mont Cassel au Mont Kemmel. Il est traversé de part en part par la frontière. Lieu rendu célèbre par Marguerite Yourcenar, qui raconte dans les *Archives du Nord* ses souvenirs d'enfance dans le château qui s'y trouvait, le Mont Noir est aussi une destination commerciale et de loisirs à part entière, pour une clientèle régionale. C'est enfin un espace révélateur des façons différentes dont Français et Belges gèrent la ligne frontière.



Carte 41. Le Mont Noir, extrait de la carte 1/25000 de l'IGN

<sup>21</sup> Nous reprenons l'expression « frontière perchée » de la nouvelle écrite par Jean-Michel Maulpoix sur le Mont Noir.

MAULPOIX, Jean-Michel. – La frontière perchée (quelque chose au Mont Noir). *Le Nord magazine d'information du Conseil général du Nord*, 146, 2001, p.32-33

*a. Du côté français, un lieu symbole pour la littérature européenne*

Du côté français de la frontière se trouve le Parc départemental du Mont Noir. Ce parc appartient au Conseil général du Nord. Il s'étend sur l'ancienne propriété des parents de l'écrivain Marguerite Yourcenar.

Le Conseil général en a fait un **lieu de culture autour de la littérature européenne**, appelé Villa Mont Noir. Inaugurée en 1997, la Villa Mont Noir peut accueillir jusqu'à quatre écrivains simultanément, et ce pendant plusieurs mois. L'idée est de donner l'opportunité à des écrivains européens de terminer leurs manuscrits « dans la paix de la campagne flamande » (cf. brochure *Villa Mont-Noir, Centre départemental de résidence d'écrivains européens*). Les écrivains résidents disposent d'une bourse de 1 500 euros par mois pendant leur séjour.

Pourquoi avoir choisi ce site pour l'accueil des écrivains ? La proximité de la frontière a-t-elle joué un rôle ? D'après les brochures du Conseil général, le choix du site est lié uniquement au souvenir de Marguerite Yourcenar et à la qualité du paysage. La frontière n'est pas mentionnée. Cependant, selon Guy Fontaine, Directeur de la Villa Mont Noir, la proximité de la frontière joue un rôle prépondérant dans les motivations des écrivains venant séjourner. Tous évoquent dans leurs lettres de motivation non seulement la charge symbolique liée à l'œuvre de Yourcenar, mais aussi la singularité d'une zone frontière / zone de contact entre Europe du nord et Europe du sud. Il est aussi question de résonances culturelles et artistiques liées aux peintres flamands ou à la littérature, comme Till Uylenspiegel ; et des tensions historiques qui ont marqué ce lieu, depuis la Révolte des Gueux jusqu'aux deux Guerres Mondiales (cf. *Impressions de Flandre*, texte de l'écrivain russe Lioudmila Oulitskaïa, résidant à la Villa de septembre à novembre 1997).

En outre, il s'avère que cette zone située entre Armentières et Ypres a beaucoup inspiré les écrivains. Maxence van der Meersch a écrit *Car ils ne savent ce qu'ils font* dans un hôtel du Mont Noir. Louis-Ferdinand Céline évoque ce lieu dans *Voyage au bout de la nuit*, en particulier dans la partie relative à la Première Guerre Mondiale. L'action du *Grand troupeau* de Jean Giono se déroule entre le Mont Kemmel et le Mont Cassel. Enfin, Aragon situe *La semaine sainte* à Hazebrouck, ville voisine<sup>22</sup>.

En-dehors de l'accueil des écrivains européens, plusieurs manifestations culturelles sont organisées à la Villa Mont Noir à destination des scolaires et du grand public : rencontres avec les écrivains, théâtre en plein air, concerts de musiques traditionnelles, etc.

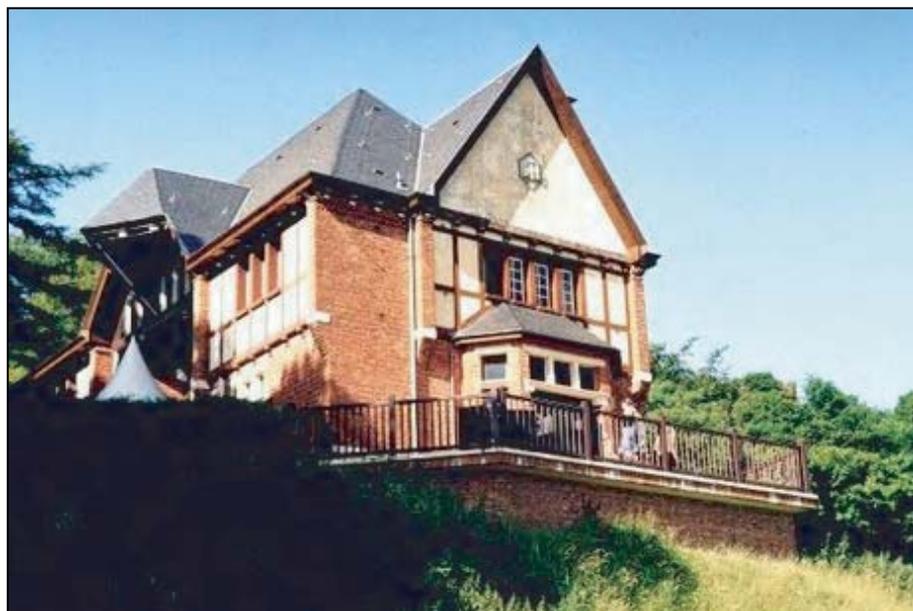
---

<sup>22</sup> VAN DER MEERSCH, Maxence. – *Car ils ne savent ce qu'ils font...* – Paris : Albin Michel, 1950. – 251p.

CELINE, Louis-Ferdinand. – *Voyage au bout de la nuit*. – Paris : Gallimard, 1996. – 558p.

GIONO, Jean. – *Le grand troupeau*. – Paris : Gallimard, 1992. – 251p.

ARAGON, Louis. – *La semaine sainte*. – Paris : Gallimard, 1998. – 835p.



*Cliché Nordmag*

Photo 27. La résidence des écrivains dans la Villa Mont Noir, côté français



*Cliché Nordmag*

Photo 28. Parc et château du Mont Noir, un cadre bucolique et préservé

### Impressions de Flandre

Texte de Lioudmila Oulitskaïa, écrit lors du séjour à la Villa Mont Noir

Traduction Catherine Dulpagie, novembre 1997

© Annales du Mont Noir

C'est grâce à Marguerite Yourcenar que je suis venue en France et je lui en suis profondément reconnaissante. Chaque pays en général et chaque lieu en particulier a son « génie local ». En tout cas Marguerite Yourcenar en était convaincue. Ses *Archives du Nord* sont un livre original dans lequel elle exprime de façon très rationnelle, en reliant l'histoire de cette région à l'histoire de sa propre famille, profondément attachée à la Flandre, ce sentiment irrationnel qu'a l'homme du lien avec sa terre et avec son temps. Mais je ne l'ai compris qu'au moment où je me suis trouvée moi-même ici.

La première découverte que j'ai faite est celle du paysage flamand. De même que le décorateur de théâtre organise l'espace scénique à partir de trois plans – rapproché, moyen et éloigné – l'artiste qui a créé ces lieux, a créé un espace riche en perspectives. L'horizon étant infiniment éloigné, le paysage tend, semble-t-il, à devenir une carte géographique. Le mystère de la peinture flamande cesse d'être un mystère et se révèle être un réalisme génial : ce qui est peint est la réalité elle-même. La lumière humide et étincelante comme un diamant qui se condense à l'horizon, les champs et les terrains de chasse, les vaches propres et les chevaux soignés, les brebis, les lièvres et les oiseaux.

Une terre paisible, dont le caractère dramatique est profondément caché. Et seuls les immenses cimetières militaires rappellent les dernières pages de l'histoire contemporaine. Et les noms des villes, tirés de *Till Eulenspiegel* nous étonnent : comment est-il possible qu'ici même, à cet endroit, aient brûlé les bûchers de l'Inquisition ?

Il y a douze ans, je suis sortie pour la première fois de Russie. C'était l'époque du « rideau de fer ». J'ai vécu un mois et demi en Amérique, et j'ai compris que le sens véritable des voyages ne consistait pas à connaître d'autres pays (que peut-on apprendre en si peu de temps ?) mais à mieux comprendre et à prendre conscience de son propre pays grâce à une vision distanciée. C'est un changement de point de vue.

Depuis, « la cendre de Klaas frappe à la porte de mon cœur ». Je vis dans un pays malade, dans une société profondément déformée et le tableau qu'offre la vie des autres pays avec l'économie saine, avec une organisation plus humaine de la vie sociale, me ramène en pensée à la réalité russe d'aujourd'hui. Je me rends compte que chaque pays a ses problèmes, ses points douloureux, ses contradictions internes. On peut lire cela dans les journaux. Mais j'ouvre les yeux et je vois des belles routes, les jolies maisons des paysans, de petites machines agricoles qui ne détruisent pas les sols, des gens accueillants, posés et tout à fait convenables même dans les cafés. Et il n'y a nulle part de ces dépôts d'ordures qu'on a l'habitude de voir en Russie. Et peut-être l'impression la plus vive : c'est un groupe d'enfants handicapés qui se promènent de temps en temps avec leurs éducateurs sous mes fenêtres : ils ramassent les pommes tombées pendant la nuit. Ce sont ces enfants malades, habillés proprement, rassasiés et soignés qui sont la vraie gloire d'une société.

De ma fenêtre on voit une terre magnifique : sept pommiers le long du chemin, une clairière, un bouquet d'arbres, un châtaigner, un noisetier, un chêne puis plus loin dans les champs, le clocher de Saint Jans Cappel, et encore plus loin, au fond d'une nappe de brouillard toujours dense, d'autres collines et d'autres clochers. Et chaque matin, tant que je suis ici, si le brouillard ne voile pas le paysage, je regarde et je ne puis m'arracher à la beauté de la Flandre.

Encart 1. « Impressions de Flandre », texte de Lioudmila Oulitskaïa

Cette réalisation culturelle à finalité européenne a enfin, par sa situation sur la frontière, une portée symbolique très forte, même si cette portée n'est jamais mentionnée en tant que telle. Il n'est pas neutre de créer un lieu de rencontres européennes sur une frontière. Cela souligne une dimension très importante : celle d'échanges et de contacts. La frontière sépare et disjoint en même temps qu'elle relie et rapproche. En cela, elle constitue une puissante allégorie de l'Europe, faite d'unité dans la différence. À cet égard et toutes proportions gardées, l'impact symbolique de la localisation de ce lieu européen près d'une frontière peut être rapproché de la localisation des institutions européennes dans les villes frontières de Strasbourg et de Luxembourg.

Mais la frontière est également discontinuité ; on s'en rend très vite compte au Mont Noir, quand on sort du Parc Marguerite Yourcenar et que, la route traversée, on arrive du côté belge...

*b. Du côté belge, un mercantilisme acharné*

Du côté belge, la vitalité commerciale et touristique offre un contraste saisissant avec l'orientation culturelle qui domine du côté français. On dénombre vingt-deux bars, cafés, salons de thé, restaurants et autres snack-bars ; quatre grands bazars (magasins d'objets divers et hétéroclites) ; deux jardineries ; deux boulangeries ; deux magasins de pralines ; deux salles de jeux proposant jeux, machines électroniques et machines à sous.

L'écrivain Jean-Michel Maulpoix fut accueilli en 2001 à la Villa Mont-Noir. Il décrit de la façon suivante le côté kitsch, clinquant et fascinant de ce capharnaüm :

« Tout près de là, côté belge, les commerces prospèrent. Un Las Vegas multicolore en réduction clignote à deux pas du parc silencieux : battements de jeux électroniques, machines à sous et à désirs (...).

La frontière vend des parfums, des liqueurs, d'énormes brioches sucrées et du tabac en boîte. Des chocolats bien sûr, des sucettes rondes multicolores, des sacs en cuir, des parapluies, des blousons, des poissons d'étang et d'innombrables statuettes : joueurs de tennis, joueurs de tambour, joueurs de cornemuse, poupées, renards, faisans et canards empaillés Sans oublier cent variétés de bonbons en vrac, et plus de deux cent sortes de bières. Il y en a pour tous les goûts, toutes les bourses, toutes les vies : « grand choix de statues dans notre magasin », « grand assortiment de piscines »... » (J.-M. Maulpoix, *Le Nord magazine*, 2001)

Le Mont Noir compte également trois campings fréquentés toute l'année (deux en Belgique et un en France) et six hôtels.

Attraction ô combien insolite dans ce lieu frontière, un télésiège relie le « sommet » du Mont Noir à celui du Mont Rouge voisin. Il s'agit d'une occasion de distraction supplémentaire.



*Hamez, 2001*

Photo 29. Le télésiège, du Mont Noir au Mont Rouge

Pour évaluer la fréquentation du lieu, nous avons opéré des comptages des voitures stationnant dans les rues et dans les parkings, à deux dates différentes : en janvier, période calme de l'année, et en mai, période de forte affluence. Les comptages ont été effectués entre 16 et 17 heures aux deux dates. Il a semblé préférable de compter les voitures en stationnement plutôt que de se poster à un bout de la rue et compter les entrées de voitures, afin de ne pas prendre en compte les véhicules en transit<sup>23</sup>.

Un total de 345 voitures immatriculées en France a été comptabilisé le 6 janvier, pour 1485 voitures le 20 mai. Dans les deux cas, les voitures « françaises » représentent près de 90% de l'ensemble des voitures. La clientèle est donc bien en grande majorité française – même si le nombre de voitures immatriculées en Belgique excède très

---

<sup>23</sup> Des étudiants de Lille I ont fait des comptages des véhicules entrant sur le site, un dimanche de mai 1992. Cela leur a permis de montrer que le trafic culmine entre 15 et 17 heures. Mais le nombre total de véhicules comptabilisés (7248) n'a pas de signification sur la fréquentation du site, puisqu'il prend en compte aussi les véhicules en transit.

BLANQUART, Jérôme. – La frontière en tant qu'opportunité à la récréation et au tourisme : l'exemple du Mont Noir. Maîtrise : USTL : 1992 : 115p.

probablement le nombre de résidents belges, et comprend donc aussi quelques touristes belges.

Le nombre important de véhicules comptabilisés le 20 mai correspond à une situation de saturation des parkings payants et à la présence anarchique de véhicules stationnant sur le bas côté des routes menant au Mont Noir.

À partir du nombre de voitures il est possible d'évaluer le nombre de visiteurs. Comme la fréquentation du site est surtout familiale, le nombre de personnes par véhicule peut être évalué à au moins 3, ce qui correspond à plus de 5 000 visiteurs. C'est une pression commerciale exceptionnelle pour un site non urbain et éloigné des grands axes de communication.

Pour comprendre l'ampleur de cette fréquentation, il est intéressant de revenir à un résultat de la figure 9 ci-dessous, selon lequel près du tiers des Français fréquentant le site viennent du Pas-de-Calais. En effet, le Mont Noir ne se trouve qu'à 30 kilomètres de Béthune et d'autres villes industrielles du Pas-de-Calais. Comme la plupart des commerces sont fermés le dimanche en France, aller au Mont Noir représente une véritable distraction.

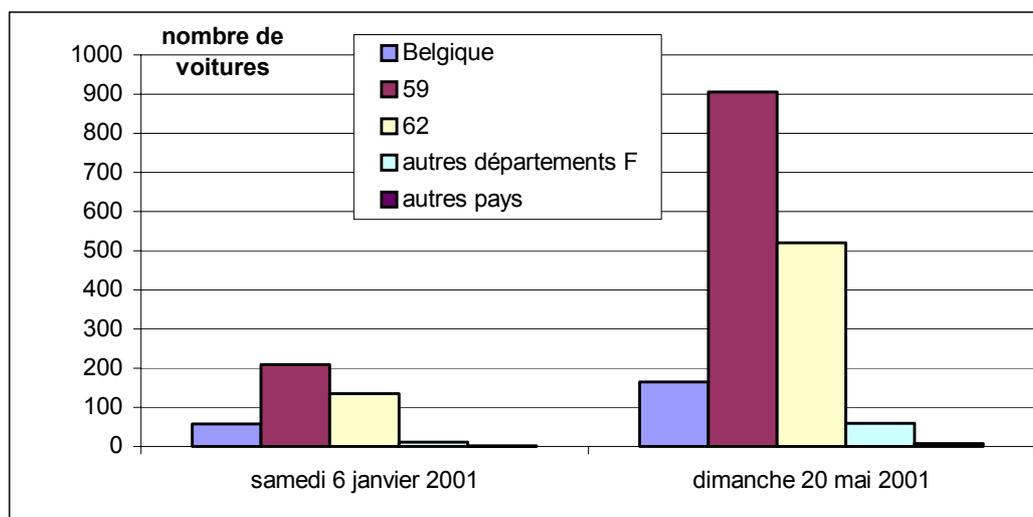


Figure 9. Lieu d'immatriculation des voitures stationnant au Mont Noir



*Hamez 2001*

Photo 30. Stationnement sauvage sur les routes menant au Mont Noir



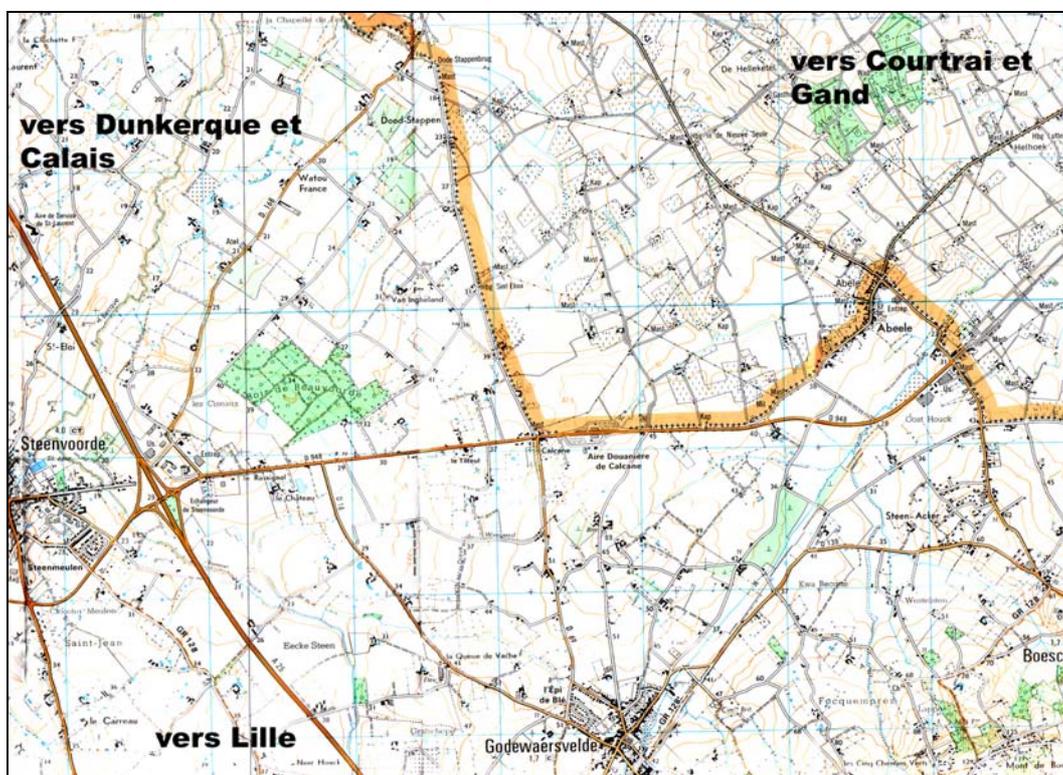
*Hamez 2001*

Photo 31. Le Mont Noir : cafés, salles de jeux et bazars

Le Mont Noir est un exemple type de ce que la ligne frontière conserve une attractivité. Il ne s'agit pas uniquement de commerce, mais aussi de loisirs : se rendre au Mont Noir le dimanche est une occupation familiale et festive. Mais sur la ligne frontière se développent aussi d'autres types d'activités, comme l'indique le cas de Callicanes.

## ***2. Callicanes, hameau frontière sur une grande voie de circulation***

Callicanes est un hameau frontalier sur la route Poperinge-Steenvoorde, regroupant quelques habitations et de nombreux commerces. C'est un lieu de transit important pour le transport routier, sur l'itinéraire le plus court allant d'Ypres et de Roulers jusqu'à Calais. C'est également un itinéraire emprunté par les camions venant de Courtrai et souhaitant rejoindre Calais sans passer par Lille.



Carte 42. L'aire douanière de Callicanes (extrait de la carte topo au 1/25000, IGN)

Trois entreprises y effectuaient le dédouanement avant 1993 : Cleys, la plus ancienne et la plus importante, Danzas et Wybo. Ces entreprises ont subi de plein fouet la mise en place du Grand marché unique le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Cleys a disparu. L'établissement du groupe Danzas a été maintenu, mais en restreignant fortement son activité d'agence en douane. L'entreprise Wybo, quant à elle, a dû licencier 15 personnes sur 25 au total.

L'histoire de cette dernière entreprise est symptomatique des mutations qui affectent la ligne frontière. Cette entreprise familiale, créée en 1980 à Poperinge, avait depuis son origine la double activité du transport de marchandises et du dédouanement. En 1987, les gérants implantent l'entreprise à Callicanes, du côté français de la frontière – la localisation en France de leur siège social leur permettait de bénéficier des licences de transport françaises. Par ailleurs, le dirigeant explique l'intérêt de cette localisation par le fait qu'il s'agit de la route la plus courte pour aller de Bruxelles à Calais. L'activité de transport de l'entreprise était alors la longue distance, dans toute l'Europe. Les dirigeants racontent avec nostalgie cette « période bénie », où les camions restaient partis deux ou trois semaines, allant du BENELUX à l'Italie, revenant par l'Allemagne. L'activité de dédouanement présentait une complémentarité certaine avec le transport international.



*Hamez 2000*

Photo 32. L'entreprise de transport et de dédouanement Wybo à Callicanes, côté français

La mise en place du Grand marché unique le 1<sup>er</sup> janvier 1993 a remis en question toute l'activité de l'entreprise. Les recettes liées aux activités de dédouanement ont été divisées par cinq (elles ne subsistent que pour le trafic extra-communautaire) ; et la concurrence des transporteurs autrichiens et néerlandais sur le trafic international à longue distance a contraint l'entreprise à rogner sur ses marges. Il s'ensuivit une période de crise, au cours de laquelle la flotte de camions fut réduite de 22 à 10. L'entreprise s'est alors positionnée sur un nouveau secteur : le transport régional, entre le Benelux, le Nord-Pas-de-Calais et le Kent. Les camions font donc beaucoup plus de voyages, parfois deux ou trois par jour. Ce secteur est porteur, et la flotte de camions a crû pour atteindre 30 camions en 2000.

Enfin, les dirigeants ont diversifié leur activité en construisant un hôtel-restaurant sur le site de Callicanes, pour répondre aux besoins d'hébergement des chauffeurs routiers en transit. L'hôtel est situé du côté belge de la route (les taxes sur ce type d'établissement sont moins élevées en Belgique).

D'autres entreprises sont localisées du côté français de la route : Euradif, entreprise de 26 personnes spécialisée dans les panneaux-portes décoratifs en PVC, et installée à Callicanes en 1999 ; Techni Pose, entreprise de 20 personnes spécialisée dans les cloisons modulaires, plafonds suspendus et stores. Dans les deux cas, les dirigeants disent que la proximité de la frontière n'a absolument pas joué dans le choix de localisation de leur entreprise. Par ailleurs, ces entreprises n'ont ni clients, ni fournisseurs en Belgique. Les dirigeants justifient la localisation à cet endroit principalement pour la bonne accessibilité de la zone, à proximité de l'autoroute A25 (échangeur de Steenvoorde).

Il n'en va pas de même du côté belge de la route, où sont présents deux stations services, deux restaurants, deux bars et deux épiceries. La présence de ces commerces remonte à plusieurs décennies. Leur localisation est directement liée à la présence de la frontière, l'enjeu étant d'être situé en Belgique mais le plus près possible de la France.

La clientèle des stations-services est française à 95% – et il est intéressant de noter que les employés sont également français, seuls les dirigeants sont belges. Les deux stations-services totalisent 10 pompes, et leur débit est très important. D'après les employés, le débit total en semaine s'élève à 35 000 litres par jour, avec une pointe à 60 000 litres le dimanche. Au cours de la grève des routiers français en octobre 2000, qui a occasionné des problèmes d'approvisionnement dans les stations françaises, les deux stations de Callicanes ont enregistré un débit total de 100 000 litres par jour.

Le poids de cette fréquentation est surprenant dans la mesure où la différence de prix est faible avec la France : elle n'excède pas 2 à 3 centimes d'euro. Plusieurs explications peuvent être avancées. D'abord, les différences de prix étaient encore très importantes au cours des années 1980 (entre 1 et 2 francs le litre) ; il s'ensuit que de nombreux Nordistes ont pris l'habitude d'aller faire le plein en Belgique, habitude qui perdure. Ensuite, Callicanes est situé sur un axe très passant. Enfin, ce lieu est devenu un lieu de sortie à part entière où il est possible d'acheter de nombreux produits et de se restaurer.



*Hamez 2000*

Photo 33. Callicanes, côté belge : forte affluence française



*Hamez 2000*

Photo 34. Callicanes, côté français : une zone d'activités qui tourne le dos à la frontière

Dernier avatar dans ce lieu depuis l'année 2002 : la vente de cigarettes repart à la hausse, non du fait des consommateurs français mais des consommateurs britanniques. Les commerçants se sont vite positionnés sur ce segment du marché, et ont installé des pancartes écrites en anglais : « TOBACCO – CIGARETTES : All ENGLISH brands available, attractive prices ». La clientèle britannique en question est surtout le fait de routiers britanniques se rendant à Courtrai, Ypres ou Roulers, et trouvant là les premières échoppes belges. La vente de tabac aux Britanniques est surtout développée dans les points frontières plus proches du littoral, que nous verrons dans le cas d'Adinkerque.

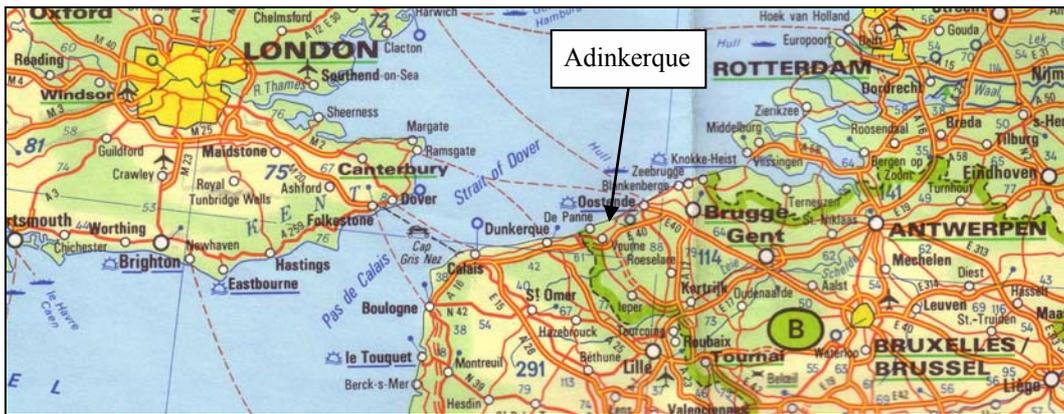
### ***3. Adinkerque : croissance du commerce sur la frontière franco-belge pour une clientèle britannique***

À proximité du littoral, la frontière chemine en milieu non urbanisé. Quand une route importante la franchit, comme la RN1 qui va de Dunkerque à Fürnes (RN39 en Belgique), les points de contrôle douanier ne sont pas localisés sur la limite physique entre les deux territoires mais dans le dernier hameau traversé. Dans le cas de la RN1 / RN39, il s'agit d'Adinkerque en Belgique. C'est dans ce hameau que se trouvaient traditionnellement les bars, restaurants et autres stations essence destinés à la clientèle française.

Or, depuis la mise en service du Tunnel sous la Manche, l'organisation commerciale du hameau a changé de dimension. Il est devenu un des principaux points d'approvisionnement en tabac des Britanniques qui arrivent par le Tunnel. Cela s'explique par la bonne situation du hameau : au bord d'un grand axe de circulation, il s'agit du lieu belge le plus proche en temps de l'entrée du Tunnel.

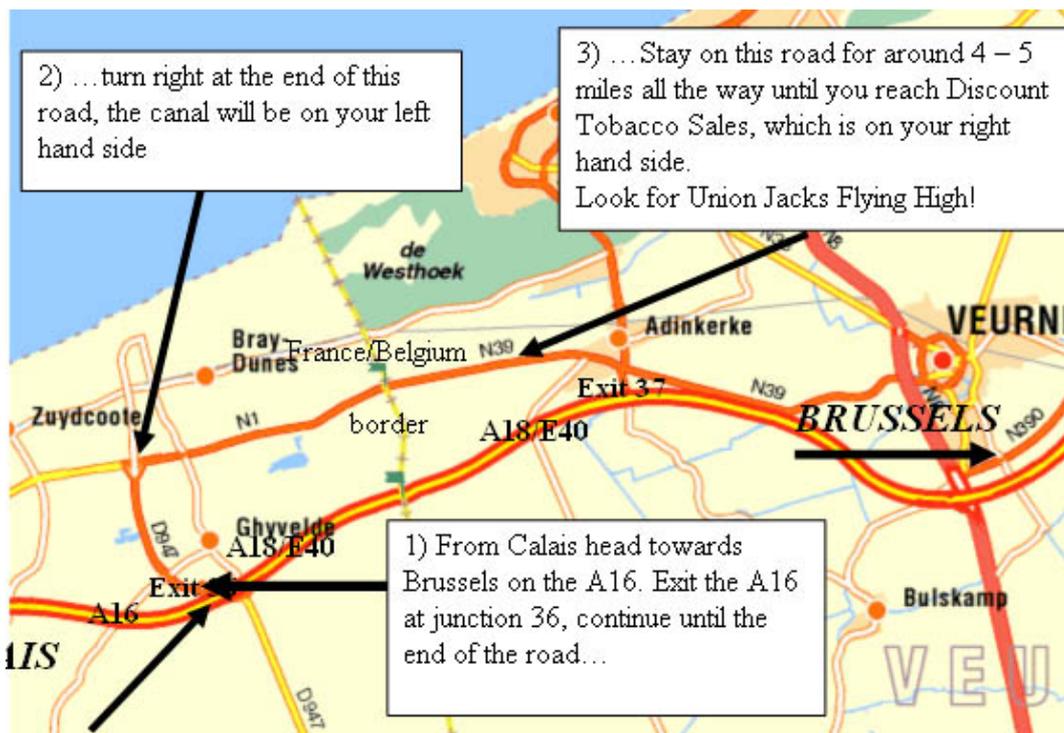
Ce sont en tout 32 enseignes qui proposent du tabac dans le hameau, en décembre 2003. Les plus grandes échoppes se nomment *Tobacco Alley*, *Real Tobacco*, *Discount Tobacco Sales* ou encore *Stop & Shop Tobacco*... L'Union Jack est peint sur les murs des magasins quand il ne flotte pas au vent.

Une association, *Discount Tobacco*, s'occupe de faire la promotion de ce lieu. Elle se présente comme un regroupement de Britanniques expatriés. De fait, dans tous les magasins les prix sont indiqués à la fois en livres et en euros, et une part même du personnel est britannique. En outre, en novembre 2003, l'association a mis en service une navette gratuite par autobus qui amène les clients depuis le Terminal Hoverspeed de Calais jusqu'à Adinkerque.



Extrait de la carte Michelin 970 au 1/300 000

Carte 43. Adinkerque, hameau belge le plus proche du Royaume-Uni par le Tunnel



Source : Discount tobacco,  
<http://www.day-tripper.net/tobaccoinbelgium.html#anchorfreebus>

Carte 44. Plan fourni par Discount Tobacco aux Britanniques souhaitant se rendre à Adinkerque

La raison principale qui incite les Britanniques à s'approvisionner en tabac en Belgique est bien sûr le prix. D'après le Centre de documentation et d'information sur le tabac, le prix du paquet de cigarettes le plus vendu était, en mai 2003, de 3,70 euros en Belgique, contre 3,90 en France et 6,85 au Royaume-Uni. Mais cet écart de prix est sujet à de grandes fluctuations d'un jour sur l'autre en fonction du taux de change entre la livre et l'euro. Selon Discount Tobacco, en moyenne les cigarettes belges sont 49% moins chères qu'au Royaume-Uni, le tabac à pipe 61%, les cigares 64% et le tabac à rouler 74%... Même en tenant compte de fluctuations liées au taux de change, cet écart de prix peut à lui seul justifier d'emprunter le Tunnel. Selon l'un des commerçants, 95% de la clientèle est britannique.

Les quantités autorisées par les douanes britanniques, censées correspondre à la consommation personnelle, sont importantes : 3 200 cigarettes, 200 cigares, 400 cigarillos, 3 kilogrammes de tabac. Lors d'une visite de terrain effectuée avec des douaniers français dans le secteur de Dunkerque, nous avons assisté à la fouille de véhicules britanniques revenant d'Adinkerque : les véhicules étaient bien lestés de nombreuses cartouches de cigarettes mais n'ont pas fait l'objet d'interpellations par les douaniers français, car les papiers étaient « en règle ».

Enfin, les boutiques ouvrent de 6 heures à 22 heures... et l'un des gérants s'en excusait, en disant que la loi belge l'empêchait de travailler aussi la nuit. Le chiffre réalisé par ces commerces serait important : 15 000 euros par jour en moyenne.

Adinkerque est donc l'exemple que la frontière franco-belge peut signifier autre chose qu'un lieu de contact entre France et Belgique. Pour comprendre la frontière, il faut la resituer dans le cadre global de l'espace de l'Union européenne. Elle est avant tout un élément d'un ensemble intégré de plusieurs pays, et la politique fiscale d'un pays non limitrophe peut avoir des répercussions sur elle.



Hamez, 2003

Photo 35. Magasin de tabac, dans la Tobacco Alley d'Adinkerque

### **Synthèse des cas du Mont Noir, de Callicanes et d'Adinkerque**

Dans les trois cas, des échanges importants ont lieu sur la ligne frontière. Ils correspondent aux relations frontalières classiques, où l'on va chercher dans l'autre pays les produits et services qualitativement et/ou quantitativement différents. La ligne frontière est symboliquement reconstruite et retrouve toute sa pertinence, non en tant que barrière aux échanges mais comme lieu de rencontre de la différence ou de recherche du dépaysement.

Ce processus soulève un paradoxe. Quand la frontière était forte et bloquait les échanges, elle suscitait les relations de part et d'autre, ce qui bénéficiait indirectement aux transitaires et commerces présents sur la ligne frontière. Dans la situation actuelle où la fonction de régulation des frontières est dévaluée, on s'attendrait *logiquement* à une banalisation de la ligne frontière, c'est-à-dire à ce qu'elle ne soit plus un lieu de concentration des activités. Or, l'inverse se produit. **La ligne frontière conserve un pouvoir d'attraction et de concentration des activités commerciales.** Cela se comprend au regard de la fonction de différenciation des frontières, qui ne doit pas être sous-estimée.

Mais les effets de la frontière ne se cantonnent pas à la ligne. Ils se diffusent dans une bande de territoire limitrophe d'une certaine largeur.

## **B | La nature zonale de la frontière**

La zone frontalière sera ici approchée à partir de deux indicateurs : le travail frontalier, et la présence des Français en Belgique.

### ***1. Le travail frontalier***

#### *a. Qu'est-ce que le travail frontalier ? Précisions méthodologiques*

Plusieurs définitions existent pour qualifier le travail frontalier. Selon les textes communautaires, le travailleur frontalier est une personne qui réside dans un pays et travaille dans un autre, en effectuant au moins une navette hebdomadaire entre son domicile et son lieu de travail<sup>24</sup>. L'INSEE offre un point de vue différent, car les données du recensement n'offrent pas d'information sur la fréquence des navettes ; l'INSEE considère comme frontalier toute personne ayant déclaré son domicile en France et son lieu de travail en Belgique.

---

<sup>24</sup> Parlement européen : Direction générale des études. – Les travailleurs frontaliers dans l'Union européenne. – Série Affaires Sociales, W16A, mai 1997

Côté belge, l'Institut national d'assurance maladie et invalidité (INAMI) a une définition proche des termes communautaires car elle prend en compte l'existence de navettes domicile-travail. La population considérée par l'INAMI est celle qui souscrit à la caisse belge d'assurance-maladie ; les données sont ventilées suivant les arrondissements belges, mais ne renseignent pas sur la provenance et/ou destination en France, et ne permettent donc pas de cartographier les flux.

Les données de l'INSEE et celles de l'INAMI sont donc différentes par nature. Ainsi, en 1999, selon le recensement français, les résidents français travaillant en Belgique étaient 19 599 ; selon l'enquête de l'INAMI de juin 1999, leur nombre était de 16 529. Les chiffres de l'INAMI sous-estiment l'ampleur du travail frontalier car tous les travailleurs ne souscrivent pas à la caisse belge.

À cela il faut ajouter une dimension du travail frontalier qui n'est pas prise en considération dans les statistiques : le travail au noir en Belgique. Un certain nombre de Français, étudiants ou chômeurs, vont exercer un travail non déclaré en Belgique, la plupart du temps dans le domaine de la restauration. Nous ne disposons pas de données chiffrées sur ce phénomène ; mais des contacts avec plusieurs Français travaillant sans être déclarés, que ce soit dans les cafés du Mont Noir ou dans les discothèques bordant la route Courtrai-Tournai, laissent supposer qu'il n'est pas négligeable. À cet égard, la Belgique serait l'un des pays de l'Union européenne où le travail au noir est le plus développé : selon la Commission européenne, il serait compris entre 12 et 21% du PNB pour l'année 1997, alors que la moyenne européenne se situe entre 7 et 16%<sup>25</sup>. Selon le Pr. Friedrich Schneider (Université de Linz), il s'élèverait même à 22% en 2002, et serait en progression depuis dix ans (19% en 1990)<sup>26</sup>.

Les données fournies ici devront être considérées comme sous-estimées par rapport au travail frontalier effectif.

Enfin, il y a une troisième façon d'envisager le travail frontalier, avec la convention fiscale existant entre France et Belgique. Signée en 1964, cette dernière vise à éviter les doubles impositions des travailleurs frontaliers. Elle stipule donc que les travailleurs frontaliers, **résidant et travaillant dans une zone large de vingt kilomètres de chaque côté de la frontière**, ne sont imposés que dans leur pays de résidence. En revanche, les autres travailleurs frontaliers, par exemple résidant à plus de vingt kilomètres de la frontière, ou bien ceux résidant dans cette zone mais travaillant dans le pays voisin à plus de vingt kilomètres de la frontière, payent leurs impôts dans le pays de

---

<sup>25</sup> Commission européenne. – Communication de la Commission sur le travail au noir. – Luxembourg : Off. des pub. Off. Des C.E., 1998, COM 219

<sup>26</sup> cité dans :

PACOLET, Jozef, MARCHAL, An. – Zwartwerk en fraude : een drievoudige bedreiging voor de belgische en europese verzorgingstaatta. *Belgisch Tijdschrift voor sociale zekerheid*, 3, 2003, p.683-692

travail. Cette convention définit donc véritablement une zone frontalière, avec une réglementation différente de celle de l'intérieur des territoires<sup>27</sup>.

Elle est toujours appliquée, mais est aujourd'hui remise en question. La principale critique provient des autorités belges, en raison du manque à gagner fiscal. En effet, comme il y a davantage de frontaliers français allant en Belgique (20 000) que de belges venant en France (5 000), le Trésor français a intérêt à ce que la situation actuelle perdure, à la différence de son homologue belge. Il vaut mieux percevoir l'impôt sur les revenus de 20 000 contribuables que sur celui de 5 000... En 1999, un avenant à la convention a été conclu sur la demande des autorités belges, car c'est l'ensemble des revenus qui échappait au Trésor belge : un arrêt de la Cour de cassation belge du 27 octobre 1994, et un autre de la Cour d'appel de Liège du 14 janvier 1998, avaient conclu que les dispositions de la convention fiscale avaient un caractère « optionnel »... Il s'en est suivi que les travailleurs frontaliers belges ont commencé à déclarer leur revenu en France. L'avenant à la Convention signé en 1999 a précisé ce point, disant bien que les règles d'imposition ne sont pas optionnelles ; les travailleurs frontaliers belges sont donc de nouveau imposés en Belgique<sup>28</sup>.

Cette convention fiscale consacre véritablement la nature zonale de la frontière. Nous verrons maintenant les caractéristiques du travail frontalier belge en France, puis celles du travail frontalier français en Belgique.

### *b. La double nature du travail frontalier belge en France*

Dans sa thèse de 1974, Firmin Lentacker a souligné le déclin continu du travail frontalier belge vers la France. Le nombre de 19 000 frontaliers belges qui subsistait au début des années 1970 a encore diminué : en 2002 ils sont à peine plus de 5 000.

Les différences dans les niveaux de revenus et dans le système fiscal entre la Belgique et la France expliquent cette baisse continue. Le travail ouvrier est mieux payé en Belgique – et encore mieux en Flandre qu'en Wallonie –, et l'impôt sur le revenu est plus élevé en Belgique<sup>29</sup>. Ainsi, les frontaliers belges qui sont ouvriers en France perçoivent donc un salaire inférieur au salaire belge, mais payent l'impôt belge supérieur

---

<sup>27</sup> Seule exception à la Convention, les fonctionnaires. Ainsi, un fonctionnaire français qui viendrait résider en Belgique tout en continuant à travailler en France, continue de payer ses impôts en France.

<sup>28</sup> Cf. Loi parue au J.O n° 57 du 8 mars 2000 page 3600

LOI no 2000-203 du 7 mars 2000 autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 10 mars 1964 entre la France et la Belgique tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus

<sup>29</sup> FALLEUR (de), M., VANDEVILLE, V., VAN GHELUWE, J.-L. – Les flux frontaliers de main-d'œuvre : les échanges entre le Nord-Pas-de-Calais et la Belgique. *Cahiers économiques de Bruxelles*, 144(4), 1994, p.477-507

VAN GHELUWE, Jean-Luc. – Habiter dans le Nord-Pas-de-Calais et travailler en Belgique. *Profils Nord-Pas-de-Calais*, 5, 1994, p.21-30

à l'impôt français... Comment expliquer alors qu'il subsiste des frontaliers belges en France ?

Les frontaliers belges sont relativement âgés : 60% d'entre eux ont plus de 40 ans, contre 34% pour les frontaliers français qui vont en Belgique. Le groupe des frontaliers belges n'est en fait pas uniforme, et se décompose en deux populations distinctes : d'une part les ouvriers plutôt âgés, d'autre part les cadres jeunes ou en milieu de carrière, comme l'a montré Tanja Termote<sup>30</sup>.

Le premier groupe est l'héritage des navettes de travailleurs belges. Leurs conditions salariales ont régressé par rapport à ce qu'elles étaient quand ils ont commencé à travailler en France, mais plusieurs raisons concourent à ce qu'ils continuent à y travailler : d'abord l'âge de la retraite est à 60 ans en France contre 65 ans en Belgique ; ensuite, ils ont généralement une ancienneté dans leur travail qui leur confère certains avantages – et ils auraient peu de chances de trouver un emploi similaire en Belgique, en tant que travailleurs âgés et sans qualification.

Le second groupe est constitué de jeunes diplômés qui vont souvent travailler dans les entreprises belges implantées dans le Nord de la France, selon Tanja Termote. Les salaires y sont comparables aux salaires belges. Par ailleurs, les travailleurs qualifiés flamands seraient particulièrement appréciés dans les entreprises internationales pour leur bonne connaissance des langues.

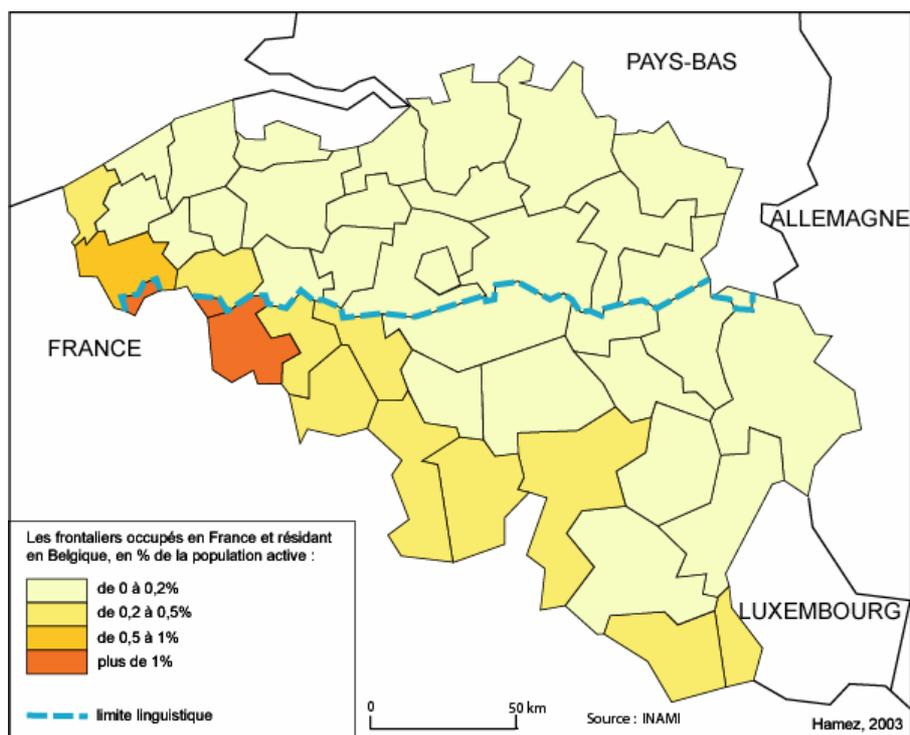
L'étude réalisée par Sophie Boutiller et al. sur les entreprises belges dans le bassin d'emploi dunkerquois va dans le même sens.<sup>31</sup> Les auteurs ont montré que les travailleurs belges présents à Dunkerque sont la plupart du temps occupés dans des entreprises belges. Ces dernières sont assez nombreuses, représentant 41% du total des investissements étrangers à Dunkerque ; mais il n'y a pas d'arrivées massives de travailleurs belges, le phénomène reste limité. Par ailleurs, les cadres belges présents considèrent leurs navettes de travail vers Dunkerque comme un élément de mobilité internationale liée aux besoins de la firme, et non comme un effet de la proximité frontalière. Ils habitent d'ailleurs la plupart du temps en-dehors de la zone couverte par la convention fiscale.

Enfin, la localisation des frontaliers résidant en Belgique répond à une logique de proximité à la frontière ; et c'est autour de l'agglomération lilloise qu'ils sont les plus nombreux. Mais ce qui ressort surtout c'est leur poids très faible dans la population active des arrondissements de résidence : ils représentent au plus 6% de celle de Mouscron, et 1,9% de celle de Tournai. L'époque où les communes belges envoyaient jusqu'à la moitié de leur population active travailler en France est loin.

---

<sup>30</sup> WES. – Le décloisonnement frontalier du marché de l'emploi / prés. par Tanja Termote. – *Cahiers de l'atelier transfrontalier*, 14, 2001. – 114p.

<sup>31</sup> BOUTILLER, Sophie et al. – Les migrations transfrontalières entre la Belgique et le bassin d'emploi dunkerquois : Guide. – Document de travail : Laboratoire « Redéploiement industriel et innovation ». – Dunkerque : RII, 2002. – 15p. [étude réalisée dans le cadre d'Interreg II de décembre 1999 à décembre 2001]



Carte 45. Lieu de résidence en Belgique des frontaliers travaillant en France, en 1999

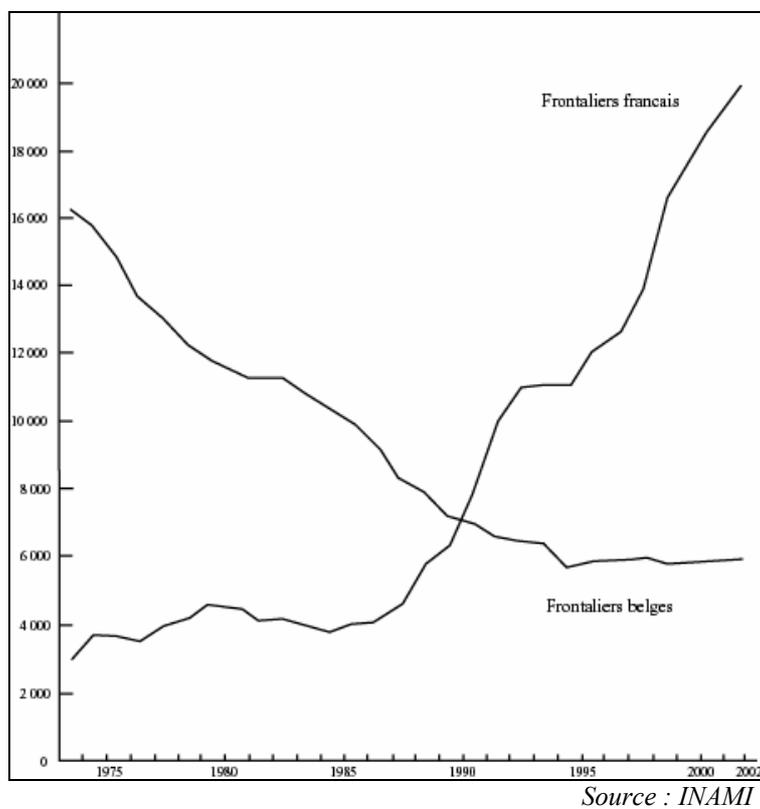


Figure 10. Évolution du nombre de frontaliers français en Belgique et belges en France, de 1974 à 2002

*c. La progression du travail frontalier français en Belgique*

Dans le sens France – Belgique, le nombre de travailleurs frontaliers connaît une croissance exponentielle qui a commencé dans la deuxième moitié des années 1980. Selon l'INAMI, ce sont près de 20 000 frontaliers résidant en France qui travaillent en Belgique en 2002.

Leur localisation s'explique en premier lieu par la distance à la frontière, mais aussi par la présence de pôles d'emplois. Ainsi, sur le littoral, l'arrondissement de Furnes compte très peu de frontaliers venant de France (0,2% de sa population active), alors que l'arrondissement d'Ostende, plus éloigné et situé en-dehors de la zone de la convention fiscale, en compte davantage (0,7%).

Deux pôles frontaliers ressortent : autour de l'agglomération lilloise et dans la province belge du Luxembourg. Cette répartition concorde tout à fait avec la répartition des Français en Belgique, vue dans la section précédente.

Si l'emploi frontalier français est en croissance, il ne s'agit pas encore d'un mouvement de masse. Ainsi, dans les arrondissements flamands d'Ypres et de Courtrai, qui ont un fort dynamisme économique et où le marché du travail est tendu, les frontaliers provenant de France ne représentent « que » respectivement 1,5% et 1% de la population active.

Enfin, les chiffres du recensement de 1999 indiquent que les frontaliers français proviennent majoritairement des communes accolées à la frontière<sup>32</sup>. Dans l'agglomération lilloise, ils se dirigent préférentiellement vers les pôles belges : Tournai, Mouscron, Courtrai et Ypres.

Plus de la moitié des frontaliers résidant en France et travaillant en Belgique sont ouvriers (56%). Comparativement, la part des ouvriers dans la population active de la région Nord-Pas-de-Calais n'est que de 30%. De même, les employés sont sous-représentés parmi les frontaliers<sup>33</sup>. Il y a cependant une légère différence entre les frontaliers employés en Flandre et ceux employés en Wallonie : la surreprésentation ouvrière est encore plus forte en Flandre. Cela s'explique par la différence linguistique entre France et Flandre qui limite la possibilité de chercher d'autres emplois que dans l'industrie, mais aussi par le fait que la structure de l'emploi en Flandre repose plus sur le secteur secondaire qu'en Wallonie. Comme le rappellent Hélène Chesnel et Franck Lequesne, « le secteur secondaire emploie 30% des actifs de la Flandre belge, mais 61% des actifs qui y travaillent. En Wallonie, ces proportions sont respectivement de 24% et 52% ».

Selon les agences belges de recrutement, la majorité des offres d'emploi concernent le travail posté, pour lequel il est difficile de trouver de la main d'œuvre belge.

---

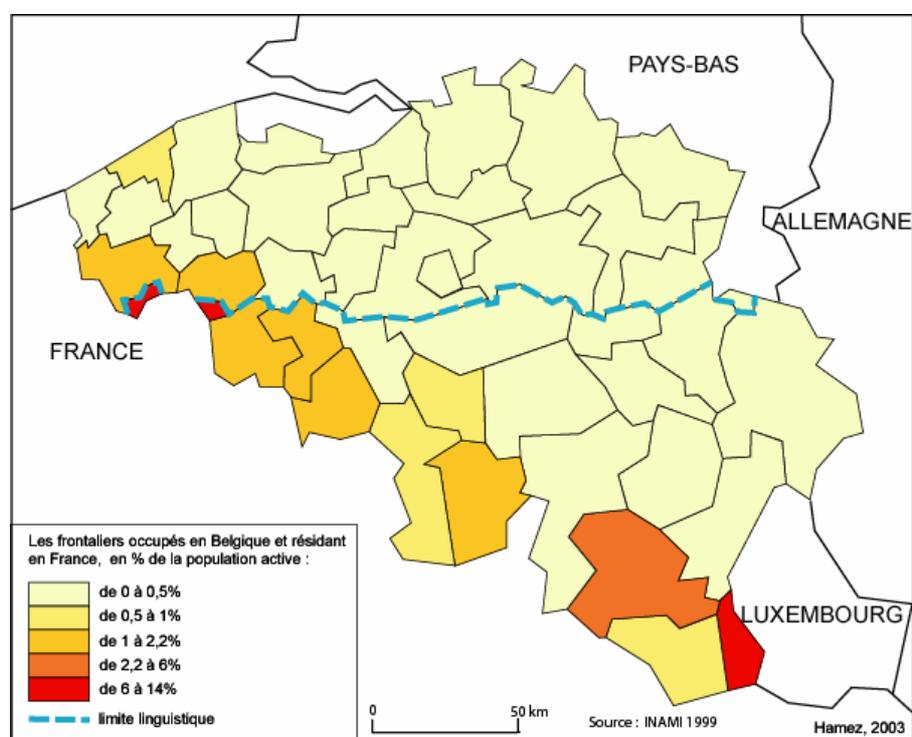
<sup>32</sup> CHENEL, Hélène, LEQUESNE, Franck. – Travailler en Belgique. *Profils*, 7, 2003, 4p.

<sup>33</sup> VAN GHELUWE, Jean-Luc. – De plus en plus de frontaliers le long de la frontière nord-est. *Profils*, 1, 2001, 4p.

Le responsable de l'agence d'interim Randstad d'Ypres indique que la différence linguistique n'est pas gênante au regard de certains atouts qu'ont les travailleurs français : ils acceptent plus volontiers de longs trajets entre leur domicile et leur lieu de travail, et ils acceptent de travailler la nuit. Nous avons interrogé un travailleur frontalier d'Hazebrouck, qui travaille dans une biscuiterie d'Ypres ; il a souligné qu'il n'est pas nécessaire de parler néerlandais, non seulement parce que le patron préfère donner ses ordres en français pour être bien compris, mais encore parce que la tâche consistant à mettre de la crème dans des choux nécessite peu de discussions... L'intérêt qu'il trouve pour travailler en Belgique est le salaire : il gagne 30% de plus par rapport à un travail similaire en France.

Par rapport à la structure de la population active du Nord-Pas-de-Calais, les frontaliers présentent aussi la caractéristique d'être plus jeunes, et sur-diplômés par rapport à l'emploi qu'ils occupent<sup>34</sup>. En ce qui concerne l'âge, la moitié d'entre eux a moins de 35 ans, contre un actif sur trois ayant un emploi dans la région.

Enfin, dernière particularité, un travailleur frontalier sur sept, résidant en France et travaillant en Belgique, est belge. La plupart de ces Belges travaillent en Wallonie (et non en Flandre), et très peu sont ouvriers. Cela se comprend au regard de la convention fiscale, qui incite à résider en France et à travailler en Belgique.



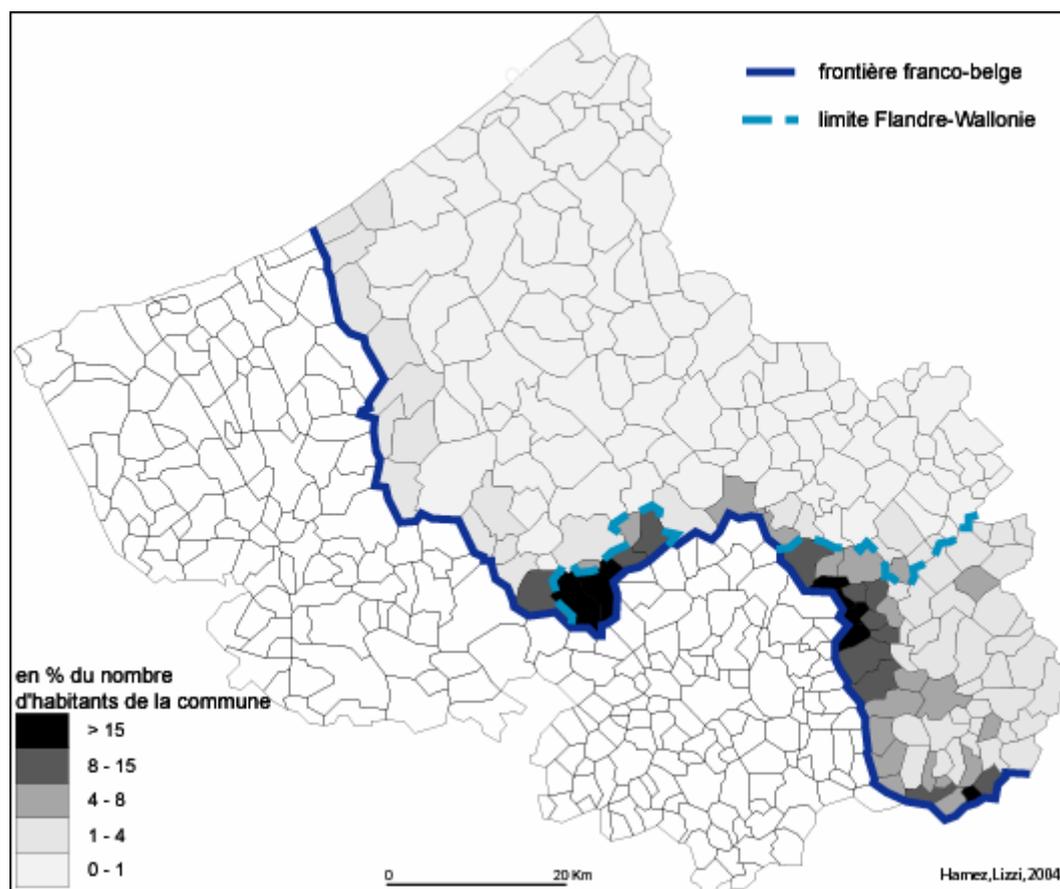
Carte 46. Lieu de travail en Belgique des frontaliers résidant en France en 1999

<sup>34</sup> LEQUESNE, Franck. – Deux fois plus de frontaliers en une décennie. *Profils*, 4, 2003, 4p.

En première conclusion, le travail frontalier est lié aux intérêts que procure la convention fiscale de 1964, ainsi qu'à la différence de dynamisme économique de chaque côté de la frontière. Il témoigne du fonctionnement zonal de la frontière.

## ***2. De plus en plus de Français résident en Belgique***

Dans la première section de ce chapitre, la carte des Français résidant en Belgique (carte 38 p.193) a montré que la proximité de la frontière reste déterminante, à l'exception de Bruxelles. La carte 47 ci-dessous, à l'échelle des anciennes communes belges, est très instructive sur l'étendue de la zone frontalière. Certes, la présence des Français est globalement toujours plus forte dans les communes wallonnes que dans les communes flamandes. Mais parmi les communes flamandes, celles où se trouvent le plus de Français sont les communes accolées à la frontière. Il en est de même pour les communes wallonnes. De ce point de vue, il est possible d'isoler **une zone frontalière de relations préférentielles, qui n'excède pas quatre kilomètres de large environ** (l'étendue d'une commune). S'il y a une zone du mixte et de l'entre-deux, c'est au plus proche de la frontière qu'il faut la chercher.



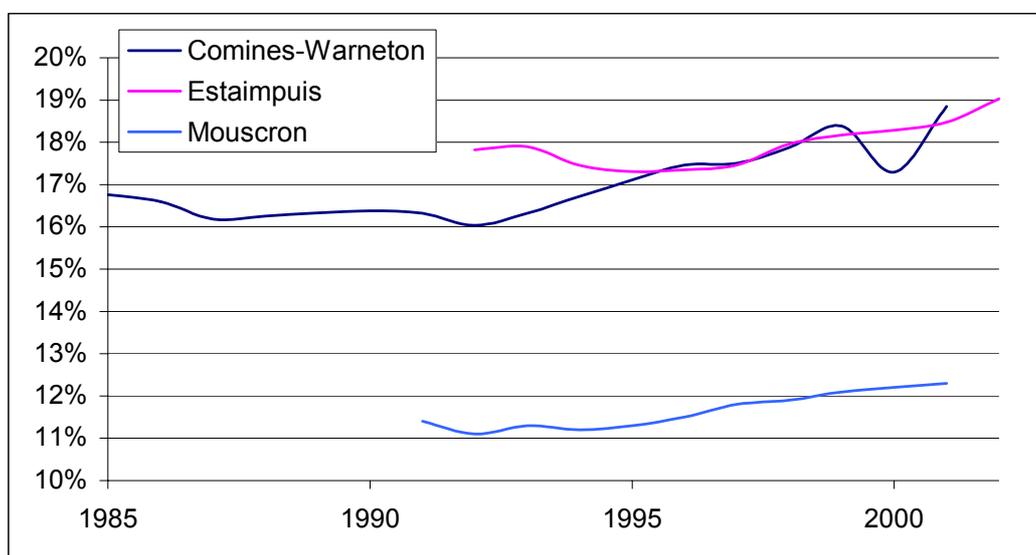
Source : INS

Carte 47. Les Français résidant dans les communes belges proches de la frontière en 1997

Par ailleurs, le fait que des Français résident de l'autre côté de la frontière, constitue un renversement par rapport aux dynamiques frontalières traditionnelles, sachant que c'étaient principalement les Belges qui venaient résider en France. Cela ressort quand on compare la répartition des Français dans l'arrondissement de Tournai en 1961 et en 1997 (cf. carte 48 p.230) : le poids des Français dans la population augmente dans la plupart des communes, et gagne les communes éloignées de la frontière.

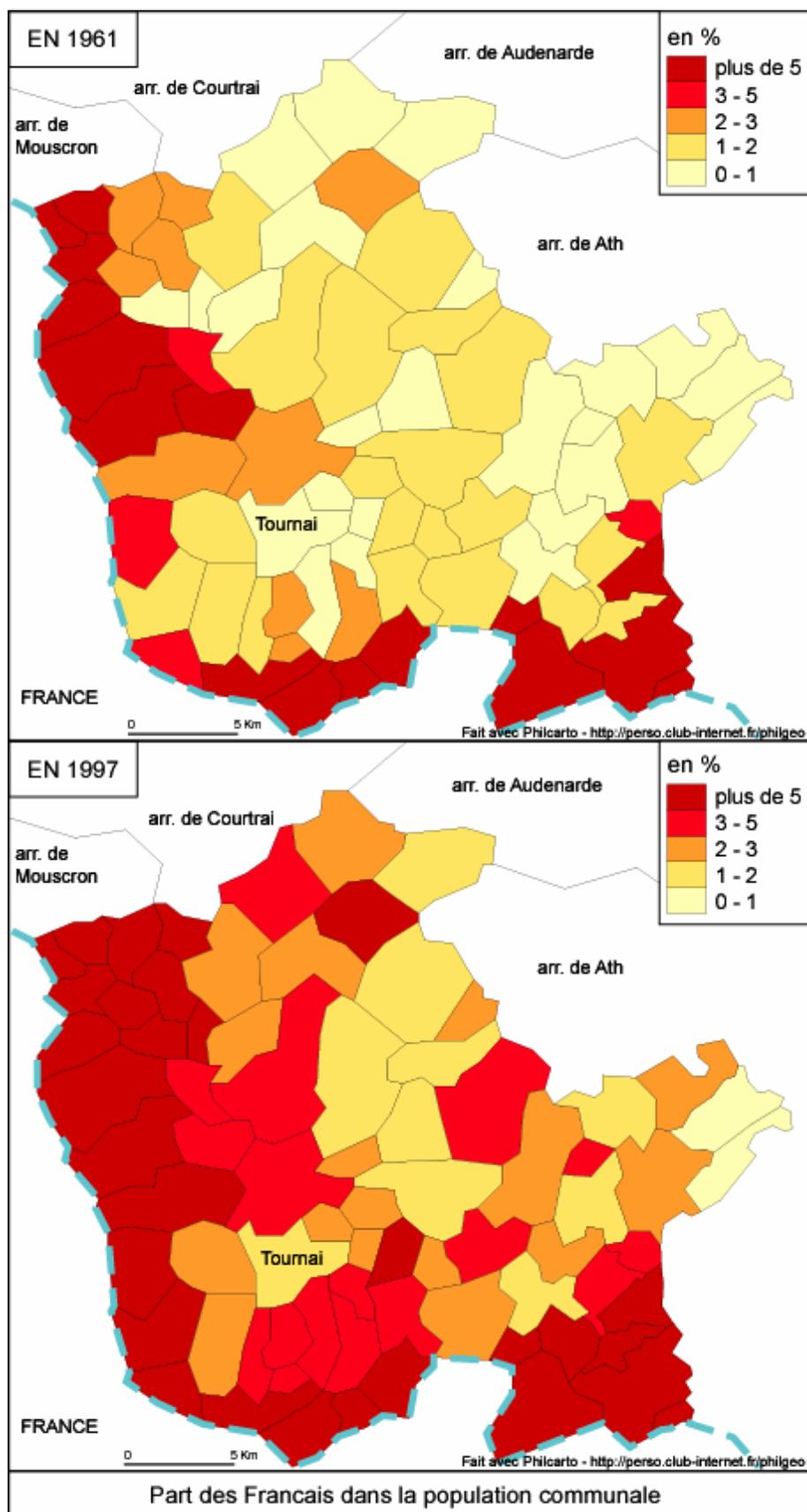
Au regard de la figure 11 ci-dessous, que ce soit pour la commune de Mouscron, de Comines-Warneton ou d'Estaimpuis, on enregistre une croissance du poids de la part des Français dans la population communale (dans leurs limites d'après la fusion de 1977). Cette évolution est difficile à expliquer, car elle est contraire à ce que laissent attendre les différences fiscales : si les populations se comportaient en agents économiques cherchant simplement à maximiser leurs profits, leur intérêt serait plutôt de résider en France tout en travaillant en Belgique. Les seules catégories de la population pouvant avoir un intérêt économique à résider en Belgique et travailler en France sont d'une part les fonctionnaires français, car ils payent leur impôt en France, d'autre part les « hauts revenus » disposant d'importantes valeurs mobilières. Et si, parmi les dizaines de milliers de Français résidant dans les communes belges frontalières, certains appartiennent à ces deux groupes, ce ne peut être le cas de la majorité.

D'autres critères plus subjectifs doivent entrer en jeu. Ils seront abordés dans le chapitre suivant, à propos des mariages franco-belges dans les communes frontalières.



Source : Registres de la population

Figure 11. Évolution de la part des Français résidant à Mouscron, Comines-Warneton et Estaimpuis, de 1985 à 2002



Source : INS

Carte 48. Les Français dans l'arrondissement de Tournai, en 1961 et en 1997

Il n'est pas possible de comparer cette évolution avec le poids de la population belge dans les communes frontalières françaises, car l'INSEE ne diffuse pas ces résultats à l'échelle communale.

À travers le travail frontalier et la présence de Français en Belgique, il apparaît que la largeur de la zone frontalière est très variable suivant l'indicateur considéré. D'autres indicateurs donneraient des aperçus encore différents de la zone frontalière. Mais l'analyse du travail frontalier a montré que les grands pôles d'emploi – et donc les grandes villes – jouent un rôle déterminant. Détaillons maintenant cette zone frontalière en précisant les différents points de l'espace autour desquels s'organisent les relations.

### **C ] Les points de l'espace qui focalisent les relations frontalières**

Les données disponibles sur les lieux où se nouent le plus de relations concernent, dans leur grande majorité, le côté belge de la frontière. Il s'agit d'une part des données issues du dépouillement des encarts publicitaires dans les journaux français de petites annonces, d'autre part de données réunies par les chercheurs sur la fréquentation des écoles belges et des homes belges pour personnes âgées<sup>35</sup>. En revanche, peu de données sont disponibles sur la fréquentation de la zone frontalière française par les Belges. Nous approcherons ce phénomène uniquement à travers le cas d'un hypermarché français.

#### ***1. Les hypermarchés français attractifs pour la clientèle belge***

Les hypermarchés français figurent parmi les commerces intéressants pour la clientèle belge, car de tels établissements n'existent pas en Belgique.

En outre, certains produits sont surtaxés en Belgique, notamment les boissons : accises sur l'eau et les limonades (taxe n'existant pas en France), TVA à 21% contre 5,5% en France, cotisation recyclage dix fois plus élevée en Belgique qu'en France. Il en résulte qu'il est très intéressant pour un Belge d'acheter ces produits en France (cf. tableau 5 p.232).

---

<sup>35</sup> MOREL, Stéphane.– Scolarité transfrontalière, des élèves français en quête de différences. *Dossiers de Profils*, 49, 1998, p.23-28

MOREL, Stéphane.– Scolarité transfrontalière en métropole lilloise : entre image et réalité. *Actes du colloque « Images de villes-frontières », Strasbourg, 7-9 avril 1999*. p.104-111

MOURA, Corinne, van GHELUWE, Jean-Luc. – L'hébergement collectif des personnes âgées dans la métropole transfrontalière. *Dossiers de Profils*, 49, 1998, p.37-41

D'après une enquête de l'Université Libre de Bruxelles, les boissons constituent les principaux produits d'appels des achats transfrontaliers<sup>36</sup>. Dans 20% des cas, les personnes interrogées disent faire des courses pour d'autres personnes en même temps, généralement la famille et les voisins. La moyenne des déplacements est de 76 kilomètres aller-retour, mais certains viennent de beaucoup plus loin : des habitants de Knokke-Heist viennent ainsi faire leurs courses à Roncq, parcourant ainsi une distance de 154 kilomètres aller-retour (23% des ménages interrogés font entre 100 et 200 kilomètres aller-retour pour se rendre dans une grande surface française).

	France (supermarché)	Belgique (supermarché)
Eau 1 <sup>er</sup> prix	0,15 euro	0,35 euro
Eau de marque	0,47 euro	0,61 euro
Limonade	0,91 euro	1,34 euro

*Source : relevé sur le terrain, 2001*

Tableau 5. Les différences de prix des boissons en France et en Belgique

L'hypermarché Auchan à Roncq est l'un de ceux sur lesquels a porté l'enquête de l'ULB. Il est de très grande taille, et situé en bordure de l'autoroute, à deux minutes de la Belgique. Les enquêteurs de l'ULB ont effectué deux samedis de suite un comptage des voitures immatriculées en Belgique sur le parking, à partir d'un échantillonnage de dix allées du parking. Ils obtiennent en moyenne 22,3% de voitures « belges », entre 14H30 et 16H.

Nous avons également effectué un comptage des voitures immatriculées en Belgique sur ce même parking, à deux dates, mais en comptant les véhicules **sur l'ensemble du parking**. En effet, la méthode d'échantillonnage des allées suivies par les auteurs de l'ULB ne semble pas très probante, dans la mesure où la part de véhicules provenant de Belgique varie fortement suivant les allées ; des comptages effectués uniquement dans dix allées risquent alors de ne pas être représentatifs.

Les comptages ont été réalisés à la fin de l'année 2001, le 12 décembre et le 22 décembre<sup>37</sup>. À la première date, 13,7% des voitures étaient immatriculées en Belgique,

<sup>36</sup> Enquête menée sur un échantillon aléatoire de 305 ménages belges, faisant leurs courses dans les centres commerciaux de France, des Pays-Bas et du Luxembourg ; enquêtes menées les 10, 17 et 24 mars 2001. PATESSON, René. – Les emballages pour boissons : enquête auprès des ménages belges et des acheteurs transfrontaliers. Rapport de synthèse du 23 avril 2001, Centre de psychosociologie de l'opinion. 15p. <http://www.ulb.ac.be/soco/creatic/emballages.pdf>

<sup>37</sup> Le mercredi 12 décembre à 14H, il y avait 1175 voitures sur le parking ; le samedi 22 décembre, à 17H, 1426. Le nombre important de véhicules est une garantie de représentativité statistique.

pour 17,4% à la seconde date. Ces chiffres sont un peu inférieurs à ceux donnés par l'ULB, mais confirment néanmoins l'attractivité que peuvent exercer les grandes surfaces françaises proches de la frontière sur la clientèle belge.

Nous n'avons malheureusement pas pu aller plus loin dans les investigations, car la direction de l'hypermarché a refusé de nous recevoir et de répondre à nos questions sur la part du chiffre d'affaires lié à la clientèle belge, ainsi que sur les stratégies marketing développées envers cette clientèle.

## ***2. Les lieux de la zone frontalière belge fréquentés par les Français***

Plusieurs types de lieux en Belgique sont fréquentés par les Français : commerces, lieux de loisirs, écoles, homes pour personnes âgées. Ces différents lieux peuvent être identifiés comme des points de l'espace.

### *a. Les commerces belges qui attirent les Français*

Identifier tous les commerces de la zone frontalière belge attirant une clientèle française pose le problème de la disponibilité des données. Un protocole de recherche qui passerait par des enquêtes auprès de l'ensemble des commerces belges ou auprès de la clientèle française s'avèrerait lourd à mettre en œuvre, et disproportionné par rapport aux résultats attendus.

Une démarche plus pragmatique a été retenue : répertorier les commerces belges faisant de la publicité auprès des particuliers français, que ce soit par des encarts publicitaires dans les journaux ou par la distribution de prospectus dans les boîtes aux lettres. Le recueil des données a été effectué tout au long de l'année 2001. Les lieux où ont été recueillis journaux et prospectus sont Neuville-en-Ferrain, commune de l'agglomération lilloise bordée par la frontière, et Morbecque, commune de Flandre intérieure située à vingt kilomètres de la frontière. Les journaux dépouillés sont d'une part les quotidiens *La Voix du Nord* (édition d'Hazebrouck) et *Nord-Eclair* (édition de Tourcoing-Lys), d'autre part les journaux gratuits de petites annonces *Le Galibot* et *Bonjour Inter 59* dans les éditions de Roubaix-Tourcoing et d'Armentières-Hazebrouck.

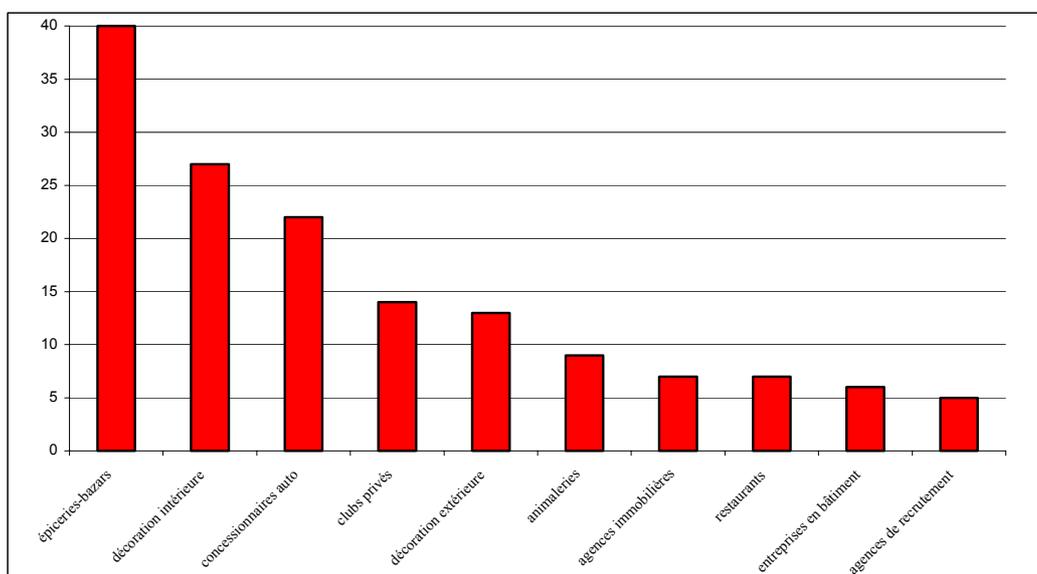
La principale limite de cette méthode est qu'elle ne peut prétendre à l'exhaustivité. Il est ainsi très probable que des commerces belges attirant de longue date une clientèle française fidèle n'ont pas besoin de placer d'encarts publicitaires, et de ce fait échappent à notre analyse. Néanmoins, cette méthode présente une cohérence certaine dans la mesure où elle donne un aperçu de la vigueur des stratégies commerciales transfrontalières au cours d'une certaine période. La liste des commerces belges répertoriés dans les journaux de petites annonces figure en annexe 1.

---

À la différence des plaques minéralogiques françaises, les plaques belges ne permettent pas de localiser l'endroit où vit le conducteur : les conducteurs belges conservent la même plaque toute leur vie.

### α. Les domaines commerciaux

158 commerces belges ont été identifiés. Ces commerces concernent des domaines d'activité très variés. La figure suivante rend compte du nombre d'encarts publicitaires comptabilisés par différentes catégories de commerces, présentés ci-dessous.



Source : base de données sur les commerces

Figure 12. Les commerces belges faisant de la publicité auprès de la clientèle française

Les commerces belges les plus nombreux à faire de la publicité côté français sont les « **épiceries-bazars** ». Sous ce terme générique nous avons classé à la fois les magasins de dragées, de pralines et de bière, ainsi que les surfaces commerciales offrant une grande variété de produits, objets de décoration, gadgets, cadeaux, etc.

La rubrique « **décoration intérieure** » regroupe les magasins de meubles, de cuisines, de literie. La plupart des publicités insistent sur le fait qu'il s'agit de fabrication belge, comme gage de qualité. Les surfaces commerciales sont parfois très importantes, telles que les publicités l'annoncent :

Deporama, salons, salles à manger, chambres à coucher, « dépôt vente sur 4 000m<sup>2</sup>, à 15 minutes de la frontière, meubles d'occasion tous styles », à Kuarne

Menina, « meubles, cuisines, salles de bain... devis gratuit à domicile... toutes nos cuisines sont livrées, montées et raccordées par nos ouvriers spécialistes », à Comines

MassaMeubel, « salons, salle à manger, lustrerie, tapis, armoires TV, tableaux, chambres... 4 000m<sup>2</sup> de meubles, 3 000m<sup>2</sup> de literie », à Wervik

Vorm Meubles, « sobre à l'extérieur mais... à l'intérieur nous vous montrerons une explosion de styles, couleurs et modèles où vous pouvez pleinement vous promener et choisir parmi des centaines de salons, chambres à coucher, salles à manger, etc. » « avantages de l'achat en usine : bon service après-vente ; un showroom rempli de prototypes et de lots à prix spéciaux ; livraison rapide », à Fūrnes

La présence de nombreuses voitures françaises sur le parking de ces magasins témoigne de la part importante de la clientèle française<sup>38</sup>. Le magasin présenté ci-dessous est symptomatique de la qualité de la politique commerciale développée dans la plupart de ces enseignes : à l'intérieur du magasin se trouvent des jeux pour enfants, une buvette, un snack et des points de vente de bières et de pralines. Tout est fait pour que les acheteurs restent le plus longtemps possible dans le magasin, et puissent y faire l'ensemble de leurs emplettes.



Source : prospectus distribué en Flandre française

Photo 36. Prospectus publicitaire pour un magasin de meubles à Ypres

La rubrique « **concessionnaires automobiles** » regroupe à la fois concessionnaires et garages revendant des voitures d'occasion.

Les « **clubs privés** » sont également nombreux à faire de la publicité en France. Ces clubs sont les mêmes que ceux qui recrutent des hôtesse en France, comme l'a montré l'analyse des journaux gratuits de petites annonces (cf. annexe). Le libellé des encarts publicitaires ne laisse aucun doute sur la nature des établissements, dont voici un exemple :

Club Chloé, « séductrices volcaniques pour frissons ardents, nouveau personnel », à Wevelgem

<sup>38</sup> Certaines enseignes belges vont jusqu'à ouvrir des magasins côté français, comme *Kreabel* à Tourcoing. Dans ses publicités, ce commerce se présente comme « le meuble belge à Tourcoing... Meubles moins chers qu'en Belgique ? C'est possible ! ». Par ailleurs, il est notable que le dépliant publicitaire en question, distribué en France, a été imprimé en Belgique.

La rubrique « **décoration extérieure** » comprend les magasins de vérandas, pergolas, abris de jardin, et jardineries. Les publicités insistent sur la fabrication sur mesure, la facilité de livraison et de pose des éléments en France et sur le prix :

Véranda Weyne « vous propose une grande gamme de systèmes véranda en aluminium ou bois de haut de gamme... une étude gratuite, devis gratuit, étude d'intégration et d'intérieur gratuite faite par nos architectes d'intérieur », à Zarren

Au petit jardin, centre de jardinage, « compositions florales, orchidées, plantes d'appartement, compositions cimetières, fleurs pour remplir des bacs... nous acceptons les chèques français, carte bleue, visa », à Poperinge

Volets & jardinières gratuits  
**PORTES ouvertes**  
mardi 3 juillet, mercredi 4 juillet, jeudi 5 juillet, vendredi 6 juillet, samedi 7 juillet, dimanche 8 juillet  
DEVIS GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT  
TRAITEMENT ISP = 20 ANS DE GARANTIE D'USINE  
PAIEMENT ÉCHELONNÉ SANS FRAIS, NI INTÉRÊTS  
Abri de jardin, Garage, bois de jardin, Abri de voiture - Carport  
-15%, -20%  
Fabrication sur mesure, Livraison gratuite, GARANTIE EUROPEENNE  
Véran Classic • Rue du Plavitout 131  
7700 MOUSCRON - BELGIQUE  
Tél. 03 28 41 95 71  
ou 00 32 (56) 84 38 48 • fax : 00 32 (56) 84 25 68  
Showroom ouvert du mardi au samedi de 10 h à 12 h et de 13h30 à 19 h, le dimanche de 14 à 19 h, fermé le lundi

Source : *Le Galibot*, 2 juillet 2001, édition d'Armentières. Le magasin est en Belgique mais propose un numéro de téléphone en France

### Photo 37. Encart publicitaire pour un magasin de vérandas à Mouscron

Plusieurs **animaleries** font également de la publicité. Le caractère très peu contraignant de la législation belge sur la vente d'animaux permet en effet d'avoir des prix beaucoup moins chers qu'en France. Certaines animaleries deviennent une destination de loisirs à part entière, comme le suggère l'encart publicitaire suivant :

Puppon Zoo, « l'animalerie la plus chouette du pays ! 9 000m<sup>2</sup> plaisir d'animaux. Consommation gratuite pour chacun ; grimage gratuit pour les enfants ; échantillons gratuits ; château gonflable pour les enfants ; animations, jeux pour les enfants et prix sous chapiteau ; photo gratuite de vous et votre animal domestique ; rayon de décoration pour la maison et le jardin », à Dadizele

Les **agences immobilières** qui placent des encarts publicitaires dans les journaux français sont de deux types : certaines proposent des locations d'appartement sur le littoral belge ; d'autres proposent aux Nordistes d'acheter des biens immobiliers dans les villes belges proches de Lille :

Agence Westkust, « location d'appartements pour les fêtes de Noël, à partir de 1500FF, cadeau surprise », à La Panne

GIC, « Vous souhaitez acheter en Belgique ? Contactez-nous ! Plus de 50 biens à vendre. Conditions spéciales pour fonctionnaires – possibilité de prêts à 110% » exemples de maisons à vendre à Comines, Ploegsteert, Warneton, au Bizet et à Heuvelland.

Les **restaurants** belges qui font de la publicité en France mettent généralement en avant leurs spécialités culinaires (notamment les moules frites, ou les ribbetjes, petites côtes de porc) mais aussi le cadre et l'animation :

Le Rabbit, « music restaurant... chaque soir live music : folk, jazz, la musique napolitaine... cuisine honnête et abordable... nos légumes sont en provenance d'une culture biologique de notre village et du nord de la France... Rudolf vous accueille avec son charme et si vous insistez un petit instant il se met derrière son piano afin que votre passage soit inoubliable... » (<http://welcome.to/the.rabbit>), à Westoutre (Mont Rouge)

Les « **entreprises en bâtiment** » présentent la singularité de proposer aux acheteurs français des produits « clefs en main ». La même entreprise s'occupe de tout : trouver le terrain, le viabiliser, traiter avec le notaire et l'architecte, et enfin construire :

S.A. ALLGROUND, à Mouscron, « informe et protège l'acquéreur pour construire en toute sécurité... Construisez votre patrimoine, living – 3 chambres – salle bain – garage ; les prix comprennent :

- le terrain frais de notaire compris
- la maison : TVA, architecte, raccordement égout, raccordements eau gaz, électricité, télédistribution compris
- provision frais d'acte hypothécaire (17 000FF)
- la sécurité chantier »

Enfin, plusieurs **agences d'interim** belges se tournent vers la France pour recruter. Il s'agit en majorité d'agences d'Ypres, et dans une moindre mesure de Comines. Ces agences cherchent à recruter des ouvriers, pour un travail posté :

AGO-Interim, «recherche soudeurs, opérateur-machine, électro-mécanicien, nuit ou deux équipes », à Ypres

Forum, « le spécialiste du travail franco-belge, organise un recrutement franco-belge le jeudi 31 mai à Bailleul. Vous cherchez du travail comme manutentionnaire, soudeur, mécanicien, emballer/euse, extrudeur, électricien... ? Vous avez votre propre voiture ? Vous voulez travailler en Belgique et avoir un meilleur salaire net ? », à Ypres

L'originalité de cette méthode de recrutement réside dans le fait que les agences vont à la rencontre des travailleurs français potentiellement intéressés, ce qui témoigne du réel manque de main-d'œuvre pour les travaux pénibles dans la Flandre occidentale.

Enfin, il faut mentionner deux autres types d'encarts publicitaires qui, à la différence des précédents, ne concernent pas des commerces. Il s'agit de publicités d'une part pour certaines écoles et institutions scolaires belges, d'autre part pour des festivités organisées en Belgique.

Les **publicités pour les écoles** se trouvent exclusivement dans la zone de Roubaix-Tourcoing, et non en Flandre intérieure. La zone de « recrutement » des élèves français est donc spécifique : il s'agit des secteurs urbains adossés à la frontière, au nord-est de l'agglomération lilloise. Les établissements belges concernés sont également identifiables car les publicités ne sont pas pour l'enseignement belge en général mais pour des écoles et instituts particuliers. Certains ont une renommée reconnue à l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais, comme l'Institut Saint-Luc à Tournai ; d'autres ont un recrutement beaucoup plus local, comme l'école paroissiale maternelle et primaire de Mouscron.

Les **manifestations et évènements festifs** organisés en Belgique dont la promotion est faite du côté français sont variés : ducasse, brocante, foires commerciales, ouverture de parcs d'attractions, de patinoires, etc. Le côté festif et la finalité commerciale sont indissociables :

Mouscron sur glace, « patinoire sur la grand-place, animations de fête, spectacles et décorations féeriques, grand marché de Noël, le 09/12 à 20H concert gratuit »

Ice-mountain, Comines, « la montagne d'à côté : piste en vraie neige, couverte. Piste de 210 mètres sur 30 mètres, la plus grande d'Europe, praticable par tous, skieurs et snowboarders, dans le respect des règles de sécurité. Ouverte tous les jours de 10H à 23H. Avec en prime, l'ambiance de l'après-ski, le vin chaud, la raclette, le feu de cheminée... »

Foire commerciale du Bizet (B), « Entrée gratuite ! De la diversité et des prix incroyables  
20 artistes peintres exposent leurs œuvres et travaillent devant vous ;  
Animations musicales  
Défilés lingerie féminine  
Tombola : 40 000FB – 7 000FF en bons d'achat  
Cafétéria, les bonnes bières belges à prix démocratique  
Restauration, durant toute la foire et petite restauration (hot dog, hamburger) »

« Musette guinguette, chaque dimanche après-midi dansant au *De Beiaard* chez Evelyne, avec les plus grandes vedettes de l'accordéon, à Neuve-Eglise  
*De Beiaard*, c'est aussi : l'organisation de voyages d'un jour par groupes, venez goûter à nos journées dans le Westhoek »

Lors de la création d'un nouveau parc d'attraction en Belgique, des campagnes publicitaires sont menées du côté français. Ce fut le cas lors de l'ouverture de *Plopsaland* à La Panne (remplaçant *Meli Parc*). En-dehors des encarts publicitaires dans les journaux et des prospectus distribués dans les boîtes aux lettres, des publicités furent affichées sur de grands panneaux dans les principales villes françaises de la région.



Source : *Le Galibot*, 2 juillet 2001, édition d'Armentières. En-dehors des publicités de ce type à destination du public du Nord-Pas-de-Calais, le parc a également adopté une stratégie de promotion à l'échelle nationale française (publicités sur la radio RTL).

Photo 38. Encart publicitaire pour le parc d'attractions Bellewaerde

Ces quelques exemples illustrent la variété des occasions de faire la fête en Belgique, à tous les âges de la vie. Ils témoignent aussi d'une ingéniosité commerciale certaine : dans les lieux de loisirs se trouvent toujours restaurants et commerces, ce qui multiplie les motifs de visite et permet de garder les visiteurs plus longtemps.

## **β. La localisation des commerces**

La localisation des commerces faisant de la publicité en France est présentée sur la carte 49 (p.242). Les commerces belges représentés sont situés autant en Flandre qu'en Wallonie. Les villes wallonnes de Comines et de Mouscron n'en apparaissent pas moins sur-représentées par rapport aux villes flamandes voisines de Wervik et de Menin – alors que pour ces quatre villes il y a continuité urbaine à travers la frontière. La différence est particulièrement nette si l'on considère Comines et Wervik, deux villes de taille et de situation comparables ; vingt commerces cominois font de la publicité en France, alors qu'ils ne sont que trois wervikois à le faire.

Pour comprendre cette différence, nous proposons l'interprétation suivante. Les villes de Comines et Mouscron ont une situation particulière de double cul-de-sac, par rapport à la Belgique mais aussi par rapport à la Wallonie. L'accessibilité est plus aisée avec la France qu'avec le reste du territoire wallon. Ce n'est pas le cas de Menin ni de Wervik, villes bien raccordées au reste de l'espace flamand. En conséquence, le dynamisme commercial des deux villes wallonnes ne peut exister que s'il y a contact avec les voisins français. L'attraction de la clientèle française est une condition de survie.

En outre, l'histoire de ces deux villes est indissociable de la présence de la frontière. Comines et Mouscron se sont développées à mesure que s'y sont installés des ouvriers flamands, travaillant dans les usines françaises de l'autre côté de la frontière (cf. chapitre 2).

Aujourd'hui, les relations entre ces villes et les villes françaises proches restent fortes mais ont changé de nature et d'orientation : ce sont davantage les Français qui traversent la frontière pour fréquenter les commerces, les services, les écoles belges.

On remarque également que la proximité des commerces à la frontière joue un rôle important. Mais les commerces faisant de la publicité en France sont également ceux qui sont proches des grands axes routiers de pénétration à l'intérieur du territoire belge.

### *b. Les discothèques belges*

Les jeunes Lillois sont nombreux à fréquenter les dancings et méga-dancings belges. La gendarmerie belge a procédé à un comptage des voitures immatriculées en France dans les parkings de ces établissements, un samedi soir en 1998. Elle a relevé près de 1 000 voitures françaises. En estimant le nombre de personnes par voiture entre 3 et 4, cela signifie qu'environ 3500 Nordistes étaient sortis faire la fête en Belgique ce soir-là. Étant donné qu'il y a de très nombreux établissements et que la gendarmerie belge n'a probablement pas pu visiter le parking de chacun, ce chiffre doit être considéré comme un minimum.

La carte 50 (p.242) indique la localisation des discothèques côté français et côté belge. Elle a été réalisée à partir des données des annuaires téléphoniques et des relevés sur le terrain. Le nombre important d'établissements en Belgique sur la RN50 entre Courtrai et Tournai ressort nettement. Cette route a d'ailleurs la réputation d'être très accidentogène, surtout le soir pendant les week-ends, à la sortie des discothèques, dancings et méga-dancings.

La forte densité de discothèques à cet endroit offre un contraste important avec le côté français de la frontière, nettement moins bien pourvu.

Selon l'Inventaire communal du département du Nord en 1996, les discothèques belges arrivent à la première place des équipements belges attractifs. En effet, 124 communes nordistes citent au moins une fois une discothèque belge. Et ici la proximité joue peu : les communes nordistes qui se considèrent dans la zone d'attraction d'une discothèque belge sont souvent éloignées de vingt à trente kilomètres de la frontière.

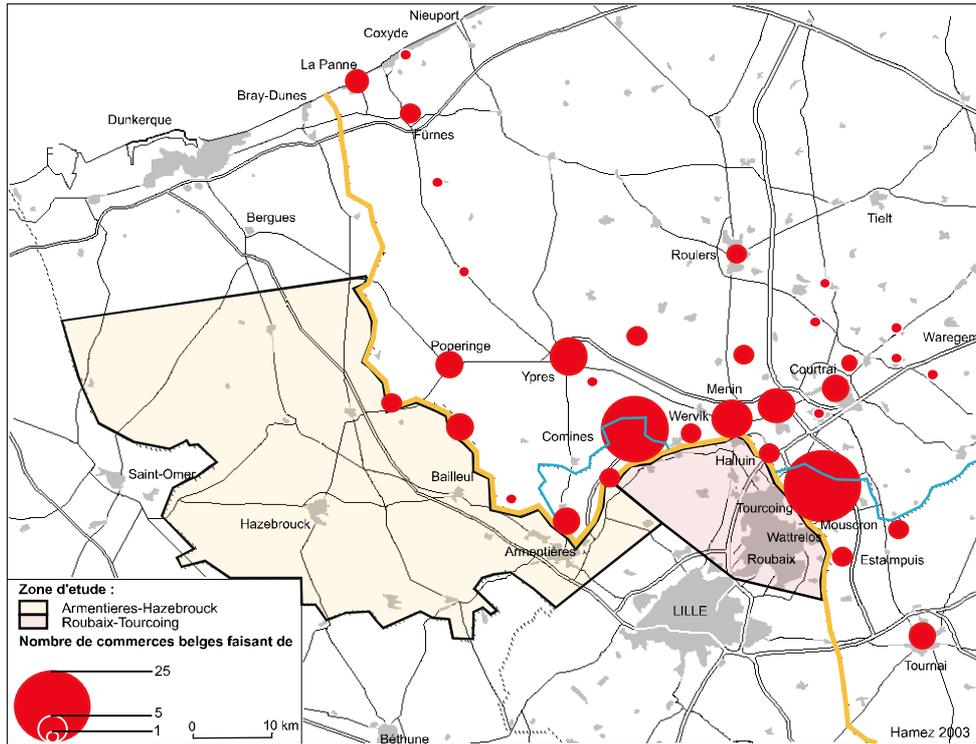
L'attractivité des dancings belges s'explique par plusieurs facteurs. Le plus important est probablement le prix. Alors que le prix d'entrée descend rarement sous quinze euros en France, de nombreux dancings belges fixent un prix d'entrée à trois euros. Mais de nombreux autres facteurs jouent : la qualité du service, la possibilité de trouver des cocktails qui n'existent pas en France, l'intérêt de pouvoir choisir entre différents types d'établissements, enfin le côté dépaysant lié au passage de la frontière, voire exotique selon le terme de Crozat<sup>39</sup>.

Comme le dit Guy Di Méo, les fêtes ont un sens géographique fort qui contribue à forger l'identité des populations : « La fête présente l'intérêt et l'avantage d'accroître la dimension symbolique ou emblématique des lieux ordinaires. On fera le pari que la mémoire collective a besoin de tels lieux sublimés ou transfigurés pour se perpétuer ou remplir sa fonction identitaire »<sup>40</sup>. Le fait d'aller faire la fête en Belgique est constitutif des pratiques de nombreux habitants du Nord et du Pas-de-Calais. Ces pratiques sont d'autant plus ancrées qu'elles durent depuis plusieurs générations : les grands-parents allaient au bal de l'autre côté de la frontière, les parents se retrouvaient dans des tavernes flamandes, et les enfants vont aujourd'hui au mega-dancing.

---

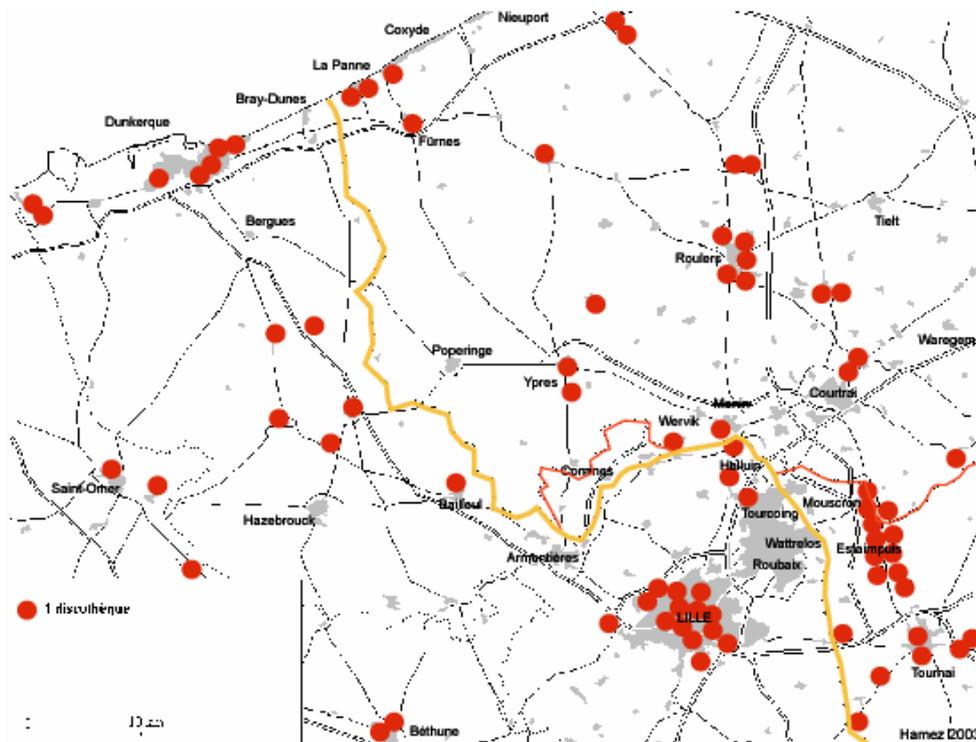
<sup>39</sup> CROZAT, Damien. – Bar, boîtes et pralines. La permanente reconstruction culturelle d'une frontière entre Lille, la Belgique et le nord de l'Europe. *Hommes et Terres du Nord*, 4, 2001, p.230-241

<sup>40</sup> DI MEO, Guy. – Le sens géographique des fêtes. *Annales de géographie*, 110 (622), 2001, p.624-646



Source : journaux gratuits de petites annonces et prospectus mis dans les boîtes aux lettres

Carte 49. Les commerces belges faisant de la publicité dans les zones de Roubaix, Tourcoing, Armentières et Hazebrouck



Carte 50. Les discothèques et dancings dans la zone d'étude franco-belge

*c. Les écoles et les homes pour personnes âgées*

En dehors des lieux commerciaux et de loisirs fréquentés de l'autre côté de la frontière, certaines institutions de service aux personnes attirent les Français.

En premier lieu, c'est le cas pour plusieurs **écoles** belges. Les flux de scolaires français vers les établissements des arrondissements de Mouscron et de Tournai ont été estimés en 1994 à 14 000 élèves<sup>41</sup>. Dans certains établissements, comme Saint-Luc à Tournai, les Français représentent la moitié de l'effectif total. Par ailleurs, ces flux sont fortement dissymétriques : seuls 400 jeunes belges se rendent dans les établissements scolaires français (premier et second degré).

Stéphane Morel a étudié l'évolution de cette mobilité<sup>42</sup>. Il souligne l'ancienneté de ces flux. En effet, leur origine remonte à la loi Combes de 1904 qui interdit aux congrégations religieuses d'enseigner en France ; en conséquence, plusieurs d'entre elles jusqu'alors implantées dans le département du Nord ont migré vers la Belgique toute proche où elles ont continué à accueillir de nombreux jeunes Français. Certains établissements leur étaient même exclusivement destinés, comme Saint Luc à Tournai ou le collège Saint Jean-Baptiste de la Salle à Estaimpuis.

Ces flux ont fortement chuté au milieu des années 1970 car la Belgique, subissant alors les effets de la crise économique, adopte une loi imposant aux parents d'élèves scolarisés en Belgique sans y être domiciliés de participer aux frais de scolarité – le minerval. Le nombre d'élèves français dans les arrondissements de Mouscron et de Tournai passe alors de 5553 en 1975 à 3819 en 1988. Mais en 1988, le minerval est supprimé car il est non conforme à la législation européenne ; et le nombre d'élèves français repart à la hausse. **Dans ce cas précis, l'importance des flux frontaliers est donc directement liée à l'existence de la législation européenne.**

Selon Stéphane Morel, les motivations à étudier en Belgique sont liées à la fois aux carences du système scolaire français, et aux avantages spécifiques de l'enseignement belge. En premier lieu, il s'avère que l'enseignement dispensé sur le versant nord-est de l'agglomération lilloise (dans les secteurs de Tourcoing, Roubaix et Wattlelos) a une très mauvaise image, opposée à celle de l'enseignement belge. En second lieu, le tissu d'écoles belges dans les arrondissements de Mouscron et de Tournai est très dense et surdimensionné par rapport à l'effectif de scolaires belges. En l'absence de carte scolaire comme il en existe en France, les écoles belges doivent faire leur propre promotion pour attirer les élèves ; et leur intérêt est de cumuler les inscriptions pour recevoir le plus de subventions de la Communauté française de Belgique.

---

<sup>41</sup> MOREL, Stéphane.– Scolarité transfrontalière en métropole lilloise : entre image et réalité. *Actes du colloque « Images de villes-frontières », Strasbourg, 7-9 avril 1999.* p.104-111

<sup>42</sup> MOREL, Stéphane.– Scolarité transfrontalière, des élèves français en quête de différences. *Dossiers de Profils*, 49, 1998, p.23-28

MOREL, Stéphane. – Scolarité transfrontalière et métropole lilloise. DEA : Géogr. : Lille1 : 1994 : 120 p.

Enfin, les classes dans l'enseignement belge sont moins surchargées qu'en France, et l'offre éducative est plus diversifiée.

L'analyse des encarts publicitaires effectuée précédemment a révélé la **stratégie volontariste des écoles belges** pour recruter des élèves français. Ces écoles sont de plusieurs types, de la maternelle au lycée.

Une école maternelle de Mouscron vante ses atouts de la façon suivante :

École paroissiale maternelle et primaire, Mouscron  
« Une école de la réussite : plus de 96% de taux de réussite aux examens interdiocésains,  
Une équipe dynamique et compétente au service des enfants de 2,5 à 12 ans,  
Informatique et multimédias, logopédie, psychomotricité, discipline et respect des autres  
Inscription gratuite, fournitures scolaires gratuites  
Garderie surveillée de 7H à 18H »

Nous avons interrogé une mère d'élève de Tourcoing sur les raisons qui l'avaient poussée à mettre son enfant de 3 ans à l'école maternelle de Mouscron. Selon elle, une des différences fondamentales entre les systèmes scolaires français et belge réside dans le suivi personnalisé des élèves en Belgique ; les structures éducatives s'adaptent aux cas particuliers, alors qu'en France le système est perçu comme plus rigide. Par ailleurs, les horaires très souples de l'établissement lui permettent d'aller chercher son enfant après son travail, à la différence des établissements français qui ferment plus tôt et n'offrent pas de solution de garderie.

Les élèves français en échec scolaire trouvent également en Belgique un enseignement répondant à leurs problèmes. L'encart publicitaire suivant l'illustre :

Les Trieux, à Leers-Nord  
PROBLEMES SCOLAIRES ! L'école professionnelle spéciale mixte  
a) Accueille vos enfants de 13 à 21 ans pour les problèmes légers et/ou caractériels :  
- travaux de bureau et magasin  
- service aux personnes  
- entretien bâtiment et de son environnement  
- cuisine de collectivité et travaux de restaurant  
b) Pour les problèmes modérés et/ou sévères :  
-adaptation sociale et professionnelle

Enfin, les élèves français souhaitant suivre des filières spécialisées dès le collège peuvent le faire en Belgique. L'Institut Saint-Luc à Tournai attire ainsi de nombreux français, notamment dans des filières artistiques. Mais d'autres spécialités sont possibles, comme l'indique l'encart publicitaire suivant :

Institut communal secondaire d'enseignement technique, Herseaux  
« Le seul à présenter une formation sportive de haut niveau en parallèle à des études complètes : de 12 à 16 ans, gym, équitation, judo, foot.  
Formation technique et professionnelle dans des secteurs ouverts à l'emploi ! de 14 à 18 ans : cyber-media, boucherie-charcuterie, traiteur, électro-mécanique, mécanique, sanitaire, vente-étalage, travaux de bureau, couverture métallique.  
La qualité de l'enseignement belge n'est plus à prouver. »

Les structures belges **d'hébergement collectif de personnes âgées** attirent également des Français. Leur nombre a été évalué à un millier de personnes<sup>43</sup>. La pénurie de maisons de retraite dans l'agglomération lilloise, des structures d'accueil plus souples en Belgique, de taille moins grande, avec des lits médicalisés, ce sont autant de raisons qui rendent les structures belges attractives.

Notons que depuis deux ans le groupe Mulliez s'est inspiré du modèle belge des *homes* pour personnes âgées, pour créer dans l'agglomération lilloise de nouveaux établissements médicalisés, gérés de façon plus souple que les maisons de retraite françaises classiques. Cette tendance peut être de nature à freiner les départs de personnes âgées pour la Belgique.

Enfin, les centres belges d'accueil et de soin aux handicapés physiques et mentaux accueillent également de nombreux Français. Selon une étude de la Cour des Comptes de Belgique, leur nombre s'élève à 3 000<sup>44</sup>. La France souffre d'un manque de structure d'accueil pour ces types de handicap ; les structures belges, plus nombreuses et moins onéreuses, sont en conséquence très recherchées. En outre, les structures belges ont intérêt à faire venir les Français : ils bénéficient alors de subventions octroyées par la France supérieures à celles données pour les patients belges par l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées. La Cour des Comptes indique ainsi dans le même rapport que pour l'hébergement d'adultes handicapés mentaux, en 1996, un patient français est subventionné de 4 500 francs belges par jour en moyenne, contre 3 200 francs belges pour un patient wallon.

Qu'il s'agisse des écoles, des *homes* pour personnes âgées ou des services d'accueil pour handicapés, ces instituts se localisent exclusivement sur le versant wallon de Lille et non sur son versant flamand. Des relations scolaires ont pourtant existé dans le passé entre Flandre et France, de jeunes Flamands venant faire leurs études dans les écoles françaises. Le lycée Saint-Jacques à Hazebrouck, qui dispose d'un internat, accueillait ainsi chaque année plusieurs Flamands. Mais ce mouvement s'est progressivement tari, et il n'y a plus aujourd'hui aucun élève flamand belge à Saint-Jacques.

Les écoles comme les *homes* pour personnes âgées représentent des lieux précis de l'espace qui exercent une attractivité. Ces « points » sont situés à proximité de la frontière : la majorité des *homes* sont à moins de cinq km de la ligne ; quant aux écoles, Stéphane Morel constate une baisse très nette de la fréquentation par les Français quand elles en sont éloignées.

---

<sup>43</sup> MOURA, Corinne, van GHELUWE, Jean-Luc. – L'hébergement collectif des personnes âgées dans la métropole transfrontalière. *Dossiers de Profils*, 49, 1998, p.37-41

MOURA, Corinne. – Santé et transfrontiéralité : le placement des personnes âgées dans la métropole transfrontalière franco-belge. DEA : Géogr. : Lille1 : 1995

<sup>44</sup> Belgique : Cour des Comptes. – L'accueil et l'hébergement des personnes handicapées en région wallonne : Rapport transmis par la Cour des Comptes au Parlement wallon. – Bruxelles, février 2001. – 87p.

## **Conclusion du chapitre 4**

Il y a plusieurs points communs entre les relations à l'échelle locale et celles à l'échelle inter-nationale. D'abord, les échanges sont toujours motivés par les avantages comparatifs de pays à pays, qu'il s'agisse des écoles dans la périphérie belge de Lille ou de l'arrivée de Français fortunés à Bruxelles pour profiter de niches fiscales.

Ensuite, alors que c'est le versant français qui exerçait une attractivité au début du XXe siècle, pour le travail frontalier et saisonnier, c'est désormais le versant belge qui attire, quelle que soit l'échelle spatiale considérée. Ainsi, la population française de Tournai est en forte augmentation, de même que celle de Bruxelles. Les Français n'ont jamais été autant présents en Belgique. Plusieurs éléments expliquent ce mouvement :

- les pratiques fiscales belges attractives pour certains contribuables (à savoir aisés, non entrepreneurs et disposant d'importantes valeurs mobilières),
- la fiscalité favorable aux filiales d'entreprises étrangères, avec les centres de coordination,
- les salaires plus élevés, expliquant le travail frontalier,
- le système éducatif belge,
- le prix des loyers et des constructions, moins cher en Belgique.

Cependant, une différence est apparue entre les échelles spatiales : les plus fortes augmentations de la présence française n'ont pas lieu seulement à proximité de la limite mais partout dans le pays, et surtout à Bruxelles. Si la pratique locale de la frontière révèle qu'il existe toujours une zone frontalière, les évolutions récentes s'observent davantage à une échelle surplombante qu'à l'échelle locale. On s'affranchit beaucoup plus des contraintes de la frontière. Ainsi, pour rebondir sur le modèle de la transition frontalière développé par Jean-Pierre Renard, la transition serait pertinente surtout à l'échelle des pays, dans le sens d'une interconnexion plus aboutie. En revanche, à l'échelle locale, la dialectique entre caractères de ligne et de zone de la frontière perdure.

Par ailleurs, ce changement d'échelle implique de ne pas se limiter à la France et à la Belgique mais également de considérer les pays voisins. La forte croissance de magasins de tabac sur la frontière, spécialement à Adinkerque, à destination de la clientèle britannique, témoigne que la mise en place du Tunnel n'est pas sans répercussion sur la frontière franco-belge.

Parmi les tendances relevées dans ce chapitre, plusieurs sont très récentes, comme l'augmentation du travail frontalier de résidents français en Belgique, qui semble exponentielle, ou la croissance des Français habitant en Belgique, linéaire et continue. Ces mouvements méritent d'être étudiés de très près dans l'avenir, pour voir si le « tropisme belge » que l'on voit émerger est conjoncturel ou structurel.

Enfin, les faits montrés ici sont ceux pour lesquels les relations existent entre Français et Belges. Mais il ne faut pas perdre de vue que ces relations sont en général l'exception plus que la règle. Cela transparaît par exemple dans les journaux de petites annonces. Nous avons développé une méthodologie pour analyser ces journaux, en cherchant si les relations au sein de la société civile, telles qu'elles apparaissent dans les petites annonces, dépassent la frontière (cf. annexe). Il s'agissait de deux journaux français, dépouillés à plusieurs dates. Le matériau des petites annonces s'est révélé riche par la variété des champs possibles de relations : vente de voitures, location d'appartements, recherche de collectionneurs, etc. Mais le résultat en matière d'échanges transfrontaliers était pauvre : dans l'un des journaux, 1,7% seulement de l'ensemble des annonces de particuliers concernait la Belgique, contre 0,5% dans l'autre. Les petites annonces sont donc très peu utilisées comme média pour les relations entre les deux côtés de la frontière.

En matière de presse transfrontalière, le journal Nord-Éclair est souvent cité en exemple, car il est diffusé à la fois côté français et côté belge de la frontière. Cependant, il ne faut pas en déduire que les populations locales disposent d'un même gisement d'informations : l'édition française et l'édition belge ont peu d'articles en commun. Nous avons comparé deux éditions à une même date, le 17 avril 2001, celle de Mouscron et celle de « Lys-Halluin ». Un des seuls articles en commun est l'arrivée du Paris-Roubaix, événement auquel trois pages identiques sont consacrées dans chacune des deux éditions. Mais la une des deux journaux diffère : l'édition belge titre sur le procès du génocide rwandais à Bruxelles, tandis que l'édition française ouvre sur l'évacuation des habitants de la ville française de Vimy, suite au déminage de plusieurs tonnes d'explosifs. Dans la rubrique « Sport », en-dehors du Paris-Roubaix, les journaux diffèrent : côté belge on évoque surtout le club de foot de Mouscron, L'Excelsior, tandis que côté français on parle du LOSC. Chaque journal traite donc l'actualité sous un angle national – même s'il y a des clins d'œil aux faits relatés de l'autre côté.

Ces quelques exemples, tirés des journaux locaux, indiquent que la vie sociale et culturelle de chaque côté de la frontière reste polarisée sous un angle national bien plus que sous un angle transfrontalier.



## **Chapitre 5. L'intensité des échanges vue à travers la nuptialité mixte : Un désamour franco-flamand**

---

Le chapitre précédent a mis en lumière l'extrême diversité sectorielle et spatiale des relations frontalières. Il en ressort que la frontière est inégalement poreuse suivant son tronçon franco-wallon et son tronçon franco-flamand. Si des relations commerciales prennent place à travers les deux tronçons, les relations de travail se dirigent avant tout du côté français vers le côté flamand, tandis que les navettes scolaires vont dans le sens France-Wallonie.

Cependant, l'analyse effectuée précédemment soulève deux questions.

En premier lieu, l'ensemble de ces relations forment un patchwork dont il est peu aisé de dégager le motif d'ensemble, la tendance générale. Le cas des frontaliers scolaires est intéressant à cet égard, car il révèle à quel point les flux s'enracinent dans l'histoire, et dépendent d'un contexte législatif et socio-économique : l'étude de Stéphane Morel révèle que ces flux ont une origine datée au début du XXe siècle, liée aux lois favorisant la laïcisation en France ; qu'ils ont fortement baissé de 1975 à 1988 suite à l'instauration d'un minerval spécifique touchant les élèves non domiciliés en Belgique ; qu'ils sont repartis à la hausse suite à la suppression du minerval en 1988, ce dernier s'avérant non conforme à la législation européenne. Il en va de même pour les flux de travail et de commerce, liés à un différentiel spécifique. Dans la mesure où ces différents types de relations sont chacun liés à un contexte particulier, comment dresser un panorama de leur dynamique ?

En second lieu, les flux pris en compte jusqu'à présent ne permettent pas d'apprécier le degré de contact, d'échange et de connaissance mutuelle entre populations françaises et belges. En effet, il peut très bien y avoir relations à travers la frontière sans qu'il y ait nécessairement fréquentation réciproque des populations françaises et belges ; que l'on pense notamment aux relations scolaires où les jeunes Français traversent la frontière pour se retrouver dans des écoles belges fréquentées majoritairement par ... des Français.

Il s'avère à ce stade impératif d'aller plus loin dans la démonstration en intégrant des éléments relatifs à la sociabilité transfrontalière, afin d'appréhender le **degré de fréquentation entre populations françaises et belges**. Les **mariages franco-belges** apparaissent comme un indicateur très intéressant à cet égard. En effet, comme le rappelle Yola Verhasselt, « une des possibilités de mesure de l'intensité des relations sociales à travers la frontière consiste à calculer la zone d'influence des mariages », ce qui revient à considérer les échanges matrimoniaux comme un « baromètre des relations sociales »<sup>45</sup>. Nadine Cattan et Claude Grasland soulignent également tout l'intérêt que présente la nuptialité pour comprendre le rôle des frontières, car ce thème permet d'envisager le « fonctionnement des réseaux socio-spatiaux en zone de contact politique »<sup>46</sup>.

En outre, le thème de la nuptialité présente également l'intérêt de permettre des **analyses synchroniques**, c'est-à-dire de comparer plusieurs espaces au même moment. Un travail de ce type a été réalisé par Suzanne Daveau dans sa thèse sur la frontière jurassienne, pour les années 1950-1953<sup>47</sup>. Il en ressort que le taux de nuptialité mixte est très variable d'une commune à l'autre, variant d'un minimum de 2,2% à un maximum de 21%. L'auteur explique ces différences par la présence ou non d'axes routiers reliant les deux côtés de la frontière. Par ailleurs, elle constate également que les conjoints suisses de ces unions mixtes sont généralement originaires de régions suisses éloignées de la frontière. Douaniers ou ouvriers, ils sont parachutés dans ce coin du Jura et « il semble qu'un certain déracinement soit favorable aux unions contractées avec les étrangers ». Et Suzanne Daveau de conclure : « Les populations locales se mêlent donc très peu ».

Il sera très intéressant de chercher si la même tendance se retrouve le long de la frontière franco-belge. Par ailleurs, notre zone d'étude présente une diversité spatiale bien plus large que dans le cas de l'espace jurassien : tandis que ce dernier est uniformément rural, notre terrain franco-belge alterne milieux littoraux, ruraux et urbains, et situations de continuité et discontinuité linguistiques. Cette variété de situations et de milieux constitue une source potentielle d'éléments explicatifs à la nuptialité franco-belge.

Le présent chapitre est consacré à l'état de la nuptialité mixte pour l'année 2000, en privilégiant la comparaison des communes entre elles. Le chapitre suivant traitera lui de l'évolution depuis la fin des années 1970 des mariages franco-belges dans ces mêmes communes, afin de dégager les grandes tendances spatio-temporelles, et de sonder si « l'ouverture » des frontières a eu quelque effet sur les mariages mixtes. Ces deux chapitres sont donc intimement liés.

---

<sup>45</sup> VERHASSELT, Yola, LOGIE, Franck, MERGAERTS, Bernadette. – Espace géographique et formes de sociabilité, quatre exemples de régions frontalières. *Revue du Nord*, 64(253), 1982, p.581-600

<sup>46</sup> GRASLAND, Claude, CATTAN, Nadine. – Dynamiques migratoires et recompositions territoriales en Tchécoslovaquie de 1960 à 1992. – Rapport final de recherche, 1994. MRT – Programme PECO.

<sup>47</sup> DAVEAU, Suzanne.- Les régions frontalières de la montagne jurassienne. – Publication hors-série de la *Revue de géographie de Lyon*, 1959, 571p. (Th : Géogr. : Lyon : 1959)

## ***1 ] Méthodologie***

L'analyse des mariages frontaliers a nécessité une réflexion méthodologique importante.

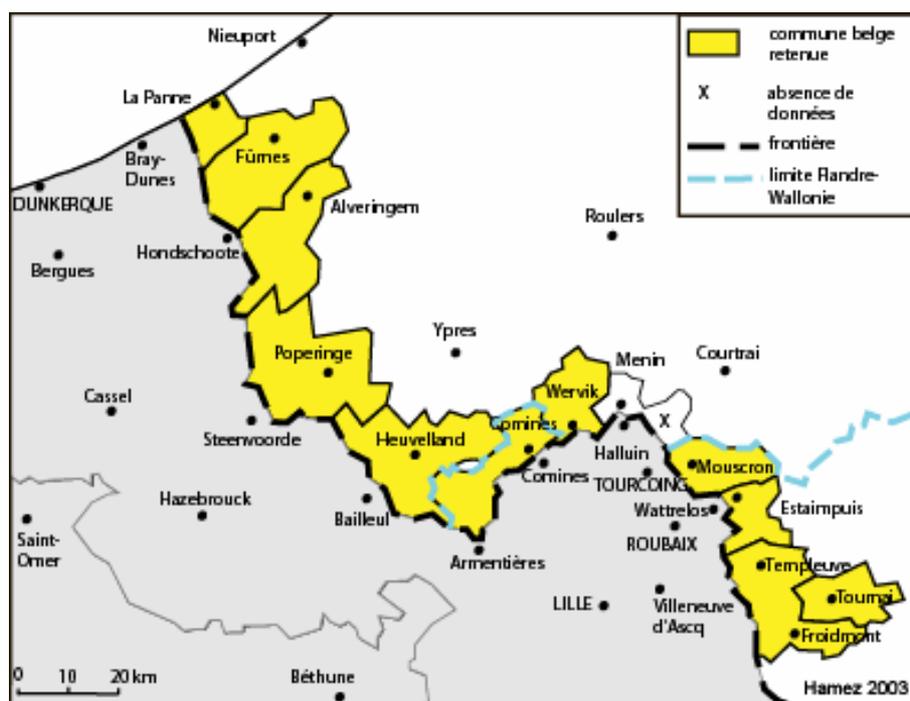
Un problème majeur se pose d'emblée : **la disponibilité des données**. Les instituts statistiques nationaux (l'INSEE en France et l'INS en Belgique) possèdent ces données mais en restreignent drastiquement l'accès. Ainsi, bien que l'INSEE ait dans la base de données de l'état civil les chiffres de tous les mariages par nationalité pour toutes les communes françaises, elle est tenue par la loi « Informatique et libertés » de ne pas les délivrer si moins de 10 mariages sont concernés. Étant donné que les mariages mixtes ne concernent qu'un nombre restreint de couples, cela revient à interdire toute recherche à une échelle spatiale plus fine que celle du département.

Une autre façon d'accéder aux données est de les rechercher à la source, dans les actes d'état civil. Cela n'est pas possible en France avant qu'un siècle ne soit passé. Aucune dérogation ne nous a été accordée dans le cadre de notre recherche. Nous n'avons donc **aucun chiffre à l'échelle des communes françaises**.

En revanche, l'accès aux actes d'état civil est moins restreint en Belgique. Il est laissé à la discrétion du président du Tribunal de Première Instance<sup>48</sup>. Nous avons fait la demande auprès des quatre présidents de Tribunaux de Première Instance concernés dans notre zone d'étude : ceux de Fūrnes, Ypres, Courtrai et Tournai. Trois présidents sur les quatre nous ont accordé l'accès aux actes, mais le président du Tribunal de Courtrai nous l'a refusé. En conséquence, nous n'avons **aucun chiffre pour Menin**, commune frontalière dépendant du Tribunal de Courtrai, mais nous avons pu collecter les données dans les **communes frontalières des arrondissements de Fūrnes, d'Ypres et de Tournai**. La carte 51 (p.252) présente les communes sur lesquelles l'étude a porté.

---

<sup>48</sup> Il y a en Belgique un Tribunal de Première Instance par arrondissement.



NB : Templeuve et Froidmont ne sont pas des communes en tant que telles, mais des *districts* rattachés à la commune de Tournai.

Carte 51. Les communes dans lesquelles ont été collectées les données sur la nuptialité

Le protocole complet d'analyse des données est présenté en annexe :

- dans sa dimension spatiale : sur quels critères a été sélectionnée la zone d'étude ?
- dans sa dimension temporelle : jusqu'à quand dans le temps fallait-il remonter ?
- en termes informationnels : quelles données des registres d'état civil ont été collectées ?

Dans la suite de ce chapitre, les résultats seront d'abord présentés globalement pour l'ensemble des communes étudiées. Pour expliquer les différences constatées d'une commune à l'autre, deux facteurs distincts seront évoqués : le facteur linguistique et le facteur des différents milieux géographiques. Une analyse comparative sera ensuite effectuée pour évaluer l'impact de ces deux facteurs. En effet, les communes qui composent notre zone d'étude présentent des profils bien diversifiés, et peuvent être comparées terme à terme de façon très éclairante.

Trois couples de communes seront étudiés :

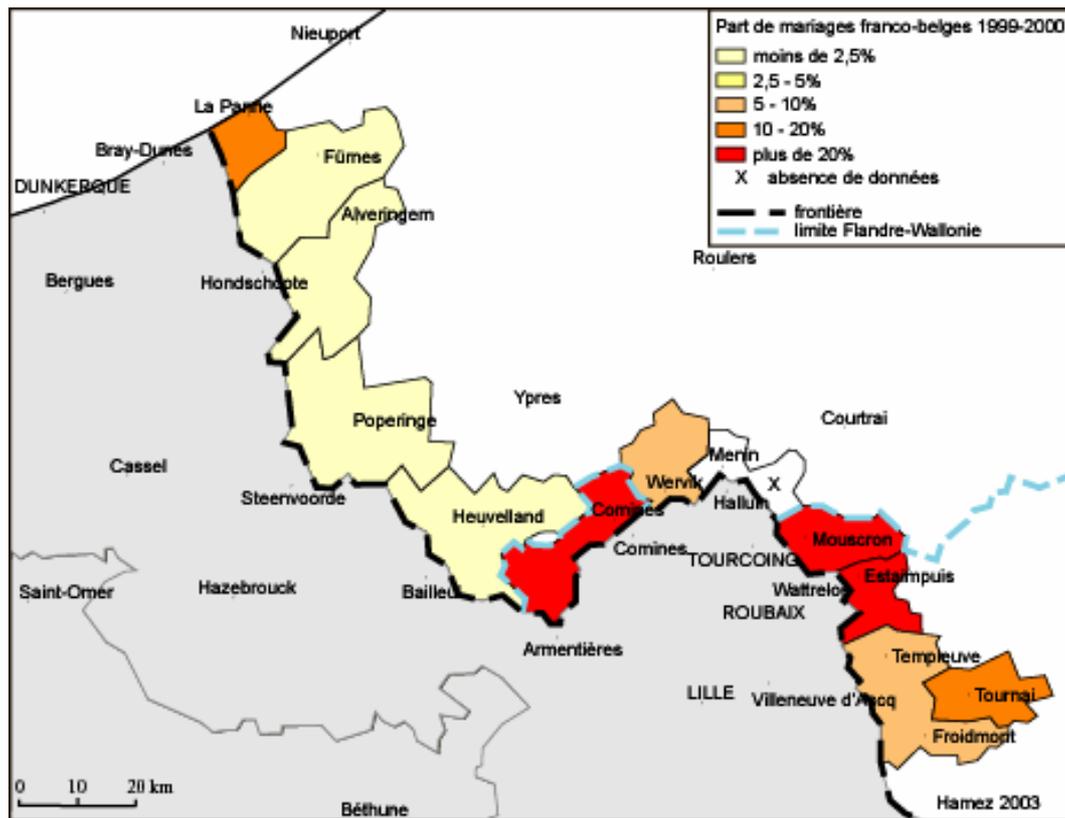
- Wervik et Comines-Warneton. Ces deux communes sont voisines, situées à égale distance de Lille et ont en face d'elles une ville française doublon homonyme. Ce qui les différencie est donc principalement le critère linguistique. (section III)
- Poperinge et La Panne. Ces deux communes sont flamandes. Ce sont les milieux géographiques qui les différencient principalement : Poperinge est un gros bourg rural, tandis que La Panne est une station balnéaire. Il s'agira ici de caractériser l'influence de ces deux milieux. (section IV)
- Heuvelland et Alveringem. Cette fois encore ces deux communes sont flamandes. Leur profil est à première vue similaire en termes de milieux géographiques, chacune d'elles étant composée de plusieurs petits villages. Mais la première est proche de l'agglomération lilloise (vingt kilomètres du centre de Lille), tandis que la seconde est beaucoup plus isolée et éloignée des grands centres. La comparaison permettra donc d'identifier le facteur de proximité avec les grandes villes comme Lille. (section V)

L'objectif de cette analyse comparative n'est pas de déduire des lois générales transposables quelles que soient les communes, mais de dégager le rôle-clef de certains facteurs, tels que la continuité linguistique ou la proximité d'une grande ville, afin d'expliquer le degré d'interpénétration des populations française et belge.

Enfin, dans un dernier point, le cas de Mouscron sera présenté. L'idéal aurait été de comparer Mouscron à Menin, deux villes moyennes dont le tissu urbain traverse la frontière, mais l'une étant wallonne et l'autre flamande. Comme l'accès aux registres de Menin nous a été refusé, cette comparaison ne peut se faire. La section E traite donc uniquement du cas de Mouscron.

## ***II J La nuptialité frontalière en 2000***

La nuptialité franco-belge le long de la frontière varie extrêmement d'une commune à l'autre. Ces disparités ressortent clairement sur la carte 52 p.254, qui représente la part des mariages franco-belges sur le nombre total de mariages enregistrés dans chaque commune, pour les années 1999-2000 (il était ici préférable de représenter le phénomène sur les deux années 1999 et 2000 plutôt que pour la seule année 2000, ce qui permet de travailler sur un nombre de mariages plus important et d'avoir une meilleure représentativité statistique).



Source : dépouillement de 1833 actes de mariage

Carte 52. Poids des mariages franco-belges, 1999-2000

Suivant les communes, la part des mariages franco-belges varie dans une échelle de 1 à 10. Ainsi, quatre communes ont enregistré moins de 2,5% de mariages franco-belges (Alveringem, Heuvelland, Fûrnes et Poperinge), tandis que trois communes en comptabilisaient plus de 20% (Mouscron, Comines-Warneton et Estaimpuis)<sup>49</sup>.

Pour expliquer ces profondes différences d'une commune à l'autre, le **facteur linguistique** doit être évoqué en premier lieu. La limite linguistique qui figure sur la carte entre communes francophones et communes néerlandophones ressort nettement : les communes néerlandophones sont celles qui enregistrent le plus faible taux de mariages franco-belges, à deux exceptions près (communes de Wervik et de La Panne). Ce résultat doit être rapproché de l'analyse menée dans le chapitre 3 sur l'évolution divergente de l'emploi de la langue flamande côté français et côté belge : apprentissage du français de moins en moins fréquent côté flamand-belge, et abandon progressif du dialecte flamand

<sup>49</sup> Les chiffres exacts sont les suivants pour les années 1999-2000 : Alveringem 0% (sur un total de 48 mariages) ; Heuvelland 1,5% (sur un total de 68 mariages) ; Fûrnes 1,8% (sur un total de 109 mariages) ; Poperinge 2,2 % (sur un total de 179 mariages) ; Wervik 5,7% (sur un total de 140 mariages) ; districts de Froidmont et Templeuve 9,2% (sur un total de 109 mariages) ; La Panne 12,1% (sur un total de 99 mariages) ; district de Tournai 11,6% (sur un total de 309 mariages) ; Mouscron 23,7% (sur un total de 540 mariages) ; Comines-Warneton 28,3% (sur un total de 148 mariages) ; et Estaimpuis 29,6% (sur un total de 81 mariages).

côté flamand français. Il en ressort que la frontière est devenue limite linguistique entre France et Flandre. La si faible part de mariages franco-belges dans les communes flamandes traduit de façon saisissante ce processus, les contacts entre populations étant beaucoup moins aisés quand on ne parle pas la même langue...

Mais d'autres facteurs liés aux **milieux géographiques** entrent également en jeu. Sur la carte, les communes qui enregistrent la plus forte nuptialité franco-belge sont les **communes urbaines proches de l'agglomération lilloise**.

La situation particulière de l'agglomération lilloise, lovée au creux de la frontière et entourée sur la moitié de sa circonférence par des communes belges, présentant en outre une continuité urbaine avec certaines d'entre elles, est un facteur explicatif de l'intensité des relations et donc de la nuptialité transfrontalière. En effet, nous avons vu dans le chapitre 5 plusieurs aspects des relations franco-belges autour de Lille, notamment le travail frontalier, la scolarité frontalière, et la fréquentation des dancings, bars, discothèques et centres de loisirs belges par les Français. Cette diversité de relations et d'occasions de contact entre populations françaises et belges est donc confirmée au regard des chiffres sur la nuptialité frontalière.

L'analyse comparative s'avère à ce stade nécessaire pour démêler l'impact des différents facteurs – en termes linguistiques et en termes de milieu géographique – dans l'explication des mariages franco-belges. La première comparaison porte sur Comines-Warneton et Wervik, et vise à mettre en évidence le poids du facteur linguistique.

### ***III ]. Comparaison de Wervik et de Comines-Warneton : le poids du facteur linguistique***

Wervik et Comines font partie des villes doublons qui s'égrènent le long de la vallée de la Lys. Ces villes sont intrinsèquement liées à la présence de la frontière, en termes de morphologie et de croissance urbaine : à l'implantation d'établissements industriels côté français répondait l'arrivée massive de travailleurs belges, qui suivant les époques se sont installés définitivement dans les villes françaises ou bien sont restés dans les villes belges limitrophes (cf. chapitre 2).

Le contexte actuel n'est plus le même. Les mouvements massifs de travailleurs belges appartiennent désormais au passé. Et si désormais le nombre de Français se rendant en Belgique pour travailler dépasse le nombre de Belges venant en France, les flux concernés sont infiniment plus faibles que ceux relevés au début du siècle sur cette frontière – ou aujourd'hui sur d'autres frontières, comme aux frontières du Luxembourg.

Cependant, les analyses menées dans le chapitre 5 ont souligné que si les relations de travail étaient désormais faibles, d'autres types de relations demeurent non négligeables en ce qui concerne la périphérie belge de Lille, comme les flux

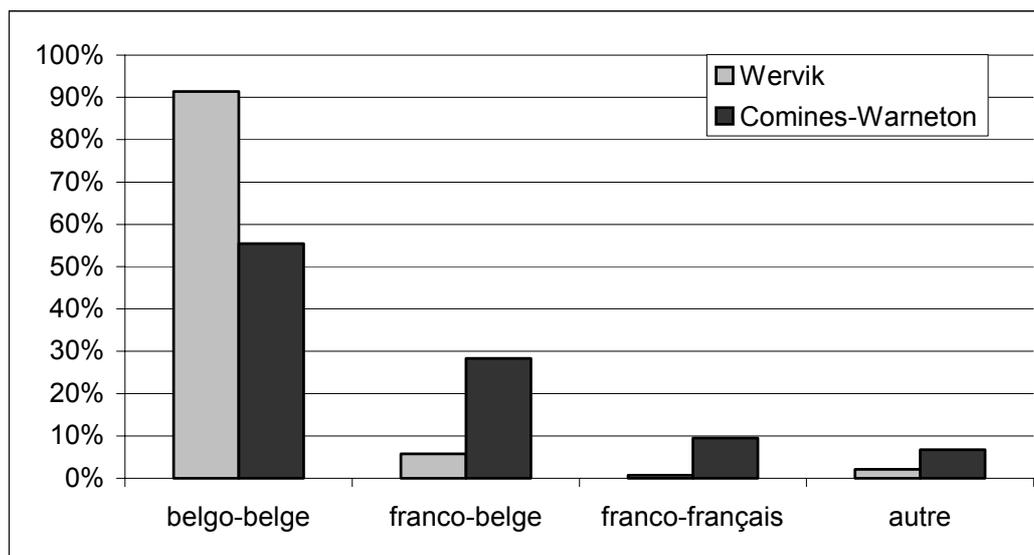
commerciaux, la scolarité frontalière ou l’immigration de Français en Belgique. Ces éléments seront pris en compte pour comprendre l’état de la nuptialité franco-belge à Wervik et à Comines-Warneton.

L’analyse des mariages se fera ici en prenant en compte les deux critères qui permettent de définir un mariage frontalier : d’abord le critère de nationalité, puis le critère du lieu de naissance des conjoints.

### A ] Données de base sur la nuptialité franco-belge dans les deux communes : critère de la nationalité des conjoints

Le dépouillement des registres d’état civil dans les hôtels de ville de Wervik et de Comines-Warneton a révélé en premier lieu que le poids des mariages franco-belges diffère grandement entre les deux communes pour les années 1999 et 2000 : 5,7% à Wervik et 28,3% à Comines-Warneton.

Mais une autre information très intéressante en est ressortie : de nombreux mariages ont lieu à Comines-Warneton entre 2 Français (9,5%). Wervik est beaucoup moins concernée par les mariages franco-français : 0,7% (cf. figure 13 ci-dessous).



Source : Registres communaux d’état civil

Figure 13. Nationalité des conjoints mariés à Wervik et à Comines-Warneton en 2000

Par ailleurs, dans la catégorie « autre » de la figure 13, on trouve également un mariage impliquant un ressortissant français : à Wervik, en 2000, le mariage d’un Français avec une Congolaise.

**Au total, un des conjoints au moins est français dans plus d'un tiers des mariages enregistrés à Comines-Warneton (37,8%), contre seulement 7,2% à Wervik.**

Comment expliquer la part importante de mariages franco-français à Comines-Warneton ? Elle doit d'abord être mise en relation avec le mouvement croissant, depuis deux décennies, de Français partant vivre en Belgique (cf. chapitre 2).

Ensuite, dans les registres d'état civil que nous avons dépouillés, les rares renseignements statistiques pour les comprendre sont les lieux de résidence et de naissance des époux, ainsi que leur âge. En ce qui concerne l'âge, les Français qui se marient entre eux sont plus âgés que la moyenne des époux. L'âge moyen de l'époux français est de 38 ans et celui de sa conjointe de 35 ans, contre respectivement 28,3 et 26,1 ans en Belgique<sup>50</sup>. Par ailleurs, il s'avère que ces époux sont en grande majorité originaires des villes françaises voisines, en particulier de Lille, d'Armentières et de Comines-France. **Les Français qui s'installent à Comines-Warneton et s'y marient viennent donc des villes proches et sont relativement âgés.**

Quelles peuvent être les motivations de leur migration en Belgique ? Pour avancer dans la compréhension de ce phénomène, nous avons interrogé en 2001 un couple de Français qui publiaient les bans pour leur mariage à Comines-Warneton. Leurs réponses n'ont certes pas de valeur statistique et ne peuvent prétendre à quelque exemplarité ; il s'agit simplement de donner un exemple des motivations qu'un couple de Français trouve à s'installer en Belgique.

Le futur époux avait 37 ans, l'épouse 36 ans. Ils ont un enfant de 5 ans. Ils habitaient auparavant dans la ville française voisine de Quesnoy-sur-Deûle. L'homme travaille dans l'immobilier ; son entreprise est située à Valenciennes. Son épouse est sans emploi. Ils ont évoqué plusieurs raisons pour justifier leur installation en Belgique :

- *des raisons d'ordre financier*. Les constructions sont moins chères en Belgique, de l'ordre de 40% selon l'enquête. Ce dernier donne un exemple : une maison avec jardin et garage peut s'acheter entre 200 000 et 300 000 francs français, ce qui est introuvable en France – même à Roubaix, précise-t-il. Cependant, il ajoute être conscient qu'il devra désormais payer l'impôt sur le revenu en Belgique, et que son imposition sera donc plus forte qu'en France<sup>51</sup>.

---

<sup>50</sup> En France, l'âge moyen au mariage est de 29,8 ans pour l'époux, et de 27,6 ans pour l'épouse. Il aurait été ici préférable de raisonner en termes d'âge médian et non d'âge moyen. Cependant, nous ne disposons pas des chiffres sur l'âge médian en France et en Belgique.

<sup>51</sup> Seuls les fonctionnaires français qui résident en Belgique et travaillent en France peuvent payer leurs impôts sur le revenu en France. Les travailleurs du secteur privé qui habitent en Belgique et travaillent en France sont tenus de payer l'impôt en Belgique.

- *des raisons liées à la qualité de la vie.* D'après l'enquête, **l'insécurité** est moins forte en Belgique. Il dit avoir vu d'un mauvais oeil l'arrivée récente de logements sociaux à Quesnoy-sur-Deûle. Il évoque également la qualité du **système scolaire** belge à propos de l'apprentissage des langues (apprentissage du néerlandais dès l'école primaire).

Ces explications renvoient à deux **propriétés importantes que garde la frontière : une propriété de protection, et une propriété d'accroître la distance.** En effet, par le simple fait d'être de l'autre côté de la frontière, la personne interviewée se sentait davantage à l'abri de l'insécurité qu'elle notait à Quesnoy-sur-Deûle. Tout se passe comme si les lieux étaient plus éloignés quand ils sont séparés par une frontière. En effet, la distance physique séparant Quesnoy-sur-Deûle du nouveau domicile de l'interviewé en Belgique n'est que de 4 kilomètres... mais la distance mentale est nettement plus grande.

Cette idée que la frontière accroît les distances a été clairement explicitée par le géographe néerlandais Henk van Houtum<sup>52</sup>. Ce dernier distingue trois dimensions de la distance :

- distance cognitive, liée à la représentation de la frontière par les individus (les lieux situés de l'autre côté de la frontière sont fréquemment estimés plus lointains qu'ils ne le sont en fait, comme l'indiquent les cartes mentales),
- distance affective, qui concerne l'identité des deux groupes séparés par la frontière (la confrontation de ces identités peut mettre à jour des préjugés et stéréotypes que l'un des groupes nourrit envers l'autre),
- distance mentale, liée à l'interprétation et à l'estimation que font les individus des différences entre les deux pays.

Ces trois dimensions sont notablement affectées lors du passage de la frontière. Cela contribue à expliquer pourquoi certains Français migrent dans la Belgique toute proche.

Enfin, une dernière question reste en suspens. Pourquoi les couples français qui migrent en Belgique s'y marient-ils ? En effet, comme nous l'avons vu, les conjoints en question sont en général plus âgés. Ils vivaient très probablement en concubinage en France. Pourquoi alors éprouvent-ils le besoin de se marier en Belgique ? Cela est d'autant plus surprenant que contrairement au cas français, le mariage n'est pas plus « intéressant » que le concubinage en Belgique, en termes d'avantages fiscaux<sup>53</sup>.

---

<sup>52</sup> HOUTUM, Henk van. – Borders, distances and spaces, a typology of borders in terms of distances. Papier présenté au "39th Congress of the European regional science association", tenu à Dublin les 23-27 août 1999. – 24p. – <http://www.kun.nl/socgeo/n/personnel/hvh/DUBLIN.html>

<sup>53</sup> En effet, depuis l'amendement pris le 18 octobre 1995 en France sous l'influence du député Courson, la demi-part du quotient familial consentie aux personnes élevant seules un enfant a été supprimée. Les

Nous proposons l'hypothèse suivante. Le mariage peut, pour les couples français décidant de vivre en Belgique, remplir la fonction sociale de réactiver les liens existant avec les proches restés en France, et peut-être de nouer de nouveaux liens du côté belge. En effet, dans la mesure où s'implanter de l'autre côté de la frontière peut être perçu comme une prise de distance, un éloignement (cf. l'analogie de la frontière avec la notion de distance développée par Henk van Houtum), les Français peuvent ressentir le besoin de raviver leur réseau social – et le mariage en serait le moyen. Une méthodologie empruntée à la sociologie serait ici nécessaire pour vérifier cette hypothèse ; mais ce n'est pas l'objet de la présente recherche d'aller plus avant sur cette question.

Si la proportion de mariages franco-français est importante dans la nuptialité de Comines-Warneton, le nombre de ces mariages est trop faible pour effectuer une étude statistique pertinente. Nous reviendrons sur la question des mariages franco-français dans le cas de Mouscron, qui compte un stock de mariages plus important.

En première conclusion, dans le cadre de notre étude géographique sur la frontière, il ressort donc que **les mariages enregistrés à Comines-Warneton traduisent une intensité et une diversité des liens avec la France**, à la fois en termes d'unions entre Français et Belges qu'en termes d'implantation de Français dans la commune. En revanche, **les mariages enregistrés à Wervik laissent paraître des liens beaucoup plus ténus** entre Français et Belges.

Jusqu'à présent le critère retenu pour l'analyse était la nationalité des conjoints. Nous allons maintenant donner une autre vision de la nuptialité franco-belge dans les deux communes en prenant en compte non plus la nationalité mais l'origine géographique des conjoints.

## **B | Origine géographique des conjoints dans les deux communes**

Comme il est mentionné dans la section méthodologique au début de ce chapitre, nous analyserons l'origine géographique des conjoints par rapport à leur lieu de naissance et non par rapport à leur lieu de résidence – car le lieu de résidence est très souvent le même, le mariage étant souvent précédé d'une phase de concubinage.

Les cartes proposées ici répondent donc à la question : « Où sont nés les personnes qui se sont mariées dans telle commune en 2000 ? ». Elles sont délicates à interpréter, dans la mesure où le lieu de naissance se trouve souvent dans une ville moyenne voisine disposant de maternités ou d'hôpitaux, ce qui ne veut pas dire que les individus ont vécu dans cette ville. Ainsi, dans le cas de Comines-Warneton, il ressort que la majorité des conjoints sont nés dans les arrondissements d'Ypres et de Courtrai – et il serait faux d'en

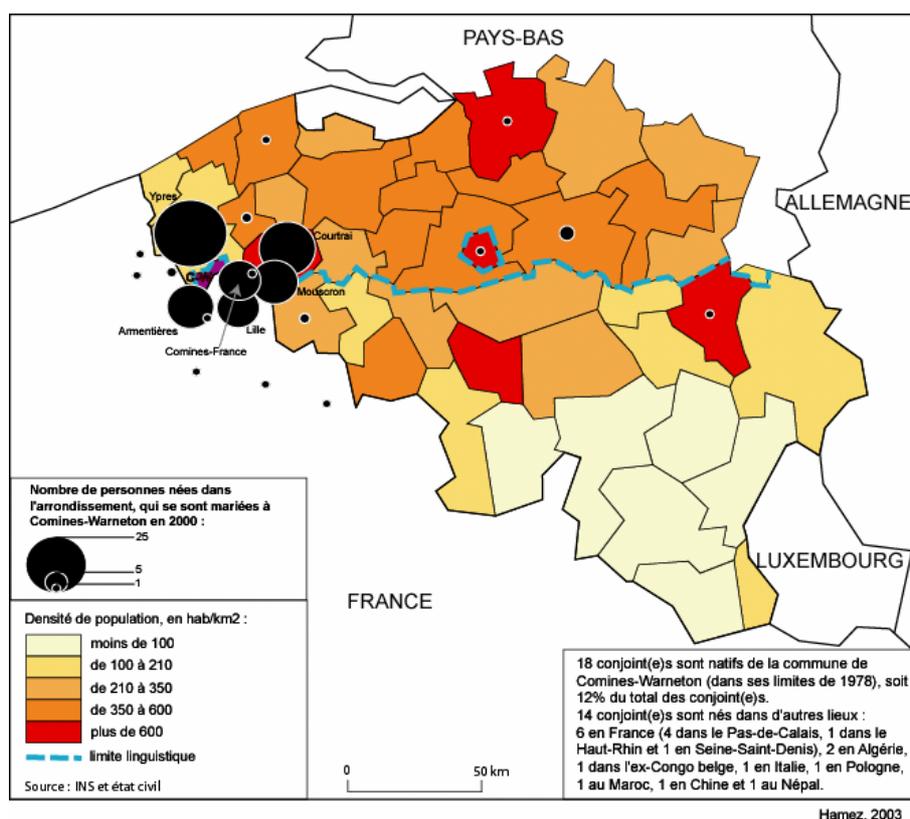
---

concubins n'ont donc plus eu la possibilité de déclarer leur premier enfant comme des célibataires ; ils ont eu alors intérêt à se marier pour payer moins d'impôts. Il n'y a pas de mesure similaire en Belgique.

conclure qu'il s'agit de Flamands. En effet, la plupart des Cominois naissent dans les maternités d'Ypres et de Menin (arrondissement de Courtrai) qui sont les plus proches.

La carte 53 ci-dessous relative à l'origine des conjoints qui se sont mariés à Comines-Warneton traduit la forte porosité de la frontière. Trois villes françaises ressortent nettement, Comines-France, Lille et Armentières – villes proches de Comines-Warneton et disposant de nombreuses maternités.

Il est notable sur cette carte que plusieurs conjoints sont originaires d'arrondissements flamands éloignés, notamment Roulers, Bruges, Louvain et Anvers. À cet égard, il ne faut pas oublier que Comines-Warneton fait partie des communes belges dites « à facilité linguistique » : les lois linguistiques y sont assouplies, et visent à permettre une coexistence du néerlandais et du français<sup>54</sup>. La pratique du bilinguisme chez les Cominois est un élément de nature à favoriser les relations avec les Flamands. Cet élément permet de comprendre le nombre non négligeable de mariages enregistrés avec des Flamands.



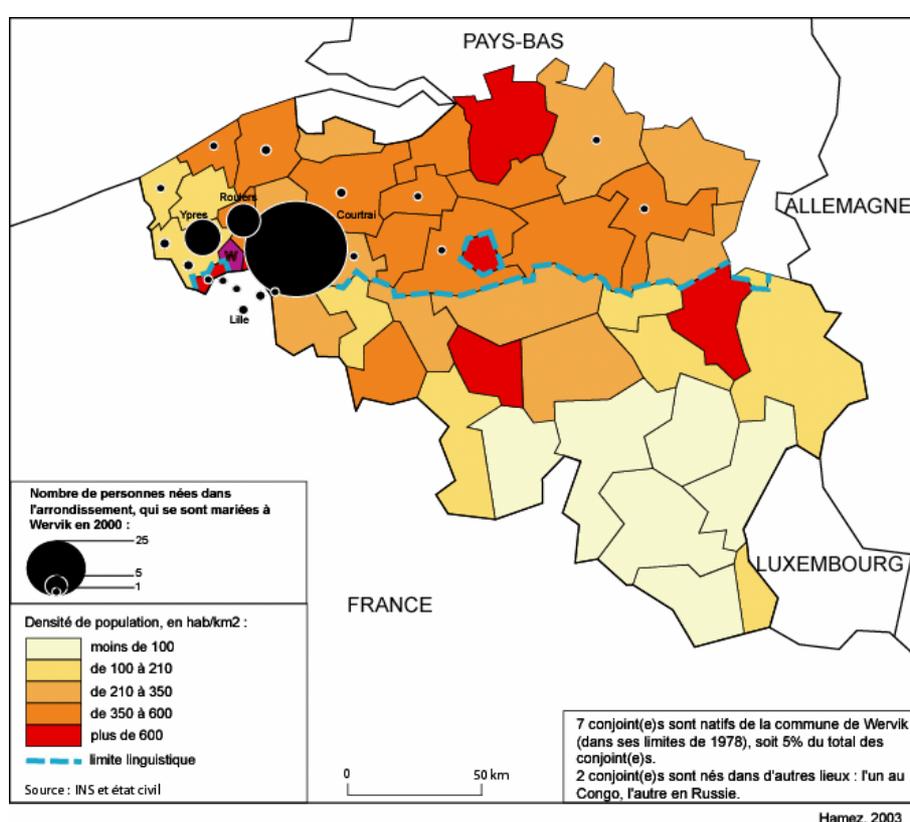
Carte 53. Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à Comines-Warneton en 2000 – dépouillement de 79 actes de mariage

<sup>54</sup> Ainsi, à Comines-Warneton comme à Mouscron, Flobecq et Enghien, communes wallonnes dites « de la frontière linguistique », le néerlandais doit être appris à l'école dès la 5<sup>ème</sup> année primaire, avec possibilité de commencer à la 3<sup>ème</sup> année primaire. Dans les autres communes wallonnes, il n'y a pas d'obligation à apprendre le néerlandais : le choix est laissé entre le néerlandais, l'anglais et l'allemand.

Il ressort également que plusieurs conjoints sont originaires de lieux plus lointains, de France mais aussi d'autres pays (cf. cartouche de la carte 53) : Algérie, Maroc, Chine...répercussion de l'immigration récente.

Mais il faut surtout retenir de cette carte la porosité certaine de la frontière avec les communes françaises toutes proches, et les liens non négligeables avec les communes flamandes.

La carte 54, centrée sur les mariages dans la commune voisine de Wervik, illustre une répartition spatiale des lieux de naissance des conjoints radicalement différente.



Carte 54. Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à Wervik en 2000 – dépouillement de 69 actes de mariage

Contrairement au cas de Comines-Warneton, il est très rare que les conjoints qui se marient à Wervik soient nés du côté français de la frontière. En grande majorité ils sont originaires de Courtrai, d'Ypres et de Roulers. Quand ils viennent de plus loin, c'est toujours des arrondissements flamands. Il y a certes un conjoint originaire de Mouscron et un de Comines-Warneton ; mais cela peut s'expliquer d'une part par la proximité physique de ces communes wallonnes, d'autre part par le fait qu'elles disposent de facilités linguistiques.

En conclusion sur la comparaison des deux communes, les mariages à Wervik traduisent une prédominance des liens avec le reste du territoire flamand, tandis que ceux analysés à Comines-Warneton révèlent un réseau social beaucoup moins limité par les frontières, qu'elles soient nationale ou linguistique : intensité des mariages impliquant des conjoints nés en France, et nombre non négligeable de conjoints originaires des arrondissements lointains de Flandre.

Cependant, ces résultats doivent être relativisés dans la mesure où les situations géographiques de Wervik et de Comines-Warneton, bien que très proches, ne sont pas rigoureusement identiques. En effet, la commune de Comines-Warneton est bordée par la frontière française sur la moitié de sa superficie, contre le quart pour Wervik. Comines-Warneton est une commune à facilités linguistiques, et non Wervik. Enfin, les communes françaises qui jouxtent Comines-Warneton sont plus peuplées que celles qui jouxtent Wervik (par exemple, Comines-France compte 11945 habitants, contre 4285 pour Wervicq-Sud).

Ces différents éléments sont de nature à favoriser les liens de Comines-Warneton avec la France, et donc de fragiliser notre démonstration sur l'importance du facteur linguistique. Néanmoins, ils ne démontent pas notre argumentation. En effet, les deux communes sont tout à fait comparables au regard de leur distance à Lille ; et il ressort bien sur les deux cartes précédentes qu'à Comines-Warneton de nombreux conjoints sont nés à Lille, ce qui n'est pas le cas à Wervik. Et cela s'explique principalement par le fait que la frontière est linguistique avec Wervik, et non avec Comines-Warneton.

#### ***IV ] Comparaison de Poperinge et de La Panne : un gros bourg rural et une station balnéaire***

Les communes de Poperinge et La Panne appartiennent toutes deux à la région dite du Westhoek. Ce « coin de l'ouest » présente la particularité d'être relativement peu peuplé par rapport au reste de la Flandre, avec des densités de population inférieures à 200 habitants par kilomètres carré. Cependant, les points communs s'arrêtent là, car les deux communes diffèrent radicalement en termes de milieu géographique.

La Panne est la plus méridionale des stations balnéaires belges. La population résidente, répartie principalement sur le liseré côtier, est plus âgée que dans le reste de la Belgique (cf. cartes sur la démographie de la zone présentées dans le chapitre 2) : les plus de 60 ans sont sur-représentés, et les moins de 20 ans sous-représentés. Ce profil démographique est par ailleurs partagé par toutes les autres stations balnéaires belges. En ce qui concerne le profil socio-économique, les activités dominantes sont d'une part la restauration et l'hôtellerie, d'autre part les services marchands (services fournis à la collectivité tels que les cabinets de médecins et les agences immobilières, services récréatifs comme le cinéma et les spectacles, services personnels comme les salons de

beauté, studios-photos, etc.)<sup>55</sup>. En dépit du dynamisme de ces secteurs, il y a relativement peu de travailleurs frontaliers français à La Panne (on n'en comptait que 48 en 1999 dans l'ensemble de l'arrondissement de Fürnes, dont La Panne fait partie). En revanche, La Panne est une destination de loisirs pour les Français.

Poperinge est une commune plus étendue et plus peuplée que La Panne (119 km<sup>2</sup> contre 24, et 19 400 habitants contre 9 900). Elle résulte de la fusion de 6 communes d'avant 1978 : la commune centre de Poperinge et 5 communes rurales environnantes<sup>56</sup>. Le profil socio-économique de Poperinge est marqué principalement par l'industrie, et dans une moindre mesure par l'agriculture. Cette dernière représentait 9,5% de l'économie locale en 1992 ; il s'agit de produits à forte valeur ajoutée : houblonnières, productions maraîchères, ainsi qu'élevage hors-sol (porcs et volailles). En matière industrielle, les secteurs moteurs sont l'industrie du meuble et l'industrie agro-alimentaire (abattage, biscuiterie, conserverie, brasserie), mais également la fabrication de matériel électrique et électronique (Colard et Vandermotten, 1995). La commune présente un dynamisme économique certain, qui se manifeste par un faible taux de chômage (6%) et le recours croissant à la main-d'œuvre frontalière française (690 travailleurs frontaliers français étaient occupés dans l'arrondissement d'Ypres en 1999).

Les deux communes diffèrent donc radicalement en termes de situation géographique, de milieu et de profil socio-économique. Le critère du travail frontalier laisserait supposer qu'à Poperinge existent des liens forts avec le côté français. Les données sur les mariages franco-belges démentent cette proposition.

#### **A ] Données de base sur la nuptialité franco-belge dans les deux communes : critère de la nationalité des conjoints**

La nuptialité franco-belge est beaucoup plus importante à La Panne qu'à Poperinge. Pour les années 1999 et 2000, 12,1% des mariages enregistrés à La Panne sont franco-belges, pour seulement 2,2% à Poperinge.

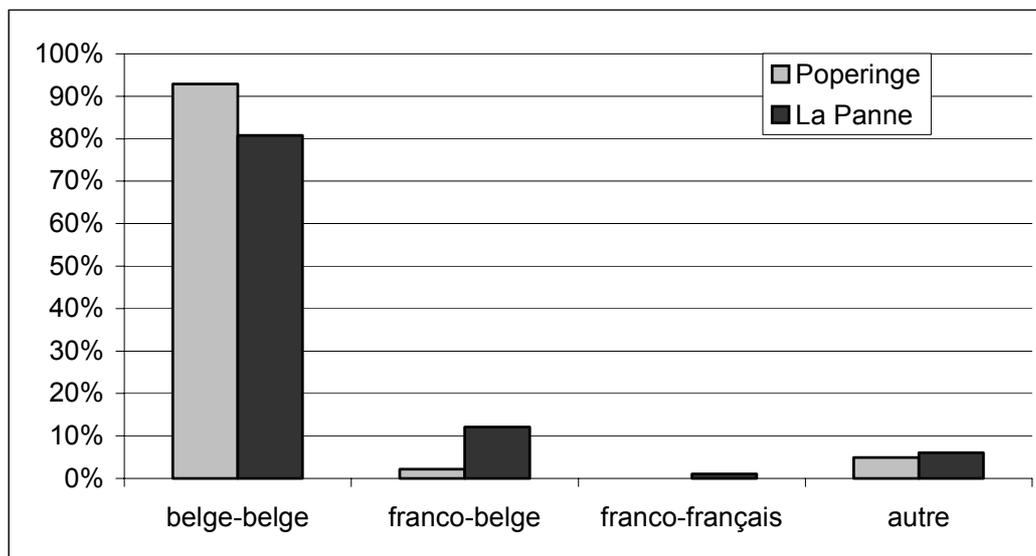
Par ailleurs, contrairement au cas de Comines-Warneton vu précédemment, les deux communes sont très peu concernées par les mariages entre deux Français : on n'en relève qu'un, à La Panne en 1999 (cf. figure 14 ci-après).

---

<sup>55</sup> COLARD, Alain, VANDERMOTTEN, Christian. – Atlas économique de la Belgique. – Bruxelles : éd. De l'Université de Bruxelles, 1995. – 164p.

<sup>56</sup> Anciennes communes de Krombeke, Proven, Roesebrugge-Haringe, Watou ainsi qu'une partie de la commune de Reningelst (l'autre partie de Reningelst revenant à la nouvelle commune de Heuvelland).

La différenciation des deux communes ressort également si l'on détaille les mariages impliquant des individus d'une nationalité autre que française ou belge (catégorie « autre » de la figure 14). À Poperinge, dix conjoints sont d'une autre nationalité, dont 4 Néerlandais ; ce n'est pas le cas à La Panne, où sur les sept conjoints d'une autre nationalité, aucun n'est néerlandais.



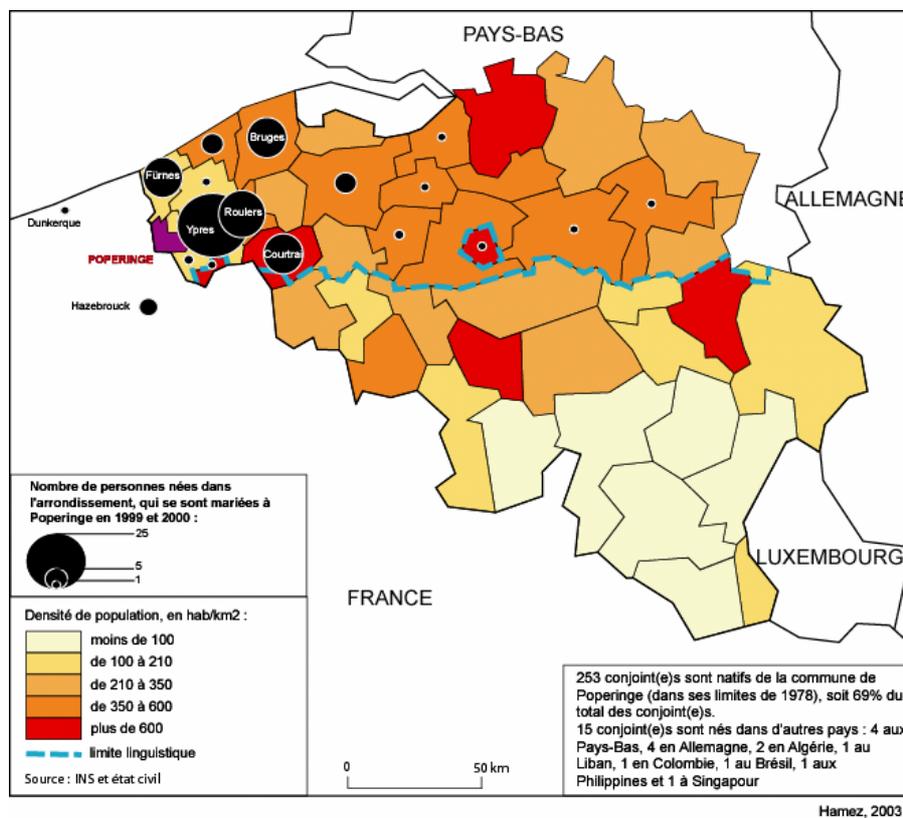
Source : Registres communaux d'état civil

Figure 14. Nationalité des conjoints mariés à Poperinge et à La Panne en 1999 et 2000

Ainsi, la nuptialité belgo-néerlandaise est devenue aussi forte à Poperinge que la nuptialité franco-belge. Certes, le nombre de cas recensés est trop faible et ne peut prétendre à une représentativité statistique. Néanmoins, on peut en conclure qu'à Poperinge, en dépit de la situation frontalière et de la présence de nombreux travailleurs frontaliers français, les chiffres relatifs à la nuptialité montrent un faible degré de fréquentation entre populations françaises et belges, voire des liens d'une même intensité entre population belge et néerlandaise. Ce premier résultat se comprend à la lumière de la divergence linguistique croissante entre les deux côtés de la frontière franco-belge, depuis les dernières décennies (cf. chapitre 3 sur l'identité flamande).

## B | Origine géographique des conjoints dans les deux communes

L'analyse suivant les lieux de naissance donne des résultats intéressants pour Poperinge. En effet, à la différence des communes de Wervik et de Comines-Warneton vues précédemment, cette commune dispose de maternités. En conséquence, les enfants des habitants de Poperinge naissent généralement à Poperinge (ce n'était pas le cas par exemple à Wervik, où le lieu de naissance se trouve souvent dans la commune voisine de Menin). Ainsi, quand dans un mariage un conjoint a son lieu de naissance à Poperinge et l'autre en-dehors, cela peut être interprété en termes de mise en relation entre les deux lieux.



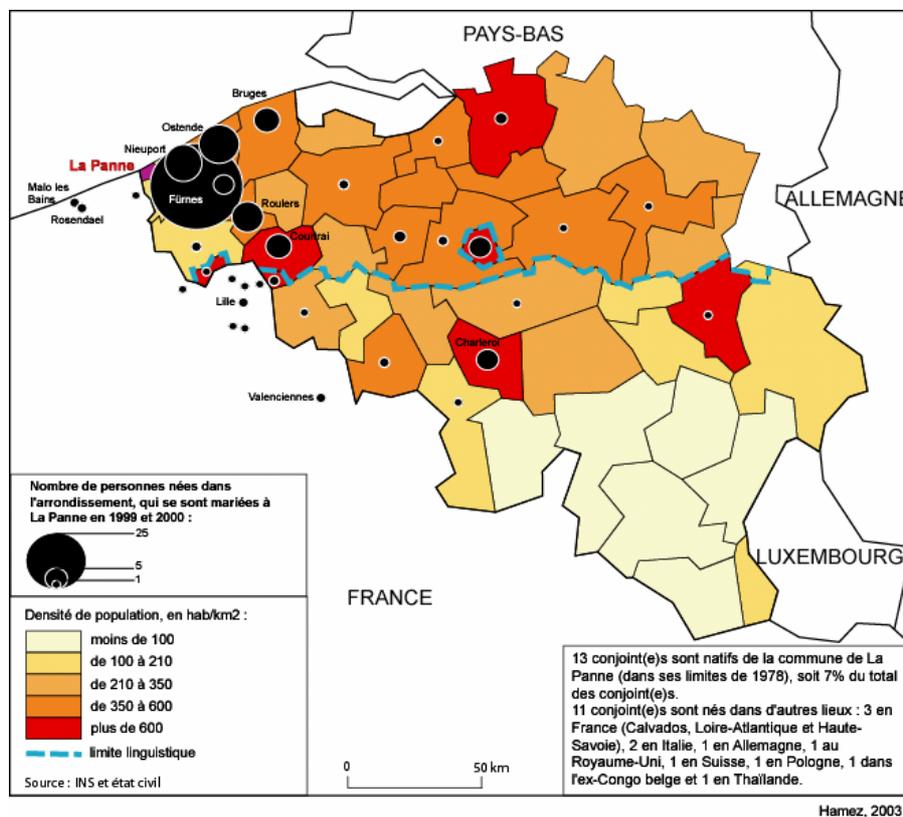
Carte 55. Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à Poperinge en 1999 et 2000 – dépouillement de 182 actes de mariage

Les conjoints qui ne sont pas issus de Poperinge sont nés principalement dans les grandes villes flamandes voisines : Ypres, mais aussi Courtrai, Fūrnes, Roulers et Bruges. Ces villes sont d'importants centres d'emploi, mais aussi pour certaines d'entre elles des villes universitaires (Courtrai et Bruges), ce qui peut expliquer l'existence de contacts entre Poperingois et habitants de ces villes.

La carte 55 ci-dessus indique que les habitants de Poperinge ne se marient qu'avec d'autres Flamands, et pas avec les Wallons. Seule exception, un mariage a lieu avec une personne née à Comines-Warneton – commune à facilités linguistiques.

Enfin, les conjoints nés en France sont très minoritaires ; la plupart proviennent d'Hazebrouck. La carte traduit clairement l'effet barrière de la frontière : la probabilité pour les conjoints qui se marient à Poperinge d'être nés en France est beaucoup moins forte que celle d'être né en Flandre.

La situation à La Panne est radicalement différente de celle de Poperinge, en termes de relations à travers la frontière franco-belge et à travers la frontière linguistique Flandre-Wallonie.



Carte 56. Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à La Panne en 1999 et 2000 – dépouillement de 99 actes de mariage

Sur la carte 56, le lieu de naissance des conjoints qui revient le plus fréquemment est Fūrnes. En effet, La Panne ne dispose pas de maternité, et la plupart des Pannois naissent à Fūrnes. Les grandes villes flamandes voisines ressortent également, littorales comme Nieuport, Ostende et Bruges, ou intérieures comme Roulers et Courtrai.

Mais il ressort surtout sur la carte que de nombreux conjoints proviennent de Wallonie, non seulement des communes à facilité linguistique comme Comines-Warнетon et Mouscron, mais aussi d'arrondissements plus éloignés comme Mons, Charleroi et Liège. En cela La Panne se distingue radicalement de Poperinge, ainsi que de Wervik.

Enfin, de nombreux conjoints sont nés en France, certains provenant du Dunkerquois tout proche, d'autres de l'agglomération lilloise, d'autres de départements plus éloignés. Cette configuration spatiale offre un contraste saisissant avec les situations vues à Poperinge et à Wervik, où les conjoints nés en France étaient bien moins nombreux.

Comment expliquer le poids important des mariages franco-belges à La Panne ? Il faut en premier lieu souligner que la station balnéaire attire de nombreux Français. L'analyse des petites annonces belges placées dans les journaux français révèle qu'il y a beaucoup de relations relatives à l'immobilier sur le littoral belge proche de la frontière, à savoir Coxyde et La Panne (cf. carte de l'immobilier dans l'annexe « petites annonces »). Et si les Français achètent ou louent dans l'immobilier de La Panne, c'est qu'il s'agit d'une destination de loisirs proposant de nombreux équipements attractifs : bowling, parc d'attractions *Plopsaland*, salles de jeux, karaokés...

Un autre élément doit être évoqué pour expliquer le poids des mariages franco-belges à La Panne : la présence de nombreux Belges francophones. Originaires de Wallonie ou de Bruxelles, ils résident ou viennent en villégiature à La Panne ainsi que dans les autres villes du littoral belge. D'après le journal *Le Soir*, 37% des résidences secondaires du littoral belge appartiennent à des Belges francophones ; et chaque année, ce sont 11 millions de touristes belges francophones qui viennent sur ce littoral, au minimum le temps d'une journée<sup>57</sup>. Les villes balnéaires du littoral belge présentent donc des caractéristiques favorables au bilinguisme : comme une part importante de la clientèle est francophone, le français est très répandu chez les commerçants et prestataires de services.

Un fait divers survenu en 1998 et mettant en cause le bourgmestre même de La Panne illustre ces dispositions a priori favorables à la langue française. Au cours du mois d'août, le bourgmestre envoya une version traduite en français de la lettre municipale d'informations, à destination des habitants francophones de La Panne. Cette initiative fut dénoncée par le gouvernement flamand car contraire aux lois linguistiques ; en effet, toute la correspondance des institutions situées en Flandre doit être faite en néerlandais. Le « scandale » fit la une des journaux tant francophones que flamands (*Het Volk* et *Le Soir* du 21 août). Ce fait divers illustre en tout cas les bonnes dispositions des élus locaux de La Panne envers la langue française.

---

<sup>57</sup> Article paru le 27 février 2003, *Le Soir* : « Les bourgmestres flamands se rappellent aux touristes francophones. La côte a la cote wallonne ». La source de ces chiffres n'est pas précisée.

Le poids des mariages franco-belges suggère une réelle porosité de la frontière. Mais s'agit-il de relations transfrontalières de proximité, ou bien impliquant des espaces plus larges ? La carte 56 (p.266) indique que les conjoints français sont principalement issus de l'agglomération lilloise, et dans une moindre mesure du Dunkerquois. Mais leurs époux belges sont-ils originaires de La Panne, ou viennent-ils de plus loin en Belgique ? Cette interrogation est directement liée à notre questionnement sur le changement d'échelle des relations frontalières – notre hypothèse de base étant que les relations frontalières se font davantage à petite échelle qu'à grande échelle.

Pour répondre à cette question, un tableau de contingence a été construit, croisant les lieux de naissance des époux (cf. tableau 6 p 269), sur le modèle des tableaux de contingence proposés par Cattan et Grasland (Cattan et Grasland, 1994). L'objectif est de voir si dans les mariages franco-belges, le conjoint belge est le plus souvent originaire de La Panne, ou bien s'il provient de lieux plus éloignés de la Belgique.

Les différents lieux sont ordonnés suivant leur proximité physique avec La Panne, ainsi qu'en différenciant les provinces wallonnes des provinces flamandes :

- Arrondissement de Fūrnes (comprend les communes de La Panne, Fūrnes, Coxyde, Nieuport et Alveringem) ;
- Autres arrondissements de la province de Flandre Occidentale (arr. de Bruges, de Dixmūde, d'Ostende, de Roulers, de Tielt, d'Ypres) ;
- Autres provinces flamandes (provinces d'Anvers, du Brabant Flamand, de Flandre Orientale et d'Hasselt) ;
- Provinces wallonnes et bruxelloises (provinces du Brabant Wallon, du Hainaut, de Liège, du Luxembourg, de Namur, et région de Bruxelles-Capitale)<sup>58</sup> ;
- France ;
- Autres pays.

---

<sup>58</sup> Nous avons choisi de regrouper Wallonie et Bruxelles-Capitale pour des raisons linguistiques : 90% des habitants de Bruxelles parlent français.

## Lieu de naissance de l'épouse

observé <i>théorique</i> déviation	arr. de Fūrnes	autres arr. de Flandre occidentale	autres prov. de Flandre	prov. de Wallonie	France	étranger	Total
arr. de Fūrnes	34 28,8 <b>5,2</b>	15 14,2 <b>0,8</b>	5 6,4 <b>-1,4</b>	5 6,0 <b>-1,0</b>	4 6,0 <b>-2,0</b>	2 3,7 <b>-1,7</b>	65
autres arr. de Flandre occidentale	17 15,5 <b>1,5</b>	8 7,6 <b>0,4</b>	2 3,5 <b>-1,5</b>	1 3,2 <b>-2,2</b>	5 3,2 <b>1,8</b>	2 2,0 <b>0,0</b>	35
autres prov. de Flandre	8 4,9 <b>3,1</b>	0 2,4 <b>-2,4</b>	2 1,1 <b>0,9</b>	0 1,0 <b>-1,0</b>	0 1,0 <b>-1,0</b>	1 0,6 <b>0,4</b>	11
prov. de Wallonie	1 7,5 <b>-6,5</b>	6 3,7 <b>2,3</b>	1 1,7 <b>-0,7</b>	5 1,6 <b>3,4</b>	3 1,6 <b>1,4</b>	1 1,0 <b>0,0</b>	17
France	2 4,4 <b>-2,4</b>	0 2,2 <b>-2,2</b>	4 1,0 <b>3,0</b>	2 0,9 <b>1,1</b>	1 0,9 <b>0,1</b>	1 0,6 <b>0,4</b>	10
étranger	1 1,8 <b>-0,8</b>	2 0,9 <b>1,1</b>	0 0,4 <b>-0,4</b>	0 0,4 <b>-0,4</b>	0 0,4 <b>-0,4</b>	1 0,2 <b>0,8</b>	4
TOTAL	63	31	14	13	13	8	142

Source : Dépouillement des 142 actes de mariage

Tableau 6. Distribution des lieux de naissance des personnes qui se sont mariées dans la commune de La Panne, de 1998 à 2000

La lecture du tableau de contingence est facilitée par les calculs des déviations (chiffres en gras dans le tableau). Une déviation positive indique que le nombre de mariages relevés est sur-représenté, négative qu'il est sous-représenté, par rapport à ce que laisse attendre la distribution marginale du tableau.

Dans les mariages où l'époux/épouse est français(e), le conjoint belge est moins souvent issu de l'arrondissement de Fūrnes qu'il ne l'est dans l'ensemble des mariages (déviations de -2,4 et de -2,0). En revanche, il est plus souvent issu de lieux plus éloignés, situés dans le reste de la Flandre comme en Wallonie. En d'autres termes, **dans les mariages franco-belges conclus à La Panne, les cas où le conjoint belge vient de parties éloignées de la Belgique sont sur-représentés**. Les deux conjoints sont en quelque sorte déracinés. Inversement, les mariages où les deux conjoints sont issus de l'arrondissement de Fūrnes sont sur-représentés (+5,2), comme si les habitants du cru se mariaient de préférence entre eux.<sup>59</sup>

<sup>59</sup> Ce phénomène d'endogamie locale a été également relevé par Grasland et Cattan (1994) dans le cas de Hodonin en République tchèque, et par Elodie Mettelet (2000) dans le cas de Skalika en Slovaquie.

Ce processus peut certes être rapproché d'un effet « station balnéaire » : il y a un certain cosmopolitisme à La Panne, propice aux rencontres entre individus venant chacun d'horizons variés. Cependant, cette raison n'explique pas tout, en particulier pas la sur-représentation des mariages entre Français et Belges venant de loin.

Par ailleurs, ce phénomène a également été relevé par Suzanne Daveau dans son étude sur les mariages franco-suisses dans le Jura suisse à la fin des années 1950 (Daveau, 1959). Les conjoints suisses de ces unions, généralement douaniers ou ouvriers arrivés là pour trouver du travail, venaient très souvent de parties de la Suisse éloignées de la frontière. S. Daveau en concluait d'une part qu'un certain déracinement était propice aux unions contractées avec des étrangers, et d'autre part que les populations locales se mêlaient peu. La même conclusion peut être retirée dans le cas de La Panne, dans la mesure où les conjoints belges viennent souvent de loin, et leurs conjoints français sont rarement issus des communes frontalières voisines – ils sont plus souvent originaires de l'agglomération lilloise.

Le tableau 6 révèle d'autres éléments intéressants, mais qui excèdent le cadre de notre recherche. Par exemple, les conjoints originaires de Wallonie ont tendance à se marier davantage entre eux ou avec des Français qu'avec des personnes originaires de Flandre. Ainsi les mariages reflètent-ils les différences linguistiques, et peut-être aussi les incompréhensions entre les deux communautés.

**En conclusion, les mariages franco-belges à La Panne traduisent un fonctionnement de l'espace plus régional que local :** faiblesse des échanges entre communes frontalières, mais intensité des relations entre individus issus de la région Nord-Pas de Calais et des trois régions belges dans leur ensemble. Remarquons ainsi que parmi les mariages franco-belges conclus à La Panne, les conjoints belges sont à plusieurs reprises wallons, et les deux conjoints parlent donc français ; ainsi, on ne peut déduire du cas de La Panne qu'il y a une intensité des relations entre Flamands et Français.

La comparaison des cas de Poperinge et de La Panne révèle donc deux types de relations frontalières bien distinctes : des relations faibles et locales dans le cas de Poperinge ; des relations fortes et régionales dans le cas de La Panne.

Le cas de Poperinge peut-il être généralisé ? Toutes choses égales par ailleurs, peut-on dire que dans une commune rurale la fréquentation entre Français et Belges est moindre que dans une commune urbaine ou péri-urbaine ? Les cas des communes de Heuvelland et d'Alveringem permettront maintenant de répondre à cette question.

### **V ] Comparaison de Heuvelland et d'Alveringem : le poids de la proximité lilloise**

Heuvelland et Alveringem sont des communes sans ville centre. Toutes deux regroupent des petits villages et hameaux dont aucun ne dépasse 2 000 habitants agglomérés. Elles totalisent 8468 habitants pour Heuvelland, et 4744 habitants pour Alveringem.

Leur profil socio-économique est proche : poids du secteur agricole, dans les cultures à haute valeur ajoutée et l'élevage hors sol ; les industries dominantes sont le secteur agro-alimentaire et l'industrie du bois et du meuble (Colard et Vandermotten, 1995). Par ailleurs, ces communes connaissent un développement touristique important, depuis plus d'un siècle pour Heuvelland (les Monts de Flandre), et plus récemment pour Alveringem. À cet égard, le plan de structure flamand (1997) a réaffirmé les fonctions touristiques et récréatives du Westhoek dont font partie les deux communes : dans une Flandre dense, industrielle et aux paysages parfois monotones, cette zone présente des qualités en termes d'environnement et de paysage. On y dénombre de nombreux estaminets, bars, salons de thé, gîtes ruraux, hôtels, etc. Ces différents secteurs d'activité sont susceptibles d'attirer la main-d'œuvre frontalière française (mais nous ne disposons pas des chiffres de frontaliers par commune).

Les deux communes se distinguent principalement par leur situation. Heuvelland est peu éloignée de l'agglomération lilloise : Kemmel, son chef-lieu, se trouve à sept kilomètres d'Ypres, et à moins de trente kilomètres du centre de Lille. En revanche, Alveringem est beaucoup plus éloignée de cette dernière (60 km), ainsi que des grandes villes flamandes. Heuvelland peut donc être considérée comme une commune péri-urbaine, ce qui n'est pas le cas d'Alveringem, éloignée de tout grand centre.

#### **A ] Données de base sur la nuptialité franco-belge dans les deux communes : critère de la nationalité des conjoints**

Comme les deux communes sont de petite taille, le nombre de mariages enregistrés chaque année est assez faible. En conséquence, cela n'a pas grand sens de travailler uniquement sur les années 1999 et 2000, comme cela a pu être fait pour les communes vues précédemment : on ne comptabilise en tout que 48 mariages à Alveringem sur les deux années, et 68 à Heuvelland, chiffres beaucoup trop faibles pour exercer des traitements statistiques. Nous avons donc considéré ici 4 années : de 1997 à 2000 (total de 101 mariages à Alveringem, et de 136 à Heuvelland).

Sur ces quatre années, le poids des mariages franco-belges est plus fort à Heuvelland qu'à Alveringem (3,7% contre 1%).

Par ailleurs, plusieurs mariages sont conclus entre deux Français à Heuvelland (2,2% des mariages), et aucun à Alveringem. Le phénomène des mariages entre deux Français en Belgique a été surtout remarqué dans les sections précédentes à Comines-Warneton, où il atteignait 9,5% de l'ensemble des mariages ; il est intéressant de constater ici que Heuvelland, commune flamande, est également concernée par ces mariages, même si c'est dans une mesure bien moindre que ce que nous avons vu à Comines-Warneton.

En première analyse, d'après le nombre de mariages franco-belges relevés dans les deux communes, la fréquentation des populations françaises et belges est plus importante à Heuvelland qu'à Alveringem.

### **B ] Origine géographique des conjoints dans les deux communes**

L'analyse suivant le lieu de naissance des époux permet d'affiner ce résultat.

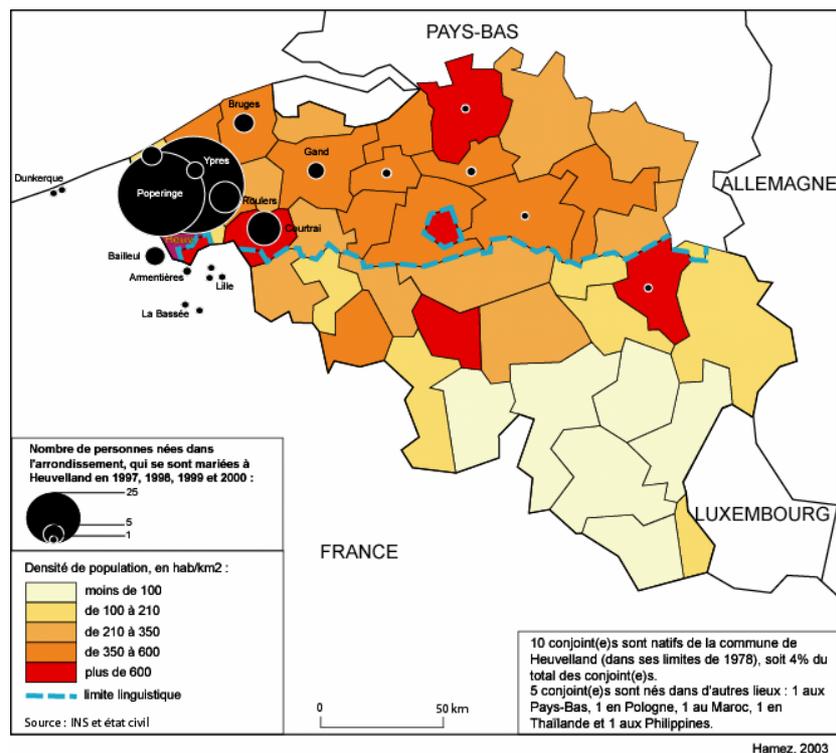
La carte 57 (p.273) montre la distribution des lieux de naissance à Heuvelland. Poperinge et Ypres ressortent nettement. Cela s'interprète de deux façons : d'une part, comme il n'y a pas de maternité à Heuvelland, la plupart des habitants sont nés à Poperinge ou à Ypres ; d'autre part, comme ces deux dernières communes sont des villes centres importantes, les habitants d'Heuvelland sont amenés à s'y rendre fréquemment (pour les études, le travail, le commerce, etc.), et il est très probable que de nombreux mariages soient conclus entre habitants de Heuvelland et habitants de Poperinge et d'Ypres.

En ce qui concerne les lieux de naissance situés en France, le critère de proximité est le plus important : la plupart des époux nés en France proviennent des communes frontalières proches de Heuvelland, en premier lieu Bailleul et Armentières. Les plus éloignés proviennent de Dunkerque.

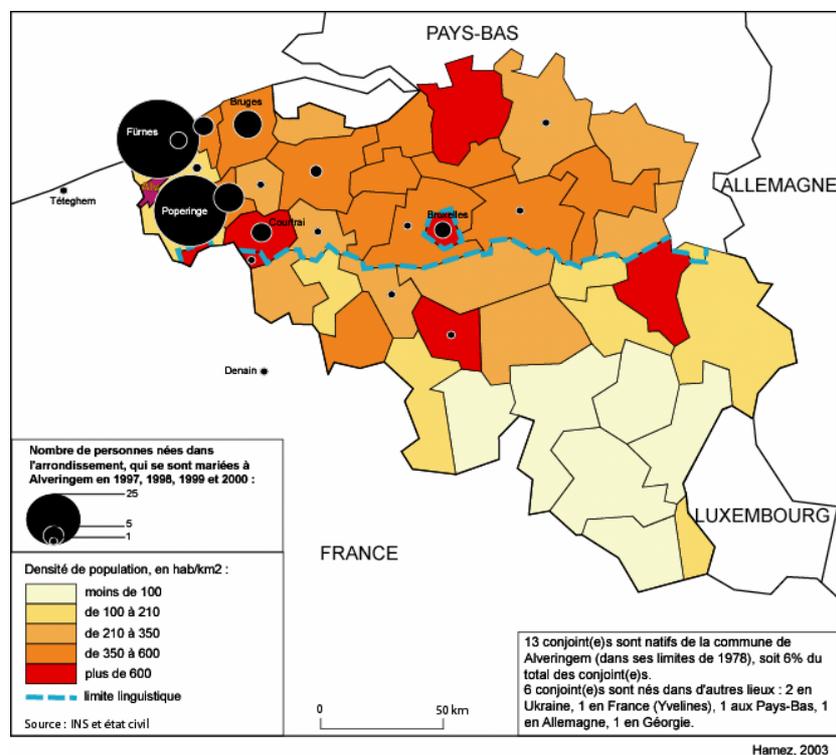
Enfin, d'une façon similaire aux cas de Poperinge et de Wervik, les époux originaires d'autres arrondissements belges viennent presque exclusivement de Flandre, et très rarement de Wallonie (un seul cas, arrondissement de Liège).

On peut conclure de cette carte que la frontière présente une perméabilité certaine, et que des relations locales existent entre populations françaises et belges. Le cas de Heuvelland est véritablement intermédiaire entre le cas de Comines-Warneton – forte intensité des relations locales entre Français et Belges – et celui de Poperinge – faiblesse de ces relations. Cette force relative des relations franco-belges à Heuvelland s'explique en grande partie par une situation périurbaine par rapport à l'agglomération lilloise : implantation de Français dans la commune ; fréquentation des services et équipements lillois par les habitants de Heuvelland.

La distribution des lieux de naissance à Alveringem donne une image radicalement différente de la frontière (cf. carte 58 ci-après).



Carte 57. Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à Heuvelland de 1997 à 2000 – dépouillement de 136 actes de mariage



Carte 58. Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à Alveringem de 1997 à 2000 – dépouillement de 101 actes de mariage

Le poids de Fürnes et de Poperinge sur la carte 58 (p.273) s'explique de deux façons : d'une part, parce que la plupart des habitants d'Alveringem sont nés dans ces communes qui disposent de maternités, d'autre part parce qu'il est très probable que de nombreux mariages sont conclus entre personnes d'Alveringem et personnes de ces deux communes. En effet, ces deux dernières communes disposent de nombreux équipements, que les habitants d'Alveringem sont susceptibles de fréquenter – d'une façon similaire aux interactions évoquées plus haut entre Heuvelland et Poperinge ou Ypres.

Les conjoints sont très rarement nés en France : deux cas seulement. L'effet de barrière de la frontière ressort ainsi nettement, bien davantage que dans le cas de Heuvelland.

Enfin, les lieux de naissance des conjoints dans les autres arrondissements belges traduisent des liens préférentiels avec le reste de la Flandre, davantage qu'avec la Wallonie.

La comparaison de Heuvelland et d'Alveringem démontre ainsi que des deux communes flamandes, celle qui est en situation périurbaine par rapport à l'agglomération lilloise connaît des relations locales transfrontalières ; en revanche, ces dernières relations sont pratiquement inexistantes pour Alveringem, commune rurale éloignée de toute grande ville. Cela démontre l'importance du milieu géographique pour expliquer l'inégale porosité de la frontière.

Parmi les différentes comparaisons effectuées jusqu'à présent, une seule a porté sur le milieu urbain : la comparaison de Comines-Warneton et de Wervik. Ces villes, qui possèdent un doublon côté français, sont petites (moins de 15 000 habitants) mais situées dans l'aire d'attraction de Lille. Qu'en est-il des villes plus grandes limitrophes de la frontière ? L'intensité des liens est-elle aussi forte que celle qui a été vue à Comines-Warneton ? Le cas de Mouscron, ville moyenne en contiguïté urbaine directe avec l'agglomération lilloise, sera ici particulièrement instructif.

## **VI ] Mouscron, ville moyenne en continuité urbaine avec l'agglomération lilloise**

Dans cette section, nous ne suivrons pas la logique de présentation telle qu'elle a été effectuée jusqu'à présent – à savoir opposer et comparer terme à terme deux communes. Nous ne présenterons ici que Mouscron.

Ce choix a été contraint par la disponibilité des données. En effet, la comparaison la plus pertinente aurait dû s'effectuer entre Mouscron et Menin, deux communes en situation de continuité urbaine avec l'agglomération lilloise, la première étant wallonne et la seconde flamande. Leur taille est plus importante que Comines-Warneton et Wervik : la commune de Mouscron compte 52 000 habitants, Menin 32 000. Mais l'accès aux actes d'état civil de Menin nous a été refusé par le Tribunal administratif de Courtrai, ce qui a rendu impossible cette comparaison.

En conséquence, l'analyse se focalisera ici uniquement sur le cas de Mouscron – même si nous ajouterons quelques éléments de comparaison avec Comines-Warneton, les deux communes ayant en commun d'avoir des relations fortes avec les communes françaises voisines (cf. chapitre 5).

Par ailleurs, cette commune est inextricablement liée à la présence de la frontière ; nous avons vu dans le chapitre 2 que la ville s'est développée en relation avec la frontière, et dans le chapitre 4 que se sont noués des liens intenses et variés entre la commune et les communes françaises voisines. Cela justifiait de consacrer une section au cas de Mouscron.

### **A] Données de base sur la nuptialité franco-belge : critère de la nationalité des conjoints**

Les mariages franco-belges à Mouscron en 2000 représentent près du quart de l'ensemble des mariages célébrés dans la commune (23%). Ce poids important est tout à fait comparable à celui relevé à Comines-Warneton (26,7%).

Le nombre important de mariages célébrés à Mouscron chaque année permet des analyses plus précises sur les mariages franco-belges, que celles effectuées jusqu'à présent dans les autres communes. En particulier, une question importante n'a jusqu'à présent pas été élucidée, car le nombre de mariages dans les communes étudiées précédemment était trop faible pour permettre un traitement statistique : dans les mariages franco-belges, est-ce plus souvent l'époux qui est français ou l'épouse ? En recherchant si ce sont plus souvent des Français ou des Françaises qui traversent la frontière, on entre dans la compréhension des motivations aux échanges entre populations. Ainsi, comme les frontaliers français en Belgique sont davantage des hommes que des femmes, on peut faire l'hypothèse que si la nuptialité frontalière est liée au travail frontalier, alors dans les couples franco-belges ce doit plus souvent être l'époux qui est français. Par ailleurs, il faut également prendre en compte que les mariages ont généralement lieu à la commune

du domicile de l'épouse<sup>60</sup>. Les résultats à Mouscron devraient donc révéler une part plus importante de mariages franco-belges où c'est l'épouse qui est belge – et réciproquement, on peut faire l'hypothèse que dans les communes frontalières voisines de Tourcoing et Wattrelos, il y a davantage de mariages franco-belges où l'épouse est française.

En première analyse, les résultats contredisent cette hypothèse de travail. Si au cours de l'année 2000 il y a légèrement plus d'unions franco-belges où l'époux est français que d'unions où c'est l'épouse qui est française (36 contre 30), la moyenne sur les 12 années dépouillées ne traduit aucune disproportion entre les deux cas : 10,94% de mariages où l'époux est français, pour 10,80% où l'épouse est française (sur un total de 3401 mariages). En d'autres termes, **la mixité que traduisent les mariages franco-belges concerne autant les Français que les Françaises.**

Pourquoi y a-t-il autant de mariages franco-belges où l'épouse est française ? L'analyse par les lieux de résidence et de naissance des époux et de leurs parents (effectuée pour l'année 1990) apporte une explication, et permet de relativiser le constat fait en première analyse.

En effet, sur les 24 mariages franco-belges où l'épouse est française qui ont été enregistrés en 1990, il y a 19 cas où l'épouse réside à Mouscron, et seulement 5 où elle réside en France. De plus, dans 9 cas, un au moins des parents de l'épouse réside à Mouscron. On trouve même 4 cas où l'épouse française est née en Belgique... En d'autres termes, bien que l'épouse soit française, elle n'en a pas moins la plupart du temps de solides attaches personnelles en Belgique.

En revanche, sur les 37 mariages franco-belges où l'époux est français, il y a 16 cas où ce dernier réside en France (soit 43%, à comparer aux 21% des cas où l'épouse, française, réside en France). Donc quand l'époux est français, il vient plus souvent de France que quand c'est l'épouse qui est française.

**Le nombre relativement important d'unions franco-belges où l'épouse est française s'explique donc par le fait que de nombreux Français résident à Mouscron, voire y sont nés.** Il est donc tout à fait logique que l'épouse, bien que française, se marie à la commune de son domicile, à savoir Mouscron. Ce résultat suggère les limites du critère de la nationalité pour évaluer le degré d'interpénétration entre populations françaises et belges, ce qui nous permet de souligner l'intérêt des analyses en fonction des

---

<sup>60</sup> Cette tradition, constatée en Europe occidentale, a été documentée par plusieurs historiens, sociologues et démographes :

GIRARD, Alain. – Le choix du conjoint : une enquête psycho-sociologique en France. – Paris : INED, 1974. – 201p.

SEGALIN, Martine. – éloge du mariage. – Paris : Gallimard, 2003. – 127p.

SEGALIN, Martine. – Nuptialité et alliance, le choix du conjoint dans une commune de l'Eure. – Paris : G.P. Maisonneuve et Larose, 1972. – 141p.

lieux de naissance et de résidence, telles qu'elles ont été suggérées par Cattan et Grasland (Cattan et Grasland 1994). Nous mènerons une analyse de ce type à la fin de cette section.

En outre, ce résultat révèle également qu'à Mouscron, le fait d'être français ou belge ne signifie plus grand-chose, des Français pouvant être nés et avoir passé toute leur vie du côté belge de la frontière. À partir des mariages enregistrés à Mouscron, nous chercherons à évaluer, quels sont les individus dont les réseaux sociaux et familiaux traduisent véritablement une culture de l'entre-deux et du mixte, et quels sont ceux ne ressortant que d'une culture nationale.

Enfin, le résultat obtenu montre que la distinction des mariages franco-belges suivant que le conjoint français est l'époux ou l'épouse est très importante : **les mariages où l'époux est français traduisent bien davantage la présence de relations frontalières que les mariages où l'épouse est française** – étant donné que dans ce dernier cas, l'épouse n'a souvent de français que la nationalité.

L'analyse suivant l'âge des conjoints confirme cette hypothèse. En effet, il s'avère que l'âge au mariage des épouses françaises est très similaire à celui des épouses belges ; en revanche, l'âge des époux français est sensiblement différent (plus âgé). Le tableau suivant en donne l'illustration. Il indique deux mesures différentes de l'âge, d'une part l'âge des conjoints au mariage, d'autre part l'écart d'âge entre les conjoints. Pour représenter statistiquement l'âge au mariage de la façon la plus adaptée, il faut tenir compte du fait que le caractère présente une distribution dissymétrique et non gaussienne. En conséquence, la valeur centrale apte à résumer au mieux la distribution est la médiane, avec comme paramètre de dispersion l'intervalle interquartile<sup>61</sup>. Néanmoins, nous avons ajouté dans le tableau la valeur de la moyenne, afin de permettre au lecteur d'effectuer des comparaisons avec les chiffres disponibles dans d'autres sources et le plus fréquemment donnés sous forme de moyennes.

---

<sup>61</sup> L'intervalle interquartile est ici préféré à l'intervalle interdécile, en raison de l'hétérogénéité de la distribution dans les valeurs extrêmes (âge avancé des conjoints dans un certain nombre de cas).

	Les deux époux sont belges		L'époux est belge, l'épouse française		L'époux est français, l'épouse est belge		Les deux époux sont français	
	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme
<b>Âge médian</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>24,5</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
1er quartile	23	21	22	21	24	22	24,75	22
3ème quartile	28	26	28	28	39	37	33,75	33
Âge moyen	27,5	25,2	26,5	25,4	30,9	28,7	31,9	29,3
<b>Écart d'âge médian</b>	<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>		<b>1</b>	
1er quartile	0		-1		0		0	
3ème quartile	4		3		4		5	
Écart d'âge moyen	2,27		0,96		2,27		2,15	

Source : 314 actes de mariage dans le registre d'état civil de 1990, Mouscron

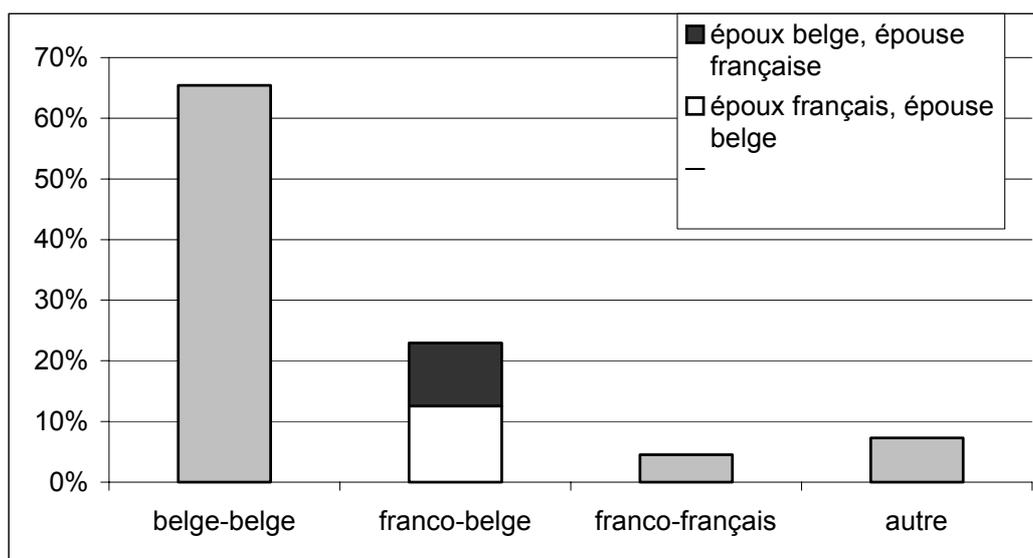
Tableau 7. L'âge au mariage à Mouscron en 1990, suivant la nationalité des conjoints

La première colonne, qui présente l'âge des conjoints quand les deux sont belges, peut être considérée comme la « norme ». Il ressort bien que dans les mariages franco-belges où l'épouse est française, l'âge de l'épouse française est très proche de la norme (âge des épouses belges), en particulier en ce qui concerne l'intervalle interquartile. C'est moins le cas pour les époux français des mariages franco-belges, qui sont sensiblement plus âgés que la norme. Ceci confirme donc que les épouses françaises ont un comportement au mariage très proche des épouses belges, tandis que les époux français sont plus âgés.

Cependant, l'écart d'âge des conjoints contredit apparemment ce résultat. Cette fois, ce sont les couples franco-belges où l'époux est français qui sont exactement dans la norme (avec, hasard statistique, une valeur moyenne de 2,27 dans les deux cas). Et si pour les couples franco-belges où l'épouse est française l'écart d'âge médian suit la norme, les quartiles nous informent que la distribution est dissymétrique à gauche ; en d'autres termes, l'écart d'âge est sensiblement plus faible, et il y a même un nombre important de cas où l'épouse française est plus âgée que son conjoint belge. Et ceci n'est donc pas tant le fait de l'épouse, dont l'âge est le même que celui des épouses belges en général, mais c'est le fait de l'époux belge, plus jeune que la norme.

Pourquoi les épouses françaises, dont l'âge au mariage est si proche de la norme, se marient-elles avec des hommes belges plus jeunes que la norme ? Cette question reste ouverte ; l'analyse des actes d'état civil et les entretiens avec les employés de la mairie de Mouscron ne nous ont pas aidés à formuler quelque hypothèse, qui permette de répondre à cette question. Une analyse sociologique serait ici nécessaire sur la population des Français de Mouscron, afin de comprendre les singularités des Françaises qui se marient avec des Belges.

Par ailleurs, de même qu'à Comines-Warneton mais dans une moindre mesure, plusieurs mariages ont lieu entre deux Français : 4,5% de l'ensemble des mariages, contre 11,4% à Comines-Warneton, pour l'an 2000. Cependant, les deux chiffres ne sont pas rigoureusement comparables dans la mesure où l'on raisonne sur un stock total de 313 mariages dans le cas de Mouscron, contre 79 seulement à Comines-Warneton. On peut uniquement conclure que les mariages entre deux Français sont présents dans les deux communes et de façon non négligeable.



Source : Registres communaux d'état civil (total de 313 mariages)

Figure 15. Nationalité des conjoints mariés à Mouscron en 2000

En ce qui concerne les couples franco-français de Mouscron, on retrouve la même singularité pour les épouses françaises que celle que l'on avait relevée pour ces dernières dans les couples franco-belges : des liens importants avec la Belgique. Si l'époux français est toujours né en France (à une exception près), sa conjointe française est née en Belgique dans un tiers des cas... Et dans la moitié des cas, un au moins de ses parents réside en Belgique (alors que les parents de son conjoint français ne résident en Belgique que dans un quart des cas). On retrouve donc toute la singularité des femmes françaises de

Mouscron, telle qu'elle nous a été suggérée par l'analyse des âges au mariage des époux franco-belges : bien que françaises, beaucoup ont des liens familiaux en Belgique, si l'on prend en compte le réseau familial tel qu'il apparaît dans les actes de mariage.

En conclusion, **les mariages entre deux Français à Mouscron traduisent un rapport original à la frontière** : dans la moitié des cas (en se fondant sur le lieu de résidence des parents des conjoints), il s'agit d'échanges transfrontaliers où l'époux est originaire de France et sa conjointe de Belgique ; dans l'autre moitié, il s'agirait plutôt de migrations des deux époux vers la Belgique.

Il est intéressant ici de mettre ce résultat en parallèle avec l'étude de Cattan et Grasland sur la Tchécoslovaquie (Cattan et Grasland, 1994) : les deux auteurs avaient remarqué qu'il y avait une *hérédité de la mixité*, c'est-à-dire que les personnes dont les parents forment un couple mixte avaient plus de chances de nouer eux-mêmes une union mixte, par rapport aux individus dont les deux parents étaient issus de la même république (tchèque ou slovaque). Comme les actes belges d'état civil ne donnent pas d'information sur le lieu de naissance des parents ni sur leur nationalité, nous ne pouvons pas apporter de conclusion formelle sur l'hérédité de la mixité dans le cas franco-belge. Cependant, l'analyse des mariages entre deux Français laisse supposer que ce phénomène se retrouve. Cela ressort nettement dans le cas des Françaises qui sont nées en Belgique : leur nationalité française s'explique obligatoirement par le fait qu'un au moins de leurs parents est français ; or, comme elles sont nées en Belgique, on peut formuler l'hypothèse qu'elles ont également un de leurs parents de nationalité belge, et qu'elles seraient donc issues de couples mixtes. Le nombre non négligeable d'unions entre ces « Françaises de Belgique » avec des « Français de France » traduirait donc cette hérédité de la mixité.

L'analyse suivant l'origine géographique des conjoints permettra maintenant d'avancer dans la compréhension de la nuptialité franco-belge en faisant abstraction du critère de la nationalité.

## **B | Origine géographique des conjoints**

L'analyse des lieux de naissance des conjoints est ici menée pour l'année 1990, année pour laquelle un dépouillement complet des actes de mariage a été mené. Nous commencerons par donner quelques éléments de cadrage cartographique sur le critère des lieux de naissance des conjoints, par rapport au critère de la nationalité vu précédemment ; puis nous mènerons une approche statistique des mariages franco-belges pour découvrir à quelle échelle spatiale ils prennent place (locale ou régionale).

### *1. Approche cartographique : le lieu de naissance des conjoints*

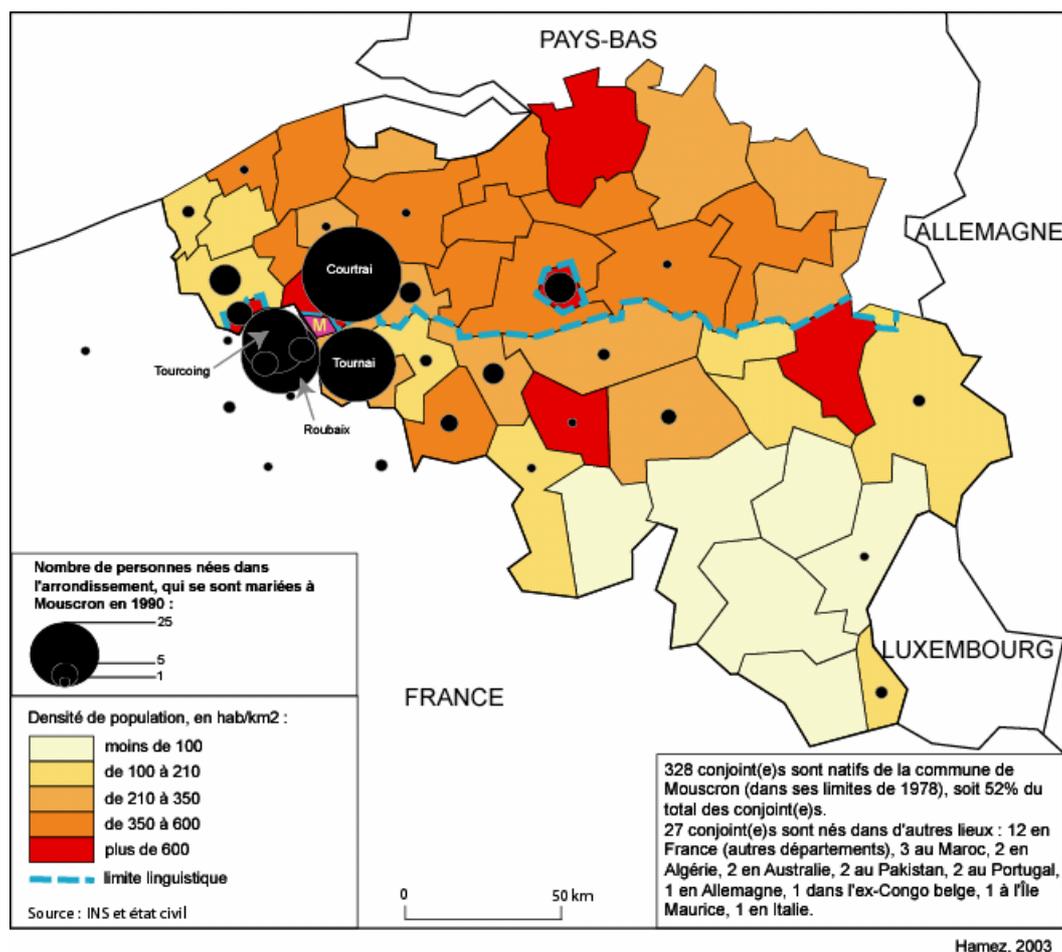
Au cours de 1990, sur l'ensemble des conjoints qui se sont mariés à Mouscron, 16,2% ont la nationalité française (pour un poids de la nuptialité franco-belge qui s'élève à 19,37%, et un poids de la nuptialité franco-française de 6,35%). Mais ce chiffre est inférieur à celui des conjoints qui sont nés en France : 17,9%... La carte 59 (p.282) illustre cette dernière variable : l'origine géographique des conjoints.

Un premier élément surprenant sur la carte est le nombre notable de lieux de naissance à Courtrai. Cependant, il ne faut pas en déduire qu'il y a d'importants échanges matrimoniaux entre Mouscron et Courtrai, mais plutôt qu'un nombre non négligeable de Mouscronnois naissent à Courtrai. En effet, il ressort que ces Mouscronnois qui sont nés à Courtrai résident la plupart du temps à Mouscron, de même que leurs parents<sup>62</sup>.

L'élément le plus frappant sur la carte concerne le poids des lieux de naissance en France. Les communes proches de la frontière sont concernées en premier lieu (Roubaix, Tourcoing et Wattrelos), suivies de communes un peu plus éloignées, en particulier Lille. Cela signifie qu'il y a une **dimension de proximité très importante dans les échanges matrimoniaux frontaliers de Mouscron** : la frontière n'est qu'un faible obstacle aux relations, et les populations françaises et belges se fréquentent d'autant plus qu'elles sont proches de la frontière. La continuité du tissu urbain à travers la frontière est un élément qui permet d'expliquer la force de ces relations – ainsi que la variété des occasions de contact que nous avons vues dans le chapitre précédent, notamment la scolarité, le travail, et les loisirs.

---

<sup>62</sup> Cela étant, la carte montre que si les conjoints belges sont majoritairement originaires de Wallonie, un nombre non négligeable provient des arrondissements flamands, même éloignés de Mouscron. On retrouve toute la singularité des communes wallonnes à facilités linguistiques, déjà constatée dans le cas de Comines-Warneton. Ce n'est pas l'objet de notre recherche d'aller plus loin dans cette analyse ; mais cet élément pourrait être utilisé avec profit dans des recherches ultérieures sur les frontières internes de Belgique.



Carte 59. Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à Mouscron en 1990 – dépeillement de 313 actes de mariage

Cette dimension de proximité est encore plus importante que celle qui existe à Comines-Warneton (cf. carte 53 p.260). En effet, dans ce dernier cas, les conjoints étaient tout autant originaires de Comines-France que de Lille. Or, Lille est distante de 15 kilomètres à la fois de Comines-Warneton et de Mouscron – et le poids de Lille est bien plus faible dans la nuptialité de Mouscron que dans celle de Comines-Warneton. **Les échanges matrimoniaux frontaliers de Comines-Warneton doivent donc se comprendre à l'échelle de l'agglomération lilloise, tandis que ceux de Mouscron sont davantage tournés vers les communes limitrophes de Roubaix et Tourcoing.**

La taille différente des deux communes permet probablement d'expliquer cette divergence : comme Comines-Warneton a une taille relativement petite, de même que les communes françaises voisines comme Comines-France, les jeunes gens doivent être amenés à fréquenter les grandes villes voisines mieux dotées en services et équipements, comme Lille, ce qui élargit le marché matrimonial. En revanche, comme Mouscron ainsi que les villes françaises voisines de Roubaix et Tourcoing ont une taille plus importante, le marché matrimonial est davantage en situation d'« auto-suffisance », et les jeunes gens ont moins besoin de se tourner vers d'autres villes pour trouver leur conjoint.

À ce stade, il est intéressant d'établir un parallèle avec la situation vue précédemment à La Panne, en considérant cette fois non plus le lieu de naissance du conjoint français, mais celui du conjoint belge (cf. carte 56 p.266). À La Panne, les conjoints français se mariaient préférentiellement avec des Belges venant de parties éloignées de la Belgique. Constate-t-on la même tendance à Mouscron, ou bien les relations de proximité prédominent-elles ?

Cette question sera maintenant posée non seulement pour les époux, mais aussi pour leurs parents et témoins, afin d'obtenir une description des réseaux socio-spatiaux à Mouscron, et de la sociabilité transfrontalière.

## *2. Les échanges frontaliers sont-ils locaux ou régionaux ?*

La question de l'échelle spatiale des échanges a nécessité une analyse passant par des tableaux de contingence, sur le modèle du tableau 6 (p.269) réalisé précédemment pour La Panne.

Dans un premier temps, l'analyse a porté sur le lieu de naissance des conjoints. De même qu'à La Panne, les catégories spatiales ont été ordonnées en fonction de leur éloignement à la commune, ainsi qu'en fonction des découpages institutionnels : Flandre, Wallonie et France (cf. tableau 8 ci-après).

Plusieurs types de mariages sont clairement sur-représentés : mariages où les deux époux sont nés à Mouscron, et mariages où les deux sont nés dans les communes françaises voisines (en couleur jaune dans le tableau 8). On peut en déduire que les échanges matrimoniaux à Mouscron restent en partie déterminés par l'origine géographique des conjoints : les personnes nées à Mouscron ont plus de chances de se marier entre elles – la même tendance avait été relevée dans le cas de La Panne. Et la sur-représentation des mariages où les deux conjoints sont nés en France traduit l'impact des mariages entre Français.

		Lieu de naissance de l'épouse								
Lieu de naissance de l'époux	observé	Mouscron	MW	MV	MF	W	V	F	Étranger	TOTAL
	théorique									
	déviations									
Mouscron	88 82,3 5,7	11 11,3 -0,3	13 15,6 -2,6	17 20,3 -3,3	9 8,5 0,5	4 4,3 -0,3	5 3,3 1,7	1 2,4 -1,4	148	
MW	9 12,2 -3,2	4 1,7 2,3	4 2,3 1,7	2 3,0 -1,0	3 1,3 1,7	0 0,6 -0,6	0 0,5 -0,5	0 0,4 -0,4	22	
MV	17 17,8 -0,8	2 2,5 -0,5	3 3,4 -0,4	5 4,4 0,6	4 1,8 2,2	1 0,9 0,1	0 0,7 -0,7	0 0,5 -0,5	32	
MF	27 26,1 0,9	2 3,6 -1,6	2 5,0 -3,0	12 6,5 5,5	0 2,7 -2,7	2 1,4 0,6	1 1,1 -0,1	1 0,8 0,2	47	
W	13 15,6 -2,6	3 2,1 0,9	6 3,0 3,0	2 3,8 -1,8	1 1,6 -0,6	2 0,8 1,2	1 0,6 0,4	0 0,4 -0,4	28	
V	6 6,1 -0,1	0 0,8 -0,8	2 1,2 0,8	2 1,5 0,5	1 0,6 0,4	0 0,3 -0,3	0 0,2 -0,2	0 0,2 -0,2	11	
F	10 8,9 1,1	2 1,2 0,8	1 1,7 -0,7	3 2,2 0,8	0 0,9 -0,9	0 0,5 -0,5	0 0,4 -0,4	0 0,3 -0,3	16	
Étranger	4 5,0 -1,0	0 0,7 -0,7	2 0,9 1,1	0 1,2 -1,2	0 0,5 -0,5	0 0,3 -0,3	0 0,2 -0,2	3 0,1 2,9	9	
TOTAL	174	24	33	43	18	9	7	5	313	

Tableau 8. Distribution des lieux de naissance des personnes qui sont nées dans la commune de Mouscron en 1990

#### Codes :

MW : communes wallonnes voisines de Mouscron, dans un rayon de 20 kilomètres (Comines-Warneton, Tournai, Estaimpuis, Celles)

MV : communes flamandes voisines de Mouscron, dans un rayon de 20 kilomètres (Wervik, Menin, Wevelgem, Courtrai, Zwevegem, Deerlijk, Kuurne, Espierre-Helchin)

MF : communes françaises voisines de Mouscron (essentiellement Lille, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos)

W : autres communes wallonnes, ou de Bruxelles-Capitale

V : autres communes flamandes

F : autres communes françaises

Étranger : pays autres que France et Belgique

NB : Les conjoints nés dans l'ex-Congo belge ont été classés dans la rubrique W (1 seul cas).

#### Calculs :

Observé : nombre de mariages relevés dans les registres

Théorique : nombre théorique de mariages, d'après la distribution marginale du tableau

Déviations : écart entre l'effectif observé et l'effectif théorique

En revanche, sont sous-représentés les mariages où l'épouse est née dans les communes françaises proches, et l'époux à Mouscron, ainsi que les mariages où l'épouse est née à Mouscron et l'époux dans les communes wallonnes proches (en bleu clair dans le tableau).

Pour le premier cas, une explication peut être trouvée dans la tradition qu'il y a à se marier au domicile de l'épouse : si un mariage se conclut entre une femme née dans une commune française proche, et un homme né à Mouscron, le mariage aura plus probablement lieu au domicile de l'épouse, donc plus souvent en France. Le second cas est également intéressant, dans la mesure où il montre que les femmes nées à Mouscron ont moins tendance à se marier avec des hommes des communes wallonnes proches qu'on ne l'attendrait. Elles se marient d'ailleurs également moins avec les Wallons et les Flamands en général, qu'avec des hommes de Mouscron ou avec des Français. Ce résultat peut se comprendre au regard de la situation géographique de Mouscron par rapport à la Belgique : la commune est en situation périphérique par rapport à la Wallonie et par rapport à la Belgique, mais largement ouverte sur la France avec même continuité du tissu urbain. Il n'est donc pas étonnant que le marché matrimonial pour les femmes de Mouscron soit tourné davantage vers Mouscron et vers la France que vers les autres communes belges.

La tendance qui avait été constatée à La Panne, selon laquelle le conjoint belge des mariages franco-belges provenait plus souvent de parties éloignées de Belgique, ne se retrouve donc pas ici. Les mariages franco-belges s'inscrivent dans une logique très locale de relations entre Mouscron d'une part, et les villes françaises voisines d'autre part.

Ce tableau permet également de mieux comprendre les mariages franco-belges où l'épouse est française, qui soulevaient de nombreuses questions dans la section précédente consacrée au critère de la nationalité. En effet, on peut ici s'intéresser à la population des femmes nées en France qui se marient à des hommes nés en Belgique. Cela donne une autre vision de ce phénomène, car cette population ne recouvre pas celle des femmes de nationalité française qui se marient à des hommes de nationalité belge (cf. figure suivante).

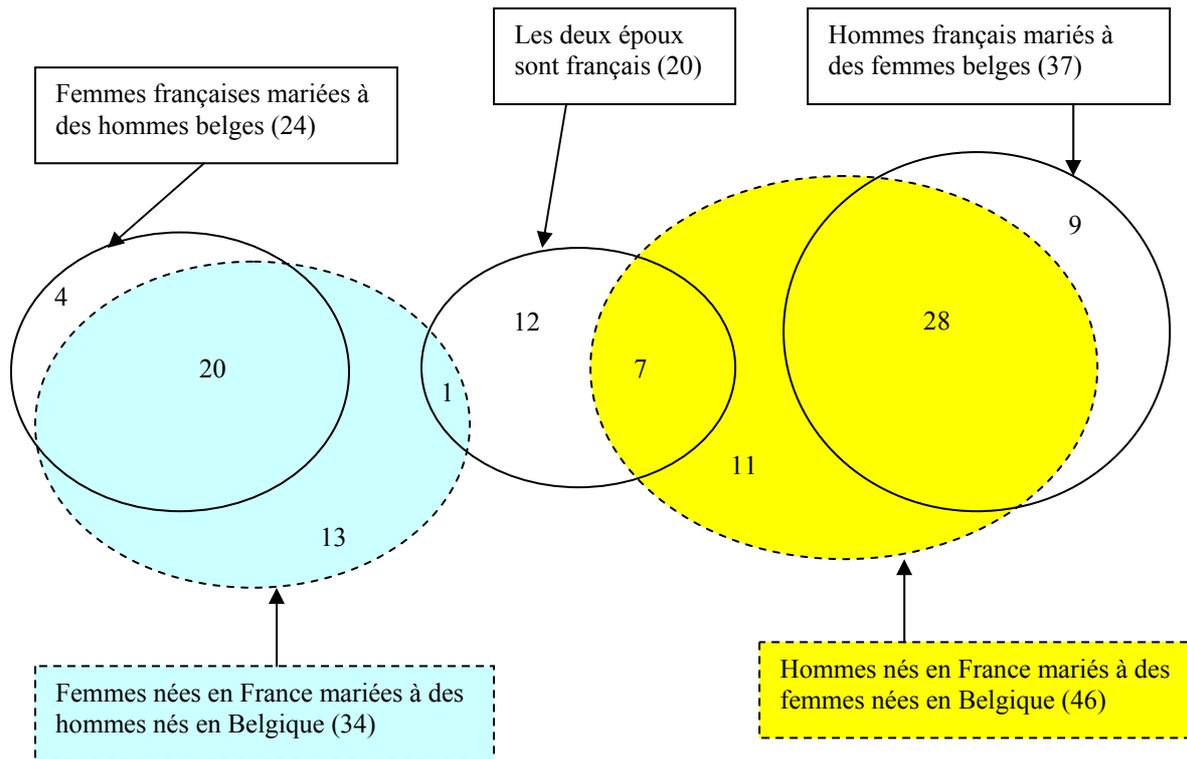


Figure 16. Lieux de naissance et nationalité des conjoints franco-belges à Mouscron, 1990

La population des 34 femmes nées en France qui se marient à des hommes nés en Belgique est atypique. Certes, leur âge au mariage est proche de l'âge au mariage des autres femmes qui se marient à Mouscron (âge médian de 25 ans, contre 23 ans pour l'ensemble des femmes). Mais dans un nombre anormalement élevé de cas, le lieu de résidence des parents n'est pas renseigné : sur 68 lieux attendus, il en manque 21, alors qu'en ce qui concerne les parents de son conjoint belge, il n'en manque que 7. Rappelons que le lieu de résidence des parents n'est pas rempli dans deux cas : s'il y a décès, ou si leur domicile est inconnu. Ces mariages se distinguent donc par la fréquence de l'absence des parents de la mariée.

Par ailleurs, quand les parents sont présents, dans la moitié des cas ils résident en France, dans l'autre moitié ils résident en Belgique. On peut en déduire que **la moitié des mariages où l'épouse est née en France et l'époux en Belgique ne témoignent pas d'échanges frontaliers**, car les parents de l'épouse résident en Belgique.

En revanche, la population des 46 hommes nés en France qui épousent des femmes nées en Belgique traduit bien davantage des relations frontaliers. En effet, dans la grande majorité des cas (à deux exceptions près) un au moins de leurs parents réside en France. Par ailleurs, les parents de l'épouse née en Belgique résident quand à eux en Belgique (à une exception près). Ces mariages peuvent donc être interprétés comme résultant d'échanges frontaliers.

Leurs caractéristiques sont assez proches de celles présentées précédemment suivant le critère de la nationalité (homme français – femme belge) : ils sont plus âgés que le reste des couples ; et l'époux provient le plus souvent des communes voisines de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos (deux tiers des cas), tandis que sa conjointe est née à Mouscron.

En première conclusion, ce résultat offre donc une confirmation statistique de la carte précédente, à savoir que **les échanges frontaliers à Mouscron tels qu'ils sont traduits par les mariages prennent place à une échelle très locale, principalement entre Mouscron d'une part, Tourcoing, Roubaix et Wattrelos d'autre part**. Le schéma des relations franco-belges constaté précédemment à La Panne, davantage régional, ne se retrouve pas dans le cas présent.

Les échanges dont il s'est agi jusqu'à présent sont ceux entre les deux conjoints. Mais plusieurs autres personnes gravitent autour des conjoints, dont nous avons des renseignements dans les actes d'état civil : leurs parents et les témoins qu'ils se sont choisis. On peut considérer les mariages comme un condensé de l'espace-temps, où se rassemblent des individus nés à des moments différents (au moins deux générations) et porteurs de catégories spatiales différentes.

Notre question sur l'échelle locale ou régionale des échanges franco-belges peut donc être élargie aux parents des époux d'une part, et à leurs témoins d'autre part. Nous chercherons s'il y a confirmation du résultat obtenu sur les époux, selon lequel les relations frontalières s'inscrivent avant tout dans une logique locale.

En ce qui concerne les parents des époux, notre analyse se limite au lieu de résidence de ces derniers, seule catégorie spatiale existant à leur sujet dans les actes belges d'état civil<sup>63</sup>. L'objectif est de croiser le lieu de résidence des parents de l'époux avec celui des parents de l'épouse, afin de trouver si les mêmes logiques spatiales que celles qui ont été identifiées pour les époux se retrouvent.

Une précision méthodologique est nécessaire ici : comment identifier un lieu de résidence pour les parents ? Plusieurs cas se présentent :

- Les deux parents sont décédés, ou n'ont pas d'adresse connue (33 cas sur les 313 mariages). Ces cas ne sont pas pris en compte dans l'analyse ; on raisonnera donc sur un total de 280 mariages.
- L'adresse de l'un des parents n'est pas renseignée. L'adresse du parent connu a alors été considérée (16 cas).

---

<sup>63</sup> Il eût fallu que soient donnés leurs lieux de naissance pour pouvoir mener des analyses plus fouillées sur les parents, en particulier comparer leur degré de mixité spatiale avec celui de leurs enfants (cf. Cattani et Grasland 1994).

- Les parents ont deux adresses différentes, ce qui témoigne de cas de divorces ou de séparation (19 cas). Faut-il alors prendre en compte l'adresse du père ou celle de la mère ? La plupart du temps, la garde des enfants en cas de divorce revient à la mère ; nous posons alors l'hypothèse que les liens seront généralement plus forts avec la mère, et que la catégorie spatiale du domicile de la mère est plus pertinente que celle du domicile du père.

Sur le tableau 9 ci-après, il ressort que les parents de l'épouse résident bien plus souvent à Mouscron que les parents de l'époux : 216 cas, soit 77% des mariages (contre 59% pour les parents de l'époux). Cela s'explique par la tradition de célébrer le mariage de préférence au domicile de l'épouse. Par ailleurs, les 125 cas de mariages où les parents des deux époux résident à Mouscron représentent une part importante des mariages (45%). Cette part représente l'endogamie locale – que la sociologue Martine Segalen appelle *homochtonie* (Segalen, 1972).

Il ressort également qu'il y a davantage de cas où les parents de l'époux résident en France, que de cas où ce sont les parents de l'épouse (46 cas contre 23). L'époux a donc plus souvent des attaches familiales en France que l'épouse.

Le tableau ne présente pas de fortes déviations par rapport à ce que laisserait apparaître une distribution aléatoire. Seules deux catégories de mariages ressortent : légère sur-représentation des cas où les parents du conjoint résident à Mouscron et ceux de l'épouse dans les communes wallonnes éloignées (+3,9), et légère sous-représentation des cas où les parents des deux époux résident à Mouscron (-3,1). En revanche, les cas où les parents des époux résident en France ne se distinguent nullement.

## Lieu de résidence des parents de l'épouse

Lieu de résidence des parents de l'époux	observé	Mouscron	MW	MV	MF	W	V	F	Étranger	TOTAL
	théorique									
	déviatiion									
Mouscron	125 128,1 -3,1	7 7,7 -0,7	6 5,9 0,1	10 8,9 1,1	11 7,1 3,9	2 3,0 -1,0	5 4,7 0,3	0 0,5 -0,5	166	
MW	19 19,3 -0,3	1 1,2 -0,2	1 0,9 0,1	0 1,3 -1,3	1 1,1 -0,1	2 0,4 1,6	1 0,7 0,3	0 0,1 -0,1	25	
MV	9 7,7 1,3	0 0,5 -0,5	0 0,4 -0,4	1 0,5 0,5	0 0,4 -0,4	0 0,2 -0,2	0 0,3 -0,3	0 0,0 0,0	10	
MF	28 27,8 0,2	2 1,7 0,3	2 1,3 0,7	3 1,9 1,1	0 1,5 -1,5	1 0,6 0,4	0 1,0 -1,0	0 0,1 -0,1	36	
W	15 15,4 -0,4	2 0,9 1,1	1 0,7 0,3	1 1,1 -0,1	0 0,9 -0,9	0 0,4 -0,4	1 0,6 0,4	0 0,1 -0,1	20	
V	6 4,6 1,4	0 0,3 -0,3	0 0,2 -0,2	0 0,3 -0,3	0 0,3 -0,3	0 0,1 -0,1	0 0,2 -0,2	0 0,0 0,0	6	
F	8 7,7 0,3	1 0,5 0,5	0 0,4 -0,4	0 0,5 -0,5	0 0,4 -0,4	0 0,2 -0,2	1 0,3 0,7	0 0,0 0,0	10	
Étranger	6 5,4 0,6	0 0,3 -0,3	0 0,3 -0,3	0 0,4 -0,4	0 0,3 -0,3	0 0,1 -0,1	0 0,2 -0,2	1 0,0 1,0	7	
TOTAL	216	13	10	15	12	5	8	1	280	

Tableau 9. Distribution des lieux de résidence des parents des époux qui se sont mariés dans la commune de Mouscron en 1990

Codes :

MW : communes wallonnes voisines de Mouscron, dans un rayon de 20 kilomètres (Comines-Warneton, Tournai, Estaimpuis, Celles)

MV : communes flamandes voisines de Mouscron, dans un rayon de 20 kilomètres (Wervik, Menin, Wevelgem, Courtrai, Zwevegem, Deerlijk, Kuurne, Espierre-Helchin)

MF : communes françaises voisines de Mouscron (essentiellement Lille, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos)

W : autres communes wallonnes, ou de Bruxelles-Capitale

V : autres communes flamandes

F : autres communes françaises

Étranger : pays autres que France et Belgique

Calculs :

Observé : nombre de mariages relevés dans les registres

Théorique : nombre théorique de mariages, d'après la distribution marginale du tableau

Déviatiion : écart entre l'effectif observé et l'effectif théorique

Les témoins du mariage apportent des renseignements d'une toute autre nature : il ne s'agit plus des parents des époux mais de leurs amis – quoique les deux peuvent se recouper, les témoins ayant parfois un lien de parenté avec les époux (ce qui est mentionné dans les actes). Les témoins représentent donc des amis proches. Ils sont choisis par les époux ; et ce choix a une dimension affective indéniable, liée au cheminement du conjoint *avant* son mariage.

Les données relatives aux témoins renseignent donc sur une partie du réseau social des conjoints. Nous chercherons d'où viennent ces amis privilégiés conviés aux noces à Mouscron : révèlent-ils un fonctionnement transfrontalier de l'espace ? On peut supposer que quand l'époux vient de France, son témoin viendra aussi souvent de France. Mais **quand les deux époux sont nés et vivent en Belgique, y a-t-il des cas où les témoins viennent de France ?** Cela serait riche d'information pour évaluer la porosité de la frontière.

L'analyse porte ici sur le témoin de l'époux. En effet, nous avons vu que l'époux vient plus souvent de France que l'épouse ; il était donc davantage justifié de se pencher sur le cas de l'époux pour étudier les contacts transfrontaliers. Le lieu de résidence du témoin de l'époux est croisé avec le lieu de naissance de l'époux, et non sur le lieu de résidence de ce dernier. En effet, son lieu de résidence n'est pas une catégorie spatiale très intéressante dans la mesure où c'est souvent le même que celui de la conjointe, en raison de la cohabitation avant le mariage.

Sur le tableau 10 ci-après, il ressort, sans surprise, que les cas de même origine entre l'époux et son témoin sont sur-représentés, en particulier quand ils sont originaires de Mouscron, ou des communes françaises proches, ou encore des communes wallonnes éloignées. Et sont sous-représentés les cas où l'époux est originaire de Belgique et son témoin de France (et vice-versa). Mais s'il n'est pas surprenant qu'ils soient sous-représentés, il l'est qu'il ne le soient pas davantage. **Leur nombre même est le signe que la frontière n'est pas étanche aux réseaux sociaux**, au point que le témoin que l'on choisit pour son mariage peut venir de l'autre côté.

## Lieu de résidence du témoin de l'époux

Lieu de naissance de l'époux	observé	Mouscron	MW	MV	MF	W	V	F	Étranger	TOTAL
	théorique									
	déviation									
Mouscron	107	13	5	4	11	1	5	2	148	
	82,7	14,7	6,6	16,1	17,5	2,4	6,6	1,4		
	24,3	-1,7	-1,6	-12,1	-6,5	-1,4	-1,6	0,6		
MW	8	11	1	0	2	0	0	0	22	
	12,3	2,2	1,0	2,4	2,6	0,4	1,0	0,2		
	-4,3	8,8	0,0	-2,4	-0,6	-0,4	-1,0	-0,2		
MV	17	0	7	2	5	1	0	0	32	
	17,9	3,2	1,4	3,5	3,8	0,5	1,4	0,3		
	-0,9	-3,2	5,6	-1,5	1,2	0,5	-1,4	-0,3		
MF	14	4	0	25	0	1	3	0	47	
	26,3	4,7	2,1	5,1	5,6	0,8	2,1	0,5		
	-12,3	-0,7	-2,1	19,9	-5,6	0,2	0,9	-0,5		
W	10	2	0	1	15	0	0	0	28	
	15,7	2,8	1,3	3,0	3,3	0,4	1,3	0,3		
	-5,7	-0,8	-1,3	-2,0	11,7	-0,4	-1,3	-0,3		
V	6	1	1	0	3	0	0	0	11	
	6,2	1,1	0,5	1,2	1,3	0,2	0,5	0,1		
	-0,2	-0,1	0,5	-1,2	1,7	-0,2	-0,5	-0,1		
F	8	0	0	2	0	1	5	0	16	
	8,9	1,6	0,7	1,7	1,9	0,3	0,7	0,2		
	-0,9	-1,6	-0,7	0,3	-1,9	0,7	4,3	-0,2		
Étranger	5	0	0	0	1	1	1	1	9	
	5,0	0,9	0,4	1,0	1,1	0,1	0,4	0,1		
	0,0	-0,9	-0,4	-1,0	-0,1	0,9	0,6	0,9		
TOTAL	175	31	14	34	37	5	14	3	313	

Tableau 10. Distribution des lieux de naissance des époux et des lieux de résidence de leurs témoins, à Mouscron en 1990Codes :

MW : communes wallonnes voisines de Mouscron, dans un rayon de 20 kilomètres (Comines-Warneton, Tournai, Estaimpuis, Celles)

MV : communes flamandes voisines de Mouscron, dans un rayon de 20 kilomètres (Wervik, Menin, Wevelgem, Courtrai, Zwevegem, Deerlijk, Kuurne, Espierre-Helchin)

MF : communes françaises voisines de Mouscron (essentiellement Lille, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos)

W : autres communes wallonnes, ou de Bruxelles-Capitale

V : autres communes flamandes

F : autres communes françaises

Étranger : pays autres que France et Belgique

Calculs :

Observé : nombre de mariages relevés dans les registres

Théorique : nombre théorique de mariages, d'après la distribution marginale du tableau

Déviations : **écart entre l'effectif observé et l'effectif théorique**

Il pourrait être reproché aux analyses menées jusqu'à présent d'être limitées par la structure même des tableaux de contingence : opposant terme à terme les catégories spatiales de deux individus, elles ont certes permis de caractériser les relations des conjoints entre eux, de leurs parents entre eux, ou de l'époux et de son témoin, mais elles n'offrent pas de vision globale sur l'ensemble des protagonistes présents au mariage. En effet, nous ne pouvons pas à ce stade comparer le « degré de mixité » des époux : quand parmi les personnes entourant un des conjoints il y a des Français (lui-même, ses parents ou son témoin), y a-t-il plus de chances que son conjoint ait également des Français dans son entourage ? Inversement, les conjoints n'ayant aucun français dans leur entourage se marient-ils davantage entre eux ? Il est attendu que la réponse à ces questions permette une première approche des groupes sociaux se rencontrant lors des mariages à Mouscron, suivant qu'ils ont ou non des attaches avec la France.

Tous les lieux donnés dans les registres d'état civil sont ici pris en compte. Ils concernent les conjoints (lieu de naissance et de résidence), leurs parents et témoins.

Nombre de lieux en France du côté de l'épouse					
Nombre de lieux en France	observé	0 lieu	1 ou 2 lieux	3 lieux ou plus	Total
	<i>théorique</i> déviation				
0 lieu	198 <i>183,8</i> <b>14,2</b>	22 <i>32,6</i> <b>-10,6</b>	12 <i>15,6</i> <b>-3,6</b>	232	
1 ou 2 lieux	20 <i>27,7</i> <b>-7,7</b>	9 <i>4,9</i> <b>4,1</b>	6 <i>2,3</i> <b>3,7</b>	35	
3 lieux ou plus	30 <i>36,4</i> <b>-6,4</b>	13 <i>6,5</i> <b>6,5</b>	3 <i>3,1</i> <b>-0,1</b>	46	
Total	248	44	21	313	

Tableau 11. Distribution des lieux de naissance des époux et des lieux de résidence de leurs témoins, à Mouscron en 1990

Les résultats de ce tableau se comprennent ainsi : quand un des conjoints n'a dans son entourage personne qui ne vienne de France (y compris lui-même), il se mariera de préférence avec un conjoint ne comptant non plus dans son entourage personne qui vienne de France. En revanche, une personne ayant au moins un lien avec la France aura plus de chances de se marier avec quelqu'un présentant le même profil. En première conclusion, **la mixité ne concerne pas indifféremment tous les groupes sociaux de Mouscron** : les individus ayant déjà des liens avec la France ont plus de chances de se marier entre eux.

Or, comme les individus des différents profils ont tendance à se marier entre eux, la singularité de chaque groupe s'en trouve renforcée. En conséquence, on peut en déduire qu'il existe à Mouscron deux groupes de population bien différenciés : certains n'ayant pas ou peu de liens familiaux / amicaux avec la France, et d'autres ayant au contraire des attaches avec la France. Certains vivent à cheval sur la frontière, d'autres lui tournent le dos.

Pour conclure sur le cas de Mouscron, des parallèles peuvent être dressés avec deux autres analyses menées sur des frontières : l'une menée par le géographe américain Oscar Martinez sur la frontière Mexique-États-Unis, l'autre menée par le géographe Jean-Pierre Renard sous un angle théorique<sup>64</sup>.

Certes, la frontière Mexique-États-Unis présente des traits fort éloignés du cas franco-belge ; en particulier il s'agit cette fois d'une ligne de discontinuité entre un pays riche et un pays en voie de développement. Néanmoins, il y a le long de cette frontière des cas de villes jumelles et de tissu urbain transfrontalier présentant des similarités avec la frontière franco-belge. La comparaison de nos résultats avec ceux de Martinez n'est donc pas dénuée de sens.

Martinez différencie les populations frontalières entre deux grands groupes, les « frontaliers nationaux » et les « frontaliers transnationaux », respectivement « national borderlanders » et « transnational borderlanders » (Martinez 1994, p.6).

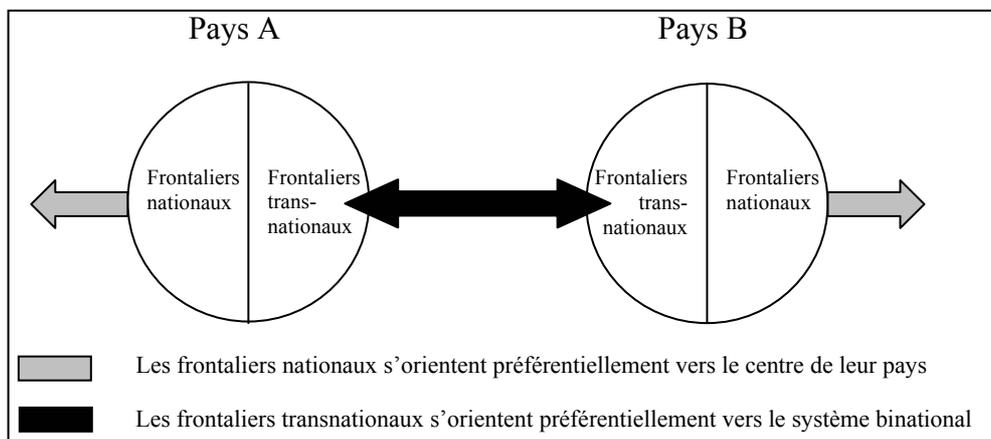


Figure 17. Les groupes de populations frontalières le long de la frontière Mexique-Etats-Unis (d'après Martinez 1994)

<sup>64</sup> MARTINEZ, Oscar J. – The dynamics of border interaction : new approaches to border analysis. p.1-15 in : SCHOLFIELD, Clive H. (ed). – Global boundaries. – New York : Routledge, 1994. – 125p.

GONIN, Patrick, RENARD, Jean-Pierre. – Frontières et métamorphisme de contact. p.209-238 in : NEVEU, Catherine (dir.). – Nations, frontières et immigration en Europe. – Paris : L'Harmattan, 1995. – 249p.

RENARD, Jean-Pierre. – Modèle et frontière. *Hommes et Terres du Nord*, n°3, 2000, p.138-147

Le premier groupe noue peu de relations avec les populations situées de l'autre côté de la frontière ; cela peut être dû à une indifférence, à un désintérêt ou bien à l'incapacité à établir ces contacts. Au contraire, le second groupe est constitué de personnes très actives dans l'établissement de liens avec le pays voisin. Toute occasion de commerce, de travail, d'étude, de visite de l'autre côté de la frontière est mise à profit.

Notre analyse de Mouscron étant focalisée sur les mariages, nous ne pouvons prétendre à caractériser globalement la population de Mouscron de façon similaire à ce que fait Martinez. Néanmoins, les résultats obtenus sur l'ensemble des mariages témoignent des mêmes dynamiques spatiales : les conjoints ayant eux-mêmes ou dans leur entourage proche des personnes venant de France ayant tendance à se marier entre eux, on peut poser l'hypothèse qu'il existe un système binational de contacts et de relations, à cheval sur les deux pays, et localisé au plus près de la frontière, là où le tissu urbain est continu. Par ailleurs, les individus sans contact avec la France se mariant de préférence également entre eux, ils constitueraient un autre système de relations, certes situé en position frontalière, mais sans connexion transfrontalière. Il faut ajouter qu'il existe aussi un ensemble mixte de contacts entre individus des deux groupes (cf. le nombre d'individus dans le tableau 11 (p.292) ayant des liens avec la France et se mariant avec une personne n'en ayant aucun). Les deux premiers groupes sont donc loin d'être étanches.

Cette hypothèse pourra servir à des études ultérieures sur la population de villes en situation frontalière.

Le microcosme frontalier est qualifié différemment par Jean-Pierre Renard, avec le concept de *métamorphisme de contact*. Le terme de métamorphisme est emprunté à la géomorphologie, pour signifier comment, à la rencontre de deux cultures nationales, une culture singulière et unique peut émerger, une identité du mixte et de l'entre-deux, du fait de « l'interpénétration des comportements et des cultures ». L'analyse de la nuptialité confirme l'intérêt de ce concept, mais invite également à le complexifier. En effet, si l'existence d'une zone mixte de relations est confirmée par notre recherche sur les mariages franco-belges à Mouscron, il ressort aussi que les mariages présentant un certain degré de mixité sont l'exception et non la règle. Si le fait de vivre en situation frontalière est mis à profit par certains pour nouer d'intenses relations avec le pays voisin, n'est-il pas inversement facteur de repli vers l'intérieur du pays pour d'autres ? Le processus de métamorphisme de contact serait en concurrence avec un processus de renforcement iconographique, au sens de Jean Gottmann. Le chapitre suivant sur l'évolution de la nuptialité franco-belge depuis les 30 dernières années apportera des éléments de réponse à cette question.

## **Conclusion du chapitre 5**

Dans ce chapitre, la nuptialité frontalière a été considérée comme un indice de la fréquentation entre Français et Belges. Les résultats sont extrêmement contrastés, et permettent une différenciation nette des communes entre elles : **dans les communes wallonnes la fréquentation est importante entre Français et Belges, tandis qu'elle l'est beaucoup moins – voire qu'elle est inexistante – dans les communes flamandes.** La commune de La Panne figure comme une exception, dans la mesure où la nuptialité franco-belge représente 10% de sa nuptialité. Mais cela s'explique par sa situation originale de station balnéaire : nous avons montré que l'origine des conjoints à La Panne s'inscrit dans un fonctionnement régional de l'espace, avec présence tant de Belges francophones que de Français originaires de l'agglomération lilloise. En conséquence, le poids des mariages franco-belges ne doit pas se comprendre comme significatif d'un degré exceptionnel de fréquentation entre Français et Flamands, mais bien plutôt comme l'effet d'une polarisation qui s'étend à tout l'espace euro-régional.

En-dehors du cas de La Panne, les communes flamandes les plus concernées par la nuptialité franco-belge sont celles qui sont situées à proximité de Lille : communes périurbaines de Wervik et de Heuvelland. En effet, la proximité de la grande ville ressort comme un facteur décisif aux relations et échanges à travers la frontière. Par ailleurs, le poids non négligeable de mariages prenant place entre Français dans les communes belges – résultat inattendu de notre analyse – renseigne sur le fait que les dynamiques de métropolisation engendrées par l'agglomération lilloise dépassent la frontière. En effet, la métropolisation, qui se traduit dans un premier temps par un processus d'accumulation au centre, s'accompagne dans un second temps par un processus de diffusion dans la proche périphérie ; et nous analysons l'implantation de Français en Belgique – et leur mariage dans ce pays – comme attestant ce processus de diffusion. En d'autres termes, **l'aire périurbaine lilloise se prolonge en Belgique** ; et nous parlons ici de l'aire fonctionnelle de contacts, et non de l'aire morphologique.

Notons ici que la question de délimitation d'une aire péri-urbaine pose de nombreux problèmes méthodologiques, qui plus est en contexte frontalier, dans la mesure où les outils et indicateurs disponibles dans chaque pays sont rarement les mêmes. Ainsi, Sylvie Letniowska-Swiat, dans sa thèse sur l'aire périurbaine de Lille, a-t-elle très peu pris en compte ce qui se passe au-delà de la frontière (seulement 10 pages sont consacrées au versant belge)<sup>65</sup>. Par ailleurs, les évolutions du côté belge et du côté français sont traitées séparément, et aucune carte ne représente la recomposition d'un espace périurbain franco-belge. Selon elle, « Les comparaisons à l'échelle communale deviennent inadéquates. Une cartographie englobant les deux espaces communaux n'a plus grande signification » (p.123). Pour ce qui est de la cartographie même, des astuces permettent de contourner le problème : par exemple considérer les données au niveau des anciennes

---

<sup>65</sup> LETNIEWSKA-SWIAT, Sylvie. – Mobilité de la population et recomposition de l'espace urbain : Le cas de la métropole lilloise. Université des Sciences et Technologies de Lille : Th. : Géogr. : 2002. – 363p.

communes belges, comme nous l'avons fait ; ou bien utiliser la technique de lissage (cf. travaux de Claude Grasland dans le projet Hypercarte). Mais la question de construire des indicateurs permettant de mesurer le périurbain à la fois en France et en Belgique reste entière. Cette piste n'en est pas moins prometteuse, nos résultats suggérant que dans certains endroits, les processus de diffusion et d'échanges traversent la frontière.

Les relations les plus intenses prennent place là où il y a continuité urbaine et continuité linguistique. Comines-Warneton et surtout Mouscron en sont emblématiques. Dans cette dernière commune nous avons mis en évidence qu'une partie de la population est intensément et intimement impliquée dans les contacts transfrontaliers ; et ces contacts prennent place à une échelle très locale, à savoir essentiellement Mouscron et les communes françaises contiguës.

Enfin, il faut aussi rappeler que notre analyse souffre d'un certain déséquilibre, en ce que nous n'avons pas de données sur la commune flamande en situation de continuité urbaine avec l'agglomération lilloise : Menin. L'analyse de ces données aurait pu modifier notre résultat principal sur le « désamour franco-flamand ». Mais il est peu probable qu'elles démentent nos résultats : le nombre important de communes flamandes que nous avons étudiées en est une garantie.

L'analyse effectuée a également soulevé plusieurs questions, non résolues. Certaines sont spécifiques : ainsi, il est ressorti que les Françaises vivant à Mouscron se singularisaient dans l'âge au mariage et le choix du conjoint. Cette population fait partie de ce que Martinez appelle les « frontaliers binationaux » (Martinez 1994), et est directement concernée par « l'interpénétration des comportements et des cultures » (Gonin et Renard, 1992). Des recherches impliquant des sociologues seraient nécessaires pour expliquer pourquoi leur comportement nuptial se distingue.

D'autres questions sont plus générales et plus larges. Nos cartes et tableaux ont ainsi fréquemment démontré l'impact de la frontière linguistique interne à la Belgique, parfois tout autant significatif que l'impact de la frontière nationale franco-belge. Il ressortait même dans le cas de Poperinge que les mariages belgo-néerlandais étaient aussi nombreux que les mariages franco-belges... Des recherches ultérieures seraient nécessaires pour évaluer le poids de la discontinuité linguistique en Belgique ; et nous suggérons que les mariages sont un excellent indicateur pour envisager la fréquentation entre les deux communautés.

Enfin, notre analyse a jusqu'à présent été restreinte, dans l'espace et dans le temps. Nous n'avons pris en compte que l'échelle locale de relations au plus près de la frontière, et cela pour les années récentes. Nous proposons maintenant d'élargir l'analyse en prenant en compte le même indicateur mais pour l'ensemble des espaces nationaux français et belges, et avec un pas temporel de 30 ans, afin de montrer d'une part si le désamour franco-flamand que l'on constate à l'échelle locale est récent, d'autre part que la fréquentation des populations françaises et belges a changé d'échelle spatiale.

## Chapitre 6. La frontière dans une perspective spatio-temporelle : évolution de la nuptialité franco-belge, à l'échelle locale et à l'échelle nationale

---

*« Les rapports de situation ne sont plus les mêmes que par le passé, ou tout au moins ils doivent être différemment considérés. Ces changements sont particulièrement sensibles en géographie politique (...). Dans un même pays, les contrées périphériques se sont rapprochées du centre, participant plus activement à la vie générale de l'Etat, perdant tous leurs caractères de marches. La vulnérabilité du pays est désormais aussi grande au milieu du pays qu'à la frontière. »*

*Max. Sorre, Rencontres de la géographie et de la sociologie, 1957*

L'analyse de la nuptialité franco-belge pour l'année 2000, effectuée dans le chapitre précédent, a permis de différencier clairement les communes frontalières entre elles. Ainsi ont été identifiés les endroits où les populations frontalières sont amenées à se côtoyer, ainsi que ceux où la frontière présente une réelle étanchéité.

Cependant, ces résultats ne répondent qu'à une partie de notre question de recherche. Certes, ils renseignent très efficacement sur les relations entre les populations des deux régions frontalières. Ils ont permis de montrer comment se structure l'espace, et où sont les principales synapses. Mais deux dimensions doivent être ajoutées pour envisager les mutations des frontières sous un angle dynamique : la **dimension multiscalaire** – à savoir considérer ces mutations à une autre échelle spatiale, plus petite que l'échelle locale considérée jusqu'à présent – et la **dimension temporelle**. Cette dernière permettra de montrer si le processus d'ouverture des frontières concomitant à la construction européenne a eu des effets sur les relations entre populations frontalières. Ainsi la compréhension des structures sera enrichie d'une dimension processus.

Ce chapitre permettra de tester la validité de deux de nos hypothèses de départ. Suivant la première, les relations locales à proximité de la frontière n'ont pas augmenté à mesure que « s'ouvrait » la frontière ; au contraire, dans la mesure où les discontinuités qui sont porteuses de ces relations sont moins fortes entre les pays européens, peut-être ces relations ont-elles diminué d'intensité. La deuxième hypothèse est liée : si l'on considère que les régions frontalières ne sont pas les premières à bénéficier de l'ouverture des frontières, les espaces concernés par les relations entre les populations des deux pays excèderaient désormais les espaces frontaliers, pour s'étendre à l'ensemble des espaces nationaux. À ce titre, ce chapitre constitue un moment clef de notre démonstration.

La validité de ces deux hypothèses sera testée en recourant à un seul indicateur : la nuptialité franco-belge. De même que dans le chapitre 5, nous posons comme postulat que la nuptialité mixte traduit le degré de fréquentation entre les populations, et donc permet **d'évaluer la nature spatiale de la frontière** (à savoir son inégale étanchéité suivant les échelles spatiales).

En effet, la nuptialité est un indicateur qui se prête particulièrement bien à des études qui portent à la fois sur le long terme, et à des échelles spatiales différentes. Différents auteurs ont souligné la richesse des **études diachroniques** combinant nuptialité et frontière. Marie-Noële Denis a ainsi mené une étude sur un village alsacien frontalier avec l'Allemagne, Obersteinbach, au XIXe siècle<sup>66</sup>. Le remaniement des frontières fit passer ce village alternativement de la France à l'Allemagne quatre fois de suite. L'étude montre le rôle considérable que joue la frontière : « On n'épouse pas un étranger, même si c'est un voisin. Quand les circonstances politiques le transforment en compatriote, le mariage devient alors possible ». Un autre auteur, Hélène Velasco, a étudié les mariages dans un village français basque frontalier, sur les 200 dernières années<sup>67</sup>. Il en ressort que les mariages franco-espagnols y ont toujours été très rares, et que ceux qui survenaient ne correspondent pas à un brassage intercommunautaire basque, mais sont le résultat de migrations économiques de l'Espagne vers la France. Enfin, Jean-Pierre Renard souligne également l'intérêt du thème des mariages dans le cadre des recherches sur les limites et frontières, car cela permet de dessiner « les espaces de relations sociales et familiales privilégiées », et ainsi d'envisager « la question des limites et frontières vécues » sur un pas de temps plus ou moins long<sup>68</sup>.

Mais aussi pertinent que soit cet indicateur, il pourrait nous être reproché de ne pas en considérer d'autres et de baser une part importante de notre argumentation sur la seule nuptialité.

Deux commentaires peuvent être apportés à cette objection. En premier lieu, la nuptialité est un des seuls indicateurs existant qui traduise la fréquentation des différentes populations, et puisse être décliné à différentes échelles spatiales et dans le temps. Par exemple, prenons d'autres indicateurs comme ceux relatifs au tourisme (achat de résidences secondaires ou nombre de nuitées) : d'une part ces indicateurs renseigneraient sur la fréquentation des espaces et non sur celle des hommes, d'autre part ils n'auraient de sens qu'à l'échelle nationale et non à l'échelle locale frontalière – à moins de prendre en

---

<sup>66</sup> DENIS, Marie-Noële. – Mariages frontaliers à Obersteinbach au XIXe siècle : Problématiques croisées des mariages et de la frontière. *Revue des sciences sociales de la France de l'est*, 19, 1991, p. 76-79

<sup>67</sup> VELASCO, Hélène. – La frontière vue au prisme des actes d'état civil à Larrau (Pays Basque). *Hommes et Terres du Nord*, 1998(1), p.11-15

<sup>68</sup> RENARD, Jean-Pierre. – De l'intérêt du dépouillement d'actes de mariages dans le cadre général de l'étude des limites et frontières. *Espace, Populations, Sociétés*, 1984-1, p.125-130

compte également l'excursionnisme, phénomène très difficile à mesurer car nécessitant l'organisation de sondages ou enquêtes<sup>69</sup>.

En second lieu, très rares sont les indicateurs disponibles sur un pas de temps long (trente ans) ainsi qu'aux échelles locale et nationale. Par exemple, les indicateurs relatifs au tourisme cités précédemment ne sont disponibles que pour les années récentes, et au mieux à l'échelle du département. Les indicateurs démographiques comptent parmi les seuls à pouvoir être utilisés sur le long terme et à des échelles très locales. Le choix de la nuptialité s'explique donc également pour des questions de disponibilité des données.

Cependant, cette variable démographique ne peut être utilisée sans prendre des précautions méthodologiques, en raison principalement de l'évolution dans le temps du comportement nuptial de la population. En effet, le statut du mariage a changé au cours des dernières décennies : au début des années 1970, il s'agissait encore du mode « normal » et le plus répandu de vivre en couple, tandis qu'aujourd'hui, si le mariage reste très répandu, de nombreux couples lui préfèrent le concubinage. Par ailleurs, il faut préalablement vérifier si le comportement nuptial des populations françaises et belges est le même ou non, car cela n'est pas sans conséquence sur la nuptialité mixte. Plusieurs précisions sur le comportement nuptial des Français et des Belges seront donc apportées dans un premier temps, afin d'indiquer les limites qu'il y a à étudier la nuptialité dans le temps. Ensuite, l'évolution de la nuptialité franco-belge sera présentée à l'échelle locale, et enfin à l'échelle nationale.

### ***1] Méthodologie : l'évolution dans le temps du comportement nuptial***

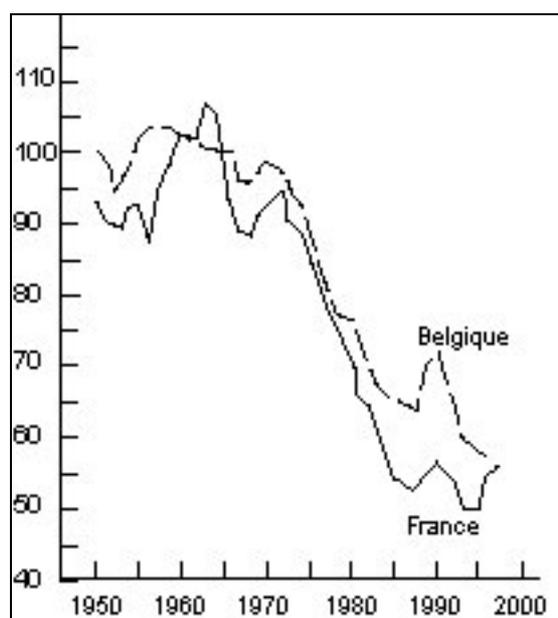
La propension des populations à se marier diverge selon les pays, et évolue différemment dans le temps. Cela peut avoir des conséquences sur les mariages mixtes : par exemple, la probabilité qu'il y ait mariage ne sera pas la même selon que les conjoints appartiennent tous deux à une population pour laquelle le mariage est la règle, ou bien que l'un des deux appartient à une population plus encline à l'union libre. En outre, si les populations des pays européens connaissent toutes depuis les années 1960 une

---

<sup>69</sup> L'excursionnisme s'entend comme les séjours de moins de 24 heures (sans nuitée sur place). Le Comité Régional du Tourisme du Nord-Pas-de-Calais a réalisé une telle étude sur l'excursionnisme dans l'Eurorégion, à partir d'une enquête par téléphone sur 500 personnes du Nord-Pas-de-Calais : Comité Régional du Tourisme du Nord-Pas-de-Calais. – étude du marché excursionnisme dans l'Eurorégion. – Lille : CRT, 1999. – <http://www.crt-nordpasdecalais.fr/photoUpload/Syntheses/excursion.pdf>

désaffection progressive du mariage, parallèlement à une croissance de l'union libre et du divorce, le rythme de ce processus diffère selon les pays<sup>70</sup>.

Il est donc dans un premier temps nécessaire de chercher si les populations concernées par les mariages mixtes ont des attitudes similaires envers le mariage ou non. À ce stade, nous comparerons différents indicateurs existants sur la nuptialité française et belge, transversaux (indicateur synthétique de primo-nuptialité et âge moyen des femmes au mariage) et longitudinaux (proportion de femmes non-célibataires à 50 ans, ainsi que l'âge moyen des femmes au mariage par génération)<sup>71</sup>.



Source : d'après Gérard Calot (1998)

Figure 18. Indicateur synthétique de primo-nuptialité féminine

L'indicateur synthétique de primo-nuptialité illustre pour les deux pays une nette tendance à la baisse de la propension à se marier à partir du début des années 1970 (figure 18 ci-dessus). L'indicateur se redresse en France dans la deuxième moitié des années 1990, tandis que la chute continue en Belgique. Le regain d'intérêt pour le mariage en France ces dernières années peut directement s'expliquer par les avantages fiscaux de

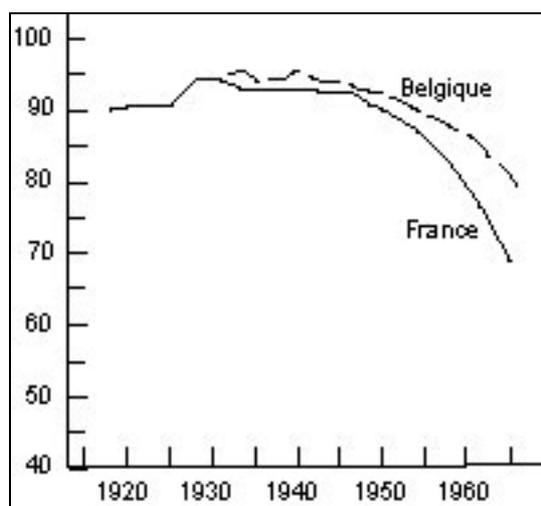
---

70 Notons par exemple que si l'indicateur synthétique de primo-nuptialité est le même en 2000 pour la France et pour l'Italie (0,62), l'indicateur synthétique de divortialité diffère radicalement entre les deux pays : 0,38 en France, avec tendance continue à la hausse, contre 0,8 en Italie avec tendance à la stagnation depuis 1990 (chiffres du Conseil de l'Europe, 2001). Il en ressort que les deux populations n'investissent probablement pas le même sens dans le mariage, ou en d'autres termes la signification culturelle et symbolique du mariage diffère.

71 L'indicateur synthétique de primo-nuptialité ne prend ici en compte que les femmes. Il se calcule par addition des taux de primo-nuptialité féminine par âge, entre 15 et 50 ans (à savoir à chaque âge le nombre de mariages de célibataires divisé par le nombre de femmes du même âge)

cette forme d'union par rapport à l'union libre, suite à l'amendement Courson de 1996 : les personnes vivant en concubinage avec au moins un enfant ont alors eu intérêt à se marier pour conserver des déductions dans l'impôt sur le revenu<sup>72</sup>.

L'indicateur synthétique de primo-nuptialité est très sensible aux variations conjoncturelles de ce type, à savoir les changements de législation sociale ou fiscale. Pour aller plus loin dans l'analyse du comportement des populations françaises et belges envers la nuptialité, il faut se tourner vers un indicateur longitudinal : la proportion de non-célibataires à 50 ans, qui renseigne sur l'intensité du mariage pour les différentes générations (cf. figure 19). Pour les générations nées jusqu'en 1945, le mariage était la règle en France comme en Belgique : il n'y a que 5 à 10% des femmes qui sont encore célibataires à 50 ans. Les chiffres pour les générations nées après sont des extrapolations, étant donné que les cohortes concernées n'ont pas encore atteint l'âge de 50 ans ; mais ces extrapolations sont robustes dans la mesure où peu de premiers mariages surviennent entre 35 et 50 ans. Il en ressort une désaffection très nette du mariage dans les deux pays, plus prononcée en France qu'en Belgique. Pour les générations nées en 1960, 70% des françaises et 80% des belges n'auront jamais connu le mariage à 50 ans.

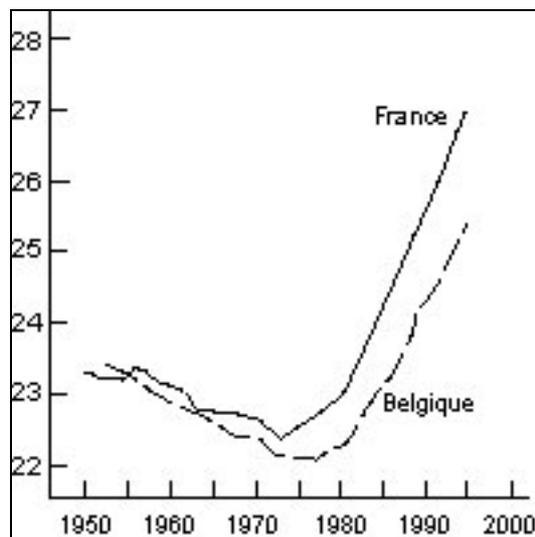


Source : d'après Gérard Calot (1998)

Figure 19. Proportion de femmes non-célibataires à 50 ans, suivant l'année de naissance

<sup>72</sup> Le graphique s'arrête en 1998. Mais un autre pic est également apparu ultérieurement en 2000 et 2001, concomitant au pic des naissances. Comme les chiffres de l'année 2002 sont à la baisse, il est probable que ces années exceptionnelles ressortent plus d'un effet conjoncturel, lié au passage de l'an 2000 et à la période d'euphorie économique existant alors, que de tendances structurelles.

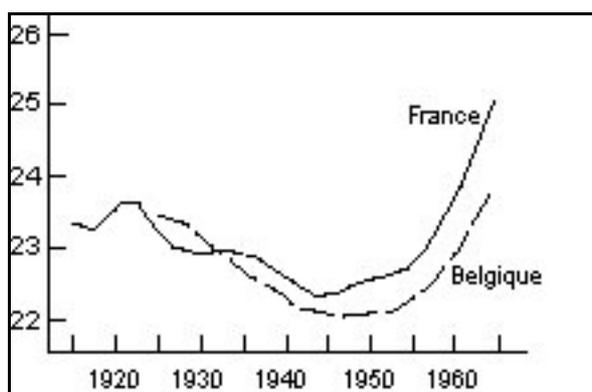
En même temps que l'on se marie moins, l'âge au mariage est plus tardif.



Source : d'après Gérard Calot (1998)

Figure 20. Âge moyen des femmes au premier mariage

En France comme en Belgique, l'âge moyen des femmes au premier mariage s'est abaissé des années 1950 aux années 1970, de 23,5 ans à 22-22,5 ans, pour ensuite remonter fortement (cf. figure 20). En 1998, il est de 27,7 ans en France et de 26 ans en Belgique<sup>73</sup>. L'écart d'âge entre les époux est le même dans les deux pays (écart de 2 ans). L'analyse par génération confirme que les cohortes nées après 1945 en France, après 1950 en Belgique se marient de plus en plus tard (cf. figure 21).



Source : d'après Gérard Calot (1998)

Figure 21. Âge moyen au mariage des générations de femmes (année de naissance)

<sup>73</sup> cf. indicateurs démographiques données sur le site web de l'INED : <http://www.ined.fr>

Enfin, le Nord-Pas-de-Calais présente un profil démographique particulier par rapport au reste de la France, qui le rapproche de la Belgique en ce qui concerne la nuptialité : l'âge des épouses au premier mariage est d'1 an inférieur à la moyenne française, soit supérieur de 6 mois seulement à l'âge au premier mariage des épouses belges<sup>74</sup>. Localement, la frontière franco-belge n'est donc qu'une discontinuité insignifiante en ce qui concerne la nuptialité.

Ces premiers résultats permettent de préciser la portée et les limites de notre étude sur la nuptialité mixte.

D'une part, l'attitude des populations françaises et belges envers le mariage est assez proche et évolue dans le temps de façon similaire. Tout au plus faut-il souligner une propension à se marier légèrement plus forte en Belgique, de façon constante depuis les quatre dernières décennies, ainsi qu'un âge au mariage plus précoce d'un an. La question du comportement des populations envers le mariage ne posera pas donc pas de problème majeur pour l'analyse des mariages franco-belges – d'autant moins pour les analyses focalisées sur l'évolution à une échelle locale, puisque le comportement nuptial des populations du Nord-Pas-de-Calais et de la Belgique sont très proches.

Mais d'autre part, une limite importante à notre étude réside dans le fait que le mariage connaît une désaffection croissante au profit de la cohabitation. Une part croissante de la population ne se marie pas. Et les données pour les unions libres franco-belges n'existent pas dans les instituts statistiques nationaux. L'analyse des mariages franco-belges présente donc d'emblée la faiblesse de ne pas couvrir l'ensemble de la population concernée par les unions franco-belges.

Cette limite hypothèque-t-elle véritablement l'analyse de la nuptialité ? Non, car si l'on considère que le comportement des populations françaises et belges envers le mariage est peu éloigné, on peut poser le postulat que les couples franco-belges auront la même propension à se marier ou à vivre en union libre que les couples franco-français ou belgo-belges.

La précaution à prendre sera de toujours raisonner non pas sur le nombre absolu de mariages franco-belges, mais sur leur part par rapport à l'ensemble des mariages de la commune ou de la région considérée.

Enfin, on peut écarter également une autre limite qui découlerait de l'existence de mariages blancs, conclus uniquement dans le but d'obtenir la nationalité de l'autre pays. De telles stratégies sont improbables entre pays membres de l'Union européenne.

---

<sup>74</sup> CUCHERE, Élisabeth, LEROUX, Pascale. – Vingt ans de mariages. *Profils de la région Nord-Pas-de-Calais*, 7, 1997, p.1-4

Les résultats sur l'évolution des mariages mixtes seront d'abord présentés à l'échelle locale, puis nationale.

## **II ] La nuptialité franco-belge à l'échelle locale**

Le chapitre 5 a donné un aperçu statique de la nuptialité frontalière pour les années récentes. Cet aperçu sera à présent mis dans une perspective dynamique : comment la nuptialité frontalière a-t-elle évolué depuis les dernières décennies ? Selon une opinion fréquemment reprise dans les médias, l'ouverture des frontières favoriserait les échanges entre populations voisines<sup>75</sup>. Selon nos hypothèses, au contraire, les échanges ne sont pas tant liés à l'effet barrière de la frontière qu'à son caractère de discontinuité ; en conséquence, dans la mesure où la convergence progressive des États de l'Union rend les discontinuités moins saillantes entre les pays, il n'y a pas de raison à ce que les échanges entre populations soient plus importants. L'évolution de la nuptialité frontalière depuis les dernières décennies permettra de sonder la validité de cette hypothèse.

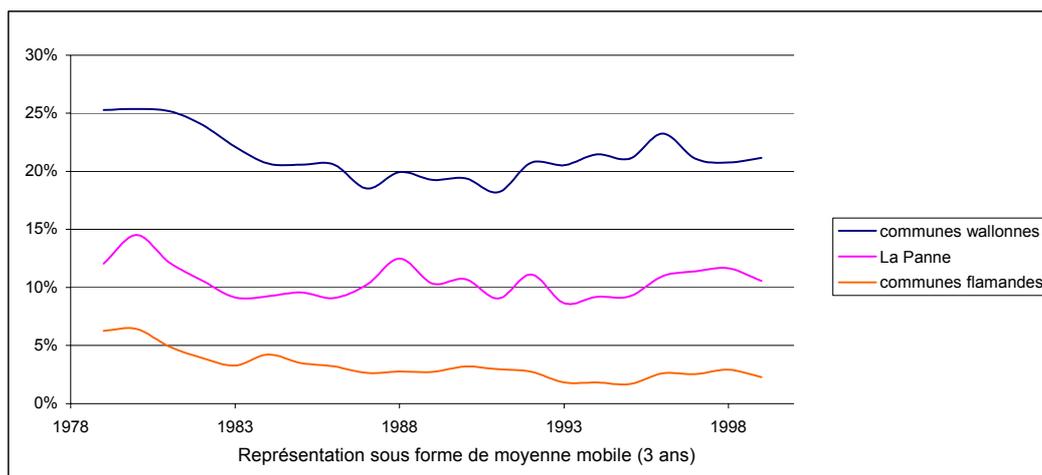
Les résultats seront d'abord présentés globalement pour l'ensemble des communes belges frontalières depuis la fin des années 1970 – avec la nationalité comme critère pour définir les mariages franco-belges. Puis, des analyses détaillées seront effectuées sur deux communes, en remontant à l'année 1950 : commune flamande de Poperinge et commune wallonne de Comines-Warneton – en retenant cette fois les lieux de naissance des individus comme critère des mariages franco-belges.

### **A ] Constance des mariages franco-wallons, diminution des mariages franco-flamands**

Depuis la fin des années 1970, la nuptialité franco-belge évolue de façon divergente suivant les communes belges frontalières (carte 60, 61 et 62 p.306 et 307). Trois groupes de communes se distinguent, dans l'ordre décroissant du poids des mariages franco-belges : les communes wallonnes ; la commune flamande de La Panne ; les autres communes flamandes (figure 22 ci-après).

---

<sup>75</sup> cf. l'article du *Monde* « Les retrouvailles des cousins de Flandre si longtemps séparés », écrit par Jean-Paul Dufour, correspondant du journal à Lille, *Le Monde*, août 2001.

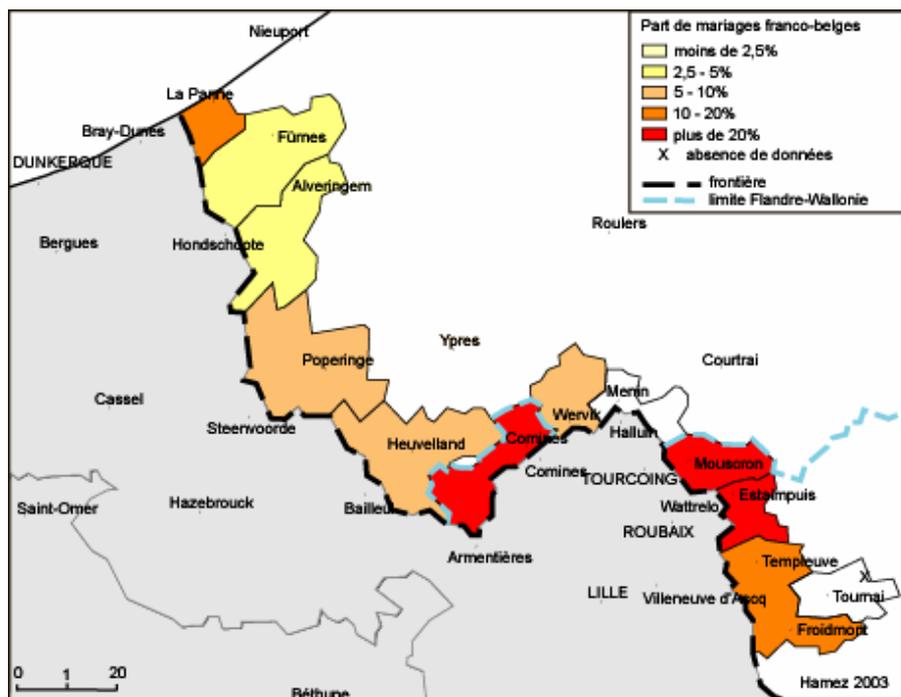


*Les communes wallonnes sont Comines-Warneton, Estaimpuis, ainsi que les districts de Froidmont et de Templeuve. Les communes flamandes sont Fürnes, Alveringem, Poperinge, Heuvelland et Wervik.*

Figure 22. Part de la nuptialité franco-belge dans les communes frontalières

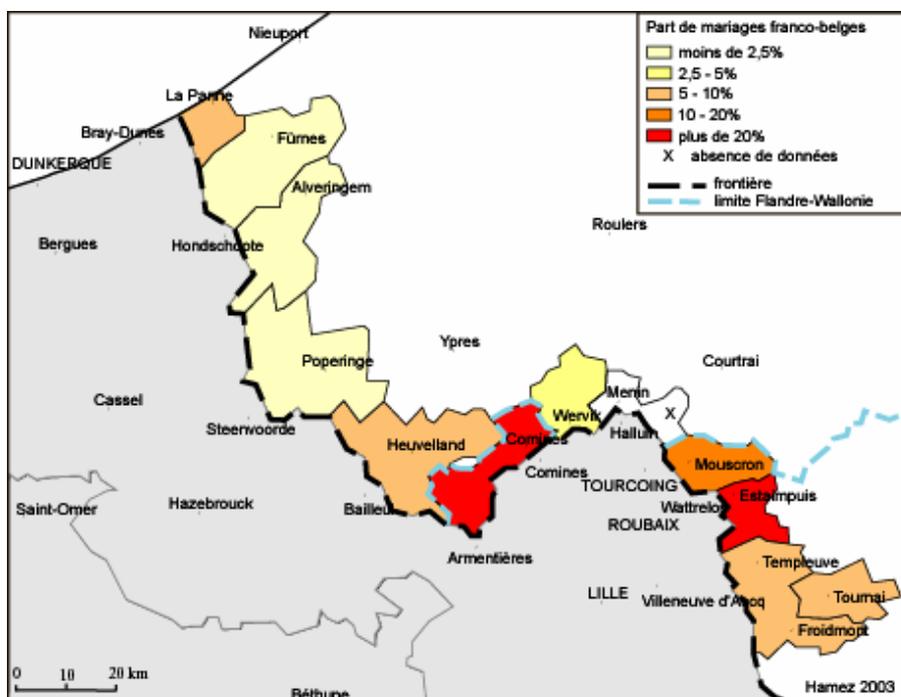
Dans les communes wallonnes, la part des mariages franco-belges dans la nuptialité totale a toujours été importante, généralement supérieure à 10%. Et cette part est toujours d'autant plus forte dans les communes ayant une continuité urbaine avec l'agglomération lilloise, à savoir Comines-Warneton, Estaimpuis et Mouscron. Ainsi, les chiffres à Mouscron oscillent entre 18,7 et 24,7% (avec une valeur moyenne de 21,9% au cours de la période) ; à Comines, entre 14 et 34,5% (valeur moyenne de 26,5%), à Estaimpuis entre 10 et 44% (valeur moyenne de 26%). Dans ces communes, au moins 1 mariage sur 5 est franco-belge.

En revanche, la nuptialité à Tournai oscille « seulement » entre 7,9% et 14,6% (valeur moyenne de 10,7%) ; cette fois c'est 1 mariage sur 10 qui est franco-belge.



Source : dépouillement de 2283 actes de mariage

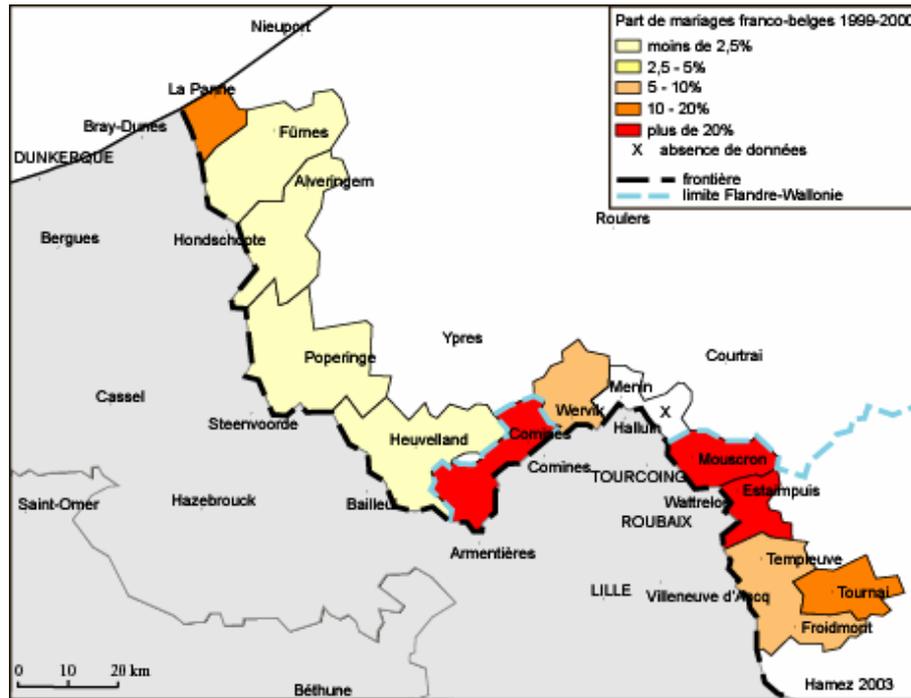
Carte 60. Part de mariages franco-belges, 1979-1980



Source : dépouillement de 2121 actes de mariage

N.B. : Seule l'année 1990 est prise en compte pour Mouscron et Tournai

Carte 61. Part de mariages franco-belges, 1989-1990



Source : dépouillement de 1833 actes de mariage

Carte 62. Part de mariages franco-belges, 1999-2000

Les communes flamandes connaissent toutes, en-dehors de La Panne, une nette baisse de la part des mariages franco-belges. À la fin des années 1970, ils représentaient en moyenne 6% de la nuptialité de ces communes, contre 3% au cours des années récentes (moyenne pondérée et non arithmétique). Cette tendance à la baisse est constante pour toutes ces communes flamandes, même Wervik.

En revanche, la commune de La Panne ne connaît pas de baisse des mariages franco-belges, qui demeurent à hauteur de 10%.

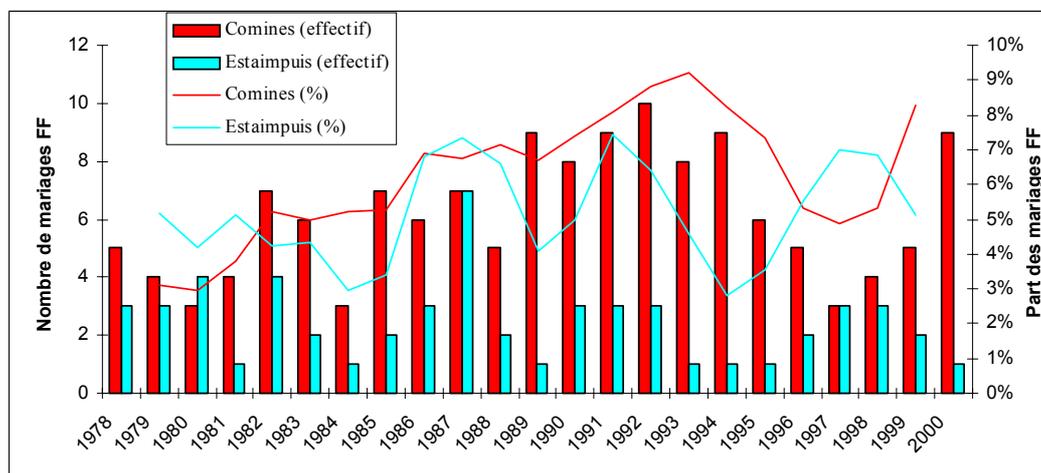
Le cas de La Panne s'explique, de la même façon que dans le chapitre 5, d'une part par sa situation particulière de station balnéaire qui lui confère une attractivité indéniable, d'autre part par le fait que de nombreux Belges francophones y résident.

Comment peut-on interpréter la baisse significative de la nuptialité franco-flamande ? Elle signifie que les occasions de contact entre populations françaises et flamandes sont moins nombreuses, que les populations se fréquentent moins – en somme que la frontière est davantage fermée. Ce résultat se comprend au regard de la différenciation linguistique croissante entre Flamands de France et de Flandre : les premiers abandonnent de plus en plus le dialecte flamand, tandis que la pratique du bilinguisme néerlandais-français est de moins en moins fréquente chez les seconds (cf. chapitre 3). Cette baisse des relations frontalières est donc la répercussion de deux processus : côté français, un processus d'abandon des langues régionales au profit du français, initié il y a 3 siècles mais accéléré depuis la Première Guerre Mondiale ; côté flamand, un processus de renouveau nationaliste qui s'appuie sur le néerlandais et les idiomes flamands au détriment du français. Ce dernier processus est récent, puisque la « communautarisation » du pays a véritablement commencé à la fin des années 1970. En conséquence, si les générations nées auparavant ont généralement toutes une bonne pratique du français (langue dont l'apprentissage était obligatoire), ce n'est pas le cas des générations nées après – et qui ont l'âge de se marier actuellement.

Par ailleurs, il est aussi intéressant de constater que la nuptialité franco-belge dans les communes wallonnes n'a pas sensiblement augmenté – ni diminué – au cours de la période. En d'autres termes, le processus d'ouverture des frontières semble ne pas avoir eu d'effet positif ni négatif sur la fréquentation des populations frontalières.

Il en va de même pour les mariages entre deux Français. À Mouscron, ils représentent chaque année entre 3 et 6% de l'ensemble des mariages, et on ne note pas d'augmentation. À Comines-Warneton et à Estaimpuis, le nombre de mariages entre Français est globalement constant depuis la fin des années 1970 – ce qui représente une légère hausse de leur part dans la nuptialité des communes, car le nombre total de mariages a décliné dans la même période (figure 23 ci-après).

Mais cette hausse n'est pas assez prononcée pour être significative (par ailleurs, le nombre important de mariages franco-français enregistrés à Comines en 2000 relève probablement davantage d'une tendance conjoncturelle que structurelle, à savoir le nombre record de mariages enregistrés en France en l'an 2000)<sup>76</sup>.



Hamez, 2002. Source : registres d'état-civil

Figure 23. Évolution des mariages entre Français à Comines et à Estaimpuis

En ce qui concerne les communes wallonnes dont le tissu urbain n'est pas continu à travers la frontière, à savoir les districts de Tournai, de Froidmont et de Templeuve, la nuptialité franco-française y est beaucoup moins importante (moins de 1% en moyenne), et ne présente pas non plus de hausse sensible au cours de la période.

En première conclusion sur les relations entre populations françaises et belges, si l'on suit notre postulat de départ suivant lequel les mariages reflètent les échanges des populations entre elles, alors la frontière franco-belge connaît bel et bien des mutations en termes de fréquentation des populations belges et françaises depuis les dernières décennies, mais pas de façon homogène sur tout son tracé : il y a une baisse sensible des relations sur son tronçon franco-flamand, et pas d'évolution sur son tronçon franco-wallon. Nous interprétons la baisse des échanges franco-flamands comme un effet de la différenciation linguistique croissante. Ainsi, il ressort que la société civile des deux pays n'est pas davantage en contact qu'elle ne l'était auparavant – voire qu'elle l'est paradoxalement moins –, ce qui confirme notre hypothèse de départ.

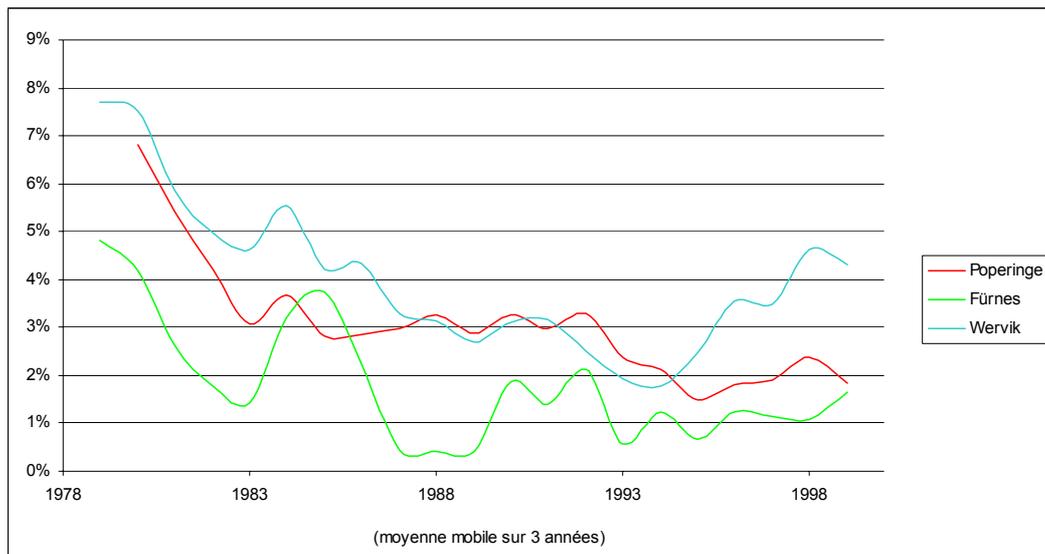
Cependant, le pas de temps adopté jusqu'à présent dans notre analyse rétrospective ne couvre qu'une génération (22 ans exactement). Ce pas de temps est relativement court dans notre perspective de rechercher les tendances à long terme. En particulier, on peut se demander si la part relativement forte de mariages franco-flamands à la fin des années 1970 se retrouve au cours des années précédentes, ou bien correspond à un pic

<sup>76</sup> 304 300 mariages ont été enregistrés en France en 2000, soit 7% de plus qu'en 1999.

conjoncturel – ce qui fragiliserait nos résultats. Pour y répondre, deux études de cas remontant jusqu'en 1950 seront à présent effectuées, sur une commune flamande (Poperinge) et sur une commune wallonne (Comines-Warneton). Le cas de Poperinge sera étudié plus en détail que celui de Comines, en raison des nombreuses interrogations entourant cette frontière, qui semble paradoxalement de plus en plus étanche aux contacts entre populations.

### **B ] La nuptialité franco-belge à Poperinge depuis 1950 : une frontière de plus en plus étanche aux contacts locaux**

À Poperinge comme dans les autres communes flamandes (hormis La Panne), la nuptialité franco-belge décroît depuis la fin des années 1970. L'étude de cas porte sur Poperinge en raison de la tendance continue à la baisse de cette nuptialité depuis la fin des années 1970 (cf. figure 24). Les mariages y ont été étudiés pour 3 années antérieures, 1950, 1960 et 1970, dans le but de montrer si la part élevée de la nuptialité frontalière constatée à la fin des années 1970 se retrouvait auparavant. Nous caractériserons également ces mariages, pour montrer à quelle pratique de la frontière ils correspondent.



Hamez, 2002. Source : Registres d'état civil

Figure 24. Part de la nuptialité franco-belge à Fürnes, Poperinge et Wervik de 1978 à 2000

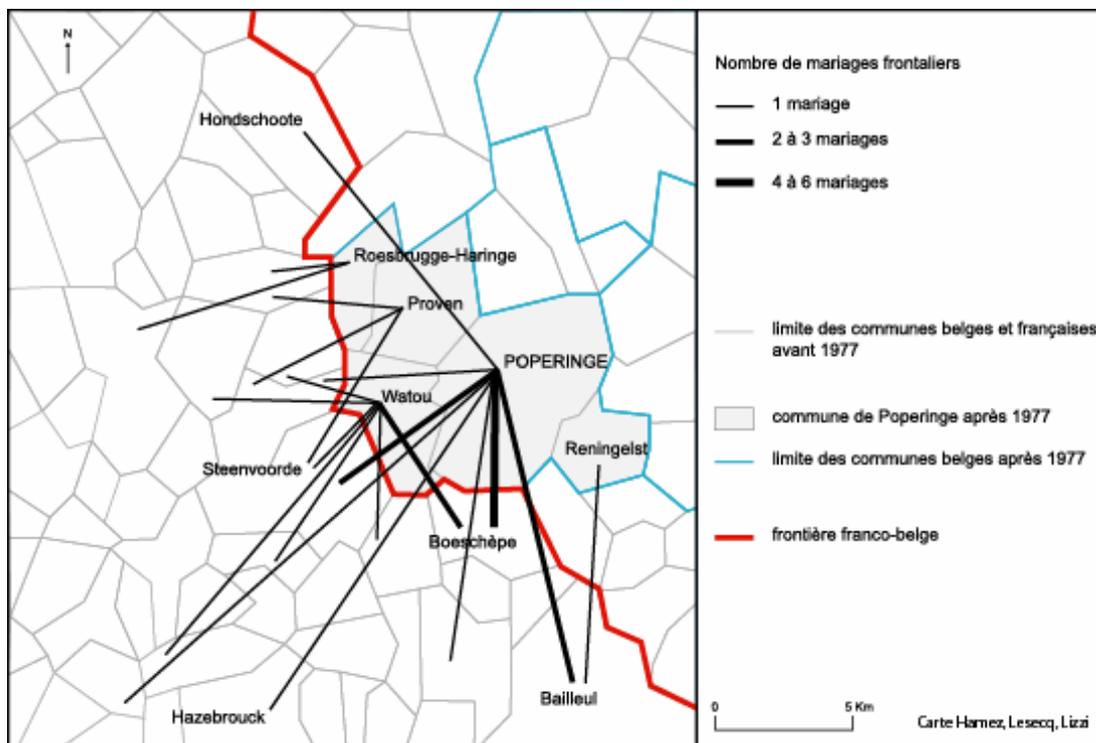
Les mariages franco-belges représentent la même part de la nuptialité de Poperinge en 1950 et 1960 (respectivement 3,9% et 3,8%), puis ils doublent en 1970 (8,2%). Donc d'une certaine façon, les années 1970 et 1980 représentent un pic. Il n'en demeure pas moins que la nuptialité franco-belge est actuellement bien moindre que ce qu'elle était avant le pic de 1970. En d'autres termes, si les taux relevés en 1970 et 1980 sont

exceptionnellement élevés, la tendance des mariages franco-belges depuis 1950 est bien à la baisse.

Comment expliquer la nuptialité franco-belge exceptionnelle de 1970 ? Il ressort d'entretiens menés auprès d'habitants de Poperinge et des communes françaises des alentours qu'il y avait à cette époque une discothèque à Poperinge, qui attirait de nombreux Français – discothèque qui n'existe plus aujourd'hui. Un tel équipement est tout à fait de nature à favoriser la fréquentation des populations.

Par ailleurs, nous avons interrogé plusieurs Français qui avaient 20 ans à cette époque et habitaient les villages voisins ; les motivations pour se rendre à Poperinge étaient nombreuses et comprenaient même les services aux personnes. Ainsi, plusieurs personnes allaient chez le coiffeur à Poperinge et non dans les villes françaises de Bailleul et Hazebrouck. En effet, à une époque où les déplacements des jeunes gens se faisaient davantage à vélo ou en mobylette qu'en voiture, il était plus rapide de se rendre à Poperinge que dans ces villes françaises. Si la polarisation de l'espace autour de Poperinge dépassait indéniablement la frontière, il faut surtout remarquer qu'elle comprenait des domaines dans lesquels les populations françaises et belges étaient amenées à se côtoyer et à se mêler (services aux personnes et discothèques).

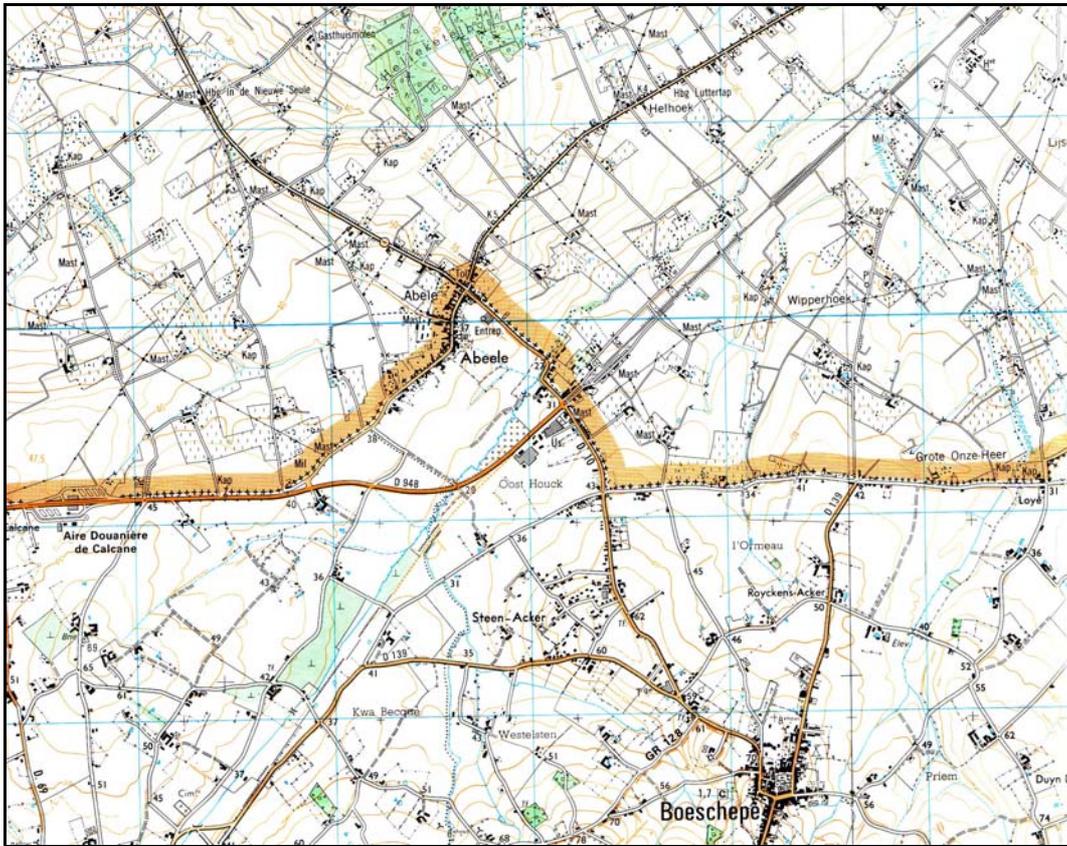
Cette analyse trouve une confirmation dans les lieux d'origine des conjoints franco-belges : en grande majorité, les conjoints français viennent des villages français tout proches, comme le montre la carte 63 ci-dessous.



Carte 63. Lieu de naissance des conjoints français et belges mariés à Poperinge en 1950, 1960 et 1970

Sur cette carte, le lieu de naissance des conjoints belges est représenté au niveau des anciennes communes belges (notons qu'une telle représentation n'est pas possible pour les données postérieures à 1977, car seule la mention de Poperinge est rapportée). Il apparaît que **les relations répondent avant tout à une logique locale : les lieux d'origine de la grande majorité des conjoints sont distants de moins de 10 km.**

Le village de Boeschèpe ressort nettement sur la carte. Il ne compte pourtant que 1883 habitants. L'intensité des relations entre ses habitants et ceux de Poperinge s'explique par la présence d'un hameau commun aux deux communes, situé à cheval sur la frontière : lieu-dit l'Abeele.



*extrait de la carte IGN au 1/25 000, 2403 O, 1990*

Carte 64. L'Abeele, un hameau commun à Poperinge et à Boeschèpe

À l'Abeele, d'un côté de la rue on est en France, de l'autre en Belgique. Les mariages franco-belges qui avaient lieu en 1950, 1960 et 1970 peuvent donc se comprendre comme issus des relations de voisinage. Par ailleurs, la petite taille du hameau fait qu'il ne s'y trouve qu'une église, située du côté français et où la messe est célébrée pour les deux communautés. À cet égard, les prêtres en charge des offices venaient alternativement des paroisses voisines françaises et flamandes– ce qui constitue

un des rares exemples de « culte transfrontalier » avant l'heure<sup>77</sup>. Par ailleurs, le fait de se retrouver ensemble à la messe est également un élément de socialisation frontalière, surtout dans les années 1950 à 1970 où la pratique religieuse était encore très forte.

Enfin, pour les années 1950, 1960, 1970 et 1980, on peut préciser qui sont les conjoints franco-belges grâce à leur profession (cf. annexe 4). Comme le nombre de mariages franco-belges est trop faible pour analyser statistiquement la profession, on se limitera ici à quelques constats : les conjoints ont des professions très variées, mais plutôt orientées dans l'artisanat, le commerce et l'industrie ; très peu ont des professions « intellectuelles » (une seule exception : un époux est lieutenant-colonel). Le métier qui revient le plus souvent pour les épouses est servante (sept cas), puis coiffeuse (six cas). Les autres sont vendeuses, infirmière, aide de cuisine, ouvrière, infirmière, repasseuse, piqueuse, couturière, etc. Les époux sont également commerçants, artisans ou ouvriers : électriciens (quatre cas), ouvriers en laiterie (trois cas), chauffeurs (trois cas), boucher, menuisier, charpentier, soudeur, peintre, commerçant, magasinier, etc. Il semble qu'il y ait une certaine endogamie sociale : les conjoints franco-belges ont souvent des métiers proches (les deux sont ouvriers, ou indépendants).

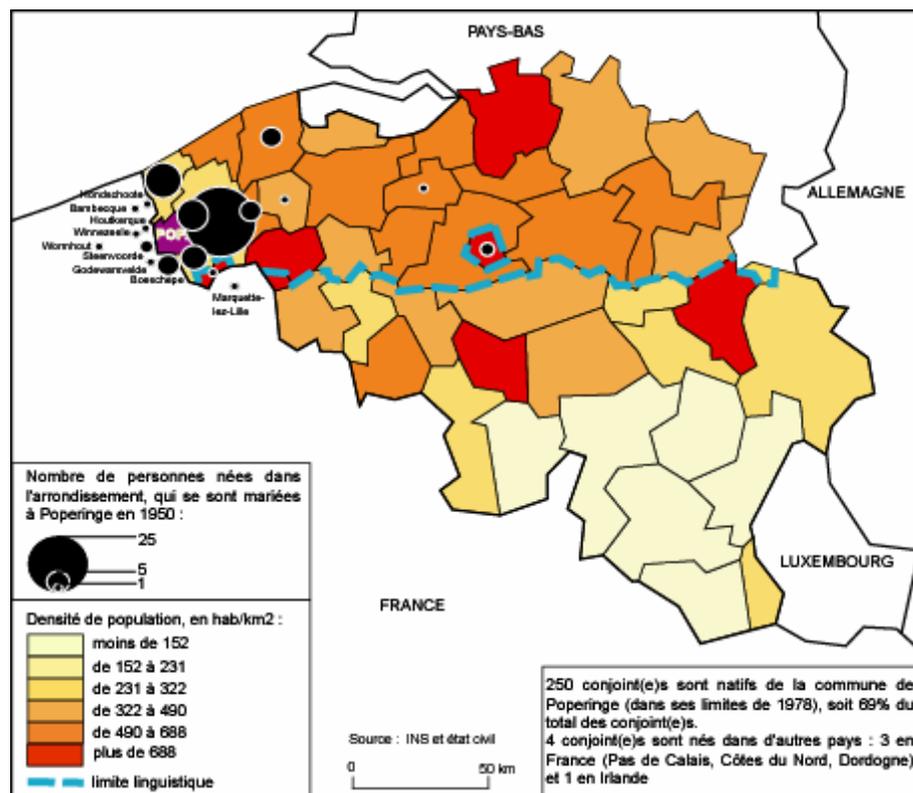
Ces professions sont extrêmement variées ; on peut en conclure que les mariages franco-belges ne se cantonnent pas à certains groupes sociaux, mais peuvent concerner toute la société. Le critère le plus déterminant semble être celui de la proximité spatiale : ainsi s'explique le nombre important de mariages frontaliers à Boeschève, là où il suffit aux uns de traverser la route pour rencontrer les autres.

Ces relations proches, de village à village, disparaissent progressivement de 1950 à 2000 (cf. cartes 65 à 70, p.314-316).

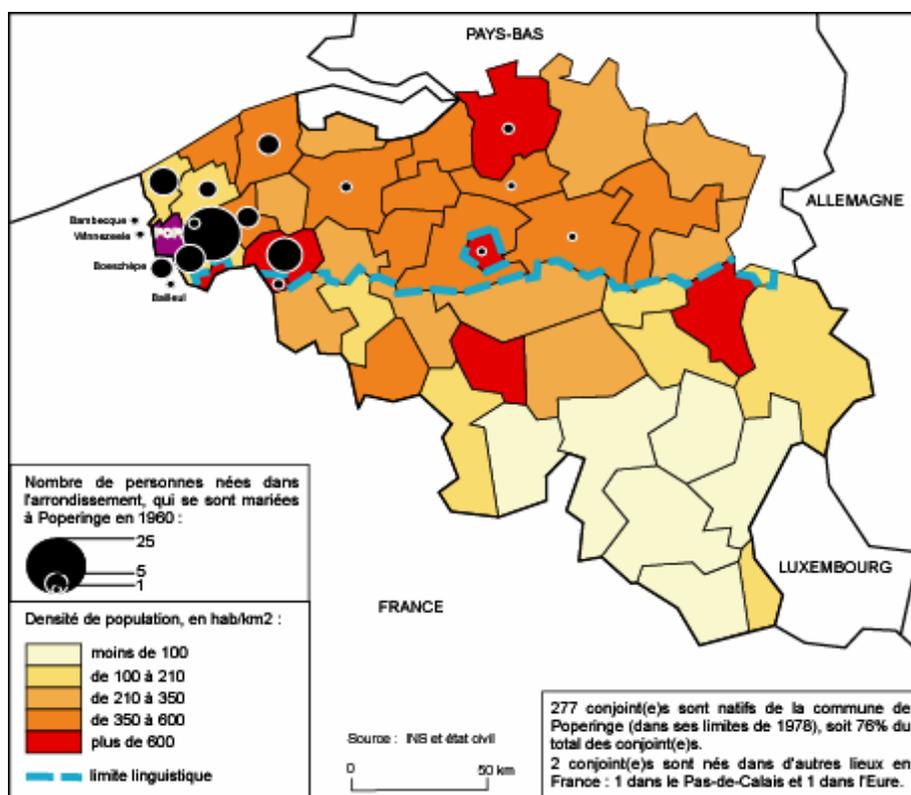
Les mariages à Poperinge enregistrés de 1950 à 2000 présentent plusieurs singularités. En premier lieu, il y a de moins en moins de mariages frontaliers. Les relations intenses qui existaient entre populations des villages français et belges contigus en 1950 ont progressivement disparu. En deuxième lieu, l'origine spatiale des conjoints s'étend de plus en plus à tout le reste de la région Flandre ; de nombreux conjoints sont désormais originaires de Bruges et de Gand, ainsi que des provinces plus éloignées. La fréquentation par les jeunes des grandes villes universitaires flamandes peut être de nature à élargir l'aire de recherche du conjoint au reste du territoire flamand. Enfin, en troisième lieu, la frontière interne à la Belgique ressort clairement : à chacune des 6 dates considérées, très peu de conjoints provenaient d'arrondissements wallons.

---

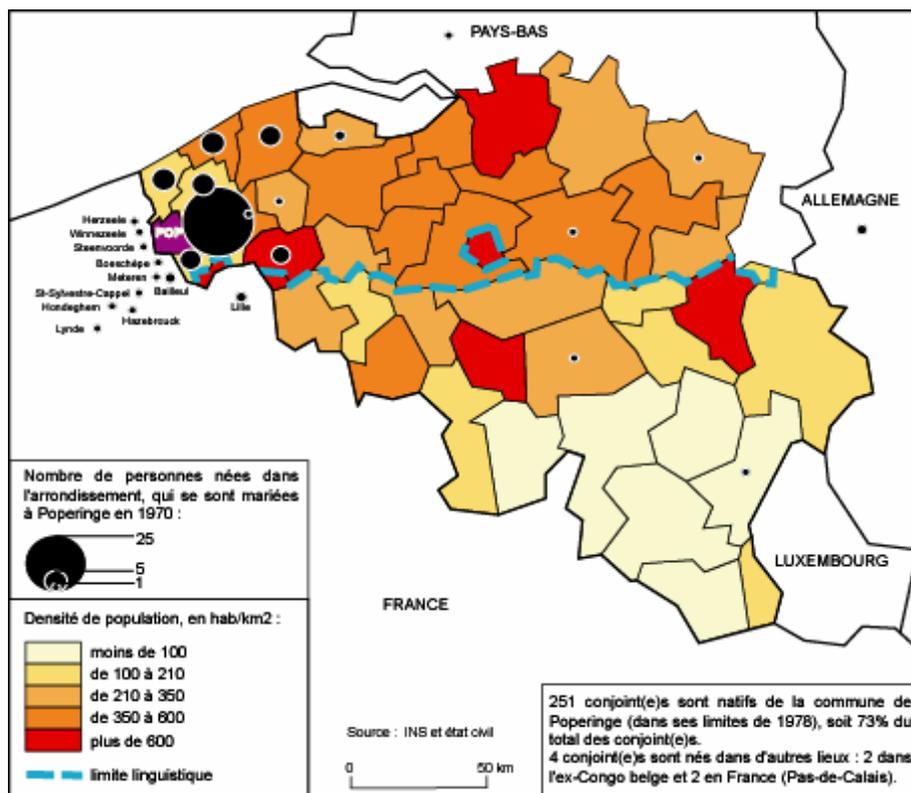
<sup>77</sup> Aujourd'hui, en raison de la pénurie de prêtres en France comme en Belgique, le culte n'est plus célébré dans cette église.



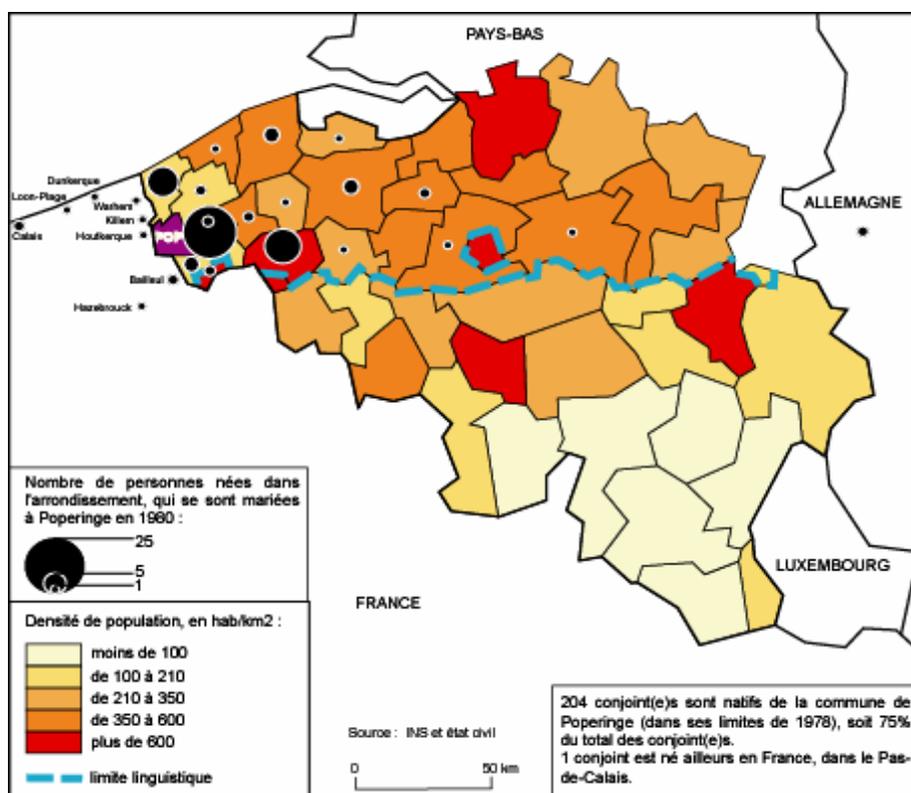
Carte 65. Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Poperinge en 1950 – dépouillement de 180 actes de mariage



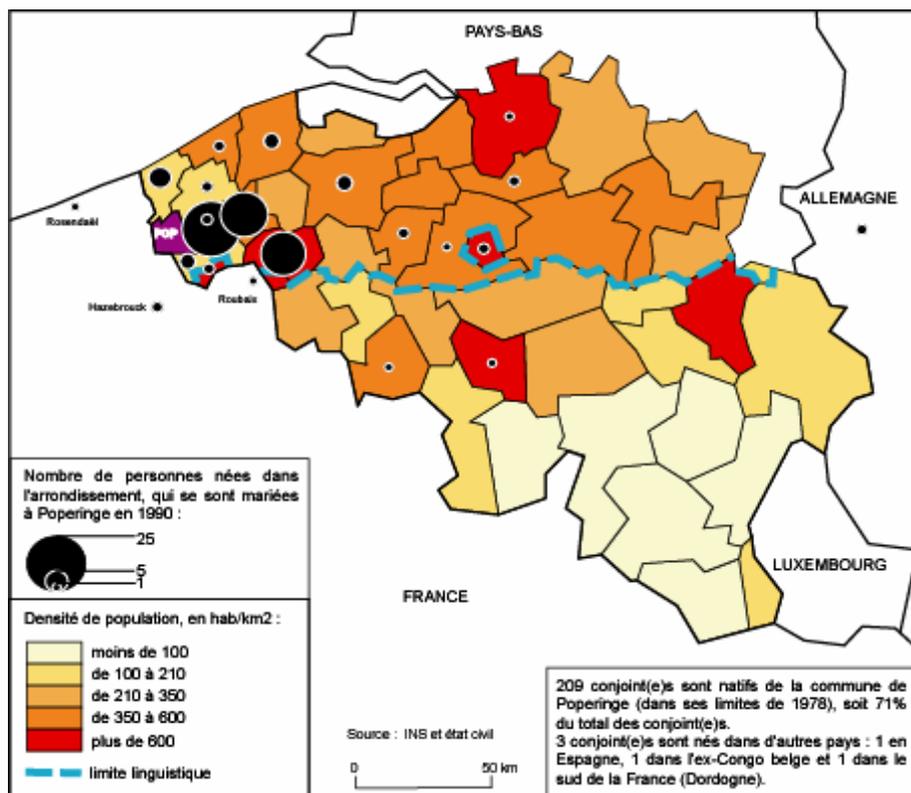
Carte 66. Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Poperinge en 1960 – dépouillement de 183 actes de mariage



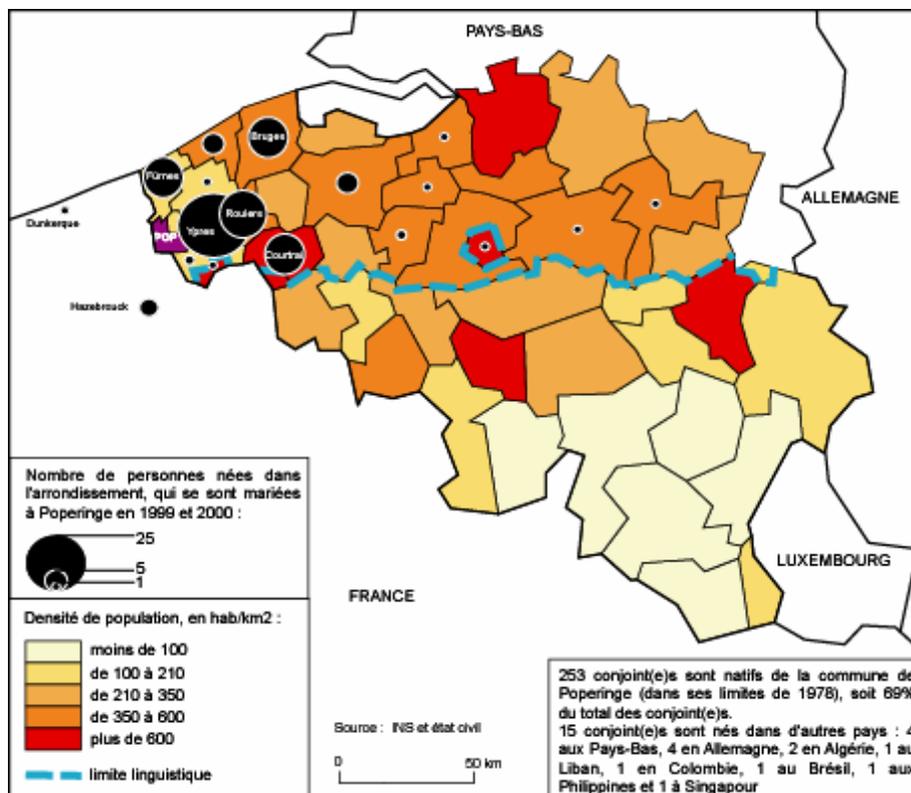
Carte 67. Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Poperinge en 1970 – dépouillement de 171 actes de mariage



Carte 68. Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Poperinge en 1980 – dépouillement de 136 actes de mariage



Carte 69. Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Poperinge en 1990 – dépouillement de 148 actes de mariage



Carte 70. Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Poperinge en 1999 et 2000 – dépouillement de 182 actes de mariage

Deux éléments ont jusqu'à présent été avancés pour expliquer la baisse des mariages frontaliers entre villages voisins. Le premier est linguistique : **la frontière devient progressivement une discontinuité dans l'usage des langues**. Le second est lié aux moyens de locomotion : **les progrès de la motorisation des jeunes gens depuis 1950 permet de se rendre plus aisément dans les villes françaises de Bailleul et d'Hazebrouck, plutôt qu'à Poperinge**. Par ailleurs, la généralisation de l'enseignement en lycée et à l'université, progressivement depuis 1950, amène aussi les jeunes à fréquenter les grandes villes de leur pays.

Mais un autre élément a très probablement joué, directement lié aux découpages institutionnels : la **fusion des communes en 1977** a eu pour effet que les habitants des anciennes communes belges se sont davantage tournés vers la commune centre (Poperinge en l'occurrence) pour les nombreuses démarches de la vie quotidienne, et donc se sont détournés de la frontière. En d'autres termes, suite à la fusion des communes le centre administratif de référence s'est déplacé vers l'intérieur du territoire, ce qui a non seulement accru le caractère de discontinuité de la frontière, mais encore exercé une polarisation centripète pour les villages frontaliers. L'effet de ce processus sur les mariages frontaliers, bien que difficilement quantifiable, est probablement non négligeable.

Enfin, une certaine prudence est de mise pour interpréter ce résultat : si les mariages baissent, d'autres dynamiques frontalières peuvent croître, comme c'est d'ailleurs le cas avec le travail frontalier. Il serait donc erroné d'avancer que l'effet barrière de la frontière se renforce tous secteurs confondus. En revanche, **en suivant notre postulat suivant lequel les mariages frontaliers traduisent le degré de fréquentation entre populations françaises et belges, nous avons montré que les populations locales se mêlent de moins en moins**.

Ce résultat n'est donc pas contradictoire avec le fait que Poperinge demeure une ville fort fréquentée par les Français, à des fins de loisirs et de commerce. Jean-Luc van Gheluwe a ainsi montré que Poperinge était la commune flamande le plus souvent citée comme attractive dans l'inventaire communal (loin devant La Panne et Courtrai), de façon similaire aux communes wallonnes de Comines, Tournai et Mons<sup>78</sup>. En particulier, 15 communes françaises mentionnent la piscine de Poperinge – une piscine disposant d'un toboggan extérieur, ce que n'ont pas les piscines de Bailleul ni d'Hazebrouck. Il est tout à fait possible de se distraire et consommer dans un lieu sans se mêler à la population locale...

En somme, la frontière à Poperinge perd son caractère de zone du mixte et de l'entre-deux ; si la limite entre « être belge » et « être français » a pu longtemps être floue en raison du brassage des populations, elle devient tout à fait tangible et tranchée. Que

---

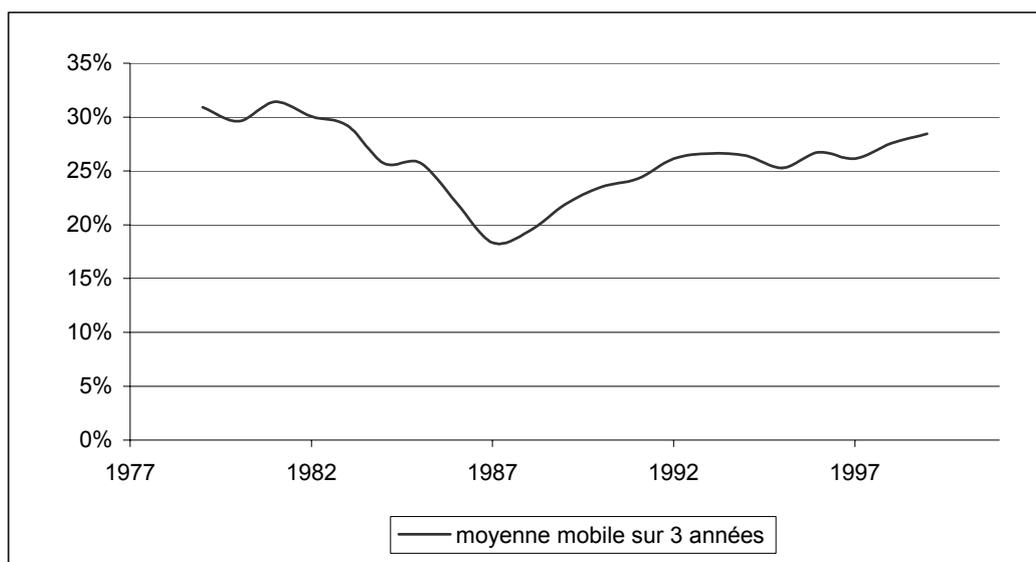
<sup>78</sup> van GHELUWE, Jean-Luc. – Les équipements belges attractifs. *Les dossiers de Profils*, 49, 1998, p.17-22

reste-t-il alors de la frontière ? L'intensité des échanges pour motif de commerce et de loisirs témoigne que la frontière demeure une discontinuité, institutionnelle et économique sinon iconographique...

Ces résultats obtenus pour Poperinge peuvent dans une certaine mesure être extrapolés aux autres communes flamandes (hormis La Panne), mais en aucun cas aux communes wallonnes qui connaissent une dynamique toute autre, comme l'illustrera maintenant le cas de Comines-Warneton.

### C | La nuptialité franco-belge à Comines-Warneton depuis 1950 : une frontière toujours aussi poreuse

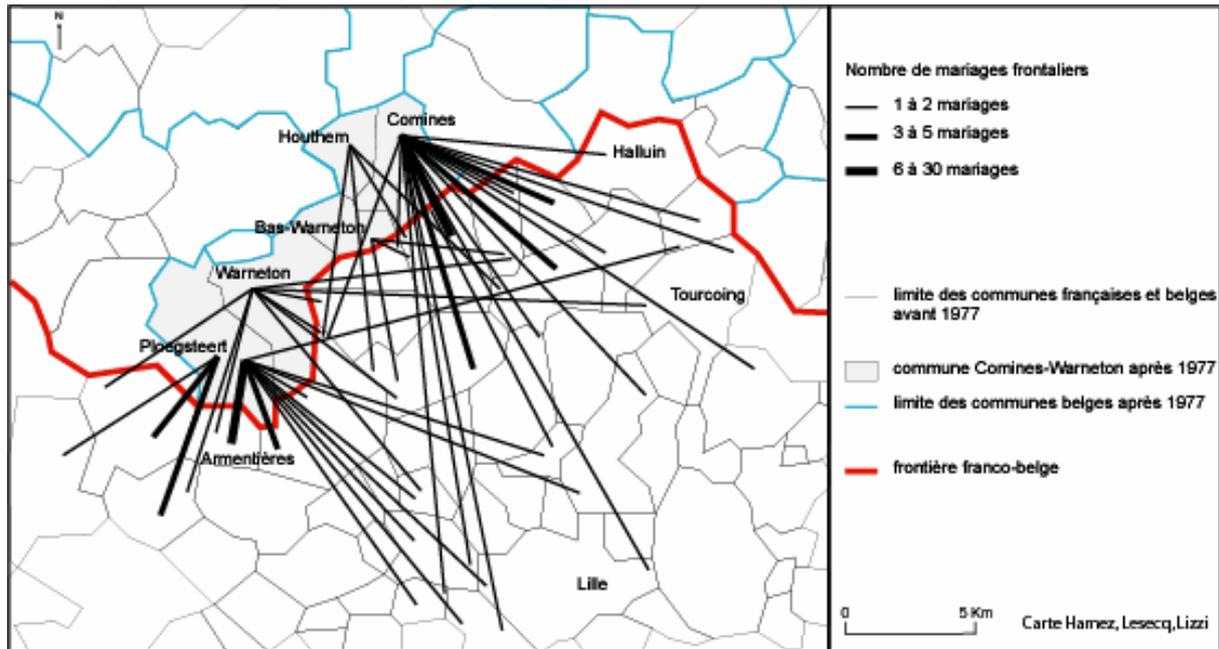
Contrairement à Poperinge, Comines-Warneton ne connaît pas de baisse des mariages franco-belges. De la fin des années 1970 à aujourd'hui, ils oscillent entre 20 et 30% de la nuptialité communale (cf. figure 25 ci-dessous). Une baisse sensible s'est produite à la fin des années 1980, mais la tendance récente repart à la hausse.



Hamez, 2002. Source : Registres d'état civil.

Figure 25. Part de la nuptialité franco-belge à Comines-Warneton, de 1978 à 2000

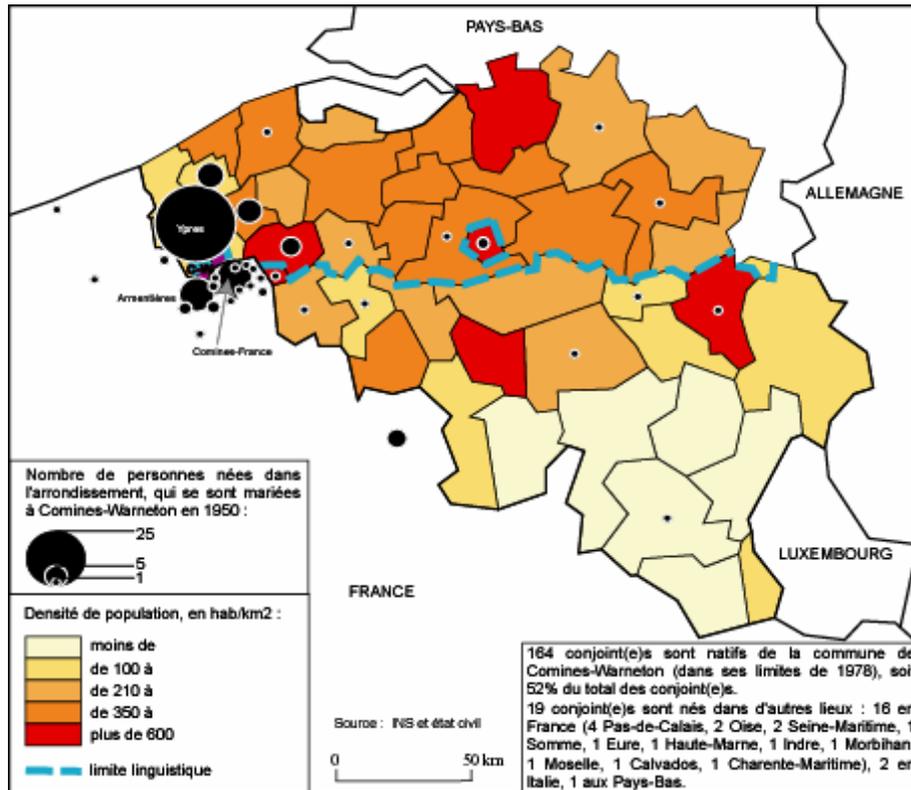
La fourchette de 20-30% se retrouve pour les années antérieures : 33% en 1950, 35,4% en 1960 et 22,7% en 1970. Il y a donc une grande constance de la nuptialité franco-belge à Comines-Warneton, au moins depuis 1950.



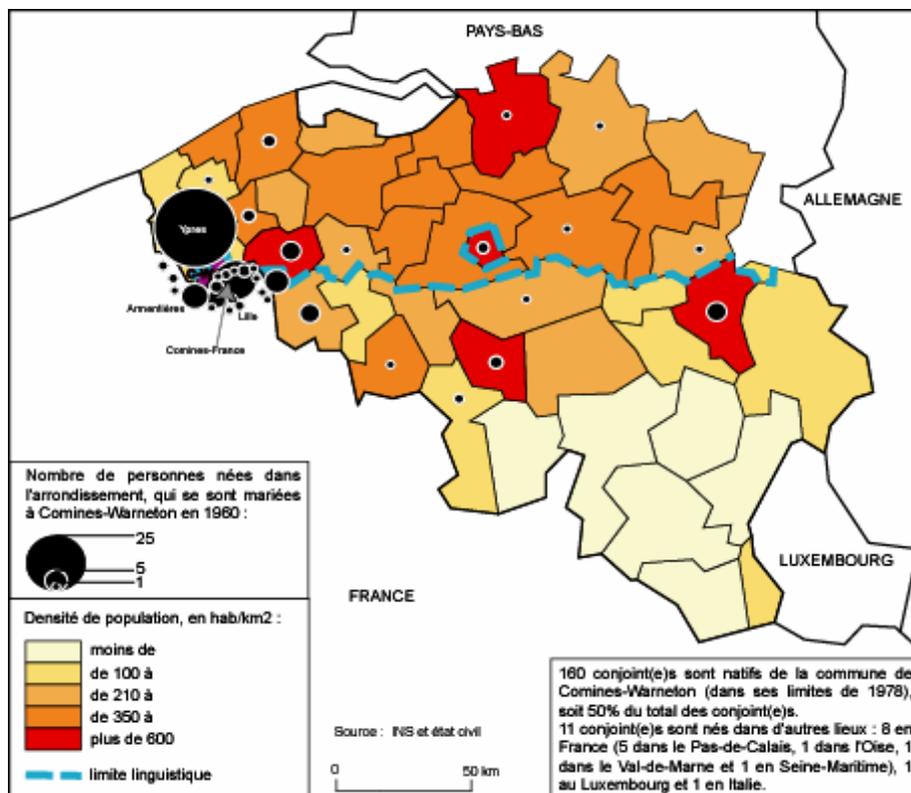
Carte 71. Lieu de naissance des conjoints français et belges mariés à Comines-Warneton en 1950, 1960 et 1970

Par ailleurs, il s'agit principalement de relations de proximité entre villes et villages limitrophes (carte 71 ci-dessus). Le plus grand nombre de mariages se fait entre personnes de Comines-France et de Comines-Belgique, ainsi qu'entre personnes du Bizet et d'Armentières – c'est-à-dire là où les milieux urbains sont continus à travers la frontière. Les villes françaises plus éloignées de la ligne sont concernées dans une bien moindre mesure, même quand il s'agit des principaux centres urbains comme Lille et Tourcoing. **Ces mariages traduisent donc avant tout des relations de voisinage très locales.**

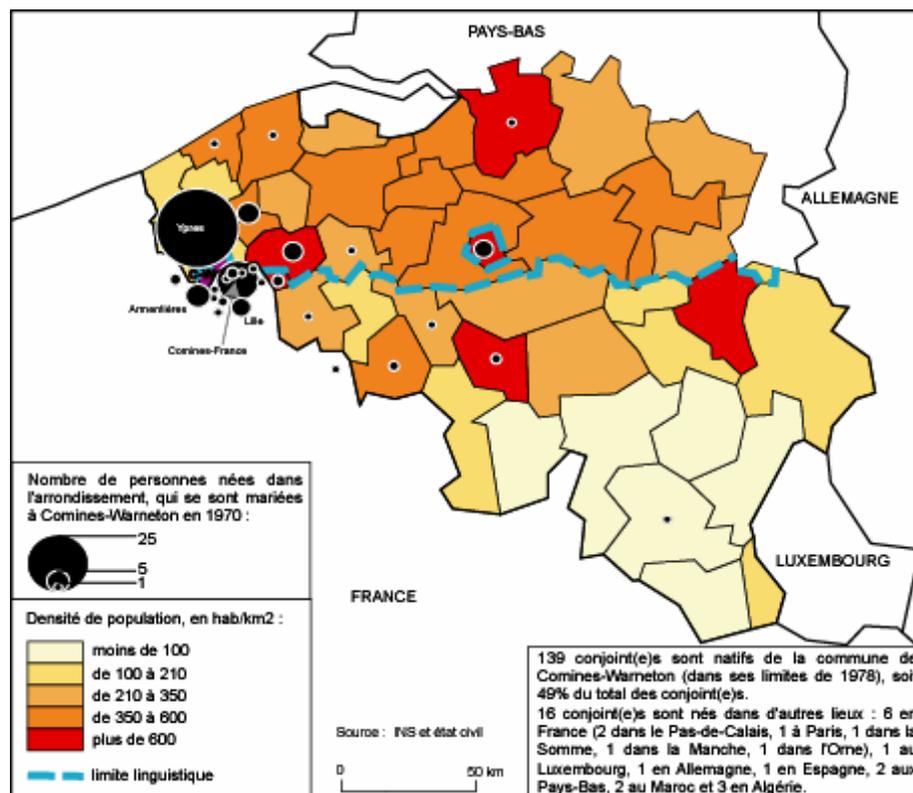
Cette dynamique se retrouve dans les années récentes (cf. cartes 72 à 77 p.320 - 322).



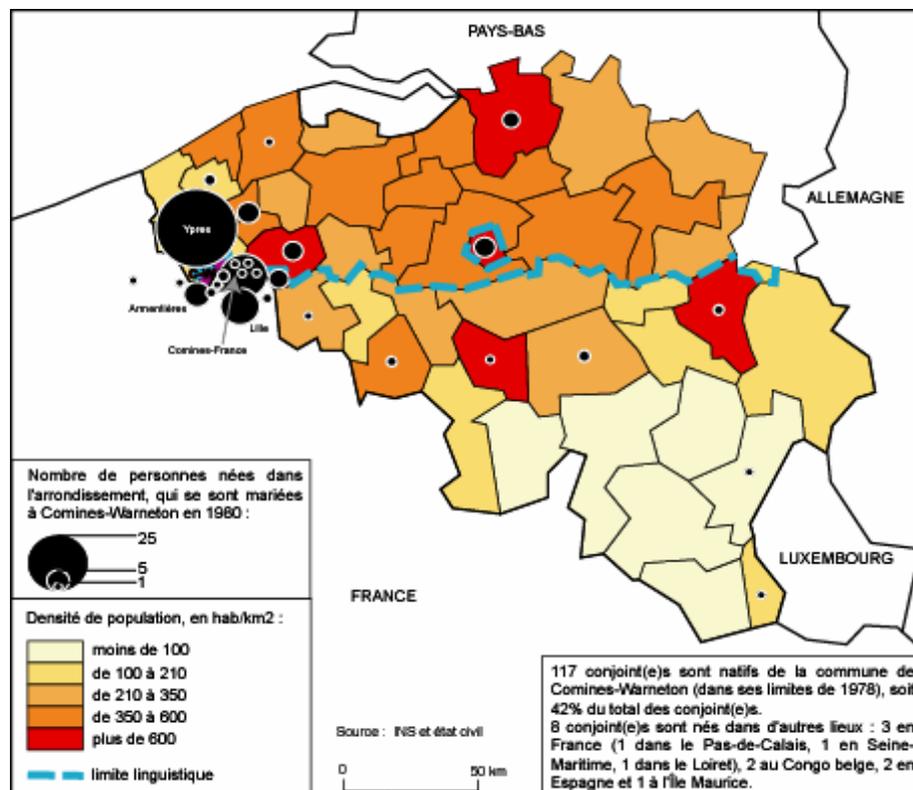
Carte 72. Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Comines-Warneton en 1950 – dépouillement de 157 actes de mariage



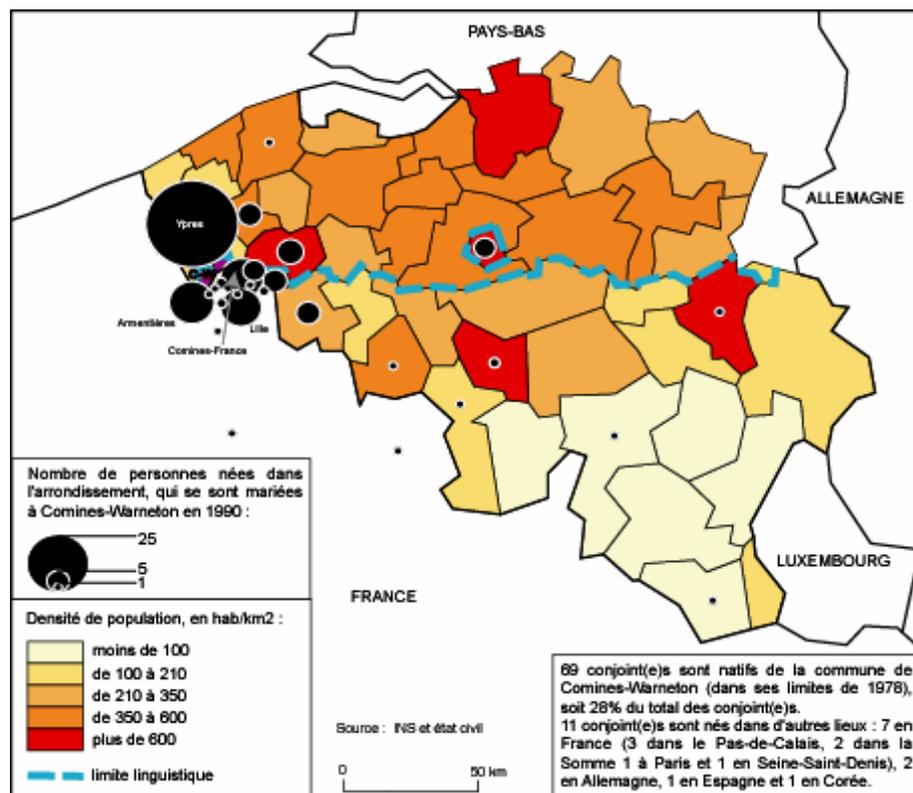
Carte 73. Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Comines-Warneton en 1960 – dépouillement de 161 actes de mariage



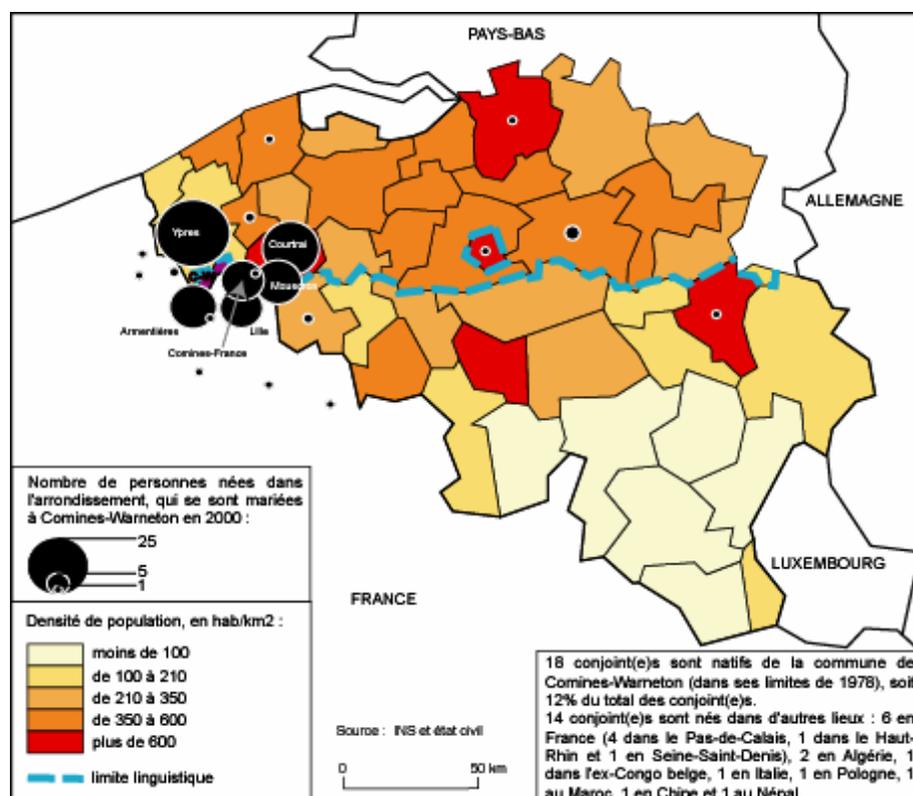
Carte 74. Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Comines-Warneton en 1970 – dépouillement de 141 actes de mariage



Carte 75. Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Comines-Warneton en 1980 – dépouillement de 146 actes de mariage



Carte 76. Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Comines-Warneton en 1990 – dépouillement de 121 actes de mariage



Carte 77. Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Comines-Warneton en 2000 – dépouillement de 69 actes de mariage

De 1950 à 2000 on retrouve la même **logique très locale de relations entre villes contiguës**. La plupart des conjoints proviennent de Comines-France, mais un nombre croissant est aussi originaire d'Armentières et de Lille. Le poids croissant de ces deux villes depuis 1950 au détriment de villes plus petites s'explique par le fait qu'elles disposent de maternités et de grands hôpitaux, de plus en plus utilisés au cours de ce demi-siècle.

Par ailleurs, contrairement à Poperinge où très peu de conjoints provenaient d'au-delà de la frontière linguistique, il n'y a à Comines rien qui ne permette de distinguer la discontinuité linguistique. Rappelons qu'à l'origine (depuis 1830), Comines faisait partie de la province de Flandre occidentale avant de passer au Hainaut en 1962, suite aux nouvelles lois linguistiques : les communes de Mouscron, de Comines et des Fourons ont été « échangées », en même temps qu'était institué le régime des facilités. Cette histoire mouvementée, la présence d'une minorité d'expression flamande et le régime des facilités permettent d'expliquer que les conjoints qui se marient à Comines sont originaires tant de Wallonie que de Flandre.

Enfin, une autre différence entre les mariages franco-belges à Comines et ceux de Poperinge concerne la profession des conjoints. Dans leur grande majorité, ils sont ouvriers (75%) : principalement industrie textile, mais aussi briqueterie et agroalimentaire (cf. annexe). Et **les mariages franco-belges correspondent en fait à une endogamie sociale**, les ouvriers se mariant entre eux. Cette composante socio-économique permet d'expliquer le poids de la nuptialité franco-belge à Comines : le travail frontalier, important dans la commune, peut être un vecteur de rencontre du conjoint ; par ailleurs, les lieux de sociabilisation ouvrière comme les cafés ou les bals sont souvent fréquentés à la fois par Français et Belges.

Or, des deux côtés de la frontière, la structure socio-économique de la population garde aujourd'hui de nombreux points communs : spécificité industrielle, notamment dans le textile et l'habillement ; le revenu par habitant à Armentières et à Comines-France est inférieur à la moyenne nordiste, et celui de Comines-Warneton est inférieur à la moyenne wallonne ; sous-scolarisation des jeunes, et sur-représentation des personnes sans qualification professionnelle<sup>79</sup>. La spécificité ouvrière demeure donc très forte de chaque côté de la frontière. Cette similarité dans la structure socio-économique de la population peut favoriser les contacts et donc les mariages. En effet, Coleman a montré qu'il existe deux types de marchés matrimoniaux : un marché « local », qui s'applique surtout aux classes ouvrières, et un marché « central », dans lequel s'inscrivent les classes moyennes,

---

<sup>79</sup> VANDERMOTTEN, Christian, GOVAERTS, Pierre (dir.). – Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie, Atlas. – Namur : Région Wallonne DGATLP, 2003. – 181p.

Van STAHEYEN, Jef. – De invloed van grenzen op lokale planningsprocessen : analyse van enkelerecente planningservaringen in de frans-belgische metropool Lille. p.103-112 in : *Over grenzen. Planologische diskussiedagen 1997*, Delft, 1997.

les deux marchés déterminant une ségrégation spatiale urbaine<sup>80</sup>. Les ouvriers de Comines seraient donc moins enclins à se déplacer que les classes moyennes, et se tourneraient donc plus volontiers vers les ouvriers voisins, de l'autre côté de la Lys, que vers Lille.

Ainsi, **contrairement à Poperinge, la frontière demeure à Comines une zone du mixte et de l'entre-deux**, d'échanges entre populations. Cela s'explique à la fois par la continuité du tissu urbain en plusieurs endroits (entre Comines-France et Comines-Belgique, et entre Le Bizet et Armentières), mais aussi par le fait que les populations se ressemblent au regard de la structure socioprofessionnelle, majoritairement ouvrière.

Les études rétrospectives de la nuptialité franco-belge centrées sur Poperinge et Comines ont montré que l'évolution de la nuptialité diverge localement. La frontière semble se fermer aux échanges entre les populations à certains endroits, tandis qu'ailleurs elle reste toujours aussi perméable.

Il est délicat de rapprocher ces différentes évolutions du processus d'ouverture des frontières, car **ce qui détermine localement la fréquentation des populations est d'une nature différente des processus macro-géographiques opérant à l'échelle européenne**, qu'il s'agisse de l'atténuation des discontinuités entre les États-membres ou de la suppression des contrôles douaniers. En effet, parmi les éléments les plus déterminants pour expliquer les mariages franco-belges et leur évolution, nous avons évoqué des facteurs morphologiques, comme la continuité urbaine à travers la frontière ; des facteurs socio-économiques, comme le poids de la composante ouvrière dans la population ; des facteurs conjoncturels, comme la fermeture de la discothèque à Poperinge. Mais les mutations globales des frontières n'ont pas d'impact sur les relations locales entre populations.

Par ailleurs, il est remarquable que dans l'Après-Guerre, à un moment où la frontière présentait une étanchéité bien plus forte et était gardée par une armée de douaniers, côté wallon les relations entre populations étaient aussi importantes qu'elles le sont aujourd'hui, et côté flamand elles l'étaient encore davantage. Cela atteste qu'une frontière forte n'est pas un obstacle aux relations ; ce qui motive les relations est d'une autre nature.

Notre position est de montrer que les mutations des frontières opèrent à une autre échelle : l'échelle nationale / européenne.

---

<sup>80</sup> COLEMAN, D.A. – The marital choice and geographical mobility. p.19-55 in : BOYCE, A.J. (ed). – Migration and mobility. – Symp. Soc. Study of Human Biol., 23, 1984

### **III ] Porosité constante de la frontière à l'échelle régionale, et croissante à l'échelle nationale**

Les mutations des frontières prennent place avant tout à l'échelle européenne : la construction de l'Union passe par un renforcement de sa frontière externe, tandis que s'atténuent les contrôles aux frontières internes et que progresse la convergence des États membres (cf. chapitre 1).

Nous avons vu dans la section précédente que les relations entre populations locales, à proximité de la frontière, ne paraissaient pas affectées par ces mutations. Qu'en est-il pour les populations éloignées ? **Les mutations des frontières ne se traduiraient-elles pas par une perméabilisation de la frontière à petite échelle ?** La mutation fondamentale de la frontière serait alors dans le passage d'une logique micro à une logique macro : les effets de la frontière, qui se sont longtemps fait sentir surtout à proximité, se dilueraient progressivement dans l'espace, au point que toute partie de l'espace européen serait potentiellement concernée par ce qui se passe dans les autres parties.

Les mariages franco-belges seront ici considérés à petite échelle, à savoir l'échelle nationale française. Les mariages franco-belges en Belgique seront envisagés davantage comme relevant d'une échelle régionale. En effet, la Belgique peut être assimilée à deux régions françaises, en termes de taille. En d'autres termes, où que l'on soit en Belgique, on n'est jamais très éloigné physiquement de la France ; en revanche, des relations franco-belges qui auraient lieu dans le sud de la France témoigneraient assurément de contacts à petite échelle.

Enfin, l'interprétation des mariages franco-belges survenant à distance de la frontière nécessitera le recours à de nouveaux facteurs explicatifs. Autant les relations à proximité de la frontière peuvent être comprises comme simple élargissement de l'aire de recherche du conjoint dans des communes étrangères mais voisines, autant les relations éloignées signifient d'une part que la mobilité des Belges et/ou Français croît, notamment chez les jeunes, d'autre part qu'ils sont amenés à se côtoyer, se connaître, se fréquenter. Les explications seront donc recherchées par exemple dans le tourisme belge en France, ou dans les échanges d'étudiants entre universités.

La dynamique de la nuptialité franco-belge sera d'abord montrée à l'échelle régionale, puis nationale. Des premiers résultats en seront déduits sur la nature spatiale de la frontière franco-belge. Afin de savoir si ces résultats sont généralisables, des analyses similaires seront menées sur les autres frontières de la France : on s'intéressera à la nuptialité franco-allemande, franco-britannique, franco-espagnole et franco-italienne dans une optique comparative<sup>81</sup>. Ces nuptialités ne seront analysées que dans la mesure où elles

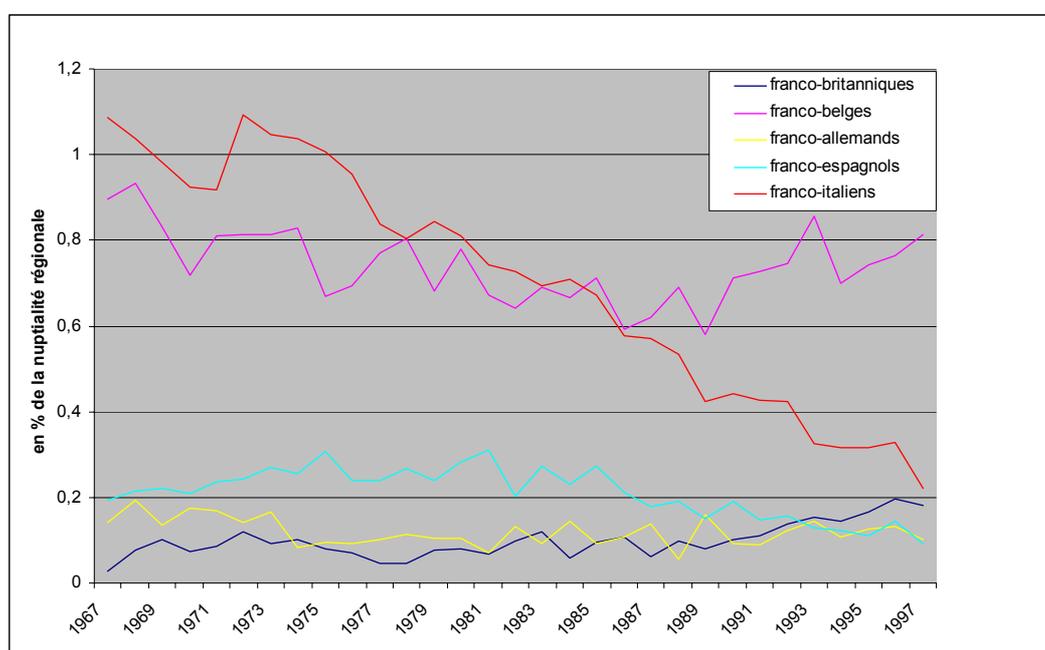
---

<sup>81</sup> Les données proviennent du fichier état-civil de l'INSEE. Elles ont été obtenues grâce à une convention entre le CRIA et la délégation régionale de l'INSEE Nord-Pas-de-Calais. Elles comprennent le lieu d'enregistrement du mariage, le lieu de résidence des conjoints, leur nationalité et leur âge. La moitié des

permettent d'avancer dans la compréhension des mutations des frontières, et non pour elles-mêmes<sup>82</sup>.

### A ] Stabilité de la nuptialité franco-belge dans le Nord-Pas-de-Calais, légère baisse en Belgique

De même qu'on n'a pas constaté, à l'échelle locale, de hausse ni de baisse significative de la nuptialité franco-belge, la stabilité prévaut à l'échelle régionale. Les mariages franco-belges représentent, de façon continue de 1967 à 1997, de 0,6 à 0,9% de la nuptialité régionale<sup>83</sup>.



Source : INSEE, état-civil

Figure 26. Les mariages mixtes entre Français et Européens dans le Nord-Pas-de-Calais de 1967 à 1997

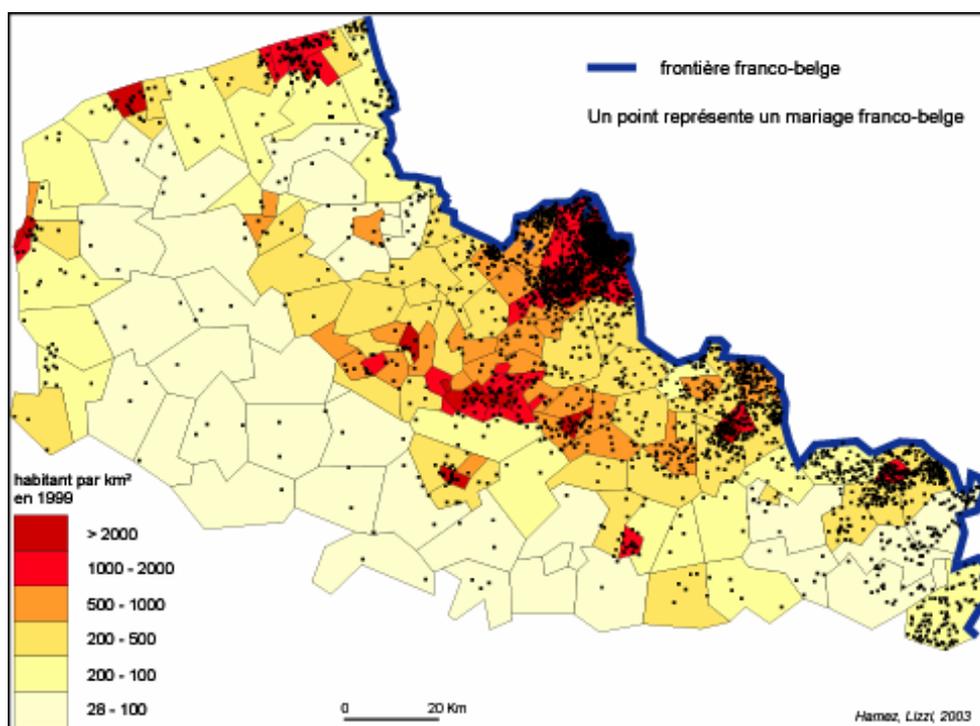
données sur la profession des conjoints n'était pas renseignée ; en raison de ce manque de fiabilité de cette information, elle n'a pas été prise en compte.

<sup>82</sup> Par ailleurs, le traitement fin de ces données sur 30 ans justifierait à lui seul qu'une thèse lui soit consacrée : les variables démographiques ont la double particularité d'avoir une dynamique propre sur le long terme, et en même temps de répercuter sur le très court terme les événements conjoncturels, tels la mise en place d'incitations fiscales au mariage. Notre analyse sera donc ici parcellaire en ce que la nuptialité mixte ne sera envisagée que dans ses rapports aux frontières.

<sup>83</sup> Il s'agit des mariages enregistrés dans le Nord-Pas-de-Calais, et non de ceux où les époux résident dans le Nord-Pas-de-Calais.

Sur la figure, il ressort également que dans les années 1960, les mariages franco-italiens l'emportaient sur les franco-belges, reflet des migrations de travail. Mais la nuptialité franco-italienne a beaucoup baissé et tend à devenir négligeable dans la région tandis que la nuptialité franco-belge est constante. Si l'immigration italienne s'est arrêtée, la fréquentation entre Français et Belges continue. La frontière demeure donc zone tout à fait privilégiée de contacts avec les voisins.

Si toute la région est concernée, la distance à la frontière reste déterminante<sup>84</sup> :



Source : Fichier état civil de l'INSEE.

Les points représentant les mariages sont placés de façon aléatoire à l'intérieur des limites communales.

Carte 78. Les mariages franco-belges dans le Nord-Pas-de-Calais de 1978 à 1987<sup>85</sup>

<sup>84</sup> L'INSEE est tenue par la loi « Informatique et Libertés » de ne pas divulguer de données quand elles concernent moins de 11 individus par entité géographique. En conséquence, aucune donnée communale n'est disponible sur les mariages franco-belges. La carte figurant ici est le meilleur compromis obtenu entre cette limite, qui empêche tout traitement statistique infra-régional de la nuptialité franco-belge, et l'objectif de représenter l'information malgré tout.

<sup>85</sup> Une première version de cette carte a été publiée dans : HAMEZ, Grégory, VAILLANT, Eric, VAN GHELUWE, Jean-Luc. – Nuptialité et frontière : l'exemple franco-belge dans le Nord-Pas-de-Calais. *Profils Nord-Pas-de-Calais*, 15, 2001, p.1-4

Le nombre de mariages décroît assez rapidement avec la distance à la frontière. Par ailleurs, d'ouest en est, trois amas de points ressortent nettement sur la carte précédente, correspondant à trois zones de concentration des mariages :

- l'agglomération lilloise, loin devant le reste de la région. À l'intérieur de l'agglomération, trois secteurs ressortent : d'abord la périphérie nord-est, à savoir les communes dont le tissu urbain est transfrontalier (Roubaix, Tourcoing, Wattrelos) ; ensuite la ville même de Lille, plus éloignée de la frontière ; enfin deux zones de concentration sur la périphérie nord-ouest (Comines-France et Armentières).
- Le valenciennois, concerné dans une moindre mesure que l'agglomération lilloise. Les communes ayant un continuum urbain à travers la frontière ressortent ici aussi en premier lieu (cf. Quièvrechain).
- Maubeuge et Jeumont, cette dernière étant contiguë à la ville belge Erquennes.

Ces zones de concentration partagent trois points communs : elles sont situées à moins de quinze kilomètres de la frontière ; une partie de leur territoire est en continuité urbaine avec les villes belges voisines ; elles sont limitrophes de la Wallonie, et donc en situation de continuité linguistique. À cet égard, le cas de l'agglomération lilloise est intéressant, puisque limitrophe à la fois de la Flandre et de la Wallonie : il ressort que les communes voisines de la Flandre (comme Halluin) comptent sensiblement moins de mariages que les communes voisines de la Wallonie (comme Tourcoing).

Par ailleurs, bien que la ville de Dunkerque soit de taille comparable à Valenciennes et à Maubeuge et située à la même distance de la frontière, elle enregistre sensiblement moins de mariages que ces dernières. **Le facteur de continuité linguistique est donc prépondérant pour expliquer la répartition des mariages franco-belges.**

Enfin, ces mariages répondent également à une endogamie sociale. Nous avons vu dans les cas de Comines et de Poperinge la proximité dans la profession des époux. À l'échelle de la région, il faut aussi évoquer les relations matrimoniales frontalières à la fois dans l'aristocratie locale flamande et dans la bourgeoisie textile de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing. Dans les *Archives du Nord*, Marguerite Yourcenar revient à plusieurs moments sur les alliances et les allers et venues entre sa famille de Flandre française et les familles aristocrates belges. Déjà à la Révolution, les beaux-parents du père de Marguerite avaient émigré en Belgique (à Tournai). Le père de Marguerite lui-même, bien qu'héritier de la propriété du Mont-Noir en France, fut contraint de passer plusieurs années de sa vie hors de France car il avait déserté de l'armée – il résidait alors à Ypres, à 15 km du Mont-Noir. Il fut marié une première fois à une Française, dont la famille « plongeait dans une antiquité de légende », mêlant aristocraties flamande, française et anglaise. Veuf, il se remaria à une « Belge de bonne famille ». La frontière, loin de constituer une limite au marché matrimonial de l'aristocratie, permettait de l'élargir.

En ce qui concerne le patronat textile, les échanges sont également vivaces, et font aussi souvent suite aux migrations. Firmin Lentacker a montré qu'à la fin du Premier Empire, la frontière et la politique protectionniste ont provoqué l'arrivée dans l'agglomération lilloise de familles patronales belges (provenant principalement des filatures de Gand) : 36 familles sur un total de 312 familles établies à Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentières (Lentacker, 1973). Dans ces contacts entre industriels belges et nordistes, ce sont les seconds qui sont les premiers bénéficiaires : ils bénéficient des progrès techniques développés chez leur voisin. À ce propos, Béatrice Giblin-Delvallet rapporte que c'est « l'un des traits les plus caractéristiques de la mentalité des fabricants roubaisiens, qui n'ont inventé aucune machine mais ont rapidement su imiter les méthodes industrielles employées ailleurs, et importer le matériel conçu et mis au point par d'autres »<sup>86</sup>. Les alliances entre ces familles bourgeoises s'inscrivent donc dans des processus de relations industrielles.

Ces échanges matrimoniaux frontaliers dans l'aristocratie et la bourgeoisie locale ne sont certainement pas les plus importants quantitativement, mais ils témoignent du fonctionnement régional de la frontière. Par ailleurs, la question de la continuité linguistique n'avait aucune incidence sur ces relations, dans la mesure où les classes dirigeantes se sont toujours exprimées en français (cf. chapitre 3). Cette question linguistique a probablement davantage d'acuité aujourd'hui, suite au déclin du français en Flandre.

De l'autre côté de la frontière, dans les régions belges, le poids des mariages mixtes diffère radicalement suivant qu'il y a ou non continuité linguistique : le poids de la nuptialité franco-belge dans la nuptialité régionale est 7 fois plus élevé en Wallonie qu'en Flandre (3,3% contre 0,48%), et 8 fois plus élevé dans la région de Bruxelles (3,9%). Cependant, la logique de répartition des mariages franco-belges diffère de celle observée dans le Nord-Pas-de-Calais.

La comparaison de la répartition des mariages franco-belges et de celle des Français résidant en Belgique est instructive quant à la dynamique des mariages (cf. carte 78 p.327). En premier lieu, un parallèle doit être tiré avec les processus vus précédemment dans le Nord-Pas-de-Calais : les trois zones de concentration des mariages que sont Lille, Valenciennes et Maubeuge ont leur contre-partie en Belgique : arrondissements de Courtrai et de Tournai ; arrondissement de Thuin ; arrondissements d'Arlon et Virton<sup>87</sup>.

---

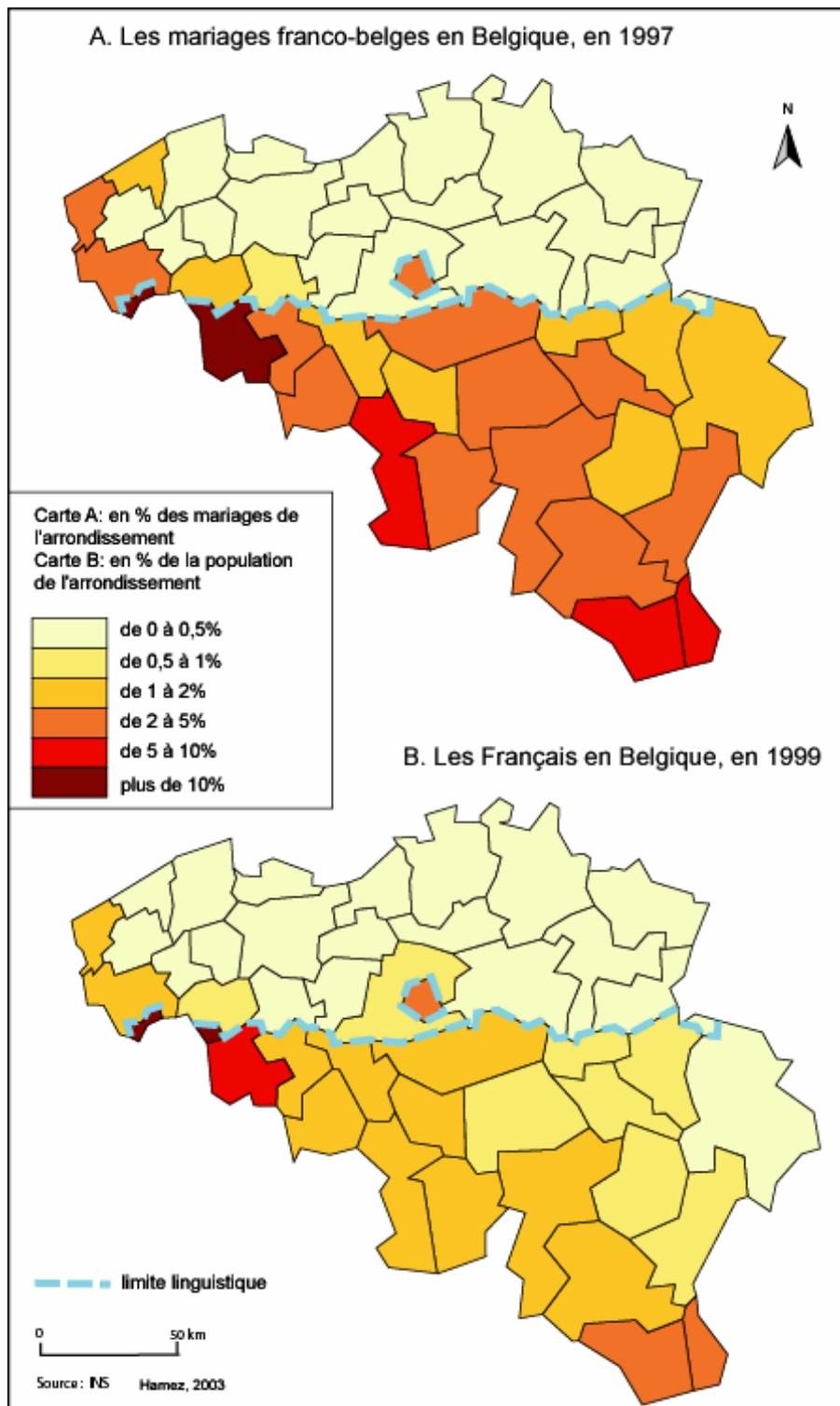
<sup>86</sup> GIBLIN-DELVALLET, Béatrice. – La région, territoires politiques : le Nord-Pas-de-Calais. – Paris : Fayard, 1990. – 449p.

Serait-il possible de quantifier le nombre de mariages franco-belges dans la bourgeoisie industrielle du nord ? Il existe un « Who's who » des industriels du nord ; mais le nombre très important de familles recensées (sur près de 1800 pages) et l'absence de précision quant aux nationalités constituent un véritable défi. C'est une piste de recherche ouverte pour l'avenir.

Dubly S.A. – L'annuaire des familles : généalogies du Nord-Pas-de-Calais. – Paris : Société des Annaires, 1995. – 1785p.

<sup>87</sup> En raison de la non-harmonisation des données entre les deux pays (en tout cas quand les données sont disponibles) il n'a pas été possible de dresser des cartes communes au Nord-Pas-de-Calais et à la Belgique.

Ainsi, il existe plusieurs nœuds d'interrelations, des zones de contacts privilégiées entre populations qui sont véritablement transfrontalières.



Carte 79. Nuptialité franco-belge et présence française en Belgique

Cependant, si le facteur de proximité avec la frontière joue incontestablement en Wallonie, il est beaucoup moins déterminant qu'il ne l'est en Flandre ou dans le Nord-Pas-de-Calais. Toute la Wallonie est concernée par la nuptialité franco-belge, et paradoxalement les grandes villes et principaux pôles d'emploi que sont Liège et Charleroi sont sous-représentés. En revanche, Bruxelles, bien qu'éloignée de la frontière ressort nettement. La capitale est incontestablement très attractive pour les Français – ce résultat est tout à fait cohérent par rapport à la répartition des Français en Belgique, vue dans la chapitre 4. En d'autres termes, il y a une présence française « endémique » dans toute la région wallonne, qui semble dissociée des pôles d'emploi. Le cas de Bruxelles est différent, dans la mesure où la forte présence française et le nombre élevée de mariages franco-belges peuvent être rapprochés de l'attraction métropolitaine qu'exerce la ville.

Enfin, l'analyse a jusqu'à présent porté exclusivement sur la frontière franco-belge. Mais le Nord-Pas-de-Calais a une autre frontière : la frontière maritime avec la Grande-Bretagne. Si l'on revient à la figure 26 (p.326), la nuptialité franco-britannique en 1997 semble en première lecture très faible : elle pèse seulement 0,2% de la nuptialité régionale, à peine plus que la nuptialité franco-allemande alors que l'Allemagne est bien plus éloignée de la région que le Royaume-Uni. Les populations britanniques et nordistes semblent donc se mêler très peu. Cependant, l'évolution des 30 dernières années est incontestablement à la hausse : cette nuptialité partait presque de 0 et a crû régulièrement, avec une accélération depuis le début des années 1990.

Peut-être est-ce un effet de l'ouverture du Tunnel sous la Manche : le tunnel a provoqué une augmentation des flux de personnes entre les deux régions, pour des motifs commerciaux autant que de loisirs<sup>88</sup>. C'est particulièrement net en ce qui concerne l'excursionnisme (déplacements dans la journée pour des motifs non liés au travail) : le nombre des excursionnistes britanniques se rendant dans le Nord-Pas-de-Calais est passé de 6,5 millions en 1985 à 19 millions en 1997, et leur part de marché, qui était de 20% en 1980, atteint 53% en 1997<sup>89</sup>. Par ailleurs, selon l'International Passenger Survey de 1997, les excursionnistes constituent 44% des flux britanniques transmanche, dont 94% sont à destination de la France. Ces flux sont donc massifs, et peuvent favoriser les liens entre populations. « On peut considérer qu'une meilleure connaissance mutuelle des peuples est de nature à resserrer leurs liens. Ainsi, une fréquentation plus intense, la découverte des

---

<sup>88</sup>Comité Régional du Tourisme, Kent County Council. – L'activité touristique dans la région transmanche. – Lille : CRT, 1999

HEDDEBAUT, Odile. – Le tunnel sous la Manche, vecteur d'intégration des régions ? *Administration*, 184, 1999, p.115-122

JOAN, Jean-Marc, JOIGNAUX, Guy. – Le rôle du tunnel dans l'évolution des flux d'échanges sur le transmanche. *Administration*, 184, 1999, p.123-128

<sup>89</sup> Comité Régional du Tourisme Nord-Pas-de-Calais. – Étude du marché excursionnisme dans l'Eurorégion. – Lille : CRT, 1999

JOAN, Jean-Marc. – Les liaisons transmanche, compétiteurs et marchés de transport. – Paris : éd. Hermès, 1998. – 209p.

habitudes et modes de vie des populations voisines peuvent contribuer à rapprocher des hommes que séparent des frontières politiques et linguistiques » (Luchaire, cité dans Heddebaut 1999).

Pour comprendre toute la singularité de ces frontières, il est à ce stade nécessaire de changer de point de vue et de les considérer à l'échelle nationale.

### **B ] En 30 ans, diffusion des mariages franco-belges à tout le territoire français**

Le poids de la nuptialité franco-belge dans le Nord-Pas-de-Calais est resté constant de 1967 à 1997. Or, dans le même temps la part des mariages franco-belges dans la nuptialité française a crû de 40%, passant de 2‰ à 2,8‰. Cela signifie que les mariages franco-belges ont augmenté dans d'autres régions françaises.

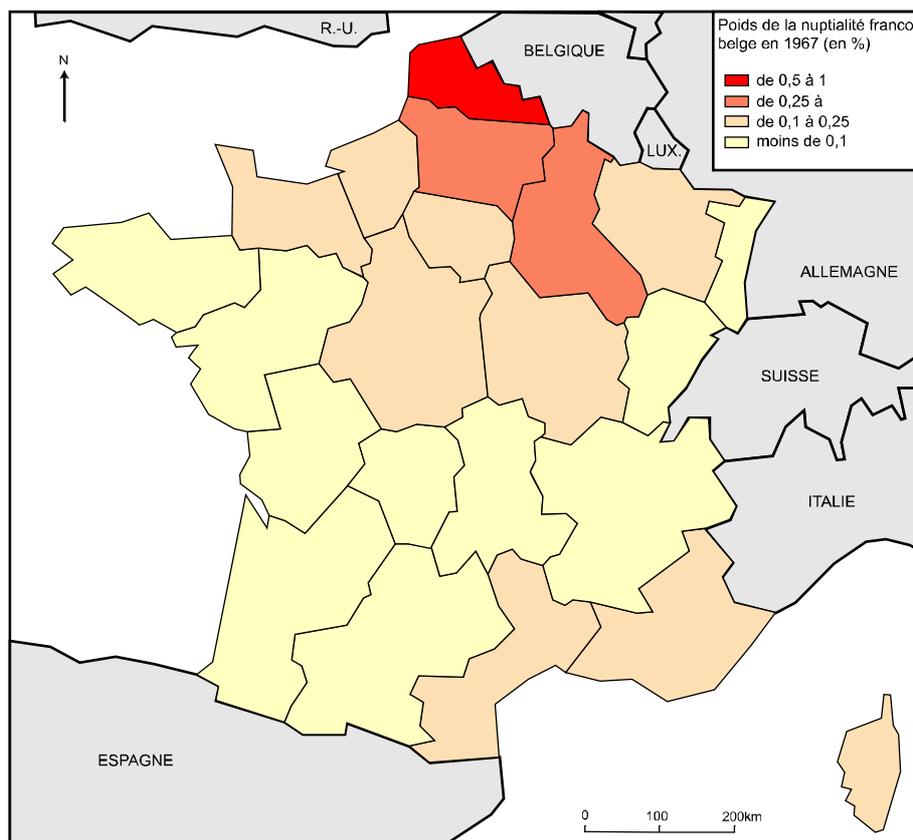
Mais où s'est effectuée cette croissance ? Et comment la nuptialité franco-belge s'est-elle diffusée ?

L'analyse à l'échelle régionale effectuée dans la section précédente offre une clef pour répondre à ces questions. En effet, la carte de la nuptialité franco-belge dans le Nord-Pas-de-Calais indiquait que les mariages décroissaient avec la distance à la frontière. Cette tendance se retrouve-t-elle dans les autres régions françaises, qui connaîtraient d'autant plus de mariages franco-belges qu'elles sont proches de la frontière ?

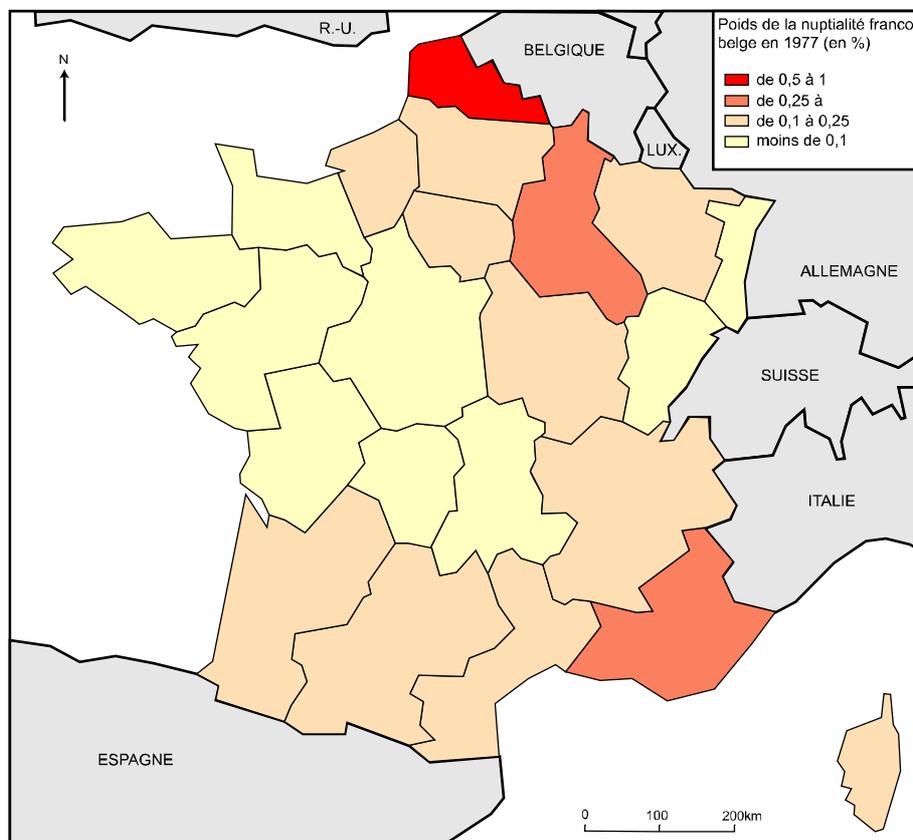
Une telle répartition spatiale se retrouve effectivement à l'échelle nationale, à la fin des années 1960 (cf. carte 79 p.330). En deçà de la frontière franco-belge, trois auréoles successives se dessinent : d'abord la principale région limitrophe, le Nord-Pas-de-Calais ; puis les deux régions adjacentes de Picardie et Champagne-Ardenne ; enfin, une dernière auréole qui s'étend de la Basse-Normandie à la Lorraine. Seule exception à cette « loi de la proximité », les régions méditerranéennes distantes sont également concernées par les mariages franco-belges. Il faut évoquer ici l'attractivité touristique du pourtour méditerranéen, ainsi que les migrations définitives de nombreuses personnes d'Europe du Nord pour expliquer cette exception<sup>90</sup>.

---

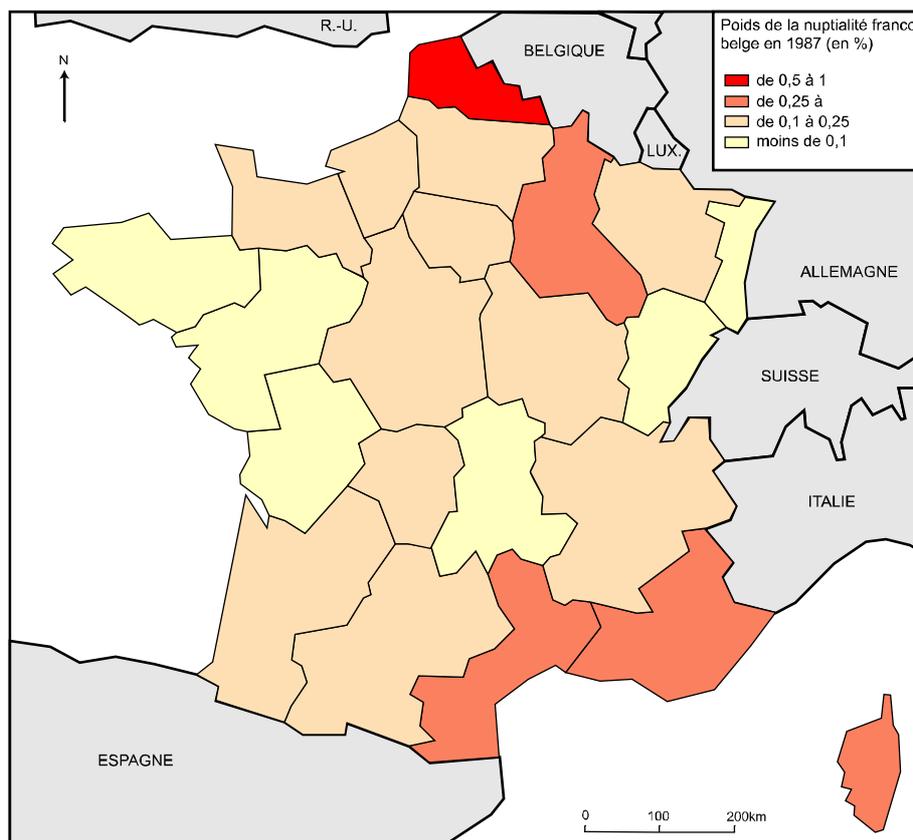
<sup>90</sup> Des sources de données touristiques sur le long terme seraient ici nécessaires pour développer davantage ce point. Par ailleurs, le tourisme belge est également important sur les côtes espagnoles. Il serait intéressant dans des recherches ultérieures sur les flux intra-européens d'analyser la nuptialité belgo-espagnole en Espagne, et de la comparer aux données relevées en France pour mettre en évidence les liens entre tourisme et interrelations entre populations européennes.



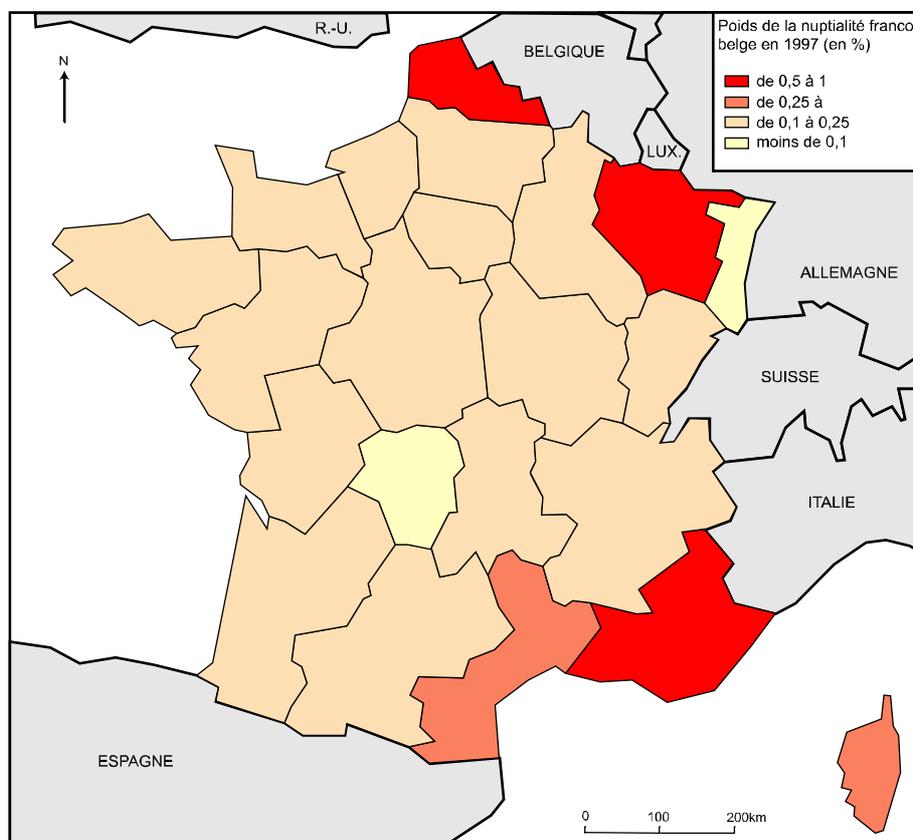
Carte 80. Part des mariages franco-belges en France en 1967



Carte 81. Part des mariages franco-belges en France en 1977



Carte 82. Part des mariages franco-belges en France en 1987

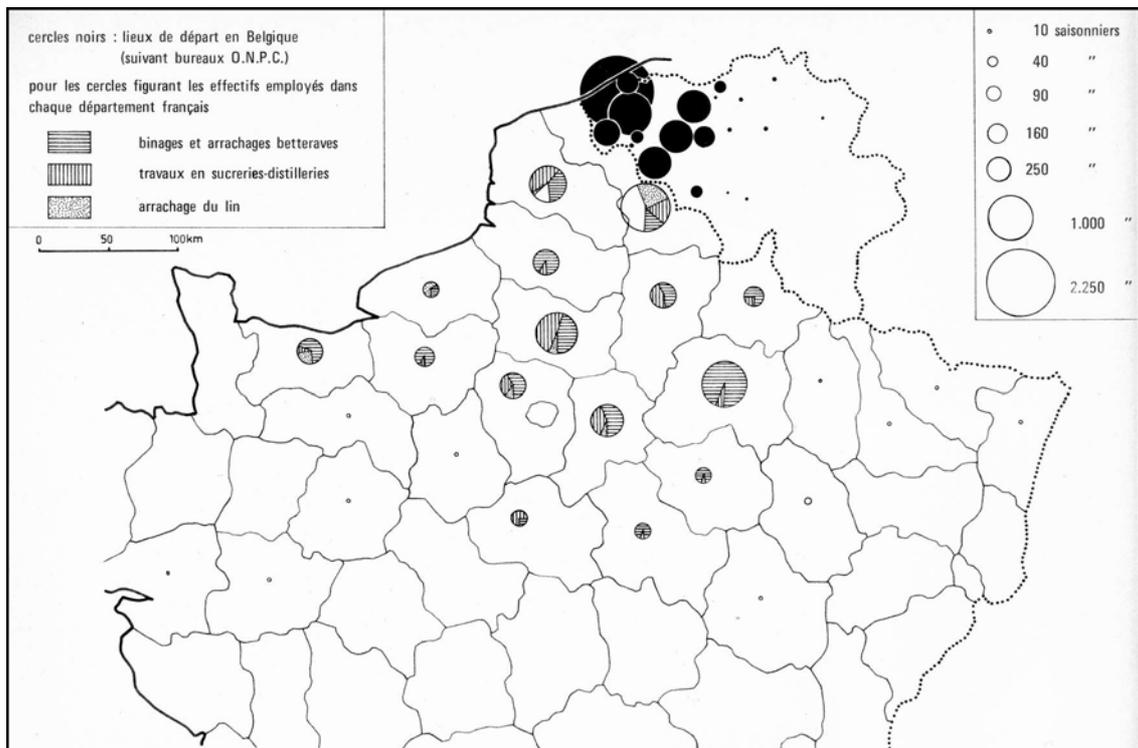


Carte 83. Part des mariages franco-belges en France en 1997

La première auréole se comprend aisément par l'intensité des relations frontalières locales. Mais comment expliquer les deux auréoles suivantes, éloignées jusqu'à 400 km de la frontière ? Qu'est-ce qui déterminait la fréquentation des populations françaises et belges à cette distance ?

Le travail de Firmin Lentacker offre plusieurs éléments d'explication (Lentacker 1974). Les flux de travail saisonnier ont en effet continué jusqu'en 1960. Certes, ils étaient bien moindres que dans l'Entre-Deux-Guerres, mais comprenaient encore plusieurs milliers de personnes en 1960 (cf. carte 84 ci-dessous), en provenance majoritairement de Flandre Occidentale. Et les lieux de travail des saisonniers belges recourent exactement les lieux où sont présents les mariages franco-belges (les trois auréoles successives).

Le nombre important de travailleurs belges en Picardie et Champagne-Ardenne est lié aux travaux dans l'agriculture intensive, en particulier le binage et l'arrachage des betteraves. Les migrations duraient quelques semaines. La main-d'œuvre était essentiellement jeune et masculine – en âge de se marier. Enfin, la langue ne posait pas d'obstacle aux contacts à cette époque, car le bilinguisme était généralisé chez les Flamands (peut-être faudrait-il dire *contraint et forcé* plutôt que *généralisé*, dans une Belgique où la langue exclusive utilisée dans l'administration était le français).

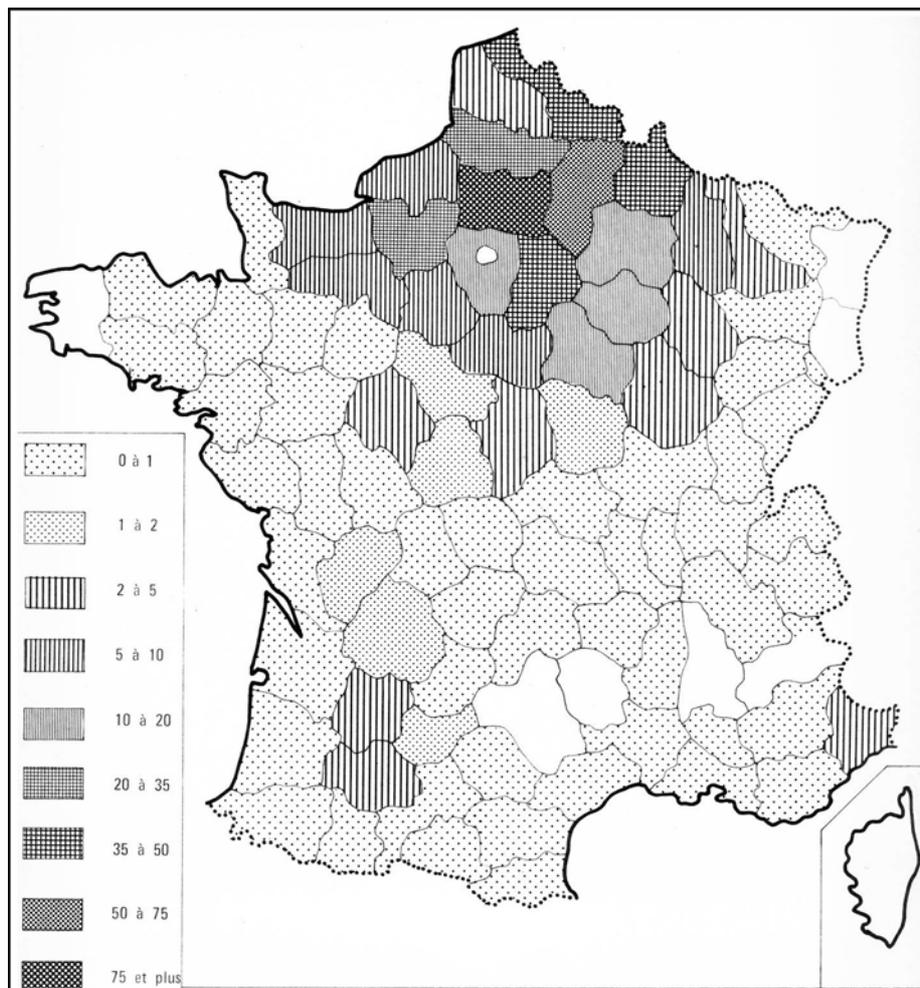


Carte Lentacker, 1974, tome V, d'après les données de l'ONPC, Bruxelles

Carte 84. Départs saisonniers de la Belgique vers la France en 1960

Parallèlement à ces migrations temporaires, les migrations définitives étaient également importantes. Ainsi, en 1955, une part importante des exploitations agricoles françaises étaient détenues par des Belges ; ils représentent jusqu'à 75% de l'ensemble des exploitants dans l'Oise (cf. carte 84 ci-dessous). Bien que la progression de valeur soit difficile à lire sur la carte en raison du nombre élevé de classes, les trois auréoles en-deçà de la frontière se retrouvent.

Il y a donc concomitance des migrations de travail, des mariages franco-belges et de l'implantation d'agriculteurs belges. Est-il possible d'en déduire une relation de causalité ? Les éléments dont nous disposons sont insuffisants pour cela. Cependant, la première motivation aux migrations en France réside assurément dans le travail, pour fuir une Flandre pauvre et sous-développée (« pauvre Flandre » est une expression revenant souvent sous la plume des contemporains). Par ailleurs, ces jeunes Flamands actifs arrivaient essentiellement dans les campagnes, et les années 1950 et 1960 correspondent à une période d'exode rural accéléré en France. Cela a pu faciliter l'acquisition d'exploitations agricoles – ainsi que de faire souche dans ces campagnes.



Proportion en % des exploitants belges par rapport au total des exploitants de chaque département.

Carte Lentacker, 1974, tome V, d'après le recensement agricole de 1955

Carte 85. Les exploitants agricoles belges en France en 1955

Enfin, le pourtour méditerranéen n'est pas concerné par la présence agricole belge (à l'exception des Alpes Maritimes). On peut en déduire que la nuptialité franco-belge dans les départements méridionaux n'est pas du tout liée à des migrations dans l'agriculture – contrairement à ce qui se manifeste dans le reste du territoire. Ici, l'hypothèse du tourisme comme vecteur des relations est plus pertinente.

L'âge des conjoints franco-belges confirme cette hypothèse : ils sont beaucoup plus âgés dans les régions méditerranéennes que dans les régions proches de la frontière<sup>91</sup>. Ainsi, les échanges à proximité de la frontière peuvent être interprétés comme résultant des migrations de travail d'hommes jeunes ; sur la Côte d'Azur, il s'agit davantage de relations entre personnes plus âgées, ayant probablement déjà acquis un capital économique et social qui leur permet de s'établir dans ces régions ensoleillées.

Enfin, la présence belge en Normandie, à la fois dans les exploitations agricoles et dans la nuptialité régionale, doit être mise en relation avec les liens historiques forts entre cette région et la Belgique. En effet, pendant la Première Guerre Mondiale, le gouvernement belge et son administration avaient été accueillis à Sainte-Adresse, près du Havre ; et l'armée belge avait ses quartiers dans plusieurs villes normandes de Rouen à Caen. De nombreux réfugiés belges qui avaient fui la Belgique occupée se trouvaient également dans la région<sup>92</sup>.

La configuration de la nuptialité franco-belge en auréoles successives en-deçà de la frontière a fortement évolué de 1967 à 1997 (cf. cartes 80 à 83 p.333 et 334). Trois grandes tendances simultanées ressortent :

- le fait le plus remarquable est la **diffusion progressive de la nuptialité franco-belge à tout le territoire national**.
- **la zone d'attractivité frontalière se déplace vers l'est** (diminution en Picardie, hausse en Lorraine) ;
- la nuptialité frontalière se renforce dans les régions méditerranéennes.

En 1967, il y avait encore des migrations de travail « traditionnelles », dans l'agriculture. Mais ce phénomène était en baisse prononcée et continue depuis les années 1950, et s'est arrêté dans les années 1970 (Lentacker 1974). Depuis, on ne recense plus de migration belge massive en France pour motif de travail. Comment s'explique alors la diffusion à l'ensemble du territoire national ?

---

<sup>91</sup> En 1967 dans le Nord-Pas-de-Calais, pour les couples franco-belges l'âge moyen de l'époux est de 28,8 ans (contre 24,4 ans en moyenne régionale), alors qu'il est de 39,1 ans en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (contre 27,6 ans en moyenne régionale).

<sup>92</sup> CHATELLE, Albert. – L'effort belge en France pendant la guerre (1914-1918). – Paris : Firmin-didot, 1934. – 321p.

Pour comprendre les raisons des mariages franco-belges, il est instructif de constater que l'Île-de-France n'est pas du tout sur-représentée ; la nuptialité franco-belge y est aussi forte qu'elle l'est par exemple en Bretagne ou en Auvergne. Il semble donc que la logique des relations entre Français et Belges en France n'est pas liée à l'attraction de la métropole. On ne peut donc évoquer par exemple les migrations de travailleurs belges hautement qualifiés, ou l'attractivité des universités parisiennes<sup>93</sup>.

Le facteur tourisme doit ici encore être évoqué : la corrélation entre les nuitées de touristes belges en France et les mariages franco-belges est assez élevée en 1997 (0,84)<sup>94</sup>.

Cette corrélation ne renseigne pas sur un lien de cause à effet mais sur la concomitance de deux tendances. On peut uniquement en déduire que les régions françaises où il y a beaucoup de touristes belges sont aussi celles où il y a beaucoup de mariages franco-belges – mais les deux phénomènes peuvent être liés entre eux seulement indirectement, en particulier s'ils sont chacun la conséquence d'un troisième facteur. Par ailleurs, le facteur tourisme est tout autant susceptible de provoquer la nuptialité qu'il peut en être la conséquence. En effet, un mariage franco-belge célébré dans une région est l'occasion de réunir familles et amis français et belges ; et les invités belges pourront par la suite revenir comme simples touristes dans cette région.

Par ailleurs, Jacques Barou et Patrick Prado ont établi qu'un lien existait entre fréquentation touristique et acquisitions immobilières<sup>95</sup>. Ils sont repartis d'une étude menée en 1969 sur le tourisme étranger en France (*Les touristes étrangers en France pendant l'été*, par Jean Ginier) et ont montré que « les séjours des ressortissants des différentes nationalités en 1969 étaient importants dans les régions où on constate aujourd'hui l'ampleur des acquisitions immobilières ». Le tourisme est donc tout sauf anecdotique, et peut favoriser la fixation des étrangers dans les régions françaises : « Les premiers contacts avec telle ou telle zone rurale de France se font d'abord par le biais de voyages et de séjours touristiques, puis ces voyages deviennent l'occasion d'acquérir une

---

<sup>93</sup> Notons que le contraire se produit en Belgique : les mariages franco-belges sont importants à Bruxelles. Cependant, les situations de Bruxelles et de Paris ne sont pas rigoureusement comparables : en tant que siège des institutions communautaires, Bruxelles exerce une polarisation incontestable ; par ailleurs, la ville ne se situe qu'à 80 kilomètres de la frontière française.

<sup>94</sup> On considère ici à la fois les arrivées en hôtellerie et en camping. La région Nord-Pas-de-Calais n'est pas prise en compte dans le calcul du coefficient de corrélation. En effet, il y a peu de tourisme belge à proprement parler dans le Nord-Pas-de-Calais, mais plutôt de l'excursionnisme. Le nombre d'arrivées touristiques belges dans la région est donc peu significatif des relations effectives.

Par ailleurs la corrélation est calculée non en considérant la part de chaque phénomène dans le total régional, mais en prenant la part de chaque phénomène sur le total national : part de chaque région sur le nombre national d'arrivées belges, et part de chaque région sur le nombre total de mariages franco-belges. En effet, l'important est ici de comparer les chiffres relatifs aux Belges, et non leur importance par rapport aux totaux régionaux.

<sup>95</sup> BAROU, Jacques, PRADO, Patrick. – Les Anglais de nos campagnes. – Paris : L'Harmattan, 1995. – 237p.

résidence secondaire qui peut devenir résidence principale dès que les opportunités d'activité professionnelle se présentent à proximité ». Les deux sociologues n'évoquent pas la nuptialité mixte, mais l'enracinement des étrangers dans les régions françaises ne peut que la favoriser.

Par ailleurs, il y a une concordance entre l'origine géographique des touristes d'hier et celle des acquéreurs d'aujourd'hui : par exemple, il s'agit principalement pour les Belges de l'agglomération bruxelloise.

La deuxième tendance relevée est le déplacement vers l'est de la zone d'attractivité frontalière. En effet, le poids de la nuptialité franco-belge est croissant en Lorraine, et décroissant en Picardie. Ceci étant, l'Alsace reste très peu concernée par cette nuptialité.

La baisse en Picardie s'explique aisément par la chute des migrations de travail à destination de cette région.

Pour interpréter la hausse en Lorraine, la proximité avec le Luxembourg doit être évoquée. En effet, le Luxembourg est devenu un pôle d'emplois très attractif au cours des 30 dernières années, à travers principalement sa frontière française et sa frontière belge. Ce sont des flux frontaliers de grande ampleur : le Luxembourg recevait 56 380 travailleurs frontaliers par jour en 1995 ; la moitié d'entre eux sont des Français, 40% des Belges et 10% des Allemands<sup>96</sup>. Ces flux sont récents, puisqu'en 1970 on ne comptait que 7 400 frontaliers. Au Luxembourg convergent donc et se côtoient de plus en plus Français et Belges ; cela peut être une explication à la hausse de la nuptialité franco-belge, par ailleurs perceptible autant en Lorraine que dans l'arrondissement belge d'Arlon.

La troisième et dernière tendance constatée de 1967 à 1997 est le renforcement du poids des régions méditerranéennes – régions qui sont également celles attirant le plus grand nombre de touristes belges.

---

<sup>96</sup> SOUTIF, Véronique. – L'intégration européenne et les travailleurs frontaliers de l'Europe occidentale. Th : NR : Angers : 1997. – 729p.

GENGLER, Christian. – Le Luxembourg et ses travailleurs frontaliers. *Revue géographique de l'est*, 1991-2, p.123-136

En première conclusion, la frontière est moins étanche aux contacts entre populations françaises et belges à petite échelle. Certes, la fréquentation des Français et des Belges est toujours la plus forte à proximité physique de la frontière ; mais ce qui est radicalement nouveau est que toutes les parties de l'espace français sont désormais concernées par la nuptialité franco-belge. **Tout se passe comme si la frontière se dématérialisait, ou comme si l'ensemble du territoire faisait désormais frontière.**

Par ailleurs, cette diffusion progressive dans l'espace échappe à la logique de concentration métropolitaine : l'Île-de-France est certes concernée par les mariages franco-belges, mais ni plus ni moins que les autres régions.

Ce processus de diffusion est probablement lié au tourisme belge en France – mais des enquêtes ciblées et d'autres indicateurs sont nécessaires pour aller plus loin dans l'explication de ce phénomène. Le programme de recherche ESDO sur la diffusion des euros à face étrangère, mené par l'UMS RIATE et l'INED, pourra apporter des éléments : des enquêtes sont menées tous les 3 mois depuis janvier 2002 pour montrer la diffusion spatiale des euros<sup>97</sup>. Les enquêtes ont jusqu'à présent porté exclusivement sur la France, mais en décembre 2003 est organisée une enquête similaire en Belgique. Les résultats offrent une autre vision des contacts entre Européens, qu'il sera instructif de comparer avec les données sur la nuptialité franco-belge.

Enfin, si la diffusion de la nuptialité franco-belge à toutes les régions françaises est indiscutable, ce résultat doit être relativisé compte tenu du faible poids que représente la nuptialité franco-belge en France (0,28% en 1997). À ce titre, **la frontière garde véritablement une fonction de séparation des réseaux sociaux** : les ressortissants français ont beaucoup plus de chances de se marier entre eux qu'avec des Belges. Si la fréquentation mutuelle des deux populations croît depuis les trois dernières décennies, on est encore très loin d'un « nouveau mode relationnel », voire de « l'émergence d'un peuple européen » à l'échelle de l'Union<sup>98</sup>.

Enfin, ces résultats doivent également être relativisés au regard des échanges franco-belges de la fin du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle, à une époque où l'immigration belge était la première des immigrations d'étrangers en France. Ainsi en 1920, les mariages franco-belges représentaient 1,3% du nombre total de mariages en France<sup>99</sup>.

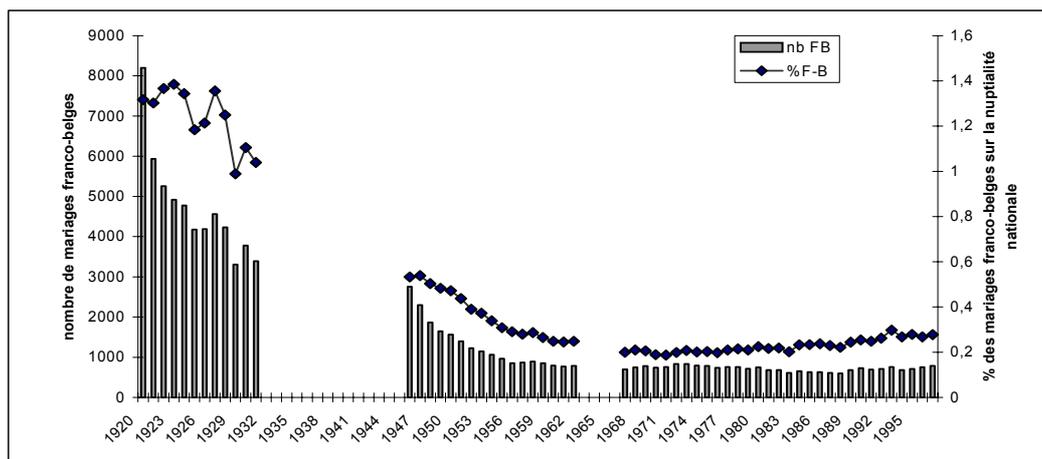
---

<sup>97</sup> ESDO signifie « Euro Spatial Diffusion Observatory ». Le programme est piloté par Claude Grasland et France Guérin-Pace.

<http://www.esdo.prd.fr>

<sup>98</sup> Ces deux expressions sont dues à Guy Loinger, en introduction au 67<sup>ème</sup> séminaire de l'OIPR, le 21 mars 2003, dont le thème était : « La construction européenne par la coopération transfrontalière ».

<sup>99</sup> MUNOZ-PEREZ, Francisco, TRIBALAT, Michèle. – Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France : évolution depuis la Première Guerre. *Population*, 39(3), 1984, p.427-462



Source : état civil, d'après Munoz-Perez et Tribalat, 1984, pour les années anciennes

Figure 27. Les mariages franco-belges en France au XXe siècle

Le pic de mariages franco-belges en 1920 est lié au « rattrapage » des mariages dans l'immédiat Après-Guerre. Les mariages avec des immigrés font partie de l'ensemble des mécanismes de compensation que les générations féminines ont mis en oeuvre : mariages avec des hommes plus jeunes que la norme, mariages avec des veufs, etc.<sup>100</sup> Cependant, les Belges se distinguent par un degré de mixité plus important que les autres immigrés des années 1920 : beaucoup de mariages mixtes et relativement peu de mariages entre Belges (75% des mariages où l'homme est belge sont mixtes, contre 60% des mariages où l'homme est italien, et 45% de ceux où il est espagnol). Même si l'on tient compte que la propension aux mariages mixtes est d'autant plus forte que les courants migratoires sont anciens, la mixité des Belges est d'emblée plus forte. L'absence d'obstacle linguistique doit en être un élément d'explication.

Les mariages franco-belges demeurent importants au cours des années 1920, puis décroissent jusqu'à la fin des années 1950. Notons que le pic relatif de 1946 s'explique par les mêmes mécanismes de compensation que ceux de 1920. Enfin, de 1960 à aujourd'hui, leur nombre demeure stable. Cette stabilité apparente masque en fait une hausse de leur part dans la nuptialité nationale, en raison de la baisse du nombre total de mariages en France.

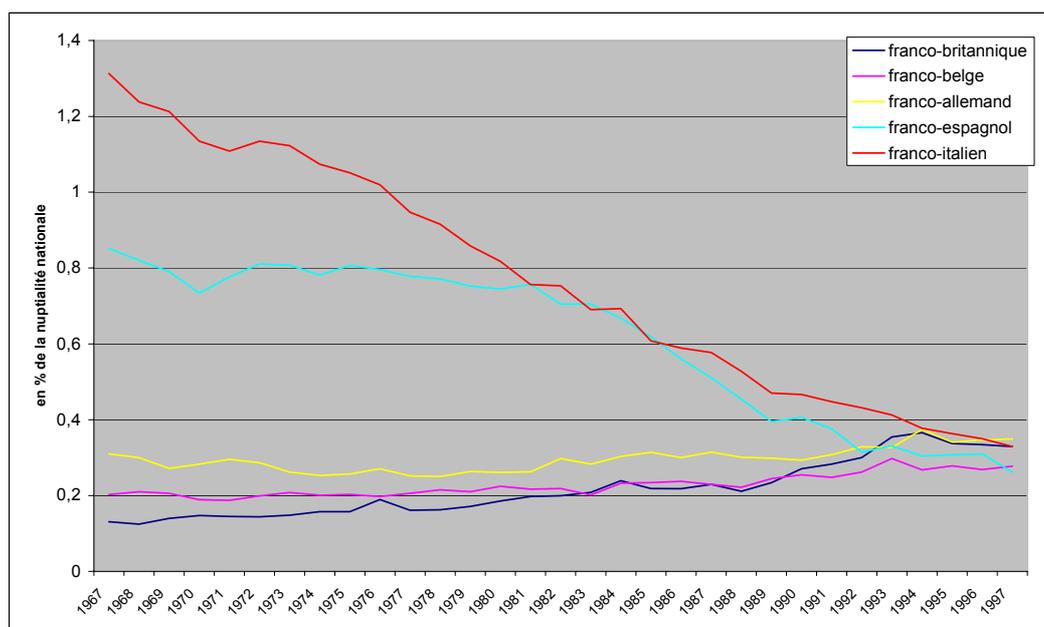
Ce bref rappel historique vise à relativiser la légère hausse du poids des mariages franco-belges.

Nous chercherons maintenant si les processus observés à la frontière franco-belge se retrouvent sur les autres frontières de la France, à partir des nuptialités entre Français et Européens des pays limitrophes.

<sup>100</sup> HENRY, Louis. – Perturbations de la nuptialité résultant de la guerre 1914-1918. *Population*, 21(2), 1966

### C ] Les processus en oeuvre sur les autres frontières de la France

Les nuptialités mixtes entre Français et ressortissants des autres pays limitrophes ont toutes aujourd’hui un poids comparable, mais leur évolution depuis les trois dernières décennies divergent. En 1997, on compte en France 743 mariages franco-espagnols, 788 franco-belges, 935 franco-italiens, 936 franco-britanniques et 992 franco-allemands.



Hamez, 2002. Source : INSEE – état civil

Figure 28. Évolution des nuptialités mixtes entre Français et ressortissants des pays limitrophes, de 1967 à 1997

La nuptialité franco-allemande reste constante au cours de la période. Le poids des mariages franco-italiens et franco-espagnols diminue drastiquement – mais ils portaient de niveaux beaucoup plus élevés, puisque plus d’un mariage sur 100 était franco-italien en 1967. Dans les deux cas, cette baisse est la conséquence de l’arrêt de l’immigration de travail italienne et espagnole. Enfin, les mariages franco-britanniques, faibles en 1967, ont connu une forte croissance en 30 ans (+250%).

### ***1. La frontière franco-allemande : force des relations locales, et diffusion à petite échelle***

Les processus à l'œuvre sur la frontière franco-allemande recouvrent les mêmes tendances que sur la frontière franco-belge : fréquentation privilégiée entre populations sur la frontière, parallèlement à une diffusion à l'ensemble du territoire national.

La distinction principale a trait aux relations frontalières. En effet, le poids de la nuptialité franco-allemande en Alsace est deux fois supérieur à celui de la nuptialité franco-belge dans le Nord-Pas-de-Calais, et il est en augmentation, passant de 1% de la nuptialité régionale en 1990 à 1,8% en 1997<sup>101</sup>. Allemands et Alsaciens se fréquentent donc davantage que Belges et Nordistes. Ce poids des mariages peut s'expliquer par la diversité et l'intensité des relations frontalières au sein de la société civile. Le **travail frontalier** est important : 51 000 Alsaciens et Mosellans sont navetteurs frontaliers (Soutif 1997). Par ailleurs, de nombreux Allemands viennent s'installer en Alsace et en Moselle, tout en continuant à travailler en Allemagne, pour la raison principale que les terrains sont disponibles et moins chers du côté français, mais aussi pour des raisons fiscales et de proximité linguistique<sup>102</sup>. Enfin, l'Alsace constitue dans une certaine mesure une aire de loisirs pour les Allemands : « les touristes allemands qui traversent la frontière lors des week-end, considèrent le côté français comme une zone de loisirs où ils peuvent transgresser les obligations de sobriété, de travail et de discipline qu'ils pratiquent chez eux toute la semaine » (Denis, 2002)<sup>103</sup>

Les occasions de se côtoyer et d'apprendre à se connaître sont donc nombreuses. Certes, des frictions peuvent naître de ces contacts : de nombreux habitants de communes mosellanes se considèrent colonisés par les Allemands, et les problèmes d'intégration sont réels<sup>104</sup> ; les Alsaciens ont parfois l'impression d'être une annexe touristique de l'Allemagne (les Allemands venant par exemple faire de la moto en Alsace le dimanche, ce qui est interdit en Allemagne ; Denis, 2002). Néanmoins, la nuptialité mixte montre que la fréquentation entre les deux communautés n'existe pas moins.

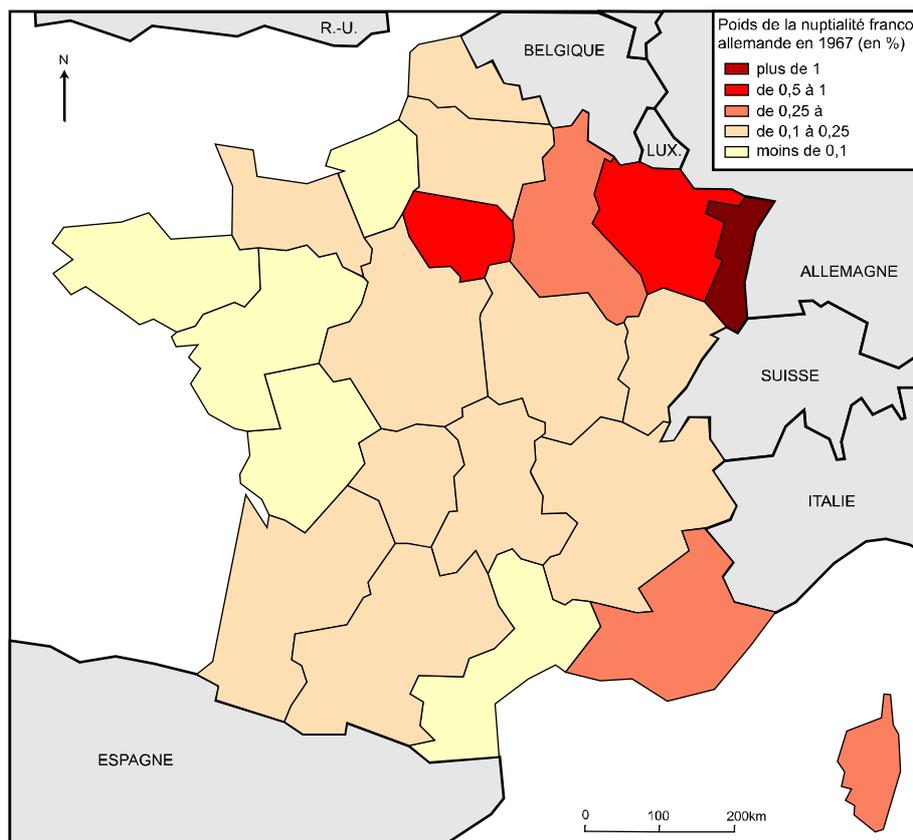
---

<sup>101</sup> On peut ici regretter que les données ne nous aient pas été communiquées à l'échelle départementale. En effet, une comparaison plus pertinente aurait dû porter sur les départements du Nord d'une part, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin d'autre part, afin de raisonner uniquement sur des entités proches de la frontière.

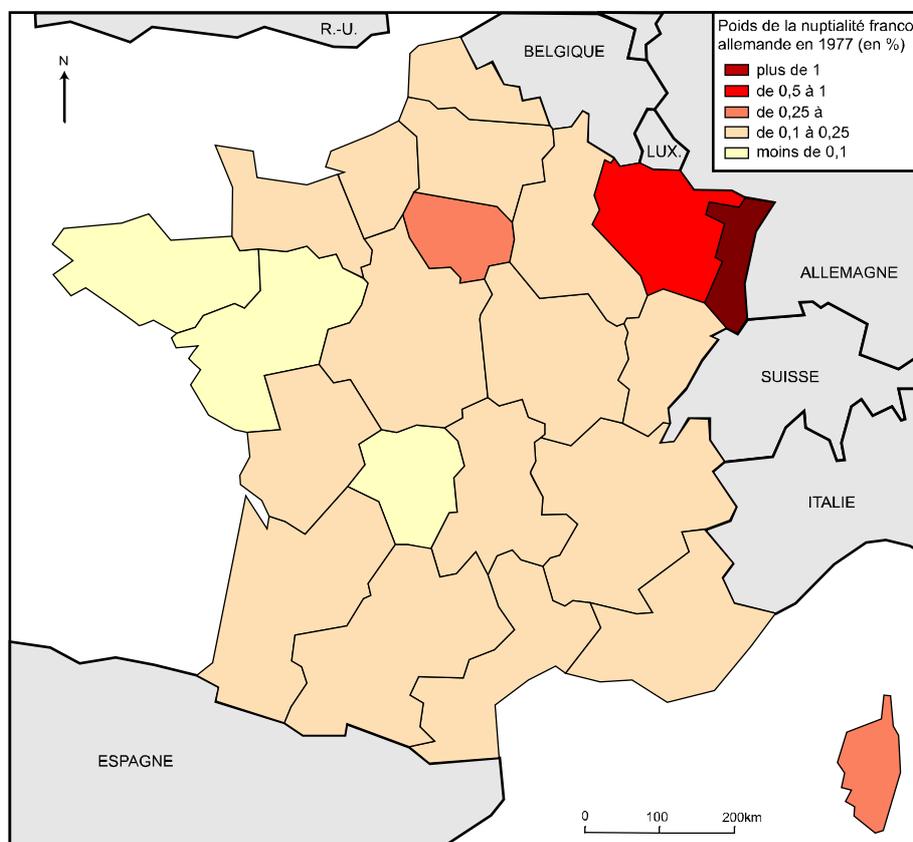
<sup>102</sup> RAMM, Michel. – Frontières, espaces et territoires transfrontaliers, vers la constitution d'un territoire sarro-mosellan? *Mosella*, 24(3-4), 1999, p.115-134

<sup>103</sup> DENIS, Marie-Noëlle. – Les travailleurs frontaliers dans le nord de l'Alsace et l'expression d'une culture des frontières. p.291-300 in : DESPLAT, Christian (Dir.). – Frontières : Actes du 125<sup>e</sup> congrès national des Sociétés historiques et scientifiques. – Paris : éd. Du CTHS, 2002. – 377p.

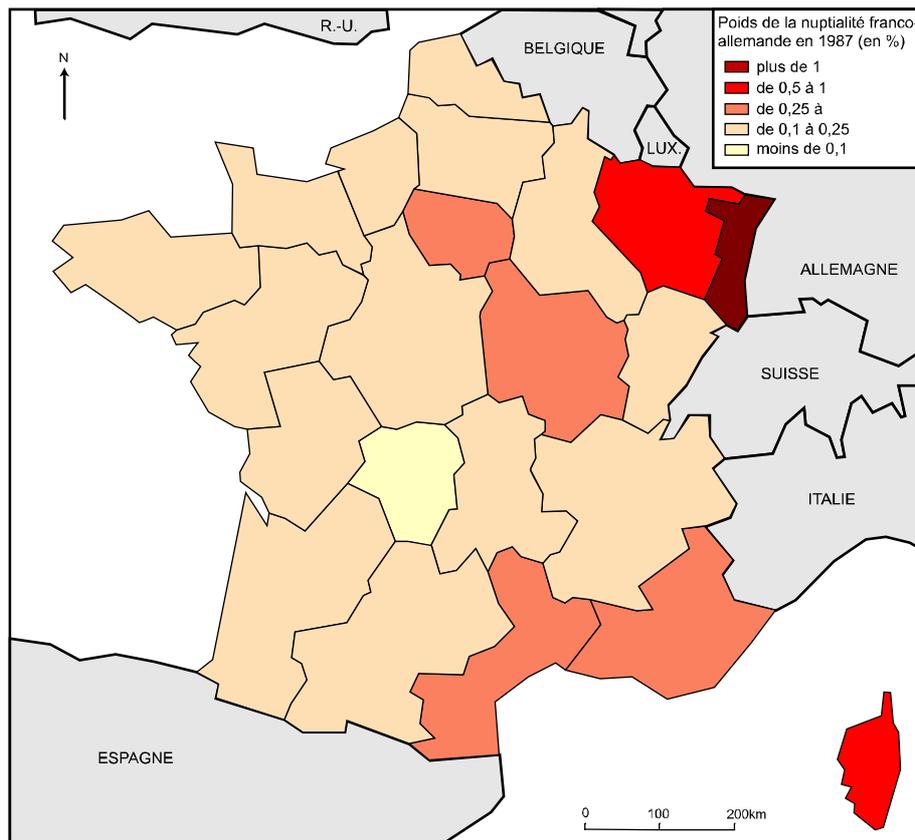
<sup>104</sup> DÖRRENBÄCHER, H. Peter, BRÜCHER, Wolfgang. – Espace transfrontalier et culture mixte : l'exemple sarro-lorrain. *Géographie et Cultures*, 36, 2000, p.57-70



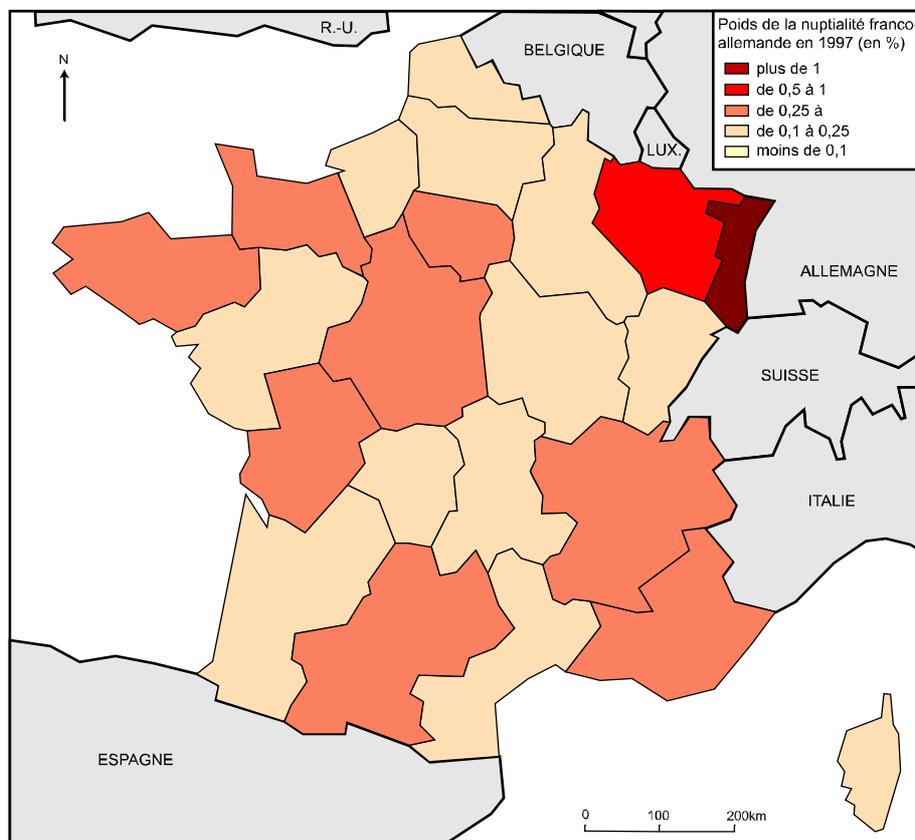
Carte 86. Part des mariages franco-allemands en France en 1967



Carte 87. Part des mariages franco-allemands en France en 1977



Carte 88. Part des mariages franco-allemands en France en 1987



Carte 89. Part des mariages franco-allemands en France en 1997

La diffusion de la nuptialité franco-allemande à l'ensemble du territoire français présente des similarités avec la diffusion constatée pour les franco-belges : toutes les régions françaises sont progressivement concernées ; le processus a commencé en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Pour expliquer la répartition des mariages franco-allemands en France, le facteur tourisme semble encore plus déterminant que pour les franco-belges : le coefficient de corrélation est de 0,88 entre arrivées touristiques et mariages<sup>105</sup>.

Cependant, un autre facteur doit ici être évoqué. En effet, contrairement aux mariages franco-belges, les mariages franco-allemands sont légèrement sur-représentés en Île-de-France, même si leur part dans la région tend à diminuer de 1967 à 1997. Certes, le facteur touristique joue probablement : 24% des arrivées touristiques allemandes en France vont en Île-de-France, contre 18% des arrivées belges. Mais comme il était rappelé précédemment pour les belges, la relation de causalité entre tourisme et nuptialité n'a rien d'évident. Le facteur qui entre probablement en jeu ici est celui des migrations d'étudiants.

En effet, les étudiants allemands ont davantage tendance que les étudiants belges à venir mener leurs études en France. Et les universités parisiennes constituent le premier lieu d'accueil des étudiants étrangers en France. C'est ce qui ressort de l'étude menée sur les réseaux de villes thématiques par l'UMR Géographie-Cités, dans le cadre d'ORATE (les mouvements d'étudiants sont étudiés à partir des données du programme Erasmus)<sup>106</sup>. Or, les arrivées d'étudiants sont plus de nature à favoriser la nuptialité mixte, dans la mesure où cette population est généralement jeune et non mariée, que les arrivées de touristes. Nous posons donc l'hypothèse que la nuptialité franco-allemande est davantage liée aux flux d'étudiants que la nuptialité franco-belge.

À cette différence près, la nuptialité franco-allemande a une configuration spatiale et une dynamique proche de la nuptialité franco-belge. Les cas franco-espagnols et franco-italiens s'en distinguent.

---

<sup>105</sup> Le coefficient de corrélation est calculé en prenant en compte toutes les régions françaises, même l'Alsace et la Lorraine, régions accueillant de nombreux touristes allemands (provenant de régions allemandes éloignées). Le cas de figure est donc différent des franco-belges dans le Nord-Pas-de-Calais (le Nord-Pas-de-Calais n'avait pas été pris en compte dans le calcul du taux de corrélation en raison du faible tourisme belge dans le Nord-Pas-de-Calais).

<sup>106</sup> L'étude est coordonnée côté français par Nadine Cattan.

ORATE est l'Observatoire en réseau pour l'aménagement du territoire européen (ESPON, European Spatial Planning Observatory Network).

NORDREGIO (coord.). - The role, specific situation and potential of urban areas as nodes of polycentric development (2001-2006): Third Interim Report. – Octobre 2003. – <http://www.espon.lu>

## ***2. Les frontières franco-espagnoles et franco-italiennes : les traces de l'immigration passée, la proximité frontalière et l'influence métropolitaine***

Les cartes relatives à l'évolution des nuptialités franco-italienne et franco-espagnole montrent une tendance certaine à la baisse. Un nouvel élément doit être pris en considération pour comprendre cette chute au cours des trois dernières décennies : le poids des migrations de travail d'Espagne et d'Italie. Ces migrations étaient encore importantes dans les années 1950 et 1960, et influençaient directement sur le nombre de mariages mixtes.

En effet, comme l'ont montré Munoz-Perez et Tribalat, l'arrivée massive de travailleurs italiens est suivie trois ans après d'un pic de mariages franco-italiens (Munoz-Perez et Tribalat, 1984) :

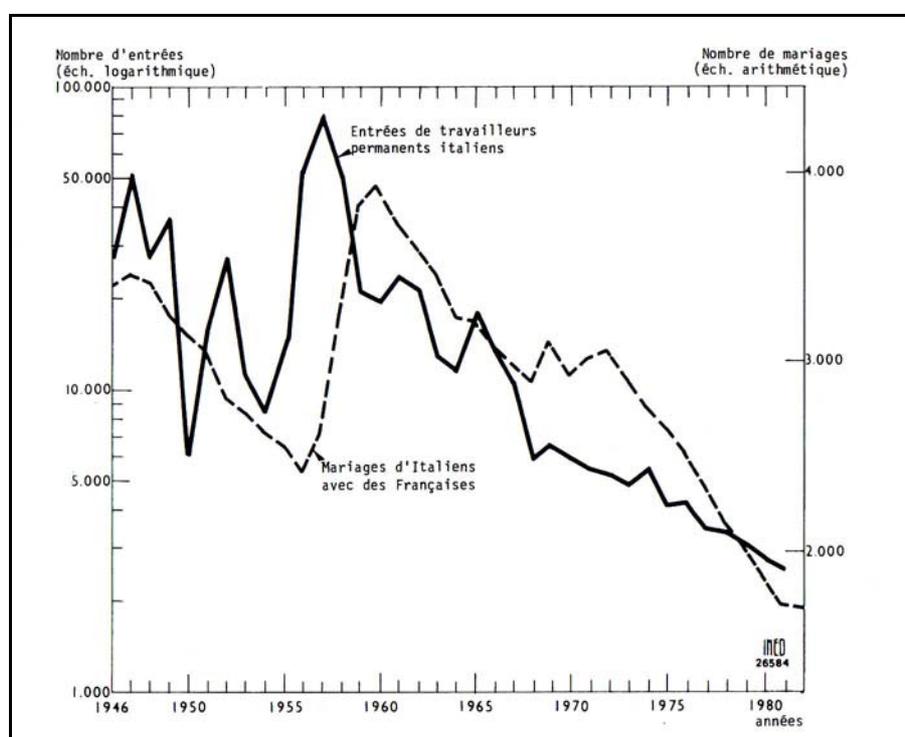
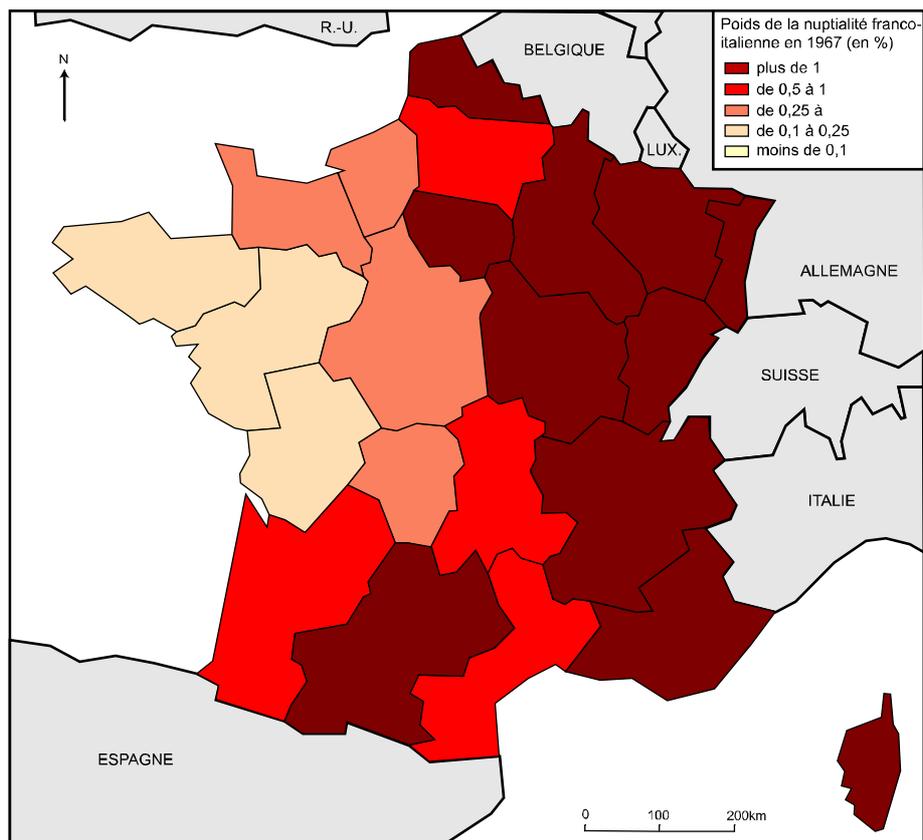


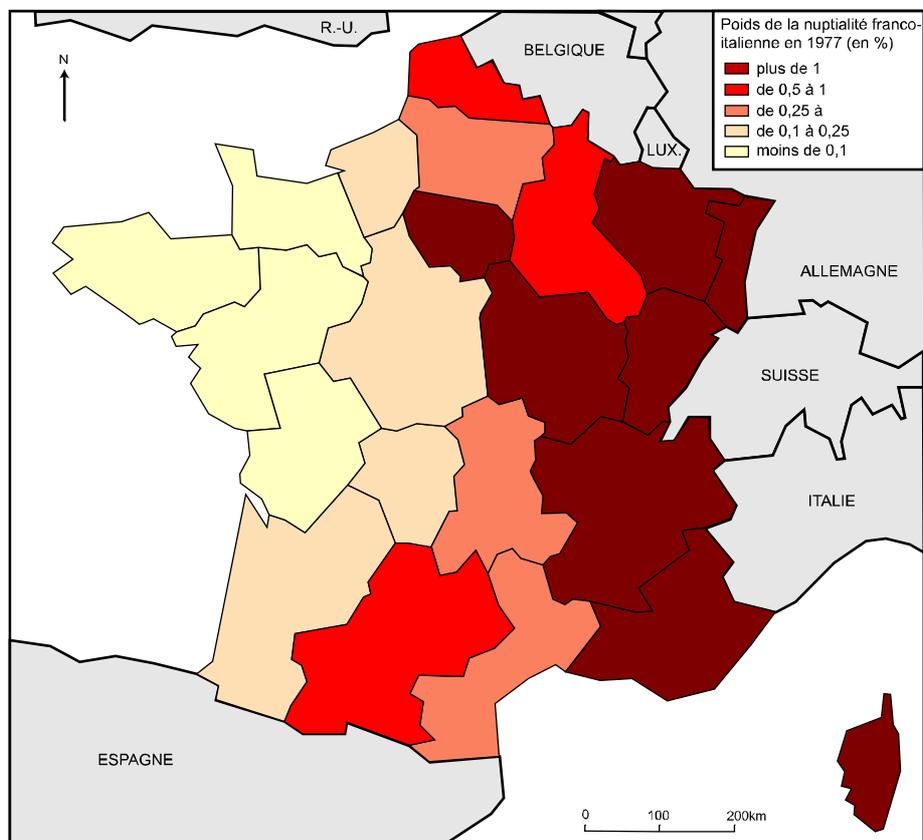
Figure Munoz-Perez et Tribalat, 1984

Figure 29. Relation entre l'entrée de travailleurs italiens et les mariages franco-italiens

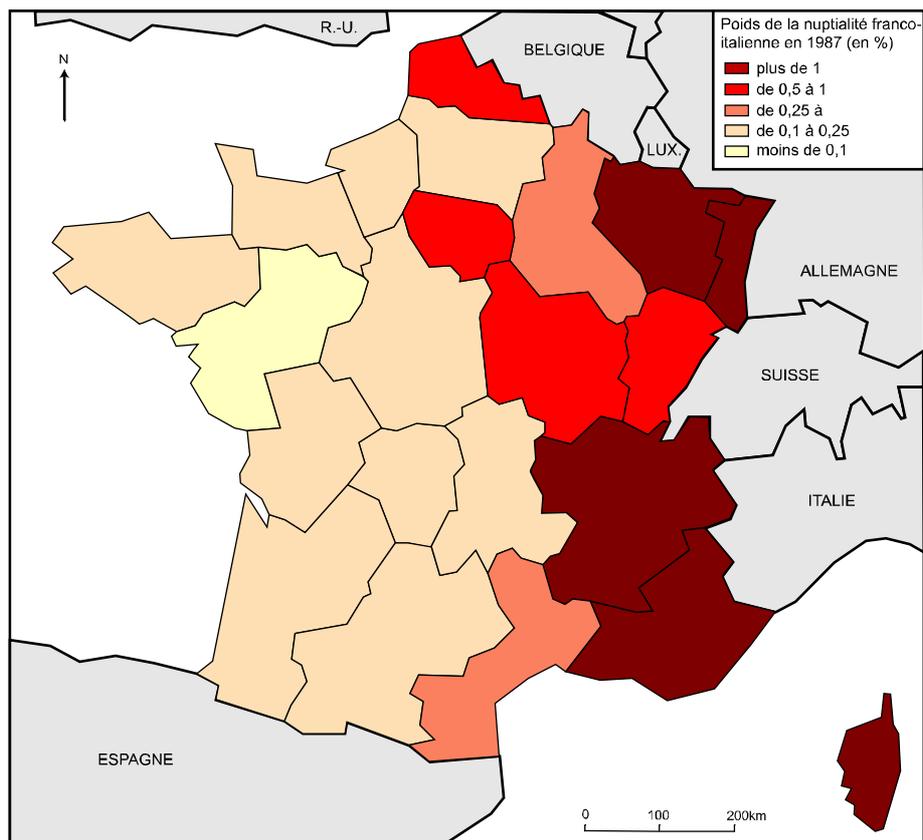
Cependant, les auteurs insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une loi générale : le degré de mixité dépend certes de la durée de séjour des individus, mais également de l'ancienneté du courant d'immigration : « à durée de séjour égale, un étranger épousera d'autant plus facilement un conjoint français qu'il appartient à une communauté d'implantation plus ancienne ». Ainsi, pour les Italiens des années 1960 le degré de mixité important peut s'expliquer par le fait que l'immigration italienne a commencé dans les années 1920. La communauté italienne est donc déjà bien intégrée dans le pays, et les nouveaux arrivés ont davantage de chances de se marier avec des Français(es) qu'entre Italiens.



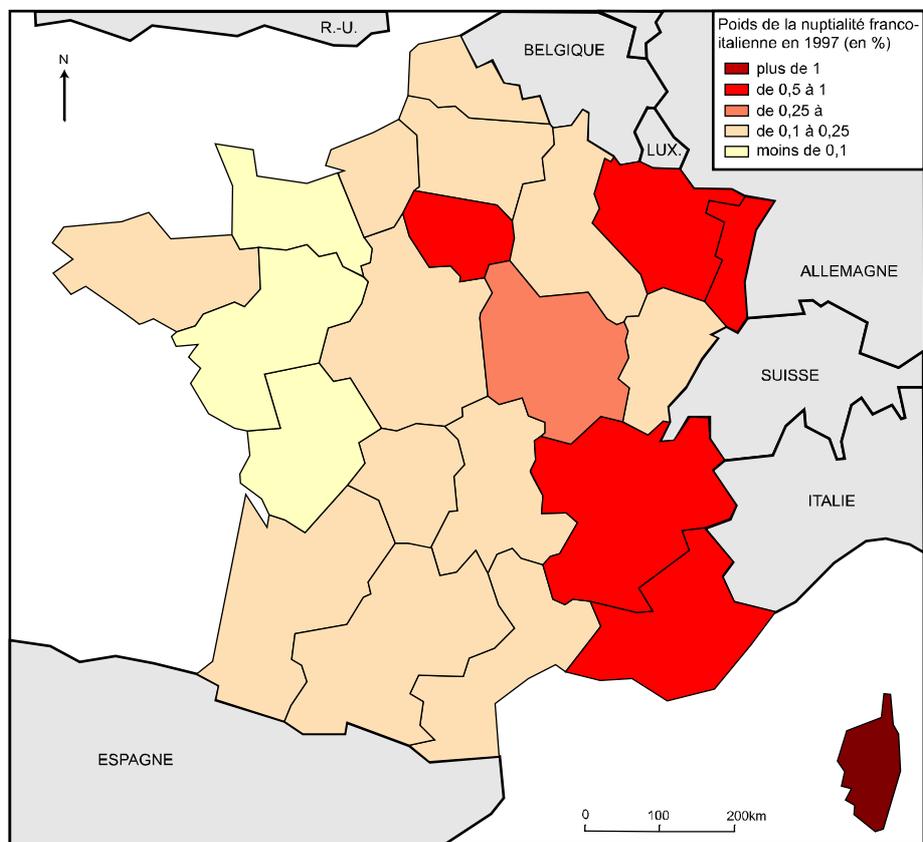
Carte 90. Part des mariages franco-italiens en France en 1967



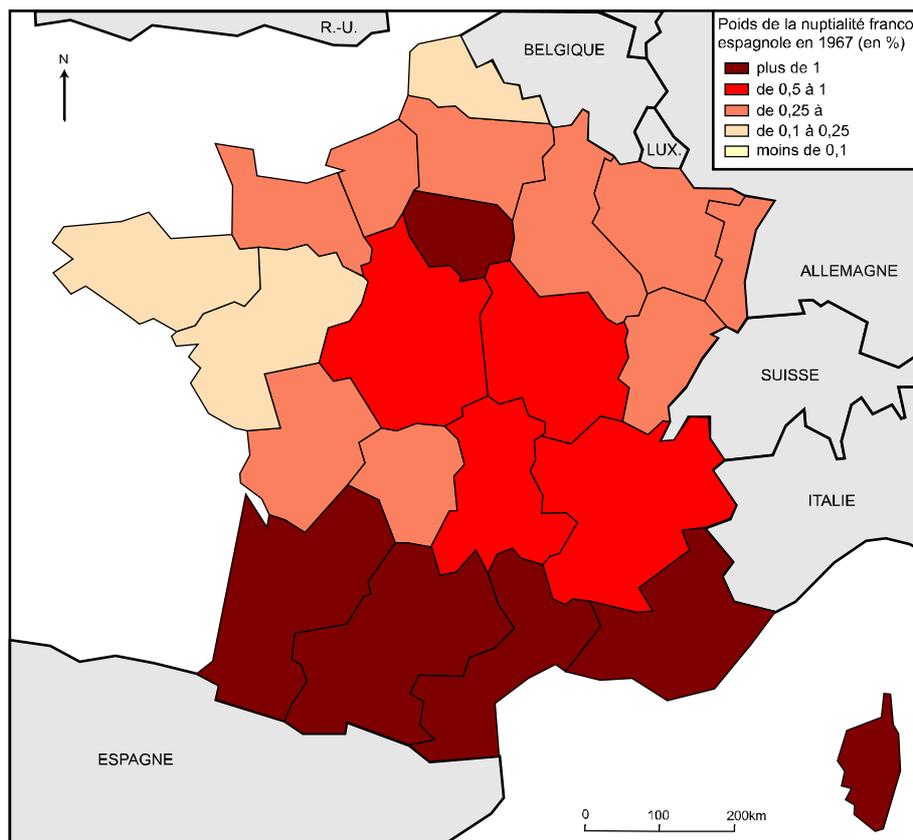
Carte 91. Part des mariages franco-italiens en France en 1977



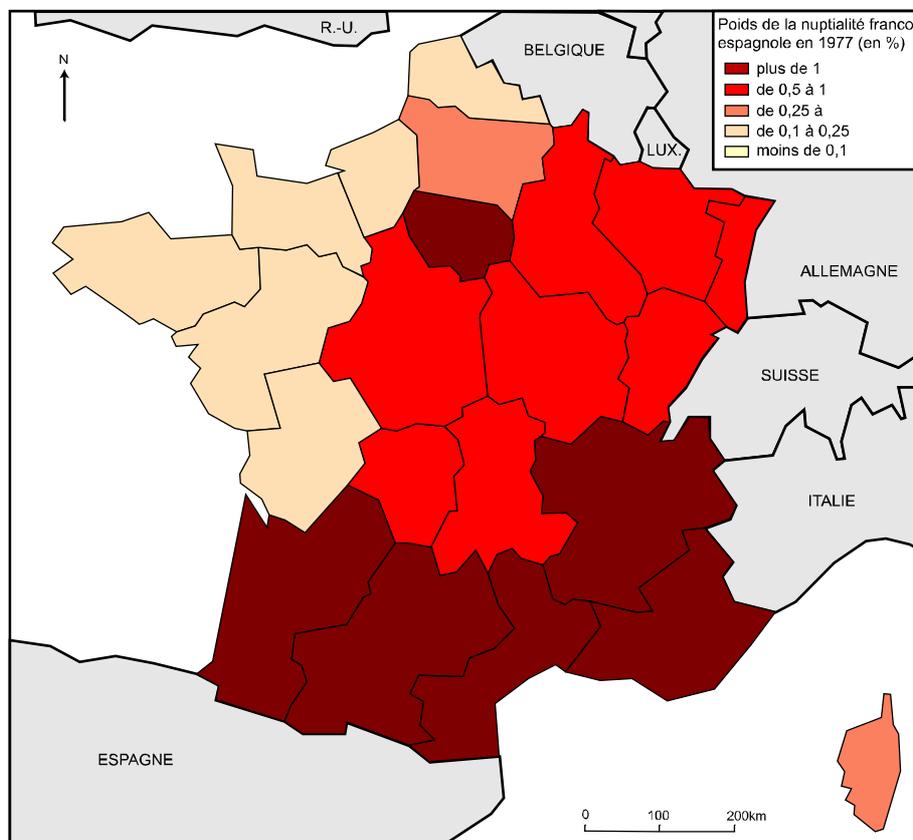
Carte 92. Part des mariages franco-italiens en France en 1987



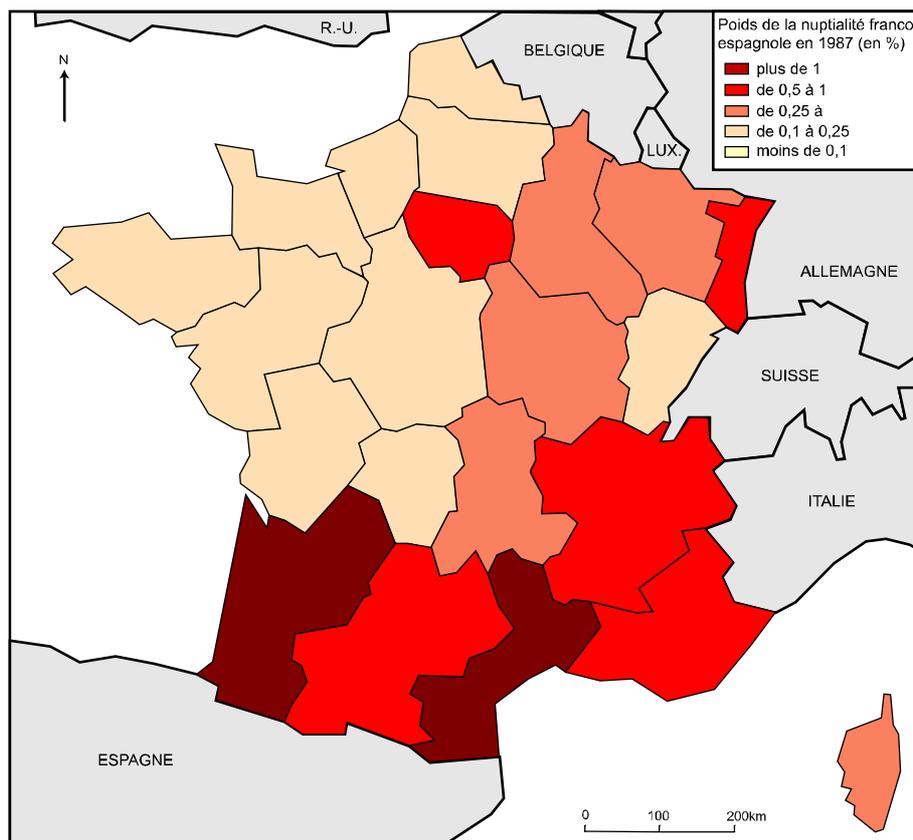
Carte 93. Part des mariages franco-italiens en France en 1997



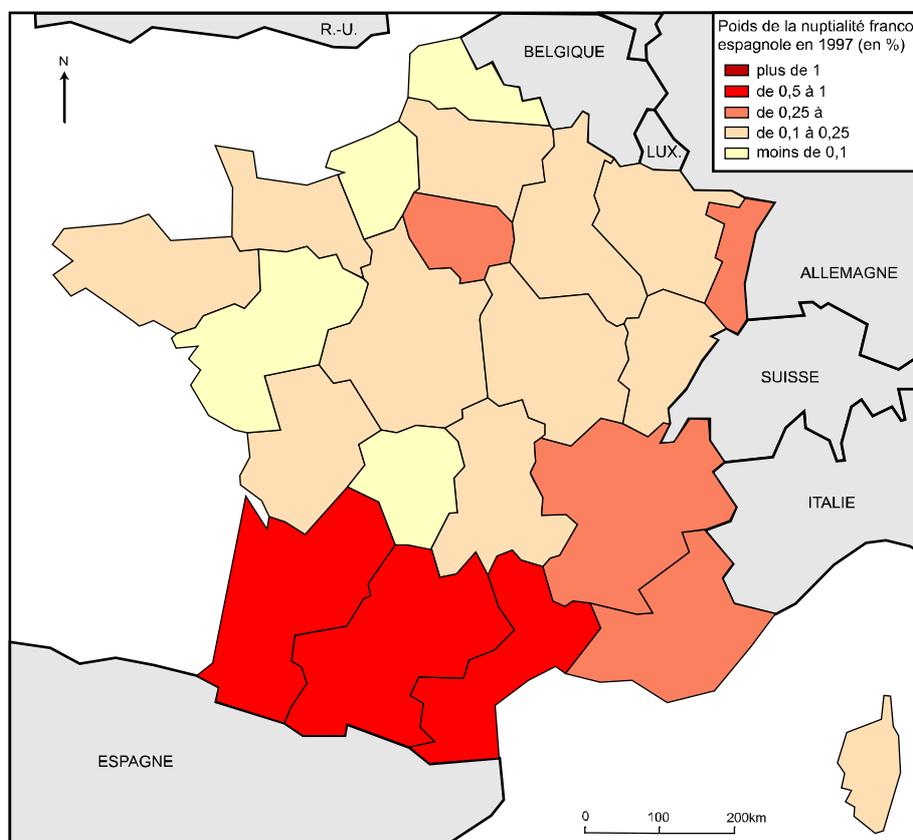
Carte 94. Part des mariages franco-espagnols en France en 1967



Carte 95. Part des mariages franco-espagnols en France en 1977



Carte 96. Part des mariages franco-espagnols en France en 1987



Carte 97. Part des mariages franco-espagnols en France en 1997

Suite au tarissement du flux d'immigrants italiens, la nuptialité franco-italienne baisse pour atteindre le bas niveau correspondant aux échanges entre l'Italie et la France.

Il en va de même pour l'immigration espagnole, qui a atteint aujourd'hui son niveau plancher.

Cependant, l'évolution de ces nuptialités mixtes n'en est pas moins instructive quant au rôle joué par la frontière. Dans tous les cas les régions frontalières sont les premières concernées par les mariages : Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour les Espagnols, PACA, Rhône-Alpes et Corse pour les Italiens. Sont aussi touchées dans les années 1970 les régions industrielles du nord-est de la France, pour des raisons évidentes d'attractivité de l'emploi.

En 1997, dans les deux cas le poids le plus fort de la nuptialité mixte est enregistré dans les régions voisines du pays d'origine, ainsi qu'en Alsace et en Île-de-France. Le poids de l'Île-de-France peut s'expliquer par les migrations d'étudiants, comme dans le cas allemand vu précédemment (de nombreux étudiants italiens et espagnols fréquentent les universités franciliennes).

Le cas de l'Alsace est plus étonnant, par la distance physique aux pays d'origine. Et il faut garder à l'esprit que la nuptialité mixte renseigne avant tout sur l'arrivée récente d'étrangers (la grande majorité des enfants nés de parents étrangers en France ont acquis automatiquement la nationalité française). Comment expliquer alors les arrivées récentes d'Italiens et d'Espagnols en Alsace ? Il s'avère que les courbes des nuptialités franco-italienne et franco-espagnole dans la région ont toutes deux une allure descendante, indiquant que la plancher n'a pas encore été atteint en 1997. Le poids relativement fort de ces nuptialités mixtes relève donc probablement d'une inertie dans le processus de migrations : les communautés espagnoles et italiennes arrivées récemment doivent entretenir encore des relations avec le pays d'origine. Les visites mutuelles entre familles et amis de France et du pays d'origine sont de nature à favoriser les échanges, et à entretenir le souffle de la nuptialité mixte dans cette région. Mais il est plus que probable qu'elle n'est que relictuelle et vouée à diminuer encore.

Signe de cette « normalisation » progressive des nuptialités franco-italienne et franco-espagnole : leur part dans les régions françaises est bien corrélée au tourisme des ressortissants de ces pays. Les taux de corrélation sont respectivement de 0,87 et 0,92.

Ainsi, suite à la baisse drastique liée au tarissement de l'immigration, les nuptialités mixtes avec les ressortissants des deux pays demeurent fortes avant tout dans les régions frontalières, ensuite en Île-de-France, et enfin dans certaines régions d'immigration récente comme l'Alsace.

Les mariages franco-britanniques traduisent un rapport à la frontière beaucoup plus ambigu.

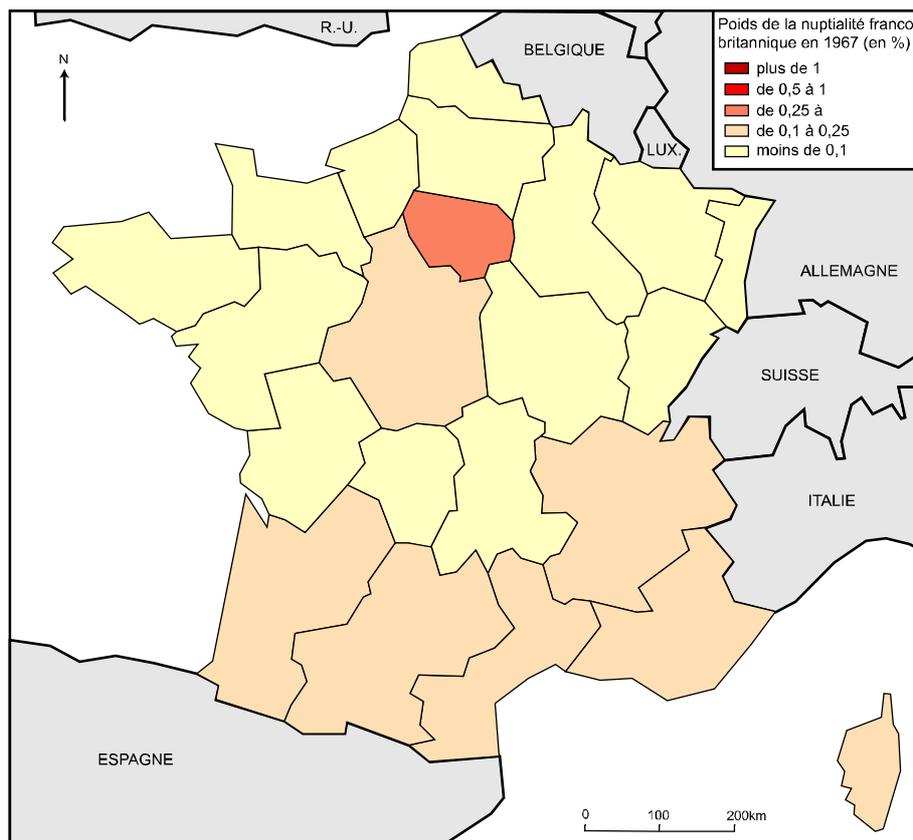
### ***3. La nuptialité franco-britannique : une attractivité littorale et méridionale plutôt que frontalière***

La dynamique des mariages franco-britanniques diffère radicalement de tout ce qui a été vu jusqu'à présent, en termes de rapport à la frontière. Nous avons évoqué dans l'approche régionale des mariages mixtes du Nord-Pas-de-Calais que la part des franco-britanniques y a longtemps été insignifiante, et que sa croissance depuis le début des années 1990 est à mettre sur le compte des nouvelles pratiques spatiales liées à la mise en service du Tunnel sous la Manche : fréquentation accrue du Nord-Pas-de-Calais par les Britanniques du Kent. Certes, cette nuptialité demeure faible ; mais si la tendance se poursuit, cela signifierait que la fréquentation de proximité croît entre habitants du Kent et du Nord-Pas-de-Calais. En d'autres termes, de façon inédite dans son histoire, le Royaume-Uni connaîtrait des dynamiques frontalières « classiques ».

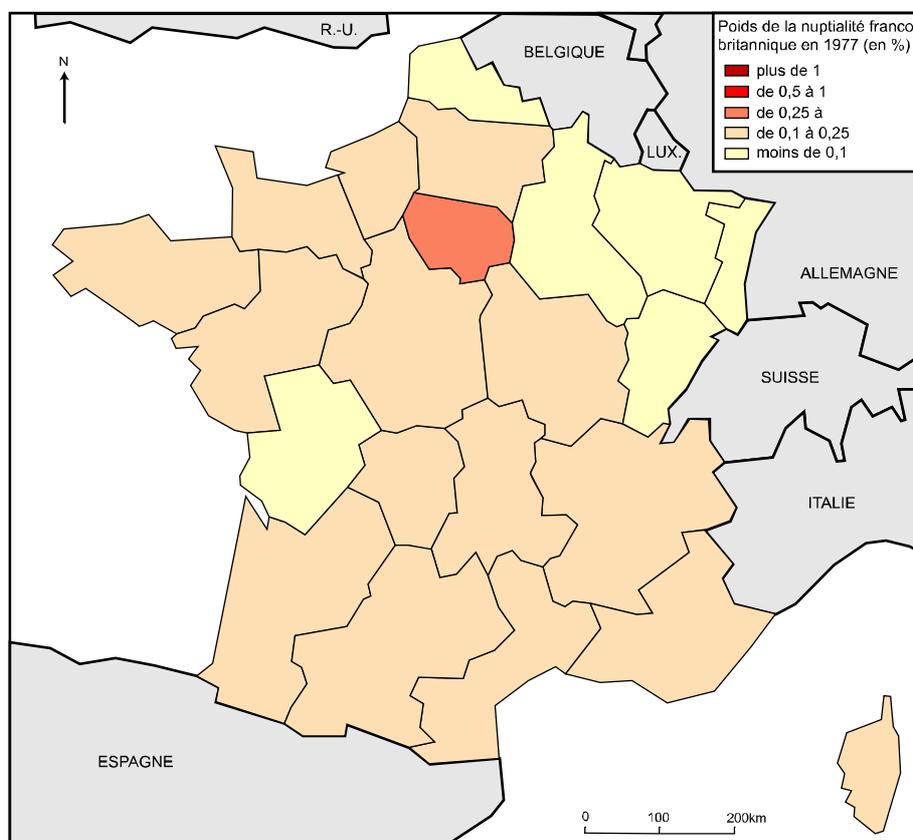
Cependant, la répartition de la nuptialité franco-britannique en France en 1997 indique que ce moment est loin d'être arrivé : le Nord-Pas-de-Calais n'est qu'au 18<sup>e</sup> rang des régions françaises pour la part de la nuptialité franco-britannique dans la nuptialité régionale. Les franco-britanniques se distinguent des autres nuptialités mixtes vues jusqu'à présent par une répartition équilibrée dans les différentes régions françaises, et par une attirance préférentielle dans les régions atlantiques et dans celles du sud de la France.

Par ailleurs, leur progression est spectaculaire en 30 ans. En 1967, ils étaient importants surtout en Île-de-France, et dans une moindre mesure dans les régions méridionales ; ils se sont par la suite renforcés dans ces régions et étendus aux autres. La fréquentation des Français et des Britanniques progresse donc nettement.

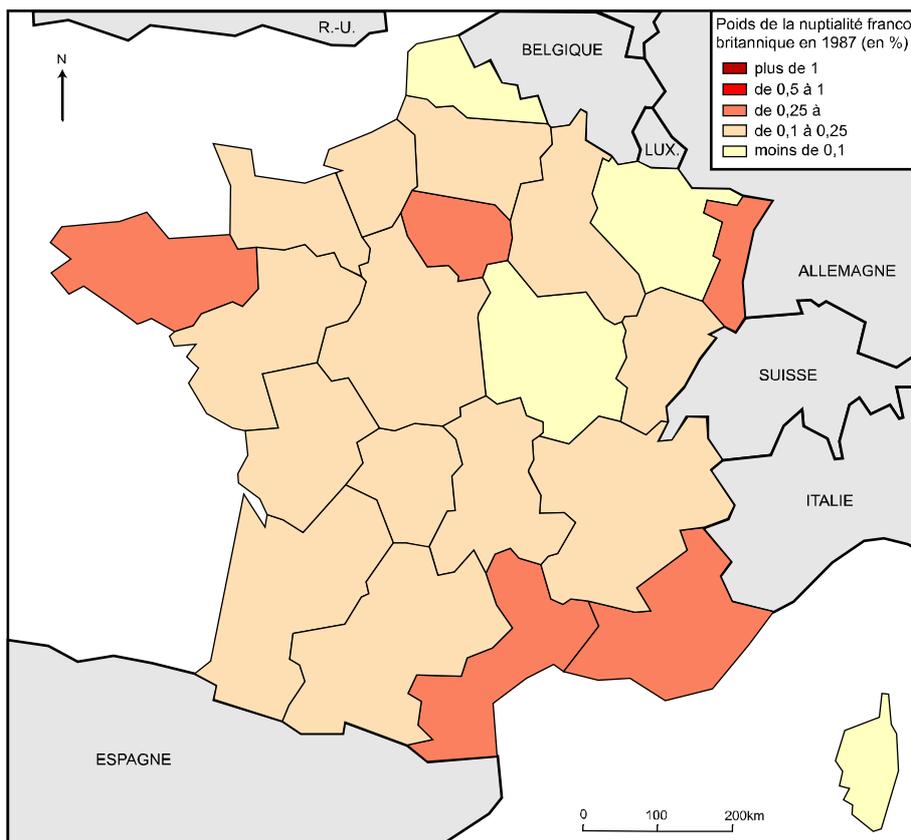
Comment expliquer la répartition spatiale de la nuptialité franco-britannique et sa progression ? De même que pour les nuptialités mixtes analysées précédemment, il y a une corrélation forte entre mariages et tourisme britannique (taux de corrélation de 0,92). Par ailleurs, le tourisme britannique est très important en France, plus que les tourisms allemand, belge, italien et autre (cf. figure 30 p.356). Barou et Prado citent la Bretagne, la Normandie, la Picardie, le Périgord et le Quercy comme régions privilégiées pour accueillir les touristes ruraux britanniques (Barou et Prado, 1995). S'y ajoute la destination traditionnelle de la Côte d'Azur : d'après Young, 40 000 Anglais « font le tour » entre 1789 et 1790 (Arthur Young, *Travels in France*, 1790). Le tourisme anglais en France et l'attraction qu'exercent les contrées rurales françaises ont donc des racines profondes.



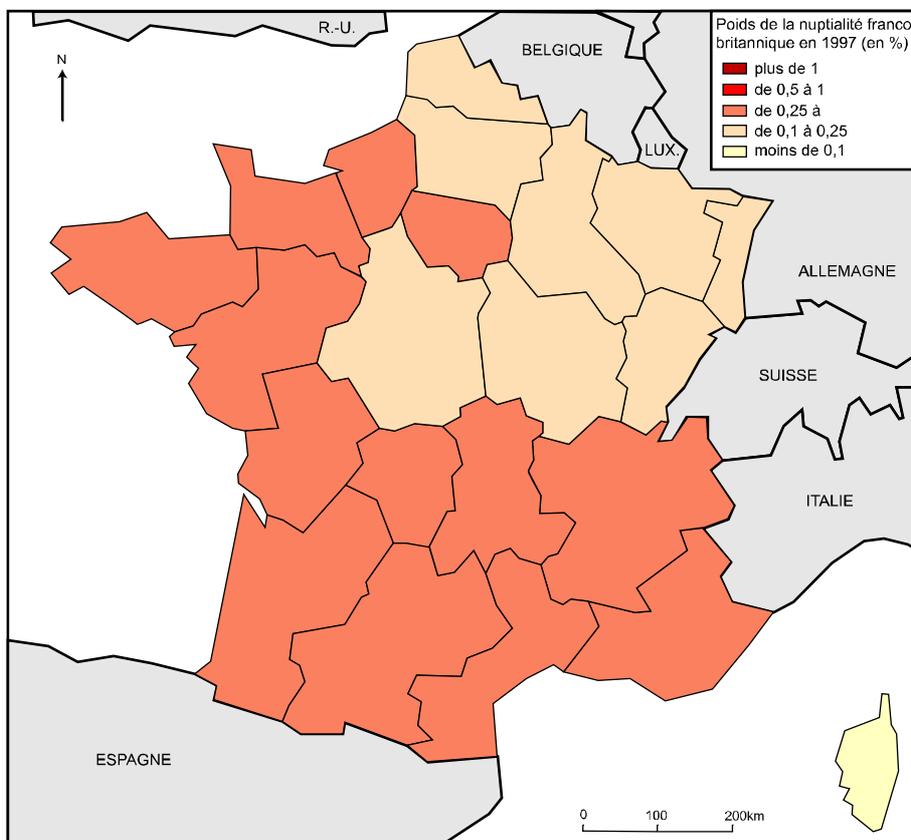
Carte 98. Part des mariages franco-britanniques en France en 1967



Carte 99. Part des mariages franco-britanniques en France en 1977

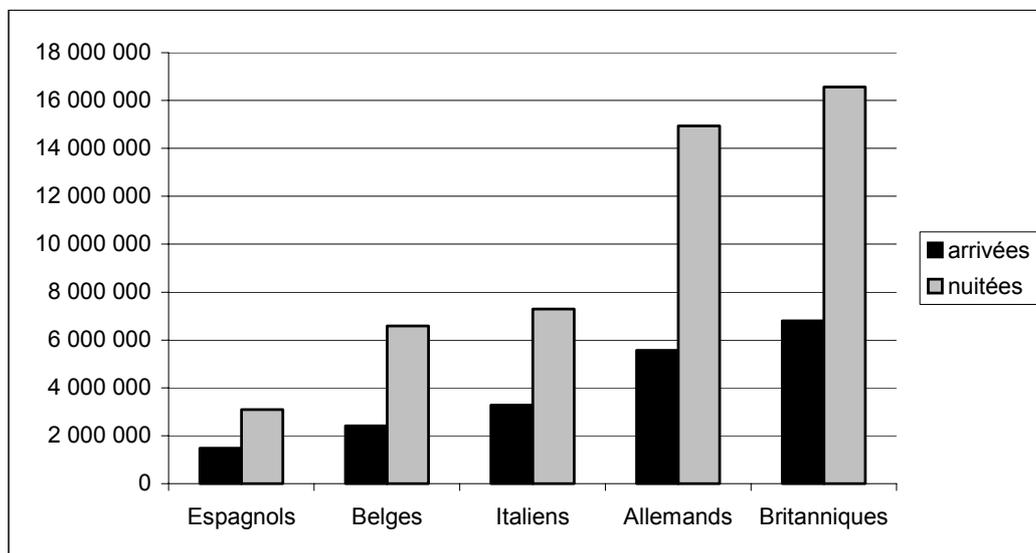


Carte 100. Part des mariages franco-britanniques en France en 1987



Carte 101. Part des mariages franco-britanniques en France en 1997

Parmi les Européens, les Britanniques sont les plus nombreux à venir faire du tourisme en France.



Source : Observatoire du tourisme, 1997

Figure 30. Les arrivées et nuitées des touristes étrangers en France, en 1997

D'après Barou et Prado, ce tourisme s'accompagne d'acquisitions immobilières importantes dans les campagnes. Ils analysent ces flux comme le résultat de plusieurs conditions favorables, qui valent autant pour les Britanniques que pour les ressortissants allemands et belges :

- « - effet d'annonce de l'intégration européenne, générant des stratégies de positionnement préalable par rapport aux possibilités de mouvement des personnes et des biens ;
- abondance de maisons rurales disponibles à l'achat en raison du désintérêt ou de l'absence d'héritiers ;
- prix de vente avantageux par rapport au coût d'une résidence similaire dans les autres pays de l'Union européenne ;
- recherche de « qualité de vie » et fuite d'espaces sur-densifiés (une montée des aspirations écologiques et hédonistes s'observe depuis quelques années parmi les représentants des classes moyennes des pays développés ;
- vaste transformation des espaces ruraux. »

Par ailleurs, le profil social des arrivants étrangers est différent de celui des néo-ruraux français des années 1970 : ils ont des ressources économiques importantes, une expérience professionnelle et souvent des mentalités « entrepreneuriales ».

La croissance de la nuptialité franco-britannique est très probablement liée à ce regain d'intérêt des Britanniques pour la France. Et sa diffusion à tout le territoire français peut se comprendre par le fait que beaucoup des espaces attractifs sont ruraux et présents sur tout le territoire. Enfin, les lieux d'origine et de destination des Britanniques semblent liés : Buléon montre que les Britanniques s'implantant dans les villages normands et picards viennent préférentiellement du sud-est et du sud-ouest anglais<sup>107</sup>. Barou et Prado indiquent que les habitants du Grand Londres se rendent massivement en Dordogne, Périgord et Quercy.

En première conclusion, les mariages franco-britanniques offrent l'image de relations échappant à toute logique frontalière, et de diffusion effectuée d'emblée à l'ensemble du territoire français. Cependant, le poids des Britanniques dans les mariages du Nord-Pas-de-Calais mérite d'être surveillé de près dans les années à venir : si sa croissance récente se poursuit, il signifiera l'émergence inédite d'une logique de relations frontalières pour le Royaume-Uni.

### Synthèse

L'analyse des nuptialités mixtes a permis de caractériser les échanges entre Français et Européens, et d'évaluer le rôle que jouent encore les frontières à l'échelle nationale.

En premier lieu, les mariages entre Français et ressortissants des pays voisins d'Europe du Nord (Allemands, Belges et Britanniques) ont en commun de se diffuser progressivement à tout le territoire national. Ce processus est à rapprocher certes des progrès dans la mobilité, mais aussi et surtout de l'attraction qu'exercent les campagnes françaises sur ces populations. Il y a ainsi une corrélation entre les régions de mariages mixtes et les régions d'arrivées de touristes étrangers. Pour les Allemands et les Britanniques, la sur-représentation de l'Île-de-France s'explique aussi par les flux d'étudiants. **Les frontières semblent donc devenir insignifiantes à petite échelle.**

Ce processus de diffusion ne se retrouve pas dans les mariages franco-italiens et franco-espagnols. Mais la chute de ces nuptialités mixtes s'explique principalement par le reflux de l'immigration en provenance de ces pays. Le plancher n'est pas encore atteint, et il est probable que ces mariages mixtes ont encore diminué depuis.

---

<sup>107</sup> BULEON, Pascal. – Les sociétés littorales de la Manche, entre facteurs de rapprochement, freins et décalages. *Hommes et Terres du Nord*, 1999, 11p.

Les mariages entre Français et ressortissants de tous ces pays – hormis la Grande-Bretagne – ont un point commun : ce sont les régions frontalières avec le pays concerné qui enregistrent les plus fortes nuptialités mixtes. L'évolution au cours des dernières années présente des allures différentes suivant les régions frontalières :

- stable pour les franco-belges dans le Nord-Pas-de-Calais (à hauteur de 0,8% en 1997), pour les franco-italiens en Corse (1,7%), en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (0,7%) et en Rhône-Alpes (0,6%), pour les franco-espagnols en Midi-Pyrénées (0,5%) ;
- croissante pour les franco-allemands en Alsace (1,8%) et en Lorraine (0,8%) ;
- décroissante pour les franco-espagnols en Languedoc Roussillon (0,6%) et en Aquitaine (0,6%).

Enfin, la localisation des mariages avec les Britanniques ne traduit aucun effet-frontière. Peut-être un effet-frontière est-il en train de naître avec une croissance récente de cette nuptialité dans le Nord-Pas-de-Calais ; mais cette tendance est très récente puisqu'elle a débuté au début des années 1990, et si elle se concrétise ses effets ne seront probablement pas tangibles avant plusieurs décennies.

Le paradoxe est que cette nuptialité franco-britannique, tout en étant pour le moment délogée de tout effet-frontière, est celle qui progresse le plus vite et le plus uniformément partout en France. Cette croissance récente se traduit très bien par les caractéristiques des Britanniques présents en France lors du dernier recensement : ils sont plus jeunes que les ressortissants d'autres nationalités (cf. tableau 12 ci-dessous). Si l'on tient compte de surcroît de la bonne santé économique actuelle du Royaume-Uni, il est probable que ces flux vont encore s'amplifier dans l'avenir.

	Population 1999	% 35-54 ans	% + 65 ans
Belges	66 927	33,9%	21,5%
Allemands	76 882	38,0%	12,7%
Britanniques	75 546	37,1%	12,1%
Néerlandais	25 223	36,4%	17,1%

Source : INSEE

Tableau 12. Les étrangers européens en France au recensement de 1999

## **Conclusion du chapitre 6**

L'évolution sur trente ans des mariages mixtes permet de caractériser les mutations des frontières à travers les relations « spontanées » des populations. Si plusieurs processus mis en évidence sont *inédits*, d'autres sont beaucoup plus *traditionnels* dans les relations frontalières.

Parmi les dynamiques traditionnelles, il ressort en premier lieu que **les frontières demeurent des lignes de discontinuité pour les mariages**. On se marie toujours préférentiellement avec des personnes de même nationalité. Les mariages franco-belges dans le Nord-Pas-de-Calais sont l'exception plus que la règle, ne représentant que 0,8% des mariages de la région. Même en Alsace, la région française la plus concernée par les mariages frontaliers, ils ne dépassent pas 2% de la nuptialité régionale – ce qui est faible, compte tenu de l'ampleur du travail frontalier dans la région et du nombre important d'Allemands venant y résider.

Cependant, les régions frontalières demeurent celles qui sont concernées au premier chef par la nuptialité mixte – et c'est une autre dynamique traditionnelle. Cela se retrouve sur toutes les frontières terrestres de la France. Plus précisément, c'est dans la proximité et la contiguïté avec la frontière que les échanges entre populations sont les plus intenses ; **continuité urbaine et continuité linguistique garantissent une intensité des relations**, comme l'a montré le cas franco-belge.

Cette dynamique de relations locales / régionales est d'autant plus traditionnelle... qu'elle est restée remarquablement stable depuis les 30 dernières années sur la frontière franco-belge. **Ses fluctuations sont d'ailleurs davantage liées à des circonstances locales et/ou régionales qu'au processus européen d'ouverture des frontières**. Ces circonstances peuvent être structurelles, comme la divergence linguistique progressive entre Flandre française et Flandre belge – facteur probablement le plus déterminant pour expliquer la baisse des mariages franco-flamands. Elles peuvent être également conjoncturelles, comme l'ouverture puis la fermeture d'une discothèque. Cet événement relaté dans le cas de Poperinge, aussi anecdotique et trivial soit-il, reste déterminant pour favoriser ou non les rencontres entre jeunes des deux côtés de la frontière. À ce propos, la grande constance de la nuptialité franco-belge dans les communes frontalières autour de Lille peut s'expliquer au moins en partie par la fréquentation continue tout au long de la période des mêmes lieux de loisirs par Français et Belges : bars, discothèques et dancings situés du côté belge de la frontière. Des enquêtes seraient nécessaires auprès des époux franco-belges pour attester cette hypothèse.

Ce qu'il y a d'inédit dans les mutations des frontières relève d'une autre échelle spatiale : à l'échelle nationale française, la nuptialité franco-belge se diffuse à tout le territoire. À la fin des années 1970, le facteur de distance à la frontière était déterminant,

et la part de la nuptialité franco-belge dans les régions décroissait avec la distance à la frontière. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : en-dehors de la région frontalière qui, nous le disions, reste concernée plus que les autres, **la fréquentation des populations françaises et belges survient désormais partout en France.**

Par ailleurs, le cas des nuptialités franco-italienne et franco-espagnole nous rappelle que traditionnellement les mariages mixtes survenaient suite aux intenses migrations de travail. Ainsi, ces deux nuptialités connaissent une baisse continue depuis les années 1970 suite à l'arrêt des flux migratoires en provenance d'Italie et d'Espagne. Mais la fréquentation des populations européennes aujourd'hui ne dépend plus tant du travail. Quels sont ses facteurs ? Les flux d'étudiants ont été évoqués pour les Britanniques et pour les Allemands, car ils expliqueraient la sur-représentation des mariages mixtes en Île-de-France. Les travaux des sociologues Barou et Prado soulignent le rôle d'un autre facteur : l'attraction que les campagnes françaises exercent sur les populations d'Europe du Nord. La corrélation forte que nous avons mise en évidence entre nuptialité mixte et tourisme indique que les deux phénomènes sont liés.

**Ce processus revient à nier une double fonction traditionnelle des frontières : la fonction d'entraver les échanges entre populations, et la fonction de concentrer les rares relations existantes à proximité même de la frontière. En d'autres termes, à l'échelle nationale la frontière se dilue dans l'espace.** Elle se dématérialise. Toute partie du territoire national est désormais susceptible de faire frontière, et d'être concernée par ce qui se passe au-delà des frontières. Les mutations des frontières ne concernent donc pas tant l'échelle locale / régionale que l'échelle nationale / transnationale. L'espace européen intérieur tend à se fluidifier. Et ce sont les mouvements mêmes des Européens et leurs relations réciproques qui en témoignent. En somme, on assiste à une européanisation spontanée du territoire de l'Union européenne.

Dans cette imbrication des échelles spatiales, la nuptialité franco-belge recouvre deux réalités différentes en France et en Belgique. Certes, le nombre de mariages franco-belges enregistré dans les deux pays est similaire (788 en France et 805 en Belgique, en 1997). Mais la différence de taille entre les deux pays provoque un déséquilibre : le poids des mariages franco-belges est fort en Belgique, alors qu'il est marginal en France, ce qui est encore accentué par la diffusion des mariages à tout le territoire français..

Enfin, de nombreuses questions ont été soulevées au cours de cette recherche sur les mariages. Une limite de notre analyse réside dans la faible part laissée aux catégories socioprofessionnelles des époux. Cette limite est liée à la disponibilité des données : à l'échelle locale, nous n'avons pu les évoquer que pour les années antérieures à 1987, année après laquelle elles ne sont plus reportées dans les registres belges. À l'échelle régionale et nationale française, cette information n'a pas été prise en compte car elle était reportée incorrectement dans la moitié des registres. Par ailleurs, ces informations fussent-

elles disponibles, l'imprécision des libellés quant aux professions et leur non-concordance entre France et Belgique auraient posé problème<sup>108</sup>. Ce point n'en est pas moins fondamental pour comprendre qui sont les époux franco-belges. En suivant les cas de mixité liée à une endogamie sociale à Poperinge et à Comines-Warneton, on peut poser l'hypothèse que les conjoints franco-belges frontaliers sont majoritairement ouvriers ou de classe moyenne (reflétant ainsi les structures socioprofessionnelles dominantes dans l'agglomération lilloise), tandis que les conjoints franco-belges ailleurs en France auront des positions sociales plus élevées (si l'on suit les apports des sociologues, selon lesquels les migrants d'Europe du Nord disposent d'un capital social et économique). Des recherches ultérieures sont nécessaires sur ce point.

Une autre question se pose sur les mariages mixtes en Île-de-France. Les mariages franco-allemands et franco-britanniques sont ici concernés, et non les franco-belges. Nous les avons interprétés comme liés aux échanges d'étudiants, après avoir constaté que de nombreux étudiants allemands et britanniques venaient en France, davantage que les étudiants belges. Mais une autre hypothèse est possible. L'Île-de-France présente également la singularité de comporter dans sa population une part importante d'immigrés et d'étrangers. Chez certains, les modes de vie communautaires prévalent, même quand ils ont acquis la nationalité française, et les mariages se font majoritairement à l'intérieur de la communauté – c'est notamment le cas de la communauté turque (cf. travaux de Michèle Tribalat de l'INED). Notre hypothèse est la suivante : les mariages franco-allemands en Île-de-France ne seraient-ils pas en fait des mariages entre Turcs ? Ici encore des recherches futures mériteraient d'être entreprises, pour voir la part des communautés immigrées dans les relations inter-européennes.

Enfin, ces relations entre Européens à l'échelle nationale soulèvent une autre question : s'il s'avère que ces relations sont véritablement liées au tourisme et au désir des ressortissants d'Europe du Nord de s'installer dans des régions qu'ils jugent attractives en termes de qualité de la vie, alors, étant donné que le tourisme des Français en Grande-Bretagne et en Allemagne est beaucoup plus faible que le tourisme britannique et allemand en France, les nuptialités franco-britanniques au Royaume-Uni et franco-allemandes en Allemagne sont-elles négligeables ?

Ces recherches devront être menées sur le long terme, et impliquer l'ensemble des pays de l'Union. Par exemple, il s'avère qu'en 1968, les mariages entre Britanniques et Allemands enregistrés en Allemagne étaient deux fois supérieurs aux mariages entre Britanniques et Français en France (870 contre 444) – c'est ce que révèle une des rares

---

<sup>108</sup> Dans son étude sur les mariages à Mouscron et à Wattrelos, Stéphanie Sandraps souligne cette non-concordance entre les deux pays.

SANDRAPS, Stéphanie. – Influence de facteurs sociaux et géographiques sur l'interaction spatiale : le cas des mariages. *Espace géographique*, 1995-1, p.11-24

études menées sur les mariages mixtes entre Européens<sup>109</sup>. Aujourd'hui, à un moment où l'on a constaté une forte croissance des mariages franco-britanniques, les mariages germano-britanniques ont-ils crû autant ? Toujours en 1968 et en Allemagne, les mariages entre Allemands et Néerlandais étaient très importants (au nombre de 2375), davantage qu'entre Allemands et Français (1586). Quelle est la tendance aujourd'hui pour ces deux types de mariages mixtes ? Y a-t-il toujours une « préférence néerlandaise » et des rapports privilégiés avec les Britanniques ? De telles études constitueraient un baromètre de la fréquentation mutuelle des Européens.

L'élargissement de notre étude à ces autres grands pays permettrait de mieux caractériser les mutations des frontières, et de montrer dans quels sens se font les échanges et comment ils évoluent.

---

<sup>109</sup> GUEREND, Jean-Pierre. – Un cas particulier de mariages mixtes : les mariages franco-allemands. *Ethnies*, 4, 1975, p.135-153

## Conclusion de la deuxième partie

La nature spatiale de la frontière se dédouble : à l'échelle locale, la frontière conserve de nombreux attributs traditionnels ; à l'échelle nationale, elle devient insignifiante à mesure que les faits qui la concernent gagnent en profondeur.

À l'échelle locale, la frontière est plus poreuse là où il y a continuité du tissu urbain et continuité linguistique. Cela ressort quels que soient les types de relations, notamment pour le travail frontalier, la scolarité, le commerce et les loisirs. Si l'on considère les mariages mixtes comme un indicateur de la sociabilité transfrontalière, c'est aussi là que la fréquentation entre populations est la plus intense. Cela étant, toute la population n'est pas concernée : les analyses menées à Mouscron indiquent que si certains ont leur réseau social et familial à cheval sur la frontière, d'autres sont bien davantage tournés d'un seul côté. La pratique de la frontière diffère donc suivant les individus.

Par ailleurs, l'analyse rétrospective de la nuptialité montre que cette intensité des relations en certains endroits de l'agglomération lilloise est ancienne, et demeure constante depuis les dernières décennies.

En revanche, la nuptialité frontalière dans les communes flamandes présente une double discontinuité, que l'on peut présenter en suivant Grasland comme une *discontinuité de niveau* et une *discontinuité d'évolution*<sup>110</sup>. Discontinuité de niveau, car le poids des mariages franco-belges y est nettement inférieur à celui relevé dans les communes wallonnes. Discontinuité d'évolution, car il n'évolue pas dans le même sens : il tend à baisser dans les communes flamandes, alors qu'il reste constant dans les communes wallonnes.

Cette baisse de la nuptialité frontalière dans les communes flamandes s'explique davantage par la divergence linguistique croissante entre les côtés flamand et français, que par un effet pervers de l'ouverture des frontières. Cependant, cette évolution est préoccupante pour l'avenir. En effet, comme nous l'avons vu dans les cas de Mouscron et de Comines-Warneton, les niveaux élevés de nuptialité se retrouvent d'une année sur l'autre, comme s'il y avait un effet boule de neige ou tout au moins une force d'inertie qui maintiendrait constante la fréquentation entre Français et Belges ; les mariages sont des événements sociaux qui entretiennent cette fréquentation, et peuvent conduire à d'autres mariages. Inversement, la situation entre Français et Flamands répond davantage à un effet « peau de chagrin » : non seulement la divergence linguistique freine les relations et peut expliquer la baisse des mariages, mais encore cette baisse amène à ce qu'il y ait moins d'échanges entre populations voisines françaises et flamandes. Les deux tendances se nourrissent et s'entretiennent.

---

<sup>110</sup> GRASLAND, Claude. – « Limites politiques et barrières migratoires : l'exemple de l'ex-Tchécoslovaquie » p.425-440 in : GALLUSSER, Werner A. (ed.). – Political boundaries and coexistence: proceedings of the IGU symposium, Basle, 24-27 mai 1994. – Bern : Peter Lang, 1994. – 449p.

La mutation des frontières se manifeste davantage à l'échelle nationale, dans le sens d'une perméabilité accrue de la frontière franco-belge. La diffusion des mariages franco-belges à l'ensemble du territoire national atteste de la mobilité croissante des populations ; les échanges ne sont plus cantonnés à proximité des frontières terrestres. C'est maintenant tout le territoire national qui est concerné par la traversée des frontières. Et cela n'est pas spécifique aux relations entre Français et Belges : les relations entre Français et Allemands et celles entre Français et Britanniques témoignent des mêmes dynamiques.

Cette double tendance entre échelle locale et nationale confirme notre hypothèse selon laquelle les relations entre régions frontalières ne croissent pas nécessairement parallèlement au processus d'ouverture des frontières. Cependant, cette hypothèse doit être rectifiée dans sa formulation : nous postulions que la convergence des États membres ferait chuter les relations frontalières (dans la mesure où les échanges sont d'autant plus forts que les discontinuités socio-économiques sont fortes). Or, il s'avère que la discontinuité franco-belge évolue certes dans ses formes, mais demeure prégnante. Rien n'est figé et les tendances ne sont pas définitives : au déclin du travail frontalier belge en France répond une croissance du travail frontalier français en Belgique ; les différences de taxes, de services et de pratiques commerciales engendrent toujours des relations frontalières. Et la monnaie commune n'a pas altéré ces échanges. Néanmoins, il faut considérer la convergence comme un processus à long terme, compte tenu de l'inertie des structures institutionnelles et législatives. Notre hypothèse se vérifiera peut-être sur un pas de temps long.

Par ailleurs, la frontière conserve son rôle classique de fenêtre vers l'altérité : quand on la traverse, on trouve d'autres produits, d'autres services, d'autres pratiques, qualitativement et/ou quantitativement différents.

Enfin, la double articulation entre échelles locales et nationales, mise en évidence sur la frontière franco-belge, se retrouve sur d'autres frontières. Des similarités existent avec la frontière franco-espagnole dans le Pays Basque. Les deux cas sont comparables : il s'agit de frontières inter-étatiques séparant des populations pouvant prétendre à des racines historiques communes : respectivement les Flamands et les Basques. Or, rien n'atteste qu'il y ait d'importants échanges « intra-communautaires » : les relations restent classiques d'une situation frontalière, à savoir que l'on va chercher de l'autre côté de la frontière ce qui est différent ou moins cher ; et en l'absence d'intérêt à traverser la frontière, les relations s'atténuent. C'est ce qui ressort de l'étude de Marie-Pascale Zanettin : de moins en moins de Français traversent la frontière pour faire leurs achats en raison de la convergence des prix (à part pour quelques produits, comme les

automobiles) ; mais des Espagnols viennent résider en France en raison de la disponibilité des terrains et de leur coût moins élevé<sup>111</sup>.

Les échanges communautaires basques demeurent très faibles. Comme l'a montré Hélène Velasco sur un village basque frontalier côté français, les mariages ont toujours été davantage tournés vers le côté français que vers le côté espagnol (depuis 200 ans) ; et quand il y avait mariage avec un Espagnol, il s'agissait davantage d'Espagnols venant de régions éloignées que de Basques (dans le cadre de migrations de travail)<sup>112</sup>.

Enfin, dans le domaine économique également les relations se font davantage entre l'Aquitaine et les autres régions espagnoles qu'à l'intérieur de cet hypothétique « pays basque » ; c'est ce que montre Alain Darré à partir des investissements aquitains en Espagne<sup>113</sup>. Il conclue : « Les très récents investissements réalisés par des entreprises de la Communauté autonome basque sur l'autoport d'Hendaye, à Bayonne (Caisse d'épargne de Bilbao) ou sur les rives de l'Adour (aciérie de pointe) relèvent moins de la solidarité basque que certains ont voulu voir que d'un simple calcul coût/avantage. Dans ce contexte, la complémentarité des économies aquitaine et basque soulignée par tous les observateurs rend la relative faiblesse des flux réels encore plus signifiante et décalée eu égard aux ambitions affichées par les déclarations de nombreux élus ».

Cette dernière citation fait référence à l'action des élus sur les frontières. Plusieurs politiques accompagnent en effet les mutations des frontières, qu'elles soient régionales, nationales ou communautaires. Quelle est cette redéfinition institutionnelle des frontières ?

---

<sup>111</sup> ZANETTIN, Marie-Pascale. – La conurbation Bayonne-Saint-Sébastien à l'épreuve de l'Acte Unique : les frontières de la mythologie européenne. p.155-168 in : PALARD, Jacques (dir.). – L'Europe aux frontières : la coopération transfrontalière entre régions d'Espagne et de France. – Paris : PUF, 1997. – 168p. – [Travaux de recherche du GRALE]

<sup>112</sup> VELASCO, Hélène. – La frontière vue au prisme des actes d'état civil à Larrau (Pays Basque). *Hommes et Terres du Nord*, 1998(1), p.11-15

<sup>113</sup> DARRE, Alain. – France-Espagne Aquitaine-Euskadi : images croisées et relations transnationales. p.31-50 in : PALARD, Jacques (dir.). – L'Europe aux frontières : la coopération transfrontalière entre régions d'Espagne et de France. – Paris : PUF, 1997. – 168p. – [Travaux de recherche du GRALE]



## *Troisième partie*

### *Redéfinition institutionnelle des frontières*

---

Les aspects les plus emblématiques des mutations des frontières sont institutionnels : le départ des douaniers d'une part, signe de la réalisation du marché unique et concrétisation d'une liberté de circulation sans entrave ; la coopération transfrontalière d'autre part, traduction d'une nouvelle façon de vivre entre voisins. Dans cette partie sont interrogées ces deux dimensions de la frontière, **la surveillance et la coopération**.

Ces deux dimensions sont constitutives de la nature des frontières. En effet, si l'on reprend la théorie limologique de Raffestin suivant laquelle la frontière remplit un certain nombre de fonctions, la surveillance ressort de la fonction de régulation qu'exerce toute limite, et la coopération de la fonction de relation (cf. chapitre 1). Il y aurait donc une révolution dans les fonctions que la frontière remplit pour l'État, touchant autant au non-contrôle des flux qu'à la façon de vivre ensemble. En outre, les deux processus sont concomitants, le premier programme Interreg ayant été institué en 1990 et le marché unique en 1993 (avec la mise en place des accords de Schengen en 1995) – ce qui renforce l'impression que les frontières disparaissent.

Quel est l'impact de ces processus sur la nature spatiale de la frontière ? L'objectif de cette partie est de montrer d'une part que les frontières, loin de disparaître du champ d'action des douaniers, restent omniprésentes dans leur pratique ; d'autre part, que la coopération souhaitée ne rencontre pas partout et pour tous le même succès. L'analyse de ces politiques de surveillance et de coopération permettra ainsi de souligner plusieurs caractéristiques rémanentes de la frontière.

## Chapitre 7. Frontière et surveillance : l'action des douaniers

---

La notion de frontière demeure intrinsèquement liée à celle d'État : ligne politique, elle délimite les zones de souveraineté. Cependant, plusieurs prérogatives étatiques portant traditionnellement sur les frontières ont été supprimées parallèlement au processus de construction européenne – comme le droit de contrôler les entrées et sorties, ou de protéger le marché national. Le contexte de suppression des contrôles fixes aux frontières a été rappelé dans le chapitre 1 : intergouvernemental d'abord avec les Accords de Schengen, communautaire ensuite avec le Traité d'Amsterdam.

Les frontières sont donc l'enjeu de forces contraires : des forces globales d'ouverture, face aux forces nationales traditionnelles de surveillance / contrôle. L'interaction État-frontière sera ici questionnée. Que nous apprend l'action des États quant à la nature spatiale des frontières ? L'enjeu sera de montrer dans la pratique ce qui reste du pouvoir de l'État sur la frontière, en matière de contrôles.

L'accent est placé sur l'action des douaniers. En effet, les douaniers sont des acteurs incontournables de la frontière, et traduisent plus que les autres agents de sécurité publique – policiers et gendarmes – la fonction de surveillance qui y est attachée. Depuis la Ferme Générale, la raison d'être de l'administration douanière est de contrôler les produits qui entrent dans le territoire et ceux qui en sortent, et de lever les taxes afférentes. Les douaniers se trouvent donc dans les points d'accès du territoire : frontières, ainsi que ports et aéroports. La mise en place du Grand marché unique le 1<sup>er</sup> janvier 1993 a imposé une redéfinition de leur rôle<sup>1</sup>. **Nous montrerons ici comment ce rôle traduit les nouveaux attributs de la frontière, comme la réorganisation zonale des douanes sur tout le territoire, mais aussi ses attributs classiques comme le caractère de ligne.**

L'analyse portera principalement sur les douanes françaises. En effet, il n'existe pas de corps comparable en Belgique : les fonctions de contrôle douanier sont remplies par les services de police fédérale. Il existe certes une administration douanière belge, mais elle n'est composée que d'agents travaillant en bureau et non sur le terrain. La taille différente des administrations douanières françaises et belges est d'ailleurs le signe que les enjeux des contrôles aux frontières ne sont pas les mêmes entre les deux pays : pour un grand pays comme la France qui dispose d'un vaste marché intérieur, les tarifs douaniers ont longtemps été l'instrument de la politique économique – ce qui ne pouvait réussir qu'avec une douane puissante ; pour un petit pays comme la Belgique, l'enjeu était davantage de trouver un débouché extérieur aux productions que de contrôler les entrées. Comme l'écrit Paul Claval, « Pour de petites nations comme la Suisse, la Belgique ou les Pays-Bas, il est impossible de fixer une politique économique sans tenir compte de celles

---

<sup>1</sup> HAMEZ, Grégory. – Frontières nationales et nouvelles limites au sein de l'Union européenne. p.359-374 in DESPLAT, Christian (dir.). – Frontières. – Paris : éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002. – 377p.

des voisins. Pour les États plus importants, la situation n'est pas aussi grave, mais la proximité des marchés étrangers crée une pression non négligeable »<sup>2</sup>.

Si comprendre l'action des douaniers est fondamental pour cerner la nature spatiale de la frontière, l'accès aux informations est particulièrement difficile. En effet, la pratique douanière doit nécessairement garder une part de secret et rester éloignée de la place publique pour être efficace ; par ailleurs, la coopération internationale des polices et douanes évolue dans le très court terme et a des répercussions immédiates sur le terrain, ce qui rend peu aisé d'en dresser un tableau synthétique. Mais selon Bush, pour expliquer les difficultés à obtenir des informations, « la raison n'est pas seulement que ce thème est actuel et l'objet d'une modification constante. C'est surtout le traitement à huis-clos qui joue un rôle important. Celui qui peut refuser de donner de l'information a du pouvoir et peut, à lui seul, causer du désordre. »<sup>3</sup>

Ce déficit habituel des informations relatives à la douane va paradoxalement de pair avec une politique de communication exacerbée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Comme le remarque Fabrice Jacob, « pendant de nombreuses années, la douane est restée secrète et muette. Mais dans le contexte de changement, une politique de communication très offensive s'est développée ces dernières années. La surveillance fait du trafic de stupéfiants son cheval de bataille et, par le recours aux médias, [la douane] tente actuellement d'imposer au public sa nouvelle identité autour d'un rôle de salut national face à des fléaux tels que la drogue, le trafic d'armes. »<sup>4</sup>. Le directeur interrégional des douanes du Nord nous avouait utiliser sciemment les médias, en faisant de temps en temps des conférences de presse afin que l'opinion publique soit consciente du travail accompli par les douaniers – mais ces communications étaient espacées de quelques mois, pour éviter que « trop d'information ne tue l'information ».

---

<sup>2</sup> CLAVAL, Paul. – Espace et pouvoir. – Paris : PUF, 1978. – 257p.

<sup>3</sup> BUSCH, M. – Grenzenlose Polizei : Neue Grenzen eine polizeiliche Zusammenarbeit in Europa. – Münster : Westfälisches Dampfboot, 1995

cité dans RENAULT, G., VANDERBORGHT, L., VAN OUIRIVE, L. – Actualités bibliographiques : La collaboration policière internationale en Europe. *Déviance et Société*, 20(2), 1996, p.173-192

<sup>4</sup> JACOB, Fabrice. – Les douaniers français aux frontières de la sécurité intérieure. *Déviance et Société*, 19(4), 1995, p.339-354

L'encart suivant, paru dans *Le Monde* du 6 décembre 2003, est un exemple de ce marketing :

### Saisie record d'écstasy en France

**LES DOUANIERS** de Dunkerque ont réalisé, mercredi 3 décembre, la plus importante saisie d'écstasy jamais effectuée en France, soit 852 528 cachets, à la suite d'un « *contrôle inopiné* » d'un poids lourd en provenance d'Allemagne. La drogue, d'une valeur à la revente estimée à 9,6 millions d'euros, se trouvait dans une cache aménagée dans un semi-remorque qui s'apprêtait à embarquer vers la Grande-Bretagne au terminal ferry de Loon-Plage (Nord). Lors de son audition par les douaniers, le chauffeur du poids lourd a reconnu sa participation au trafic. Placé en garde à vue, il devait être présenté à un juge d'instruction vendredi 5 décembre. Au cours des neuf premiers mois de 2003, les douaniers de Nord - Pas-de-Calais et de la Picardie ont saisi près de 258 kilogrammes de cocaïne, 105 kilogrammes d'héroïne et près de 1,3 million de cachets d'écstasy.

#### Encart 2. La politique de communication des douanes : exemple d'encart paru dans *Le Monde*, 6 décembre 2003

Cette stratégie de communication peut fausser la perception de ce qui se passe à la frontière. La méthode que nous avons suivie pour recueillir les données a consisté à recouper les informations provenant de différentes sources :

- sources juridiques et réglementaires sur ce que peuvent et doivent faire les douaniers à la frontière franco-belge ;
- données de la douane sur les saisies de stupéfiants ; ces données sont à manier avec précaution, comme nous le verrons dans la section 2 ;
- entretiens et visites de terrain avec des douaniers, en 1997 et 1998. Les entretiens ont été menés auprès d'acteurs aux différents niveaux hiérarchiques : le Préfet délégué à la Sécurité et à la Défense de la zone de défense Nord ; le Directeur Adjoint de la Direction interrégionale des douanes du Nord ; des inspecteurs des douanes à Halluin, à Dunkerque et à Calais (brigade de recherches et brigade de surveillance). Des entretiens complémentaires ont été menés auprès d'autres acteurs de la sécurité publique : DIRCILEC et Renseignements généraux.

L'objectif est de déceler ce qui reste de la nature spatiale de la frontière en tant que ligne et en tant que zone, à partir du croisement de ces trois types d'information.

## **I ] La ligne-frontière, omniprésente dans l'action des douaniers**

La liberté de circulation entre les États membres de l'Union et la suppression des contrôles fixes douaniers sont de nature à affaiblir sensiblement le caractère linéaire de la frontière. Certes, la frontière demeure une ligne de discontinuité institutionnelle, sociale et culturelle, mais elle ne doit plus exercer un rôle de filtre ou de barrière aux flux.

Nous verrons ici qu'en dépit des impératifs communautaires, le caractère linéaire de la frontière est loin d'avoir disparu.

### **A ] La frontière est toujours régie par le Traité de Courtrai (1820), qui garantit sa linéarité**

Le Traité de Courtrai est toujours le texte de référence régissant l'action des douanes sur la frontière franco-belge<sup>5</sup>. Il consiste d'une part en une énumération des cessions de terrain entre les deux royaumes, d'autre part en dispositions relatives au travail des douaniers.

L'article 69 est le plus important : il stipule que les abords de la frontière sont *non aedificandi*.

Art. 69. À l'avenir, et pour l'intérêt des deux Etats, aucune construction de bâtiment ou habitation quelconque ne pourra être élevée et ne sera tolérée qu'étant établie à dix mètres de la ligne frontière, ou à cinq mètres seulement de distance d'un chemin, lorsque ce chemin est mitoyen et que son axe forme la limite.

Cette disposition permet d'optimiser la surveillance qu'exercent les douaniers, en garantissant que les abords de la frontière ne se densifient pas et que les douaniers puissent toujours y avoir accès. La frontière est une ligne figée où toute construction est interdite.

Le Traité de Courtrai comporte également des dispositions de détail relatives au travail des douaniers, par exemple quant à la batellerie sur la Lys :

Art. 5. (...) Chaque batelier ou conducteur de bateau devra être porteur d'un acte [signé par le préfet du département du Nord et par le gouverneur de la province de Flandre occidentale] afin que les douanes Françaises puissent permettre le passage, et chaque bateau sera sujet à la visite desdites douanes Françaises pour vérifier seulement qu'ils ne portent que les objets stipulés dans lesdits actes.

Il est intéressant de constater qu'il n'est question que des douanes françaises, et non de celles des Pays-Bas, pour les contrôles sur la Lys. Déjà en 1820, c'est la France qui surveillait le plus étroitement sa frontière pour protéger le marché intérieur, tandis que les Pays-Bas prévoient moins de contrôles douaniers, ayant plus intérêt à ce que les frontières soient ouvertes.

---

<sup>5</sup> *Traité de limites concis à Courtrai le 28 mars 1820 entre la France et les Pays-Bas* (ratifié le 14 juillet 1820)

L'article 69 du Traité de Courtrai a été amendé en 1976, afin de stipuler dans quelles conditions il est possible de déroger à l'interdiction de construire<sup>6</sup>. Un second alinéa est ajouté à l'article 69 :

« Les autorités compétentes des deux Etats peuvent, d'un commun accord, consentir des dérogations aux dispositions prévues au premier alinéa, pour tenir compte des situations spéciales existant à la frontière, à la condition que la surveillance de celle-ci ne soit entravée en aucune façon par les installations autorisées. »

Les dérogations sont donc loin d'être systématiques, elles restent subordonnées à ce qu'elles ne gênent pas la surveillance. Et il faut que les deux États les approuvent, ce qui suppose un parcours administratif long et alambiqué. Il ressort donc que la frontière demeure une **ligne spécifique, entourée de zones tampons de 10 mètres où toute construction est interdite**.

Par ailleurs, malgré l'interdiction faite aux douaniers à continuer des contrôles fixes aux frontières, nous verrons maintenant que ceux-ci perdurent.

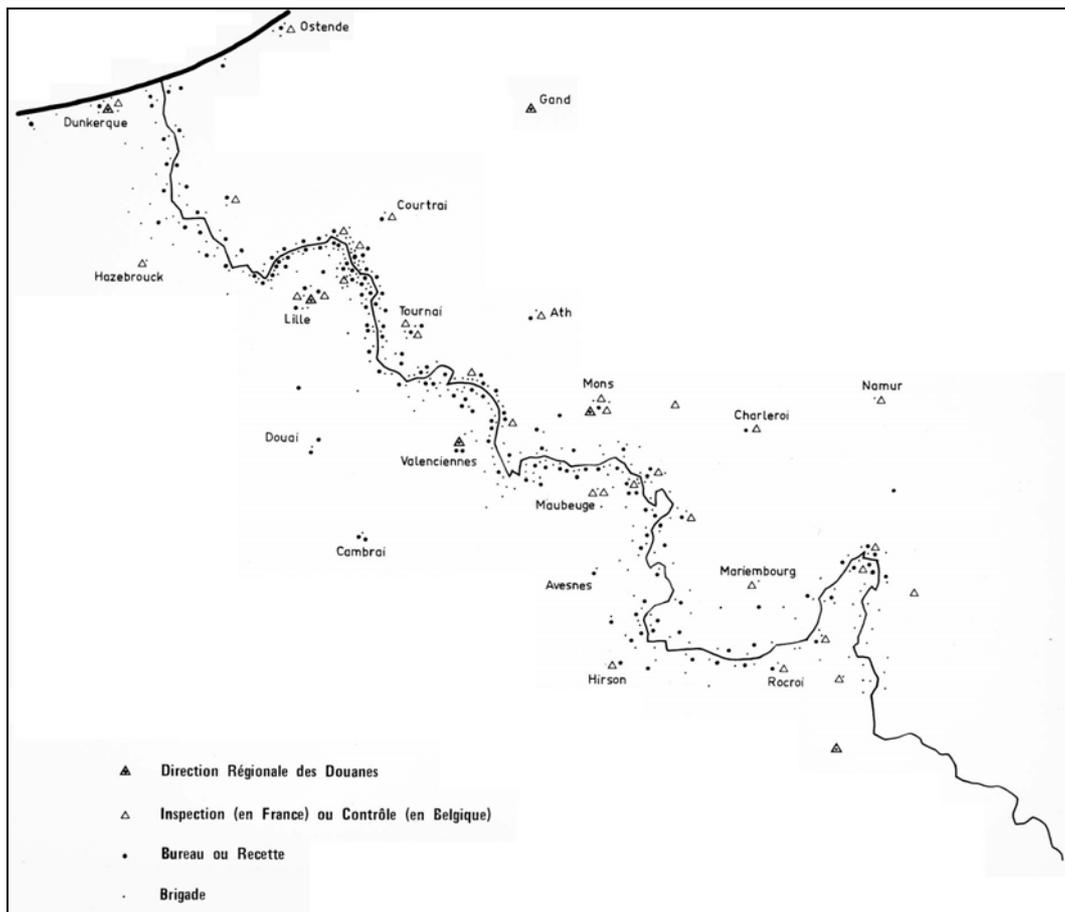
## **B ] Il subsiste des contrôles fixes douaniers sur la frontière**

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993, la frontière était jalonnée de bureaux douaniers et d'aubettes. Chaque point de passage carrossable pouvait faire l'objet de contrôles – et il y en a près de 250 sur l'ensemble de la frontière franco-belge. La nature linéaire de la frontière était alors incontestable, compte tenu de la densité du rideau douanier. Firmin Lentacker a cartographié l'armature douanière existant au début des années 1970<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Décret n°76-938 du 12 octobre 1976 portant publication de l'avenant entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique au traité de limites signé entre la France et les Pays-Bas le 28 mars 1820, fait à Paris le 14 janvier 1974. *Journal officiel de la République française*, 1976, p. 6089

<sup>7</sup> Firmin Lentacker a représenté les points de contrôle en deçà du trait de la frontière pour des raisons de lisibilité cartographique ; mais la plupart d'entre eux sont localisés sur la ligne.



Carte 102. L'armature douanière en 1970 (carte Lentacker 1973)

Si l'infrastructure douanière était la plus concentrée autour de Lille, à savoir là où il y a la plus forte densité de population et de points de passage, les bureaux et brigades étaient présents partout.



*Hamez, 2000*

Photo 39. Bureau de transitaires abandonné à Steenvoorde



*Hamez, 2000*

Photo 40. Bureau douanier abandonné à Halluin

La plupart des bâtiments douaniers situés sur la frontière ont été abandonnés (cf. photos 39 et 40 ci-dessus). Ils reviennent au domaine de l'État pour être réaffectés ou cédés ; mais beaucoup tombent en ruine. Le départ des douanes est lourd de conséquences sur la « vie de frontière » qui existait aux point de contrôle. En effet, à côté des bâtiments douaniers se trouvaient des bureaux d'entreprises de dédouanement, bars, tabacs, restaurants, garages, etc. Plusieurs de ces services ont aujourd'hui disparu. Cependant, les commerces présents sur la ligne ne vivaient pas uniquement de la clientèle des routiers internationaux ; comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, ils ont également une clientèle régionale importante (achat de tabac, d'essence, jeu au PMU, etc.), ce qui a limité les pertes économiques.



*Hamez, 2002*

Photo 41. Une agence en douane fermée à Comines-Warneton  
à 10 mètres de la frontière

Cependant, certains bâtiments sur la frontière sont encore utilisés : les *Bureaux de contrôles nationaux juxtaposés* (BCNJ). Ils ont été mis en place par les administrations françaises et belges au début des années 1960, dans le but d'accélérer le franchissement de la frontière. Ils ont été institués suite à des décrets de 1964 et 1965<sup>8</sup>. Ces bureaux existent pour le trafic routier, ferroviaire et par voies navigables ; l'idée était d'instituer des bureaux communs pour les contrôles douaniers et de l'immigration exercés par les Français et par les Belges.

Ces bureaux sont rarement situés « à cheval » sur la frontière, en raison de la sinuosité du tracé ; la plupart du temps ils se trouvent dans un des pays, et des dispositions permettent aux agents de l'autre pays d'y exercer des contrôles. C'est le cas du BCNJ de Rekkem (Belgique) sur l'autoroute Lille-Gand.

Ces bureaux n'ont à ce jour été dénoncés par aucun traité, et existent toujours. Les douaniers belges (à savoir la police fédérale) ne les occupent plus – et en cela ils suivent à la lettre l'obligation communautaire de supprimer les contrôles fixes aux frontières intérieures. Cependant, **ils sont toujours utilisés par les douaniers français.**

Le BCNJ de Rekkem est celui où la présence française est la plus forte : la DIRCILEC y est présente 24 heures sur 24<sup>9</sup> ; la douane au moins 12 heures sur 24. Mais en période de crise, par exemple lors de la crise de la dioxine sur les poulets belges en mai 1999, ou lors du déclenchement du plan Vigipirate, les contrôles douaniers y sont effectués 24H/24.

---

<sup>8</sup> Décret portant publication de la convention entre la France et la Belgique relative aux contrôles à la frontière franco-belge et aux gares communes et d'échange du 30 mars 1962. *Bulletin officiel des douanes*, décret n°64-415 du 8 mai 1964 (J.O du 14 mai 1964, p.4076)

Décret portant publication de l'arrangement entre la France et la Belgique du 28 mai 1965 pour l'application de la convention du 30 mars 1962 sur les contrôles à la frontière franco-belge et aux gares communes et d'échange et de l'échange de lettres des 16 et 30 juillet 1965 confirmant cet arrangement. *Bulletin officiel des douanes*, décret n°65-930 du 2 novembre 1965 (J.O du 9 novembre 1965, p.9895)

<sup>9</sup> La Police de l'air et des frontières a été renommée DICCILEC, Direction centrale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi clandestin.



Carte 103. Le bureau à contrôles nationaux juxtaposés de Rekkem  
 (extrait de la carte IGN au 1/25 000, n°2504<sup>E</sup>)

Rappelons que la raison officielle invoquée par les autorités françaises pour maintenir les contrôles fixes est « la progression des quantités de stupéfiants saisies en France et provenant des Pays-Bas » (rapport du sénateur Paul Masson sur l'application des Accords de Schengen, 1996). Mais le maintien des contrôles est illégal. En effet, la clause de sauvegarde permettant de déroger aux accords de Schengen, et que revendiquent les autorités françaises, ne prévoit pas que le recours aux contrôles fixes excède « une période limitée » :

« Titre II. Suppression des contrôles aux frontières intérieures et circulation des personnes  
 Chapitre 1<sup>er</sup>. Franchissement des frontières intérieures.

Article 2.

1. Les frontières intérieures peuvent être franchies en tout lieu sans qu'un contrôle des personnes soit effectué.
2. Toutefois, lorsque l'ordre public ou la sécurité nationale l'exigent, une Partie contractante peut, après consultation des autres Parties contractantes, décider que, durant une période

limitée, des contrôles frontaliers nationaux adaptés à la situation seront effectués aux frontières intérieures. »

*Convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985*

En conséquence, les points de friction sont nombreux entre les autorités françaises et belges d'une part, et entre les autorités françaises et communautaires d'autre part. Les douaniers français nous ont ainsi rapporté que les Belges avaient, sans concertation, commencé à détruire la partie belge des BCNJ – ce qui fragilisait la partie française des bâtiments. Le directeur interrégional des douanes nous précisait que cette action avait été menée « à la belge » – sous-entendant que c'était de façon unilatérale, en mettant les Français devant le fait accompli. Des protestations françaises au plus haut niveau ont été nécessaires pour arrêter la démolition.

Les autorités belges évoquent, avec raison, l'illégalité de ces contrôles au regard du droit communautaire. Dès 1997, donc avant même que l'acquis de Schengen ne soit intégré dans le droit communautaire, le Parlement européen publiait un rapport demandant à la France de lever ses contrôles fixes<sup>10</sup>.

« Le Parlement européen

(...)

5. regrette que le gouvernement français persiste à subordonner la suppression des contrôles aux frontières intérieures à de nouvelles "mesures compensatoires";

6. estime que la suppression des contrôles aux frontières intérieures ne peut servir de prétexte à l'instauration de contrôles systématiques dans les zones frontalières (commissariats mixtes, zone de 20 km, etc.) ou à la fermeture hermétique des frontières extérieures ("forteresse Europe"); souligne néanmoins que les États membres conservent le droit d'arrêter les suspects aux frontières, en particulier lorsque, de par leur configuration naturelle, celles-ci offrent des points de contrôle appropriés ;

(...)

en ce qui concerne les stupéfiants :

31. a pris connaissance avec attention des propositions de la présidence néerlandaise concernant la façon d'aborder le tourisme de la drogue et les filières internationales du trafic de stupéfiants, constate que les autorités administratives et pénales des régions frontalières ont établi un cadre de coopération et que les autorités néerlandaises et belges coopèrent en vue d'endiguer le tourisme de la drogue, et demande dès lors que le gouvernement français supprime enfin les contrôles à ses frontières avec la Belgique et le Luxembourg;

32. déplore profondément le fait que l'utilisation de l'article 2, paragraphe 2 de la CAAS, par le gouvernement français ait pu se transformer en un moyen de pression visant à imposer à d'autres États membres, en dehors de tout débat démocratique, la politique d'un État membre en matière de drogues. »

La Commission européenne critique également le maintien des contrôles français à la frontière franco-belge. Cela est notamment apparu lors de la crise de la dioxine en mai-juin 1999. Plusieurs volailles belges avaient été contaminées par de la dioxine ; les autorités françaises avaient alors publié un arrêté le 4 juin 1999, instaurant un embargo sur les animaux élevés en Belgique (article 5 de l'arrêté). La Commission européenne a alors dépêché une mission en France pour surveiller la conformité des actions françaises avec le

---

<sup>10</sup> Parlement européen. Commission des libertés publiques et des affaires intérieures – Rapport sur le fonctionnement et l'avenir de Schengen (rapporteur : Mme Anne Van Lancker). 22 janvier 1997, A4-0014/97, 12p.

droit communautaire<sup>11</sup>. Les inspecteurs ont notamment contrôlé l'action des douaniers au poste de Rekkem, et conclu que l'application de l'arrêté « donne lieu à des entraves non justifiables à la libre circulation ». De fait, les effectifs douaniers avaient été renforcés sur la frontière, et des contrôles vétérinaires étaient effectués sur les chargements de viande en provenance de Belgique – ce qui amenait à immobiliser les véhicules parfois jusqu'à 24 heures.

Cette situation est-elle appelée à durer ? Le principal point d'achoppement est la différence de politique en matière de lutte contre les stupéfiants, entre la France et les Pays-Bas. **Si la frontière franco-belge conserve sa linéarité pour les contrôles douaniers, c'est parce qu'elle est considérée comme le premier rempart face aux Pays-Bas.**

La question est donc de savoir si les politiques françaises et néerlandaises peuvent être conciliées. La politique française peut être qualifiée de répressive : il n'y a pas de distinction entre drogues dures et douces, et l'usage même de la drogue est prohibé. En revanche, l'approche néerlandaise est compréhensive et pragmatique : face au constat que la répression ne marche pas, en ce qui concerne tant le trafic que les mesures discriminatoires sur les toxicomanes, les autorités ont choisi de jouer sur la prévention et d'encadrer l'usage de stupéfiants, en définissant les lieux où la vente et la consommation sont possibles – ce qui permet d'une part d'éviter les débordements, d'autre part d'être en contact avec les toxicomanes et de pouvoir aider ceux qui veulent s'en sortir. En d'autres termes, la France suit une logique de lutte, les Pays-Bas une logique de gestion<sup>12</sup>.

Cette profonde différence entre les politiques des deux pays est surprenante dans la mesure où la coopération en matière policière et douanière est généralement considérée très efficace<sup>13</sup>. Les différends sont donc d'ordre purement *idéologiques*.

La crise entre les deux pays a été la plus aiguë au moment de la sortie du rapport Masson en 1996 – ce dernier qualifiait les Pays-Bas de « supermarché de la drogue » et de « narco-État ». Mais officiellement la situation s'est depuis améliorée : Jacques Chirac qualifiait son dernier voyage aux Pays-Bas en février 2000 comme « un rapprochement après plusieurs années de brouille : les moins bons moments du passé récent sont derrière nous » (*Libération*, 29 février 2000). Cependant, dans la mesure où les contrôles

---

<sup>11</sup> Commission européenne. DG24, Politique des consommateurs et protection de leur santé. – Rapport d'une mission réalisée en France du 15 au 18 juin 1999 concernant la contamination des denrées alimentaires d'origine animale par les dioxines. XXIV/1184/99-MR-final (04/08/99). 20p.

<sup>12</sup> Boekhout van Solinge, Tim. – De Frans-Nederlandse drugbetrekkingen. *Amsterdams Drug Tijdschrift*, 2, août 1996, p.12-14

STENGER, Isabelle, RALET, Olivier. – Drogues : le défi hollandais. – Paris : Synthelabo-Delagrangé : distique, 1991. [coll. Les empêcheurs de penser en rond]

<sup>13</sup> L'ambassadeur de France aux Pays-Bas a déclaré, en 2000, qu' « il n'y a pas d'autres pays en Europe où la coopération entre la police et la justice est aussi poussée qu'entre la France et les Pays-Bas ». « Opération séduction réussie pour Chirac aux Pays-Bas ». *Libération*. 29 février 2000

subsistent à la frontière franco-belge, on peut douter du fondement de ces déclarations officielles lénifiantes.

L'Observatoire Géopolitique des Drogues propose une autre lecture du maintien des contrôles à la frontière franco-belge et du différend franco-néerlandais<sup>14</sup>. Selon Michel Koutouzis de l'OGD, il faut prendre en compte une troisième partie pour comprendre le désaccord franco-néerlandais : l'Allemagne. En effet, il s'avère que la gestion des stupéfiants en Allemagne revient aux Länder. Or, plusieurs de ces derniers ont dépénalisé de fait la détention de cannabis (jusqu'à 30 grammes), ainsi que de drogues dures (jusqu'à un gramme de cocaïne et un demi-gramme d'héroïne, par exemple, en Rhénanie-Palatinat). Ainsi, « Paris s'acharne sur les Pays-Bas, mais dans les villes de la Rhénanie-Palatinat et du Bade-Würtemberg, qui longent les frontières de l'hexagone, on se procure de la drogue bien plus facilement qu'à Amsterdam ».

Cependant, il n'est pas possible pour la France de rétablir des contrôles fixes à la frontière allemande. Cela serait un coup très dur porté à « l'amitié franco-allemande ». Et ce serait d'autant plus mal perçu outre-Rhin que le gouvernement fédéral a une position plus conservatrice que celle des Länder, et rejoint par bien des aspects la position française. L'OGD interprète donc le maintien des contrôles à la frontière franco-belge comme un déplacement du conflit latent existant entre la France et les Länder.

Si l'on suit cette explication, qui est tout à fait plausible, **le maintien de la linéarité de la frontière franco-belge dans l'action des douaniers témoigne de son caractère de discontinuité majeure à l'échelle européenne, entre une Europe du Nord réaliste et pragmatique dans la gestion des problèmes de société, et une Europe du sud plus moralisatrice et répressive.**

Enfin, la linéarité de la frontière apparaît également à travers le travail quotidien des douaniers, en dépit de l'interdiction qu'ils ont de mener des contrôles sur la frontière.

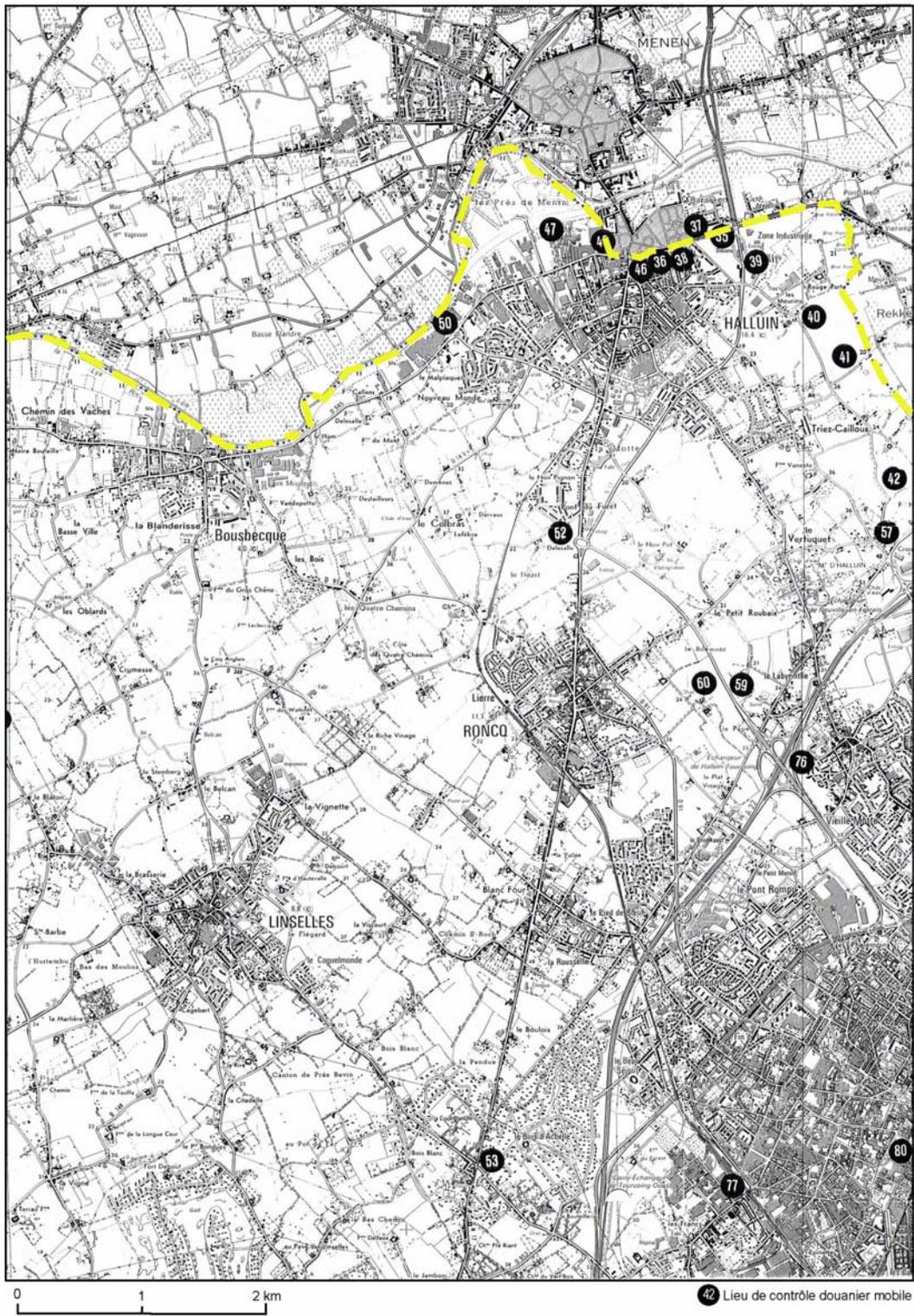
### **C ] La frontière reste le référent premier dans la pratique des douaniers.**

« La frontière, on y revient toujours. » Un inspecteur des douanes de la brigade d'Halluin-Roubaix faisait ce constat, après une visite de terrain axée essentiellement ... sur la ligne frontière, et non sur la zone frontalière.

Les deux cartes suivantes proviennent de la même brigade : il s'agit des lieux où ont lieu les contrôles de la douane en 1998, dans le secteur d'Halluin et dans le secteur d'Armentières.

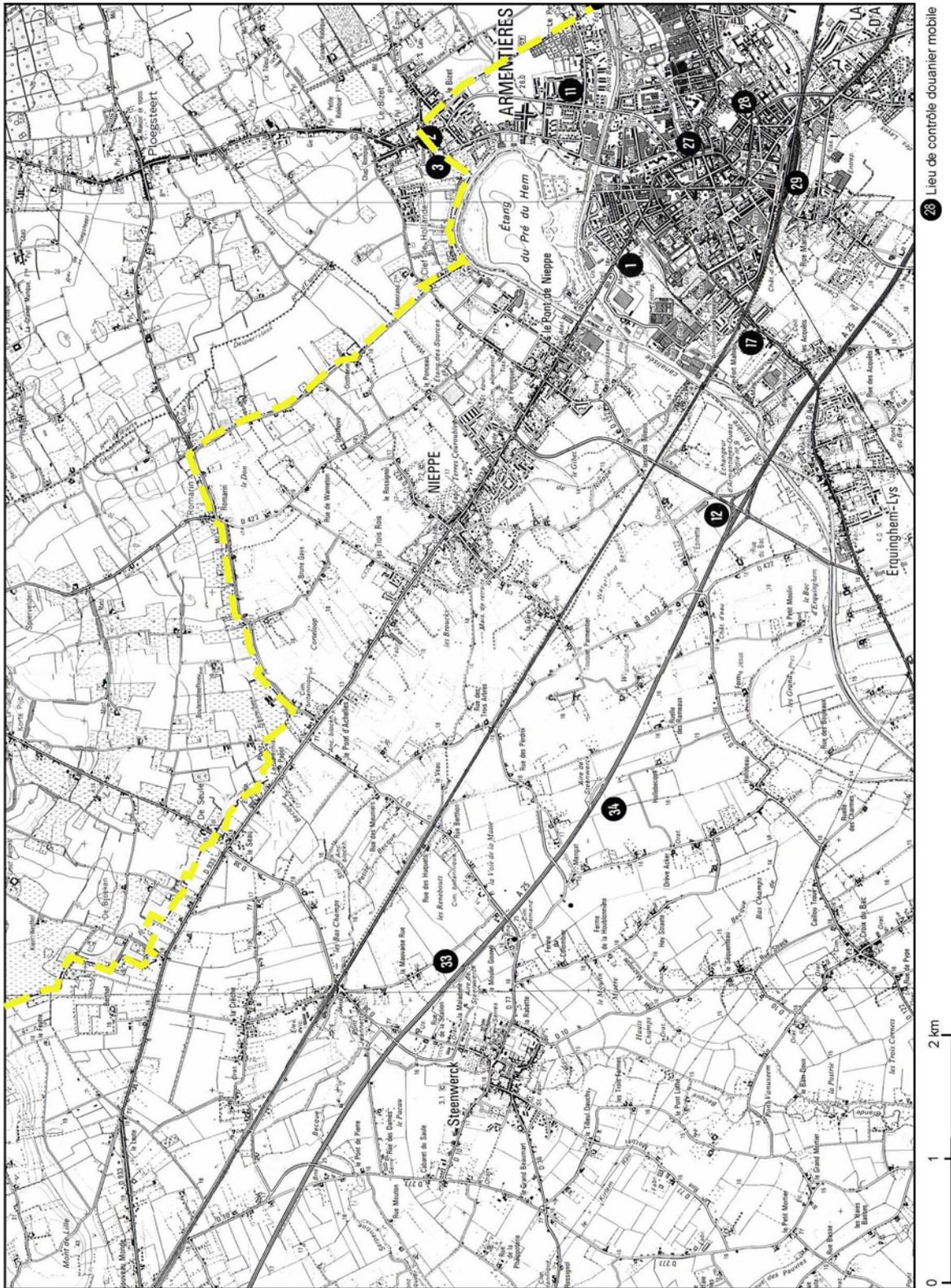
---

<sup>14</sup> Observatoire Géopolitique des Drogues. – France-Pays-Bas : l'impasse. *Dépêche internationale des drogues*, 53, mars 1996, p. 5-6



Source : Brigade des douanes d'Halluin-Roubaix

Carte 104. Localisation des contrôles douaniers mobiles dans le secteur d'Halluin en 1997



Source : Brigade des douanes d'Halluin-Roubaix

Carte 105. Localisation des contrôles douaniers mobiles dans le secteur d'Armentières en 1997

Les contrôles sont mobiles et aléatoires, et peuvent survenir à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Sur les deux cartes, il ressort bien que les endroits privilégiés de contrôles sont situés à l'intersection des principales voies de circulation avec la frontière.

C'est particulièrement net dans le cas d'Halluin, en continuité urbaine avec Menin. C'est vrai aussi dans le secteur d'Armentières : les contrôles sur la frontière n'ont lieu qu'au Bizet, là où passent les principales voies de circulation entre France et Belgique. Les rares autres voies qui traversent la frontière à Nieppe et Steenwerck ne sont pas répertoriées comme lieux de contrôle car il ne s'agit que de chemins vicinaux supportant un trafic très faible. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'il ne font jamais l'objet de contrôles : ces cartes ne sont qu'indicatives des lieux de contrôle répertoriés a priori par la brigade des douanes, et les douaniers gardent toute latitude pour exercer des contrôles en d'autres lieux.

Ces deux cartes permettent de préciser la logique de localisation des lieux de contrôle :

- d'abord à l'intersection des grands axes avec la frontière ;
- ensuite aux principaux carrefours et ronds-points de la zone frontalière, ainsi que sur les échangeurs autoroutiers et aux sorties d'autoroute.

Dans les deux cas, c'est la ligne frontière qui est déterminante : il s'agit toujours de contrôler des marchandises venant d'entrer dans le territoire ou sur le point d'en sortir.

Par ailleurs, des contrôles fixes sont appliqués même sur l'autoroute du littoral E40, qui relie les ports belges à Dunkerque et au Tunnel sous la Manche – autoroute de type post-Schengen, c'est-à-dire sans infrastructure douanière ni point d'arrêt obligé à la frontière. Les douaniers s'efforcent de recréer un point de contrôle à l'intersection entre l'autoroute et la frontière, de la façon suivante : des douaniers à moto se postent sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute, au point frontière ; ils prennent en chasse les véhicules qui leur semblent suspects, et leur intiment l'ordre de rejoindre la première aire de repos, où se trouvent leurs collègues qui fouillent les véhicules.

Un inspecteur des douanes de Dunkerque nous confiait souhaiter que l'autoroute soit rétrécie à une voie au passage de la frontière avec obligation de ralentir, pour faciliter les contrôles douaniers. Un projet a été déposé en ce sens par la douane ; le coût s'élèverait à 4 millions de francs. Selon l'inspecteur, le préfet n'accepterait ce projet que s'il intéressait les autres services (douane et gendarmerie) et pas seulement la douane. Par ailleurs, réaliser un tel projet provoquerait assurément des réprimandes communautaires et des protestations de la part des autorités belges... Ce serait un retour en arrière par rapport au processus de libre circulation. **Le simple fait que les douaniers envisagent de recréer des postes frontières traduit l'importance de la ligne frontière dans leur travail.** La

réalisation d'une telle infrastructure douanière sur l'E40 reste à l'ordre du jour : un récent rapport de l'Assemblée Nationale s'y déclarait favorable<sup>15</sup>.

Par ailleurs, c'est aux lieux de contrôles situés sur la frontière qu'ont lieu les saisies douanières parmi les plus notables. Ainsi, c'est sur la frontière au lieu-dit *le Dronckaert*, petite voie parallèle à l'autoroute E17, qu'a été arrêté l'entraîneur de l'équipe de cyclisme Festina en possession de produits dopants le 8 juillet 1998 à 4 heures du matin, quelques jours avant le départ du Tour de France – saisie douanière dont le retentissement médiatique a duré plusieurs années. Les douaniers se trouvaient là « par hasard », et ont trouvé étrange que cette voiture d'accompagnement du Tour de France, arborant moult bannières publicitaires, passe sur cette petite route et non sur l'autoroute – d'autant plus que les contrebandiers cherchant à éviter le poste autoroutier de Rekkem passent traditionnellement par là.

Cette affaire n'est pas isolée et illustre comment les douaniers sont souvent à l'origine de la révélation d'affaires retentissantes ; l'interception de camions venant livrer en France de la viande de bœuf britannique en passant par une filière belge, au début de la crise de la vache folle, en est un autre exemple.

Enfin, la frontière reste également une ligne au regard de certaines opérations de lutte contre le tourisme de la drogue comme les opérations Hazeldonk. Hazeldonk est le nom d'un groupe de travail créé en 1993 entre les forces de douane, de police et de gendarmerie de France, de Belgique et des Pays-Bas. Les opérations consistent à effectuer des contrôles intensifs et systématiques à leurs frontières communes dans un temps limité (24 heures au maximum). Pour orienter les contrôles, la police néerlandaise repère les voitures immatriculées en France stationnant à proximité des coffee-shops, et communique à la douane française les numéros de plaque minéralogique.

Ces opérations sont trimestrielles ou semestrielles. À chaque fois plusieurs milliers d'individus sont contrôlés, ce qui donne souvent lieu à l'interception de stupéfiants (par exemple 8 kg d'héroïne en novembre 1998). Mais de telles opérations sont surtout efficaces pour le petit trafic, par exemple celui de Nordistes allant acheter leur consommation personnelle aux Pays-Bas. Elles le sont beaucoup moins pour le gros trafic. D'après les douaniers, quand un véhicule transporte une quantité importante de stupéfiants, il est généralement précédé d'une voiture « pilote » roulant 20 kilomètres devant ; les occupants de cette voiture appellent régulièrement par téléphone portable ceux de la voiture transportant la drogue, pour leur dire si la voie est libre. Les opérations Hazeldonk ne peuvent donc être que ponctuelles et jouer sur l'effet de surprise. Très vite, les trafiquants apprennent la présence de contrôles renforcés et empruntent d'autres accès (par exemple rejoindre la France via l'Allemagne).

---

<sup>15</sup> Assemblée Nationale. – Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union européenne sur le bilan de la coopération transfrontalière dans le cadre de la Convention de Schengen / prés. Par Jean-Marie Bockel. – Rapport n°1690, enregistré le 10 juin 1999

Il a été ici question uniquement des douaniers. La nature linéaire de la frontière ressort également dans le travail de la DIRCILEC (ex-Police de l'Air et des Frontières), qui contrôle l'immigration clandestine. Cela ressort non seulement eu égard à la présence de ces policiers sur la frontière, mais aussi pour le refoulement de personnes entre les deux pays. En effet, conformément à un Accord conclu entre la France et les pays du BENELUX en 1964, modifié récemment par l'Accord entre France et Belgique du 5 mars 2001 (non encore ratifié à ce jour), les ressortissants belges entrés en France illégalement, ainsi que les ressortissants étrangers interdits de séjour en France et ayant leur domicile en Belgique (et réciproquement pour les Français en Belgique, et les étrangers interceptés en Belgique mais résidant en France), doivent être remis aux autorités de l'autre pays au poste frontière de Rekkem sur l'E17 (autoroute Lille-Gand), ou à celui de l'E19 (autoroute Valenciennes-Bruxelles)<sup>16</sup>.

En première conclusion sur ce point, la frontière reste fondamentalement une ligne au regard de l'action des douaniers : d'une part, conformément au Traité de Courtrai, les abords de la frontière restent non constructibles pour permettre leur passage ; d'autre part, les contrôles à la frontière subsistent tout en changeant de forme. **C'en est fini du douanier statique au point frontière ; les contrôles se font toujours sur la frontière, mais ils sont désormais aléatoires et mobiles.**

Si la frontière reste une ligne de référence dans l'action des douaniers, la pratique de ces derniers révèle qu'il faut également la considérer comme une zone.

---

<sup>16</sup> Décret n°64-473 du 28 mai 1964 portant publication d'un arrangement entre la France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas sur la prise en charge de personnes à la frontière, du 16 avril 1964. *Journal Officiel*, 2 juin 1964, p.4701-4703

Circulaire n°408 du 21 septembre 1967 relative à l'Arrangement entre le Gouvernement de la République française d'une part et les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Grand Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas, d'autre part, concernant la prise en charge des personnes aux frontières communes entre la France et le territoire des Etats du Benelux.

Assemblée Nationale. – Rapport fait au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n°756), autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière / prés. Par André Schneider. – Rapport n°954, enregistré le 18 juin 2003

## **II ] La majeure partie des contrôles sont zonaux et mobiles : la frontière est une zone sous surveillance**

### **A ] La zone surveillée par la douane et la DIRCILEC**

Officiellement, la plupart des points de contrôle fixe ont été supprimés. L'effectif de la direction inter-régionale des douanes du Nord (qui comprend le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie) a été diminué d'un tiers – ce qui correspond à un redéploiement des contrôles douaniers sur l'ensemble du territoire national.

Si, comme nous venons de le voir, certains contrôles sur la frontière subsistent, leur logique est désormais zonale. Ils s'opèrent aujourd'hui en différents endroits à l'intérieur du territoire, de façon aléatoire. Certes, l'existence de la douane volante préexistait aux dispositions des Accords de Schengen imposant des contrôles dynamiques. En effet, d'après l'arrêté du 31 juillet 1962, en référence à l'article 44 du code des douanes paragraphes 3 et 4, **la zone terrestre du rayon des douanes est portée à 60 kilomètres**. La nouveauté réside dans l'utilisation exclusive de ces contrôles dynamiques et à l'interdiction des contrôles statiques aux frontières. Plusieurs lieux sensibles ont donc été repérés par les douaniers, comme les carrefours, où sont effectués des contrôles de façon impromptue (cf. cartes 104 et 105 p.382-383). Il existe donc une zone frontière sous surveillance.

Les contrôles de la DIRCILEC s'opèrent également dans une zone en deçà de la frontière, mais **limitée cette fois à 20 kilomètres**. Par ailleurs, il existe un arrangement entre la douane et la DIRCILEC, au terme duquel les agents des douanes sont autorisés à contrôler la nationalité des personnes dont elles contrôlent les marchandises, et en cas d'infraction à l'ordonnance de 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France de mettre ces personnes à la disposition de la DIRCILEC<sup>17</sup>. Selon cet arrangement, les contrôles de nationalité par les douaniers doivent respecter la zone des 20 kilomètres en deçà de la frontière.

Remarquons toutefois que cette épaisseur de 20 kilomètres est spécifique à la France. Par exemple, l'Allemagne a quant à elle défini une zone de 30 kilomètres. En ce qui concerne la Belgique, la situation est transitoire : comme les textes définitifs n'ont pas encore été ratifiés par le gouvernement belge, la définition qui sera donnée pour la zone frontalière est encore incertaine.

Dans cette zone sous surveillance, les douaniers privilégient habituellement les contrôles sur autoroute : les péages sont des lieux particulièrement appréciés, car les douaniers peuvent y cibler les véhicules à fouiller. Une des difficultés dans le Nord-Pas-

---

<sup>17</sup> Circulaire du 11 décembre 1995 relative aux contrôles d'identité définis à l'article 78-2, quatrième alinéa, du Code de procédure pénale et contrôles de titre définis à l'article 67 quater du Code des douanes. *Journal officiel*, 9 février 1996, p.2112-2114

de-Calais est liée à ce que la plupart des autoroutes sont gratuites : c'est le cas pour toutes les autoroutes du Nord ; et dans le Pas-de-Calais il n'y a que 2 péages, à Saint-Omer et à Arras sur l'E15-A1. Les contrôles sur autoroute ont donc lieu sur les aires de repos et aux sorties. Les douaniers de Dunkerque disaient avoir fait des saisies spectaculaires de stupéfiants sur des camions en provenance des Pays-Bas et à destination du Royaume-Uni, qui stationnaient sur des aires de repos en attendant d'emprunter le Tunnel sous la Manche. En effet, les contrôles douaniers au Tunnel sont réputés sévères, et les trafiquants préfèrent attendre sur une aire de repos et arriver à la dernière minute pour prendre le Tunnel, plutôt que d'attendre sur les parkings de Fréthun.

Les douaniers du Nord ont également réalisé des saisies importantes de stupéfiants au péage autoroutier de Chamant près de Senlis, dans l'Oise (au nord de l'Île-de-France). Il s'agit du dernier péage pour les personnes venant des Pays-Bas, avant d'arriver dans l'agglomération parisienne. Tous les véhicules doivent donc s'y arrêter, ce qui permet de cibler ceux qui sont suspects. Selon le directeur interrégional des douanes, c'est là qu'il faudrait mener des contrôles fixes permanents. Mais c'est interdit par la Convention d'application des accords de Schengen, qui interdit de recréer des frontières à l'intérieur du territoire...

## **B | Le trafic de stupéfiants intercepté par les douaniers depuis 1987**

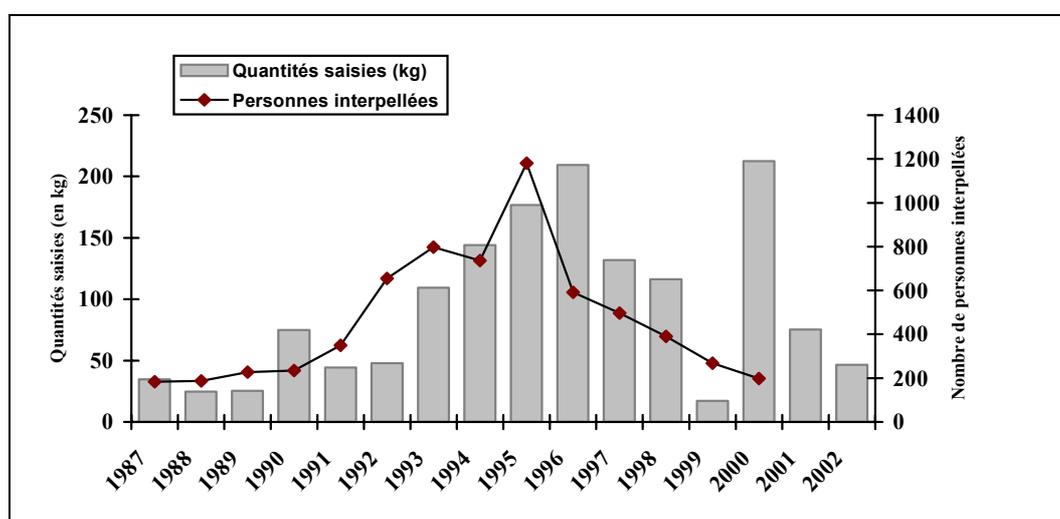
La frontière se révèle être une zone également si l'on considère les trafics de marchandises illicites. Dans le passé ils concernaient essentiellement la population résidant à proximité de la frontière. Aujourd'hui, parallèlement à l'augmentation des trafics licites intra-communautaires, les trafics illicites connaissent une forte progression. Le travail des douaniers a changé d'échelle : il s'agit maintenant de lutte contre la criminalité internationale.

Cette progression des trafics de marchandises illicites est nette concernant les stupéfiants. Nous nous baserons ici uniquement sur les données relatives aux stupéfiants, car la lutte contre ce trafic est devenue aujourd'hui un élément essentiel du travail des douaniers, et revêt un caractère stratégique sur la frontière franco-belge – c'est la raison officielle du maintien des contrôles sur cette frontière. Mais cela ne doit pas cacher l'existence de nombreux autres types de trafics. Par exemple, selon un inspecteur de la brigade douanière d'Halluin, la moitié des cigarettes fumées à Roubaix sont achetées au noir... Et cette information date de 1998 ; comme le prix des cigarettes en France a depuis augmenté de 25%, il est probable que la part du marché noir a crû également.

Une des seules sources de données sur le trafic de stupéfiants vient des prises des douanes : 80% des interceptions de stupéfiants en France sont effectuées par les douaniers, le reste par la police et la gendarmerie. Le poids important des saisies par les douanes s'explique par le fait que seuls les douaniers ont le droit de fouille ; policiers et gendarmes ne peuvent fouiller que si une infraction a été commise par ailleurs.

Cette source est par essence partielle, car les douaniers n'interceptent qu'une partie du trafic. Selon une estimation de l'Observatoire géopolitique des drogues (organisme indépendant reconnu pour la fiabilité de ses analyses), il y aurait 150 000 héroïnomanes en France, qui consomment de 0,4 à 0,9 grammes d'héroïne par jour<sup>18</sup>. Avec l'hypothèse moyenne de 0,6 g., cela fait un total de 33 tonnes d'héroïne qui entrent en France en un an. Or, les prises annuelles de la douane s'élèvent à 325 kg, soit 1% du trafic.

Les figures suivantes présentent les quantités d'héroïne, cannabis et ecstasy interceptées par la direction interrégionale des douanes du Nord depuis 1987 (l'interrégion comprend le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie).



Source : Bilan 2002 de l'administration des Douanes de l'Interrégion Nord-Pas-de-Calais-Picardie<sup>19</sup>

Figure 31. Personnes interpellées pour trafic d'héroïne et quantités saisies

L'héroïne interceptée à la frontière provient généralement des Pays-Bas, et est destinée aux marchés français, britanniques, voire parfois espagnols ou italiens.

Les interceptions d'héroïne par les douaniers ont crû de 1993 à 1996, pour baisser depuis. Cette baisse des interceptions peut refléter une baisse du trafic d'héroïne à la frontière ; en effet, comme la frontière franco-belge est une des frontières intérieures les plus surveillées d'Europe, il est possible que les trafiquants empruntent d'autres itinéraires et la contournent. Mais il reste la possibilité que le trafic n'ait pas baissé, les trafiquants utilisant de nouvelles astuces pour déjouer la vigilance des douaniers. En effet, les nombreuses interceptions au milieu des années 1990 ont très probablement incité les trafiquants à trouver de nouvelles filières plus sûres – jusqu'à ce que les douaniers les découvrent. Cela explique le profil longitudinal « en accordéon » de la figure 31.

<sup>18</sup> Observatoire géopolitique des drogues. – Rapport annuel 1998-1999. – Paris : OGD, 1999

<sup>19</sup> Les données sur les personnes interpellées ne sont pas disponibles pour 2001 et 2002. Il en va de même dans les deux figures suivantes.

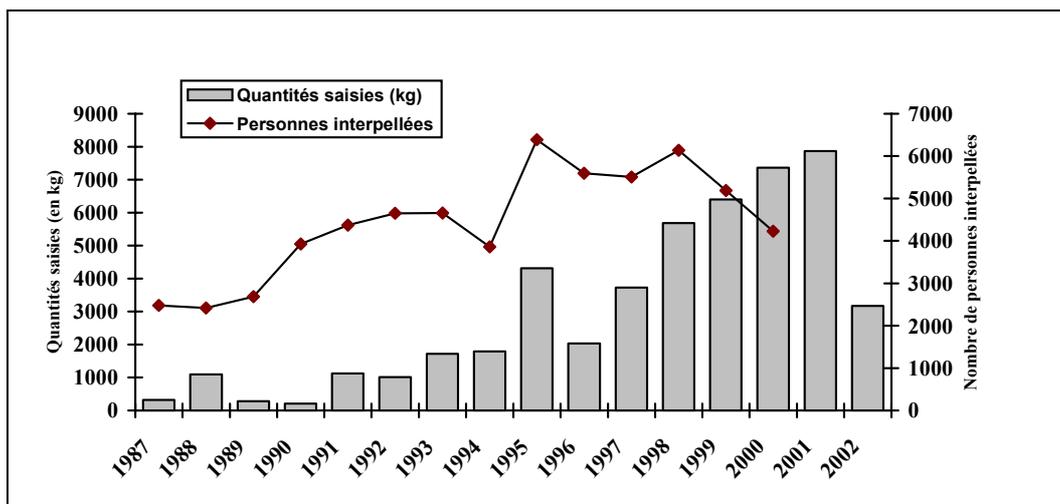
Selon le directeur de l'association AIDE, centre de soins aux toxicomanes à Lille, Rotterdam est un des lieux privilégiés pour s'approvisionner en héroïne. Les trafiquants viennent souvent à la rencontre des clients : en abordant les Français dans la rue, ou en faisant des appels de phare aux voitures françaises sur l'autoroute. Les prix sont imbattables par rapport à ceux pratiqués en France. En effet, le grand port qu'est Rotterdam est une des portes d'entrée de l'héroïne en Europe.

Pour démanteler les réseaux, les douaniers disposent de différents moyens. Au niveau national, une coopération existe entre les administrations des douanes françaises et néerlandaises. Des douaniers de la Division nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) sont attachés en permanence à La Haye, et collectent des informations. Par ailleurs, seuls les agents de la DNRED sont autorisés à infiltrer les réseaux. Au niveau des directions interrégionales, les brigades de recherche mènent également un travail de renseignement. Les agents des brigades ne sont pas autorisés à infiltrer eux-mêmes les réseaux ; ils procèdent alors au recrutement d'aviseurs<sup>20</sup>. Les aviseurs sont des personnes extérieures à l'administration, qui apportent des renseignements permettant directement la découverte de fraudes. Les aviseurs sont généralement des fraudeurs eux-mêmes. Les douaniers leur proposent au moment de leur interpellation de travailler pour eux, contre rémunération : si les renseignements qu'ils apportent permettent des saisies, ils seront payés à hauteur du tiers de la valeur des produits (sans dépasser 3 000 euros).

Sur les 31 brigades de recherche qui existent en France, celle de Lille est la plus importante en personnel et en moyens – ce qui est cohérent avec les préoccupations politiques affichées sur le trafic de stupéfiants à la frontière belge. Par ailleurs, c'est elle seule qui a des relations avec la police belge et la douane néerlandaise. En 1998, ces contacts devaient normalement passer par une procédure lourde, celle de l'Assistance administrative mutuelle internationale, occasionnant en moyenne six mois d'attente... Les agents de la brigade de recherche préféraient donc joindre officieusement par téléphone leurs homologues belges, en-dehors de tout cadre juridique. La situation a évolué depuis : en septembre 2002 a été mis en place le premier Centre commun de coopération policière et douanière (CCPD) franco-belge, à Tournai, ce qui permet de normaliser les contacts entre administrations des deux pays.

---

<sup>20</sup> Un arrêté du 18 avril 1957 a fixé la définition de l'aviseur (article 391 du Code des douanes).



Source : Bilan 2002 de l'administration des Douanes de l'Interrégion Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Figure 32. Personnes interpellées pour trafic de cannabis et quantités saisies

La situation en matière de trafic de cannabis est radicalement différente de celle du trafic d'héroïne : les quantités saisies ne cessent de croître depuis 1987. Elles reflètent deux sortes de trafic : du cannabis venant du Maroc via l'Espagne et la France, à destination de l'Europe du Nord ; et en sens inverse, un micro-traffic de consommateurs français se rendant aux Pays-Bas pour profiter de la vente libre de cannabis. Selon les douaniers, ce dernier trafic a d'abord crû au début des années 1990, parallèlement à l'effet d'annonce de la suppression des frontières : il semblait possible d'aller s'approvisionner en drogue aux Pays-Bas en toute impunité. Mais depuis il reste constant. Par ailleurs, il concerne moins les jeunes du Nord-Pas-de-Calais que des régions plus éloignées : Picardie, Île-de-France et Normandie. En effet, les premiers auront tendance à aller aux Pays-Bas pour consommer, et reviennent souvent sans stupéfiants ; les seconds peuvent moins se permettre de fréquents allers et retours aux Pays-Bas en raison de l'éloignement, et reviennent avec plusieurs grammes de marchandise.

En ce qui concerne la répression de ce micro-traffic, il faut souligner une inégalité spatiale à la frontière franco-belge : les peines encourues pour une personne détenant quelques grammes de cannabis sont plus fortes si la personne est interceptée dans la juridiction d'Hazebrouck, en milieu rural, que si elle est interceptée dans la juridiction de Lille. Selon Mme Lejuste, juge au Tribunal Correctionnel de Lille, le seuil de tolérance des juges est plus élevé à Lille en raison de la fréquence des délits, elle-même liée à la densité de population et à l'insuffisance de personnel dans les tribunaux. En conséquence, quand les policiers de l'agglomération lilloise trouvent quelques grammes de cannabis sur une personne, ils la relâchent – il ne servirait à rien de l'envoyer en comparution devant le tribunal, qui est engorgé. Il y a donc une dépénalisation de fait de la détention et de l'usage du cannabis dans l'agglomération lilloise, ce qui n'est pas le cas dans le milieu rural d'Hazebrouck.

Si les micro-trafiquants se font prendre par les douaniers, ils devront toutefois s'acquitter de l'amende douanière. Cette amende n'est pas pénale, mais fiscale. À titre indicatif, le tableau suivant indique le montant des amendes douanières pour détention de stupéfiants en 1998<sup>21</sup>.

Type de stupéfiant	Montant de l'amende (en FF)
1 gramme d'herbe de cannabis	20
1 gramme de résine de cannabis	30
1 cachet d'ecstasy	100
1 gramme d'héroïne	400
1 gramme de cannabis	400

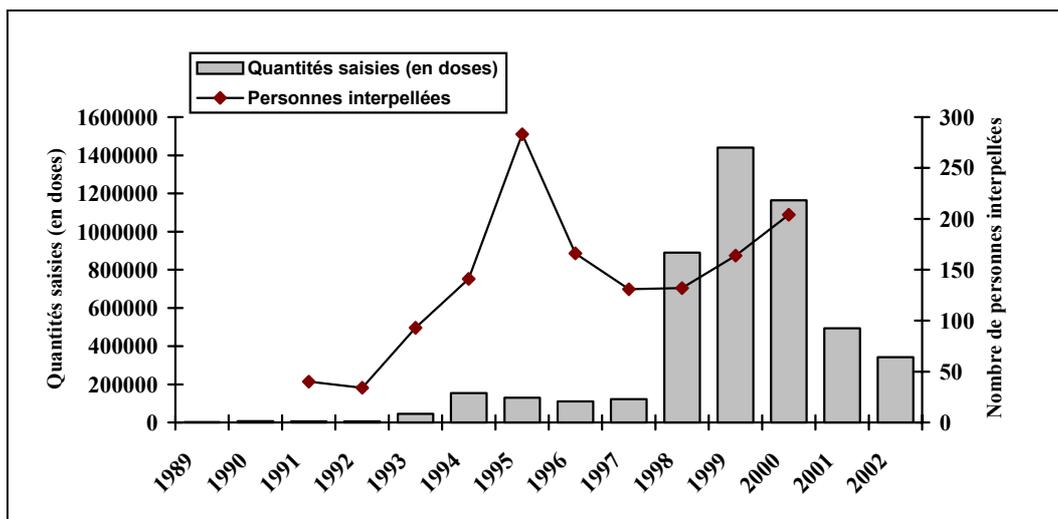
*Source : Brigade de Recherche des Douanes, Roubaix*

Tableau 13. Amendes douanières pour trafic de stupéfiants en 1998

Par ailleurs, il faut souligner un effet pervers des contrôles douaniers sur le « marché » des stupéfiants : bien que les prises douanières soient minimes par rapport à la totalité du trafic, les trafiquants répercutent cette contrainte sur les prix, et le gramme de cannabis peut voir sa valeur multipliée par deux en traversant la frontière (source : Michel Koutouzis de l'OGD). Sous cet angle, le maintien de contrôles français sur la frontière belge est une aubaine pour les trafiquants, et permet de fortes plus-values moyennant quelques risques supplémentaires...

Cela étant, il ne faut pas non plus sous-estimer l'effet dissuasif des contrôles douaniers sur le tourisme de la drogue.

<sup>21</sup> Selon les articles 414, 435 et 437 du Code des douanes, l'amende doit être égale à la valeur estimée de ces marchandises sur le marché illicite. Mais à cette amende s'ajoute une pénalité comprise entre une et deux fois la valeur de la marchandise de fraude, sans pouvoir être inférieure à 2 000FF.



Source : Bilan 2002 de l'administration des Douanes de l'Interrégion Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Figure 33. Personnes interpellées pour trafic d'ecstasy et quantités saisies

En ce qui concerne l'ecstasy, les quantités saisies augmentent depuis 1993. Les fortes quantités saisies en 1998, 1999 et 2000 s'expliquent par plusieurs saisies exceptionnelles (ainsi 580 000 cachets d'ecstasy ont été interceptés le 26 mars 1999 à l'encontre d'un ressortissant britannique). Une des particularités de ce trafic est que les pays producteurs sont précisément les Pays-Bas, ainsi que, dans une moindre mesure, la Belgique.

Pour les trois types de stupéfiants vus jusqu'à présent, on observe une croissance nette des interceptions par les douanes depuis 1993. En outre, 85% des affaires traitées par la brigade d'Halluin concernent les stupéfiants (le reste est constitué des contrefaçons, des cigarettes, ainsi que des explosifs et armes). Le discours officiel du service des douanes pour expliquer la croissance des interceptions de stupéfiants est le suivant : l'ouverture des frontières le 1<sup>er</sup> janvier 1993 a eu un effet psychologique fort, laissant croire qu'il n'y avait plus aucun contrôle, ce qui a donné lieu à une recrudescence du trafic<sup>22</sup>.

Or, ce discours doit être nuancé. En effet, selon le personnel de l'association AIDE, qui prend en charge les toxicomanes lillois depuis 1978, l'explosion de la consommation de stupéfiants à Lille date de 1985, soit 7 années avant que les interceptions de stupéfiants par la douane ne croissent. Nous proposons l'interprétation suivante : **si les saisies douanières de stupéfiants croissent depuis 1993, c'est moins à cause d'une croissance du trafic qu'en raison d'une meilleure efficacité des douanes.**

En effet, 1993 est aussi la date où la douane a connu une profonde révolution culturelle, et où la tâche de lutter contre les stupéfiants s'est imposée clairement pour les douaniers du Nord – avec celle de lutter contre les explosifs à l'entrée du Tunnel sous la

<sup>22</sup> La douane et la lutte contre la drogue et la toxicomanie. *Les notes bleues de Bercy*, 64, juin 1995, 12p.

Manche. Comme l'écrivait Fabrice Jacob, « [après 1993] les douaniers français vont faire du trafic de stupéfiants leur cheval de bataille et tenteront d'imposer une nouvelle identité professionnelle autour d'un rôle de salut national face à des fléaux tels que la drogue ou le trafic d'armes, dans des domaines touchant de près la sécurité intérieure »<sup>23</sup>. En d'autres termes, les douaniers en tenue de la frontière belge ont dû se focaliser plus qu'avant sur le trafic de stupéfiants, ce qui en soi peut aussi expliquer la croissance des saisies.

De plus, plusieurs des douaniers interviewés reconnaissent que les contrôles mobiles sont plus performants que les contrôles fixes, et permettraient plus d'interceptions de stupéfiants. Enfin, dernier signe de l'efficacité des douanes, la croissance des saisies se fait dans le même temps que les effectifs diminuent et sont affectés à d'autres services (notamment à la sécurité dans le Tunnel sous la Manche pour les douaniers du Nord).

D'autres stupéfiants sont interceptés dans la région mais en quantité moindre : cocaïne (123 kg en 2002) et amphétamines (118 kg en 2002).

Le cas des stupéfiants illustre d'une part que les trafics doivent être compris à l'échelle de l'Europe dans son ensemble, d'autre part que c'est par une réorganisation zonale que la douane réussit à intercepter une part croissante du trafic.

---

<sup>23</sup> JACOB, Fabrice. – Les douaniers français aux frontières de la sécurité intérieure. *Déviance et Société*, 19(4), 1995, p.339-354

## **Conclusion du chapitre 7**

L'action des douaniers français révèle les profondes mutations de la frontière. L'évolution est bien plus complexe qu'un simple changement d'une nature linéaire à zonale. En effet, d'une part les douaniers avaient une pratique zonale de la frontière déjà avant 1993, d'autre part leur action reste intimement liée à la ligne frontière. La frontière conserve sa double nature spatiale, mais en évoluant : les contrôles douaniers sur la ligne sont désormais aléatoires et mobiles, tandis que ceux dans la zone tendent à se généraliser. Ainsi, un inspecteur des douanes de Dunkerque affirmait : « Nous n'avons jamais été autant sur la frontière que depuis 1993 », ce qui n'est pas contradictoire avec le fait que c'est dans la zone frontière qu'est désormais planifiée la surveillance.

Par ailleurs, les protagonistes que nous avons rencontrés dans les différentes administrations, depuis le préfet jusqu'aux inspecteurs des douanes et aux commissaires de la DIRCILEC, attestaient que la nouvelle organisation sur la frontière était beaucoup plus efficace, à la fois pour l'interception des marchandises illicites que pour le contrôle des étrangers en situation irrégulière. Il est notable que ces témoignages ont été recueillis en 1998, à une date où la situation était encore tendue entre organisations policières et douanières françaises et belges.

Depuis, un accord franco-belge sur la coopération policière et douanière a été signé, le 5 mars 2001. Il n'a pas encore été ratifié par les parlements nationaux, mais a déjà permis de créer un CCPD à Tournai, en septembre 2002. L'objectif du CCPD est de favoriser les échanges d'information entre policiers et douaniers français et belges. La mise en place d'une telle structure s'avérait indispensable pour lutter contre les trafics, tant en ce qui concerne la petite délinquance locale que le crime organisé. Et de fait, les échanges d'information sont soutenus : le centre reçoit près de 11 000 demandes par mois<sup>24</sup>.

Cependant, de nombreuses dissensions entravent toujours une action concertée des policiers et des douaniers des deux pays, surtout en matière de lutte contre la petite délinquance transfrontalière. En effet, la France refuse toujours que des policiers étrangers interpellent des prévenus sur son sol. Ce n'est pas le cas de la Belgique, qui accepte que les policiers allemands et néerlandais poursuivent et arrêtent des prévenus dans une zone de vingt kilomètres au-delà des frontières nationales. Mais en vertu d'un principe de réciprocité, comme la France refuse ce droit aux agents belges, la Belgique refuse également aux agents français de mener des interpellations sur son sol. Quand un prévenu poursuivi traverse la frontière, il faut alors avertir les autorités de l'autre pays pour qu'elles continuent la poursuite, ce qui est dans la pratique rarement possible.

---

<sup>24</sup> Assemblée Nationale. – Rapport fait au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n°756), autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière / prés. Par André Schneider. – Rapport n°954, enregistré le 18 juin 2003

Enfin, des patrouilles mixtes ont également été mises en place à partir de la fin de l'année 2002. Elles sont censées lutter contre la délinquance violente dans la zone frontalière, et sont donc généralement assurées par la police et la gendarmerie. À ce jour, ces patrouilles n'ont pas abouti à des interpellations notables ; mais elles témoignent que la coopération progresse.

Pour conclure sur cette nouvelle nature des frontières dans l'Union européenne, un parallèle intéressant peut être dressé entre l'organisation des douaniers aujourd'hui et celle des fermiers généraux dans la France de la seconde moitié du XVIIIe siècle. En effet, le royaume de France était jusqu'alors constitué de plusieurs fermes générales. Il existait de ce fait des contrôles douaniers fixes à l'intérieur du royaume, entre les différents domaines des fermes ; c'est le cas entre la zone d'unification douanière dite des « cinq grosses fermes » qui comprend les provinces de Champagne, de Bourgogne, de Bresse et de Bugey, et la zone des provinces annexées de Lorraine et de Franche-Comté. Au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'organisation des fermes s'est considérablement modernisée avec la progression de l'unification douanière dans le royaume : aux brigades sédentaires le long des frontières intérieures du royaume ont succédé des brigades ambulantes (devenues majoritaires après 1745-1746), tandis que la frontière extérieure du royaume était renforcée et connaissait des contrôles beaucoup plus sévères. Ce dispositif se révéla être d'une grande efficacité pour lutter contre les différents types de fraude<sup>25</sup>. Il est remarquable que l'organisation de la ferme générale dans la France du XVIIIe siècle est reproduite dans les grandes lignes à plus vaste échelle dans l'Union européenne aujourd'hui, à savoir à la fois un renforcement des contrôles statiques avec l'extérieur de l'Europe et l'adoption de contrôles mobiles à l'intérieur, dispositif le plus efficace pour unifier le territoire tout en conservant un contrôle de la contrebande à l'intérieur.

---

<sup>25</sup> FERRER, André. – Les brigades des fermes à l'est du royaume au XVIIIe siècle : une lutte permanente face à la contrebande. p.243-259 in : Comité des Travaux historiques et scientifiques. – Frontières / dir. par Christian DESPLAT. – Paris : Ed. du CTHS, 2002. – 377p.

## Chapitre 8. Frontière et coopération : actions politiques croisées de l'Europe et des régions

---

“(…) The Commission was not primarily concerned with consciously involving the regions in its decision-making and policy implementation procedures, let alone with ‘visions’, ‘grand designs’ or politically motivated strategies on how to reorganize the EU system or on how to modernize the state behaviour and performance. It was rather concerned with its own ‘weak’ position vis à vis the member states (...). In this situation, the regional government level not only constituted a ‘natural’ ally for realizing European policy goals; it also provides the most suitable level for introducing fundamentally new policy concepts and new modes of implementation”

Ingeborg TÖMMEL. – Transformation of governance: The European Commission’s strategy for creating a ‘Europe of the regions’. *Regional & Federal Studies*, 8(2), 1998, p.52-80

Dans le chapitre précédent, l’accent a été placé sur la dimension « surveillance » qui demeure attachée à la frontière. C’est à présent la dimension « coopération » qui sera soulignée, par l’analyse des politiques communautaires et régionales, ainsi que des pratiques.

Le développement de pratiques coopératives de part et d’autre d’une frontière constitue un élément central des mutations des frontières intra-européennes. En effet, au début des années 1980 les actions extérieures des collectivités locales et territoriales françaises étaient encore proscrites, sauf autorisation exceptionnelle du Ministère des Affaires étrangères. Ces actions se limitaient d’ailleurs au strict nécessaire – par exemple au curage de fossés mitoyens<sup>26</sup>. Les rares actions plus ambitieuses étaient encadrées par des textes bilatéraux ; ainsi, il a fallu qu’une Convention nationale d’entraide soit signée entre la France et la Belgique pour que la coopération soit permise entre les services d’incendie de Tournai d’une part, et ceux de Saint-Amand-les-Eaux, Lille, Valenciennes et Douai d’autre part<sup>27</sup>. Cette coopération permettait par exemple des interventions conjointes en cas d’accident grave sur l’autoroute entre Lille et Tournai.

L’émergence d’une coopération transfrontalière institutionnalisée résulte d’un double mouvement : d’une part les incitations et subventions européennes à travers l’initiative communautaire Interreg (cf. chapitre 1), d’autre part les prérogatives croissantes laissées aux régions par les pouvoirs centraux au cours des dernières décennies

---

<sup>26</sup> CRAPS – Université Lille II, IDP – Université de Valenciennes. – La frontière et les communes : Le cas des communes françaises et belges frontalières dans la région Nord-Pas-de-Calais / dir. par M. Breuillard-Pollet. – étude réalisée pour le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, novembre 1987. – 124p.

<sup>27</sup> Convention signée le 21 avril 1981, ratifiée par une loi du 9 décembre 1983 assurant une assistance mutuelle en cas de catastrophes et d’accidents graves. Un arrangement particulier fut ensuite signé à Lille le 6 mai 1987 entre le Gouverneur de la Province du Hainaut et le Préfet Commissaire de la République de la région Nord-Pas-de-Calais.

– qu’il s’agisse d’une *devolution* comme au Royaume-Uni, d’une fédéralisation comme en Belgique ou d’une décentralisation comme en France.

**Nous chercherons ici comment la coopération transfrontalière participe aux mutations des frontières.** Il s’agira d’abord de montrer que les régions en présence ne s’impliquent pas de la même façon pour inciter la coopération ; on retrouve en particulier une différence Flandre-Wallonie, la région wallonne étant plus volontariste. Ensuite, l’analyse des projets menés sous Interreg II permettra de montrer comment fonctionne la coopération transfrontalière : qui coopère ? sur quels thèmes ? où se fait la coopération ? Enfin, les résultats permettront d’évaluer si l’idéal de coopération en contexte frontalier promu par les instances communautaires est bien pertinent – ou plus exactement si cet idéal est pertinent partout. **N’y a-t-il pas des espaces où la coopération est souhaitable, et d’autres où elle ne sert à rien ?**

En répondant à ces questions, nous montrerons si la politique communautaire accompagne, renforce ou corrige les grandes tendances des mutations des frontières, qui ont été mises en évidence dans les chapitres précédents : le degré différent de porosité entre les tronçons franco-flamand et franco-wallon ; la perméabilisation croissante de la frontière à petite échelle.

La coopération transfrontalière et entre régions a donné lieu à une littérature scientifique abondante. Au début des années 1990, plusieurs observateurs soulignaient l’apparente communauté d’intérêts entre les autorités communautaires et régionales – avec comme résultat une fragilisation de l’État, les coups venant à la fois d’en haut et d’en bas. Selon Murphy, « le processus d’intégration facilite le développement de structures régionales qui transcendent les frontières et les compétences des États. Au cœur de ce développement, on trouve deux traits constitutifs de l’Europe occidentale contemporaine : le déclin de l’importance des frontières inter-étatiques, et la montée du régionalisme infra-étatique. »<sup>28</sup>. Pour penser le devenir de l’Europe, Murphy suggère alors qu’il faut s’habituer à considérer les régions en elles-mêmes et en-dehors du cadre de l’État. La politologue Wanda Dressler-Holohan suggère même qu’au sein de certaines instances européennes comme la CPLRE, les idées anti-jacobines voire anti-étatiques se développent au profit d’un autre échelon à construire : celui des « Grandes régions » ou « Länder européens »<sup>29</sup>.

Depuis le milieu des années 1990, les analyses se font plus circonspectes. L’accent est mis sur la complexité du jeu des acteurs dans les processus de décision, de coopération et d’alliances. En effet, le Conseil de l’Europe n’est rien d’autre que la réunion des représentants de chaque État ; et les régions restent des subdivisions des États – ces

---

<sup>28</sup> MURPHY, Alexander. – Emerging regional linkages within the Europea Community : Challenging the dominance of the state. *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 84(2), 1993, p.103-118 (traduction : GH)

<sup>29</sup> DRESSLER-HOLOHAN, Wanda. – La politique européenne de coopération transfrontalière et les modalités de son application dans le cadre français. *Espaces et Sociétés*, 70-71, 1993, p.113-145

derniers étant redevables devant les instances communautaires... Les contours des différents acteurs sont donc flous et se chevauchent. Si en outre, on considère la grande variété des régions européennes en termes de pouvoir, le concept d'Europe des régions demeure vague et sans consistance<sup>30</sup>. L'analyse se fait donc en termes de paradiplomatie en analysant au cas par cas les stratégies des différentes régions, dans leurs relations avec tous les autres acteurs<sup>31</sup>; ou encore en termes de gouvernance multi-niveaux, en disséquant la performance des institutions euro-régionales existantes<sup>32</sup>.

Ces courants de recherche se rattachent davantage à la science politique qu'à la géographie, et négligent souvent la nature spatiale de la frontière, comme le soulignent David Newman et Anssi Paasi : « Les questions liées à ce qui se passe véritablement aux frontières nationales, implicites dans ces discussions, ont rarement été traitées (...) Les études géographiques des frontières devraient réinsérer la dimension spatiale des phénomènes de façon plus explicite dans leur approche. »<sup>33</sup>.

Notre approche se focalisera ici sur les effets spatiaux de la coopération. Deux sources de données ont été utilisées : les projets Interreg d'une part, et des entretiens avec les responsables institutionnels en charge de la coopération d'autre part. La coopération transfrontalière (échelle locale) sera analysée dans un premier temps ; elle est plus ancienne et plus avancée que la coopération transnationale (petite échelle), qui sera évoquée dans un second temps.

En ce qui concerne l'analyse des projets, nous reprenons ici une méthodologie mise au point dans le lot scientifique 1.1.1 d'ORATE<sup>34</sup>. Cette méthodologie est donnée en annexe. Elle s'inspire en partie de la méthode développée par le groupe de recherche « Détroits », dirigé par Jean-Pierre Renard<sup>35</sup>.

La zone de programmation des projets transfrontaliers franco-belges se décompose en deux parties : département du Nord – Flandre occidentale et département du Nord –

---

<sup>30</sup> SODUPE, Kapa. – The European Union and inter-regional cooperation. *Regional and federal studies*, 9(1), 1999, p.58-81

<sup>31</sup> KEATING, Michael. – Regions and international affairs : motives, opportunities and strategies. *Regional and federal studies*, 9(1), 1999, p.1-16

<sup>32</sup> PERKMAN, Markus. – Building governance institutions across European borders. *Regional studies*, 33(7), 1999, p.657-667

<sup>33</sup> NEWMAN, David, PAASI, Anssi. – Fences and neighbours in a postmodern world : boundary narratives in political geography. *Progress in human geography*, 22(2), 1998, p.186-207 (traduction : GH)

<sup>34</sup> Il s'agit du TPG1.1.1 sur le polycentrisme : « *The role, specific situation and potentials of urban areas as nodes in a polycentric development* », qui dure de 2002 à 2004. La contribution française au TPG est pilotée par Nadine Cattan (UMR Géographie-Cités). Le groupe de travail en charge des questions transfrontalières et transnationales est constitué de Cécile Buxeda (UMR Géographie-Cités), Grégory Hamez (CRIA) et Guillaume Lesecq (UMR Géographie-Cités).

<sup>35</sup> DUHAMEL, Sandrine, RENARD, Jean-Pierre. – Le détroit du Pas de Calais et la politique de coopération transfrontalière. *Hommes et Terres du Nord*, 2002-2

Hainaut. Elle est donc bien plus étendue que notre zone d'étude, qui s'étend du littoral au versant est de l'agglomération lilloise. Mais comme la zone Interreg ne peut être fractionnée pour correspondre à notre espace d'étude, elle a été prise en considération dans sa totalité.

Pour comprendre et expliquer les résultats, des entretiens ont été menés auprès des acteurs intervenant dans la coopération : administrateurs de la Commission, chargés de mission régionaux, responsables politiques régionaux et locaux, secrétaires Interreg ainsi que certains porteurs de projet.

## ***1 ] La coopération transfrontalière : échelles locales et régionales***

Nous avons analysé uniquement les projets de coopération réalisés dans Interreg II (1994-1999), et non ceux de la période Interreg I (1991-1993). En effet, ces derniers ont rarement été transfrontaliers : dans cette première période, il s'agissait surtout pour les différents acteurs d'apprendre à se connaître ; en outre, il y a eu peu de réalisations concrètes et tangibles en raison de la courte période de programmation, réduite à 20 mois. Les actions véritablement transfrontalières consistaient en études d'impact ou de faisabilité ; et les actions tangibles la plupart du temps en projets non transfrontaliers, c'est-à-dire en juxtaposition d'une réalisation française et d'une réalisation belge.

En revanche, les conditions d'acceptation des projets sous Interreg II étaient plus draconiennes : le caractère transfrontalier devait apparaître dans les objectifs du projet, dans sa mise en œuvre et dans ses retombées. Il s'avérait donc plus pertinent de ne prendre en compte que les projets Interreg II.

L'administration de la coopération transfrontalière passe par les niveaux régionaux et nationaux. Cette coopération est d'autant plus efficace que des traités bilatéraux existent entre régions et entre États. L'état des accords bilatéraux sera présenté au préalable, avant de montrer les formes que prend la coopération transfrontalière.

### **A ] Le contexte interétatique et interrégional de coopération**

#### ***1. La signature si tardive de l'accord entre France et Belgique***

La coopération transfrontalière franco-belge a été pendant longtemps pénalisée par l'absence d'accords bilatéraux. Certes, une « Commission plénière franco-belge d'aménagement des régions frontalières » avait été créée par les ministères des affaires étrangères en juin 1970, à Paris.

Elle fonctionnait sur la base de trois espaces :

- Flandre occidentale – Hainaut – Nord-Pas-de-Calais,
- Ardennes – Namur – Luxembourg,
- Lorraine – Luxembourg<sup>36</sup>.

Cependant, cette commission n'a pas eu de réalisations tangibles à son actif. Son existence fut courte : elle ne s'est plus réunie depuis octobre 1975.

Les accords bilatéraux sont nécessaires, notamment pour faciliter le montage de structures juridiques qui soient reconnues des deux côtés de la frontière. Il s'agit également pour chaque État d'accepter que de l'argent public puisse servir à une réalisation de l'autre côté de la frontière nationale ; et inversement que l'État voisin intervienne dans une réalisation sur le territoire national.

L'incitation à signer des accords bilatéraux est ancienne, puisqu'elle apparaît dès 1980 dans la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (signée à Madrid le 21 mai 1980) :

Article 3

(...)

2. Dans le cas où les Parties contractantes estiment nécessaires de conclure des accords interétatiques, ceux-ci peuvent notamment fixer le cadre, les formes et les limites dans lesquelles ont la possibilité d'agir les collectivités et autorités territoriales concernées par la coopération transfrontalière. Chaque accord peut également déterminer les collectivités ou organismes auxquels il s'applique.

Cependant, il a fallu attendre le 16 septembre 2002 pour que soit signé un accord bilatéral franco-belge. Depuis longtemps des accords semblables avaient été signés entre la France et ses autres voisins limitrophes : d'abord l'Italie (accord conclu le 26 novembre 1993 à Rome), puis l'Espagne (traité conclu le 26 mars 1995 à Bayonne) et enfin l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse (accord quadripartite conclu le 23 janvier 1996 à Karlsruhe). De son côté, la Belgique avait également conclu des accords avec ses voisins : les Pays-Bas et le Luxembourg (Convention Benelux sur la coopération transfrontalière du 12 septembre 1986), puis l'Allemagne (accord entre la région wallonne et la communauté germanophone de Belgique avec les Länder de Rhénanie du Nord – Westphalie et de Rhénanie-Palatinat, 8 mars 1996).

Pourquoi a-t-il fallu attendre tant d'années pour qu'un accord franco-belge voie le jour ? La raison essentielle est liée à la différence de nature des États : État fédéral et État centralisé. En effet, le gouvernement belge a toujours refusé de signer un tel accord car la coopération transfrontalière n'est pas de sa compétence, mais de celle des régions et communautés. Or, en France, l'État refuse de signer un accord bilatéral avec des régions,

---

<sup>36</sup> SEVRIN, Robert. – Les régions frontalières franco-belges. *Cahiers de géographie du Québec*, 18(43), 1974, p. 35-60

même quand elles sont fédérales et qu'elles disposent de certaines prérogatives étatiques, comme c'est le cas en Belgique – un État ne traite qu'avec un autre État.

Ce problème a été résolu en faisant signer toutes les parties intéressées. Ainsi, dans l'énoncé même, il s'agit de l'« accord entre le gouvernement de la République française, d'une part, et le gouvernement du royaume de Belgique, le gouvernement de la communauté française, le gouvernement de la région wallonne et le gouvernement flamand, d'autre part, sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et les organismes publics locaux »...

Cet accord n'a à ce jour (janvier 2004) pas encore été ratifié par les gouvernements français et belges, mais devrait l'être prochainement ; le Sénat a autorisé son approbation lors de la séance du 6 janvier 2004.

L'apport principal de l'accord franco-belge sera de faciliter les montages juridiques.

## ***2. Les solutions juridiques de montage transfrontalier, avant et après l'accord franco-belge***

Avant que l'accord ne soit signé, quand deux partenaires publics français et belge voulaient créer une structure commune, plusieurs solutions ont été explorées mais peu d'entre elles étaient satisfaisantes :

- Créer une société d'économie mixte locale (SEML) en France, regroupant les partenaires belges et français. Mais cela pose un problème de parité en termes de maîtrise d'ouvrage, car les Belges ne peuvent intervenir qu'au maximum pour 49% du capital. Les SEML sont rarement retenues, sauf en cas de participations minoritaires de partenaires belges à des projets français. Ainsi, l'IDETA, structure intercommunale de Tournai, est-elle entrée pour 3% dans le capital de la SEML de développement du Parc scientifique de la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq.
- Créer un groupement d'intérêt public (GIP) en France, ce qui pose également un problème de parité, ainsi que de rigidité administrative (le GIP transfrontalier est prévu par le titre IV de la loi du 6 février 1992, « pour mettre en œuvre et gérer ensemble, pendant une durée déterminée, toutes les actions requises par les projets et programmes de coopération interrégionale et transfrontalière intéressant des collectivités locales appartenant à des États membres de l'Union Européenne »). Un GIP « l'Oise franco-belge » s'est ainsi monté pour permettre l'aménagement transfrontalier du bassin de l'Oise.

- Le partenaire français peut adhérer à un organisme de droit wallon ou flamand, mais cela doit être autorisé par un décret en Conseil d'État, ce qui est source de lourdeurs administratives.
- Les partenaires peuvent signer une convention de coopération transfrontalière, structure sans personnalité juridique. Cette dernière option a été retenue pour les stations d'épuration d'Armentières et de Wattrelos, auxquelles se raccordent les Wallons (et réciproquement, la station de Comines Belgique reçoit des eaux usées françaises).
- Les partenaires peuvent se regrouper sous forme d'un Groupement européen d'intérêt économique (GEIE). Bien que la finalité première des GEIE soit économique, et qu'ils soient destinés a priori au secteur privé, ils constituent souvent une solution de « moindre mal » auxquels se résignent les opérateurs publics. Cette structure permet la diffusion d'informations, mais ne se prête pas à des réalisations concrètes. Par exemple, elle a été retenue pour l'Observatoire franco-belge de la santé en 1999, composé côté français des caisses primaires frontalières, de la CRAM Nord/Picardie, des caisses de la mutualité sociale agricole et des observatoires régionaux de la santé du Nord et de Picardie ; et côté belge, des unions nationales et mutualités régionales, et de l'Observatoire de la Santé du Hainaut.
- Enfin, les partenaires peuvent créer une association sans but lucratif dans l'un des pays (association loi 1901 en France ou ASBL en Belgique), où les collectivités de chacun des pays interviennent à parité. C'est cette solution qui a été retenue pour l'aménagement de l'ancienne plate-forme douanière de Rekkem-Ferrain, sur l'autoroute Lille-Gand. Mais le statut juridique reste celui d'une association, ce qui limite la portée des réalisations.

Dans la pratique, les solutions les plus fréquemment rencontrées sont les associations sans but lucratif et les conventions. Ainsi, la Conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT) elle-même, organisation regroupant les structures intercommunales de Lille (CUDL) et de ses voisines belges (IDETA à Tournai, IEG à Mouscron, LEIEDAL à Courtrai et WIER à Ypres), a-t-elle la forme juridique d'une association loi 1901... ce qui est surprenant au regard de la vocation volontariste en matière d'aménagement transfrontalier que s'est donnée la COPIT, comme nous le verrons plus loin.

Quand l'accord franco-belge de septembre 2002 sera ratifié par les gouvernements français et belges, il permettra de recourir à des solutions juridiques beaucoup plus performantes<sup>37</sup>. En particulier, l'article 11 ouvre la possibilité de créer des *Groupements*

---

<sup>37</sup> Sénat. – Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française, d'une part, et le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement de la Communauté

*locaux de coopération transfrontalière* (GLCT) : regroupant des collectivités territoriales françaises, flamandes et/ou wallonnes, ces structures disposent d'une capacité juridique et d'une autonomie financière. Les GLCT permettront de gérer des équipements ou des services publics. Notons cependant qu'il ne s'agit pas d'une innovation franco-belge : le modèle du GLCT provient de l'accord de Karlsruhe conclu en 1996 entre la France, l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse.

Par ailleurs, l'accord franco-belge permettra davantage de souplesse dans la gestion transfrontalière, en donnant compétence aux préfets de régions et de départements pour traiter directement avec les autorités de l'État fédéral, des communautés et des régions belges les questions qui relèvent en France de la compétence de l'État. Cette disposition évitera à l'avenir de mettre en place une commission intergouvernementale pour régler les problèmes locaux.

En ce qui concerne la coopération entre régions, des accords ont été conclus bien antérieurement. Un des plus anciens est celui de l'Eurorégion, signé le 14 février 1991 à Maidstone (Kent).

### ***3. Les accords interrégionaux : l'exemple de l'Eurorégion***

L'Eurorégion réunit les trois régions belges au Kent et au Nord-Pas-de-Calais. Sa création est intimement liée à la mise en place du Tunnel sous la Manche : dès 1986 s'était développée une coopération entre le Nord-Pas-de-Calais et le Kent pour harmoniser les politiques d'accompagnement du Lien Fixe. Un jumelage a lieu en 1987 entre les deux régions, sous l'appellation de « Eurorégion transmanche ». Les échanges concernaient non seulement les problèmes liés à l'ouverture du tunnel (accueil et formation des personnels du chantier, organisation des marchés de sous-traitance, etc.), mais aussi le développement d'un programme transfrontalier entre les deux rives de la Manche<sup>38</sup>. Ainsi, selon les termes de Luchaire, l'Eurorégion apparaît comme « la fille naturelle du Tunnel »<sup>39</sup>.

Les arguments présentés pour l'élargissement de l'Eurorégion transmanche aux régions belges sont l'ancienneté des liens entre le Nord-Pas-de-Calais et les régions belges, ainsi que la similarité des défis qui font face aux cinq régions : elles sont en position centrale en Europe mais traversées par de nombreuses grandes infrastructures de

---

française, le Gouvernement de la Région wallonne et le Gouvernement flamand, d'autre part, sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux. – Annexe au procès-verbal de la séance du 19 mars 2003, 02-220. – <http://www.senat.fr/leg/pjl02-220.html>

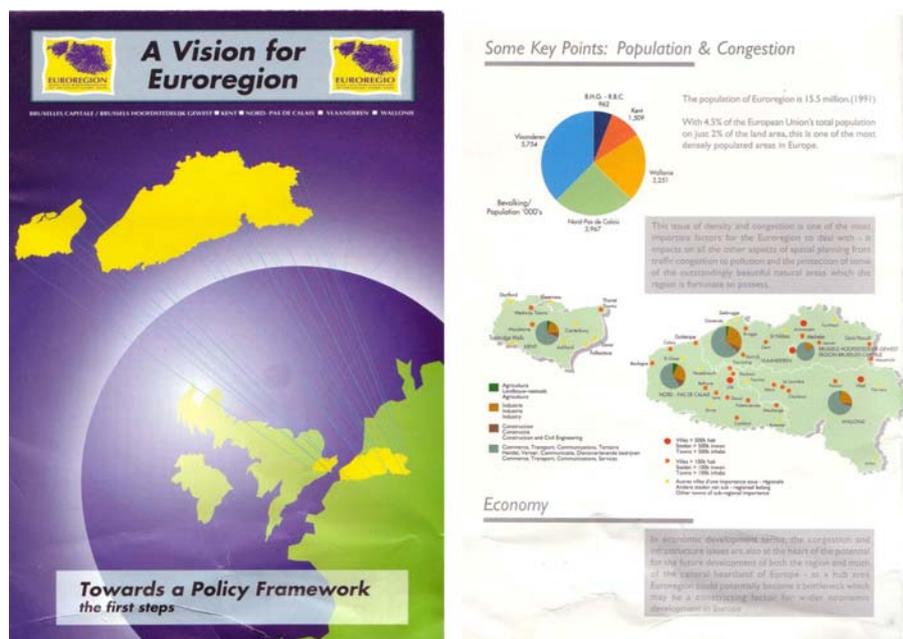
<sup>38</sup> HEDDEBAUT, Odile. – Le tunnel sous la Manche, facteur d'intégration des régions ? *Administration*, 184, 1999, p.113-122

<sup>39</sup> LUCHAIRE, Yves. – L'eurorégion, fille naturelle du tunnel sous la Manche ? p.379-415 in : MARCOU, G., VICKERMAN, R., LUCHAIRE, Y. – Le tunnel sous la Manche entre États et marchés. – Lille : PUL, 1992. – 447p.

transport ; elles font face à de lourds problèmes de reconversion industrielle, de requalification urbaine ainsi que de nuisances environnementales.

À partir de 1991, des groupes de travail réunissant des chargés de mission de chaque région ont été constitués dans différents domaines : l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement et la promotion de cet espace (cf. figure 34). Mais à ce jour, peu de réalisations tangibles sont à mettre à l'actif de l'Eurorégion, mises à part la réalisation de la plaquette présentée ci-dessous et la tenue de deux « forums de l'Eurorégion », en décembre 1996 et en septembre 1999. Ce type de structure est certes positif pour faire se rencontrer les personnels administratifs des différentes régions, et faire connaître les différences, mais en l'absence de ligne directrice l'Eurorégion était souvent considérée comme une coquille vide.

L'Eurorégion a connu un sursaut lors de la mise en place des programmes Interreg IIC : un projet réunissant les représentants des cinq régions a été accepté. Dénommé SPACE (Spatial Planning and Cities in the Euroregion), il posait la question des liens entre l'Eurorégion et les quatre mégapoles qui l'entourent : Londres, Paris, la Randstad et la Ruhr. Les problèmes sont notamment l'attractivité de ces mégapoles, qui vident l'Eurorégion de sa substance (l'Eurorégion ne serait donc qu'un *vacuum* selon les termes du projet), la congestion des réseaux de transport et la pollution.



Source : Strategic Planning and Infrastructure Group of the Euroregion, 1994

Figure 34. Brochure de promotion de l'Eurorégion (extrait)

Cependant, si ce projet a été mené à terme, la prise de conscience s'est développée que l'échelle spatiale eurorégionale devenait inadaptée. Dans un contexte européen où les projets se font de plus en plus à l'échelle des grandes zones transnationales comme l'Europe du nord-ouest, « l'Eurorégion institutionnelle a trouvé ses limites »<sup>40</sup>. Cela étant, il n'est pas impossible que la structure de l'Eurorégion renaisse de ses cendres à l'avenir pour des projets bien déterminés.

Par ailleurs, si la notion d'une Eurorégion institutionnelle a fait long feu, l'idée d'eurorégion semble avoir progressé au sein de la société civile. Selon l'enquête du Comité régional du tourisme citée dans le chapitre 6, l'excursionnisme progresse entre les cinq régions – en particulier les excursionnistes britanniques dans tout le Nord-Pas-de-Calais (CRT Nord-Pas-de-Calais, 1999). De plus, un journal hebdomadaire s'est créé sur le thème de l'Eurorégion : *Autrement dit* (cf. figure 35 ci-après). Lancé en janvier 1993, il est aujourd'hui tiré à 22 000 exemplaires. Il se réclame d'une Eurorégion élargie, puisque les régions indiquées en première page sont « Nord, Pas de Calais, Picardie, Belgique, Kent ».

Le journal est généraliste. Il se singularise par l'accent porté aux informations sur les loisirs – il paraît d'ailleurs le vendredi, et fournit dans un cahier spécial des suggestions de sorties pour le week-end. Et si la grande majorité des spectacles suggérés sont dans le Nord-Pas-de-Calais, certains sont en Belgique et dans le Kent. Ces derniers sont certes parfois réduits à la portion congrue : par exemple, dans le cahier spécial du 6 octobre 2000 qui a 24 pages, on ne compte qu'un encart pour un spectacle qui soit en-dehors du Nord-Pas-de-Calais : une pièce de théâtre à Bruxelles.

Enfin, le journal est pour la plus grande part diffusé dans le Nord-Pas-de-Calais. On compte quelques abonnés dans le Kent et en Belgique, mais il s'agit généralement de nordistes qui se sont expatriés.

La diffusion se fait principalement par abonnement. Fait intéressant, il n'y a qu'à Lille que des kiosques diffusent le journal ; les maisons de la presse des petites villes proches de la frontière comme Hazebrouck ou Bailleul ne le proposent pas ; même la plus grande maison de la presse de Dunkerque ne le diffuse pas. On peut en déduire que ce journal intéresse principalement un lectorat citadin et bourgeois.

Tout se passe comme si la notion d'Eurorégion était très utile comme concept publicitaire. Le journal s'en réclame, et le nom de chaque région figure en première page. Cependant, **l'idée d'Eurorégion sert d'accroche mais très peu de contenu** : les lecteurs urbains et aisés de l'agglomération lilloise trouvent en premier lieu des informations sur ce qui se passe dans la région Nord-Pas-de-Calais stricto sensu.

L'existence même de ce journal montre que des concepts issus de la sphère politique peuvent trouver des échos au sein de la population.

---

<sup>40</sup> CESR. – Avis du CESR : Contribution à la phase prospective du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT). *La lettre du CESR*, octobre 2002 (p.2)



*En bas à gauche, les régions de l'Eurorégion + la Picardie sont citées*

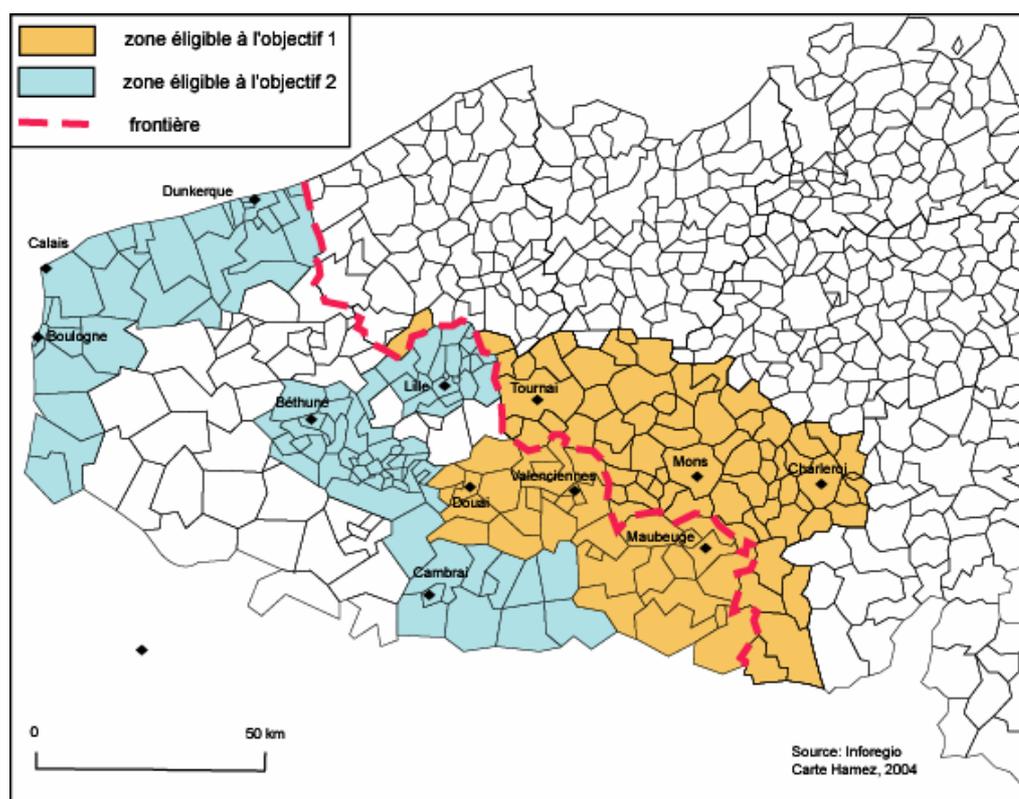
Figure 35. Autrement dit, un hebdomadaire qui se revendique de l'Eurorégion

#### ***4. Les accords interrégionaux bilatéraux : l'antériorité des relations entre Wallonie et Nord-Pas-de-Calais***

En dehors de l'accord qui a institué l'Eurorégion, des accords bilatéraux de région à région existent également pour favoriser la coopération transfrontalière. **Les plus anciens et les plus importants ont été conclus entre la Wallonie et le Nord-Pas-de-Calais.**

Il faut souligner que ces accords ont été réalisés avant la création d'Interreg, et même avant l'Acte unique de 1986 : le premier, entre le Nord-Pas-de-Calais et la Communauté française de Belgique, date de 1984, et le second avec la région wallonne de 1985. Ils ont débouché sur la création d'une commission mixte permanente, qui a posé les premiers jalons du développement transfrontalier, en liaison avec les programmes européens – il ne s'agissait pas seulement du futur Interreg mais aussi des objectifs 1 et 2 qui concernaient de nombreuses zones des deux régions.

Il ressort bien sur la carte ci-dessous que les zones aidées prioritairement sous l'objectif 1, en France et en Belgique, sont contiguës : arrondissements de Valenciennes, de Douai et de Maubeuge en France, province du Hainaut en Belgique.



Carte 106. Les zones éligibles aux objectifs 1 et 2 à proximité de la frontière, en 1994

Ce processus fut particulièrement fructueux et déboucha en 1989 sur le programme PACTE (Programme d'action et de coopération transfrontalière européen), qui posait les axes d'une stratégie transfrontalière. Le PACTE était structuré en 6 axes thématiques :

- développement du potentiel de recherche et de développement technologique (installation d'une connexion par fibre optique entre Mons et Valenciennes, atelier européen multimédia, centre européen du bois) ;
- image de marque (émissions radio et T.V. communes) ;
- développement des ressources humaines et du marché transfrontalier de l'emploi (formations professionnelles franco-belges) ;
- valorisation transfrontalière de l'environnement et des pôles touristiques existants (parc naturel Scarpe-Escaut, projet Brunehaut, développement touristique de l'Avesnois - Sud Hainaut) ;
- valorisation de l'agriculture et du monde rural (filière de viande bovine Blanc-Bleu, lutte intégrée au verger, accueil à la ferme) ;

Cette rapide énumération illustre que les projets transfrontaliers couvrent tous les domaines, et sont très précis : les filières sur lesquelles faire porter les actions sont identifiées, de même que les acteurs susceptibles de porter les projets. En conséquence, lors de la mise en œuvre d'Interreg I de 1991 à 1993, 90% de l'enveloppe budgétaire était préaffectée sur des projets issus du PACTE.

**Il n'y a pas eu de coopération ni d'accord aussi précoce entre le Nord-Pas-de-Calais et la région flamande.** Tout au plus une déclaration commune a-t-elle été signée en 1989, mais sans portée opérationnelle.

Comment expliquer cette différence entre les relations du Nord-Pas-de-Calais avec la Wallonie et celles avec la Flandre ? Un des éléments majeurs réside dans la similarité des problèmes de reconversion industrielle des deux côtés de la frontière sur le tronçon franco-wallon. Que ce soit dans le Valenciennois ou dans le Borinage, la même situation de marasme économique et de misère sociale se rencontrait. D'après les discours officiels, il en a résulté le besoin de se tourner de l'autre côté de la frontière pour « échanger les bonnes pratiques ». Cependant, nous proposons une autre interprétation, moins lénifiante : les acteurs de ces espaces en difficulté ont développé des stratégies de lobbying pour faire venir les subventions, y compris en provenance de l'échelon communautaire ; en effet, une part importante des ressources de ces zones provient de l'argent public. Or, les acteurs ont eu alors intérêt à présenter leurs difficultés ensemble pour être éligibles aux financements communautaires : cela permettait d'amplifier l'importance des problèmes et de jouer sur un effet-taille.

À cet égard, les processus de classement en Objectif 1 et de coopération transfrontalière sont liés : la coopération transfrontalière a servi d'alibi pour le classement en objectif 1 du côté français. En effet, comme l'a montré Sylvain Vallin, les élus belges

ont obtenu le classement antérieurement à leurs homologues français ; ils ont bénéficié d'une stratégie de lobbying très efficace de la part de la région wallonne, de la Communauté française, de la province et des intercommunales, qui a débouché sur l'objectif 1 en juillet 1993<sup>41</sup>. Ils n'avaient jusque là pas affiché de préoccupation transfrontalière particulière. Mais les élus français, découvrant tardivement le succès de leurs voisins, ont à leur tour commencé un lobbying en tenant l'argumentation suivante : non seulement ils avaient autant de problèmes de reconversion que de l'autre côté de la frontière, mais encore leur non-classement en Objectif 1 pénaliserait d'emblée la coopération transfrontalière avec Interreg. En effet, si la frontière séparait un Hainaut belge en objectif 1 à un Hainaut français en Objectif 2, cela entraînerait une distorsion dans le traitement des partenaires à Interreg, néfaste à une saine coopération.

Une telle situation d'intérêts convergents dans la chasse aux subventions ne se retrouve pas avec la Flandre : les arrondissements flamands à la frontière française n'étaient pas éligibles à l'objectif 1 ni à l'Objectif 2.

Par ailleurs, il y a aussi une raison politique à l'absence d'accord entre le Nord-Pas-de-Calais et la Flandre. De même que le gouvernement français a longtemps refusé de signer un accord avec les gouvernements des régions flamande et wallonne sous prétexte qu'un État ne traite qu'avec un autre État, c'est en partie parce que la région flamande se considère elle-même comme un État qu'elle a pendant longtemps refusé de signer un accord avec la région Nord-Pas-de-Calais, cette dernière n'étant qu'une collectivité territoriale...

Cependant, les choses ont évolué récemment, dans le sillon des négociations sur l'accord franco-belge interétatique de 2002. En 2001 a ainsi été signée une convention de coopération décentralisée entre le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais et la région flamande. Il est probable que cet accord aide à mobiliser les partenaires et à structurer les priorités dans le programme Interreg III, de 2000 à 2006. Mais la situation des programmes Interreg II (1994-2000) que nous verrons en détail dans la section suivante reflète l'absence de structure directrice qui prévalait alors.

---

<sup>41</sup> VALLIN, Sylvain. – L'objectif 1 : analyse comparative Hainaut Belge-Hainaut français. DEA : Univ. Lille 1 : juin 1995

## B | La coopération avec Interreg

### 1. Conséquence des accords interrégionaux sur Interreg 1

L'existence d'une stratégie transfrontalière entre le Nord-Pas-de-Calais et la Wallonie et son absence avec la Flandre ont eu des répercussions directes sur le programme Interreg I. En effet, s'il y a eu relativement peu de projets franco-wallons, les projets retenus drainaient un budget important et le programme était bien structuré autour de quelques priorités<sup>42</sup>. En revanche, le programme franco-flamand était éparpillé en une multitude de petits projets :

	Nord-Pas-de-Calais – Flandre occidentale	Nord-Pas-de-Calais – Wallonie
Nombre de projets	93	57
Financement européen (en millions d'ECUs)	13,8	15,8
<i>dont affecté à la France :</i>	9,8	7,9
<i>dont affecté à la Belgique</i>	4,8	7,9
Budget total en million d'ECUs)	28,8	32,1

*Source : équipes techniques Interreg. – Le Nord-Pas-de-Calais et la coopération transfrontalière : les programmes Interreg I 1991-1993. – Lille : SGAR, 1996. – 25p.*

Tableau 14. Les programmes franco-flamands et franco-wallons dans Interreg 1

Une autre dissymétrie ressort sur ce tableau par rapport à la part des dotations européennes revenant à chacun des pays : dans le programme franco-wallon, les partenaires de chacun des pays reçoivent exactement la même contribution communautaire – ce qui est tout à fait logique. En revanche, dans le programme franco-flamand les Français ont reçu 9,8 millions d'euros, soit 71% de l'enveloppe totale. Cela est dû au fait qu'une partie du versant français était classée en objectif 2 (et non le versant flamand), et a donc perçu davantage de subventions. Cela pose d'emblée un très lourd problème pour réaliser les projets : les partenaires français étaient subventionnés à 50%, ce qui n'était pas le cas des partenaires flamands. Cette incongruité congénitale au programme a débouché sur des bizarreries : ainsi, plusieurs projets se disant transfrontaliers franco-flamands n'ont été réalisés qu'en France...

<sup>42</sup> D'autres analysent différemment le faible nombre de projets franco-wallons. Ainsi, Patrick Gonin, constatant que 60% des dossiers financés dans le cadre d'Interreg 1 concernaient l'arrondissement de Lille, et que le Valenciennois ne mobilisait que 16% des projets, écrivait : « le Valenciennois constitue un angle-mort entre les arrondissements de Lille et de Sambre-Avesnois qui ne fait que prolonger ceux de Douai et Cambrai, pourtant éligibles dans le cadre d'Interreg, mais qui n'ont déposé aucun projet ». Nous nous inscrivons en faux par rapport à cette analyse, car si les projets sont peu nombreux dans le Valenciennois, ils n'en sont pas moins structurés et porteurs de relations durables.

GONIN, Patrick. – Régions frontalières et développement endogène : de nouveaux territoires en construction au sein de l'Union Européenne. *Hommes et Terres du Nord*, 2-3, 1994, p61-70

## 2. Aire de programmation et budget d'Interreg II

Dans Interreg II, les différences perdurent et s'amplifient dans les financements alloués aux programmes franco-flamands et franco-wallons.

	Nord-Pas-de-Calais – Flandre occidentale	Nord-Pas-de-Calais – Wallonie
Nombre de projets	81	136
Financement européen (en millions d'ECUs)	18	71,5
<i>dont affecté à la France :</i>	15	35,7
<i>dont affecté à la Belgique</i>	3	35,7
Budget total en million d'ECUs)	38,3	148,4

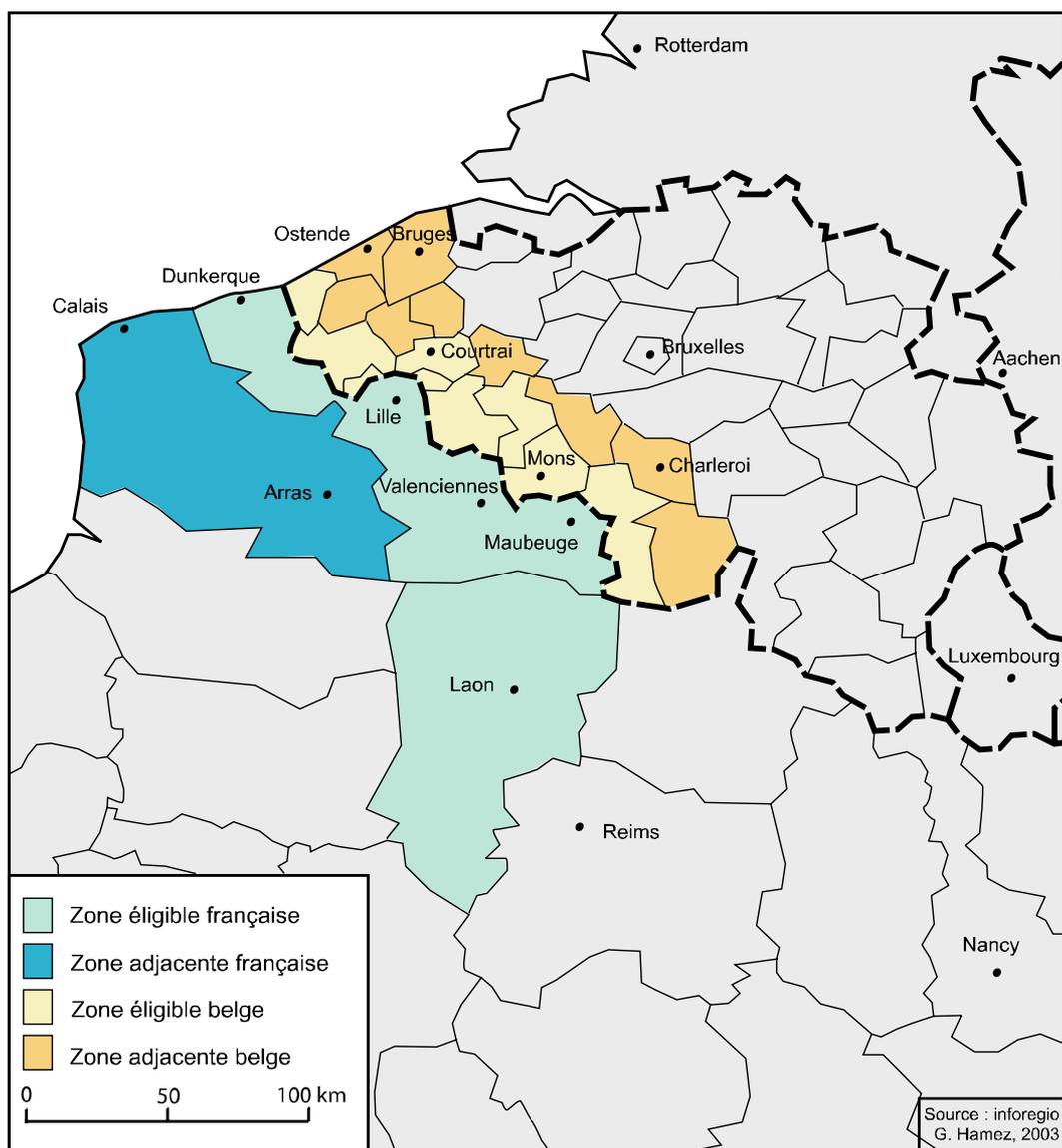
*Source : équipes techniques Interreg. – Le Nord-Pas-de-Calais et la coopération transfrontalière : les programmes Interreg I 1991-1993. – Lille : SGAR, 1996. – 25p.*

Tableau 15. Les programmes franco-flamands et franco-wallons dans Interreg 2

Il y a une forte disproportion financière entre les programmes franco-wallon et franco-flamand, ce dernier étant doté de quatre fois moins de subventions que le premier. Cette dissymétrie est la conséquence du classement de plusieurs zones en objectif 1 : il est prévu dans les textes que les fonds Interreg soient versés préférentiellement à ces zones.

Une autre disproportion concerne les partenaires français et flamands du programme franco-flamand : avec 15 millions d'euros, les premiers disposent de 85% des aides communautaires. Cela a beaucoup nui à l'efficacité du programme franco-flamand. La situation est plus aisée dans les partenariats franco-wallons, dans la mesure où les deux côtés de la frontière sont également subventionnés.

Les aires de programmation franco-wallonnes et franco-flamandes figurent sur la carte suivante.



Carte 107. La zone de programmation Interreg franco-belge

Sur la carte sont distinguées les zones éligibles des zones adjacentes : les partenaires des zones adjacentes peuvent participer à des projets Interreg, mais à condition que la part totale des financements allant dans ces zones ne dépasse pas 20% de l'enveloppe totale du programme. En d'autres termes, c'est bien dans la proximité immédiate de la frontière que doivent se concentrer la majeure partie des financements.

Cette carte fait également ressortir une incongruité de l'initiative communautaire Interreg : elle se fonde sur les entités administratives au niveau NUTS III. Or, ces unités sont de taille très différente en France (départements) et en Belgique (arrondissements)... Les aires de coopération souffrent donc d'une définition bureaucratique éloignée des réalités fonctionnelles. Il aurait été plus pertinent de prendre en considération les

provinces belges, ce qui aurait permis à Bruges et à Gand de faire partie des zones éligibles. En effet, Bruges ne fait partie que de la zone adjacente du programme, et Gand n'apparaît même pas. En conséquence, le seul pôle flamand important situé dans l'aire éligible de coopération est Courtrai.

Par ailleurs, dernière incongruité de la carte, le département de l'Aisne figure en entier comme zone éligible en raison des 15 kilomètres de frontière qu'il a avec la Belgique. En revanche, le département du Pas-de-Calais n'est qu'en zone adjacente car il n'a pas de limite commune avec la Belgique – ce qui ne prend pas en compte qu'il est dans une proximité physique bien plus intense avec la Belgique que le département de l'Aisne.

Il est important de souligner ces incohérences dans la prise en compte des découpages institutionnels, car ils n'ont pas été corrigés dans les programmes ultérieurs de l'Union européenne. Ainsi, le même découpage a été retenu dans Interreg III. Plus grave, le programme ORATE, Observatoire en Réseau pour l'Aménagement du Territoire Européen, qui a une importance stratégique dans la mesure où il doit apporter des éléments permettant de dessiner le futur schéma directeur pour l'Europe, a redonné comme norme pour les cartes à l'échelle européenne le NUTS3, en dépit des protestations de plusieurs chercheurs impliqués dans le programme.

### ***3. Différences entre les projets franco-flamands et franco-wallons***

L'analyse des projets Interreg est un domaine encore scientifiquement peu exploré – nous écartons ici les évaluations ex-ante et ex-post demandées par la Commission et généralement réalisées par des bureaux d'étude. Une première analyse systématique des projets franco-belges dans Interreg I a été effectuée par la Délégation régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Insee<sup>43</sup>. Elle a mis en évidence la disproportion entre programmes franco-flamand et franco-wallon, qui apparaît dans le tableau 14 (p.411) : beaucoup de petits projets avec la Flandre, un petit nombre de gros projets avec la Wallonie. L'analyse des projets menés dans Interreg II n'a depuis pas été conduite systématiquement ni cartographiquement.

Suivant notre grille d'analyse (cf. annexe), nous avons analysé les différents projets franco-belges – en écartant ceux qui n'étaient pas véritablement transfrontaliers, comme cela apparaît parfois dans le cas franco-flamand.

La représentation cartographique des partenariats Interreg pose un problème méthodologique. Deux types différents d'information spatiale sont disponibles : la localisation des partenaires du projet, et le lieu d'application du projet. Les partenaires

---

<sup>43</sup> VAN GHELUWE, Jean-Luc. – Interreg I : esquisse d'une coopération transfrontalière. *Les dossiers de Profils*, n°49, 1998, p.43-47

sont bien identifiés dans les fiches, et peuvent aisément être représentés cartographiquement. Ce n'est pas le cas des lieux de réalisation du projet.

En effet, certains projets sont explicitement localisés, par exemple le projet franco-flamand de mettre les musées en réseau (marketing commun, publicité réciproque), projet porté par plusieurs communes. Cela a un sens de représenter sur une carte les lieux d'application du projet (en l'occurrence les musées) par des points reliés entre eux. En revanche, d'autres projets sont beaucoup plus diffus dans l'espace ; par exemple, les bureaux de développement transfrontalier des entreprises (BDTE), créés pour aider toutes les entreprises de la région dans leur recherche de contacts outre-frontière ; ils sont certes localisés en un lieu mais leur finalité est d'aider toutes les entreprises de la région.

Pour résoudre cet écueil, les projets ont été différenciés en trois catégories spatiales :

- Les projets sont dits « ponctuels » quand leur réalisation finale est localisée dans des lieux précis ; l'objectif même du projet est de relier des points de l'espace bien identifiés ;
- Les projets sont dits « linéaires » quand ils s'appliquent à une ligne, par exemple la mise en place d'une ligne d'autobus transfrontaliers ;
- Les projets sont dits « zonaux » quand leur réalisation concerne une zone d'une échelle supérieure au canton français ou à la commune belge (pour les échelles spatiales plus fines, il a été convenu que l'on pouvait ramener le lieu de localisation du projet au chef-lieu de canton et/ou de commune.

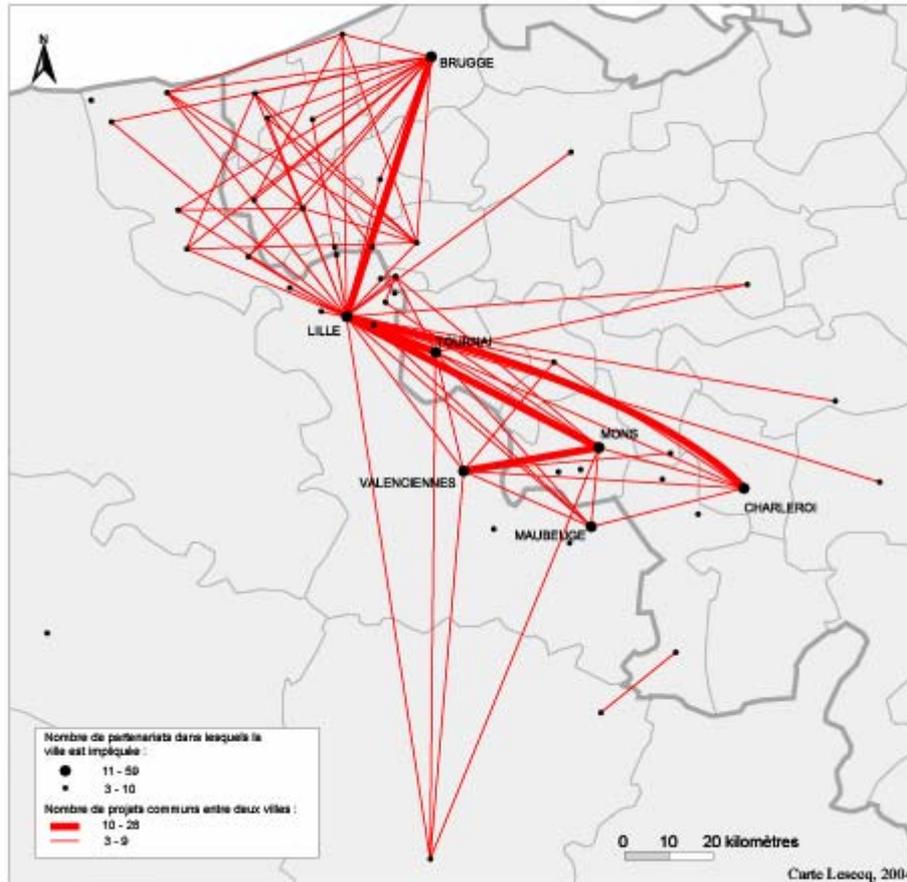
Avec cette grille de lecture, il ressortait que 54% des projets étaient ponctuels, 7% linéaires et 39% zonaux. Il aurait été possible de s'arrêter là et de ne représenter sur la carte que les projets ponctuels – mais cela signifiait une perte importante de l'information présente dans les dossiers Interreg.

Le choix a alors été pris de considérer également les projets linéaires (dans l'exemple de la ligne de bus, il est pertinent de la représenter par une ligne reliant les deux points-terminus), et d'ajouter une précision supplémentaire quant aux projets zonaux. En effet, si certains projets zonaux ne peuvent définitivement être rattachés à aucun point de l'espace (comme la réalisation d'un annuaire des professionnels de l'agriculture biologique), d'autres s'adressent explicitement aux plus grandes villes de la région – par ailleurs, ces dernières sont souvent explicitement citées dans le libellé du projet. C'est par exemple le cas du BDTE cité plus haut. Les premiers projets sont dits « sans contexte polycentrique », les seconds « avec contexte polycentrique ».

Dans le dépouillement des projets, trois types de villes ont donc été identifiés :

- les villes où sont présents les partenaires et où est réalisé le projet ;
- les villes où sont présents les partenaires mais où le projet n'est pas réalisé ;
- les villes de réalisation du projet, sans que les partenaires y soient localisés.

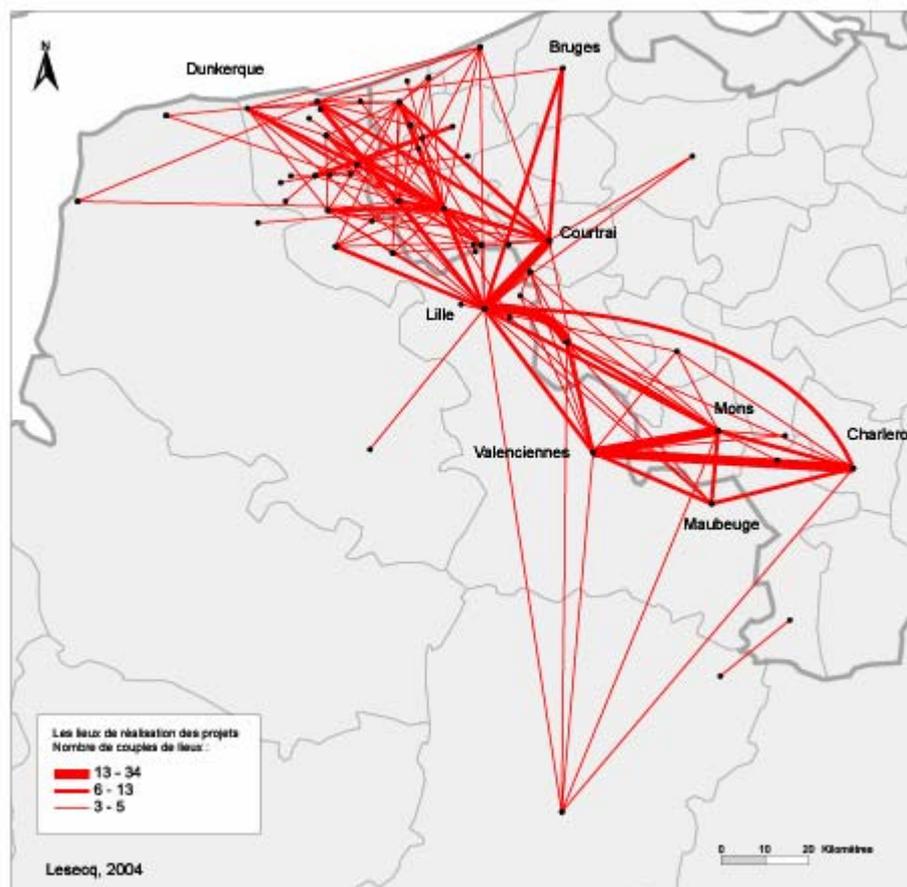
En ce qui concerne la localisation des partenaires, une différence importante ressort entre les projets franco-flamands et les projets franco-wallons (cf. carte 108 ci-après). Pour des questions de lisibilité, seuls les partenariats récurrents dans au moins 3 projets ont été représentés.



Carte 108. Les principaux partenariats dans Interreg II

Il y a une multiplication des partenariats dans le cas franco-flamand, dont un seul ressort : Lille-Bruges. Il correspond à des actions conjointes entre le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et la province de Flandre occidentale.

Les projets sont moins éparpillés entre Nord-Pas-de-Calais et Wallonie, et se structurent sur quelques grands axes : Lille-Charleroi, Lille-Mons, Lille-Tournai et Valenciennes-Mons. Les partenaires se trouvent donc dans les villes principales, sièges d'institutions.



Carte 109. Les lieux de réalisation des projets dans Interreg II

Les lieux de réalisation suivent dans les grandes lignes cette logique : de nombreux lieux sont concernés par la coopération transfrontalière entre Nord-Pas-de-Calais et Flandre, contre quelques axes structurants entre Nord-Pas-de-Calais et Wallonie.

Le poids de Lille qui apparaissait sur la carte 108 (p.416) s'estompe, au profit de Valenciennes et Maubeuge. Il ressort qu'un nombre très important de projets prennent place dans un quadrilatère entre Valenciennes, Maubeuge, Mons et Charleroi. Ces 4 villes moyennes en situation de crise économique, sociale et urbaine, ont manifestement bien profité des subventions Interreg. Il est vrai que leur situation géographique s'y prêtait : elles sont très proches de la frontière d'une part, et disposent face à elles de villes confrontées aux mêmes problèmes d'autre part.

Dans le cas franco-flamand, les projets les plus nombreux ont concerné l'axe Lille-Courtrai. En effet, Courtrai est la seule ville flamande dans la zone éligible à Interreg qui soit de taille suffisante pour trouver des intérêts communs à coopérer avec Lille. On ne peut ici encore que souligner l'incongruité liée aux découpages des NUTS3 : il est très probable que si Bruges et Gand figuraient dans la zone éligible, des partenariats très intéressants auraient pu être menés avec Lille.

En leur absence, les projets se dispersent. Les responsables régionaux nous disaient avec ironie qu'un des projets franco-flamands qui leur semblaient le plus emblématique de cette coopération déstructurée porte sur la lutte contre le rat musqué ; réunissant une association d'agriculteurs (le Groupement intercantonal de lutte contre le rat musqué en Flandre maritime) et la province de Flandre occidentale, il s'agissait d'acheter un 4x4 pour relever les pièges. Certes, ce projet répond assurément à un problème local partagé des deux côtés de la frontière ; mais il témoigne que les intérêts communs à coopérer sont restreints en milieu rural.

En milieu littoral, les coopérations sont beaucoup plus faibles qu'on ne l'attendait : il y a moins de 5 relations entre Dunkerque et Ostende, et moins de 3 entre Calais et Ostende. On peut avancer plusieurs explications. La première est liée au découpage des zones éligibles : si Dunkerque est en zone éligible, Ostende, Zeebrugge et Calais ne sont qu'en zone adjacente, ce qui restreint les possibilités matérielles de monter des projets entre les ports. En fait, le programme prévoit que la zone idéale de coopération relie Dunkerque à La Panne, ce qui n'a pas de sens compte tenu des divergences socio-économiques radicales entre les deux villes, et en conséquence leur manque d'intérêts à coopérer.

La deuxième explication est liée au contexte portuaire : les relations entre autorités portuaires sont placées davantage sous le signe de la concurrence que sous celui de la coopération. Il y a peu de motifs objectifs de coopération entre Dunkerque, Zeebrugge et Gand. Et encore moins avec Anvers, dont la taille en termes de trafic n'est pas comparable avec celle de Dunkerque. Les relations se font davantage spontanément entre opérateurs du privé, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2 : il y a eu depuis le milieu des années 1990 de nombreux investissements belges dans le port de Dunkerque, qui tendent à placer le port français dans la logique de desserrement du port d'Anvers, et de cabotage à partir de ce dernier. Ainsi, les opérateurs belges profitent des nombreuses réserves foncières de Dunkerque. Cependant, cette dynamique consiste en une adaptation spontanée et se fait en-dehors de tout cadre de coopération

La troisième explication est davantage culturelle. Les responsables dunkerquois que nous avons interrogés au sujet de la coopération transfrontalière évoquaient spontanément le Royaume-Uni et non la Belgique. Ils se disaient plus proches culturellement des Britanniques du Kent que des Belges de Zeebrugge. Ceci est surprenant dans la mesure où la logique d'organisation portuaire à Dunkerque est considérée comme proche de celle des ports belges (Lavaud-Letilleul, 2002) ; et le port de Dunkerque est de plus en plus perçu en France et en Belgique comme un port flamand. Ainsi, dans le magazine d'informations du port du Havre, on pouvait lire :

« Quant au port dunkerquois, investi par les Belges, on peut se demander s'il est encore un port français » (p.6)

« Les Belges sont de plus en plus présents sur le port de Dunkerque. Au même titre que Flessingue ou Zeebrugge, le port flamand français constitue une solution de repli pour faire face à la saturation de ports comme Anvers ou Rotterdam. » (p.10)

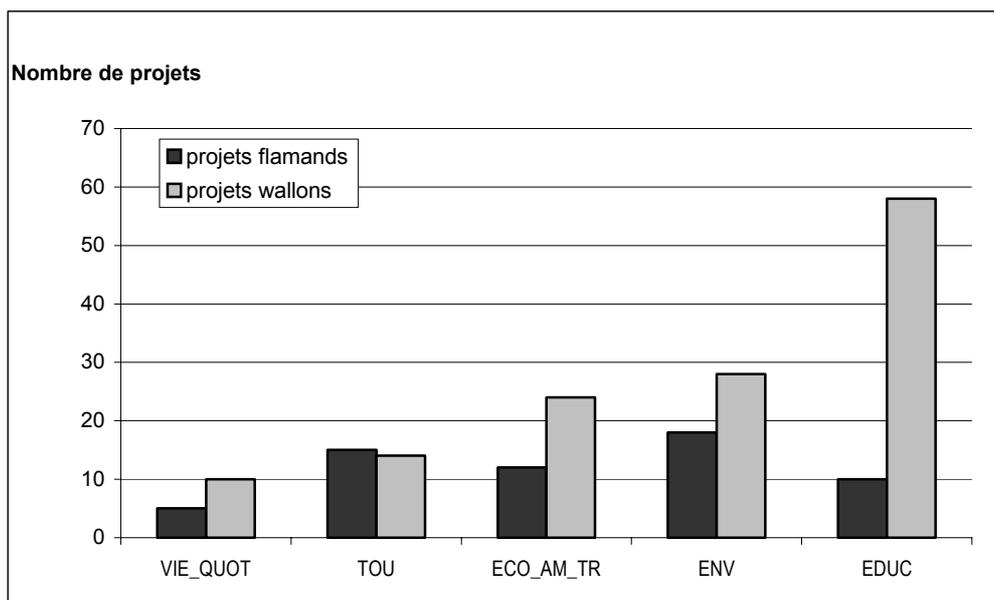
Nord-Pas-de-Calais : une région convoitée. *Port alliance*, 127, juillet 2000, p.6-13

Malgré cette proximité culturelle flamande perçue de l'extérieur, les autorités portuaires nouent paradoxalement très peu de coopérations avec leurs homologues des ports belges voisins. Il s'agit d'un raté d'Interreg : la coopération entre acteurs en situation de concurrence économique ne marche pas.

L'analyse statistique des projets permet d'affiner les premières remarques issues de la lecture des cartes. Des renseignements complémentaires sur les catégories retenues pour cette analyse figurent en annexe.

Les *thématiques de coopération* diffèrent entre projets franco-flamands et franco-wallons (cf. figure 36 p.420). Côté franco-wallon, les projets relatifs à l'éducation au sens large l'emportent largement, ce qui est loin d'être le cas côté franco-flamand : priorité aux projets portant sur l'environnement et le tourisme.

Le poids important des projets relatifs à l'éducation entre France et Wallonie recouvre deux types d'échanges : en premier lieu les échanges entre structures d'aide au retour à l'emploi et de formation permanente de chaque côté de la frontière ; en second lieu, les coopérations universitaires (par exemple des échanges ont lieu entre filières de troisième cycle des universités de Valenciennes et de Mons). C'est également le signe que ces régions en reconversion misent beaucoup sur la formation.



Source : dépouillement des dossiers des projets Interreg

<b>Sigle</b>	<b>Thème</b>
VIE_QUOT	Vie quotidienne : domaines de la santé (ex : échanges de bonnes pratiques pour l'aide aux toxicomanes, ou création d'un observatoire transfrontalier de la santé) ou de la diffusion d'information (ex : réalisation de programmes de télévision sur les problèmes quotidiens liés à la frontière)
TOU	Tourisme (ex : faire un marketing territorial commun, édition de brochures touristiques, échange de visiteurs entre plusieurs sites touristiques)
ECO_AM_TR	Économie, aménagement ou transport (ex : réalisation de schémas transfrontaliers d'aménagement ; prolongation des lignes de bus au-delà de la frontière)
ENV	Environnement naturel et culturel (ex : diffusion de l'agriculture biologique, valorisation du patrimoine historique et paysager)
EDUC	Éducation initiale et universitaire, formation permanente et recherche (ex : création d'un pôle de compétences européennes en nouvelles céramiques entre Mons et Maubeuge ; élaboration de formations transfrontalières, avec un stage de l'autre côté de la frontière)

Figure 36. Le thème de la coopération

Du côté franco-flamand, la priorité à l'environnement et au tourisme n'était pas prévue au départ dans l'affectation prévisionnelle des fonds : il était attendu que plus de fonds seraient nécessaires pour le développement économique<sup>44</sup>. Mais il s'est avéré que le nombre de projets entre acteurs économiques était très faible, ce qui a décidé le Comité de Pilotage à accepter davantage de projets dans les domaines de l'environnement et du tourisme<sup>45</sup>. Le fait que la zone éligible du côté flamand comporte peu de grande villes hormis Courtrai, est une explication possible au nombre restreint de projets sur l'économie de la zone.

Les projets de type « économie, environnement et transports » se retrouvent en même proportion dans les deux zones. Cela s'explique par le fait que la plupart de ces projets concernent les relations entre la CUDL et les structures intercommunales flamandes et wallonnes ; la position centrale de l'agglomération lilloise entre Flandre et Wallonie lui permet de déposer des projets à la fois dans les programmes wallon et flamand. Par ailleurs, il s'avère que les projets de type « développement économique » sur le tronçon franco-wallon sont aussi faibles que sur le tronçon franco-flamand.



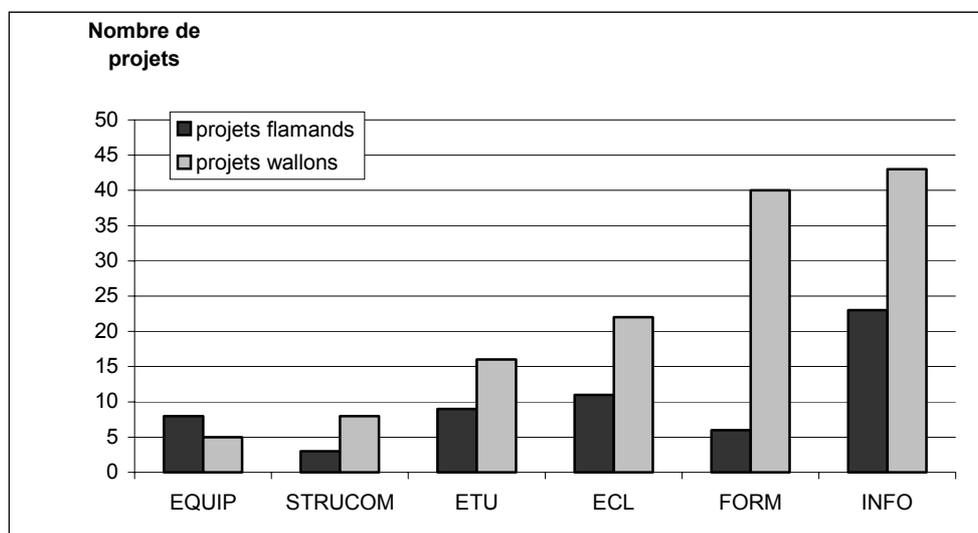
Hamez 2002

Photo 42. Exemple de réalisation avec Interreg : la route des villes fortifiées, ici signalée à Bergues près de Dunkerque

<sup>44</sup> Commission des communautés européennes. – Décision de la Commission du 8 novembre 1996 relative à l'octroi d'un concours du FEDER et du FSE pour un programme opérationnel au titre de l'initiative communautaire Interreg II dans les régions de Flandres et du Nord-Pas-de-Calais en faveur des zones éligibles aux objectifs n°2 et 5b et de zones hors objectif en Belgique et en France. – Bruxelles : CCE, 1996. – 102p. – C(96) 3022

<sup>45</sup> Ernst & Young Collectivités Territoriales. – Cross border vision and strategy : Kent, Nord-Pas-de-Calais and West-Vlaanderen, Final report. – Centre for Strategy & evaluation services, juin 2000

Les *réalisations* diffèrent également entre les coopérations franco-flamande et franco-wallonne.



Source : dépouillement des dossiers des projets Interreg

**Sigle**

EQUIP	équipements physiques (ex : transports urbains transfrontaliers, fondation de musées communs, création d'une station d'épuration commune)
STRUCOM	mise en place d'une structure commune à finalité transfrontalière (ex : Bureaux de développement transfrontalier des entreprises)
ETU	études descriptives ou de faisabilité (ex : réalisation d'annuaires sur les professionnels d'un secteur)
ECL	équipements communs légers (ex : sentiers de randonnée, pistes cyclables, sites web, publications communes)
FORM	formation continue, initiale ou universitaire (ex : modules d'une formation répartis dans des instituts de chaque côté de la frontière, instauration de stages obligatoires de l'autre côté de la frontière)
INFO	information réciproque (ex : organisation de salons ou de foires, de stratégie marketing coordonnée, transfert de technologie)

Figure 37. Les réalisations à l'issue de la coopération

Il y a une très nette sur-représentation des réalisations immatérielles dans les projets franco-wallons, qui est loin d'être aussi nette dans les projets franco-flamands : il s'agit en particulier des projets facilitant la diffusion des informations de part et d'autre et des projets de formation. En revanche, un nombre comparativement plus important de projets franco-flamands porte sur des équipements physiques.

Cette différence ne signifie pas que les projets franco-flamands vont « plus loin » ; au contraire, le faible nombre de projets franco-flamands portant sur l'information réciproque est inquiétant. En effet, l'échange d'informations suppose de nombreux contacts entre les partenaires, et souvent un degré de connaissance mutuelle plus fort que

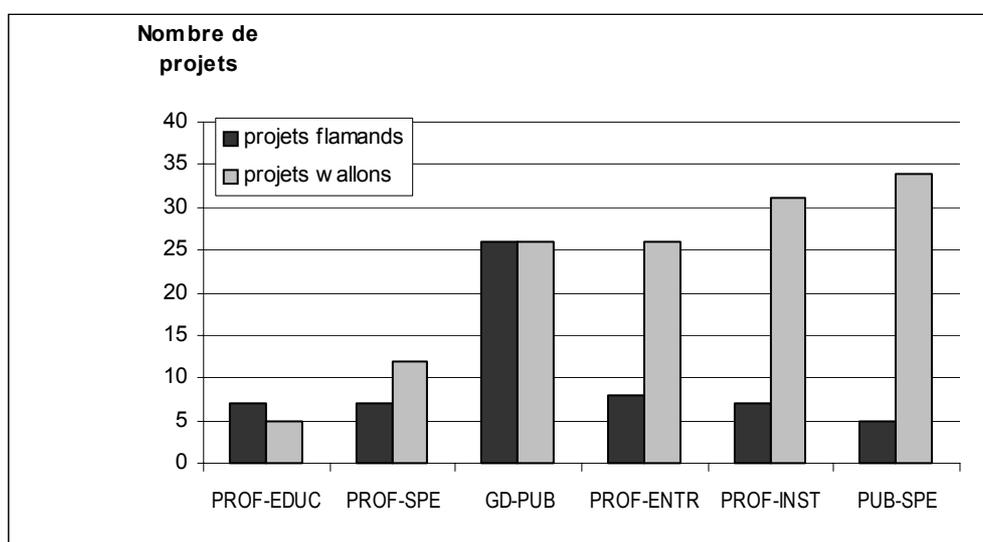
lorsqu'il s'agit de construire un équipement. Et ce type de projets est susceptible d'avoir un effet boule de neige, les échanges provoquant et diversifiant les échanges.

Par ailleurs, le nombre important d'équipements réalisés sur le tronçon franco-flamand est une des conséquences de la disproportion entre les subventions européennes données de chaque côté de la frontière. Comme les partenaires français disposaient de plus de fonds, plusieurs projets ont consisté en réalisation d'équipements côté français, l'aspect transfrontalier se limitant à tenir informés les partenaires flamands.

En outre, on aurait pu s'attendre à ce que le besoin en projets immatériels de connaissance de l'autre soit plus fort sur le tronçon franco-flamand, là où il y a barrière linguistique. À cet égard, notons que les réunions de travail du Comité de pilotage se font en français, la plupart des Français n'étant pas capables de parler néerlandais. Cela crée d'emblée une situation néfaste à une saine coopération, dans la mesure où un groupe seulement de partenaires fait l'effort de s'exprimer dans une autre langue.

La situation d'Interreg III corrigera peut-être cette carence en projets immatériels.

Si les thèmes et les réalisations diffèrent sensiblement entre les projets franco-flamands et franco-wallons, c'est également le cas pour le **public visé par le projet**. Pour chaque projet, nous avons cherché à qui la coopération s'adressait : le monde de l'entreprise ? le monde de l'éducation ? le grand public ?



Source : dépouillement des dossiers des projets Interreg

**Sigle**

- PROF-EDUC enseignants et élèves
- PROF-SPE les professions « spécialisées », c'est-à-dire autres qu'en entreprise et en administration (agriculteurs, professionnels du tourisme...)
- GD-PUB le grand public, c'est-à-dire la population dans son ensemble
- PROF-ENTR les entreprises
- PROF-INST les acteurs relevant des institutions départementales, régionales, provinciales, ainsi que ceux des services publics (universités, hôpitaux, services sociaux...)
- PUB-SPE un public spécifique (les jeunes, les femmes en difficulté, les chômeurs, etc.)

Figure 38. Le public visé par la coopération

Les grandes différences entre projets franco-wallons et projets franco-flamands tiennent en ce que les premiers visent essentiellement trois types de public : certaines catégories spécifiques et bien ciblées de la population (chômeurs, jeunes, etc.) ; les personnels administratifs ; le monde de l'entreprise. En revanche, les projets franco-flamands s'adressent principalement au grand public.

Cette différence peut s'interpréter au regard de la stratégie transfrontalière qui avait été mise en place entre le Nord-Pas-de-Calais et la Wallonie, dès 1989 avec le PACTE. En effet, la coopération est ici plus « mûre » qu'entre Nord-Pas-de-Calais et Flandre : les domaines fondamentaux sur lesquels faire porter la coopération sont identifiés de longue date, de même que les publics qui peuvent en bénéficier. En conséquence, les projets sont précis et visent des publics bien spécifiés, ce qui n'est pas le cas en Flandre. En particulier, le poids important des « publics spécialisés » s'explique par un nombre important de projets de formation et de reconversion s'adressant à certaines catégories de personnes, entre organismes de formation du Valenciennois et du Borinage.

En-dehors de ces différences, un point commun existe entre les projets franco-flamands et franco-wallons au regard du type de partenaires qui interviennent.

#### ***4. Point commun entre les projets franco-flamands et franco-wallons : similarité des partenaires***

Les partenaires qui peuvent concourir à des fonds Interreg peuvent être très différents : associations, entreprises, collectivités locales, chambres de commerce, etc. Nous avons cherché d'une part quels sont les types dominants de partenaires, d'autre part si dans les projets on rencontre les mêmes types de partenaire ou bien si au contraire il y a une certaine mixité.

Dans 4 cas sur 5, pour les projets franco-flamands comme pour les projets franco-wallons, les partenaires français et belges sont identiques, comme cela apparaît dans le tableau 19 ci-après (dans les cas où plus de deux partenaires participent, nous avons considéré qu'il suffisait qu'au moins deux partenaires situés de chaque côté de la frontière soient identiques pour dire que les partenaires sont identiques).

Types de partenaires	Franco-wallon	Franco-flamand	Total
communes et structures intercommunales	40	19	59
services publics (y compris universités, CPAM)	23	10	33
organismes de formation professionnelle	30	0	30
collectivités territoriales autres que la commune (régions, départements, provinces)	9	13	22
associations sans but lucratif	11	7	18
associations professionnelles	2	9	11
entreprises	0	1	1
Total	115	59	174

Source : dépouillement des dossiers Interreg

Tableau 16. Projets Interreg où les partenaires sont identiques (174 sur un total de 215)

Cette similarité des partenaires n'est a priori pas étonnante : il est logique qu'une commune cherche à coopérer avec une autre commune, ou qu'une université se tourne vers une autre université. En ce qui concerne les projets où les partenaires ne sont pas du même type, souvent le partenaire belge est une association sans but lucratif (ASBL, l'équivalent des associations loi 1901), et le partenaire français une université, une collectivité territoriale ou autre. Mais cela ne signifie pas que le partenaire belge relève du monde associatif : il est fréquent en Belgique de créer des ASBL pour défendre des intérêts publics, par exemple ceux d'un groupement d'universités. Dans ces cas-là les partenaires ne sont donc pas moins identiques.

Il ressort également de ce tableau que la très grande majorité des projets sont portés par des acteurs institutionnels. En premier lieu viennent les communes et structures intercommunales, suivies des institutions de service public, organismes de formation professionnelle et enfin des autres collectivités territoriales. En d'autres termes, **la coopération transfrontalière est prise en main par les institutions et non par la société civile, ni par le monde de l'entreprise.**

Plusieurs explications peuvent être avancées. D'abord, les dossiers Interreg ne sont pas faciles à monter et réclament une procédure administrative lourde, avec des contrôles financiers en provenance de chacun des pays ainsi que de la Commission européenne ; les associations et entreprises peuvent hésiter à se lancer dans ces arcanes administratives. Ensuite et surtout, monter un projet transfrontalier suppose d'identifier et connaître un partenaire de l'autre côté de la frontière, avec qui en outre on partage un intérêt commun. Or, il n'est pas dans les habitudes de la société civile de se tourner de l'autre côté de la frontière pour trouver des partenaires ; au contraire, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie, la frontière reste vécue comme lieu d'exacerbation d'une différence. En outre, en ce qui concerne les entreprises, la coexistence se fait bien plus sur le mode de la concurrence que sur celui de la coopération.

La question de la coopération ne prend un sens que si les partenaires partagent un intérêt commun. Autant les collectivités territoriales et locales, ou les services publics peuvent avoir des intérêts en commun en termes d'échange de bonnes pratiques, de diffusion de l'information voire de gestion de l'espace, autant les populations sont moins susceptibles d'en trouver.

Les secrétaires Interreg et les chargés de mission dans les régions le reconnaissent : les retombées sur la population constituent un des points faibles d'Interreg.

À ce stade, deux exemples sont donnés pour illustrer les potentialités et les limites de la coopération transfrontalière : il s'agit de projets ayant l'un échoué, l'autre réussi. Les deux projets ressortent du secteur de la santé.

Le premier projet, entre France et Flandre, réunit des acteurs de l'hôpital de Bailleul d'une part, et de la clinique des Sœurs noires à Ypres d'autre part (devenue depuis la clinique Jan Ypeleman). Il s'agit d'une convention, signée en 1998, permettant aux insuffisants rénaux français de se faire soigner en Belgique. Cela permet à ceux résidant près de la frontière de gagner plusieurs dizaines de kilomètres pour recevoir leur traitement, lequel en l'occurrence est parfois quotidien. Réciproquement, une coopération doit s'engager entre anticancéreux de Lille et médecins oncologues belges.

Or, au début 2004, soit six années après que la convention a été signée, aucun patient français n'a encore été soigné à Ypres ; et il n'y a pas eu de coopération en oncologie. Parmi les raisons évoquées qui expliquent cet échec, il y a le problème de l'information des médecins traitants ; la question des relations entre médecine hospitalière et médecine ambulatoire ; l'information des patients eux-mêmes ; et surtout la double barrière psychologique que représente la frontière, à la fois parce que l'on n'est pas habitué à se faire soigner dans un autre pays, et que la langue n'est pas la même.

Le second projet réunit le centre hospitalier de Tourcoing à celui de Mouscron. Il permet de jouer sur la complémentarité des deux centres, permettant notamment aux patients belges atteints de maladies infectieuses d'aller se faire soigner à Tourcoing (au lieu de Bruxelles...), et aux dialysés de Tourcoing d'aller à Mouscron au lieu de Roubaix ou de Lille. Cette coopération est généralement considérée comme un succès par les acteurs qui la pratiquent, même si le nombre de patients concernés est assez limité. C'est un bon exemple de l'intégration territoriale pouvant s'exercer là où le milieu urbain est continu à travers la frontière et où existent des habitudes de relations de proximité.

Dans cette coopération institutionnelle, les relations ont été le plus abouties entre la communauté urbaine de Lille et ses homologues belges voisines.

## **C | La COPIT : succès de la coopération en milieu urbain dense**

L'analyse des relations frontalières spontanées, menée dans la deuxième partie, a montré que c'est entre l'agglomération lilloise et les villes belges voisines que les relations spontanées des populations sont les plus importantes. C'est là aussi que la coopération entre structures intercommunales est la plus avancée, à travers la Conférence permanente des intercommunales transfrontalières (COPIT).

### ***1. Vocation et premières réalisations de la COPIT***

L'idée initiale de structurer la concertation entre partenaires français et belges autour de Lille a germé à la fin des années 1980. Le contexte était particulièrement favorable : la mise en place des fonds structurels et de l'initiative communautaire Interreg a été un élément incitatif très fort – voire l'élément déclencheur, d'après un chargé de mission de la communauté urbaine de Lille. Les partenaires maximisaient leurs chances d'acquiescer des subventions s'ils s'unissaient.

À cela se sont ajoutés d'autres facteurs : l'effet d'annonce de l'ouverture des frontières pour 1993 ; la situation de Lille comme carrefour des trains à grande vitesse entre Paris, Bruxelles et Londres. En outre, le versant belge présente la particularité d'être en situation d'extrémité par rapport à la Belgique : Tournai, Mouscron et Comines sont totalement excentrées du reste du Hainaut ; Courtrai et Ypres sont isolées du reste de la Flandre ; elles sont en particulier éloignées des grands pôles du nord que sont Gand et Anvers. Le fait de nouer des partenariats avec Lille permet à ces différentes villes une certaine ouverture.

Comme le rappelait Daniel Pauwels, administrateur de l'intercommunale en charge de l'aménagement de Mouscron, les idées fondatrices de ce partenariat sont : « la particularité originale de notre ensemble transfrontalier à forte concentration urbaine dans un réseau de villes proches, l'espoir d'essor sans précédent que nous pouvons nourrir grâce à l'ouverture des frontières, la mise en service du lien fixe Transmanche et l'arrivée du T.G.V. à Lille, autant de renforcement de la vocation de terre d'échange de cet ensemble »<sup>46</sup>. L'objectif dans ce cadre est d'« aborder les problèmes communs de développement et de gestion journalière (...) et concrétiser des projets de coopération ».

---

<sup>46</sup> cité dans SINN, Bruno, VANDERMOTTEN, Christian, ALBRECHTS, Louis. – Une métropole en réseau. *Cahier 12 de l'atelier transfrontalier*, 2001. 79p. (p.13)



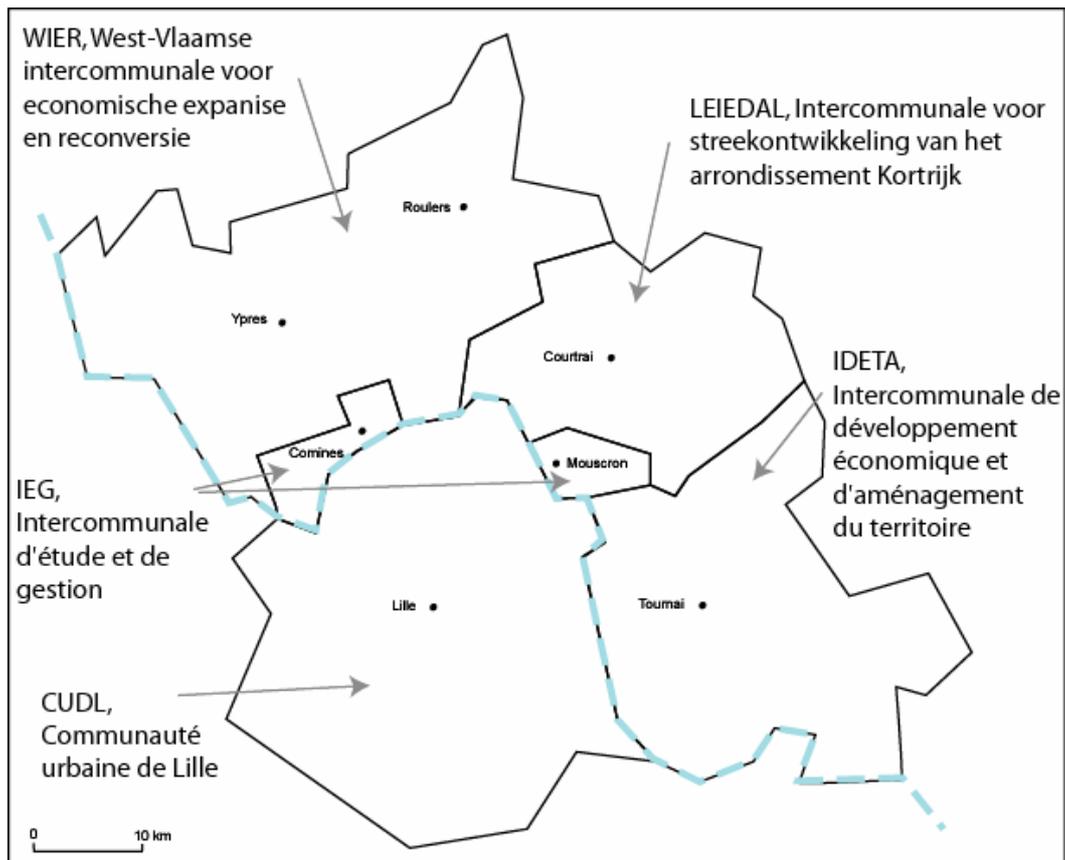
Carte 110. La COPIT, un regroupement de villes périphériques  
(d'après la carte Michelin n°970 au 1/3 000 000)

Le 1<sup>er</sup> février 1991, un accord a été conclu entre les cinq collectivités concernées, une française, deux wallonnes et deux flamandes :

- la communauté urbaine de Lille (CUDL), qui compte 1 060 000 habitants ;
- l'intercommunale de développement économique des arrondissements de Tournai et Ath (IDETA), qui compte 208 000 habitants ;
- l'association intercommunale pour l'étude et la gestion des services publics à caractère industriel, commercial et technologique de Mouscron-Estaimpuis-Comines (IEG), qui compte 81 000 habitants ;
- la société intercommunale pour l'aménagement du territoire, l'expansion économique et la reconversion de la région de Courtrai (LEIEDAL), qui compte 275 000 habitants ;
- l'intercommunale ouest-flamande pour l'expansion et la reconversion économique (WIER), autour d'Ypres, qui compte 140 000 habitants.

Ensemble, elles forment la conférence permanente des intercommunales transfrontalières (COPIT). L'objet initial était de favoriser la concertation entre les 5 structures, ainsi que faire naître des projets et les accompagner.

En termes de masse, la COPIT s'affiche comme représentant 1 800 000 habitants, et se situer ainsi à la 24<sup>e</sup> position de l'Europe des 15 :



Carte 111. Les cinq intercommunales membres de la COPIT

Selon la charte constitutive de la COPIT, signée le 12 octobre 1991, ses missions sont :

- décider des programmes d'action ;
- créer et animer des groupes de travail, solliciter des concours financiers ;
- évaluer les interventions engagées ;
- évaluer les possibilités d'évolution du cadre structurel de coopération transfrontalière.

Au cours des premières années d'existence de la COPIT, les partenaires ont appris à se connaître : apprentissage des procédures d'aménagement existant chez le voisin, et des cultures d'aménagement. Plusieurs études ont été menées : reconversion de l'ancienne plate-forme douanière de Rekkem – le but étant d'y faire un centre d'apprentissage des langues et de promouvoir la « métropole lilloise transfrontalière » ; études liées à l'assainissement et à l'eau ; études sur la logistique, le textile et les arts graphiques. Mais de même que dans le milieu littoral, les projets en matière concurrentielle ne marchaient pas : ainsi, le projet de mise en réseau des fédérations textiles de Mouscron et de Roubaix-Tourcoing, industrie subventionnée, a bien marché ; en revanche, un projet sur les industries graphiques, activité de pointe et concurrentielle, a échoué.

L'intensité de la coopération entre les partenaires de la COPIT semble osciller suivant les opportunités. Les premières années ont été marquées par une certaine effervescence, liée au défi de travailler ensemble et de bâtir des projets Interreg. Mais selon un partenaire flamand de la COPIT, une question importante aurait dû être posée dès le départ et ne l'a pas été : « une COPIT oui, mais une COPIT pour quoi faire ? ». Si les partenaires français, flamands et wallons trouvent ponctuellement des intérêts communs à coopérer, il n'y avait pas de grand dessein fédérateur.

La COPIT a connu un second souffle en 1998, avec le projet GROOTSTAD de bâtir un « schéma transfrontalier d'aménagement de la métropole lilloise franco-belge »<sup>47</sup>. De même que la COPIT est issue d'Interreg I, GROOTSTAD est issu d'un programme communautaire : le programme Terra de la DG XVI pour les initiatives innovantes en matière d'aménagement du territoire.

Grâce au concours financier communautaire, les cinq structures intercommunales de la COPIT ont mis en place un « atelier transfrontalier ». Jusqu'alors, la COPIT était une conférence non localisée ; avec l'atelier elle prend une existence physique, dans les locaux de l'agence d'urbanisme de Lille. Les représentants des structures intercommunales qui forment la COPIT y sont présents à tour de rôle, et un représentant de l'agence d'urbanisme y est en permanence.

En ce qui concerne les actions, contrairement à ce que laisse attendre le libellé de GROOTSTAD, il ne s'agit pas de bâtir un schéma d'aménagement, mais de « produire des idées, des décisions et des accords concernant le développement de la métropole lilloise, sous forme d'ambitions, de stratégies, de projets, de principes fonctionnels, etc. »<sup>48</sup>. Concrètement, différents groupes de travail élaborent des documents sur un thème transversal : « métropole » et sur huit thèmes spécifiques : l'eau, le paysage, l'accessibilité, l'économie, le développement universitaire, la planification locale, la langue, et la culture.

---

<sup>47</sup> GROOTSTAD est l'acronyme de *Grensoverschrijdend ontwikkelings- en Ordeningsschema via Terra – Schéma transfrontalier d'aménagement et de développement*.

<sup>48</sup> Atelier transfrontalier. – GROOTSTAD, schéma transfrontalier d'aménagement et de développement de la métropole lilloise franco-belge : le projet, le territoire et ses acteurs. – Lille : AGUR, 1998. – 6p.

Le questionnement sur l'appellation de « métropole lilloise franco-belge », qui figure dans l'intitulé même du projet Grootstad, est un des plus cruciaux. Qu'entendent les partenaires sur la nature de cette métropole ? L'objectif politique de « bâtir une métropole » est-il pertinent au regard de la structure morphologique et fonctionnelle de l'espace ?

## 2. Portée et limites de la « métropole lilloise franco-belge »

L'appellation de *métropole* pour l'aire lilloise est ancienne. Elle est utilisée la première fois en 1966, avec la politique des « métropoles d'équilibre » : Lille, Roubaix et Tourcoing se fondent en une « Métropole Nord », et en 1968 est créée sous l'impulsion de l'État la communauté urbaine de Lille. Il s'agissait alors principalement de faire contrepoids à Paris, et de polariser efficacement l'espace du Nord-Pas-de-Calais ; en effet, dans les années 1960 l'OREAM Nord avait retenu l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais comme périmètre d'étude pour la région métropolitaine. Mais le terme de *métropole* était loin d'être évident au regard de l'émiettement urbain ; un journaliste popularisa alors la notion de *métropole en miettes*<sup>49</sup>.

Il s'agissait d'une conception régionale de la métropole. Mais l'idée que l'aire urbaine lilloise s'étendait en Belgique et qu'il fallait coordonner les instances décisionnelles des deux côtés de la frontière commençait à germer. On en trouve les prémisses dans la dernière partie de la thèse de Firmin Lentacker, consacrée à « la frontière et l'aménagement régional » (Lentacker, 1973). Certes, l'auteur insiste sur l'impossibilité de coordonner les politiques régionales, la frontière étant encore exclusivement une affaire d'État : « La conception de l'aménagement régional qui s'applique en France fait ainsi de la frontière un rivage marin sans eaux territoriales. La frontière en vient à imposer une limite très stricte au développement ; elle jalonne pour le Nord plutôt un repli qu'une expansion. Le fait est particulièrement grave pour la Métropole-Nord que l'on tente d'établir » (p.299).

Mais il souligne que le besoin de concertation à travers la frontière se fait ressentir de façon croissante, et cela davantage des côtés français et wallons que du côté flamand. Du côté flamand, la priorité allait alors à un aménagement de la région Vlaanderen stricto sensu, et visait à éviter toute dépendance envers des régions ou des pôles extérieurs. Lentacker qualifie bien cet état d'esprit de *nationalisme*, « qu'on peut considérer comme bien étroit mais qui accuse d'autant plus d'ardeur qu'il est encore juvénile et qu'il inspire une opinion mal débarrassée de ses anciens complexes d'infériorité linguistique » (p.300). En revanche, du côté français la chute de l'influence de l'aire lilloise sur le versant belge est vivement ressentie avec la baisse de l'emploi frontalier – lourde de conséquences sur l'aire de rayonnement de la Métropole-Nord. Et du côté wallon, « l'arrondissement de Mouscron-Comines et celui de Tournai sont directement concernés par les réalisations métropolitaines qui prennent corps côté français et ils éprouvent bien mieux qu'en Flandre

---

<sup>49</sup> SUEUR, G. – Lille-Roubaix-Tourcoing, métropole en miettes. – Paris : Stock, 1971. – 189p.

le besoin d'une réelle coordination des programmes d'aménagement ; une vue concrète des réalités géographiques y autorise à penser que la Métropole-Nord sera « franco-belge » avant d'atteindre le niveau européen » (p.301).

L'idée que le rayonnement de la « Métropole Nord » devait être transfrontalier était également avancée trois années plus tard, en 1976, par Pierre Bruyelle : « L'avenir de la métropole est aussi à chercher dans un espace décloisonné élargi à la Belgique voisine »<sup>50</sup>.

Cependant, le terme de métropole soulève de nombreuses questions, qui plus est quand il s'agit de métropole transfrontalière. La première question est méthodologique. Comment définir cette métropole ? Comme le montrent Didier Paris et Jean-François Stevens, les outils statistiques déployés par l'INSEE pour cerner les villes sont en constante évolution, afin de correspondre le plus adéquatement aux réalités urbaines, elles-mêmes changeantes ; ils traduisent en particulier le développement périurbain, et les interactions ville-campagne<sup>51</sup>. Cependant, ils échouent à mettre en évidence la nature transfrontalière de l'aire lilloise – attestée selon les deux auteurs par le continuum bâti et l'existence des villes jumelles.

Par ailleurs, avant même de franchir la frontière, il est délicat de qualifier l'aire lilloise de *métropole*. Bruno Bonduelle, animateur du Comité Grand Lille qui porta notamment la candidature de Lille aux Jeux Olympiques et à Lille capitale européenne de la culture en 2004, montre que l'aire lilloise est tiraillée en de multiples pôles qui font douter qu'existe une quelconque métropole fédératrice : « Faute de moyens, Lille Métropole ne communique pas plus à Atlanta qu'à Londres, à San Francisco ou à Tokyo (...) Le festival de jazz, c'est Tourcoing. La coupe du monde de l'improvisation, c'est Marcq-en-Barœul. L'arrivée du Tour de France, c'est Wasquehal. Paris-Roubaix, c'est Roubaix. Que dire de la dispersion de tous ces événements sinon qu'il s'agit d'un formidable gâchis pour notre communication. Que dire de ces firmes à la renommée mondiale et qui sur leur papier à lettres, leurs emballages ou leurs catalogues font connaître au monde entier : Croix, Villeneuve d'Ascq, Lezennes ou Templemars. Quand on a peu de moyens, on les concentre sur une seule marque. C'est ce que l'on apprend au premier cours de marketing, en première année de n'importe quelle école de commerce. Lille Métropole, c'est chacun pour sa notoriété et l'absence de notoriété pour tous »<sup>52</sup>.

---

<sup>50</sup> BRUYELLE, Pierre. – Lille et sa communauté urbaine. – Paris : La Documentation française, 1976. – 132p. – [Notes et études documentaires n°4297-4299]

<sup>51</sup> PARIS, Didier, STEVENS, Jean-François. – Lille et sa région urbaine : la bifurcation métropolitaine. – Paris : L'Harmattan, 2000. – 265p.

<sup>52</sup> BONDUELLE, Bruno. – Nord et Pas de Calais, l'impossible tête à tête (ou le Grand Lille raconté aux Grands Lillois. – Lille : Ed. La Voix du Nord, 1998. – 141p.

Enfin, l'aire lilloise cumule-t-elle suffisamment de fonctions internationales pour revendiquer d'être une métropole ? Selon Bonneville, « les villes internationales sont d'abord des grandes villes, caractérisées par la densité et la diversité de leur population et de leurs activités économiques, elles sont aussi celles qui captent à leur avantage et sur le long terme les fonctions rares à portée géographiques supranationales, celles qui occupent des nœuds essentiels dans les réseaux internationaux de pouvoir, de production, de communication et d'échange »<sup>53</sup>. La présence de sièges sociaux de grandes entreprises multinationales est un des critères permettant d'identifier ces villes. Or, il s'avère que si Paris, Londres ou Bruxelles accueillent ces sièges sociaux, ce n'est pas le cas de Lille. Lille ne peut être qualifiée que de *métropole régionale* : comme le dit Félix Damette, « la région urbaine de Lille, au sens large, couvre exactement la région du Nord-Pas-de-Calais »<sup>54</sup>. En première conclusion, et pour reprendre les termes d'un partenaire flamand de la COPIT, la métropole transfrontalière tient plus de l'auto-proclamation que de la réalité.

Les réflexions insufflées par l'atelier transfrontalier sur la question de Lille comme métropole franco-belge parviennent à des résultats similaires. À la demande de l'atelier, une étude a été menée auprès des secrétaires de mairie des communes de la COPIT, afin de voir quelle est leur « perception de la métropole transfrontalière »<sup>55</sup>. Il en ressortait que cette notion avait très peu d'écho auprès des secrétaires de mairie, et que le « sentiment d'appartenance des citoyens à une métropole transfrontalière est faible voire inexistant » (p.61). Cela soulève une question d'ordre politique : une entité institutionnelle dans laquelle la population ne se reconnaît pas est-elle viable ?

**Le scepticisme des secrétaires de mairie et l'indifférence des populations peut s'interpréter au regard de ce que demeure la frontière : une ligne de discontinuité.** La frontière est toujours vécue sur le mode de chercher les opportunités et profiter du différentiel. Nous l'avons vu dans la deuxième partie. Les relations à travers la frontière croissent avec l'assurance de trouver de l'autre côté des produits moins chers, des services de meilleure qualité ou des emplois mieux rémunérés. Dans ce contexte, l'idée de former une métropole unissant les deux côtés de la frontière est incongrue.

Face à ce scepticisme, les responsables de l'atelier ont commandité une autre étude, dans le but de souligner les plus-values à attendre de la métropolisation. L'objectif est de convaincre les partenaires dubitatifs. L'étude a été réalisée par des organismes des

---

<sup>53</sup> BONNEVILLE, M., BUISSON, M.A., COMMERÇON, N., ROUSIER, N. – Villes européennes et internationalisation. – Lyon : Programme Rhône-Alpes en Sciences Humaines, 1992, N° 9, 213p

<sup>54</sup> DAMETTE, Félix (dir.). – La région du Nord-Pas-de-Calais : villes et systèmes urbains. – Lille : Rapport pour l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille-Métropole, 1997.

<sup>55</sup> TETRA. – La métropole transfrontalière en questions : ce qu'en pensent les secrétaires communaux. *Cahiers de l'atelier transfrontalier*, 8, 2001, 65p.

trois régions concernées<sup>56</sup>. Ses résultats sont très intéressants car l'étude est allée plus loin que ce qui lui était demandée : loin de se limiter à un catalogue des plus-values, elle présente en quoi les interactions fonctionnelles entre les parties de cet espace permettent ou non de parler d'une métropole intégrée.

Sur le plan méthodologique, après avoir répertorié les caractéristiques des villes de chaque versant (français, flamand et wallon), les auteurs ont identifié lesquelles étaient remarquables au plan national voire international. Sur cette base, ils évaluent le degré d'intégration métropolitaine par rapport à trois critères :

- « la proximité géographique : continuité morphologique du bâti et forte densité d'habitants au km,
- l'intensité fonctionnelle : migrations alternantes ou résidentielles, déplacements...
- le volontarisme institutionnel. »

Au regard de ces trois critères, les auteurs montrent que l'aire franco-belge véritablement intégrée se limite à l'agglomération lilloise stricto sensu : un ensemble de 40 communes urbaines de la CUDL, auxquelles s'ajoute Mouscron. Cet ensemble est appelé « Agglomération centrale ». Entre celle-ci et les villes belges de Courtrai, Ypres et Tournai, il s'avère que les relations fonctionnelles sont faibles, en dépit d'une proximité géographique et d'un volontarisme institutionnel à travers la COPIT. En revanche, les auteurs soulignent que l'intensité fonctionnelle entre la CUDL et le bassin minier est forte – même si cette fois c'est l'intensité des liens institutionnels qui fait défaut.

En conclusion, ils plaident pour des relations à géométrie variable : une intensification des relations institutionnelles là où les relations fonctionnelles sont fortes, que ce soit localement entre les deux Comines, à l'échelle de l'agglomération entre la CUDL et Mouscron, ou à l'échelle régionale entre la COPIT et la Conférence permanente du bassin minier. Par ailleurs, là où existe un cadre institutionnel de coopération, il faudrait densifier la réalité fonctionnelle. Mais les auteurs n'en soulignent pas moins que le terme de *métropole* est prématuré : « vendre le tout comme une métropole serait un contresens et une maladresse, car la réalité physique et la sensibilité culturelle expriment le contraire » (p.57).

En fait, deux visions différentes de cet espace coexistent et ne se recouvrent pas. Les acteurs français gardent en ligne de mire un objectif de parvenir à une taille critique, pour acquérir une meilleure visibilité sur le plan national et européen. Cela ressortait déjà dans les extraits cités plus haut de Firmin Lentacker (1973) et de Pierre Bruyelle (1976). Didier Paris exprime la même chose en 2002 : « La chance de Lille a été la capacité de

---

<sup>56</sup> SINN, Bruno, VANDERMOTTEN, Christian, ALBRECHTS, Louis. – Une métropole en réseau. *Cahiers de l'atelier transfrontalier*, 12, 2001, 79p.

Bruno Sinn appartient au bureau d'études SPIRE, de Roubaix ; Christian Vandermotten à l'IGEAT, de l'Université Libre de Bruxelles ; et Louis Albrechts à l'ISRO, de la Katholieke Universiteit Leuven.

mobilisation des acteurs du développement pour une stratégie de reconnaissance internationale : celle-ci a porté quelques fruits ; mais dans un système urbain national tellement dominé par Paris et si près de la capitale, ses limites sont vite atteintes. Un levier pour contourner cette difficulté est le *renforcement de la synergie entre la métropole lilloise et la puissante région urbaine qui se trouve de l'autre côté de la frontière* »<sup>57</sup>.

Face à cet objectif de marketing, les partenaires flamands ont une approche plus réservée. Il ne faut pas oublier que le nationalisme flamand est jeune, et qu'il s'est construit en grande partie sur la revendication linguistique (cf. chapitre 2). Il est fondamental pour les partenaires flamands d'être reconnus culturellement. En conséquence, la participation des régions de Courtrai et d'Ypres au vaste ensemble à majorité francophone que représente la COPIT ne peut être inconditionnelle. Par ailleurs, les interlocuteurs flamands que nous avons rencontrés ont confié leur scepticisme face aux grands schémas et grands desseins « à la française » ; ils leur préfèrent des projets ciblés sur des problèmes ne pouvant être résolus que de façon transfrontalière, dans un souci de pragmatisme.

L'attitude des Wallons est plus partagée : comme le rappellent Sinn, Vandermotten et Albrechts (2001), ils sont à la fois partisans de l'approche française, avec l'idée qu'ils profiteront indirectement du marketing territorial fait autour de Lille, et sensibles à l'approche flamande, de privilégier les réalisations pragmatiques.

Outre ces différences culturelles dans la façon de concevoir la métropole, un des points les plus fondamentaux est la concordance entre les définitions institutionnelles et le vécu des populations. Nous avons rapporté plus haut l'étude de TETRA faisant état du scepticisme des secrétaires de mairie devant la notion de métropole transfrontalière. Il est possible de progresser sur ce point à partir de la fréquentation des transports en commun transfrontaliers, à l'intérieur du périmètre de la COPIT. En effet, avec l'aide des fonds Interreg, la COPIT a réalisé le prolongement dans le pays voisin des lignes de bus, qui jusqu'alors s'arrêtaient à la frontière. Les populations utilisent-elles ces transports en commun transfrontaliers ?

---

<sup>57</sup> (souligné par nous)

PARIS, Didier. – Lille, de la métropole à la région urbaine. *Mappemonde*, 66(2), 2002, p.1-7

### ***3. Les transports en commun transfrontaliers***

Une des premières actions de la COPIT a été de raccorder les centres urbains par les transports en commun<sup>58</sup>. Cela passa par plusieurs types d'actions :

- les lignes existantes, françaises et belges, qui s'arrêtaient à la frontière, furent prolongées jusqu' au terminus routier ou ferroviaire dans le pays voisin, afin de faciliter les correspondances pour les voyageurs ;
- certaines lignes furent prolongées plus avant dans le territoire voisin quand il s'agissait de desservir des lieux précis (par exemple les écoles belges situées à Comines) ;
- une ligne transfrontalière fut créée et gérée de façon bilatérale : la ligne Mouscron-Wattrelos-Roubaix (MWR), gérée à 60% par l'opérateur belge TEC et à 40% par l'opérateur français Transpole.

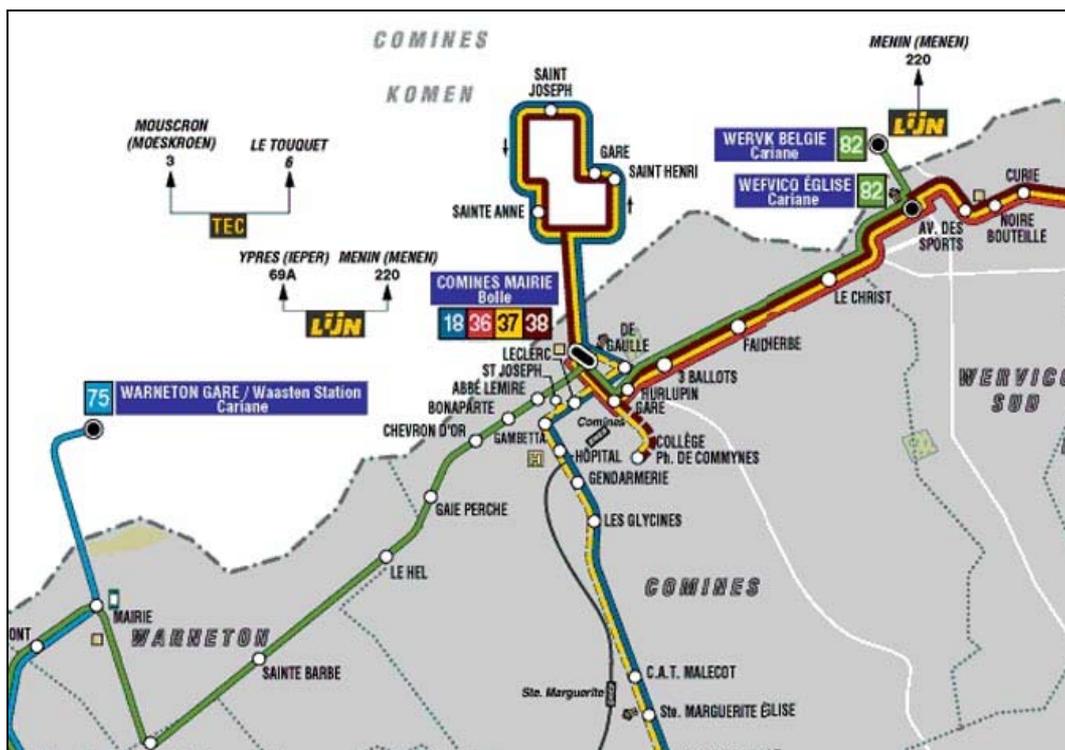
Hormis cette dernière ligne, toutes les autres demeurent gérées par un opérateur, c'est-à-dire soit Transpole pour les lignes de la CUDL, soit TEC ou De Lijn pour les lignes belges. Cette ramification des lignes à travers la frontière donne une première impression de raccordements efficaces, comme l'indiquent les cartes suivantes extraites du plan des lignes de bus Transpole.

---

<sup>58</sup> Assemblée générale COPIT. – Rapport d'activités 1994 : Activiteitenrapport 1994. – Menin : 2 décembre 1994. – 24p.

Assemblée générale COPIT. – Rapport d'activités 1996 : Activiteitenrapport 1996. – Mouscron : 20 septembre 1996. – 16p.

Assemblée générale COPIT. – Rapport d'activités 1997 : Activiteitenrapport 1997. – Lille : 1<sup>er</sup> décembre 1997. – 14p.

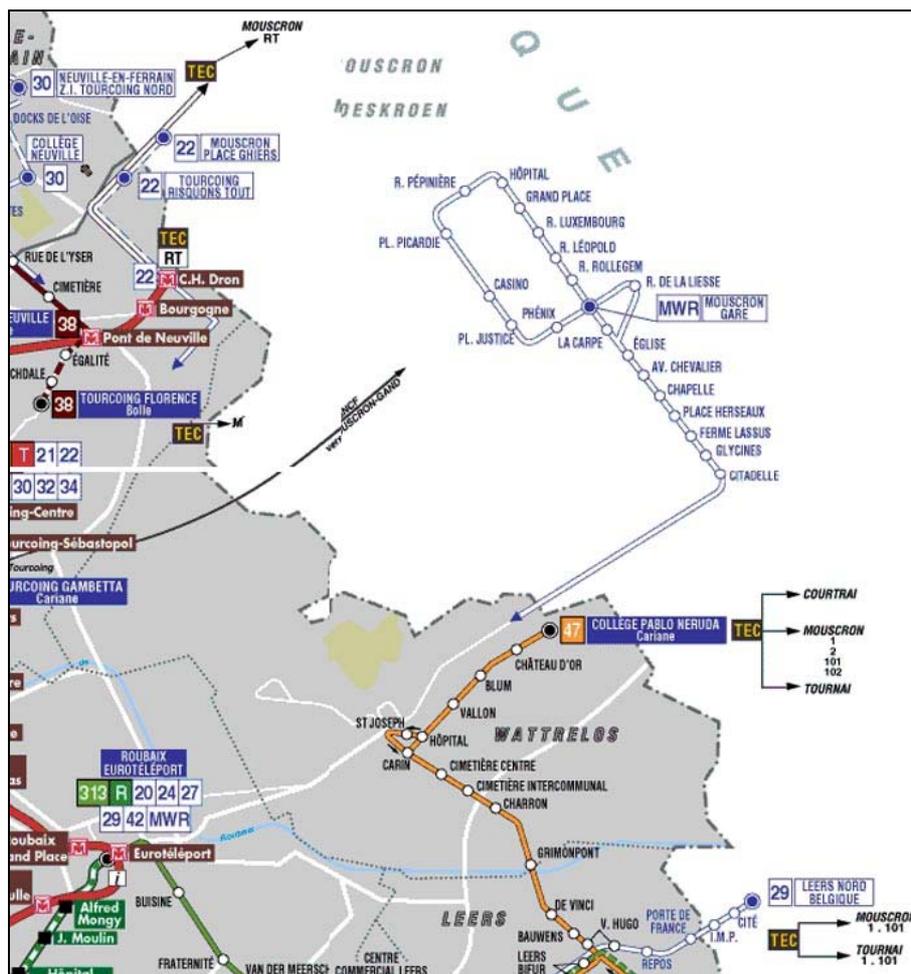


Source : Transpole, 2003

Carte 112. La ligne de bus Comines France-Comines Belgique

Sur la carte 112, ce sont les lignes françaises qui ont été prolongées jusqu'aux instituts scolaires de Comines Belgique. On remarque qu'à Wervik, la ligne française n°92 ne va pas loin en territoire belge : elle rejoint simplement le terminus des lignes flamandes.

En dépit de ces prolongements, le nombre de rotations véritablement transfrontalières est très faible : sur la ligne Lille – Comines Belgique, on ne compte par exemple que 2 navettes qui vont jusqu'en Belgique (une le matin et une le soir) ; les autres navettes s'arrêtent à Comines France. Cela s'explique par le motif scolaire des relations.



Source : Transpole, 2003

Carte 113. La ligne de bus Mouscron-Watteelos-Roubaix

La ligne MWR relie l’Eurotéléport de Roubaix à la gare de Mouscron, en passant par les principales institutions scolaires de la ville wallonne. Cette ligne fut mise en place dès 1992. Elle compte davantage de rotations que la ligne vue précédemment à Comines : 6 dans chaque sens. Le nombre de passagers transporté quotidiennement a crû de 293 en 1992 à 900 en 1995, mais stagne depuis (975 passagers en 2001). Selon les opérateurs, la moitié des trajets sont transfrontaliers, 17% sont internes à la Belgique et 33% sont internes à la France. On peut en déduire que cette ligne a une valeur ajoutée transfrontalière certaine, et répond à besoin. D’après une enquête d’étudiants, elle est utilisée avant tout pour des motifs bien précis : les instituts scolaires, en particulier Saint-Henri, et les infrastructures de loisirs (piscine de Mouscron)<sup>59</sup>.

C’est la seule ligne à être aussi intensément utilisée ; sur les autres lignes, la cadence est le plus souvent de deux trajets transfrontaliers par jour (un aller et un retour). C’est par exemple le cas des lignes entre Armentières et la Belgique :

<sup>59</sup> L’ECLUSE, L., TASSEL, B., FIEVET, A., LARUE, K. – Les transports en commun transfrontaliers dans la métropole franco-belge : l’exemple des villes de Comines. – Lille : IUP ENVAR : 2003 : 106p.



Source : Transpole, 2003

Carte 114. La ligne de bus Armentières-Comines Belgique

Sur la carte 114, il s'agit des lignes belges qui rejoignent les lignes françaises : la ligne n°6 du TEC va de la Grand'place d'Armentières à Comines Belgique, et la ligne flamande De Lijn a une correspondance au Bizet, là où s'arrêtent les lignes françaises. Les fréquences sont tout aussi peu nombreuses que celles des lignes françaises.

Le train est également utilisé pour des déplacements transfrontaliers, en particulier sur l'axe Lille-Tournai et sur l'axe Lille-Mouscron-Courtrai. D'après la SNCF, le premier axe est surtout utilisé pour des relations domicile-école (48% des trajets), et dans une moindre mesure domicile-travail (26%). En effet, la ligne s'arrête à Villeneuve d'Ascq et à Baisieux en France, et permet aux élèves de ces villes de rejoindre facilement les écoles de Tournai.

Les voyageurs transfrontaliers de l'axe Lille-Courtrai sont plus éclectiques : seuls 21% l'empruntent pour des relations domicile-école, et 27 % domicile-travail. Mais leur nombre demeure très faible : il n'y a que 450 voyageurs par jour à franchir la frontière. **La part du trafic transfrontalier ne représente ainsi que 4% des trajets sur l'ensemble de la ligne Lille-Courtrai** (la plupart des relations vont de Lille à Tourcoing, ou de Mouscron à Courtrai).

Cette part des voyages transfrontaliers paraît d'autant plus faible que les voyageurs bénéficient d'une tarification avantageuse : la SNCF, la SCNB et le Conseil Général du Nord ont mis en place un abonnement appelé Trampoline, permettant une tarification commune.

**La question des transports en commun transfrontaliers illustre un des paradoxes de la COPIT : les techniciens en charge de l'aménagement ont déployé de grands efforts pour que les différentes lignes soient interconnectées ; et la pratique que les populations ont de ces lignes est largement en deçà des attentes.** Peut-être la plus-value de la COPIT ne doit-elle pas être recherchée dans les répercussions auprès de la population, mais dans le rapprochement des différentes institutions. Les techniciens en charge de l'aménagement et de l'urbanisme se sont lancés dans un processus d'apprentissage réciproque, en dépit de structures administratives difficilement compatibles. La concertation s'est généralisée, alors que les relations étaient jusqu'alors informelles.

Ce constat doit cependant être nuancé suivant les espaces. Il y a des lieux davantage interconnectés que d'autres, comme par exemple Mouscron et l'agglomération lilloise, ainsi qu'en témoigne le succès de la ligne MWR. Cela va dans le même sens que l'étude menée par Sinn et al. (2001) pour l'atelier d'urbanisme, qui établissait que c'est entre Mouscron et Lille que les interactions fonctionnelles étaient les plus fortes. Pour les autres espaces, la COPIT demeure un lieu d'échanges très intéressant.

Les réflexions menées dans la COPIT font souvent appel à des espaces extérieurs : nous avons vu que les interactions fonctionnelles entre Lille et le bassin minier étaient rappelées dans le Cahier 12 de l'atelier transfrontalier. Au forum de l'Eurorégion organisé le 9 décembre 1996, des représentants de la COPIT animèrent un atelier sur « coopération transfrontalière et collectivités locales ». Enfin, la COPIT est partenaire d'un projet transnational de l'Aire métropolitaine de l'Europe du nord-ouest (Interreg IIC), portant sur l'échange de bonnes pratiques entre plusieurs réseaux urbains transfrontaliers. Les réseaux en question sont, outre la COPIT, l'espace Sar-Lor-Lux (B-D-F-Lux), le Delta Rhin-Escaut (B-NL), et l'Euregio MHAL Maastricht-Hasselt-Aix-la-Chapelle-Liège (B-D-NL). En effet, la coopération est de plus en plus favorisée à l'échelle transnationale, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1. Quels sont les effets de la coopération transnationale sur la nature des frontières ?

## ***II ] Progression de la coopération à l'échelle transnationale***

### **A ] L'ancienneté des réflexions à l'échelle de l'Europe du nord-ouest : la CRENO**

Si le principe même de la coopération transnationale – organiser des partenariats au sein de Grandes régions européennes – peut paraître neuf et innovant, les réflexions en termes d'aménagement au sein de l'Europe du nord-ouest sont encore plus anciennes que le Traité de Rome. En effet, dès 1955 a été organisée la première « Conférence des régions de l'Europe du nord-ouest » (CRENO), regroupant les responsables de l'aménagement en Allemagne, Belgique, France, Luxembourg et Pays-Bas. Ce sentiment si précoce de la nécessité d'un rapprochement dans cette partie de l'Europe est en bonne partie à mettre sur le compte de la CECA. En effet, la CECA avait été mise en place en 1950, et la conscience avait crû que les ressources stratégiques en charbon et en acier se trouvaient dans une grande proximité, regroupées dans un triangle Ruhr-Sarre-Luxembourg-Nord-Pas-de-Calais divisé entre les 5 pays.

Les CRENO prenaient la forme de journées d'étude, sur un thème spécifique. Par exemple, la 6<sup>ème</sup> rencontre, en 1973, portait sur la théorie économique des axes de développement, avec application à l'axe Calais-Rhin-Rhur, déjà dans la perspective de l'ouverture du Tunnel sous la Manche<sup>60</sup> ; la 8<sup>ème</sup> rencontre, en 1978, était consacrée aux centrales électriques et au transport de l'énergie<sup>61</sup>.

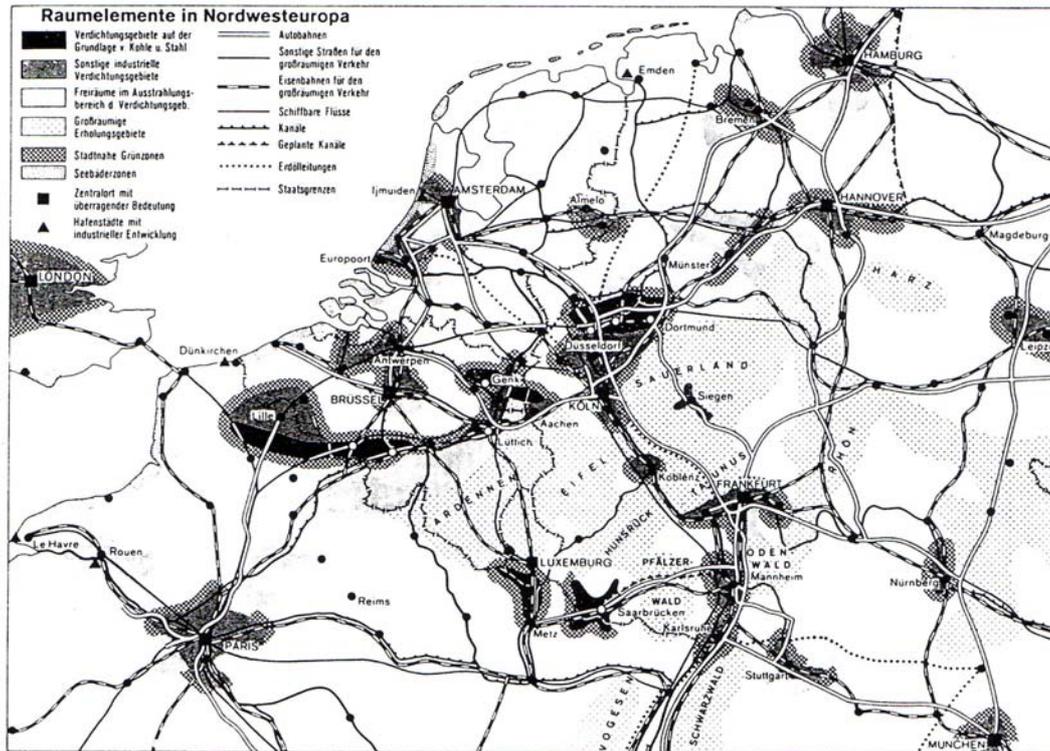
Le périmètre de l'Europe du nord-ouest était réduit au Benelux, à 3 Länder allemands et aux régions françaises voisines, auxquels se sont ajoutés deux Comtés britanniques en 1971. Cette aire comprenait ce qui était alors appelé la « mégalopole de l'Europe du nord-ouest ».

---

<sup>60</sup> Secrétariat CRENO. – 6. Studientagung : Entwicklungsachsen in Nordwest-europa, dargestellt am Beispiel von Achsen Calais-Ruhr : 6<sup>es</sup> journées d'étude : Axes de développement en Europe du nord-ouest : étude du faisceau d'axes Calais-Ruhr : 6<sup>e</sup> Studiedagen : Ontwikkelingsaasen in Noord West Europa : Studie van de assenbundel Calais-Ruhr. Actes du séminaire tenu à Aix-la-Chapelle, 29-30 novembre 1973 – Bruges : CRENO, 1974. – 231p.

<sup>61</sup> Schriftenreihe Landes- und Stadtentwicklungsforschung des Landes Nordrhein-Westfalen. – 8. Stuientagung : Kraftwerkstandorte, Transport elektrischer und Raumordnung in Nordwesteuropa : 8es journées d'étude : Centrales et transport d'énergie électrique et l'aménagement du territoire en Europe du Nord-Ouest : 8<sup>e</sup> Studiedagen : Electriciteitscentrale en transport en de ruimtelijke ordening in Noord-West Europa. – Essen : Ils Dortmund, 1979. – Landesentwicklung, Band 1.020. – 125p.

Raumordnungsskizze für Nordwesteuropa 1970



Quelle: Nach einem Entwurf der Landesplanungsbehörde Nordrhein-Westfalen in den sechziger Jahren.

Source : CRENO ; document distribué par le secrétariat Interreg IIC AMNO, au séminaire de Bruges, 9 10 octobre .2000

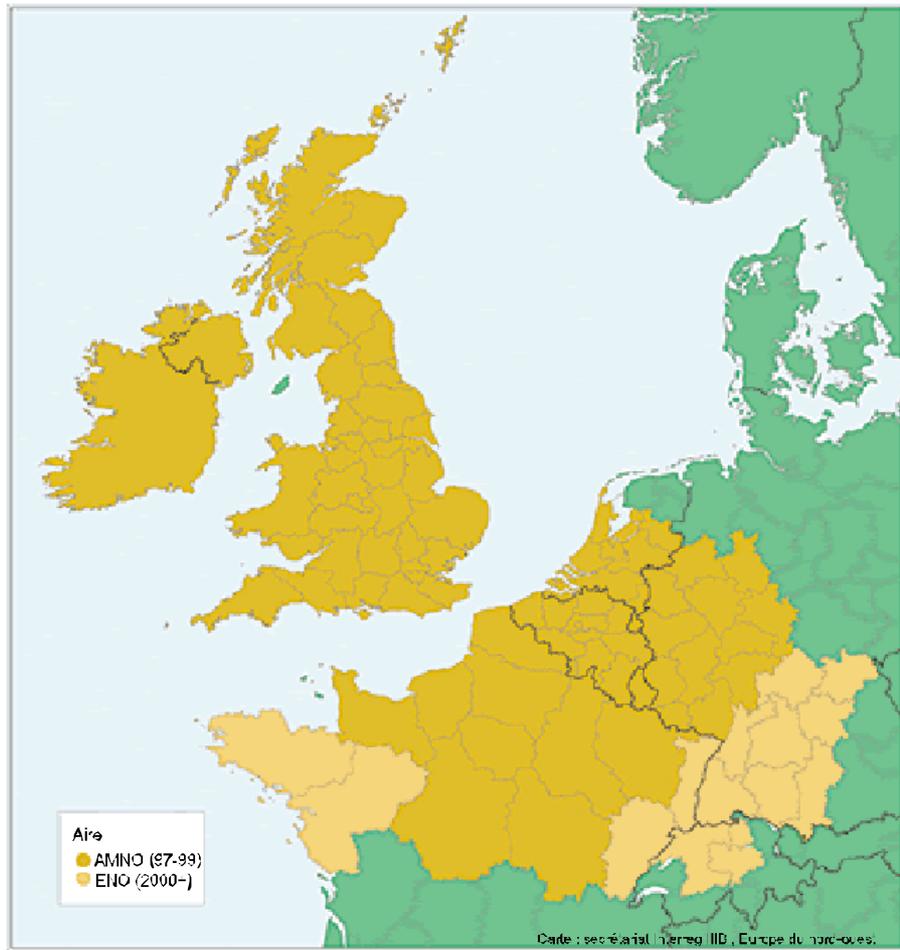
Carte 115. L'Europe du nord-ouest en 1970, d'après la CRENO

La CRENO représentait avant tout un forum de discussion, où se rencontraient universitaires, aménageurs et hommes politiques. Elle agissait comme un groupe de pression en faveur du développement d'une politique régionale européenne (encore inexistante) et de la reconnaissance du fait régional (encore embryonnaire). Comme le disait E. Parent, vice-président de la CRENO, en introduction aux 6es journées : « il ne s'agit pas pour la Conférence, j'y insiste, de dresser des plans de développement et d'aménagement du nord-ouest de l'Europe, mais de susciter une prise de conscience des facteurs qu'il convient de prendre en compte pour l'élaboration des politiques en ces matières et de coopérer ainsi à la création d'un climat à la fois européen et régionaliste » (secrétariat CRENO 1974, p.74).

Cette prise de conscience porta ses fruits, si l'on en juge par les progrès de la politique régionale européenne et par l'émergence de l'Europe du nord-ouest comme zone de coopération transnationale au sein d'Interreg.

## B | Les premiers pas de la coopération transnationale

La coopération transnationale dans le cadre d'Interreg est très récente. La première phase de programmation a de plus été courte (de 1997 à 1999), et il est trop tôt pour dresser un bilan de la phase de programmation en cours (2000-2006). Néanmoins, il est possible de déduire des documents existant quels effets cette coopération peut avoir sur la nature des frontières nationales.



Source : © Secrétariat de l'Europe du nord-ouest

Carte 116. L'aire de programmation Interreg III B de l'Europe du nord-ouest

À la différence des projets transfrontaliers analysés précédemment, qui débouchaient souvent sur des actions tangibles, les projets transnationaux consistent presque exclusivement en études. Cela est dû non seulement à ce que ce type de coopération, radicalement nouveau, nécessitait une période de « rodage », mais aussi à ce que les projets devaient porter sur des thèmes relatifs à l'aménagement du territoire<sup>62</sup>. Le but sous-jacent était de renforcer la cohésion de l'UE : « contribuer au rééquilibrage du territoire de l'Union européenne (...), faciliter la coopération transnationale engagée sur ce thème par les États membres et les autres autorités compétentes en aménagement du territoire ».

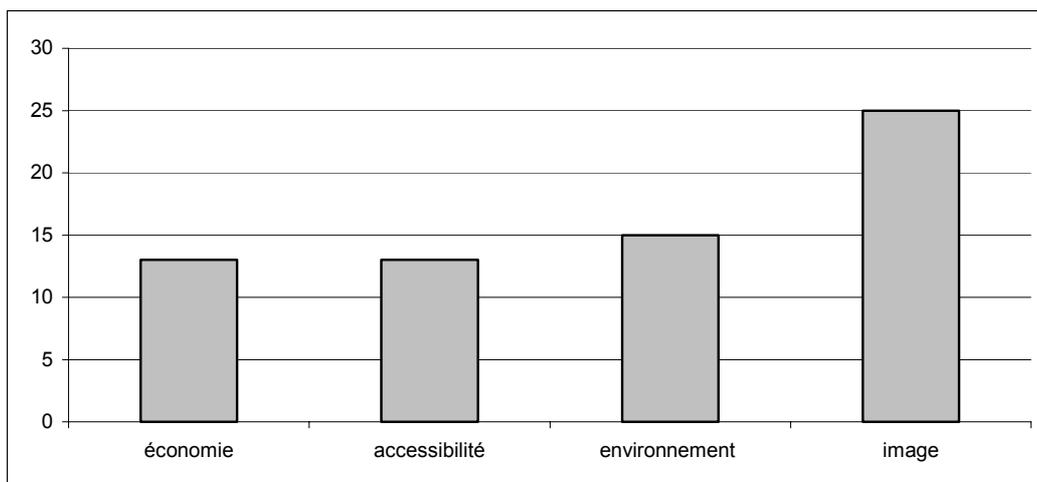
Notons que cette notion d'*aménagement* devait disparaître complètement des textes dans la période de programmation suivante<sup>63</sup>. Il est probable qu'elle n'était pas suffisamment fédératrice, et rencontrait des différences d'interprétation suivant les États membres. Elle est remplacée par d'autres termes, de plus en plus prégnants dans le jargon communautaire : « renforcer la *cohésion économique et sociale* au sein de la Communauté (...), promouvoir un plus haut degré *d'intégration territoriale* au sein de vastes groupements de régions européennes, dans le but de parvenir à un *développement durable, harmonieux et équilibré* » (souligné par nous). La plupart de ces termes sont issus du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) ; le SDEC est en effet devenu LE texte de référence, à ce jour le premier et le seul ayant été ratifié par l'ensemble des Ministres en charge de l'Aménagement du territoire.

Tous les projets montés dans Interreg IIC sont donc liés au thème de l'aménagement. À partir de notre grille d'analyse (cf. annexe), nous avons différencié plus finement ces thèmes.

---

<sup>62</sup> Communication aux États membres du 10 juillet 1996 fixant des orientations pour les programmes opérationnels que les États membres sont invités à établir dans le cadre de l'initiative communautaire Interreg concernant la coopération transnationale sur le thème de l'aménagement du territoire (INTERREG IIC). *Journal officiel des Communautés européennes*, 96/C 200/07

<sup>63</sup> Communication aux États membres du 28 avril 2000 fixant des orientations pour une initiative communautaire concernant la coopération transeuropéenne et destinée à favoriser un développement harmonieux et équilibré du territoire européen – Interreg III. *Journal officiel des Communautés européennes*, 2000/C 143/08



*Source : dépouillement des 45 projets Interreg, à partir de NWMA. – Compendium of approved projects, 1998-2001*

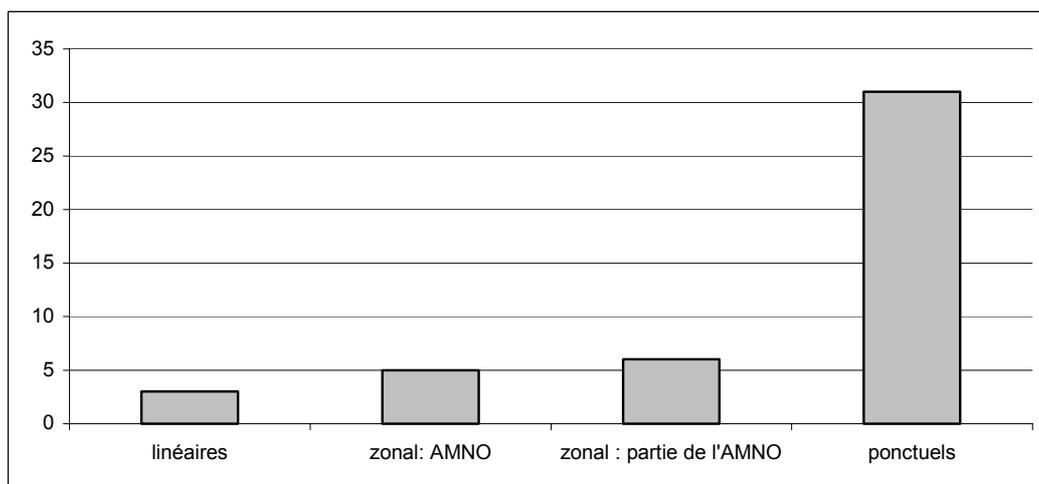
N.B. Comme la thématique dominante est l'aménagement, il est fréquent qu'un projet se rattache à plusieurs thèmes. Sur 45 projets, 26 pouvaient se rattacher à un seul thème, 18 à deux, et 1 aux 4 thèmes (le projet n°10 relatif à la « vision spatiale »). Ici, un thème est comptabilisé à chaque fois qu'un projet s'y rattache – le total est donc supérieur à 45.

Figure 39. Les thèmes des projets transnationaux (Interreg IIC)

Le thème dominant est l'image, à savoir les projets améliorant l'attractivité de l'espace concerné en termes d'image et/ou de qualité de la vie. Cela peut s'expliquer par le poids des questions de revitalisation urbaine ou de reconversion industrielle dans cet espace marqué par l'héritage de l'industrie lourde. On peut y voir aussi un signe que les partenaires ont une conscience avancée de faire face aux mêmes défis, et donc d'appartenir à un espace cohérent – ce qui peut en partie être mis sur le compte de l'antériorité des réflexions menées dans le cadre de la CRENO.

Par ailleurs, la grille d'analyse permet des comparaisons entre espaces transnationaux. Il ressort ainsi que dans l'espace CADSES, le thème de l'image est ultra minoritaire (2 projets sur 45 au total), tandis que le thème dominant est celui de l'accessibilité (19 projets)<sup>64</sup>. Cela s'explique par la plus grande hétérogénéité de CADSES, regroupant pays membres de l'UE ou non, et encore marqué dans son organisation spatiale par la barrière que représentait le Rideau de fer. Les projets relatifs à la mise en relation physique ont donc été prioritaires.

<sup>64</sup> Pour consulter les premiers résultats de CADSES, cf. le Troisième rapport intermédiaire d'ORATE1.1.1 : <http://www.espon.lu/online/documentation/projects/thematic/index.html>



Source : dépouillement des 45 projets Interreg, à partir de NWMA. – *Compendium of approved projects, 1998-2001*

Figure 40. L'emprise spatiale des projets transnationaux (Interreg IIC)

L'AMNO se caractérise également par un nombre important de projets « ponctuels », c'est-à-dire dont la réalisation se limite à quelques points de l'espace (en général des villes), à la différence de projets s'appliquant directement à tout ou partie de la zone, ou bien à des infrastructures linéaires. Les projets s'appliquant à l'AMNO dans son ensemble sont beaucoup moins nombreux.

Ce résultat doit être interprété en relation avec la nature des projets : consistent-ils uniquement en échange de bonnes pratiques entre acteurs faisant face à des problèmes similaires, ou bien leur objectif est-il de faire émerger des stratégies véritablement transnationales, à savoir irréductibles à chacun des acteurs ? Exemple de la première alternative, le projet relatif aux villes nouvelles, regroupant des partenaires britanniques, français, irlandais, néerlandais et wallons, aboutit à une mise en réseau des différents établissements gérant les villes nouvelles<sup>65</sup>. Exemple archétypique de la seconde, le projet de vision spatiale a débouché sur un schéma « pour un développement durable et équilibré du territoire » (qui sera exposé ci-après)<sup>66</sup>.

Il s'avère que moins du tiers des projets sont réellement transnationaux dans leur finalité, les autres consistant en une mise en réseau – ces résultats sont donnés sous réserve d'une part de subjectivité inévitable dans l'analyse que nous avons faite des dossiers. Le nombre important de réalisations de type « mise en réseau » explique que les projets de type ponctuels soient prédominants.

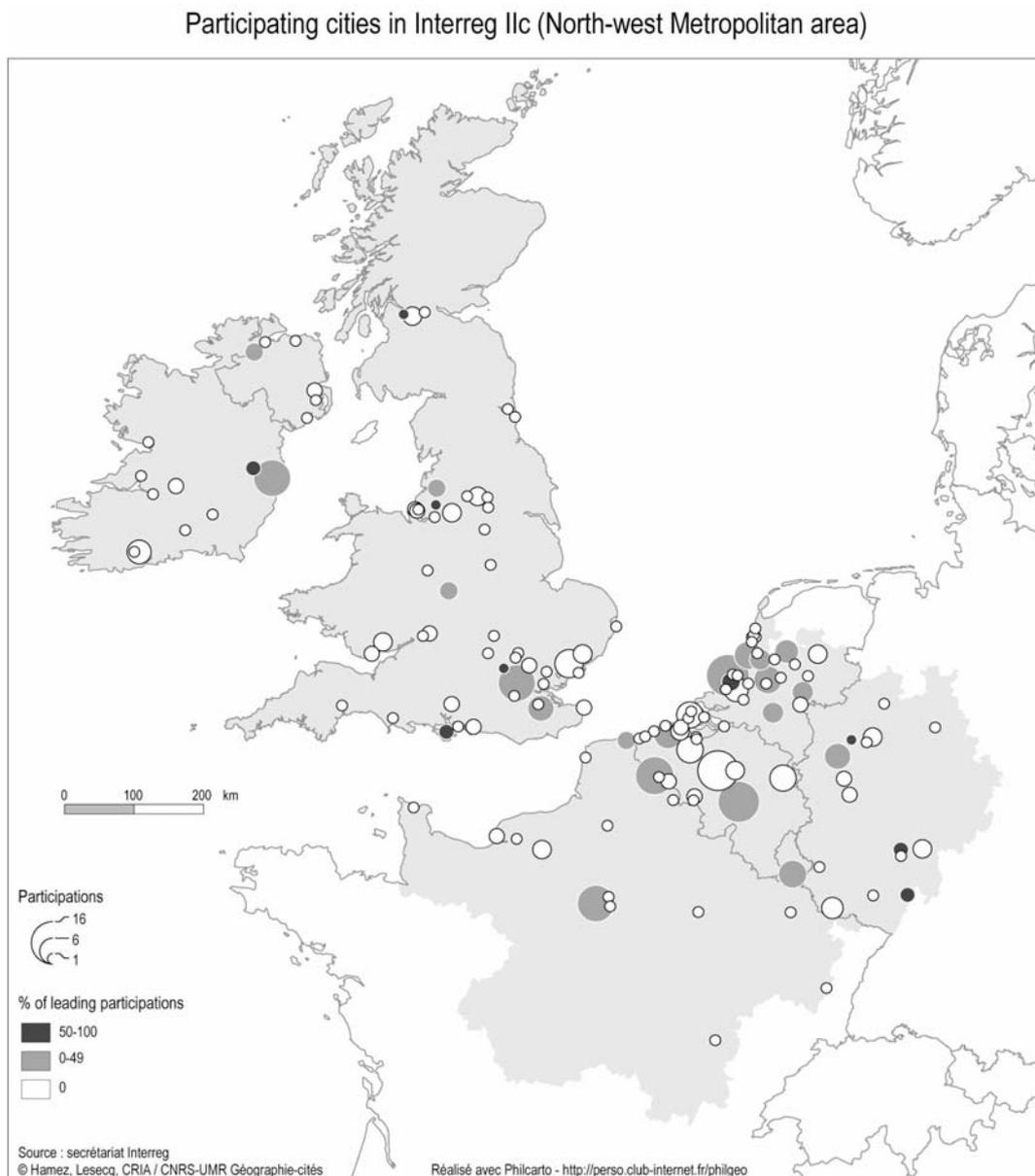
Cependant, le caractère radicalement nouveau de ce type de coopération explique en bonne partie la faible part de projets véritablement transnationaux. Il faut ajouter à cela

<sup>65</sup> Projet n°9, « Inclusive New Town » cf. <http://www.newtowns.net>

<sup>66</sup> Projet n°10, « Spatial Vision » cf. <http://www.uwe.ac.uk/fbe/vision>

que les projets de mise en réseau peuvent avoir une valeur ajoutée transnationale, en favorisant la convergence des différents systèmes nationaux par le bas.

Plus préoccupant, il ressort de grandes différences en termes de degré d'implication dans l'AMNO suivant les pays.



Source : dépouillement des 45 projets Interreg, à partir de NWMA. – Compendium of approved projects, 1998-2001

Carte 117. Les villes participant à l'AMNO (Interreg IIC)

Cette carte est délicate à interpréter car les effets de densité de population ne sont pas représentés alors qu'ils expliquent une partie de la répartition, en particulier la concentration de partenaires dans les zones denses que sont le nord de la Belgique, les Pays-Bas et l'Angleterre. Cependant, on peut relever plusieurs tendances :

- Les espaces les mieux représentés dans l'AMNO sont les Pays-Bas, la Belgique et l'Angleterre.
- L'Allemagne est comparativement peu représentée, d'autant plus que la partie du territoire allemand concernée (la Ruhr) est très densément peuplée .
- Il y a peu de partenaires en France, mis à part à Lille et à Paris.

La sous-représentation de la France et de l'Allemagne s'explique en partie par une faible implication des collectivités locales, par rapport à l'implication de ces dernières au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

	UK	NL	F	IE	B	D	L	total
<b>COLLOC</b>	24	27	7	7	8	3	0	76
<b>COLREG</b>	19	10	7	7	8	6	1	58
<b>GRIPUB</b>	18	8	8	3	4	3	0	44
<b>ORETA</b>	5	5	6	5	0	3	4	28
<b>UNIVER</b>	9	3	1	2	3	1	0	19
<b>ENTPRI</b>	3	2	0	2	0	2	0	9
<b>ORCONS</b>	1	0	3	0	0	0	0	4
<b>GRIPRI</b>	1	0	0	1	0	0	0	2
<b>Total</b>	80	55	32	27	23	18	5	240

Source : dépouillement des 45 projets Interreg, à partir de NWMA. – *Compendium of approved projects, 1998-2001*

**Sigle**

COLLOC	collectivités locales (communes et groupements de communes)
COLREG	les collectivités régionales (conseils généraux ou régionaux en France, province ou région en Belgique, province aux Pays-Bas, région ou comté au Royaume-Uni... entités se situant aux niveaux NUTS II ou NUTS III)
GRIPUB	groupements d'intérêt public (agences de développement, agences d'urbanisme au service de collectivités locales ou territoriales, les parcs naturels régionaux)
ORETA	organismes relevant des autorités centrales (ministères, établissements publics, services déconcentrés de l'État gérant les ressources en eau, la protection de l'environnement, etc.)
UNIVER	les universités et centres publics de recherche (CNRS, INSERM, etc.)
ENTPRI	entreprises, PME, cabinets privés de consultants
ORCONS	organismes consulaires (Chambres de commerce et d'industrie en France, ports gérés par des CCI, etc.)
GRIPRI	groupements d'intérêt privé (associations patronales)

Tableau 17. Types de partenaires par pays dans l'AMNO (1997-99)

Le grand nombre de points éparpillés aux Pays-Bas et au Royaume-Uni sur la carte 117 (p.447) correspond donc en bonne partie à l'implication de communes et d'agglomérations.

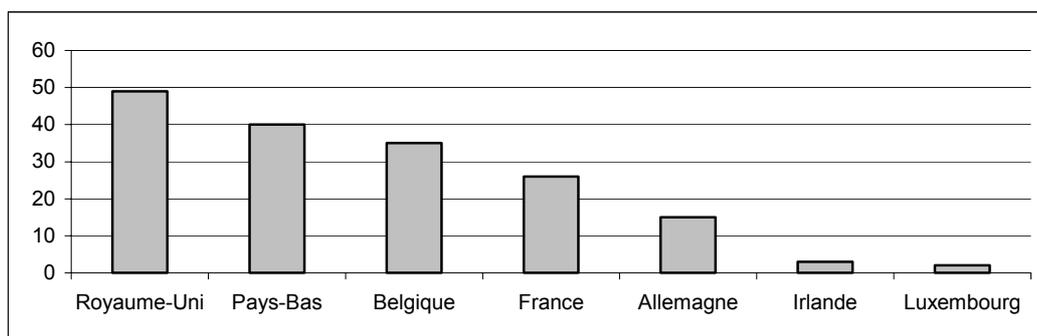
En ce qui concerne la Wallonie, la carte peut donner l'impression d'un certain vide : mis à part Namur, qui ressort nettement, le semis de points est beaucoup moins dense qu'en Flandre. Il s'avère en fait que l'implication des deux espaces dans les projets est quantitativement similaire, c'est l'organisation spatiale qui diffère : côté wallon, on peut évoquer « Namur et le désert wallon », car les institutions de la région wallonne sont intensément impliquées dans les projets (partenaires dans 15 projets sur 45, et partenaire principal dans 6 projets), mais les autres acteurs wallons très peu. Côté flamand, le semis est plus dense et régulier : les institutions de la région flamande, basées à Bruxelles, sont impliquées dans 5 projets ; la province de Flandre Occidentale, basée à Bruges, dans 6 projets ; l'Université Catholique de Leuven dans 2 projets, etc.

La situation en France illustre une nette sous-implication dans les projets, deux villes mises à part : Lille, impliquée dans 13 projets (les partenaires lillois étant aussi divers que le Conseil régional, l'agence de développement et d'urbanisme de Lille, la CCI, la CUDL, la DRE, la préfecture et l'IFRESI, structure de regroupement des universités de la région) et Paris dans 12 projets (Conseil régional, IAURIF, DRE, Ministère de l'aménagement, Aéroports de Paris, secrétariat des villes nouvelles). Encore la forte implication de Paris s'explique-t-elle en partie par ce que le siège des institutions nationales s'y trouve.

Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer la faible implication française. Le premier facteur a trait à la rigidité administrative française. Le montage juridique et financier des dossiers de type Interreg constitue un casse-tête pour l'administration française : les rapports financiers doivent d'abord être rendus au partenaire principal du projet, avant de connaître un contrôle communautaire. Plusieurs niveaux de contrôle opèrent donc : niveau national, niveau du partenaire principal et niveau communautaire. Les dossiers sont ainsi beaucoup plus compliqués que, par exemple, ceux des Programmes Cadres pour la Recherche et le Développement où il y a un seul niveau de contrôle. Le programme ORATE, lui même géré comme un programme Interreg, donne une bonne illustration de ces difficultés : Une équipe française partenaire d'un projet ORATE a dû attendre 14 mois pour que ses autorités de tutelle (CNRS et Université) acceptent de signer le contrat ; en effet, chacune des tutelles estimait le contrat à la fois trop compliqué et peu prestigieux (par comparaison avec le PCRD) et voulait convaincre l'autre de le prendre en charge... Et encore a-t-il fallu attendre plusieurs mois après la signature du contrat pour que l'argent soit versé, ce qui supposait de travailler « à perte » pendant la majeure partie du temps que dure le projet.

Le deuxième facteur est davantage culturel et politique : il s'agit des groupes de pression. Les acteurs les plus impliqués dans les projets Interreg sont ceux habitués au lobbying européen. Or, les collectivités locales et régionales britanniques et néerlandaises semblent plus habituées à ce lobbying que leurs homologues françaises. Ainsi, parmi les

personnes assistant à la Conférence organisée par le secrétariat NWMA les 9-10 octobre 2000, les Britanniques et Néerlandais étaient majoritaires.



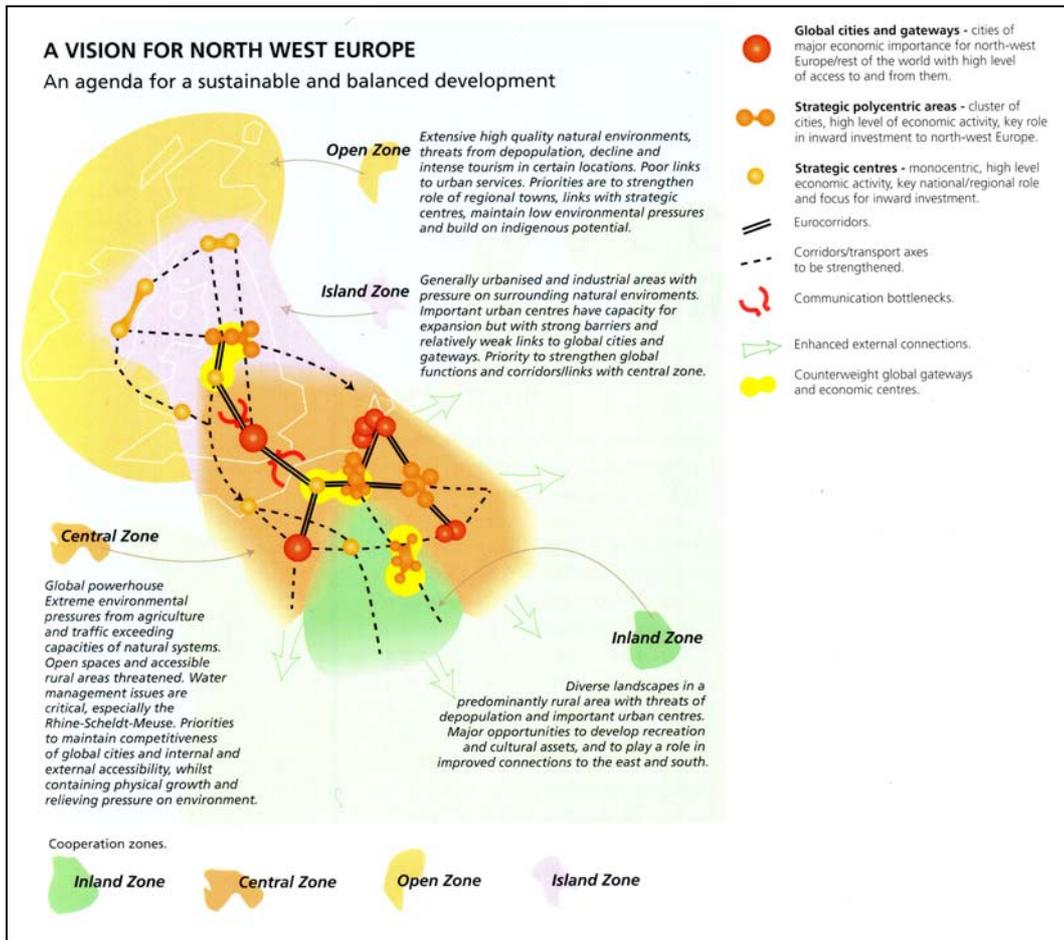
Source : « Attendees of Brugge NWMA/NWE Conference, 9-10 October 2000 »

Figure 41. Les pays les mieux représentés à la Conférence NWMA à Bruges, octobre 2000

Enfin, un troisième facteur doit être évoqué : le soutien donné par les autorités nationales à la participation aux projets. À cet égard, les Pays-Bas sont exemplaires : le Ministère néerlandais de l'aménagement (VROM) s'implique fréquemment dans les projets en soutien des provinces qui sont partenaires ; on le trouve ainsi dans 6 projets différents. En comparaison, le Ministère français de l'aménagement n'est partenaire que dans un projet. Le cas du projet dit « vision spatiale » est exemplaire de cette différence entre administrations centrales quant à la prise en considération des réflexions transnationales. En effet, le partenaire pour chaque pays est l'institution politique en charge de l'aménagement (par exemple les Ministères des régions en Belgique, ou le Department of the Environment, Transport and the Regions au Royaume-Uni), sauf en France où il s'agit de la préfecture du Nord-Pas-de-Calais, échelon déconcentré de l'État. En outre, la vision spatiale a été intégrée en annexe aux plans néerlandais d'aménagement national, ce qui témoigne de l'intérêt manifesté dans ce pays aux réflexions transnationales.

Néanmoins, depuis la fin des années 1990 les autorités françaises semblent prendre davantage en considération les enjeux transnationaux. Ainsi, dans le rapport publié par la DATAR et le Préfet du Nord-Pas-de-Calais sur les « pays du Nord » en 2002, l'introduction est-elle intitulée : « L'avenir du Nord est au Nord », et tout le rapport tourne-t-il sur les relations existant et à creuser entre le Nord-Pas-de-Calais et les régions septentrionales voisines<sup>67</sup>. La forte implication de la DATAR dans le processus ORATE témoigne également de la croissance de cette sensibilité européenne en matière d'aménagement (cf. séminaire *Prospective Infos* de la DATAR de novembre 2003, portant sur les premiers résultats d'ORATE).

<sup>67</sup> DATAR, Préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais, MIIAT des Pays du Nord. – Pays du Nord : Contribution de l'État à de nouveaux enjeux interrégionaux. – Paris : La documentation française, 2002. – 123p. – [coll. Aménager la France de 2020 : mettre les territoires en mouvement]



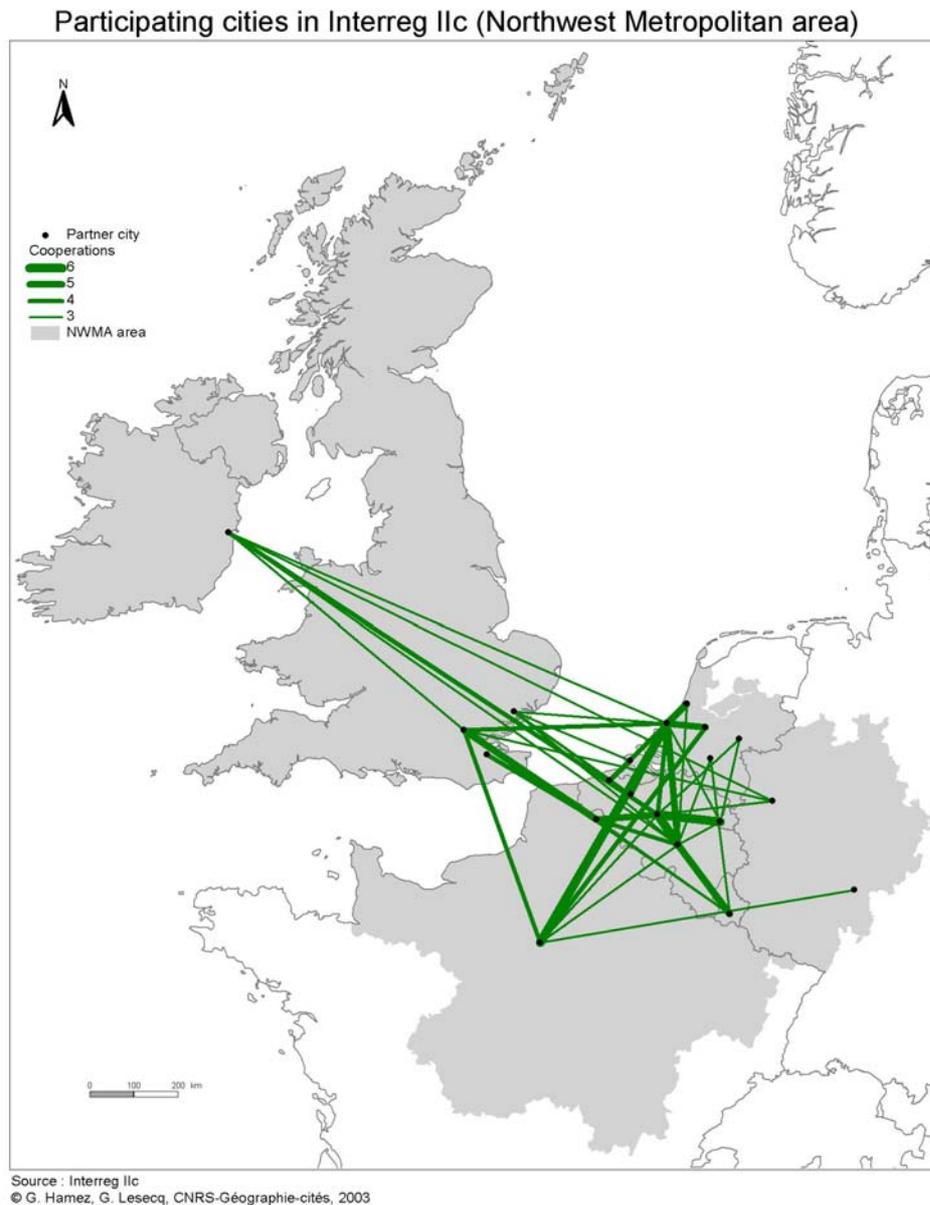
Source : NWMA ; <http://www.uwe.ac.uk/fbe/vision>

Figure 42. La vision spatiale pour l'Europe du nord-ouest

Il s'avère que l'espace français est directement concerné par la vision spatiale développée pour l'Europe du nord-ouest. En effet, il apparaît sur la figure 42 que la France est liée à ses voisins du Nord au moins par trois problématiques : le *goulet d'étranglement* que représente le Tunnel sous la Manche ; la *zone intérieure*, peu dense et rurale, entre l'agglomération parisienne et les centres urbains de Sar-Lor-Lux ; la suggestion de coopération renforcée entre Bruxelles et Lille.

Cependant, la vision spatiale est dénuée de tout aspect normatif ou dogmatique. Il ne s'agit que d'un premier brainstorming sur la structure de cet espace dans son ensemble, dont l'utilité est de montrer la nécessité de penser l'aménagement en termes transnationaux. C'est pourquoi les frontières nationales en sont absentes. Il n'en reste pas moins que l'aménagement restant de la compétence des États, ce genre de document ne peut rester qu'informatif et ne remet pas en cause la nature des frontières.

Les projets mêmes montés dans le cadre d'Interreg IIC sont révélateurs de la structure de cet espace et de son fonctionnement. Nous avons ainsi cherché quels étaient les liens préférentiels entre villes.



*Source : dépouillement des 45 projets Interreg, à partir de NWMA. – Compendium of approved projects, 1998-2001*

**Carte 118. Principaux liens entre villes dans l'AMNO (Interreg IIC)**

Seuls les liens entre villes relevés dans au moins trois projets sont représentés. Notons également que lorsque plusieurs partenaires résident dans la même ville, ils ne sont pas distingués.

Les liens préférentiels dessinés sur cette carte opèrent principalement au centre de l'AMNO – qui est elle-même considérée comme la zone la plus centrale de l'Europe.

L'effet centre-périphérie semble donc opérer au sein même de cette zone centrale, comme en effet de miroir.

Cela s'explique en partie par l'importance des relations entre capitales nationales : La Haye, Paris, Londres, Dublin, Luxembourg et les 3 capitales belges. Le poids des capitales n'est pas étonnant dans la mesure où les projets devaient porter sur l'aménagement, matière relevant de la compétence des États.

Cela s'explique aussi par la répartition des zones les plus denses, qui sont au centre de cet espace.

Si l'on rapproche cette carte de la carte précédente sur l'ensemble des villes participant au programme (carte 117 p.447), il en ressort encore une fois encore une nette inégalité entre les États quant à l'implication dans le programme. En effet, il résulte de la comparaison des deux cartes que les villes britanniques et irlandaises sont très nombreuses à être impliquées dans le programme, sans qu'aucune d'entre elles ne le soit beaucoup plus que les autres ni qu'il y ait de relations redondantes – en-dehors du cas de Londres. En revanche, en France, la participation au programme se limite pratiquement aux deux seules villes de Paris et Lille. La situation néerlandaise est intermédiaire, avec certes des relations préférentielles, notamment autour de La Haye et Maastricht, mais cela n'empêche pas de nombreux acteurs partout dans le pays de s'impliquer dans les projets.

Cela soulève une question d'équité territoriale : les acteurs français de l'aménagement régional ne sont-ils pas moins bien préparés que leurs homologues britanniques ? Dans un article publié dans *Regional Studies*, le géographe anglais Ian Scargill soulignait à quel point les régions françaises paraissent inconsistantes pour l'observateur d'outre-Manche : « En dépit de leurs bureaux à Bruxelles et de leur présence au Comité des Régions d'Europe, les régions ne se sont pas débarrassées de la tutelle de l'État qui est si prégnante dans la tradition française. Elle sont petites, pauvrement dotées financièrement et leurs fonctions chevauchent confusément celles des autres collectivités territoriales, avec lesquelles elles semblent souvent être en concurrence »<sup>68</sup> Par bien des aspects, le processus de la décentralisation n'est pas achevé. Cependant, il progresse ; la modification du mode de scrutin pour les élections régionales de 2004 va dans le sens d'une visibilité plus grande du corps politique de la région. Mais de nombreux problèmes restent entiers, comme celui de la taille des régions...

---

<sup>68</sup> SCARGILL, Ian. – The French region : a flawed institution ? *Regional Studies*, 39(2), p.879-885  
Traduction libre du texte original.

## **Conclusion sur la coopération transnationale**

Les premiers pas de la coopération transnationale n'impliquent pas une remise en cause directe des frontières nationales. Les projets consistent principalement en études, en mise en réseau ou en échanges de bonnes pratiques ; il en résulte l'émergence de réseaux transnationaux de techniciens, qui sur le thème des villes nouvelles, qui sur la revitalisation urbaine, etc. Mais cela n'a pas de répercussion immédiate sur la nature des frontières.

Par ailleurs, la coopération transnationale risque peut-être d'avoir un effet pervers à court terme, en rendant les frontières plus aiguës. En effet, nous avons vu que le degré d'implication des pays est différent ; plusieurs facteurs explicatifs ont été avancés, d'ordre administratif, culturel et politique. La démarche de former des groupes de pression semble plus répandue dans certains pays que dans d'autres. Cependant, dans une Europe de plus en plus interconnectée, ce type d'obstacle est susceptible de vite se résorber à mesure que se diffuseront les expériences positives de coopération.

S'il n'y a pas d'effet majeur sur la nature des frontières, il faut reconnaître un côté positif de la coopération transnationale : celle-ci est en phase avec les évolutions que nous avons constatées dans la deuxième partie en termes de changement d'échelle. En effet, nous avons montré que les frontières étaient plus perméables à petite échelle, que leur nature spatiale tendait à se diluer avec la distance. L'évolution institutionnelle que représente Interreg IIC est donc pertinente au regard de ce changement d'échelle. La pratique institutionnelle est ici en concordance avec la pratique que les Européens ont de leur espace.

Par ailleurs, les répercussions du processus de coopération transnationale sur la nature des frontières peuvent être indirectes – à savoir en agissant sur la frontière comme discontinuité davantage que sur la frontière comme barrière. En effet, une plus-value de cette coopération réside dans l'établissement de réseaux et dans la généralisation des réflexions sur de vastes étendues ; il s'ensuit une croissance du sentiment d'interdépendance entre les différentes parties de l'AMNO, voire de l'Europe. En conséquence, d'une part les techniciens en charge de l'aménagement sont amenés à utiliser les mêmes outils, ce qui augmente la convergence entre les États et diminue le caractère de discontinuité des frontières ; d'autre part, l'habitude se prend de regarder ce qui se passe chez le voisin et de penser les différentes parties de l'Europe en termes d'interrelation. La pratique de la coopération transnationale est donc tout à fait propice à la conscience que l'aménagement ne peut se faire qu'en commun.

En cela, la pratique de la coopération transnationale est très proche des réflexions menées dans le réseau ORATE. Les réflexions menées dans ces cadres rendent vif le besoin de créer une Agence européenne de l'aménagement – dont l'action ne serait pas limitée par les frontières nationales.

## **Conclusion du chapitre 8.**

### **Des pratiques coopératives qui sont moins des défis pour la frontière que des instruments pour la cohésion européenne**

L'émergence de la coopération entre les acteurs séparés par les frontières nationales, à l'échelle transfrontalière comme à l'échelle transnationale, est une des manifestations les plus tangibles des mutations des frontières. Cependant, ce leitmotiv de la *coopération* soulève plusieurs questions, en relation avec la nature de la frontière.

En premier lieu, il semble que l'idéal de coopérer n'est pas toujours approprié. Localement, il y a des endroits d'interrelations denses comme entre l'agglomération lilloise et Mouscron ; dans ces cas les acteurs partagent de nombreux intérêts communs, et la coopération apporte des plus-values certaines. En revanche, il y a beaucoup d'autres milieux où la frontière reste vécue en termes de recherche de différentiel, et où les intérêts communs à monter des partenariats sont très faibles. C'est ce qu'on observe quand les tissus socio-économiques sont trop différents, par exemple entre le bassin dunkerquois et les villes balnéaires belges voisines. Plus globalement, c'est ce qu'on voit aussi quand il y a divergence linguistique, comme entre France et Flandre. Dans ces cas il serait probablement plus utile de commencer par monter des programmes d'apprentissage de la langue du voisin – ou alors faudrait-il se résigner à ce que la frontière reste une ligne séparant deux communautés qui ne se mêlent pas.

En deuxième lieu, les acteurs qui réalisent cette coopération sont principalement institutionnels, et non issus de la société civile. Et les différents acteurs s'accordent à dire que la coopération rencontre très peu d'écho auprès des populations. Ce résultat n'est pas isolé : James Scott, à partir d'une étude sur les eurorégions existant en Europe, souligne que « l'expérience européenne semblerait indiquer que les politiques en régions frontalières, de façon ironique, ont entravé le processus d'intégration informelle en conservant un caractère administratif, top-down et bureaucratique qui jusqu'à présent n'a pas suffisamment encouragé l'action citoyenne et la participation du secteur public »<sup>69</sup>. Sur ce point, Haken Nilson dresse un tableau similaire pour la coopération transfrontalière en Scandinavie<sup>70</sup>.

Cependant, certains suggèrent que la coopération, même quand elle se limite au montage d'opérations en miroir de chaque côté de la frontière, permet de faire progresser auprès des populations le sentiment d'une communauté de destin. Jean-Pierre Renard donne l'exemple de la création de lieux particuliers sur le terrain, comme les fermes de démonstration dans les projets Kent – Nord-Pas-de-Calais ; les visiteurs traversant la frontière, et rencontrant les mêmes types de réalisation, pourraient s'approprier plus

---

<sup>69</sup> SCOTT, James W. – Euroregions, governance and transborder cooperation within the EU. p.104-115 in : VAN DER VELDE, Martin, VAN HOUTUM, Henk (ed.). – Borders, regions and people. – Londres : Pion Ltd, 2000. – 246p. – [coll. European research in regional science]

<sup>70</sup> NILSON, Haken R. – Nordic regionalization : On how transborder regions work and why they don't work. *Cooperation and conflict*, 32(4), 1997, p.399-426

aisément l'espace voisin. Des recherches à tournure sociologique et psychologique autant que géographique seraient nécessaires pour progresser sur ce point.

En troisième lieu, qu'il s'agisse de la coopération transfrontalière ou transnationale, les répercussions sur la frontière ne sont pas directes. Ce type d'action a surtout pour conséquence de rapprocher des acteurs institutionnels partageant des intérêts communs. Il s'agit donc, par petites touches et par le bas, de constituer un réseau d'acteurs à travers la frontière. Mais de façon indirecte, ils peuvent participer à atténuer le caractère de discontinuité de la frontière en adoptant des outils communs, et en diffusant les bonnes pratiques.

Il ressort également de notre analyse que la coopération est de plus en plus valorisée comme une fin en soi. Il s'agit donc de résoudre toute question sur une base transfrontalière – ce qui est différent de ne traiter par la coopération transfrontalière que les problèmes qui ne pourraient pas être résolus sans elle.

Les résultats des politiques de coopération sur la frontière sont donc contrastés. Cependant, étant donné le succès de l'idée de coopération actuellement pour guider la politique régionale de l'Union européenne, celle-ci ne devrait que se renforcer.

Ainsi, dans le Deuxième rapport sur la cohésion économique et sociale, la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale figure-t-elle parmi les priorités à forte dimension territoriale que la future politique de cohésion doit prendre en compte<sup>71</sup> :

« [La coopération] est par excellence une priorité pour l'Union afin de promouvoir l'intégration et de réduire la fragmentation économique et sociale engendrée par les frontières nationales. Le marché intérieur et la coopération transfrontalière ont permis de mieux intégrer les régions transfrontalières avec le reste de l'Union. » (p.xxvii)

Compte tenu du rôle prépondérant dévolu aux rapports sur la cohésion pour guider la politique régionale de l'Union, cette place de choix est loin d'être anodine.

Elle ne devrait pas être minorée à l'avenir. En effet, dans le Deuxième rapport d'étape sur la cohésion (janvier 2003), qui est une préfiguration du Troisième rapport sur la cohésion qui sortira en 2004, la coopération est une des trois priorités de la future politique de cohésion – la première priorité étant les interventions dans les régions les moins développées, et la deuxième les interventions en-dehors de ces régions.

Dans ce contexte de valorisation quasi religieuse de la coopération, il est important de souligner que cet objectif n'est pas le plus adapté pour toutes les frontières ni à toutes les échelles.

---

<sup>71</sup> Commission européenne. – Unité de l'Europe, solidarité des peuples, diversité des territoires : Deuxième rapport sur la cohésion économique et sociale. – Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001. – 200p.

## Conclusion de la troisième partie

Les politiques appliquées à la frontière en termes de surveillance et de coopération révèlent un changement d'échelle : la frontière ne peut plus être considérée isolément, ni en tant que ligne séparant deux États, ni en tant que zone particulière entre ces États ; elle ne peut être comprise que replacée dans le contexte européen global.

En ce qui concerne la surveillance, l'analyse de l'action des douaniers a été ponctuée de fréquentes références incontournables à des faits survenant à petite échelle.

En premier lieu, il s'agit des Accords de Schengen qui instituent la distinction majeure entre *frontières intérieures* et *frontières extérieures*. L'espace Schengen s'unifie en supprimant les contrôles entre ses parties, mais fortifie les barrières avec le reste du monde en intensifiant les contrôles avec l'extérieur. La surveillance des flux traversant la frontière franco-belge doit donc tenir compte des stratégies illégales d'entrée et de sortie dans l'espace Schengen. Concrètement, les filières traquées par les douaniers et policiers basés à Dunkerque et à Lille concernent notamment les marchandises illicites entrées en Europe par les grands ports belges et néerlandais, et destinées au reste de l'Europe, ainsi que les clandestins cherchant à se rendre en Grande-Bretagne en empruntant le Tunnel sous la Manche.

En second lieu, si la surveillance des douaniers et policiers sur la frontière franco-belge est plus prégnante qu'elle ne l'est sur toute autre frontière intérieure de l'espace Schengen, c'est que cette frontière représente une ligne de discontinuité politique majeure à l'échelle de l'Europe. La raison officielle est le différend franco-néerlandais en matière de lutte contre les stupéfiants. Mais nous avons évoqué une autre hypothèse : il y aurait un conflit latent entre l'État français et les Länder allemands sur ce même thème des stupéfiants, les Länder frontaliers avec la France ayant adopté une dépénalisation de fait – qui par ailleurs n'est pas approuvée par le gouvernement fédéral, plus proche de la position française. Un conflit ouvert avec l'Allemagne n'étant pas possible en raison de l'amitié franco-allemande officielle, le différend s'est déplacé sur la frontière franco-belge, avec les Pays-Bas pour bouc émissaire. La rémanence des contrôles sur cette frontière témoigne donc que cette dernière représente une discontinuité majeure entre Europe du nord et Europe du sud en termes de gestion des problèmes de société.

En ce qui concerne la coopération, les dynamiques frontalières doivent également être replacées à l'échelle européenne pour être comprises.

D'abord, notre analyse a révélé que la valeur ajoutée première de la coopération semblait résider dans la mise en réseau des acteurs : apprentissage de la façon de concevoir le territoire chez les voisins, échange de bonnes pratiques, voire élaboration de

méthodes communes. Certes, il y a à l'actif de la coopération transfrontalière des réalisations très ponctuelles dont l'intérêt est avant tout local, comme par exemple le prolongement des transports en commun entre les deux côtés de la limite. Mais les répercussions de ces actions dans la vie quotidienne des populations frontalières semblent encore extrêmement restreintes. C'est davantage le processus même de coopération qui ressort comme une plus-value. En effet, les acteurs locaux en charge d'administrer ou de mener la coopération prennent l'habitude de prendre en compte les territoires voisins dans leurs stratégies. Plusieurs échelles spatiales peuvent être distinguées :

- C'est d'abord un changement d'échelle régional. Les acteurs de la COPIT, conscients de la fréquentation croissante de leur territoire par les Britanniques depuis l'ouverture du Tunnel, convient les acteurs territoriaux du Kent à certaines de leurs réflexions.
- L'échelle prise en compte est aussi de plus en plus nationale. En effet, les représentants français de la COPIT doivent fréquemment chercher des solutions juridiques innovantes pour monter les projets transfrontaliers, et se tournent vers leurs homologues aux autres frontières de la France pour échanger astuces et méthodes. Des échanges ont notamment eu lieu entre les aménageurs de la CUDL et ceux de Bayonne (« Eurocité basque Bayonne-San Sebastian). En outre, avec la mise en place de la mission opérationnelle transfrontalière (MOT), l'échange de bonnes pratiques se généralise entre les régions frontalières françaises.
- Enfin, la mise en réseau se fait également à l'échelle transnationale. Nous avons évoqué le projet Interreg IIC de « réseau des réseaux urbains transfrontaliers » à l'échelle de l'Europe du nord-ouest, dans lequel la COPIT et des instances représentant d'autres conurbations frontalières partagent leurs expériences.

L'échelle transnationale s'impose en effet de plus en plus comme le niveau le plus pertinent de réflexion. L'évolution même du programme Interreg d'une optique uniquement transfrontalière à l'adoption d'un volet transnational traduit la prise de conscience croissante que les réflexions en termes d'aménagement – ou plutôt faut-il parler de *développement spatial* pour reprendre le jargon du SDEC – doivent désormais se faire à l'échelle européenne. Le nouveau volet d'Interreg III qui porte sur la coopération interrégionale (volet C), et ne se limite plus au cadre de différentes méso-régions européennes, va dans le même sens.

Ce changement d'échelle est probablement le caractère le plus remarquable de la redéfinition institutionnelle de la frontière. Cependant, il s'ajoute aux caractéristiques traditionnelles de celle-ci plus qu'il ne la remplace. En effet, nous avons aussi montré dans cette partie que la frontière demeure à la fois une ligne et une zone dans la pratique des douaniers ; et que les programmes Interreg définissent strictement une zone frontalière

où ont lieu les interactions. Et comme le rappelait Claude Raffestin, il serait vain de parler de disparition des frontières tant que demeurent des discontinuités entre les espaces en présence (Raffestin, 1993).

Pour terminer, la surveillance demeure une dimension intrinsèque de la frontière, dans le même temps que la coopération en devient une. C'est un des aspects paradoxaux des frontières intérieures de l'Union que de figurer parmi les endroits les plus contrôlés, tout en étant ceux où la coopération est valorisée. Surveillance et coopération sont ainsi liées à la frontière comme les deux faces d'une même pièce. On se méfie du voisin tout en se faisant confiance et en nouant des partenariats. La frontière est ainsi vécue sur le mode du « je t'aime, moi non plus » – qui est probablement constitutif de sa nature ambivalente.



## Conclusion générale

*Une fois qu'on a passé les bornes, il n'y a plus de limites.*

Alphonse Allais

*La frontière est double, ambiguë : parfois c'est un pont pour rencontrer l'autre, parfois une barrière pour le repousser. Souvent, c'est l'obsession de situer quelqu'un ou quelque chose de l'autre côté... La frontière est une nécessité, puisque sans elle, c'est-à-dire sans distinction, il n'y a pas d'identité, il n'y a pas de forme, il n'y a pas d'individualité et il n'y a même pas d'existence réelle, puisqu'elle est aspirée dans l'informe. La frontière constitue une réalité ; elle donne des contours et des traits ; elle construit l'individualité personnelle et collective.*

MAGRIS, Claudio. – Utopie et désenchantement. – Paris : Gallimard, 2001. – 450p.

Si l'Europe est perçue de l'extérieur comme une « Europe forteresse », si la libre circulation a été instaurée dans l'espace intérieur européen, si les douaniers ont abandonné la plupart de leurs aubettes... les frontières entre États membres n'en demeurent pas moins des structures fondamentales de l'espace. Mais leur nature évolue ; suivant les lieux, suivant les milieux, suivant les échelles d'analyse, leur degré de porosité n'est pas le même. **La confrontation de nos hypothèses avec le terrain permet de caractériser le changement dans la nature spatiale de la frontière franco-belge.**

## **1. Une frontière plus poreuse à l'échelle internationale**

La première dimension du changement est relative aux échelles spatiales. **La frontière devient de plus en plus perméable à l'échelle globale des États.** Et pour comprendre les dynamiques qui traversent la frontière franco-belge, il ne faut pas seulement la considérer par rapport aux territoires de France et de Belgique, mais aussi la replacer dans le contexte global européen. Ce résultat est apparu à la fois pour les relations spontanées entre populations, et pour les relations entre institutions.

En ce qui concerne la population, l'évolution au cours des dernières décennies est à l'accroissement du nombre de Français résidant en Belgique et de Belges résidant en France. Mais s'il existe toujours une zone préférentielle d'implantation à proximité de la frontière, les populations tendent à se disperser dans l'intégralité du territoire, avec quelques espaces privilégiés comme le pourtour méditerranéen pour les Belges en France ou Bruxelles pour les Français en Belgique. Et la nuptialité mixte entre ressortissants des deux pays confirme la tendance, avec un accroissement dans toutes les régions françaises depuis trente ans, contre une stagnation dans le Nord-Pas-de-Calais – qui demeure néanmoins la première région française pour ce type de mariages.

Plusieurs raisons ont été évoquées pour expliquer la perméabilité croissante de la frontière à cette échelle. Les progrès dans la mobilité jouent un rôle essentiel pour rendre possible cette fréquentation des Belges et des Français ; le tourisme belge en France est également une clef d'explication ; et des avantages spécifiques du système administratif belge par rapport au système français permettent d'expliquer que certaines catégories de Français ont intérêt à migrer en Belgique, que ce soit pour payer moins d'impôt (pour les contribuables ayant de hauts revenus et d'importantes valeurs mobilières) ou fréquenter le système éducatif belge.

Par ailleurs, les Belges qui arrivent en France aujourd'hui n'ont pas grand-chose en commun avec leurs ancêtres qui, il y a un siècle, quittaient la « pauvre Flandre » pour « gagner de quoi faire bouillir la marmite » : il s'agit d'une circulation volontaire et choisie. Réciproquement, le nombre croissant de Français résidant en Belgique, supérieur à celui des Belges résidant en France, constitue un renversement par rapport aux mouvements traditionnels qui se dirigeaient de la Belgique vers la France – même si la présence française à Bruxelles a toujours été significative.

À ce stade, des recherches en sociologie et en anthropologie seraient nécessaires pour aller plus loin dans l'interprétation : n'y aurait-il pas une proximité culturelle croissante entre ressortissants des pays européens, le sens d'une destinée commune qui ferait que l'on accepte plus volontiers de migrer dans le pays voisin ?

Mais ce sont également les relations entre institutions qui imposent de considérer la frontière de plus en plus dans un cadre global.

L'institution douanière en est un bon exemple. L'Union européenne étant un espace douanier intégré, la plupart des contrôles fixes sur la frontière ont disparu au profit de contrôles sur la frontière extérieure, qu'il s'agisse soit de la frontière terrestre entre les pays membres de l'Union et les autres, soit des ports et aéroports internationaux. En conséquence la coopération s'est accrue entre institutions douanières des États membres.

En outre, le type de trafic traqué par les douaniers sur la frontière franco-belge concerne désormais moins les échanges entre France et Belgique que les trafics opérant à l'échelle de l'Union. La tâche principale des douaniers de la frontière franco-belge est ainsi d'une part de lutter contre les trafics de stupéfiants à destination ou en provenance des grands ports belges et néerlandais, d'autre part de chercher les explosifs et armes à feu pour prévenir les attentats terroristes – avec une attention particulière à la sécurité du Tunnel sous la Manche.

Par ailleurs, une partie importante des contrôles douaniers relatifs au trafic à travers la frontière franco-belge a désormais lieu loin de la frontière : notamment au péage autoroutier de Chamant, dans l'Oise, ainsi qu'à la gare du Nord à Paris et à la gare du Midi à Bruxelles. **La frontière se dilue dans l'espace.**

Cette évolution est également perceptible dans les politiques communautaires de coopération, d'abord centrées sur les relations locales de part et d'autre des frontières, puis élargies à des zones transnationales à cheval sur plusieurs États, enfin étendues à l'ensemble de l'Union européenne. Ce processus ne remet pas en cause les politiques transfrontalières locales, mais est significatif que l'échelle considérée comme la plus pertinente pour appréhender les phénomènes est de plus en plus l'échelle européenne.

**Évolutions spontanées et coopérations institutionnelles témoignent d'un double mouvement : la frontière se dématérialise sur la ligne et sa rematérialise en profondeur. Plus que jamais c'est l'ensemble des territoires des pays de l'Union qui est concernée par ce qui se passe aux frontières.**

## 2. Une évolution différenciée à l'échelle locale

À l'échelle locale, la nature des frontières connaît également des modifications, mais pas dans le sens de l'hypothèse posée au début de cette recherche. Cette hypothèse était que l'ensemble des mutations affectant la frontière n'irait pas nécessairement dans le sens d'une fréquentation accrue des populations frontalières, voire qu'elle irait dans le sens de moins de contacts. En effet, la convergence législative et socio-économique entre les États membres réduirait la dissymétrie aux frontières, ce qui peut atténuer les motivations pour la traverser.

Or, l'analyse effectuée sur la frontière franco-belge ne permet pas de conclure que les changements récents dans la nature des frontières ont une éventuelle répercussion négative sur les relations frontalières. Les éléments explicatifs que nous avons évoqués pour interpréter la présence ou l'absence d'échanges sont tout à fait classiques des situations frontalières, à savoir que **les échanges sont toujours le fruit du différentiel**. Si des Belges viennent acheter eaux minérales et sodas à Auchan Roncq, c'est parce que la France taxe moins ces produits. Si les Français vont travailler en Flandre, c'est en raison du chômage côté français et parce que les emplois sont mieux payés de l'autre côté de la ligne. Et ainsi de suite. En conséquence, l'analyse de ce qui se passe aux frontières réclame une grande prudence dans les interprétations : **la présence d'échanges frontaliers importants peut laisser croire à un effet positif de la construction européenne, alors qu'il s'agit de la preuve flagrante que la structure des États membres demeure profondément dissymétrique et différente ; en revanche, l'absence d'échanges peut être interprétée comme une indifférence entre populations, alors qu'il s'agit peut-être du signe qu'il y a eu une réelle convergence entre les deux côtés de la frontière**. Curieuse situation des frontières, où l'intensité des échanges traduit l'hétérogénéité interne de l'Europe...

Ainsi, contrairement à la présentation qui est souvent faite des frontières comme « laboratoires de l'intégration européenne », les frontières ne seraient donc pas le meilleur endroit pour sonder les progrès de la construction européenne ; ces progrès seront davantage perceptibles dans la fréquentation des Européens à petite échelle. Il est bien plus significatif que les Européens se mêlent à l'échelle trans- ou inter-nationale qu'à l'échelle locale frontalière.

Par ailleurs, l'analyse a également révélé que contre toute attente, **entre Flamands de France et de Belgique**, là où les racines historiques et culturelles communes laissaient attendre un nouveau souffle pour les relations, **les relations sont plus faibles qu'elles n'ont jamais été**. C'est particulièrement net pour les mariages franco-flamands : encore nombreux dans les années 1950, ils ont progressivement diminué. L'aire de recherche du conjoint était limitée à quelques kilomètres en 1950, pour les villages que nous avons étudiés. Et si la frontière jouait un rôle de frein, elle n'empêchait pas les jeunes de se fréquenter ; dans le village flamand de Watou, il ne se passait pas une année sans qu'il y

ait des mariages avec des Français. Mais progressivement, l'aire de recherche du conjoint s'est étendue spatialement vers les villes petites et moyennes du pays d'appartenance, et n'a plus dépassé la frontière. Dans le cas de Watou, les jeunes du village ne se mariaient plus avec des Français mais avec des « citadins » de Poperinge, Bruges ou Gand. L'augmentation de la mobilité, la généralisation des études secondaires et universitaires au sein de son pays ainsi que la polarisation nationale de la vie sociale et culturelle ont contribué à détourner la population flamande de la frontière – et la même chose est vraie pour la population française. À cela s'ajoute la divergence linguistique croissante entre les deux côtés. **L'évolution récente est celle d'une fermeture de la frontière en termes de fréquentation des populations flamandes et françaises, même si les relations commerciales et de travail restent importantes.**

Il ressort également que le départ des douaniers n'a pas été sans répercussion. La présence de la frontière était constitutive de la vie des populations ; le jeu du chat et de la souris entre douaniers et fraudeurs faisait partie de l'imaginaire collectif, de l'iconographie. En témoignent les **tendances à la muséification et à la commémoration**. Et les différents musées sont paradoxalement financés par le fonds européen Interreg de coopération transfrontalière, comme si un des seuls centres d'intérêt communs aux deux côtés de la frontière était dans les souvenirs, la nostalgie, le passé...

Enfin, **toujours à l'échelle locale, plusieurs changements significatifs qui affectent la frontière franco-belge ne sont pas dus aux Français ni aux Belges, mais aux Britanniques**. Les effets du Tunnel se font sentir par l'arrivée massive de touristes et d'excursionnistes britanniques. Si le site de Calais en profite en première ligne, la frontière belge est également concernée avec l'ouverture en quelques années de plus de trente magasins de tabac dans le petit village d'Adinkerque, rattaché à la commune de La Panne. Pour comprendre ce qui se passe sur la frontière il faut regarder et considérer les relations avec les pays tiers.

Le lecteur pourrait s'étonner que le tronçon rural de la frontière France-Flandre ait été ici davantage étudié que le versant nord-est de l'agglomération lilloise, c'est-à-dire là où la frontière traverse un milieu urbain dense. Cela s'explique par le fait que notre recherche s'est focalisée sur les changements que connaît la frontière et leurs facteurs, davantage que sur une description de la frontière « à l'état stable ». Ainsi, il est connu dans la littérature que c'est notamment entre Mouscron et Tourcoing que les relations sont les plus intenses. Notre analyse rétrospective de la nuptialité franco-belge à Mouscron l'a confirmé et a révélé une grande constance des relations entre Français et Belges à cet endroit. Ce n'était donc assurément pas le lieu le plus emblématique des mutations récentes que connaît la frontière. En revanche, la baisse des relations entre France et Flandre, ainsi que la réactivation de la fonction commerciale de la frontière à destination des Britanniques, paraissent davantage significatives du changement et ont fait l'objet de développements plus fouillés.

### **3. La dissymétrie entre coopération institutionnelle et relations fonctionnelles**

Une discordance est apparue entre la coopération institutionnelle et les relations frontalières au sein de la société civile. Ces deux champs ont chacun leur dynamique propre et ne vont pas nécessairement dans le même sens – alors que l'on attendrait que la coopération entre institutions séparées par la frontière couvre préférentiellement les domaines de relation prioritaires pour la population. Certes, ce décalage entre institutions et société civile n'est pas propre aux questions frontalières, mais il est ici particulièrement significatif.

Il faut d'abord rappeler que la coopération entre institutions est quelque chose de tout à fait nouveau. Avant 1990, toute relation franco-belge passait nécessairement par le Ministère des Affaires étrangères de chaque pays, même s'il s'agissait de régler un problème local. Le fait que les institutions coopèrent – qu'il s'agisse des collectivités territoriales ou des administrations en charge de la santé, de l'éducation, de l'environnement, du développement économique –, est incontestablement un progrès, et permet notamment d'appliquer le principe de subsidiarité dans la gestion des questions frontalières. Il y a donc un décalage initial entre le faible niveau des coopérations institutionnelles et le niveau parfois élevé des relations spontanées.

Mais l'analyse des coopérations passées dans le cadre d'Interreg soulève plusieurs questions. **La coopération institutionnelle est souvent une fin en soi, alors qu'elle ne devrait être qu'un moyen.** Le point de départ est souvent une volonté de coopérer, en cherchant ensuite quels pourraient être les avantages pour la société civile. Cette façon de faire ne prend peut-être pas les choses dans le bon ordre ; il serait plus logique de partir d'une analyse des relations existantes entre populations, puis de décider comment favoriser les échanges quand ils existent, enfin éventuellement de coopérer dans les domaines où existerait une demande latente.

Les relations spontanées de la population vont plus vite et plus loin que les institutions. Elles traduisent parfois une complémentarité de fait entre les deux côtés de la frontière, comme dans le milieu urbain continu du versant nord-est de l'agglomération lilloise.

Mais ces mouvements spontanés semblent souvent dérangeants pour la bonne marche des institutions. Qu'il s'agisse du départ de plusieurs hauts revenus français pour la Belgique, ou de la scolarité des étudiants français de l'autre côté de la frontière, ces relations signalent les faillites ou carences des systèmes administratifs. Par ailleurs, cette remise en cause n'est pas univoque : dans le cas des scolaires par exemple, le départ des jeunes français peut être interprété comme un signe des insuffisances du système français, notamment pour les élèves en situation d'échec scolaire ou pour ceux souhaitant suivre tôt des filières spécialisées ; mais ce mouvement remet aussi en question les mécanismes de financement des écoles belges : est-ce normal que ce soient les contribuables belges qui financent la scolarité des jeunes français ?

#### **4. Surveiller et coopérer**

Ultime paradoxe, cette frontière à travers laquelle se développent de multiples coopérations est également un lieu sous surveillance. La politique de coopération transfrontalière implique qu'une confiance s'instaure entre partenaires et qu'une nouvelle façon de vivre avec les voisins émerge, mais dans le même temps les douaniers et policiers en charge de la lutte contre l'immigration restent tout à fait présents, sur la ligne comme dans la zone frontalière.

Sous cet angle, la frontière franco-belge se distingue probablement de la plupart des autres frontières entre États membres de l'Union. Ne serait-ce que par rapport aux autres frontières de la France, c'est la seule sur laquelle les contrôles fixes ont été systématiquement maintenus. L'accord de coopération France-Belgique pour encadrer la coopération transfrontalière a également été le plus tardif que la France ait signé avec ses voisins. Cela se comprend à travers plusieurs caractéristiques de cette frontière, d'ordre géopolitique : c'est la frontière terrestre la plus proche de Paris, et les problèmes de trafic qui s'y rencontrent, notamment en matière de stupéfiants, se répercutent donc très vite sur la région parisienne ; c'est une ligne de discontinuité géopolitique entre la France, État centralisateur où la gestion des problèmes de société est plutôt autoritaire et dirigiste, et les pays du Benelux, où l'approche est plus souple et pragmatique.

De part et d'autre de la ligne, méfiance et incompréhensions existent donc au niveau national. Il y a un contraste important entre cette distance dans les relations au niveau national et les bonnes volontés dont font preuve les acteurs institutionnels locaux pour coopérer. La frontière a ainsi un côté *Dr Jekyll and Mr Hyde*, où l'on se fait confiance tout en gardant ses distances...

## **5. Perspectives de recherche**

Ce travail constitue un point de départ et d'ouverture vers de nouvelles pistes de recherche.

D'abord se pose la question de la généralisation possible des résultats aux autres frontières intra-européennes. En suivant nos résultats, on peut poser l'hypothèse que toutes ces frontières seraient plus perméables à petite échelle, et que les échanges entre Européens se diffuseraient progressivement à l'intégralité des territoires. Cette tendance ressortait pour les Allemands, les Belges et les Britanniques en France. Qu'en est-il des ressortissants des autres pays ? Et comment les choses évoluent-elles dans les autres pays de l'Union ? La question de la mobilité intra-européenne est un champ de recherche très prometteur pour l'avenir. Il a été abordé ici essentiellement par l'analyse de la nuptialité mixte, indicateur qui renseigne sur la fréquentation des Européens. Mais il devrait être enrichi par toute une batterie d'autres indicateurs : flux d'étudiants, flux de travailleurs, flux touristiques. Les travaux menés dans l'ESDO sur la circulation des euros à face étrangère sont intéressants dans cette perspective, dans la mesure où la circulation des pièces est un témoin indirect des mouvements des hommes.

Ensuite, dans quelle mesure les résultats constatés à l'échelle locale franco-belge peuvent-ils être transposés à d'autres frontières ? Cette question suppose de différencier les dynamiques générales opérant sur toutes les frontières internes de l'Union, et les dynamiques particulières à la frontière franco-belge. En effet, il ne faut pas perdre de vue que si la frontière franco-belge est exemplaire d'une baisse relative des relations frontalières depuis les dernières décennies, d'autres frontières enregistrent une croissance sans précédent (cf. entre la France et l'Allemagne, ou entre le Luxembourg et ses voisins), d'autres encore connaissent peu de changements (cf. entre la France et l'Espagne, Palard 1997). Une des seules lois générales est que les relations sont d'autant plus intenses que le différentiel en termes de développement socio-économique est important entre les deux côtés de la frontière. Richard Kleinschmager a souligné tout l'intérêt qu'il y aurait à créer un *Observatoire des frontières*, avec comme premier objectif de faire une base de données harmonisée sur toutes les relations frontalières possibles, pour l'Europe (Kleinschmager 1998). La présente recherche sur la frontière franco-belge peut aider à la mise en place d'un tel observatoire.

Par ailleurs, pour identifier les dynamiques propres aux frontières intérieures de l'Union européenne, il est nécessaire d'établir des comparaisons avec les frontières d'autres ensembles en voie d'intégration, comme l'Association de libre-échange du nord de l'Amérique (ALENA). D'après James W. Scott, il y a une différence manifeste entre l'UE et l'ALENA liée à la différence du contenu donné à l'intégration : le but principal et presque exclusif de l'ALENA est de favoriser le commerce et le libre-échange, tandis que l'UE a un projet politique plus complet qui englobe les dimensions monétaires, sociales, environnementales et de plus en plus territoriales (Scott et al. 1997). Le rôle que jouent les

frontières internes est donc très différent entre les deux ensembles. Une comparaison systématique entre les frontières internes de l'UE et celles de l'ALENA permettrait de mettre en évidence les spécificités européennes.

Enfin, notre travail soulève également des questions d'ordre politique pour l'action territoriale dans les régions frontalières. Il s'agit principalement de l'allocation des fonds relatifs au programme Interreg. En effet, avec l'élargissement de l'Union, plusieurs pays – dont la France et la Belgique – vont perdre la plupart des fonds structurels dont ils bénéficiaient jusqu'à présent, au profit des nouveaux entrants. Interreg constitue donc un des rares programmes de financement auxquels ils peuvent encore souscrire. Il y a de ce fait une demande politique importante en termes de connaissance des dynamiques frontalières et d'évaluation des programmes Interreg. Même si l'objectif premier n'était pas ici de répondre à cette demande, les résultats obtenus permettent de poser le débat sur les coopérations transfrontalière et transnationale. Nous avons souligné les problèmes liés au zonage d'Interreg (les NUTS3) ; la question de la réussite différente de la coopération suivant les lieux et les milieux. En outre, souhaite-t-on par la coopération encadrer les relations existantes ou susciter de nouvelles relations ? Ce genre de question est fondamental pour orienter efficacement la coopération – mais il appartient aux acteurs politiques d'y répondre.



# Bibliographie

## Ouvrages généraux

- ALVERGNE, Christel, TAULELLE, François. – Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire. – Paris : PUF, 2002. – 304p.
- BAREL, Yves. – « Communication paradoxale et reproduction sociale ». 33p. Communication au colloque de Santander, juillet 1981, *Teoria de la comunicaci3n*, dir. par Manuel MARTIN SERRANO, Universidad internacional Menendez Pelayo.
- BAROU, Jacques, PRADO, Patrick. – Les Anglais de nos campagnes. – Paris : L'Harmattan, 1995. – 237p.
- BERDOULAY, Vincent. – Des mots et des lieux, la dynamique du discours géographique. – Paris : Ed du CNRS, 1988. – 106p.
- BONNEVILLE, M., BUISSON, M.A., COMMERÇON, N., ROUSIER, N. – Villes européennes et internationalisation. – Lyon : Programme Rhône-Alpes en Sciences Humaines, 1992, N° 9, 213p
- BRUNET, Roger. – Territoires de France et d'Europe : raisons de géographe. – Paris : Belin, 1997. – 319p.
- BUTTNER, Anne. – Society and milieu in the French geographic tradition. – Chicago: Rand McNally & Co, 1971. – 226p. Published for the Association of American Geographers
- CALOT, Gérard. – La fécondité en Europe et en Amérique du Nord / document préparé pour la Conférence régionale sur la population, Commission économique des Nations unies pour l'Europe, Budapest, 7-9 décembre 1998, 26 p.
- CARROUE, Laurent. – Géographie de la mondialisation. – Paris : A. Colin, 2002. – 254p.
- CARROUE, Laurent. – « Les espaces économiques : entre contiguïtés spatiales, territoires fonctionnels et réseaux ». p.67-81 in : CARROUE, L. et al. – Limites et discontinuités en géographie. – Paris : SEDES, 2003. – 159p.
- CELIMENE, Fred, LACOUR, Claude. – Éléments d'une théorie de l'intégration régionale des espaces. p.15-32 in : CELIMENE, Fred, LACOUR, Claude (ed.). – L'intégration régionale des espaces. – Paris : Economica, 1997. – 300p.
- CLAVAL, Paul. – Espace et pouvoir. – Paris : PUF, 1978. – 257p.
- CLAVAL, Paul. – La géographie culturelle. – Paris : Nathan, 1995. – 384p.
- COLEMAN, D.A. – "The marital choice and geographical mobility". p.19-55 in : BOYCE, A.J. (ed). – Migration and mobility. – Symp. Soc. Study of Human Biol., 23, 1984
- DI MEO, Guy. – Le sens géographique des fêtes. *Annales de géographie*, 110 (622), 2001, p.624-646
- DUPUY, Gabriel. – La dépendance automobile : Symptômes, analyses, diagnostic, traitements. – Paris : Anthropos, 1999. – 160 p.
- FEATHERSTONE, M. (ed.). – Global culture : nationalism, globalisation and modernity. – Londres : Sage, 1990. –
- GIRARD, Alain. – Le choix du conjoint : une enquête psycho-sociologique en France. – Paris : INED, 1974. – 201p.

- GOTTMANN, Jean. – Vauban and modern geography. *Geographical Review*, 34 (1), 1944, p.121-128
- GOTTMANN, Jean. – La politique des États et leur géographie. – Paris : A. Colin, 1952. – 228p.
- GOTTMANN, Jean. – Géographie politique. p. 1749-1763 in : JOURNAUX, A., DEFFONTAINES, P., BRUNHES-DELAMARRE, M. – Encyclopédie de la Pléiade, Géographie générale. – Paris : Gallimard, 1966. – 1883p.
- GUEREND, Jean-Pierre. – Un cas particulier de mariages mixtes : les mariages franco-allemands. *Ethnies*, 4, 1975, p.135-153
- HENRY, Louis. – Perturbations de la nuptialité résultant de la guerre 1914-1918. *Population*, 21(2), 1966
- HERAN, François, FILHON, Alexandra, DEPREZ, Christine. – La dynamique des langues en France au XXe siècle. *Population et sociétés*, 376, 2002, p.1-4
- JOHNSTON, R. – Jean Gottmann : French regional and political geographer extraordinaire. *Progress in human geography*, 20, 2, 1996, p.183-193
- LACOSTE, Yves (dir.). – Dictionnaire de géopolitique. – Paris : Flammarion, 1995. – 1699p.
- MADIOT, Yves. – Aménagement du territoire. – Paris : A. Colin, 1996. – 215p.
- MAGRIS, Claudio. – Utopie et désenchantement. – Paris : Gallimard, 2001. – 450p.
- MERLIN, Pierre. – L'aménagement du territoire. – Paris : PUF, 2002. – 464p.
- MUNOZ-PEREZ, Francisco, TRIBALAT, Michèle. – Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France : évolution depuis la Première Guerre. *Population*, 39(3), 1984, p.427-462
- MUSCARA, Luca. – Les mots justes de Jean Gottmann. – *Cybergeo*, mars 1998, 15p. – <http://www.cybergeo.presse.fr/geocult/texte/gottcorr.htm>
- OHMAE, Kenachie. – The end of the Nation State : The rise of regional economies. – Londres : Free Press, 1995. –
- PERROUX, François. – L'Europe sans rivages. – Paris : PUF, 1954. – 668p.
- PEYREFITTE, Alain. – La société de confiance : essai sur les origines et la nature du développement. – Paris : O. Jacob, 1995. – 556 p.
- RAFFESTIN, Claude. – Pour une géographie du pouvoir. – Paris : Litec, 1980. – 250p.
- SANDRAPS, Stéphanie. – Influence de facteurs sociaux et géographiques sur l'interaction spatiale : le cas des mariages. *Espace géographique*, 1995-1, p.11-24
- SANGUIN, A.L., PREVELAKIS, G. – Jean Gottmann (1915-1994), un pionnier de la géographie politique. *Annales de géographie*, 587, 1996, p.73-78
- SCARGILL, Ian. – The French region : a flawed institution ? *Regional Studies*, 39(2), p.879-885
- SEGALEN, Martine. – Nuptialité et alliance, le choix du conjoint dans une commune de l'Eure. – Paris : G.P. Maisonneuve et Larose, 1972. – 141p.
- SEGALEN, Martine. – Éloge du mariage. – Paris : Gallimard, 2003. – 127p.
- SORRE, Max. – Rencontres de la géographie et de la sociologie. – Paris : M. Rivière, 1957. – 216p.

## Géographie des frontières – aspects théoriques

- ANDERSON, James, O'DOWD, Liam. – Borders, border regions and territoriality : contradictory meanings, changing significance. – *Regional studies*, 33(7), 1999, p.593-604
- ANDERSON, Malcolm. – Les frontières : un débat contemporain. *Cultures et conflits*, 26-27, 1997, 8p.
- BRUNET, Roger. – Les phénomènes de discontinuité en géographie. – Paris : Ed. du CNRS, 1970. – 107p. : 2<sup>nde</sup> édition : coll. Mémoires et Documents
- BRUNET, Roger, FRANCOIS, Jean-Christophe, GRASLAND, Claude. – « La discontinuité en géographie : origines et problèmes de recherche. Entretien de Claude Grasland et Jean-Christophe François avec Roger Brunet ». *Espace géographique*, 1997-4, p.297-308
- CATTAN, Nadine. – Barrier effects : the case of air and rail flows. *International political science review*, 16(3), 1995, p.237-248
- CLAVAL, Paul. – L'étude des frontières et la géographie politique. *Cahiers de géographie du Québec*, 18(43), 1973, p.7-22
- CLAVAL, Paul. – « Limites et barrières culturelles ». p.82-94 in : CARROUE, L. et al. – Limites et discontinuités en géographie. – Paris : SEDES, 2003. – 159p.
- DECROLY, Jean-Michel, GRASLAND, Claude. – Frontières, systèmes politiques et fécondité en Europe. *Espace, Population, Sociétés*, 2, 1992, p.135-152
- DIAZ OLVERA, L., LE NIR, M., PLAT, D., RAUX, Ch. – Les effets-frontière : évidences théoriques, impasses empiriques. *Études et recherches, Laboratoire d'économie des transports*, 1995, 104p.
- DIAZ OLVERA, L., LE NIR, M., PLAT, D., RAUX, Ch. – Les effets de frontière, une barrière à la compréhension des échanges internationaux ? *Espace géographique*, 25(3), 1996, p.193-202
- DI MEO, Guy, VEYRET, Yvette. – « Problématiques, enjeux théoriques et épistémologiques pour la géographie ». p.5-26 in : CARROUE, Laurent et al. – Limites et discontinuités en géographie. – Paris : SEDES, 2002. – 159p.
- DION, Roger. – Les frontières de la France. – Brionne : Gérard Montfort, 1979. – 110p. (1<sup>ère</sup> édition : Paris, 1947)
- FOUCHER, Michel. – Fronts et frontières, un tour du monde de géopolitique. – Paris : 1991. – 691p.
- FOUCHER, Michel. – Les nouvelles frontières de l'Union européenne. *Revue internationale de politique comparée*, 2(3), 1995, p.451-466
- GAY, Jean-Christophe. – Les discontinuités spatiales. – Paris : Economica, 1995. – 112p. – coll. GEO-poche
- GONIN, Patrick, RENARD, Jean-Pierre. – Frontières et métamorphisme de contact. p.209-238 in : NEVEU, Catherine (dir.). – Nations, frontières et immigration en Europe. – Paris : L'Harmattan, 1995. – 249p.
- GOTTMANN, Jean. – « Les frontières et les marches : cloisonnement et dynamique du monde ». p.53-58 in : *La géographie et ses frontières : Mélanges Hans Boesch*. – Bern : Hummerly & Frey, 1980. – 136p.
- GRASLAND, Claude. – « Limites politiques et barrières migratoires : l'exemple de l'ex-Tchécoslovaquie » p.425-440 in : GALLUSSER, Werner A. (ed.). – *Political boundaries and coexistence: proceedings of the IGU symposium, Basle, 24-27 mai 1994*. – Bern : Peter Lang, 1994. – 449p.
- GRASLAND, Claude. – À la recherche d'un cadre théorique et méthodologique pour l'étude des maillages territoriaux. – Comm. aux entr. Jacques Cartier, « Les découpages du territoire », Lyon, 12/1997. – <http://www-user.ined.fr/~blum/debat/Contributions/Avant-Fevrier-1999/Grasland-2.html>

- GRASLAND, Claude. – Facing the MAUP: Experiments on the France-Belgium border. – Working Paper n°3, mars 2000: <http://www.parisgeo.cnrs.fr/geocites/projets/projets.htm>
- GRASLAND, Claude. – Lissage cartographique et animation spatio-temporelle : quelques réflexions méthodologiques. *Travaux de L'Institut de Géographie de Reims*, 2000, 12 p.
- GRASLAND, Claude, DUMAS, Eugénie. – Variation de la perception des discontinuités transfrontalières selon le maillage et le mode de représentation adoptés. Document de travail, équipe P.A.R.I.S 1999 : [http://ibm2.cicrp.jussieu.fr/grasland/GO312/cours\\_d/cours\\_d1/fra\\_bel/frabel.html](http://ibm2.cicrp.jussieu.fr/grasland/GO312/cours_d/cours_d1/fra_bel/frabel.html)
- GUICHONNET, Paul, RAFFESTIN, Claude. – Géographie des frontières. – Paris : PUF, 1974. – 223p.
- HOUTUM, Henk van. – Borders, distances and spaces, a typology of borders in terms of distances. Papier présenté au “39th Congress of the European regional science association”, tenu à Dublin les 23-27 août 1999. – 24p. – <http://www.kun.nl/socgeo/n/personeel/hvh/DUBLIN.html>
- HUBERT, Jean-Paul. – La discontinuité critique : Essai sur les principes a priori de la géographie humaine. – Paris : Publications de la Sorbonne, 1994. – 221p.
- KLEINSCHMAGER, Richard. – Réflexion sur les frontières étatiques intérieures de l'Union européenne. *Revue géographique de l'est*, 38(4), 1998, p.145-150
- LAPRADELLE (de), Paul Geouffre. – La frontière : étude de droit international. – Paris : Ed. internationales, 1928. – 370p.
- MARAND, Colette, PIERMAY, Jean-Luc. – Prélude à l'effacement des frontières. *Revue géographique de l'est*, 33 (3), 1993, p.163-167
- MARTINEZ, Oscar J. – The dynamics of border interaction : new approaches to border analysis. p.1-15 in : SCHOLFIELD, Clive H. (ed). – Global boundaries. – New York : Routledge, 1994. – 125p.
- NEWMAN, David, PAASI, Anssi. – Fences and neighbours in a postmodern world : boundary narratives in political geography. *Progress in human geography*, 22(2), 1998, p.186-207
- NORDMAN, Daniel. – Frontières de France : de l'espace au territoire : XVIe – XIXe siècle. – Paris : Gallimard, 1998. – 644p.
- PEREZ, Sandra. – Modélisation et discontinuité: les grands modèles d'organisation de l'espace et leur application aux frontières. *Hommes et Terres du Nord*, 2000-3, p.149-156
- RAFFESTIN, Claude. – Éléments pour une théorie de la frontière. *Diogène*, 134, 1986, p.3-21
- RAFFESTIN, Claude. – Autour de la fonction sociale de la frontière. *Espace et sociétés*, 70-71, 1993, p.157-164
- RENARD, Jean-Pierre. – La transition frontalière. *Pholitiques*, n°1. n.d. <http://www.ville-fachesthumesnil.fr/amps/RENARD.htm>
- RENARD, Jean-Pierre. – De l'intérêt du dépouillement d'actes de mariages dans le cadre général de l'étude des limites et frontières. *Espace, Populations, Sociétés*, 1984-1, p.125-130
- RENARD, Jean-Pierre et al. – « Le géographe et les frontières » p.27-74 in : RENARD, Jean-Pierre (dir.). – Le géographe et les frontières. – Paris : L'Harmattan, 1997. – 299p.
- RENARD, Jean-Pierre. – Modèle et frontière. *Hommes et Terres du Nord*, n°3, 2000, p.138-147
- RENARD, Jean-Pierre. – Ville et frontière : antagonismes et convergences sémantiques. *Hommes et Terres du Nord*, 2001 (2), p.112-122
- RICQ, Charles. – Les travailleurs frontaliers en Europe : essai de politique sociale et régionale. – Paris : Éditions Anthropos, 1981. – 504p.
- VANDERVELDE, Martin, VAN HOUTUM, Henk (ed.). – Borders, regions and people. – Londres : Pion Ltd, 2000. – 246p.

## L'Europe et ses frontières

### - travaux scientifiques

- CAPPELIN, R. – « Interregional cooperation in Europe : an introduction ». p.1-20. In : Regional networks, border regions and european integration / prés. par R. Cappelin. – Londres : Pion Ltd, 1993. – 245p.
- CURIEN, Nicolas. – La libéralisation des télécommunications en Europe. *Flux*, 44-45, 2001, p.28-35
- DAMETTE, Félix. – Le SDEC : un travail à poursuivre. *Territoires 2020*, 1, 2000, p.67-73
- DAVEZIES, Laurent. – Note de lecture du deuxième rapport sur la cohésion : unité de l'Europe, solidarité des peuples, diversité des territoires. *Territoires 2020*, 5, 2002, p.69-74
- DRESSLER HOLOHAN, Wanda. – La politique européenne de coopération régionale transfrontalière et les modalités de son application dans le cadre français. *Espaces et sociétés*, n°70-71, 1993, p.113-154
- ESKELINEN, Heikki. – Border regions in the europeanisation of spatial planning. Communication au *Border research network*, 2<sup>nd</sup> workshop, Aabenraa, Danemark. <http://crossborder.ifg.dk/workshop2000/>
- ESTEBAN, Joan Maria. – « La Desigualdad interregional en Europe y en Espana: descripcion y analisis ». In Crecimiento y Convergencia Regional en Espana y en Europa. Vol. II, Instituto de Analisis Economico, Barcelona, 1994.
- FISCHER, André. – La politique régionale des Communautés européennes. *Notes de recherche du CRIA*, 1991, n°25, 23p.
- GLACHANT, Jean-Michel. – Une quinzaine de « marché unique » de l'électricité dans l'Union européenne ? *Flux*, 44-45, 2001, p.8-27
- KEATING, Michael. – Regions and international affairs : motives, opportunities and strategies. *Regional and federal studies*, 9(1), 1999, p.1-16
- LEZZI, Maria. – Raumordnungspolitik in Grenzregionen : ein Erklärungsansatz. *Geographica Helvetica*, 47(3), 1992, p.105-111
- LEZZI, Maria. – « Competition – cooperation : a creative interplay of border regions in economic development planning and in transborder institutions ». p.322-332 in : GALLUSSER, Werner A. (ed.). – Political boundaries and coexistence : proceedings of the IGU symposium, Basle, 24-27 mai 1994. – Bern : Peter Lang, 1994. – 449p.
- LOUGHLIN, John. – « L'Europe des régions' et la fédéralisation de l'Europe » p.15-30 in : PALARD, Jacques (dir.). – L'Europe aux frontières : la coopération transfrontalière entre régions d'Espagne et de France. – Paris : PUF, 1997. – 168p.
- MARTIN, Philippe. – Can Regional Policies Affect Growth and Geography in Europe? *World economy*, 1998, 21(6), p.757-774
- MURPHY, Alexander. – Emerging regional linkages within the European Community : Challenging the dominance of the state. *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 84(2), 1993, p.103-118
- PACOLET, Jozef, MARCHAL, An. – Zwartwerk en fraude : een drievoudige bedreiging voor de belgische en europese verzorgingstaatta. *Belgisch Tijdschrift voor sociale zekerheid*, 3, 2003, p.683-692
- PERKMAN, Markus. – Building governance institutions across European borders. *Regional studies*, 33(7), 1999, p.657-667

REYNAUD, C., OLLIVIER-TRIGALO, M. – Tendances du transport européen et besoins en infrastructures. – Paris : OCDE / CEMT, 1995. – 320p.

RODRIGUES, Stéphane. – La régulation communautaire des services publics de réseaux, vers une théorie générale de la «concurrence régulée»? *Flux*, 44-45, 2001, p.75-85

ROMUS, Paul. – Communauté européenne et régions frontalières. *Regio Basiliensis*, 22(2,3), 1981, p.69-84

SALA-I-MARTIN, Xavier. – « Regional Cohesion: Evidence and Theories of Regional Growth and Convergence ». *European Economic Review*; 1996, 40(6), p.1325-1352

SCOTT, James W et al. – « Dynamics of transboundary interaction in a comparative perspective » p.3-24 in: GANSTER, P., SWEEDLER, A., SCOTT, J.W., EBERWEIN, W.D. (ed.) – Borders and border regions in Europe and North America. – San Diego : San Diego State University Press, 1997

SCOTT, James W. – Euroregions, governance and transborder cooperation within the EU. p.104-115 in : VAN DER VELDE, Martin, VAN HOUTUM, Henk (ed.). – Borders, regions and people. – Londres : Pion Ltd, 2000. – 246p. – [coll. European research in regional science]

SODUPE, Képa. – The European Union and inter-regional cooperation. *Regional and federal studies*, 9(1), 1999, p.58-81

SOUTIF, Véronique. – L'intégration européenne et les travailleurs frontaliers d'Europe occidentale.– 729p. Th : Géogr. : Angers : 1997

VANDERMOTTEN, Christian. – Les disparités spatiales en Europe et leurs évolutions : 1960-2000. *Cahiers économiques de Bruxelles*, 45(4), 2002, p.23-58

#### - textes officiels et rapports d'experts

Comité des régions. – Avis du 10 avril 2003 sur « la cohésion territoriale ». – CdR 388/2002, COTER-012.

Commission des Communautés européennes (éd.). – Europe 2000 : Les perspectives de développement du territoire communautaire. – Off. des pub. officielles des Communautés : Luxembourg, 1991

Commission des Communautés européennes (éd.). – Europe 2000+ : Coopération en vue de l'aménagement du territoire européen. – Off. des pub. officielles des Communautés : Luxembourg, 1994

Commission européenne. – Communication de la Commission sur le travail au noir. – Luxembourg : Off. des pub. Off. Des C.E., 1998, COM 219

Commission européenne. – Unité de l'Europe, solidarité des peuples, diversité des territoires : Deuxième rapport sur la cohésion économique et sociale. – Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001. – 200p.

Commission européenne. – Projet de traité établissant une constitution pour l'Europe. – Luxembourg : Off. des pub. Off. Des C.E., 2003. – 340p.

Communication aux États membres du 10 juillet 1996 fixant des orientations pour les programmes opérationnels que les États membres sont invités à établir dans le cadre de l'initiative communautaire Interreg concernant la coopération transnationale sur le thème de l'aménagement du territoire (INTERREG IIC). *Journal officiel des Communautés européennes*, 96/C 200/07

Communication aux États membres du 28 avril 2000 fixant des orientations pour une initiative communautaire concernant la coopération transeuropéenne et destinée à favoriser un développement harmonieux et équilibré du territoire européen – Interreg III. *Journal officiel des Communautés européennes*, 2000/C 143/08

Conférence européenne des ministres du transport. – Transport infrastructure and systems for a new Europe. – Report of round table n°95, Paris, 18-19 mars 1993.

Conseil de l'Europe. – Aménagement du territoire, problème européen : rapport de l'assemblée consultative. – Bruxelles : Conseil de l'Europe, 1968. – 145p. (p.69, p.72, p.111, p.113 et p.115)

DATAR, Préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais, MIIAT des Pays du Nord. – Pays du Nord : Contribution de l'État à de nouveaux enjeux interrégionaux. – Paris : La documentation française, 2020. – 123p. – [coll. Aménager la France de 2020 : mettre les territoires en mouvement]

DE BOE, Philippe, HANQUET, Thérèse. – The concept of territorial cohesion. – Working paper du TPG3.1, 20/01/2003

EUROSTAT. – Confrontation des statistiques de migration intra-européennes : vers une matrice complète ? – Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001. – 37p. – [Eurostat working paper 3/1999/E/n°5]

GRASLAND, Claude, PEYRONY, Jean, PUMAIN, Denise (ed.). – Programme d'étude pour l'aménagement du territoire européen. – Paris : UMS RIATE/DATAR, 2003. – 159p. – traducteurs : Sébastien Bridier, Grégory Hamez, Anne-Lise Humain. – <http://www.ums-riate.com/euro3/spesp.php>. – Annexes : <http://www.nordregio.se/spespn/welcome.htm>

Institut d'études européennes. – Les régions frontalières à l'heure du Marché commun : Actes du colloque tenu à Bruxelles les 27 et 28 novembre 1969. – Bruxelles : Presses universitaires de Bruxelles, 1970. – 427p.

Journal officiel des Communautés européennes. – Communication aux Etats membres fixant des orientations pour les programmes opérationnels que les Etats membres sont invités à établir dans le cadre de l'initiative communautaire *Interreg* concernant la coopération transnationale sur le thème de l'aménagement du territoire (« INTERREG II C »). – 96/C 200/07. – JOCE du 10/07/1996. – p.C200/23-C200/28.

Journal officiel des Communautés européennes. – Communication de la Commission aux Etats membres du 28 avril 2000 fixant des orientations pour une initiative communautaire concernant la coopération transeuropéenne et destinée à favoriser un développement harmonieux et équilibré du territoire européen – Interreg III. – 2000/C 143/08. – JOCE du 23 mai 2000. – p. C143/6-C.143/29

Parlement européen : Direction générale des études. – Les travailleurs frontaliers dans l'Union européenne. – Série Affaires Sociales, W16A, mai 1997

SCHMEITZ, Peter, MARTIN, Derek. – What is territorial cohesion ? – SUD document, septembre 2002

Schriftenreihe Landes- und Stadtentwicklungsforschung des Landes Nordrhein-Westfalen. – 8. Stuientagung : Kraftwerkstandorte, Transport elektrischer und Raumordnung in Nordwesteuropa : 8es journées d'étude : Centrales et transport d'énergie électrique et l'aménagement du territoire en Europe du Nord-Ouest : 8<sup>e</sup> Studiedagen : Electriciteitscentrale en transport en de ruimtelijke ordening in Noord-West Europa. – Essen : Ils Dortmund, 1979. – Landesentwicklung, Band 1.020. – 125p.

Secrétariat CRENO. – 6. Studientagung : Entwicklungsachsen in Nordwest-europa, dargestellt am Beispiel von Achsen Calais-Ruhr : 6<sup>es</sup> journées d'étude : Axes de développement en Europe du nord-ouest : étude du faisceau d'axes Calais-Ruhr : 6<sup>e</sup> Studiedagen : Ontwikkelingsaasen in Noord West Europa : Studie van de assenbundel Calais-Ruhr. Actes du séminaire tenu à Aix-la-Chapelle, 29-30 novembre 1973 – Bruges : CRENO, 1974. – 231p.

Sub-Committee on spatial and urban development. – Draft interim report on territorial cohesion. – décembre 2002.

## Les régions frontalières franco-belges

- ANDRE, Robert. – Démographie comparée du Hainaut français et du Hainaut belge. *Revue de l'institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles*, ½, 1988, p.64-92
- BITSCH, Marie-Thérèse. – Histoire de la Belgique. – Paris : Hatier, 1992. – 333 p.
- BLANCHARD, Raoul. – La Flandre, étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande. – Dunkerque : Société dunkerquoise pour l'avancement des lettres, des sciences et des arts, 1906. – 530p.
- BLANQUART, Jérôme. – La frontière en tant qu'opportunité à la récréation et au tourisme : l'exemple du Mont Noir. Maîtrise : USTL : 1992 : 115p.
- BLOMME, Jan. – Troeven en beperkingen van de Noord-Franse havens Duinkerke, Calais en Boulogne-sur-Mer : Atouts et limites des ports du nord de la France Dunkerque, Calais et Boulogne-sur-Mer. De Franse Nederlanden, 28, 2003, p.1-27. – <http://www.onserfdeel.be/pdf/noordfransehavens.pdf>
- BONDUELLE, Bruno. – Nord et Pas de Calais, l'impossible tête à tête (ou le Grand Lille raconté aux Grands Lillois. – Lille : Ed. La Voix du Nord, 1998. – 141p.
- BORDES, François, DE PIREY, Xavier. – La Belgique impertinente : comprendre la Belgique pour deviner l'Europe. Paris : Presses de l'école des Mines, 2000. – 112p.
- BOUTILLER, Sophie et al. – Les migrations transfrontalières entre la Belgique et le bassin d'emploi dunkerquois : Guide. – Document de travail : Laboratoire « Redéploiement industriel et innovation ». – Dunkerque : RII, 2002. – 15p. [étude réalisée dans le cadre d'Interreg II de décembre 1999 à décembre 2001]
- BRETON, Roland. - Les discordances entre frontières politiques et limites d'aires linguistiques dans la communauté européenne. *Revue géographique de l'est*, 31(2), 1991, p.99-104
- BREUILLARD-POLET, Michèle. – Existe-t-il un espace transfrontalier franco-belge ? *Cahiers du CRASP*, 4, 1988, p.59-68
- BRUYELLE, Pierre. – Lille et sa communauté urbaine. – Paris : La Documentation française, 1976. – 132p. – [Notes et études documentaires n°4297-4299]
- CAUET, Brigitte. – De la proximité géographique à la solidarité politique : il n'y a qu'une frontière. *Cahiers du CRASP*, 4, 1988, p.39-59
- CHATELLE, Albert. – L'effort belge en France pendant la guerre : 1914-1918. – Paris : Firmin-Didot, 1934. – 321 p.
- CHENEL, Hélène, LEQUESNE, Franck. – Travailler en Belgique. *Profils*, 7, 2003, 4p.
- COLARD, Alain, VANDERMOTTEN, Christian. – Atlas économique de la Belgique. – Bruxelles : éd. de l'Université de Bruxelles, 1995. – 164p.
- CONRAD, Yves. – « L'Europe et l'alliance s'installent à Bruxelles » p.55-66 in : DUMOULIN, Michel (Dir.). – Bruxelles l'Européenne. – Louvain la Neuve : Institut d'études européennes (UCL) – Tempora
- COORNAERT, Emile. – La Flandre française de langue flamande. – Paris : Les Editions ouvrières, 1970. – 406 p.
- CROZAT, Damien. – Bar, boîtes et pralines. La permanente reconstruction culturelle d'une frontière entre Lille, la Belgique et le nord de l'Europe. *Hommes et Terres du Nord*, 4, 2001, p.230-241
- CUCHERE, Élisabeth, LEROUX, Pascale. – Vingt ans de mariages. *Profils de la région Nord-Pas-de-Calais*, 7, 1997, p.1-4

- DAMETTE, Félix (dir.). – La région du Nord-Pas-de-Calais : villes et systèmes urbains. – Lille : Rapport pour l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille-Métropole, 1997.
- DEBAES, Jules, VANDENBERGHE, Robert. – Mouscron 1789-1945 : Itinéraire du village paysan à la cité industrielle. – Mouscron : Mémoires de la Société d'histoire de Mouscron et de la région, 1991. – 590p. (tome 13, fascicule 1)
- DECROLY, Jean-Michel. – L'impact d'une frontière politique sur les comportements et les structures démographiques régionaux : le cas du Hainaut, du sud de la Flandre occidentale et du département du Nord. *Revue belge de géographie*, 113(2), 1989, p. 81-118
- DE RUYVER, Brice. – Tien jaar Kappabende. Een verhall over de onmacht van de moderne democratische rechtsstaat. *De Franse Nederlanden*, 20, 1995, p.54-74
- DELVAUX, Béatrice, MICHELSSEN, Stefaan. – Le bal des empires : Les dessous du capitalisme belge. – Bruxelles : Ed. Racine, 1999. – 350p.
- DESVIGNES, Yannick. – L'impact de la frontière franco-belge dans les choix d'aménagement. – DESS : Paris VIII – Paris I : 1996 : 223p.
- DIECKHOFF, Alain (dir.). – Belgique : la force de la désunion. – Bruxelles : Ed. Complexe, 1996. – 160p.
- DUBLY S.A. – L'annuaire des familles : généalogies du Nord-Pas-de-Calais. – Paris : Société des Annales, 1995. – 1785p.
- DUBOIS, Sébastien. – « Naissance et permanence du découpage territorial français de la Belgique (1792-1815) ». p.47-63 in : DESPLAT, Christian (dir.). – Frontières. – Paris : Ed. du CTHS, 2002. – 377p.
- DUHAMEL, Sabine. – Le travail transfrontalier le long de la frontière franco-belge. *Communication au colloque sur les espaces transfrontaliers*, Lille, IFRESI, 7-8 mars 1997
- EGGERICKX, T., POULAIN, M., KESTELOOT, C. – La population allochtone en Belgique. – Bruxelles : INS, SSTC, 1991. – 260p. – [Monographie n°3 du recensement de la population et du logement de 1991]
- FALLEUR (de), Marc, VAN GHELUWE, Jean-Luc. – Entre Belgique et Nord-Pas-de-Calais, les frontaliers scolaires. *Dossiers de Profils*, 39, 1996, p.17-25
- FALLEUR (de), M., VANDEVILLE, V., VAN GHELUWE, J.-L. – Les flux frontaliers de main d'œuvre : les échanges entre le Nord-Pas-de-Calais et la Belgique. *Cahiers économiques de Bruxelles*, 144(4), 1994, p.477-507
- GIBLIN-DELVALLET, Béatrice. – La région, territoires politiques : le Nord-Pas-de-Calais. – Paris : Fayard, 1990. – 449p.
- GINET, Pierre. – Les conséquences du décloisonnement transfrontalier pour la métropole lilloise. – Th : Géorg. : USTL : 1994
- GONIN, Patrick. – Régions frontalières et développement endogène : de nouveaux territoires en construction au sein de l'Union Européenne. *Hommes et Terres du Nord*, 2-3, 1994, p61-70
- HAMEZ, Grégory, VAILLANT, Eric, VAN GHELUWE, Jean-Luc. – Nuptialité et frontière : l'exemple franco-belge dans le Nord-Pas-de-Calais. *Profils Nord-Pas-de-Calais*, 15, 2001, p.1-4
- HASTINGS, M. – Contrebande et contre-société communiste : éléments d'une culture ouvrière. *Espace, populations, sociétés*, 1984-1, p.83-91
- HERMANS, T., VOS, L. Wils, L. – The Flemish movement. A documentary history 1780-1990. – Londres : The Athlone Press, 1992

- HERMIA, Jean-Pierre, PERRIN, Nicolas. – L'implantation des ressortissants européens à Bruxelles : Des logiques migratoires originales ? 25p. in : EGGERICKX, Thierry, PERRIN, Nicolas. – Élargissement de l'Union européenne : enjeux et implications socio-démographiques. – Chaire Quetelet 2003, thème « Migrations internationales », organisé à Louvain la Neuve du 21 au 24 octobre 2003
- LACOSTE, Olivier, VAGUET, Alain. – Frontière et santé. *Hommes et Terres du Nord*, 1994 (2-3), p.82-88
- LANGRAND, Michel, MASSE, Christophe. – La frontière franco-belge : mythe et réalité. *Les cahiers du CRASP*, 4, 1988, p.26-39
- « La Plaine Flamande » p. 337-351 in : *Mélanges géographiques offerts à Raoul Blanchard*. – Grenoble : Institut de géographie alpine, 1932
- LAVAUD-LETILLEUL, Valérie. – Mutations récentes et aménagement dans les villes-ports de la Mer du Nord : Vers une recomposition de la ville-port sur son territoire et dans ses réseaux. Les exemples de Dunkerque, Anvers et Rotterdam. Th : Géogr. : Paris1 : 2002 : 652p.
- L'ECLUSE, L., TASSEL, B., FIEVET, A., LARUE, K. – Les transports en commun transfrontaliers dans la métropole franco-belge : l'exemple des villes de Comines. – Lille : IUP ENVAR : 2003 : 106p.
- LENTACKER, Firmin. - La frontière franco-belge. Etude géographique des effets d'une frontière nationale sur la vie des relations. - 656p. Th : Géogr. : Paris IV : 1973
- LEQUESNE, Franck. – Deux fois plus de frontaliers en une décennie. *Profils*, 4, 2003, 4p.
- LESCUREUX, Frédéric, MARGETIC-LE MENE. – Agriculture et frontière : du « conflit de voisinage » à la coopération thématique entre le département français du Nord, et les provinces belges du Hainaut et de la Flandre occidentale. *Hommes et Terres du Nord*, 1998-1, p.53-58
- LETNIEWSKA-SWIAT, Sylvie. – Quelle « métropole transfrontalière » pour les navetteurs français ? *Dossiers de Profils*, 49, 1998, p.29-35
- LETNIEWSKA-SWIAT, Sylvie. – Mobilité de la population et recomposition de l'espace urbain : Le cas de la métropole lilloise. Université des Sciences et Technologies de Lille : Th. : Géogr. : 2002. – 363p.
- MABILLE DE PONCHEVILLE, André. – Flandre, Artois, Picardie. – Paris : Arthaud, 1938. – 256p. - (2<sup>e</sup>édition, 1959)
- MAESELE, Jef, RYGOLE, Dirk. The new urban links from a Flemish perspective, or (South-West) Flanders between hope and fear. – 24<sup>th</sup> Johns Hopkins International Urban Fellows Conference : Lille, 11-16juin 1994. – 8p.
- MALEZIEUX, Jacques. – Les centres sidérurgiques de la Mer du Nord et leur influence sur l'organisation de l'espace. – 1018p. – Th : Géogr. : Paris 1 : 1979 (édité en 1981 aux Publications de la Sorbonne)
- MERENNE, B., VAN DER HAEGEN, H., VAN HECKE, E. – La Belgique : diversité territoriale. – Bruxelles : SSTC, 1998. – 144p.
- MOREL, Stéphane. – Scolarité transfrontalière et métropole lilloise. DEA : Géogr. : Lille1 : 1994 : 120 p.
- MOREL, Stéphane.– Scolarité transfrontalière, des élèves français en quête de différences. *Dossiers de Profils*, 49, 1998, p.23-28
- MOREL, Stéphane.– Scolarité transfrontalière en métropole lilloise : entre image et réalité. *Actes du colloque « Images de villes-frontières », Strasbourg, 7-9 avril 1999.* p.104-111
- MORELLI, Anne et al. – Les grands mythes de l'histoire de la Belgique. – Bruxelles : Vie ouvrière, 1995

- MOURA, Corinne. – Santé et tranfrontiéralité : le placement des personnes âgées dans la métropole transfrontalière franco-belge. DEA : Géogr. : Lille1 : 1995
- MOURA, Corine, VAN GHELUWE, Jean-Luc. – L'hébergement collectif des personnes âgées dans la métropole transfrontalière. – *Dossiers de Profils de la région Nord-Pas de Calais*, 49, 1998, p.37-41
- MUSYCK, Bernard. – Autonomous industrialization in South West Flanders (Belgium) : continuity and transformation. *Regional Studies*, 29(7), 1995, p.619-633
- PARIS, Didier. – Lille, de la métropole à la région urbaine. *Mappemonde*, 66(2), 2002, p.1-7
- PARIS, Didier, RENARD, Jean-Pierre. – Nord- Nord-Est, frontières ouvertes, *Documentation photographique* n° 7007 , 1991
- PARIS, Didier, STEVENS, Jean-François. – Lille et sa région urbaine : la bifurcation métropolitaine. – Paris : L'Harmattan, 2000. – 265p.
- PATESSON, René. – Les emballages pour boissons : enquête auprès des ménages belges et des acheteurs transfrontaliers. Rapport de synthèse du 23 avril 2001, Centre de psychosociologie de l'opinion. 15p. <http://www.ulb.ac.be/soco/creatic/emballages.pdf>
- PERSYN, Francis. – Het Nederlands in het lager en middlebaar onderwijs in Frans-Vlaanderen / Le néerlandais dans l'enseignement primaire et secondaire en Flandre française. *De Franse Nederlanden*, 1995, p.13-41
- PICKELS, Antoine, SOJCHER, Jacques. – La Belgique toujours grande et belle. – Bruxelles : Ed. Complexe, 1998. – 560p.
- RYCKEBOER, Hugo. – The role of political borders in the millennial retreat of Dutch (Flemish) in the north of France. *International journal of the sociology of language*, 145, 2000, p.79-108
- SEVRIN, Robert. – Les régions frontalières franco-belges. *Cahiers de géographie du Québec*, 18(43), 1974, p. 35-60
- SEVRIN, Robert. - Rapports régionaux entre le Nord-Pas de Calais et la Wallonie. - Bulletin du comité picard, n°16, 1991, p.11-18
- SINN, Bruno, VANDERMOTTEN, Christian, ALBRECHTS, Louis. – Une métropole en réseau. *Cahiers de l'atelier transfrontalier*, 12, 2001, 79p.
- Société royale belge de géographie. – Hommes et paysages : Itinéraire de la frontière franco-belge : 121 km entre les collines de Flandre et l'Escaut, via Comines, Mouscron et le Pévèle / prés. par R. Sevrin et A. Vandermeersch. – Bruxelles : ULB, 1991. – 40p.
- SUEUR, G. – Lille-Roubaix-Tourcoing, métropole en miettes. – Paris : Stock, 1971. – 189p.
- THUMERELLE, Pierre-Jean. – La population belge dans le Nord-Pas-de-Calais. *Hommes et Terres du Nord*, 1991/2-3, p.177-180
- TOP, Ludovic. – Agriculture et frontières : les pratiques transfrontalières des agriculteurs de la moyenne vallée de la Lys. – Maîtrise : Lille 1 : 1998 : 85p.
- VALLIN, Sylvain. – L'objectif 1 : analyse comparative Hainaut Belge-Hainaut français. DEA : Univ. Lille 1 : juin 1995
- VAN BYLEVELD, Henri. – Nederland in Frankrijk. De zuidergrens der Nederlanden. – Anvers : De Sikkel, 1940
- VAN DE CREAN, Pete, WILLEMYNS, Roland. – The standardization of Dutch in Flanders. *International journal of the sociology of language*, 73, 1988, p.45-64
- VANDERMOTTEN, Christian, GOVAERTS, Pierre (dir.). – Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie, Atlas. – Namur : Région Wallonne DGATLP, 2003. – 181p.
- VAN DER PLANK, Pieter H. – Growth and decline of the Dutch standard language across the state borders. *International Journal of the sociology of language*, 73, 1988, p.9-28

- VAN GHELUWE, Jean-Luc. – Habiter dans le Nord-Pas-de-Calais et travailler en Belgique. *Profils Nord-Pas-de-Calais*, 5, 1994, p.21-30
- VAN GHELUWE, Jean-Luc. – Interreg I : esquisse d'une coopération transfrontalière. *Les dossiers de Profils*, n°49, 1998, p.43-47
- VAN GHELUWE, Jean-Luc. – Les équipements belges attractifs. *Les dossiers de Profils*, 49, 1998, p.17-22
- VAN GHELUWE, Jean-Luc. – De plus en plus de frontaliers le long de la frontière nord-est. *Profils*, 1, 2001, 4p.
- VANOMMESLAGHE, Laurence. – Deux formes nationales d'opposition ouvrière à la délocalisation de Levi's. *Revue française de science politique*, 51(5), 2001, p.739-762
- VAN STAEYEN, Jef. – De invloed van grenzen op lokale planningsprocessen : analyse van enkelerecente planningservaringen in de frans-belgische metropool Lille. p.103-112 in : *Over grenzen. Planologische diskussiedagen 1997*, Delft, 1997.
- VERHASSELT, Yola. – Espaces culturels et sociaux transfrontaliers, le cas de la frontière franco-belge. *Bulletin de l'association des géographes français*, 1986-2, p.117-121
- VERHASSELT, Yola. – La perception de l'espace frontalier. *Revue géographique de l'est*, 1987-1,2, p.19-25
- VERHASSELT, Yola, LOGIE, Franck, MERGAERTS, Bernadette. – Espace géographique et formes de sociabilité, quatre exemples de régions frontalières. *Revue du Nord*, 64(253), 1982, p.581-600
- VERMANDER, D. – Frontières et relations humaines, le cas des agglomérations dédoublées de la moyenne vallée de la Lys. Flux, limites territoriales, régionalisation. Travaux et recherches Laboflux, 2, 1980, p.5-52
- VERMEULEN, Gert. – Nieuwe golf van criminaliteit in de Frans-Belgische grensregio ? *De Franse Nederlanden*, 28, 2003, p.171-176
- VERMEULEN, Geert, DE BUSSER, Els, CRUYSBERGHS, Wim. – Criminaliteit in de Frans-Belgische grensregio. – Anvers : Mcklu, 2003. – 255p.
- WALKIEWICZ, Jean-Marc. – L'influence d'une frontière internationale sur l'orientation des courants de circulation. – DEA : Lille I : 1993 (p.33)
- WEENS, Alexis. – Le bassin d'emploi de Dunkerque est-il transfrontalier ? Mém : DEA : Lille 1 : 1998
- WILLEMYS, Roland. – A common legal framework for language unity in the Dutch language area. *Multilingua*, 3-4, p.215-223
- WILS, Lode. – « Mouvements linguistiques, nouvelles nations ? » p.47-83 in : DIECKHOFF, Alain (dir.). – Belgique, la force de la désunion. – Bruxelles : Ed. Complexe, 1996. – 160p.

Sources littéraires :

- ARAGON, Louis. – La semaine sainte. – Paris : Gallimard, 1998. – 835p.
- CELINE, Louis-Ferdinand. – Voyage au bout de la nuit. – Paris : Gallimard, 1996. – 558p.
- GIONO, Jean. – Le grand troupeau. – Paris : Gallimard, 1992. – 251p.
- MAULPOIX, Jean-Michel. – La frontière perchée (quelque chose au Mont Noir). *Le Nord magazine d'information du Conseil général du Nord*, 146, 2001, p.32-33
- VAN DER MEERSCH, Maxence. – Car ils ne savent ce qu'ils font... – Paris : Albin Michel, 1950. – 251p.

VAN DER MEERSCH, Maxence. – L'Empreinte du dieu. – Paris : Albin Michel, 1936. – 258p.  
YOURCENAR, Marguerite. – Archives du Nord. – Paris : Gallimard, 1977. – 376p.

Textes officiels et rapports administratifs

Assemblée générale COPIT. – Rapport d'activités 1994 : Activiteitenrapport 1994. – Menin : 2 décembre 1994. – 24p.

Assemblée générale COPIT. – Rapport d'activités 1996 : Activiteitenrapport 1996. – Mouscron : 20 septembre 1996. – 16p.

Assemblée générale COPIT. – Rapport d'activités 1997 : Activiteitenrapport 1997. – Lille : 1<sup>er</sup> décembre 1997. – 14p.

Atelier transfrontalier. – GROOTSTAD, schéma transfrontalier d'aménagement et de développement de la métropole lilloise franco-belge : le projet, le territoire et ses acteurs. – Lille : AGUR, 1998. – 6p.

Belgique : Cour des Comptes. – L'accueil et l'hébergement des personnes handicapées en région wallonne : Rapport transmis par la Cour des Comptes au Parlement wallon. – Bruxelles, février 2001. – 87p.

CAPAS Science & Industrie. – L'évolution des entreprises en Belgique : influence sur l'avenir des cadres, défis posés à l'enseignement et à la recherche. – Bruxelles : CAPAS, 2002. – 24p.

CESR. – Avis du CESR : Contribution à la phase prospective du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT). *La lettre du CESR*, octobre 2002

Comité Régional du Tourisme du Nord-Pas-de-Calais. – Étude du marché excursionnisme dans l'Eurorégion. – Lille : CRT, 1999. –  
<http://www.crt-nordpasdecalais.fr/photoUpload/Syntheses/excursion.pdf>

Comité Régional du Tourisme, Kent County Council. – L'activité touristique dans la région transmanche. – Lille : CRT, 1999

Commission des communautés européennes. – Décision de la Commission du 8 novembre 1996 relative à l'octroi d'un concours du FEDER et du FSE pour un programme opérationnel au titre de l'initiative communautaire Interreg II dans les régions de Flandres et du Nord-Pas-de-Calais en faveur des zones éligibles aux objectifs n°2 et 5b et de zones hors objectif en Belgique et en France. – Bruxelles : CCE, 1996. – 102p. – C(96) 3022

Commission pour l'Avifaune Belge. – Avifaune de Belgique : Liste des espèces d'oiseaux observés en Belgique et leurs formes géographiques. *Le Gerfaut* 57(3-4), 1967, p.365-465

CRAPS – Université Lille II, IDP – Université de Valenciennes. – La frontière et les communes : Le cas des communes françaises et belges frontalières dans la région Nord-Pas-de-Calais / dir. par M. Breuillard-Pollet. – étude réalisée pour le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, novembre 1987. – 124p.

Ernst & Young Collectivités Territoriales. – Cross border vision and strategy : Kent, Nord-Pas-de-Calais and West-Vlaanderen, Final report. – Centre for Strategy & evaluation services, juin 2000

France : Inspection générale des finances, Conseil général des Ponts et chaussées. – Rapport d'audit sur les grands projets d'infrastructures de transport : Annexes :Volume II, étude des projets : les projets fluviaux. – Paris, février 2003, N°2002-M-026-01. – 20p.

France : Ministère de l'économie des finances, Trésor Public. – La Belgique : investissements directs étrangers et présence française en 2002 : fiche de synthèse. – Paris : MINEFI, 11 février 2004. – 3p.

France : Ministère de l'économie des finances, Trésor Public. – Les échanges commerciaux entre la France et la Belgique en 2003 : fiche de synthèse. – Paris : MINEFI, 12 mars 2004. – 3p.

France : Sénat. – Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française, d'une part, et le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement de la Région wallonne et le Gouvernement flamand, d'autre part, sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux. – Annexe au procès-verbal de la séance du 19 mars 2003, 02-220. – <http://www.senat.fr/leg/pjl02-220.html>

France : Sénat. – Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information chargée d'étudier l'ensemble des questions liées à l'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises / prés. par André Ferrand. – Paris, rapport n°386, annexe au procès-verbal de la séance du 14 juin 2001. – 401p.

OCDE. – Études économiques de l'OCDE 2002-2003 : Belgique. – Paris : OCDE, 2003. – 259p.

OCDE. – Projet de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables : rapport d'étape 2004. – Paris : OCDE, février 2004. – 20p.

Région wallonne : Ministère de la région wallonne. – Schéma de développement de l'espace régional. – Namur : 1998

ROBERT, Didier. – « The effects of the European integration on the trade flows between countries ; Application to the goods flows between Belgian and French regions » p. 78-86 in : DE BOE, Philippe, GRASLAND, Claude, HEALEY, Adrian. – SPESP strand 1.4 : Spatial integration. – 23 décembre 1999. – [http://www.mcrit.com/SPESP/SPESP\\_REPORT/1.4.%20Final%20Report%20\(23-05-2000\).pdf](http://www.mcrit.com/SPESP/SPESP_REPORT/1.4.%20Final%20Report%20(23-05-2000).pdf)

TETRA. – La métropole transfrontalière en questions : ce qu'en pensent les secrétaires communaux. *Cahiers de l'atelier transfrontalier*, 8, 2001, 65p.

Vlaanderen : Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap. Administratie ruimtelijke ordening, huisvesting en monumenten en landschappen, Afdeling ruimtelijke planning. – Ontwerp Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen : Situering, Synthese van de gewenste structuur en bindende bepalingen. – Bruxelles, 1996, 96p.

WES. – Le décloisonnement frontalier du marché de l'emploi / prés. par Tanja Termote. – *Cahiers de l'atelier transfrontalier*, 14, 2001. – 114p.

## **Autres régions frontalières**

ARREOLA, Daniel D. – Border-city idée fixe. *Geographical Review*, 86(3), 1996, p.356-369

BUFON, Milan. – Social integration in the Italo-Slovene Gorizia transborder region. *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 87(3), 1996, p.247-258

BULEON, Pascal. – Les sociétés littorales de la Manche, entre facteurs de rapprochement, freins et décalages. *Hommes et Terres du Nord*, 1999, 11p.

CHURCH, Andrew, REID, Peter. – Cross-border cooperation, institutionalization and political space across the English Channel. *Regional Studies*, 33(7), 1999, p.643-655

DARRE, Alain. – France-Espagne Aquitaine-Euskadi : images croisées et relations transnationales. p.31-50 in : PALARD, Jacques (dir.). – L'Europe aux frontières : la coopération transfrontalière entre régions d'Espagne et de France. – Paris : PUF, 1997. – 168p. – [Travaux de recherche du GRALE]

DAVEAU, Suzanne. – Les régions frontalières de la montagne jurassienne. – Publication hors-série de la *Revue de géographie de Lyon*, 1959, 571p. (Th : Géogr. : 1959)

DE GIJSEL, Peter, JANSSEN, Manfred. – Understanding the Dutch-German cross-border market : are highly educated workers unwilling to move ? *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 91(1), 2000, p.61-77

- DENIS, Marie-Noëlle. – Mariages frontaliers à Obersteinbach au XIXe siècle : Problématiques croisées des mariages et de la frontière. *Revue des sciences sociales de la France de l'est*, 19, 1991, p. 76-79
- DENIS, Marie-Noëlle. – Les travailleurs frontaliers dans le nord de l'Alsace et l'expression d'une culture des frontières. p.291-300 in : DESPLAT, Christian (Dir.). – Frontières : Actes du 125<sup>e</sup> congrès national des Sociétés historiques et scientifiques. – Paris : éd. Du CTHS, 2002. – 377p.
- DÖRRENBÄCHER, H. Peter, BRÜCHER, Wolfgang. – Espace transfrontalier et culture mixte l'exemple sarro-lorrain. *Géographie et cultures*, 36, 2000, p. 57-70
- DUHAMEL, Sandrine, RENARD, Jean-Pierre. – Le détroit du Pas de Calais et la politique de coopération transfrontalière. *Hommes et Terres du Nord*, 2002-2
- GENGLER, Christian. – Le Luxembourg et ses travailleurs frontaliers. *Revue géographique de l'est*, 1991-2, p.123-136
- GENGLER, Christian. – Quelques aspects de la nouvelle donne socio-économique et spatiale au Grand Duché du Luxembourg. *Revue géographique de l'est*, 35(1), 1995, p.17-37
- GRAEF, Peter. – Communication structures in border areas : the Euregio triangle of Belgium, the Netherlands and Germany. *Revue géographique de l'est*, 37(4), 1998, p.285-296
- GRASLAND, Claude, CATTAN, Nadine. – Dynamiques migratoires et recompositions territoriales en Tchécoslovaquie de 1960 à 1992. – Rapport final de recherche, 1994. MRT – Programme PECO.
- HEDDEBAUT, Odile. – Le tunnel sous la Manche, vecteur d'intégration des régions ? *Administration*, 184, 1999, p.115-122
- JOAN, Jean-Marc. – Les liaisons transmanche, compétiteurs et marchés de transport. – Paris : éd. Hermès, 1998. – 209p.
- JOAN, Jean-Marc, JOIGNAUX, Guy. – Le rôle du tunnel dans l'évolution des flux d'échanges sur le transmanche. *Administration*, 184, 1999, p.123-128
- JOAN, Jean-Marc, VAN GHELUWE, Jean-Luc. – Le littoral à l'heure du transmanche. *Profils Nord-Pas-de-Calais*, 9, 1999, 4p.
- HOUTUM (van), Henk. – The development of cross border economic relations, a theoretical and empirical study of the influence of the state border on the development of cross-border economic relations between firms in border regions of the Netherlands and Belgium. Th : Geogr.: CentER-Tilburg (NL) : 1998
- KLEINSCHMAGER, Richard. – Les nouveaux rapports de l'Alsace et de l'Allemagne. – *Hérodote*, 80(1), 1996, p.156-173
- KLEMENČIČ, Vladimir, BUFON, Milan. – Cultural elements of integration and transformation of border regions, the case of Slovenia. *Political geography*, 13(1), 1994, p.73-83
- LEIMGRUBER, Walter. – « The Swiss-Italian transborder region ». p.43-61 in : RUMMLEY, Dennis, MINGHI, Julian V. – The geography of border landscapes. – Londres/New York : Routledge, 1992. – 309p.
- LUCHAIRE, Yves. – L'eurorégion, fille naturelle du tunnel sous la Manche ? p.379-415 in : MARCOU, G., VICKERMAN, R., LUCHAIRE, Y. – Le tunnel sous la Manche entre États et marchés. – Lille : PUL, 1992. – 447p.
- MAILLAT, Denis. – Régions transfrontalières et marché européen unique : le cas de la région Franche-Comté / Suisse romande. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1, 1990, p.117-135
- METTELET, Élodie. – L'intégration spatiale dans la zone de contact politique tchéco-slovaque Hodonin-Skalika : quelles évolutions récentes ? : Lille 1 : maîtrise : 2000 : 192p.
- MOINE, Alexandre. – Les migrations à la frontière jurassienne franco-suisse : bassins de vie et bassins d'emploi transfrontaliers. *Revue géographique de l'est*, 39(4), 1999, p.185-192

- NILSON, Haken R. – Nordic regionalization : On how transborder regions work and why they don't work. *Cooperation and conflict*, 32(4), 1997, p.399-426
- PAASI, Anssi. – Territories, boundaries and consciousness : the changing geographies of the Finnish-Russian border. – Chichester : John Wiley & Sons, 1996. – 353p.
- PALARD, Jacques (dir.). – L'Europe aux frontières : la coopération transfrontalière entre régions d'Espagne et de France. – Paris : PUF, 1997. – 168p. – [Travaux de recherche du GRALE]
- PEREZ, Sandra. – Analyse spatiale des régions frontalières et des effets de frontière: application aux espaces frontaliers du Pays Basque et de la Catalogne, et à l'espace franco-italien des Alpes du sud. Th : NR : Nice : 1999. – 400p.
- PIERMAY, Jean-Luc. – Citadins et frontières dans l'est-mosellan. *Revue géographique de l'est*, 33(3), 1993, p.181-190
- RAMM, Michel. – Frontières, espaces et territoires transfrontaliers, vers la constitution d'un territoire sarro-mosellan? *Mosella*, 24(3-4), 1999, p.115-134
- REITEL, Bernard, ZANDER-CAYETANOT, Patricia. – Les stratégies d'aménagement des principales municipalités d'un espace transfrontalier, le Rhin supérieur. *Hommes et Terres du Nord*, 1, 1998, p.25-33
- SCHULZ, Christian. – L'agglomération transfrontalière du Pôle européen de développement (PED) Longwy-Rodange-Athus. *Revue géographique de l'est*, 36(2), 1996, p.133-150
- SCHULZ, Christian. – Saar-Lor-Lux, un espace modèle pour l'intégration européenne ? *Bulletin de l'Association des géographes français*, 76(4), 1999, p.397-407
- SPARKE, Matthew. – Cascadia and the end of the Nation State : Interrogating the bases of transborder boosterism. Papier présenté au "Inaugural International Critical Geography Meeting", 1998. – 9p. [http://www.geog.ubc.ca/iiccg/papers/sparke\\_m.html](http://www.geog.ubc.ca/iiccg/papers/sparke_m.html)
- SPARKE, Matthew. – Geoeconomy, transborder regions and the end of democracy. *Revue française de géoéconomie*, Vol.4, 2000, 32p.
- TARDIEU, Jérôme. – Les flux transfrontaliers de main d'œuvre vers Genève. Maîtr : Géogr. : Paris 1 : 1999. – 71p.
- VELASCO, Hélène. – La frontière vue au prisme des actes d'état civil à Larrau (Pays Basque). *Hommes et Terres du Nord*, 1998(1), p.11-15
- VERHASSELT, Yola. – La signification linguistique de la frontière belgo-néerlandaise. *Revue belge de géographie*, 86(1), 1962, p.83-88
- VERHASSELT, Yola. – Frontières du nord et de l'est de la Belgique. Th : Géogr : Université Libre de Bruxelles : 1965. – 402p.
- VOIRON-CANICIO, Christine. – Espace, structures et dynamiques régionales de l'arc méditerranéen. Th : DE : Nice : 1993. – 549p.
- WACKERMANN, Gabriel. – Les loisirs de l'espace rhénan, de la région zurichoise à la frontière germano-néerlandaise. – Université Louis Pasteur de Strasbourg : Th. : D.E. : 1973. – 672p.
- ZANETTIN, Marie-Pascale. – La conurbation Bayonne-Saint-Sébastien à l'épreuve de l'Acte Unique : les frontières de la mythologie européenne. p.155-168 in : PALARD, Jacques (dir.). – L'Europe aux frontières : la coopération transfrontalière entre régions d'Espagne et de France. – Paris : PUF, 1997. – 168p. – [Travaux de recherche du GRALE]

## Frontière et surveillance

BOEKHOUT VAN SOLINGE, Tim. – De Frans-Nederlandse drugbetrekkingen. *Amsterdams Drug Tijdschrift*, 2, août 1996, p.12-14

BUSCH, M. – Grenzenlose Polizei : Neue Grenzen une polizeiliche Zusammenarbeit in Europa. – Münster : Westfälisches Dampfboot, 1995

CLINQUART, Jean. – Douanes dans le nord de la France : aspects de l'institution douanière dans le nord de la France du XVIIIe siècle à nos jours. 5p. – <http://www.genenord.tm.fr/gnpat/gndoua1.htm>

FERRER, André. – Les brigades des fermes à l'est du royaume au XVIIIe siècle : une lutte permanente face à la contrebande. p.243-259 in : Comité des Travaux historiques et scientifiques. – Frontières / dir. par Christian DESPLAT. – Paris : Ed. du CTHS, 2002. – 377p.

HAMEZ, Grégory. – Frontières nationales et nouvelles limites au sein de l'Union européenne. p.359-374 in DESPLAT, Christian (dir.). – Frontières. – Paris : éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002. – 377p.

JACOB, Fabrice. – Les douaniers français aux frontières de la sécurité intérieure. *Déviance et Société*, 19(4), 1995, p.339-354

JULIEN-LAFERRIERE, François. – L'Europe de Schengen : de la disparition des frontières aux transferts des contrôles. *Actualité législative Dalloz*, 1992, p.125-130

Observatoire Géopolitique des Drogues. – France-Pays-Bas : l'impasse. *Dépêche internationale des drogues*, 53, mars 1996, p. 5-6

Observatoire Géopolitique des Drogues. – Rapport annuel 1998-1999. – Paris : OGD, 1999

RENAULT, G., VANDERBORGHT, L., VAN OUIRIVE, L. – Actualités bibliographiques : La collaboration policière internationale en Europe. *Déviance et Société*, 20(2), 1996, p.173-192

STENGERS, Isabelle, RALET, Olivier. – Drogues : le défi hollandais. – Paris : Synthelabo-Delagrangé : distique, 1991. [coll. Les empêcheurs de penser en rond]

### Textes officiels et rapports administratifs

#### *Textes français*

Assemblée nationale. – Rapport fait au nom de la Commission des Affaires étrangères sur le projet de loi (n°756) autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière / prés. par André Schneider. – Rapport n°954, enregistré le 18 juin 2003

Assemblée Nationale. – Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union européenne sur le bilan de la coopération transfrontalière dans le cadre de la Convention de Schengen / prés. Par Jean-Marie Bockel. – Rapport n°1690, enregistré le 10 juin 1999

Circulaire n°408 du 21 septembre 1967 relative à l'Arrangement entre le Gouvernement de la République française d'une part et les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Grand Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas, d'autre part, concernant la prise en charge des personnes aux frontières communes entre la France et le territoire des Etats du Benelux.

Circulaire du 11 décembre 1995 relative aux contrôles d'identité définis à l'article 78-2, quatrième alinéa, du Code de procédure pénale et contrôles de titre définis à l'article 67 quater du Code des douanes. *Journal officiel*, 9 février 1996, p.2112-2114

Décret n°64-415 du 8 mai 1964 portant publication de la convention entre la France et la Belgique relative aux contrôles à la frontière franco-belge et aux gares communes et d'échange du 30 mars 1962. *Bulletin officiel des douanes*, décret (J.O du 14 mai 1964, p.4076)

Décret n°64-473 du 28 mai 1964 portant publication d'un arrangement entre la France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas sur la prise en charge de personnes à la frontière, du 16 avril 1964. *Journal Officiel*, 2 juin 1964, p.4701-4703

Décret n°65-930 du 2 novembre 1965 portant publication de l'arrangement entre la France et la Belgique du 28 mai 1965 pour l'application de la convention du 30 mars 1962 sur les contrôles à la frontières franco-belge et aux gares communes et d'échange et de l'échange de lettres des 16 et 30 juillet 1965 confirmant cet arrangement. *Bulletin officiel des douanes* (J.O du 9 novembre 1965, p.9895)

Décret n°76-938 du 12 octobre 1976 portant publication de l'avenant entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique au traité de limites signé entre la France et les Pays-Bas le 28 mars 1820, fait à Paris le 14 janvier 1974. *Journal officiel de la République française*, 1976, p. 6089

La douane et la lutte contre la drogue et la toxicomanie. *Les notes bleues de Bercy*, 64, juin 1995, 12p.

*Traité de limites concis à Courtray le 28 mars 1820 entre la France et les Pays-Bas* (ratifié le 14 juillet 1820)

## **Textes européens**

Commission européenne. DG24, Politique des consommateurs et protection de leur santé. – Rapport d'une mission réalisée en France du 15 au 18 juin 1999 concernant la contamination des denrées alimentaires d'origine animale par les dioxines. XXIV/1184/99-MR-final (04/08/99). 20p.

Parlement européen. Commission des libertés publiques et des affaires intérieures – Rapport sur le fonctionnement et l'avenir de Schengen (rapporteur : Mme Anne Van Lancker). 22 janvier 1997, A4-0014/97, 12p.

## **Sites internet**

<http://www.esdo.prd.fr>

<http://www.espon.lu>

<http://www.flwi.ugent.be/hisgis>

<http://www.grootstad.org>

<http://www.ined.fr>

<http://www.top100000.be/index.asp>

<http://www.ums-riate.org>

<http://www.uoc.edu/euromosaic/web/document/neerlandes/fr/i1/i1.html>

## Liste des abréviations

ALENA	Association de libre-échange du nord de l'Amérique
ASBL	Association sans but lucratif
ASEAN	Association of South-East Asian Nations
ARFE	Association des régions frontalières européennes
BDTE	Bureau de développement transfrontalier des entreprises
BCNJ	Bureaux à contrôles nationaux juxtaposés
BEI	Banque européenne d'investissement
CAAS	Convention d'Application des Accords de Schengen
CADSES	Central, Adriatic, Danubian and South - Eastern European Space
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCPD	Centre commun de coopération policière et douanière
CDRR	Comité pour le développement et la reconversion des régions
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEE	Communauté économique européenne
CEMT	Conférence européenne des ministres du transport
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COPIT	Conférence permanente intercommunale transfrontalière
CPLRE	Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe
CRENO	Conférence des régions de l'Europe du nord-ouest
CRIA	Centre de recherche sur les réseaux, l'industrie et l'aménagement
CUDL	Communauté urbaine de Lille
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDE	Direction départementale de l'équipement
DGI	Direction générale des impôts
DICCILEC	Direction centrale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi clandestin
DIRCILEC	Direction régionale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi clandestin
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DNRED	Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières
DRE	Direction régionale de l'équipement
ECU	European Currency Unit
ENO	Europe du Nord-Ouest
ESPON	European spatial planning observatory network
EVP	Équivalent vingt pieds
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
GEIE	Groupement européen d'intérêt économique
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIP	Groupement d'intérêt public
GLCT	Groupement local de coopération transfrontalière
GROOTSTAD	Grensoverschrijdend Ontwikkelings- en Ordeningschema – via Terra (DG16) – Schéma transfrontalier d'aménagement et de développement
IAURIF	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France
IDETA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement du territoire
IEG	Intercommunale d'étude et de gestion
IFB	Inter Ferry Boats
IFRESI	Institut fédératif de recherche sur les sociétés industrielles

INAMI	Institut national d'assurance maladie et invalidité
INASTI	Institut national d'assurances sociales pour les travailleurs indépendants
INS	Institut national des statistiques
INSEE	Institut national des statistiques et des études économiques
ISF	Impôt de solidarité sur la fortune
LEIEDAL	Intercommunale voor streekontwikkeling van het arrondissement Kortrijk
LET	Laboratoire d'économie des transports
MET	Ministère de l'emploi et du travail
MIIAT	Mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire
MOT	Mission opérationnelle transfrontalière
MWR	Mouscron-Wattrelos-Roubaix (ligne de transport en commun)
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques
OGD	Observatoire géopolitique des drogues
ONE	Office national de l'emploi
OPE	Offre publique d'échanges
ORATE	Observatoire en réseau pour l'aménagement du territoire européen
OREAM	Organisme régional d'études et d'aménagement de l'aire métropolitaine
PACTE	Programme d'action et de coopération transfrontalière européen
PCO	Point de contact opérationnel
PEATE	Programme d'étude pour l'aménagement du territoire européen
PIC	Programme d'initiative communautaire
RGA	Recensement général agricole
RHK	Rhein Herne-Kanal (gabarit des péniches à 1350 tonnes)
RTE-T	Réseau transeuropéen de transport
SDEC	Schéma de développement de l'Europe communautaire
SEML	Société d'économie mixte locale
SIS	Système d'informations Schengen
SME	Système monétaire européen
SPESP	Study Programme on European Spatial Planning
SUD	Sub-Committee on Spatial and Urban Development
TPG	Transnational Project Group
UE	Union européenne
UMS RIATE	Unité mixte de services – Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen
WIER	West-Vlaamse Intercommunale voor economische expansie en reconversie

## Table des illustrations

### Liste des cartes

Carte 1	Cadrage n°1 : la frontière franco-belge dans l'Europe du nord-ouest	p. 25
Carte 2	Cadrage n°2 : Zoom sur la frontière franco-belge	p. 26
Carte 3	Les esquisses d'un découpage transnational de l'Europe en 1971	p.36
Carte 4	Les aires de coopération transnationale Interreg IIIB en 2000	p.37
Carte 5	Les 14 axes de transport déclarés prioritaires et devant être achevés en 2010	p.54
Carte 6	Discontinuités de richesses entre régions contiguës en 1981	p.57
Carte 7	Discontinuités de richesses entre régions contiguës en 1996	p.58
Carte 8	L'entrée progressive des États dans l'espace Schengen	p.66
Carte 9	Densité de population en 1999	p.72
Carte 10	Le Comté de Flandre au XIIe siècle	p.75
Carte 11	La Flandre intérieure et la plaine maritime en France	p.79
Carte 12	Les Flandres belges	p.80
Carte 13	Le West-quartier en 1702	p.84
Carte 14	Le Westhoek, une zone touristique de la province de Flandre occidentale	p.85
Carte 15	La frontière du Traité des Pyrénées (1659)	p.87
Carte 16	La frontière du Traité de Nimègue (1678)	p.87
Carte 17	La frontière du Traité d'Utrecht (1713)	p.87
Carte 18	Aire de résidence des travailleurs d'Usinor en 1974 : exemple de l'effet de barrière exercé par la frontière	p.97
Carte 19	Le réseau de lignes d'autocars autour d'Usinor (1974)	p.97
Carte 20	Phases du développement urbain de Mouscron, de 1845 à aujourd'hui	p.101
Carte 21	Des mailles communales différentes entre France et Belgique	p.107
Carte 22	Le maillage territorial retenu	p.107
Carte 23	La population en 1999	p.108
Carte 24	La part des moins de 20 ans en 1999	p.110
Carte 25	La part des 60-74 ans, en 1999	p.110
Carte 26	La part des ménages d'une personne en 1999	p.112
Carte 27	La part de ménages de cinq personnes en 1999	p.112
Carte 28	Le réseau routier et autoroutier en 2000	p.116
Carte 29	Le réseau ferré en 2000	p.119

Carte 30	Le réseau fluvial en 2000	p.124
Carte 31	La frontière franco-belge, une discontinuité économique : l'exemple du réseau d'agences bancaires	p.136
Carte 32	Taux de chômage du côté français et belge de l'agglomération lilloise, en 1999	p.138
Carte 33	Le front allié de 1914 à 1917	p.155
Carte 34	Watou, village sur la frontière	p.172
Carte 35	La colonie belge en France en 1918, d'après Lentacker	p.187
Carte 36	Les Belges résidant en France en 1999	p.188
Carte 37	Les arrivées de touristes belges en France en 1998	p.188
Carte 38	Les Français en Belgique, en 1961 et 1999	p.193
Carte 39	Les filiales d'entreprises françaises implantées en Belgique, en 2003	p.198
Carte 40	La ligne frontière, lieu d'implantations commerciales	p.205
Carte 41	Le Mont Noir, extrait de la carte 1/25000 de l'IGN	p.206
Carte 42	L'aire douanière de Callicanes (extrait de la carte topo au 1/25000, IGN)	p.214
Carte 43	Adinkerque, hameau belge le plus proche du Royaume-Uni par le Tunnel	p.219
Carte 44	Plan fourni par Discount Tobacco aux Britanniques souhaitant se rendre à Adinkerque	p.219
Carte 45	Lieu de résidence en Belgique des frontaliers travaillant en France, en 1999	p.225
Carte 46	Lieu de travail en Belgique des frontaliers résidant en France en 1999	p.227
Carte 47	Les Français résidant dans les communes belges proches de la frontière en 1997	p.228
Carte 48	Les Français dans l'arrondissement de Tournai, en 1961 et en 1997	p.230
Carte 49	Les commerces belges faisant de la publicité dans les zones de Roubaix, Tourcoing, Armentières et Hazebrouck	p.242
Carte 50	Les discothèques et dancings dans la zone d'étude franco-belge	p.242
Carte 51	Les communes dans lesquelles ont été collectées les données sur la nuptialité	p.252
Carte 52	Poids des mariages franco-belges, 1999-2000	p.254
Carte 53	Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à Comines-Warneton en 2000 – dépouillement de 79 actes de mariage	p.260
Carte 54	Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à Wervik en 2000 – dépouillement de 69 actes de mariage	p.261
Carte 55	Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à Poperinge en 1999 et 2000 – dépouillement de 182 actes de mariage	p.265
Carte 56	Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à La Panne en 1999 et 2000 – dépouillement de 99 actes de mariage	p.266
Carte 57	Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à Heuvelland de 1997 à 2000 – dépouillement de 136 actes de mariage	p.273
Carte 58	Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à Alveringem de 1997 à 2000 – dépouillement de 101 actes de mariage	p.273
Carte 59	Lieu de naissance des personnes qui se sont mariées à Mouscron en 1990 –	p.282

	dépouillement de 313 actes de mariage	
Carte 60	Part de mariages franco-belges, 1979-1980	p.306
Carte 61	Part de mariages franco-belges, 1989-1990	p.306
Carte 62	Part de mariages franco-belges, 1999-2000	p.307
Carte 63	Lieu de naissance des conjoints français et belges mariés à Poperinge en 1950, 1960 et 1970	p.311
Carte 64	L’Abeelee, un hameau commun à Poperinge et à Boeschèpe	p.312
Carte 65	Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Poperinge en 1950 – dépouillement de 180 actes de mariage	p.314
Carte 66	Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Poperinge en 1960 – dépouillement de 183 actes de mariage	p.314
Carte 67	Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Poperinge en 1970 – dépouillement de 171 actes de mariage	p.315
Carte 68	Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Poperinge en 1980 – dépouillement de 136 actes de mariage	p.315
Carte 69	Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Poperinge en 1990 – dépouillement de 148 actes de mariage	p.316
Carte 70	Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Poperinge en 1999 et 2000 – dépouillement de 182 actes de mariage	p.316
Carte 71	Lieu de naissance des conjoints français et belges mariés à Comines-Warneton en 1950, 1960 et 1970	p.319
Carte 72	Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Comines-Warneton en 1950 – dépouillement de 157 actes de mariage	p.320
Carte 73	Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Comines-Warneton en 1960 – dépouillement de 161 actes de mariage	p.320
Carte 74	Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Comines-Warneton en 1970 – dépouillement de 141 actes de mariage	p.321
Carte 75	Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Comines-Warneton en 1980 – dépouillement de 146 actes de mariage	p.321
Carte 76	Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Comines-Warneton en 1990 – dépouillement de 121 actes de mariage	p.322
Carte 77	Lieu de naissance des conjoints qui se sont mariés à Comines-Warneton en 2000 – dépouillement de 69 actes de mariage	p.322
Carte 78	Les mariages franco-belges dans le Nord-Pas-de-Calais de 1978 à 1987	p.327
Carte 79	Nuptialité franco-belge et présence française en Belgique	p.330
Carte 80	Part des mariages franco-belges en France en 1967	p.333
Carte 81	Part des mariages franco-belges en France en 1977	p.333
Carte 82	Part des mariages franco-belges en France en 1987	p.334
Carte 83	Part des mariages franco-belges en France en 1997	p.334
Carte 84	Départs saisonniers de la Belgique vers la France en 1960	p.335
Carte 85	Les exploitants agricoles belges en France en 1955	p.336

Carte 86	Part des mariages franco-allemands en France en 1967	p.344
Carte 87	Part des mariages franco-allemands en France en 1977	p.344
Carte 88	Part des mariages franco-allemands en France en 1987	p.345
Carte 89	Part des mariages franco-allemands en France en 1997	p.345
Carte 90	Part des mariages franco-italiens en France en 1967	p.348
Carte 91	Part des mariages franco-italiens en France en 1977	p.348
Carte 92	Part des mariages franco-italiens en France en 1987	p.349
Carte 93	Part des mariages franco-italiens en France en 1997	p.349
Carte 94	Part des mariages franco-espagnols en France en 1967	p.350
Carte 95	Part des mariages franco-espagnols en France en 1977	p.350
Carte 96	Part des mariages franco-espagnols en France en 1987	p.350
Carte 97	Part des mariages franco-espagnols en France en 1997	p.350
Carte 98	Part des mariages franco-britanniques en France en 1967	p.354
Carte 99	Part des mariages franco-britanniques en France en 1977	p.354
Carte 100	Part des mariages franco-britanniques en France en 1987	p.354
Carte 101	Part des mariages franco-britanniques en France en 1997	p.354
Carte 102	L'armature douanière en 1970 (carte Lentacker 1973)	p.374
Carte 103	Le bureau à contrôles nationaux juxtaposés de Rekkem (extrait de la carte IGN au 1/25 000, n°2504E)	p.378
Carte 104	Localisation des contrôles douaniers mobiles dans le secteur d'Halluin en 1997	p.382
Carte 105	Localisation des contrôles douaniers mobiles dans le secteur d'Armentières en 1997	p.383
Carte 106	Les zones éligibles aux objectifs 1 et 2 à proximité de la frontière, en 1994	p.408
Carte 107	La zone de programmation Interreg franco-belge	p.413
Carte 108	Les principaux partenariats dans Interreg II	p.416
Carte 109	Les lieux de réalisation des projets dans Interreg II	p.417
Carte 110	La COPIT, un regroupement de villes périphériques (d'après la carte Michelin n°970 au 1/3 000 000)	p.428
Carte 111	Les cinq intercommunales membres de la COPIT	p.429
Carte 112	La ligne de bus Comines France-Comines Belgique	p.437
Carte 113	La ligne de bus Mouscron-Wattrelos-Roubaix	p.438
Carte 114	La ligne de bus Armentières-Comines Belgique	p.439
Carte 115	L'Europe du nord-ouest en 1970, d'après la CRENO	p.442
Carte 116	L'aire de programmation Interreg IIIB de l'Europe du nord-ouest	p.443
Carte 117	Les villes participant à l'AMNO (Interreg IIC)	p.447
Carte 118	Principaux liens entre villes dans l'AMNO (Interreg IIC)	p.452

## Liste des figures

Figure 1	La progression du budget d'Interreg, en millions d'euros	p.45
Figure 2	Part de la population belge dans le département du Nord, 1851-1962	p.91
Figure 3	Les travailleurs belges entrés en France et sortis de France, de 1921 à 1940	p.91
Figure 4	Évolution du nombre de passagers transitant par le port de Zeebrugge, de 1980 à 2002	p.117
Figure 5	Nombre de voyageurs Thalys et Eurostar entre Paris, Londres, Bruxelles et Lille en 2000	p.121
Figure 6	Nombre de voyageurs sur les destinations Thalys et Eurostar de et vers Bruxelles	p.121
Figure 7	Les Belges en France, de 1851 à nos jours (en % de la population totale)	p.187
Figure 8	Français et autres ressortissants européens en Belgique, de 1985 à 2000	p.190
Figure 9	Lieu d'immatriculation des voitures stationnant au Mont Noir	p.212
Figure 10	Évolution du nombre de frontaliers français en Belgique et belges en France, de 1974 à 2002	p.225
Figure 11	Évolution de la part des Français résidant à Mouscron, Comines-Warneton et Estaimpuis, de 1985 à 2002	p.229
Figure 12	Les commerces belges faisant de la publicité auprès de la clientèle française	p.234
Figure 13	Nationalité des conjoints mariés à Wervik et à Comines-Warneton en 2000	p.256
Figure 14	Nationalité des conjoints mariés à Poperinge et à La Panne en 1999 et 2000	p.264
Figure 15	Nationalité des conjoints mariés à Mouscron en 2000	p.279
Figure 16	Lieux de naissance et nationalité des conjoints franco-belges à Mouscron, 1990	p.286
Figure 17	Les groupes de populations frontalières le long de la frontière Mexique-Etats-Unis (d'après Martinez 1994)	p.293
Figure 18	Indicateur synthétique de primo-nuptialité féminine	p.300
Figure 19	Proportion de femmes non-célibataires à 50 ans, suivant l'année de naissance	p.301
Figure 20	Âge moyen des femmes au premier mariage	p.302
Figure 21	Âge moyen au mariage des générations de femmes (année de naissance)	p.302
Figure 22	Part de la nuptialité franco-belge dans les communes frontalières	p.305
Figure 23	Évolution des mariages entre Français à Comines et à Estaimpuis	p.309
Figure 24	Part de la nuptialité franco-belge à Fürnes, Poperinge et Wervik de 1978 à 2000	p.310
Figure 25	Part de la nuptialité franco-belge à Comines-Warneton, de 1978 à 2000	p.318
Figure 26	Les mariages mixtes entre Français et Européens dans le Nord-Pas-de-Calais de 1967 à 1997	p.326
Figure 27	Les mariages franco-belges en France au XXe siècle	p.341
Figure 28	Évolution des nuptialités mixtes entre Français et ressortissants des pays limitrophes, de 1967 à 1997	p.342

Figure 29	Relation entre l'entrée de travailleurs italiens et les mariages franco-italiens	p.347
Figure 30	Les arrivées et nuitées des touristes étrangers en France, en 1997	p.356
Figure 31	Personnes interpellées pour trafic d'héroïne et quantités saisies	p.389
Figure 32	Personnes interpellées pour trafic de cannabis et quantités saisies	p.391
Figure 33	Personnes interpellées pour trafic d'ecstasy et quantités saisies	p.393
Figure 34	Brochure de promotion de l'Eurorégion (extrait)	p.405
Figure 35	Autrement dit, un hebdomadaire qui se revendique de l'Eurorégion	p.407
Figure 36	Le thème de la coopération	p.420
Figure 37	Les réalisations à l'issue de la coopération	p.422
Figure 38	Le public visé par la coopération	p.423
Figure 39	Les thèmes des projets transnationaux (Interreg IIC)	p.445
Figure 40	L'emprise spatiale des projets transnationaux (Interreg IIC)	p.446
Figure 41	Les pays les mieux représentés à la Conférence NWMA à Bruges, octobre 2000	p.450
Figure 42	La vision spatiale pour l'Europe du nord-ouest	p.451

## Liste des photographies

Photo 1	Le passage de la frontière France-Belgique sur l'autoroute E17 Lille-Gand	p.50
Photo 2	Panneau indiquant l'arrivée en Autriche à Jungholz (frontière allemande)	p.50
Photo 3	Paysage de Flandre maritime	p.77
Photo 4	Paysage de Flandre intérieure : Le Mont Cassel vu du village d'Ochtezeele	p.78
Photo 5	La citadelle de Lille, édifiée par Vauban	p.88
Photo 6	L'Yser côté français	p.125
Photo 7	L'Yser navigable en Belgique	p.125
Photo 8	La digue de La Panne	p.129
Photo 9	L'urbanisation dans les dunes, à la Panne	p.129
Photo 10	La digue à Malo-les-Bains, vue de Dunkerque	p.130
Photo 11	Commerces sur la digue à Malo-les-Bains	p.130
Photo 12	Intérieur d'un estaminet : valorisation du folklore flamand	p.134
Photo 13	Vente de produits du terroir dans un estaminet flamand français	p.134
Photo 14	L'agence bancaire de Roesbrugge-Haringe (1 119 habitants)	p.136
Photo 15	Vestige de la guerre dans le paysage flamand : blockhaus à Godewarsvelde	p.156
Photo 16	Une des bornes jalonnant le tracé de la ligne de front, ici à Strazeele	p.156
Photo 17	Le Westvlaamse Sjouwer : une pique pointée vers la France	p.167
Photo 18	La Tour de l'Yser	p.169
Photo 19	Le pistolet belge, fabriqué dans des usines wallonnes	p.171

Photo 20	La place de Watou	p.173
Photo 21	Le profil de Hugo Claus	p.173
Photo 22	Une des nombreuses salles d'exposition de Watou	p.174
Photo 23	Art contemporain dans les champs	p.174
Photo 24	Les meubles de l'abbé Gantois dans la bibliothèque de la KULAK	p.177
Photo 25	Les livres de l'abbé Gantois à la KULAK	p.177
Photo 26	La rue de Lille à Menin, quartier des Baraques, le dimanche	p.204
Photo 27	La résidence des écrivains dans la Villa Mont Noir, côté français	p.208
Photo 28	Parc et château du Mont Noir, un cadre bucolique et préservé	p.208
Photo 29	Le télésiège, du Mont Noir au Mont Rouge	p.211
Photo 30	Stationnement sauvage sur les routes menant au Mont Noir	p.213
Photo 31	Le Mont Noir : cafés, salles de jeux et bazars	p.213
Photo 32	L'entreprise de transport et de dédouanement Wybo à Callicanes, côté français	p.215
Photo 33	Callicanes, côté belge : forte affluence française	p.217
Photo 34	Callicanes, côté français : une zone d'activités qui tourne le dos à la frontière	p.217
Photo 35	Magasin de tabac, dans la Tobacco Alley d'Adinkerque	p.220
Photo 36	Prospectus publicitaire pour un magasin de meubles à Ypres	p.235
Photo 37	Encart publicitaire pour un magasin de vérandas à Mouscron	p.236
Photo 38	Encart publicitaire pour le parc d'attractions Bellewaerde	p.239
Photo 39	Bureau de transitaires abandonné à Steenvoorde	p.375
Photo 40	Bureau douanier abandonné à Halluin	p.375
Photo 41	Une agence en douane fermée à Comines-Warneton à 10 mètres de la frontière	p.376
Photo 42	Exemple de réalisation avec Interreg : la route des villes fortifiées, ici signalée à Bergues près de Dunkerque	p.421

## Liste des tableaux

Tableau 1	Frontières intra-européennes et discontinuités de richesse entre 1981 et 1996	p.59
Tableau 2	Nombre de liaisons ferroviaires, les jours ouvrables, en 1939 et aujourd'hui	p.118
Tableau 3	Poids des impôts et des cotisations sociales par rapport au PIB	p.192
Tableau 4	Les Français expatriés à l'étranger en 1995 et en 1999, d'après les consulats	p.194
Tableau 5	Les différences de prix des boissons en France et en Belgique	p.232
Tableau 6	Distribution des lieux de naissance des personnes qui se sont mariées dans la commune de La Panne, de 1998 à 2000	p.269
Tableau 7	L'âge au mariage à Mouscron en 1990, suivant la nationalité des conjoints	p.278
Tableau 8	Distribution des lieux de naissance des personnes qui sont nées dans la commune de Mouscron en 1990	p.284

Tableau 9	Distribution des lieux de résidence des parents des époux qui se sont mariés dans la commune de Mouscron en 1990	p.289
Tableau 10	Distribution des lieux de naissance des époux et des lieux de résidence de leurs témoins, à Mouscron en 1990	p.291
Tableau 11	Distribution des lieux de naissance des époux et des lieux de résidence de leurs témoins, à Mouscron en 1990	p.292
Tableau 12	Les étrangers européens en France au recensement de 1999	p.358
Tableau 13	Amendes douanières pour trafic de stupéfiants en 1998	p.392
Tableau 14	Les programmes franco-flamands et franco-wallons dans Interreg 1	p.411
Tableau 15	Les programmes franco-flamands et franco-wallons dans Interreg 2	p.412
Tableau 16	Projets Interreg où les partenaires sont identiques (174 sur un total de 215)	p.425
Tableau 17	Types de partenaires par pays dans l'AMNO (1997-99)	p.448

### Liste des encarts

Encart 1	« Impressions de Flandre », texte de Lioudmila Oulitskaïa	p.209
Encart 2	La politique de communication des douanes : exemple d'encart paru dans <i>Le Monde</i> , 6 décembre 2003	p.371

## *Annexes*

---



## **Liste des annexes**

- 1. Les commerces belges faisant de la publicité dans les journaux français de petites annonces**
- 2. Méthodologie d'analyse des petites annonces, et premiers résultats**
- 3. Protocole de recherche sur la nuptialité frontalière**
- 4. La profession des conjoints franco-belges qui se sont mariés à Poperinge et à Comines-Warneton, en 1950, 1960, 1970 et 1980**
- 5. Méthodologie d'analyse des dossiers Interreg**



## Annexe 1.

### Les commerces belges faisant de la publicité dans les journaux français de petites annonces

Source : dépouillement des journaux *Le Galibot* et *Bonjour Inter 59* en 2001.

- **agences immobilières**
  - o Westkust, « Location d'appartements pour les fêtes de Noël, à partir de 1 500FF, cadeau surprise », La Panne
  - o GIC, Comines « Vous souhaitez acheter en Belgique ? Contactez-nous ! » exemples à Comines, Ploegsteert, Warneton, au Bizet, et Heuvelland
  - o MGS Immobilier, Comines, exemples à Comines, Le Bizet, Wervick
  - o Immo 5 Stars, location-vente, Coxyde-Sint Idesbald
- **notaire** Defevrimont, Peruwelz
- **promoteurs, entreprises de construction**
  - o Delhaye, entreprise générale de bâtiment, Pecq (Warcoing)
  - o Flandres Construct SARL, maisons individuelles, restauration, « le savoir-faire belge au service des Français », Westoutre (exposition en France, à Nieppe)
  - o Verbora & AEA, construction générale, « la meilleure qualité belge » Mouscron
  - o SIBOMAT Constructions, « service rapide, maisons écologiques, budget abordable », Zulte ([www.sibomat.com](http://www.sibomat.com))
  - o Kijk & Bouw, « village-témoin à Menen », Menen<sup>1</sup>
- **décoration extérieure** (vérandas, abris de jardin, garden center...)
  - o Usine Woodland, abris, garages, loisirs, « On vend les meilleurs et moins chers abris et garages », Marke
  - o Euroshop, Roeselare
  - o Garden Center Hilaire Vandemaele, « Super soldes sur palissades, clôtures, abris de jardin, meubles de jardin, plantes, 5 000 m<sup>2</sup> d'exposition », Rekkem
  - o Veran Classic, « abris de jardin, garages, abris de voiture... fabrication sur mesure, exécution de tous vos travaux de maçonnerie... fabrication belge », Mouscron (fournissent également un numéro d'appel en France)
  - o Veranda Weyne, « vous propose une grande gamme de systèmes véranda en aluminium ou bois haut de gamme... une étude gratuite, devis gratuit, étude d'intégration et d'intérieur gratuite fait par nos architectes d'intérieur », Zarren
  - o SPRL Piteljon, « rénovation de toitures et de façade, pose de Velux, tous travaux de maçonnerie », Warneton
  - o Debeuf, « châssis PVC, bois, alu, stores solaires, portes intérieures, portes d'entrée, volets roulants, vérandas, devis gratuit », Wevelgem
  - o Bio-Chalets SA, abris de jardin, « vente exceptionnelle en direct d'usine » Ieper

---

<sup>1</sup> Nous avons rencontré un représentant de Kijk & Bouw lors de la foire commerciale d'Ypres, le 17 avril 2001. Nous nous sommes fait passer pour un Français désirant construire en France. Il nous a remis toute une documentation, avec les exemples de 18 maisons individuelles toutes différentes, et à chaque fois le plan intérieur. L'entreprise est flamande mais la documentation est bilingue (français et néerlandais) ; il y est même précisé que pour la France, Kijk & Bouw est agréée comme CMI, Constructeur de Maisons Individuelles, avec garantie de remboursement, garantie de livraison, garantie décennale, garantie de bon fonctionnement. La présence du village-témoin tout près de la frontière française, à Menen, marque cette volonté d'attirer la clientèle française.

- Joseph Dujardin, carrelages, faïences, matériaux de construction, Comines
  - Opsomer & Delmotte, stores, moteurs sur stores, volets roulants, portes de garage, « fabriqués sur mesure en Belgique », Comines
  - Desomer-Plancke nv, meubles de jardin, outils, éclairage, Poperinge
  - Au petit jardin, centre de jardinage, « compositions florales, orchidées, plantes d'appartement, compositions cimetières, fleurs pour remplir des bacs... nous acceptons les chèques français, carte bleue, visa », Proven-Poperinge
  - D. Devooght, abris de jardin, préaux, garages, « Venez voir et comparez le prix et la qualité », Poperinge
  - Alti Flora, abris de jardin, plantes, « le plus beau choix dont vous puissiez rêver en végétaux pour haies, arbres, rosiers... pergolas, balançoires... », Mont-Noir
  - Olivier Briquetterie, « briques de parement, tuiles, pierres de taille... plus de 300 sortes de briques et 250 sortes de tuile... vente directe du fabricant à l'utilisateur », Rumbeke (Roselaere)
- **décoration intérieure** (cheminées, salons, salles à manger, salles de bains...)
- B. Cailliau, cheminées et décoration en pierre, « Premier fabricant belge de cheminées, plus de 800 cheminées exposées, vente directe, devis gratuit » Adinkerque (expo d'usine 1 000m<sup>2</sup>) et Dottignies (expo 1 700m<sup>2</sup>)
  - Salotti, salons, « tapis gratuit à l'achat d'un salon de cette publicité », Menen et Sint-Eloois-Vijve
  - Molecule, meubles et bazar, Vichte
  - Castelain Décor & Fils, couettes, couvertures, Comines
  - Menina, « meubles, cuisines, salles de bain... devis gratuit à domicile... toutes nos cuisines sont livrées, montées et raccordées par nos ouvriers spécialistes », Comines
  - SPRL Piteljon sanitaire, « sanitaire, chauffage central, ramonage, bains bulles, 200m<sup>2</sup> d'exposition », Warneton
  - Meubles discount, salons, salles à manger, chambres à coucher, Comines et Le Bizet
  - Vorm Meubles, « salons, salles à manger, chambres à coucher... matelas de notre marque, nous faisons toutes les dimensions dans un délai de temps court à des prix incroyables », Veurne
  - Plafobel, plafonds « rustiques, suspendus, tendus, à lamelle... Nous décorons tous les plafonds selon les goûts et le budget du client », Wevelgem (show-room virtuel sur [www.plafobel.com](http://www.plafobel.com))
  - Deporama, salons, salles à manger, chambres à coucher, « dépôt vente sur 4 000m<sup>2</sup>, à 15 minutes de la frontière, meubles d'occasion tous styles », Kuurne
  - Pauwels NV, meubles, salons, « spécialisé dans les meubles de jardin et les meubles en rotin », Veurne
  - Verre Haubourdin Noël, double vitrage, portes en verre, tables en verre, Poperinge
  - Meubles Crack, salons, salles à manger, chambres à coucher, Ieper
  - Maison Bonte, carrelages, « importateur\_grossiste, les plus grandes marques connues », Comines
  - Bricolout, bricolage, « Le numéro 1 du bricolage... grande tombola, voyages à gagner... un tour de manège offert sur présentation de ce bon » Comines
  - Meubles Defossez, salons, salles à manger, chambres à coucher, « fabrication belge aux prix les plus bas », Wervik ([www.meubelendefossez.be](http://www.meubelendefossez.be))
  - Meubelen Gaverzicht, salons, salles à manger, chambres à coucher, « le bonheur dans toute son ampleur... Découvrez 45 000m<sup>2</sup> pour votre confort intérieur », Deerlijk
  - MassaMeubel, « salons, salle à manger, lustrerie, tapis, armoires TV, tableaux, chambres... 4 000m<sup>2</sup> de meubles, 3 000m<sup>2</sup> de literie », Wervik
  - Meubles Style Decor, « c'est également tout l'ameublement, rideau, double rideau et voile brodé... à 2 km de la place d'Armentières », Le Bizet

- **Animaleries**

- Etablissements Houssin, animalerie, Kuurne
- Le Poisson d'or, Mouscron
- F. Duez, éleveur, Blaton (Bernissart)
- J. Vandoolaeghe, éleveur, Warneton
- E. Debeuf, chenil, pension pour chiens et chats, Ledegem
- R. Vanbeselaere, animalerie, Beselare (Zonnebeke)
- Au paradis du chien, animalerie, Menen
- Animaux Express, animalerie, Menen
- Puppoo Zoo « l'animalerie la plus chouette du pays ! 9 000m<sup>2</sup> plaisir d'animaux. Consommation gratuite pour chacun ; grimage gratuit pour les enfants ; échantillons gratuits ; château gonflable pour les enfants ; animations, jeux pour les enfants et prix sous chapiteau ; photo gratuite de vous et votre animal domestique ; rayon de décoration pour la maison et le jardin », Dadizele

- **Clubs privés<sup>2</sup>**

- Daphné S., « jeunes femmes, jolies, câlines et sensuelles pour réaliser vos fantasmes », Wevelgem
- Nikita, « elles vous feront craquer, sensuelles, charnelles, provocantes, nouveau personnel », Wevelgem
- Club Chloe, « séductrices volcaniques pour frissons ardents, nouveau personnel », Wevelgem
- La porte bleue, « 7 hôtesse "class" », Wevelgem
- Two and Two, Wevelgem
- Le Moulin Rouge, « le top des bars-clubs, nouvelles hôtesse », Menen ([www.club-moulinrouge.com](http://www.club-moulinrouge.com))<sup>3</sup>
- L'Olympe d'Athéna, « club privé et libertin », Menen
- New Two, « club privé et libertin... jacuzzi... chambre à fantasmes... gangbang », Menen ([www.newtwo.com](http://www.newtwo.com))
- Number One Nacht Club, Kortrijk
- Nostalgie - Maison privée, « une équipe chaleureuse, chambres luxueuses », Wervik
- Mi-Noï, « discothèque érotique, soirées échangistes pour couples et célibataires... forfait : discothèque, buffet, boissons, jacuzzi, sauna, chambre à fantasmes, spectacle », ([www.mi-noi.com](http://www.mi-noi.com))

---

<sup>2</sup> Plusieurs de ces clubs apparaissent également ailleurs dans le journal , dans les petites annonces d'offre d'emploi en hôtellerie-restauration, libellées ainsi : "club privé rech. hôtesse, même déb. bons gains". Il ressort donc qu'à la fois le personnel et les clients sont en partie composés de Français.

<sup>3</sup> Le site web est hébergé sur le serveur Nordnet, serveur du nord de la France.

- **Garagistes<sup>4</sup>**

- Hôtel des Ventes, « retours leasing, crédit, saisie, faillite, plus de 200 véhicules », Mouscron
- Autohandel Bulteel, « Le spécialiste Citroën occasion et nouveau », Heuvelland-Westoutre près du Mont Noir
- Garage J. Goemaere, Mouscron
- Garage, Peruwelz
- RAES, Veurne
- SA BLM, « Achetez vos véhicules moins cher ! ! saisie bancaire, liquidation judiciaire, retours leasing ; jusqu'à -30% sous argus », Estaimpuis
- AJM Car SA, vente de voitures d'occasion, Beloeil
- Marrecau Motorenrevisie, garagiste, vente voitures d'occasions, Ledegem
- Garage moto, Vichte
- US Car Tech, Estaimpuis
- Auto's Delva, « Daewoo and you ! Voitures de direction Daewoo jusqu'à -30% et garantie jusqu'à 32 mois », Geluvelde
- Lagrou, « Renault, grand choix de véhicules de faibles kilométrages », Ypres
- TC consulting, Tournai
- Auto Vandī, « Roulez avec une voiture de prestige en ménageant votre portefeuille ; entretien, réparation, remise à neuf », Dikkebus (Ieper)
- Garage Delva, vente de voitures d'occasion, Zonnebeke
- Garage Bruneel, vente de voitures d'occasion, Poperinge
- Motohuys, motos et accessoires, « De nombreuses promotions, amuse-bouches et boissons offertes », Ieper

- **Emploi**

- AGO Intérim, Ypres, « recherche soudeurs, opérateur-machine, nuit ou deux équipes, électro-mécanicien »
- Forum, « le spécialiste du travail franco-belge », Ieper et Roselaere, « à la recherche de désosseurs, aides pour l'horticulture, métalliers, ouvriers / ouvrières pour les légumes surgelés... deux équipes ou nuit »
- Konvert Interim, « L'autocar de Konvert vient à votre rencontre, à Steenvoorde le 09/04/2001, amenez votre CV » Ieper, Menen, Comines ([www.konvert.be](http://www.konvert.be))
- Creyf's Interim, « Nous recherchons d'urgence des personnes motivées (m/f) ayant une formation ou une expérience en horticulteur. Lieu de travail : Comines en Belgique

- **stations-services**

- Tiffany's, « station équipée GPL - lavage - magasin d'alimentation - spécialités bières, charbons - aliments pour chiens et chats », Abeele-frontière
- Station Avia, « Drink Shop, plus de 200 bières de qualité et apéritifs (coffrets, paniers, idées cadeaux) », Abeele-frontière
- NV Station Rodenbach, « 12 sortes de charbon, livraison à domicile », Le Bizet

---

<sup>4</sup> Mis à part l'hôtel des Ventes de Mouscron, aucun des garagistes de la liste suivante ne figurait en tant que tel dans les journaux. Rien n'indiquait qu'il s'agissait de garagistes : il s'agissait simplement d'une petite annonce, pour une voiture d'occasion précise. Nous nous sommes rendus compte qu'il s'agissait de garagistes en recoupant les différentes petites annonces belges. Plusieurs petites annonces pour des voitures différentes proposaient toujours le même numéro de téléphone ; or, il est rare qu'un particulier cherche à vendre en même temps quatre ou cinq voitures d'occasion. Nous avons eu confirmation qu'il s'agissait bien de garagistes grâce à l'annuaire inversé du site [www.infobel.be](http://www.infobel.be), pour la grande majorité des annonces belges. Néanmoins, la liste que nous donnons ici n'est pas exhaustive, elle ne comprend pas les annonces où le numéro d'appel est celui d'un GSM car il n'était pas possible dans ce cas d'identifier le garagiste.

- **magasins de dragées, chocolats**
  - o Bout d'Chou, « le plus grand choix, le meilleur prix, baptême, communion, mariage », 2 magasins au Bizet, l'un à la frontière l'autre près de l'église
  - o La maison des dragées, « communion, baptême, mariage, online shop: [www.lamaisondesdragees.com](http://www.lamaisondesdragees.com) », Abeele-frontière
  - o Au Caprice, « dragées baptême, communion, mariage à des prix et une qualité belges, le plus grand choix de la Belgique », Le Bizet
  - o H. Degroote, chocolats belges Leonidas, Ieper
  
- **autres commerces**
  - o cycles : Heny, « Toutes marques de cycles, vêtements, accessoires », Poperinge
  - o boucherie : Markey, « Abattoir, Boulangerie... Vente directe de l'abattoir au consommateur », Langemark.  
Autre boucherie : Vlaasdiscount, « discount de viande, vente directe aux consommateurs... assortiment de viande, 11kg pour 430FF... chaque semaine promos gigantesques », Ypres
  - o caravanes : Decuyper, auvents, caravanes, accessoires, « Plein d'offres exceptionnelles en caravanes et camping-cars », Poperinge
  - o location de campings-cars : Vanomobil, « location de 20 campings-cars », Wevelgem
  - o nautisme : Segard Marine, moteurs hors-bord, Herseaux
  - o matériel pour la restauration : « NHS Import-Export de matériel Horeca d'occasion... matériel révisé et garanti... restaurants, friteries, snacks, hôtels, etc. », Sint Peters Leeuw
  - o bazar-cadeaux : Robot, « le moins cher en Belgique », Mont-Noir Suprabazar, Gullegem
  - o solarium : Tropicana, « Un monde de vitalité, solarium, sauna, squash, musculation et toutes les gyms actuelles, tous les jours 10H-22H », Le Bizet
  - o voyance : Madame Mary, Lille-Paris-Bruxelles-Luxembourg, « célèbre voyante renommée internationale, élue cristal d'or européen de la voyance 98-99 », Comines
  - o restaurant : Le Rabbit, « music restaurant, chaque soir live music, cuisine honnête et abordable, nos légumes sont en provenance d'une culture biologique de notre village et du nord de la France ; au Rabbit écologie et qualité sont synonymes », Westoutre (Mont Rouge), (<http://welcome.to/therabbit>)  
De Briekerie, « restaurant, snacks, tea-room, bières fraîches, ouvert le week-end et tous les jours de fête », Westoutre
  - o déménagement : Demolans, « tous vos déménagements avec ou sans élévateur, des prix très compétitifs, devis gratuit, monte-meubles jusque 8 étages », Mouscron
  - o vêtements : E5 Mode, à Poperinge et à Ypres

Différentes fêtes et manifestations commerciales qui se déroulent de l'autre côté de la frontière sont également rapportées dans ces journaux, notamment :

- *Mouscron sur glace*, pendant les fêtes de Noël, « animations de fêtes, spectacles et décorations féériques, patinoire sur la grand-place, grand marché de Noël, concert gratuit le 09/12/2000 à 20H »
- *Foire commerciale d'Ypres*, du 14 au 22 avril 2001, « Village de dégustation et vente des produits du terroir et du Westhoek, plus de 200 exposants, spécial Habitat »<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> À cette foire commerciale, aucun entrepreneur de la zone frontalière française n'exposait ses productions. Le seul français présent était un Breton, producteur d'huîtres...



## Annexe 2.

### Méthodologie d'analyse des petites annonces, et premiers résultats

L'analyse des journaux de petites annonces présente plusieurs intérêts : elle offre certes un panorama original de la diversité des relations franco-belges, mais peut également donner une idée de l'intensité de ces relations. En effet, les journaux gratuits de petites annonces sont organisés sur une base nationale, et ne sont donc a priori pas propices pour les prises de contact frontalières ; le fait que des personnes du pays voisin aient recours à ce média témoigne qu'elles ont le réflexe de se tourner de l'autre côté de la frontière.

Ces journaux permettent également de mener des investigations sur deux types de relations : relations entre particuliers et relations commerciales. En ce qui concerne ces dernières, les publicités placées dans les journaux rendent compte des secteurs commerciaux « actifs », et renseignent sur leur localisation.

Dans ce point méthodologique, il sera précisé quels sont les journaux en question, à quelles dates ils ont été dépouillés, quel protocole a été mis en œuvre pour repérer les annonces venant de l'autre côté de la frontière, et enfin quels sont les premiers résultats.

#### *1. La non-comparabilité des journaux belges et français*

Une première difficulté est apparue quant au choix des journaux, car le type de support diffère suivant les deux côtés de la frontière. Du côté français, deux hebdomadaires gratuits sont distribués dans les boîtes aux lettres, *le Galibot* et *Bonjour Inter 59*. Ce sont des journaux de petites annonces locales. Les groupes auxquels ils appartiennent ont une diffusion qui couvre toute la France, mais ici ne seront prises en compte que les éditions locales diffusées le long de la frontière.

En revanche, côté belge il n'existe pas de média similaire diffusé dans l'ensemble de notre zone d'étude, ni même dans la zone flamande et dans la zone wallonne. En effet, les médias servant de support aux petites annonces sont d'une très grande diversité côté belge : on trouve par exemple en Flandre *De Streekkrant*, quotidien d'informations comportant de nombreuses pages consacrées aux petites annonces, ou des journaux gratuits ne comportant que des petites annonces sur l'immobilier, comme *De Vlaamse Woonspeurder*. En Wallonie paraissent plusieurs hebdomadaires gratuits de petites annonces, mais leur taille ne permet pas de comparaison avec les journaux français. En

effet, ces journaux, qui contiennent à la fois petites annonces et promotion d'évènements locaux, ont une aire de distribution restreinte. Par exemple dans la commune de Comines-Warneton on ne trouve qu'un journal, *Exclusif*. À Mouscron et Estaimpuis on en trouve un autre, *AZ Mouscron*. À Tournai sont diffusés à la fois *AZ Tournai* et *Ouf Tournai*<sup>6</sup>...

En conséquence, non seulement le nombre de petites annonces est beaucoup plus faible dans les journaux wallons que dans les journaux français, mais encore le caractère de ces annonces diffère : leur intérêt est surtout local côté wallon, régional côté français.

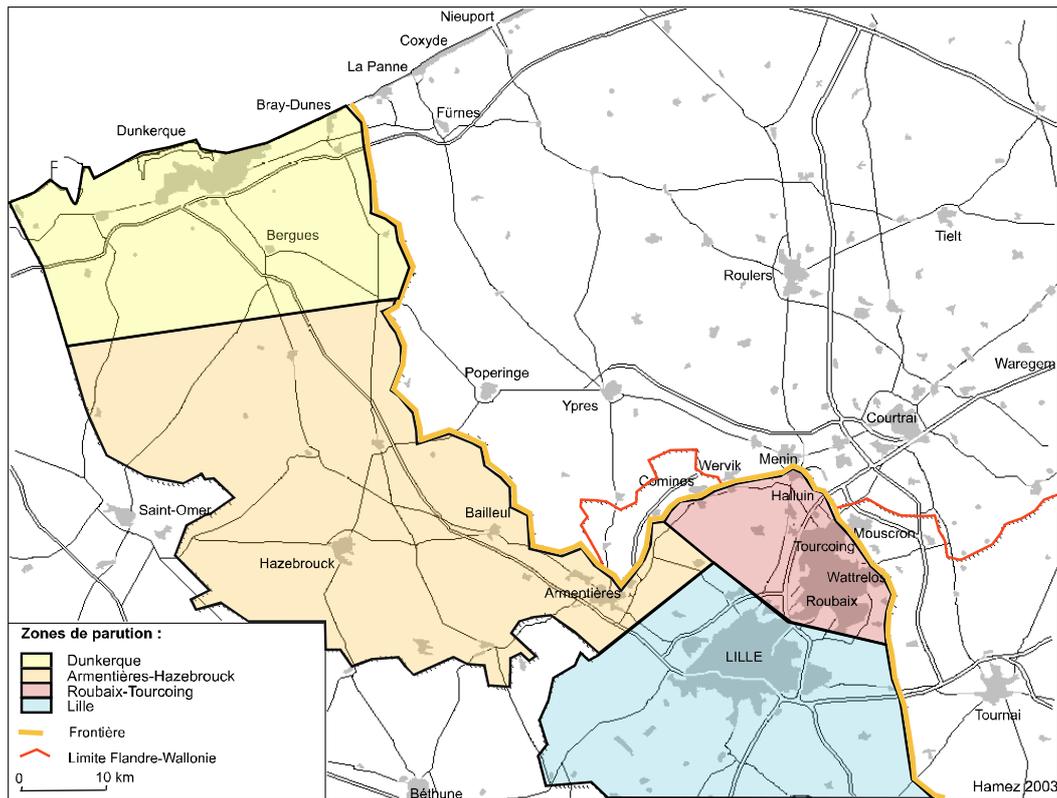
Il n'est donc pas possible d'obtenir des résultats comparables entre les deux côtés de la frontière. Nous avons donc choisi de centrer les analyses sur les journaux gratuits du côté français de la frontière, qui permettent une analyse cohérente de ce qui se passe du côté français ; l'hétérogénéité des sources en Belgique n'aurait en effet pas permis une telle analyse du côté belge de la frontière.

## ***2. Les journaux gratuits français : constitution d'une base de données sur les annonces belges***

Les deux hebdomadaires français *Le Galibot* et *Bonjour Inter 59* proposent différentes zones de parution à l'intérieur de notre zone d'étude. Vient d'abord un secteur « littoral » autour de Dunkerque, puis le secteur Armentières-Hazebrouck, c'est-à-dire la zone à dominante rurale entre Dunkerque et Lille, puis enfin deux secteurs concernant l'agglomération lilloise, l'un centré sur Lille et l'autre sur Roubaix et Tourcoing.

---

<sup>6</sup> Deux groupes concurrents se partagent la presse gratuite en Wallonie, le Groupe + et le Groupe Vlan. *Exclusif* et *AZ* font partie du Groupe+, *Ouf Tournai* du Groupe Vlan. Leur répartition figure dans l'atlas : Conférence permanente du développement territorial. – Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie, Atlas / dir. par Christian Vanderhoff. – Namur : Région wallonne – DGATLP, 2003. – 181p.



Carte i. Les zones de parution des journaux français gratuits de petites annonces

Parmi les quatre secteurs, deux sont particulièrement intéressants car ils sont limitrophes à la fois de la Flandre et de la Wallonie : le secteur d’Armentières-Hazebrouck et celui de Roubaix-Tourcoing. Il est donc possible d’y trouver des annonces émanant de Wallons comme de Flamands, et de comparer la force des relations entre Français et Belges des deux communautés. En outre, ces deux secteurs présentent une diversité certaine en termes de milieux géographiques, celui d’Armentières-Hazebrouck étant rural tandis que celui de Roubaix-Tourcoing est principalement urbain avec continuité du tissu urbain à travers la frontière. Compte tenu de la diversité présente dans ces deux secteurs en termes de milieux et de continuité linguistique, ils ont été retenus pour le dépouillement. En revanche, nous avons écarté de l’analyse les journaux diffusés dans le secteur de Dunkerque et dans celui de Lille, parce que leur analyse paraissait a priori redondante par rapport aux deux secteurs retenus. En effet, un test sur certaines éditions a montré que les annonces diffusées dans le secteur de Dunkerque étaient à 90% les mêmes que dans celui d’Armentières, et de même entre ceux de Lille et de Roubaix-Tourcoing.

Dans les deux secteurs retenus, le volume de diffusion est important. En outre, ces journaux sont distribués dans les boîtes aux lettres ; si l’on tient compte que la taille moyenne des ménages est de 3 personnes, il faut multiplier le chiffre des exemplaires distribués par trois pour avoir l’effectif de personnes ayant accès à ces annonces.

	Secteur d'Armentières-Hazebrouck	Secteur de Roubaix-Tourcoing
Le Galibot	83 000	135 000
Bonjour-Inter59	62 000	144 000

Tableau i. Nombre d'exemplaires distribués par journal et par secteur

Les deux journaux disposent de sites Internet permettant de consulter les annonces : [www.petites-annonces.fr](http://www.petites-annonces.fr) pour le Galibot et [www.bonjour.fr](http://www.bonjour.fr) pour Bonjour Inter 59. Cependant, il n'a pas été possible d'utiliser ces sites pour répertorier les petites annonces ayant trait à la Belgique, car ils classent les petites annonces uniquement sur une base nationale française (classement par département) – ce qui ne permet pas d'identifier les particuliers Belges plaçant une annonce. Le dépouillement des versions papier de ces journaux était donc incontournable.

Par ailleurs, le dépouillement ne pouvait se cantonner à une seule date, pour éviter le risque de généraliser à partir d'une donnée particulière. Il est d'ailleurs possible que suivant les époques de l'année le nombre d'annonces belges varie ; on peut notamment poser l'hypothèse qu'au printemps il y ait davantage d'annonces pour des locations sur le littoral belge. En conséquence, les dates de parution sélectionnées couvrent plusieurs mois de l'année. Enfin, les annonceurs placent souvent leurs annonces pendant plusieurs semaines consécutives (car ils bénéficient alors de réduction sur le coût de l'annonce) ; les dates de parution choisies sont donc espacées de plusieurs semaines.

Dates de parution (en 2001)	Secteur d'Armentières-Hazebrouck	Secteur de Roubaix-Tourcoing
12 mars	X	
9 avril	X	X
7 mai	X	
28 mai		X
11 juin		X
25 juin	X	
24 septembre	X	
22 octobre	X	X
19 novembre	X	

Tableau ii. Journaux dépouillés par date de parution et par secteur

### ***3. Les petites annonces ayant trait à la Belgique***

Les petites annonces se composent classiquement d'un descriptif du bien à vendre ou à acheter, et du numéro de téléphone du vendeur. Les petites annonces ayant trait à la Belgique sont donc soit celles dont l'annonceur est situé en Belgique (son téléphone comporte l'indicatif 00 32), soit celles où le texte du descriptif mentionne une localisation en Belgique. Pour ce dernier cas, il s'agit par exemple de biens immobiliers situés en Belgique.

Quand le numéro de téléphone comporte l'indicatif de la Belgique, il est possible de le localiser finement grâce aux premiers chiffres. Par exemple, l'indicatif 56 52 indique que la personne habite à Menin, 56 84 à Mouscron, 57 21 à Ypres, etc. Mais cela n'est pas possible quand le numéro donné est celui d'un téléphone portable.

Dans tous les cas, l'origine française ou belge du numéro de téléphone ne permet pas de déduire directement que l'annonceur est français ou belge. Elle ne renseigne que sur le lieu d'habitation de l'annonceur. Si l'on tient compte que de nombreux Français habitent du côté belge de la frontière, et de nombreux Belges du côté français, tous les cas de figure peuvent se rencontrer :

- un Français habitant en Belgique, possédant un bien à louer ou à vendre en France ;
- un Français habitant en France, possédant un bien à louer en Belgique et le proposant à des Français (cela arrive pour des appartements situés dans les villes balnéaires de la côte belge) ;
- un Belge habitant en France, possédant un bien à louer en Belgique ;
- un Belge habitant en Belgique, qui a investi dans l'immobilier lillois et loue à des Français.

La petite annonce seule ne permet en général pas de trouver dans quel cas de figure on se trouve. Néanmoins, ce travail permet une première estimation des relations locales à travers la frontière au sein de la société civile.

Un dernier problème méthodologique s'est posé. Les petites annonces ne sont pas toujours issues de particuliers : de nombreux professionnels en publient également. Le nombre brut des petites annonces ne reflète donc pas seulement les relations « spontanées » au sein de la société civile, mais également les stratégies marketing de commerçants belges. Les commerces dont il s'agit sont principalement des animaleries, des notaires et agences d'immobilier, des garages de voitures d'occasion et des dépôts-ventes de meubles. Il est important de distinguer les annonces de particuliers des annonces de professionnels pour ne pas surestimer le nombre d'annonces ayant trait à la Belgique. Il est fréquent par exemple qu'un même concessionnaire belge place une dizaine d'annonces pour des voitures différentes dans un journal, mais en renvoyant toujours à un seul numéro de téléphone.

Nous avons alors séparé les annonces provenant de professionnels et celles issues de particuliers. Cela n'est pas toujours aisé dans la mesure où les professionnels ne précisent que rarement qu'ils le sont. Pour parvenir à distinguer ces deux types d'annonce, la comparaison des annonces à différentes dates a été déterminante : il s'agissait de repérer les numéros de téléphone redondants. Par exemple, quand tous les mois une annonce est passée proposant une portée de chiens de races différentes, en renvoyant à un même numéro de téléphone, il est plus que probable que l'annonce provienne d'une animalerie. Le cas est également très fréquent pour les garagistes belges revendant des voitures d'occasion. En cas de doute, nous avons recherché les coordonnées complètes de l'annonceur à partir de l'annuaire inversé (disponible sur [www.infobel.be](http://www.infobel.be)).

Ces problèmes méthodologiques ne se rencontrent pas en ce qui concerne les encarts publicitaires, car l'adresse des annonceurs figure explicitement.

## **B. Les relations frontalières mises en évidence relèvent tout autant du domaine commercial que des échanges entre particuliers**

### ***1. Annonces de professionnels et annonces de particuliers***

Un premier dépouillement des journaux a mis en évidence la présence de nombreux encarts publicitaires pour des commerces ou entreprises belges. Plusieurs informations peuvent en être retirées sur les entreprises belges qui ont intégré l'autre côté de la frontière dans leur stratégie marketing : leur localisation, le secteur d'activité ainsi que les arguments publicitaires développés pour inciter les Français à traverser la frontière.

En ce qui concerne les petites annonces elles-mêmes, il est tout d'abord apparu qu'à chaque date, les annonces provenant de Belgique étaient pratiquement les mêmes dans les éditions de Roubaix-Tourcoing et dans celles d'Armentières-Hazebrouck. Il n'y a donc pas de relations préférentielles en fonction de la proximité. Ce résultat est étonnant : on aurait pu supposer par exemple qu'un habitant de Mouscron souhaitant vendre un bien à des Français s'oriente préférentiellement vers les villes voisines de Roubaix et Tourcoing ; or, il s'oriente tout autant vers la Flandre intérieure. Cela est d'autant plus surprenant que le prix de l'annonce augmente sensiblement quand elle est diffusée dans plus d'un secteur<sup>7</sup>. On peut en déduire que la démarche de passer une petite annonce dans

---

<sup>7</sup> À la date de parution des journaux, pour *Bonjour Inter 59* il fallait compter 24 francs par ligne quand l'annonce paraissait dans un seul secteur, et 64 francs par ligne pour les 3 secteurs de Roubaix-Tourcoing, Armentières-Hazebrouck et Lille-Villeneuve d'Ascq. Pour le *Galibot*, le prix était de 21 francs par secteur.

le pays voisin répond avant tout à une logique pragmatique : toucher la population la plus large possible.

En revanche, la distinction entre petites annonces suivant qu'elles émanent de particuliers et de professionnels s'est révélée très pertinente. Il s'avère en premier lieu que les deux journaux analysés sont différents à cet égard : le *Galibot* contient davantage d'annonces de professionnels, *Bonjour Inter 59* davantage d'annonces de particuliers.

	Galibot	Bonjour Inter 59
Annonces « belges » issues de :		
- professionnels	0,96%	0,6%
- particuliers	0,5%	1,7%

*En % de l'ensemble des petites annonces présentes dans chaque journal*

Tableau iii. Les annonces « belges » provenant de particuliers et de professionnels

La part d'annonces « belges » dans chacun des journaux est faible – d'autant plus si l'on ne considère que les annonces de particuliers. Les populations belges ont donc peu recours à ce média.

Les deux journaux présentent un profil identique pour les rubriques à l'intérieur desquelles les annonces belges sont passées. En ce qui concerne **les annonces de professionnels**, elles sont en grande majorité issues de concessionnaires de voitures d'occasion (88% d'entre elles), et dans une moindre mesure d'animaleries (8%), et de magasins de meubles d'occasion (2%)<sup>8</sup>.

## ***2. Les petites annonces de particuliers concernent avant tout l'immobilier***

Si l'on considère maintenant uniquement les **petites annonces issues de particuliers**, le thème des annonces est plus diversifié. Sur un total de 437 petites annonces « belges » de particuliers, près de la moitié concerne l'immobilier, suivi de l'automobile, de l'emploi et des animaux.

---

<sup>8</sup> Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des annonces de professionnels belges, trouvées dans les journaux dépouillés.

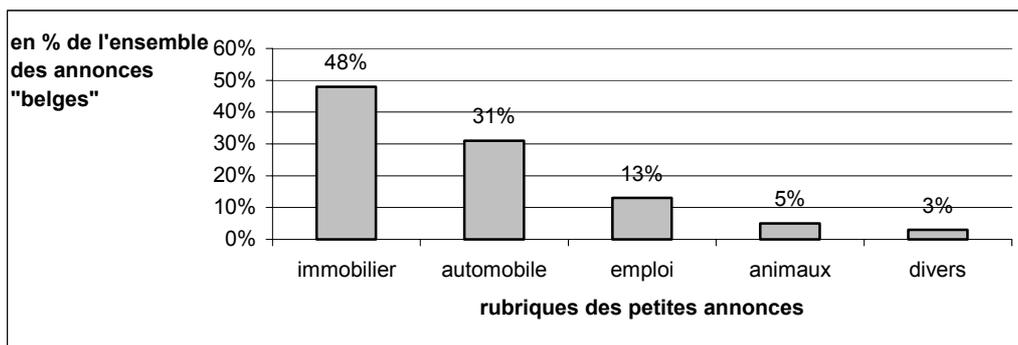


Figure i. Les petites annonces « belges » de particuliers placées dans les journaux français, par rubrique

La grande majorité d'annonces dans le secteur de l'immobilier recouvre plusieurs cas de figure. Il peut s'agir de biens immobiliers situés en Belgique, pour lesquels le numéro de téléphone est soit belge, soit français, ou de biens situés en France mais où le numéro de téléphone comporte l'indicatif belge. L'ensemble de ces biens peuvent être classés en trois régions différentes : le littoral belge, les villes belges qui entourent Lille et l'agglomération lilloise elle-même.

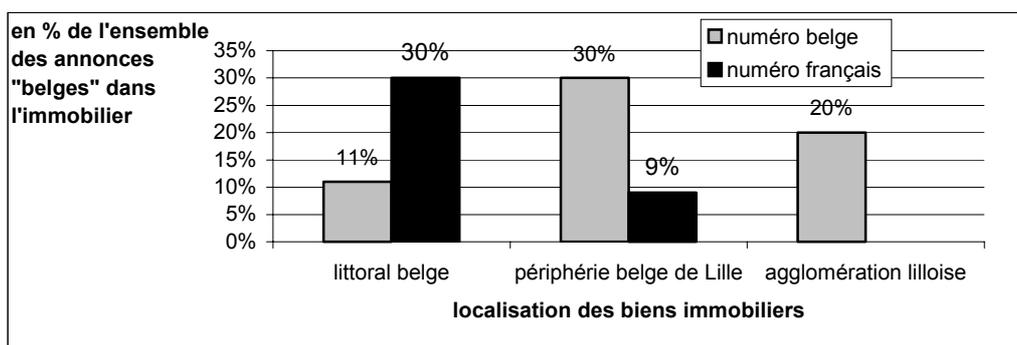
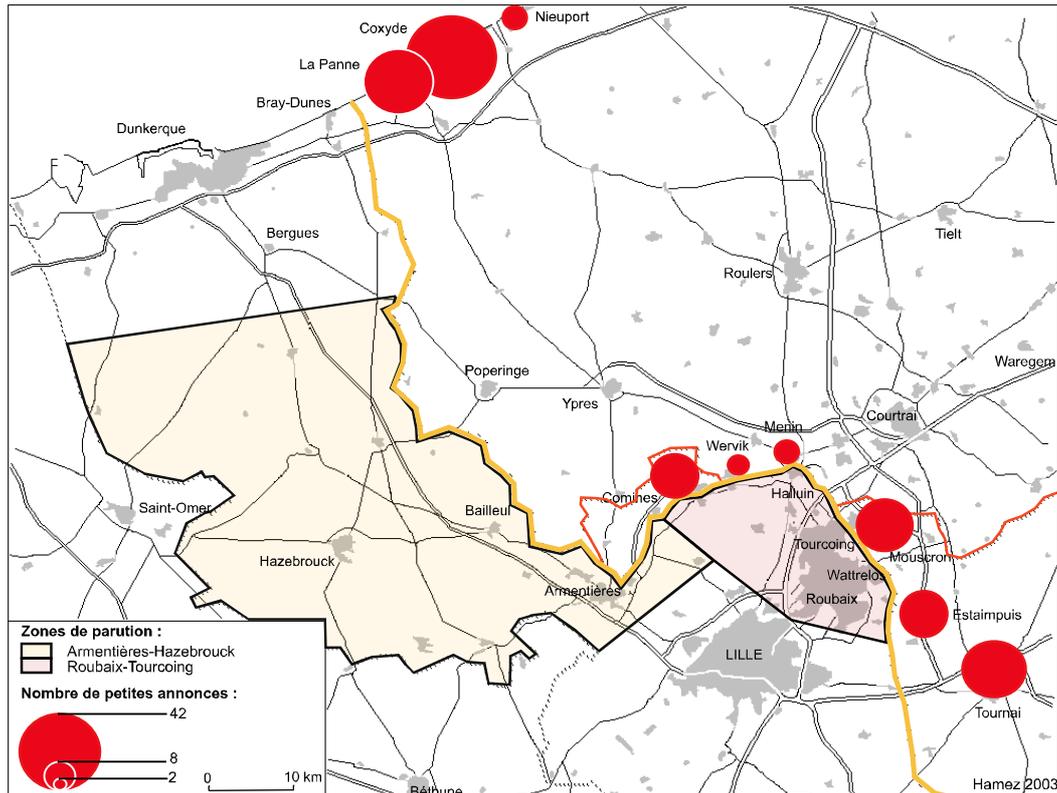


Figure ii. Les différents types d'annonces « belges » dans l'immobilier

Dans près d'un tiers des cas, les annonces sont placées par une personne dont le numéro de téléphone est en France, mais pour un bien en Belgique. Et dans ce cas, il s'agit en grande majorité de biens situés sur le littoral belge. En revanche, quand le numéro de téléphone comporte l'indicatif de la Belgique, il s'agit surtout de biens situés dans les villes belges autour de Lille, voire dans l'agglomération lilloise elle-même.

Ce premier résultat témoigne d'un double mouvement : d'une part, des Lillois ont investi dans l'immobilier sur le littoral belge ; d'autre part, des Belges cherchant à vendre ou louer un bien dans une ville belge proche de Lille, se tournent vers la clientèle française voisine. Rappelons que dans ce dernier cas, il peut s'agir également de Français résidant en Belgique.

En ce qui concerne l'immobilier, les relations au sein de la société civile ne sont donc pas généralisées à tout l'espace, mais se concentrent sur des portions de territoire bien délimitées. La carte suivante présente ces différentes zones : vient d'abord le littoral belge, avec une prédominance pour Coxyde et dans une moindre mesure pour La Panne ; ensuite, la périphérie belge de Lille comprend essentiellement les villes wallonnes (Tournai, Mouscron, Estaimpuis et Comines). Menin et Wervik, villes flamandes ayant une continuité urbaine avec les villes françaises à travers la frontière, font l'objet de beaucoup moins d'annonces dans l'immobilier. **L'intensité des relations frontalières se limite donc à certains lieux précis.**



Carte ii. Les petites annonces de particuliers relatives à l'immobilier belge

### ***3. Les annonces de particulier dans les autres domaines : automobile, emploi, animaux***

Après l'immobilier, le deuxième domaine le plus important des petites annonces de particuliers est **l'automobile** (31% des annonces). Mais cette catégorie d'annonces ne livre que peu de données géographiques, car les annonceurs donnent dans la grande majorité des cas un numéro de téléphone portable, qui ne permet pas de les localiser.

Le troisième domaine, **l'emploi** (13% des annonces), permet davantage d'analyses. Dans 9 cas sur 10, il s'agit d'offres d'emploi dans des bars clubs, recherchant des « hôtesse ». Le libellé de l'annonce permet rarement de deviner de quel type

d'établissement il s'agit, bar classique ou club privé<sup>9</sup>. À cet égard, il n'est pas rare de trouver dans le même journal une offre d'emploi pour un bar-club, et des encarts publicitaires pour le même établissement. Le nombre de ces annonces illustre une facette importante des relations franco-belges, avec le développement d'une industrie des loisirs et de la fête côté belge, employant une main d'œuvre en partie française, et attirant une clientèle française.

Enfin, le dernier domaine mentionné pour les petites annonces est plus anecdotique : **les animaux**. Il s'agit essentiellement de chiens, mais aussi de chats et de chevaux, pour lesquels des particuliers belges cherchent des acheteurs français. Le prix des animaux est en effet sensiblement différent entre la France et la Belgique, en raison d'une réglementation moins sévère en Belgique sur les vaccins et l'âge minimum à partir duquel les animaux peuvent être vendus. Il s'ensuit que les prix sont beaucoup plus compétitifs dans les animaleries belges que dans leurs homologues françaises ; et en conséquence, les particuliers belges pourront vendre leurs animaux à un meilleur prix s'ils se tournent vers la clientèle française, habituée à des prix plus élevés.

D'autres annonces plus diverses ont également été répertoriées. Il s'agit généralement d'annonces de collectionneurs.

---

<sup>9</sup> Exemple de ces annonces, dans *Le Galibot* du 12 février 2001, édition d'Armentières, n°582 : « nv club en B avec jacuzzi et sauna rech. hôtesse tél 00 32... ».

Dans *Bonjour* du 11 juin 2001, édition Roubaix-Tourcoing, n°924 : « BAR Belgique ch. hôtesse logée, nourrie, gros gains, débutante acceptée tél 00 32... ».

## Annexe 3.

### Protocole de recherche sur la nuptialité frontalière

Le protocole de recherche repose sur trois grands thèmes : l'espace d'étude (section A) ; les bornes temporelles choisies (section B) ; les informations retenues dans les actes d'état civil (section C).

#### A. Où ? Une analyse sur les communes belges limitrophes de la frontière

Les communes retenues pour la collecte des données sont **toutes limitrophes de la frontière**. Ce choix est le fruit d'un compromis entre nos objectifs de départ et les contraintes liées au dépouillement des actes d'état civil.

Nos **objectifs de départ** sont d'une part une analyse diachronique de la nuptialité franco-belge au cours des dernières décennies (à savoir parallèlement au processus d'ouverture des frontières), analyse menée dans le chapitre 6 ; d'autre part une comparaison des communes suivant qu'elles sont wallonnes ou flamandes, et rurales ou urbaines – analyse menée dans le chapitre 5.

Une **contrainte** incontournable s'est révélée être le temps nécessaire au dépouillement. Il s'agissait de travailler sur le matériau brut, les registres d'état civil présents dans les hôtels de ville. Cela implique de nombreux déplacements, dans la mesure où les registres ne sont pas toujours centralisés au chef-lieu. C'est le cas dans la commune de Tournai, divisée en cinq districts. C'est le cas également à Comines-Warneton pour les registres anciens, qui se trouvent à Ploegsteert, à Warneton et à Comines.

Par ailleurs, le dépouillement exhaustif des actes prend beaucoup de temps. Le temps moyen passé pour consigner les informations contenues dans un acte est d'1 minute. Ainsi, dans le cas de Mouscron où chaque année plus de 300 mariages sont enregistrés, le temps de travail sur un registre annuel peut être évalué à cinq heures. Une recherche rétrospective sur les trente dernières années à Mouscron prendrait alors 150 heures ; et l'opération devrait être renouvelée pour toutes les autres communes de notre zone d'étude.

Pour atteindre nos objectifs initiaux en dépit de cette contrainte, le dépouillement a été effectué uniquement dans les communes limitrophes de la frontière. En effet, il est très probable que c'est dans ces communes que la nuptialité mixte est la plus importante, et qu'elle décroît à mesure que l'on s'éloigne de la frontière. D'autres indicateurs vus dans le chapitre 4 témoignent de cette tendance, notamment la part des Français dans les communes belges.

Par ailleurs, ces communes frontalières présentent une grande diversité en termes de milieux :

- Le **milieu littoral** est ici représenté par la commune flamande de La Panne. C'est une ville balnéaire étirée le long de la côte, et la majorité de ses activités sont liées au tourisme.
- Plusieurs communes flamandes frontalières peuvent être qualifiées de **rurales**. Certaines sont constituées d'un gros bourg comme Fūrnes (11 800 habitants) et Poperinge (19 400 habitants) ; d'autres sont constituées de plusieurs petits hameaux dont aucun n'atteint les 2 000 habitants agglomérés, comme Alveringem et Heuvelland.
- D'autres communes sont urbaines ou périurbaines. Nous les qualifions ainsi en raison de leur proximité avec l'agglomération lilloise. Pour trois d'entre elles il y a un continuum urbain à travers la frontière : Wervik, commune flamande, ainsi que Comines-Warneton et Mouscron, communes wallonnes. En ce qui concerne la commune d'Estaimpuis et les districts de Froidmont, Templeuve et Tournai<sup>10</sup>, ils sont plus éloignés mais restent dans l'aire d'attraction de l'agglomération lilloise.

En outre, les communes retenues sont représentatives de la **discontinuité linguistique**. La frontière est linguistique sur le tronçon franco-flamand, à savoir pour les communes de La Panne, Fūrnes, Alveringem, Poperinge, Heuvelland et Wervik ; elle ne l'est pas sur le tronçon franco-wallon, à savoir avec Comines-Warneton, Mouscron, Estaimpuis, Froidmont, Templeuve et Tournai.

La diversité du profil des communes en termes de milieu géographique et en termes de continuité linguistique à travers la frontière permet de mener plusieurs analyses comparatives. Par exemple, les cas de Comines-Warneton et de Wervik seront comparés. Ces deux villes de la vallée de la Lys sont situées à égale distance de Lille. Chacune dispose face à elle d'une ville doublon française homonyme. Mais Comines-Warneton est wallonne, tandis que Wervik est flamande. Il s'agit ainsi d'un cas d'école pour comprendre l'influence du facteur linguistique.

## **B. Quand ? Dépouillement des registres de 1978 à 2000**

Notre recherche ne vise pas uniquement à comparer les communes entre elles, il s'agit également de **suivre l'évolution de la nuptialité mixte dans le temps**, parallèlement au processus d'ouverture des frontières. Jusqu'à quelle date faut-il alors remonter ? Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la défonctionnalisation des frontières a été initiée au cours des années 1980 et s'est véritablement concrétisée dans les années 1990 avec l'instauration de la libre circulation et le redéploiement des douaniers. Il s'avère donc nécessaire de remonter au moins jusqu'au début des années 1980.

---

<sup>10</sup> La commune de Tournai est très étendue, et a été divisée en cinq « districts ». Chaque district dispose d'une annexe de l'hôtel de ville, où sont gardés les registres d'état civil le concernant.

Nous avons choisi de collecter les données **de 1978 à 2000**. L'année 1978 a été retenue car il s'agit de l'année de la fusion des communes. Pour les années antérieures à 1978, il y a un registre par « ancienne commune », et il faut souvent aller les rechercher dans les « anciens » hôtels de ville. Le dépouillement de ces années-là réclame donc un surcroît de temps. Après 1978, les registres sont centralisés dans l'hôtel de ville de la commune centre – sauf cas particulier, comme Tournai où les registres se trouvent au niveau des districts. Il s'avérait donc plus pragmatique de commencer le dépouillement pour les années postérieures à 1978.

Cependant, il y a quelques communes pour lesquelles nous ne disposons pas de la série temporelle complète 1978-2000. C'est le cas de la commune de Tournai, où tous les registres ont brûlé dans l'incendie de l'hôtel de ville en 1990. Nous n'avons donc que les données de 1990 à 2000.

Pour les petites communes de Heuvelland (8 400 habitants) et d'Alveringem (4 700 habitants), il est vite apparu que le nombre de mariages enregistrés chaque année était très faible (entre 20 et 40), et ne permettait pas de traitement statistique sur la durée de 1978 à 2000. Nous n'avons donc recensé les mariages mixtes que pour certaines années espacées de 10 ans, 1978-1979-1980, 1988-1989-1990 et 1998-1999-2000.

En revanche, dans la commune de Mouscron le nombre de mariages enregistrés chaque année est tel (près de 300) qu'il garantit une représentativité. Le choix a été fait de ne collecter les informations que pour certaines années.

Enfin, il a semblé intéressant dans certains cas de prolonger les séries temporelles plus avant dans le temps, afin de remettre les résultats obtenus dans une perspective plus longue. Cela a été fait pour une commune flamande, Poperinge, et pour une commune wallonne, Comines-Warneton : les registres de l'année 1950, de l'année 1960 et de l'année 1970 y ont été dépouillés. Le Tableau iv offre un récapitulatif des registres dépouillés.

	1950	1960	1970	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
La Panne				67	75	57	54	62	54	59	60	69	69	77	54	72	70	57	44	61	58	65	50	43	53	46
Fürnes				93	85	71	83	73	71	67	80	67	75	90	76	80	59	74	55	44	61	47	55	73	57	52
Alveringem				40	34	36								38	46	47							26	27	17	31
Poperinge	180	183	171			136	147	123	133	135	141	149	130	123	146	147	134	121	110	107	112	117	101	95	98	84
Heuvelland				73	66	80								58	59	70							47	21	36	32
Comines-Warneton	157	161	141	119	130	139	106	124	96	102	109	92	89	86	119	124	110	100	96	97	87	89	86	70	69	79
Wervik		174			130	146	136	110	115	120	107	82	133	118	132	121	103	123	92	97	93	92	97	69	71	69
Mouscron				374	397	399					315					313					262	257	286	256	251	289
Estaimpuis				62	65	67	58	51	56	54	59	64	53	47	52	48	40	33	36	40	31	42	36	36	45	36
Templeuve (district)				66	67	71	60	67	66	79	68	42	53	56	62	66	41	49	50	51	49	38	40	62	41	41
Froidmont (district)				32	20	12	17	18	18	23	23	13	20	17	13	16	15	17	11	14	16	10	18	14	13	14
Tournai				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	259	233	252	216	209	197	182	160	115	149	160

Tableau iv. Les registres d'état civil compulsés dans les communes frontalières belges

Type de dépouillement :

259
180
313

X

Dépouillement du nombre de mariages franco-belges

dépouillement des lieux de naissance et de résidence de tous les conjoints

dépouillement exhaustif des informations sur les conjoints, leurs parents et témoins

données indisponibles (en raison de l'incendie de l'hôtel de ville de Tournai en 1990)

### C. Quoi ? Les informations collectées dans les registres d'état civil sont principalement spatiales

Les actes de mariage livrent de nombreuses informations sur les 8 personnes présentes au cours de la cérémonie civile : les époux, leurs parents et témoins. La diversité de ces informations est présentée dans la figure suivante.

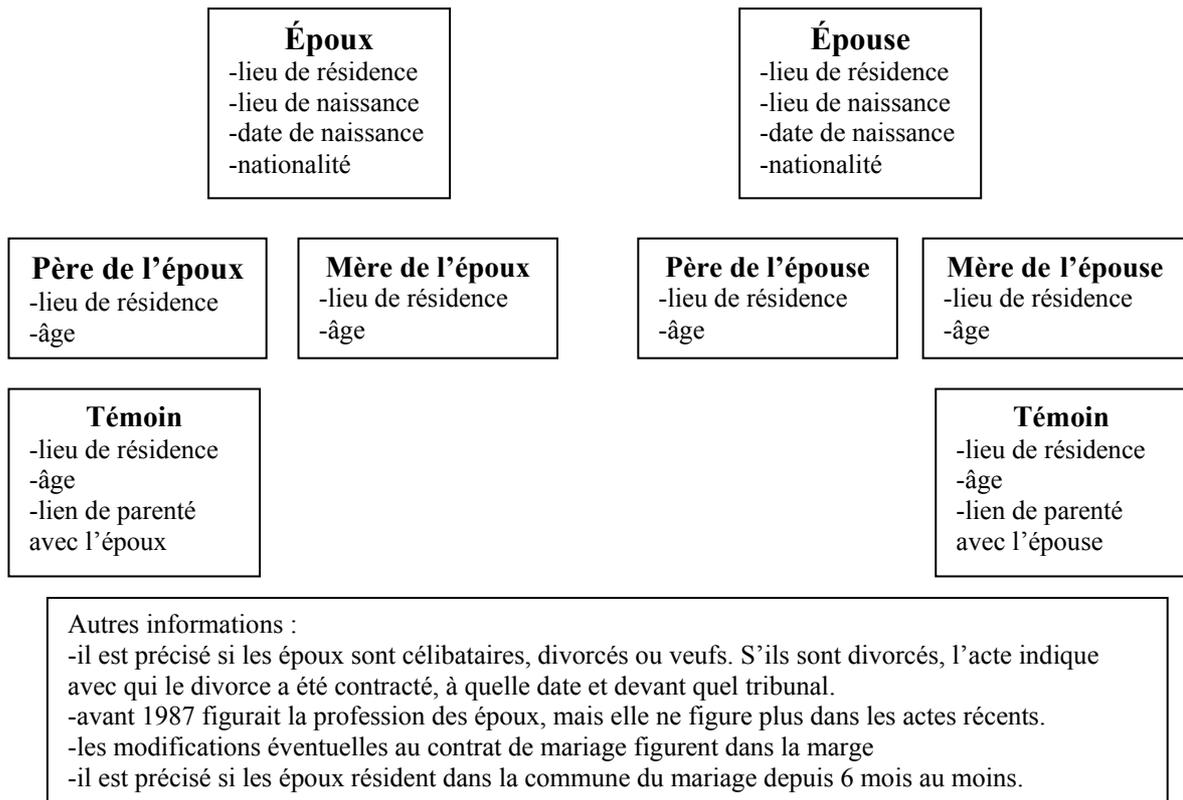


Figure iii. Les informations contenues dans un acte de mariage

Les informations disponibles permettent de distinguer les mariages des remariages. Cependant, le choix a été fait de **considérer à la fois les mariages et les remariages**. En effet, nous ne considérons pas ici la nuptialité dans une perspective strictement démographique, mais plutôt comme un indice des contacts entre populations françaises et belges. Dans ce cadre, les remariages doivent donc tout autant être pris en compte que les mariages. Cependant, ce choix pose un problème : dans la mesure où les études démographiques écartent généralement les remariages, nos résultats ne seront pas directement comparables avec ceux disponibles dans d'autres études.

Les informations disponibles dans les actes d'état civil permettent deux types d'analyse sur la nuptialité franco-belge :

- **analyse suivant la nationalité** ; les conjoints doivent alors être l'un de nationalité française et l'autre de nationalité belge ;
- **analyse suivant les lieux de naissance et/ou les lieux de résidence**, quand ils sont situés en France et en Belgique.

Ces deux types d'analyse sont bien distincts et ne donnent pas les mêmes résultats sur la nuptialité franco-belge. Leurs apports et limites respectives seront maintenant examinés.

### *a. Le critère de la nationalité*

Selon le critère de nationalité, un mariage franco-belge unit un(e) ressortissant(e) de nationalité française à un(e) ressortissant(e) de nationalité belge.

Le critère de la nationalité est celui qui est généralement retenu dans les études sur la nuptialité mixte en contexte frontalier (Daveau 1959, Verhasselt et al. 1982, Velasco 1998). Il permet des comparaisons rapides entre les cas de plusieurs frontières.

En outre, il s'avère incontournable dans le cas de notre étude qui croise les échelles spatiales. Les résultats que nous obtiendrons à l'échelle locale doivent pouvoir être confrontés à ceux obtenus à l'échelle nationale, présentés dans le chapitre 4. Ces derniers étant traités à partir du critère de la nationalité, notre analyse prendra en compte ici également ce critère.

Cependant, le critère de la nationalité présente de nombreuses limites, que le dépouillement des actes a révélées.

En premier lieu, la nationalité n'est pas toujours correctement reportée dans les actes d'état civil. La règle est que la nationalité n'est pas mentionnée quand les deux époux sont belges, mais qu'elle l'est quand l'un au moins des époux est étranger. Or, il s'avère que les employés de mairie oublient parfois de mentionner la nationalité, alors que l'un des deux époux est étranger. C'est le cas par exemple à Comines-Warneton dans l'acte n°75 enregistré le 2 décembre 2000 : il n'y a aucune précision de nationalité, ce qui laisse entendre que les deux époux sont belges ; or, un ajout dans la marge indique que l'épouse a pris la nationalité belge le 9 juillet 2001 – elle n'était donc pas belge le jour de son mariage. Dans ce cas, l'ajout dans la marge attestait qu'il y avait eu oubli, mais il y a probablement bien d'autres cas où les erreurs et oublis ne peuvent être repérés.

En deuxième lieu, le critère de la nationalité est mentionné dans les registres belges uniquement quand la personne n'a pas la nationalité belge ; en d'autres termes, il n'y a aucune précision quand un des conjoints a la double nationalité. Ce cas ne sera donc pas pris en compte.

Notons ici que la législation belge a une acception exclusive de la nationalité : si un ressortissant étranger demande la nationalité belge, il perdra sa nationalité antérieure. Paradoxalement, les cas de double nationalité n'en sont pas moins courants. Prenons le cas d'un enfant né en Belgique d'un couple franco-belge : il sera automatiquement belge puisque

l'un de ses parents est belge, mais pourra être également français si le parent français déclare la naissance au consulat français. L'intérêt d'avoir la double nationalité est notamment de pouvoir être fonctionnaire dans chacun des deux pays. Plusieurs employés de mairie nous ont dit qu'ils encourageaient les parents franco-belges à obtenir la double nationalité pour leurs enfants.

En troisième lieu, le critère de la nationalité rend compte imparfaitement des relations frontalières. En effet, tous les mariages franco-belges ne sont pas issus d'échanges à travers la frontière, et certains mariages entre 2 Belges sont eux issus d'échanges à travers la frontière... Les exemples suivants illustrent ces situations.

- Les conjoints ont l'un la nationalité française, l'autre la nationalité belge, mais le conjoint français est né et réside en Belgique. Ce cas s'est rencontré par exemple à Comines-Warneton en 1990 (acte de mariage n°104) :
  - L'époux est de nationalité belge, il est né à Menin en 1968 et réside à Comines-Warneton ; son père et sa mère résident à Menin. Son témoin réside à Wevelgem (il s'agit du frère de l'époux).
  - L'épouse est de nationalité française, mais est née à Menin en 1971 et réside à Comines-Warneton, de même que ses parents. Son témoin réside à Wervik (il s'agit de la sœur de l'épouse).

Dans ce cas, l'épouse doit manifester sa nationalité française à ses parents. Elle est née en Belgique mais de parents étrangers, ce qui ne lui confère pas automatiquement la nationalité belge<sup>11</sup>. Ce mariage sera donc repéré dans les statistiques comme franco-belge, alors qu'il unit deux personnes ayant toujours vécu du côté belge de la frontière.

- On trouve également des mariages où les deux conjoints sont de nationalité belge, mais où l'un des deux est né et réside en France, de même que ses parents. Dans ce cas, le critère de la nationalité indiquera que le mariage unit deux Belges alors qu'il est le fruit d'échanges frontaliers. C'est le cas à Mouscron en 1990 dans l'acte n°201 :
  - L'époux a la nationalité belge mais réside à Roubaix et y est né en 1967 ; ses parents résident à Roubaix ; son témoin réside à Croix près de Lille (il s'agit de son frère) ;
  - L'épouse, belge, réside à Mouscron, est née à Roulers en 1967 ; ses parents résident à Kuurne et son témoin est de Gand (il s'agit de son frère).

Les parents de l'époux sont très probablement belges ; on peut émettre l'hypothèse qu'ils résident à Roubaix suite à des migrations de travail. Comme l'époux est né en France, il peut avoir la nationalité française en plus de la nationalité belge, mais cela n'apparaît pas dans l'acte de mariage. Ce mariage apparaîtra donc dans les statistiques comme unissant deux Belges, alors qu'il y a eu échanges frontaliers entre les côtés français et belge de la frontière.

---

<sup>11</sup> Remarquons toutefois que lorsqu'un des parents, quoique étranger, est né en Belgique, l'enfant peut demander à être naturalisé belge à 18 ans. Par ailleurs, depuis la loi dite Gol de 1984, les personnes nées en Belgique ou y ayant vécu au moins un an avant l'âge de 6 ans peuvent, par le biais de « l'option de patrie », choisir (entre 18 et 22 ans) de devenir belges.

- Enfin, certains mariages impliquant des individus dont la nationalité n'est pas française ou belge, témoignent véritablement de relations frontalières franco-belges, car ils unissent des personnes résidant de chaque côté de la frontière. C'est par exemple le cas de l'acte de mariage n°131, enregistré à Mouscron en 1990, et unissant un ressortissant italien à une Belge :
  - L'époux, de nationalité italienne, réside à Mouscron mais est né à Wattrelos en France (en 1969) ; ses parents et son témoin résident également à Wattrelos ;
  - L'épouse, de nationalité belge, réside à Mouscron et y est née en 1968 ; son père est décédé, et sa mère réside à Mouscron ; son témoin réside à Celles en Belgique.

L'époux est probablement un descendant d'immigré italien. Comme il est né en France, il aurait pu choisir d'avoir la nationalité française, mais a donc préféré garder la nationalité de ses parents. Cependant, ce mariage illustre véritablement les relations qui existent entre les deux côtés de la frontière.

Ces différents cas illustrent certaines limites du critère de la nationalité pour traduire les relations frontalières. Un autre type d'analyse permet de contourner ces limites : l'analyse suivant le critère des lieux de naissance et de résidence.

### ***b. Le critère des lieux de naissance et/ou de résidence***

Ce second type d'analyse prend en compte non plus la nationalité mais l'origine géographique des conjoints. Les unions franco-belges considérées sont alors celles qui unissent des conjoints résidant en France et en Belgique, ou bien nés en France et en Belgique.

Nadine Cattan et Claude Grasland ont réalisé un travail exploratoire dans ce domaine, dont nous nous inspirerons en partie sur le plan méthodologique (Cattan, Grasland, 1994)<sup>12</sup>. Cependant, leur protocole de recherche ne peut être appliqué tel quel à notre étude. Les points suivants ont nécessité de légères adaptations.

Les deux auteurs distinguent tout d'abord deux grandes catégories de mixité : la « mixité d'origine », à savoir que les époux sont nés dans des Etats différents, et la « mixité résidentielle », à savoir que les époux résident dans des Etats différents<sup>13</sup>.

---

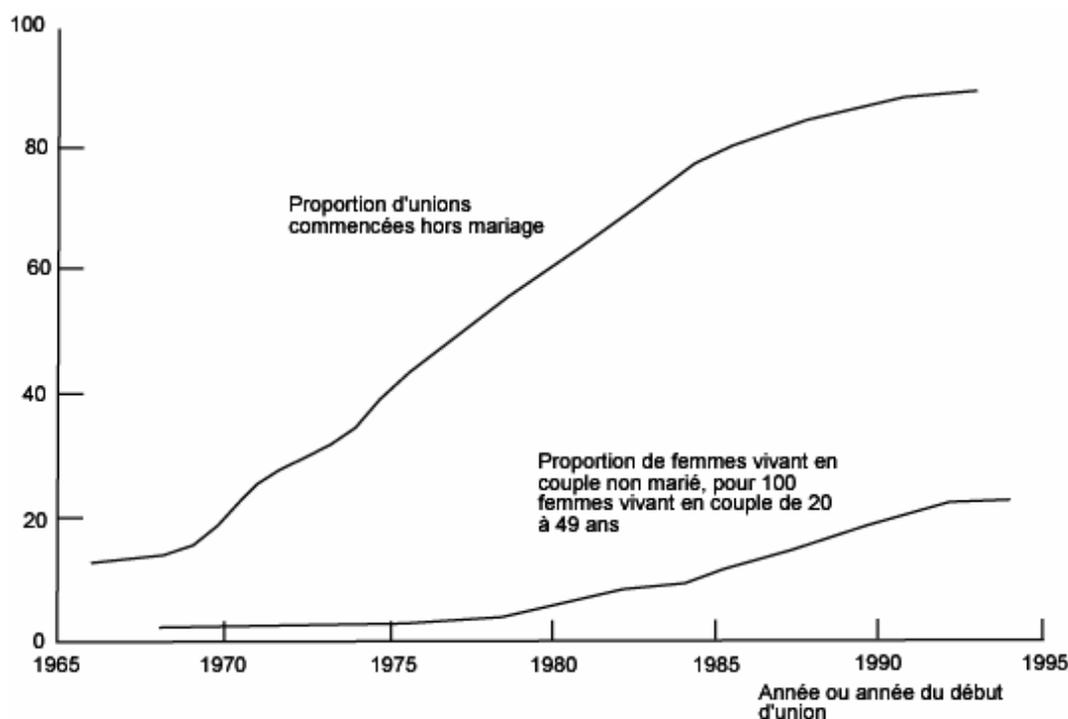
<sup>12</sup> Leur travail portait sur Hodonin, ville tchèque frontalière avec la Slovaquie. Voir aussi Mettelet (2000), mémoire de maîtrise qui approfondit la méthode des deux auteurs dans le cas de Skalika, ville doublon de Hodonin située en territoire slovaque.

METTELET, Élodie. – L'intégration spatiale dans la zone de contact politique tchéco-slovaque Hodonin-Skalika : quelles évolutions récentes ? : Lille 1 : maîtrise : 2000 : 192p.

<sup>13</sup> Comme leur étude concerne la Tchécoslovaquie et les unions entre Tchèques et Slovaques, ils ne parlent pas d'*Etats* mais de *républiques* (république tchèque et république slovaque).

Cette dernière catégorie d'analyse, la mixité résidentielle, se révèle peu pertinente dans le cadre de notre étude. En effet, très souvent les mariages surviennent après une période plus ou moins longue de concubinage ; le domicile déclaré par chacun des futurs conjoints à la mairie est dans ce cas le même.

Par ailleurs, le poids du concubinage avant le mariage croît depuis les années 1970. Sur la Carte iii, il apparaît que près de 90% des unions ont été commencées hors mariage en 1995, alors qu'elles n'étaient que 15% en 1965. Certes, si ces unions ont commencé hors mariage, cela ne signifie pas nécessairement que les futurs époux résidaient déjà ensemble ; nous n'avons pas de données sur cela. Mais il est fort probable qu'une part très importante de ces unions commencées hors mariage s'accompagnait de la pratique du concubinage. En d'autres termes, le lieu de résidence de chacun des époux était en général différent en 1965, ce qui n'est plus le cas en 1995. Il n'est donc pas possible de considérer la mixité résidentielle dans une perspective d'évolution.



Source : INED/INSEE, enquête sur les situations familiales

Carte iii. La diffusion de la cohabitation depuis 1965

La notion de **mixité d'origine** peut plus aisément être utilisée dans le cadre de notre recherche. Il est tout à fait possible de sonder la mixité des unions à travers les lieux de naissance des conjoints.

Cependant, deux précisions doivent être apportées.

En premier lieu, des précautions doivent être prises quand on compare les lieux de naissance des individus au cours du temps. En effet, alors qu'il y a plusieurs décennies il était fréquent de naître au domicile des parents, la pratique la plus générale aujourd'hui est de naître à l'hôpital ou en maternité. En conséquence, les données sur les lieux de naissance traduisent pour les années anciennes une grande variété de lieux, tandis que dans les années récentes elles renvoient le plus souvent à quelques villes moyennes et grandes.

En second lieu, Cattan et Grasland soulignaient qu'un des principaux intérêts de la notion de mixité d'origine était de comparer le degré de mixité des époux à celui de leurs parents, et ainsi d'évaluer s'il y a une « **hérédité de la mixité** » – à savoir que les couples mixtes seraient plus fréquents quand les parents des époux sont eux-mêmes des couples mixtes. Ce résultat très intéressant avait été relevé par les auteurs dans le cas tchéco-slovaque. Cependant, il suppose que l'on dispose des données sur le lieu de naissance des parents, ce qui était le cas dans l'ex-Tchécoslovaquie mais ne l'est pas en Belgique ; en conséquence, nous n'avons pas de moyens de comparer le degré de mixité des époux à celui de leurs parents.

L'apport des deux auteurs est également important dans les techniques statistiques d'analyse des données de l'état civil. Ils ont recours à des **tableaux de contingence**, qui croisent les catégories spatiales relatives à chacun des époux : un tableau croisant les lieux de naissance des époux, un pour les lieux de résidence de leurs parents, un pour leurs témoins, etc. Ce type d'analyse donne des renseignements quant à la sur-représentation ou au contraire la sous-représentation des effectifs de couples mixtes, par rapport aux effectifs théoriques calculés d'après la distribution marginale du tableau. Nous reprendrons cette technique.

Par ailleurs, notre recours aux tableaux de contingence se fait également d'une autre façon. Alors que l'analyse de Cattan et Grasland croise à chaque fois les mêmes catégories d'information pour les deux époux (lieux de naissance par exemple), il a semblé intéressant de caractériser également l'entourage de chacun des conjoints dans leur rapport à la frontière – en se fondant sur les personnes sur lesquelles on dispose d'informations spatiales, à savoir le conjoint, ses parents et son témoin. **Un conjoint ayant des Français dans son entourage direct a-t-il plus de chances d'épouser quelqu'un présentant le même profil ?** Cette question permet d'entrer dans le domaine de la sociabilité transfrontalière.

Pour y répondre, on caractérise l'entourage de chaque conjoint par le nombre de lieux cités se rapportant à la France (lieux de naissance et de résidence du conjoint, lieux de résidence de son père, de sa mère et de son témoin), et on croise ces données pour chacun des conjoints.

Le tableau résultant se présente ainsi :

		Nombre de lieux en France du côté de l'épouse					
Nombre de lieux en France du côté de l'époux	Observé <i>Théorique</i> Déviation	0 lieu	1 lieu	2 lieux	3 lieux	4 lieux	5 lieux
	0 lieu						
	1 lieu						
	2 lieux						
	3 lieux						
	4 lieux						
	5 lieux						

Tableau v. Modèle de tableau de contingence

Chaque case de la matrice comporte 3 nombres : le nombre observé ; le nombre théorique, calculé d'après le produit des marges ; la déviation enfin, issue de la soustraction des deux nombres précédents. C'est ce dernier nombre qui indique si l'effectif observé est sur- ou sous-représenté par rapport à la distribution marginale.

Ce type de tableau présente un condensé des liens que chaque époux a avec la France. On peut le considérer comme un résumé du réseau social des conjoints, certes non exhaustif mais robuste : tous les lieux considérés concernent le conjoint au plus près, qu'il s'agisse de sa naissance, de ses parents ou du témoin qu'il se choisit. Les résultats attendus sont de distinguer les différents groupes d'individus : mariages où les deux conjoints n'ont aucun lien avec la France ; mariages où l'un seulement des conjoints a des liens avec la France ; mariages où les deux conjoints ont un réseau social tourné vers la France.

Ce type d'analyse a été appliqué à la commune de Mouscron, qui compte la part la plus forte de nuptialité franco-belge. Il n'a pas été mené pour les autres communes, en raison à la fois des contraintes de temps nécessaire au dépouillement, et du problème de représentativité statistique (de telles analyses n'ont pas grand sens quand le nombre d'individus concernés est trop faible).

Les analyses menées suivant le critère de nationalité ont quant à elles été menées sur toutes les communes limitrophes de la frontière.

Huwelijksakte :0021

~~..... Jean Pierre~~

EN

~~..... Dorine~~

Op vijf augustus tweeduizend te twaalf uur dertig minuten met —  
inachtneming van de artikelen 64 en 75 van het Burgerlijk —  
Wetboek, na te hebben vastgesteld dat er geen verzet is tegen het  
voorgenomen huwelijk en na afzonderlijk de verklaring te hebben —  
ontvangen van de partijen dat zij elkaar aannemen tot —  
echtgenoten, hebben Wij in Naam van de Wet uitgesproken dat door —  
de echt zijn verbonden : —

~~..... Jean Pierre Denis Cornil~~, geboren te Les Moeres —  
(Frankrijk) op acht augustus negentienhonderd tweeënvijftig, —  
wonende en verblijvende te De Panne, Duinhoekstraat 33/7, van —  
Franse nationaliteit, meerderjarige zoon van ~~.....~~ Marcel —  
Henri Maxime, drieënzeventig jaar, wonende te Les Moeres —  
(Frankrijk) en van ~~.....~~ enise Georgette Marcelle, overleden. —  
De echtgenoot is wettig gescheiden van V ~~.....~~ Marleen Leonie  
Cornelia te Alveringem op achttien augustus negentienhonderd —  
negenennegentig —

EN —  
~~..... Dorine Brigitte~~, ongehuwd, geboren te De Panne op één —  
september negentienhonderd vierenzestig, wonende en verblijvende —  
te De Panne, Duinhoekstraat 33/7, meerderjarige dochter van —  
~~.....~~ Germaine Hélène, zeventig jaar, wonende te De Panne. —  
Waarvan akte, onmiddellijk opgesteld door Ons, Roland Albert —  
Cornelius FLORIZOONE, eerste Schepen van de gemeente De Panne, —  
vervullend wegens afwezigheid van de Burgemeester, de functies —  
van Ambtenaar van de Burgerlijke Stand. De getuigen zijn —  
~~.....~~ Carine, vierendertig jaar, wonende te De Panne De —  
Pannelaan 54, zuster van de bruid en ~~.....~~ Jean-François, —  
zesentwintig jaar, wonende te Tétéghem (Frankrijk) rue de la —  
Mairie 41, neef van de bruidegom. —  
Na voorlezing tekenen de comparanten en getuigen samen met Ons. —

•  \_\_\_\_\_ •  \_\_\_\_\_  
•  \_\_\_\_\_ •  \_\_\_\_\_  
•  \_\_\_\_\_

Encart 3. L'acte de mariage d'un couple franco-belge, à La Panne

## Annexe 4.

### La profession des conjoints franco-belges qui se sont mariés à Poperinge et à Comines-Warneton, en 1950, 1960, 1970 et 1980

#### A ] À Comines-Warneton

N.B. : La profession n'est plus mentionnée dans les registres d'état civil depuis 1987.  
Entre parenthèses est indiqué l'âge des conjoints

	Époux belge	Épouse française	Époux français	Épouse belge
1950	chauffeur d'autos (27)	piquière (28)	mécanicien (21)	piquière (22)
	douanier (30)	couturière (23)	mécanicien (23)	sans profession (21)
	aide cultivateur (26)	sans profession (19)	aide mécanicien (21)	bobineuse (18)
	garçon de magasin (20)	bobineuse (24)	agent de centrale (25)	épauleuse (20)
	décolleteur (21)	bambrocheuse (21)	ajusteur mécanicien (22)	soigneuse (22)
	ouvrier briquetier (20)	bobineuse (21)	mineur (23)	voyageuse (20)
	manoeuvre (38)	sans profession (25)	ébéniste (24)	sans profession (26)
	ouvrier linier (47)	sans profession (49)	imprimeur (26)	piquière (20)
	charron (57)	ouvrière fileuse (53)	ouvrier spécialisé ENF (21)	bobineuse (20)
	sans profession (71)	sans profession (65)	mécanicien (25)	sans profession (19)
			employé de commerce (31)	ourdisseuse (17)
			menuisier apprenti (19)	épauleuse (20)
			tisseur (26)	fileuse (21)
			ouvrier menuisier (23)	fileuse (21)
			ouvrier graisseur (21)	épauleuse (22)
			tisseur (23)	confectionneuse (20)
			chauffeur d'autos (30)	ajoureuse (23)
			soudeur (25)	sans profession (27)
			ouvrier scieur (22)	fileuse (19)
			manoeuvre (24)	étirageuse (20)
			tisseur (30)	bobineuse (27)
			commerçant (26)	sans profession (20)
			machiniste (24)	fileuse (20)
			électricien (23)	servante (23)
			ouvrier d'entretien (25)	bambrocheuse (21)
			manoeuvre (29)	sans profession (26)
			tourneur sur métaux (40)	fileuse (38)
			commerçant (22)	sans profession (27)
			ouvrier linier (25)	bobineuse (30)
			cultivateur (31)	sans profession (20)
1960	ouvrier menuisier (38)	ouvrière bobineuse (33)	ouvrier mécanicien (19)	piquière (19)
	ouvrier rentreur (22)	fillette de salle d'hôpital (20)	laitier (20)	ouvrière d'usine (23)
	dessinateur (22)	employée (22)	ébéniste (21)	sans profession (19)

ouvrier charpentier (21)	ouvrière piquière (20)	chimiste (25)	sans profession (25)
ouvrier rubanier (22)	ouvrière brodeuse (17)	employé de bureau (25)	servante (22)
employé de banque (23)	sténo dactylo (22)	ouvrier menuisier (24)	employée (24)
ouvrier rubanier (25)	ouvrière tireuse (18)	ouvrier rubanier (23)	soigneuse en préparation (18)
ouvrier cimentier (27)	ouvrière bobineuse (25)	ouvrier tireur (27)	ouvrière rentreuse (22)
aide tisserand (18)	ouvrière brodeuse (19)	ouvrier tireur (24)	ouvrière bâcleuse (22)
coiffeur (19)	vendeuse (21)	employé (22)	ouvrière bobineuse (29)
ouvrier briquetier (23)	manutentionnaire en biscuiterie (22)	employé (22)	sans profession (22)
lamier (25)	fileuse (22)	instituteur (25)	ouvrière plieuse (21)
mécanicien (22)	sténo-dactylo (22)	agriculteur (22)	sans profession (23)
ouvrier plombier (29)	employée de bureau (23)	ouvrier d'usine (19)	ouvrière d'usine (20)
boulangier (23)	sans profession (20)	tisserand (24)	confectionneuse (22)
militaire de carrière (23)	confectionneuse (24)	tisseur (26)	barilleuse (20)
boulangier (21)	gantière (19)	retraité SNCF (57)	commerçante (56)
tisseur (21)	bobineuse (17)	renoueur (25)	servante (20)
magasinier (22)	plieuse (20)	monteur électricien (25)	fileuse (23)
ouvrier briquetier (23)	confectionneuse (19)	ajusteur outilleur (20)	piqueuse (18)
		ouvrier serrurier (24)	bonne (23)
		machiniste (24)	émailleuse (28)
		gendarme (25)	confectionneuse (18)
		ouvrier de brasserie (23)	confectionneuse (21)
		tisseur (22)	bobineuse (20)
		fourreur (25)	sans profession (21)
		chauffeur de camion (24)	employée de maison (27)
		mécanicien (23)	sans profession (21)
		ouvrier d'usine (24)	remonteuse (23)
		tourneur (26)	fileuse (21)
		mécanicien (27)	bobineuse (23)
		tourneur (23)	peigneuse (20)
		ingénieur chimiste (23)	sans profession (23)
		tisseur (24)	manutentionnaire (21)
		ouvrier peintre (23)	servante (21)

1970	employé (23)	couturière (22)	ouvrier étireur (20)	ouvrière rentreuse (19)
	chimiste (20)	ouvrière bobineuse (22)	ouvrier soudeur (20)	ouvrière confectionneuse (18)
	ouvrier tôlier (22)	ouvrière bobineuse (20)	ouvrier de savonnerie (24)	ouvrière couturière (30)
	gendarme (23)	coiffeuse (19)	employé de banque (26)	sans profession (23)
	chef d'atelier (29)	esthéticienne (22)	ouvrier plombier (19)	ouvrière pelotonneuse (18)
	grutier (24)	bobineuse (19)	ouvrier tolier soudeur (19)	ouvrière piqueuse (18)
	ouvrier d'usine (18)	dévideuse (17)	mécanicien (22)	employée de bureau (20)
	rubanier (20)	piqueuse (19)	stagiaire chimiste (19)	régente (22)
	gendarme (21)	agent des services hospitaliers (20)	plombier sanitaire (20)	ouvrière bobineuse (21)

ouvrier briquetier (21)	manutentionnaire (21)	agent de maîtrise (25)	régente (23)
		entrepreneur de matériaux de construction (24)	ouvrière fuseauteuse (18)
		éducateur (24)	éducatrice (23)
		ouvrier (19)	ouvrière piquière (18)
		ouvrier scieur (20)	fille de chambre (20)
		ouvrier mécanicien (20)	ouvrière plieuse (20)
		géomètre (21)	institutrice (24)
		aide-comptable (21)	confectionneuse (19)
		agent de méthode (22)	tisserande (18)
		machiniste (19)	bobineuse (23)
		ouvrier chaudronnier (20)	mécanicienne en confection (19)
		employé de bureau (22)	sans profession (22)
		ouvrier métallurgiste (24)	confectionneuse (19)
		ouvrier perceur (20)	ouvrière démonteuse (19)
		technicien électronique (24)	institutrice (26)
		employé des postes (26)	brodeuse (23)
		mécanicien (22)	piqueuse en confection (17)
		barilleur (21)	piquière (18)

1980	ouvrier métallurgiste (18)	ouvrière d'usine (20)	monteur Ofset (22)	employée de bureau (29)
	magasinier (21)	pompiste (19)	ouvrier teinturier (25)	ouvrière métallurgiste (28)
	manutentionnaire (29)	femme d'entretien (30)	ouvrier soudeur (24)	emballeuse (21)
	électricien (23)	démonstratrice (22)	ouvrier soudeur (27)	ouvrière mécanicienne (19)
	ouvrier briquetier (21)	gaufrière (19)	clarkiste (20)	emballeuse (20)
	militaire (23)	steno-dactylo (21)	ouvrier de brasserie (22)	fileuse (23)
	mécanicien (36)	ouvrière manutentionnaire (23)	magasinier (21)	employée (19)
	ouvrier couvreur plombier (19)	apprentie cartonnière (20)	employé de banque (20)	ouvrière emballeuse (20)
	opérateur en fonderie (39)	sans profession (23)	mécanicien (23)	piqueuse (16)
	ouvrier horticole (18)	ouvrière blanchisserie (24)	moniteur sport (32)	employée (26)
	dessinateur industriel (32)	ouvrière finisseuse (23)	ouvrier céramique (35)	ouvrière piqueuse (30)
	ouvrier menuisier (22)	vendeuse (17)	employé (23)	employée (23)
	mécanicien (21)	infirmière (23)	ouvrier manutentionnaire (22)	ouvrière emballeuse (22)
	ouvrier menuisier (26)	ouvrière conditionneuse (24)	ouvrier bâtiment (27)	puéricultrice (20)
	ouvrier briquetier (26)	piqueuse (18)	magasinier (27)	piqueuse en confection (21)
	commerçant (22)	aide soignante (18)	agent EDF (24)	secrétaire multilingue

terrassier (20)	ouvrière bobineuse (20)

	(22)
installateur RTT (22)	sans profession (23)
ouvrier étireur (19)	ouvrière d'usine (21)
ouvrier coffreur (22)	graduée en chimie (19)
employé d'assurances (34)	sans profession (46)
mètreur (22)	dactylo (20)
ouvrier métallurgiste (21)	couturière (18)
ouvrier gauffier (20)	coiffeuse (22)
dessinateur industriel (21)	assistante familiale (19)
kinésiste (23)	étudiante (20)

## B | À Poperinge

Époux belge	Épouse française
-------------	------------------

Époux français	Épouse belge
----------------	--------------

1950	werktuig kundige (30)	zonder beroep (22)
	bedrijfsleider (28)	zonder beroep (18)
	handelaar (22)	zonder beroep (19)
	landwerkman (34)	dienstmeid (20)

wagenmaker (24)	haarkapster (22)
werkman (25)	dienstmeid (26)
landbouwer (29)	landbouwster (24)

1960

werktuigkundige (26)	zonder beroep (32)
landbouwhelper (24)	verkoopster (24)
melkerijwerkman (22)	grensarbeider (20)
intendant (32)	haarkapster (31)
schilder (24)	haarkapster (20)
melkerijarbeider (18)	fabriekwerker (19)
typograaf (23)	fabriekwerker (21)

1970

timmerman (22)	dienster (22)
bediende (20)	verkoopster (18)
vervoerder-magazijner (23)	dienstmeid (18)

beenhouwer (22)	verpleegster (24)
lasser (22)	fabriekwerkster (20)
technische bediende (23)	haarkapster (20)
slachter (24)	bediende (20)
verpleger (25)	technische regentes (25)
elektriker mekaniker (20)	verkoopster (20)
melkerijwerkman (21)	naaister (28)
schrijnwerker (23)	haarkapster (19)
autogeïder (21)	fabriekwerker (22)
dagloner (27)	zonder beroep (25)
meubelmakersgast (22)	drukkerijarbeider (22)

1980

lieutenant-colonel	haarkapster
autogeïder (22)	zonder beroep (17)
schalielegger (21)	stikster (19)
magazijner (22)	kinderverzorgster (19)

schrijnwerker (23)	stikster (19)
rijkswachter (27)	werkvrouw (23)
metaalbewerber (21)	bediende (19)
clark chauffeur (21)	verkoopster (19)
arbeider (19)	helpster huishouden (16)
mekaniker (25)	keukenbediende (20)
elektriker (22)	strijkster (20)

## Annexe 5.

### Méthodologie d'analyse des dossiers Interreg

La méthodologie a été développée dans le cadre du projet « Polycentrisme » d'ORATE (TPG1.1.1, *The role, specific situation and potentials of urban areas as nodes in a polycentric development*).

Un des volets du TPG1.1.1 couvre les réseaux urbains thématiques : réseaux universitaires, réseaux compris à partir des flux aériens, et réseaux transfrontaliers / transnationaux. Ce volet est piloté par Nadine Cattan, de l'UMR Géographie-Cités. L'étude sur les réseaux urbains transfrontaliers et transnationaux est le résultat d'un travail d'équipe entre Cécile Buxeda (UMR Géographie Cités), Grégory Hamez (CRIA) et Guillaume Lescq (UMR Géographie Cités). À ce noyau s'est jointe Juliette Cristescu pour l'espace CADSES<sup>14</sup>.

Les premiers résultats sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.espon.lu/online/documentation/projects/thematic/index.html>

Les réseaux transfrontaliers et transnationaux ont fait l'objet de traitements méthodologiques séparés, car la même méthode ne pouvait être utilisée dans les deux cas : les projets transfrontaliers unissent généralement deux partenaires, et font l'objet de réalisations tangibles ; en revanche, les projets transnationaux impliquent un nombre beaucoup plus important de partenaires (jusqu'à 15), et consistent la plupart du temps en de simples études. En conséquence, les méthodes portant sur le transfrontalier et sur le transnational sont distinctes.

D'emblée, la méthode visait à être généralisable à plusieurs espaces. Elle a donc été élaborée à partir de plusieurs cas. Pour le transfrontalier, les frontières franco-belge et franco-allemande ont servi de base. Pour le transnational, il s'agit des espaces de l'Europe du Nord-Ouest (ENO), de l'Arc Atlantique et de CADSES. Enfin, nous nous sommes appuyés dès le départ sur la méthode mise en place par le groupe « Détroits », dirigé par Jean-Pierre Renard, dans l'analyse des projets transfrontaliers entre le Nord-Pas-de-Calais et le Kent.

## 1. Méthodologie pour les projets Interreg IIA (transfrontalier)

### A. Sources

Les dossiers complets des projets sont localisés aux secrétariats Interreg (par exemple les projets franco-flamands se trouvent en France au SGAR à Lille, et en Belgique au siège des institutions provinciales à Sint-Andries près de Bruges). Chaque dossier comprend au minimum une vingtaine de pages... et il y avait en tout 422 projets à analyser :

- 142 projets France-Wallonie,

---

<sup>14</sup> Central, Adriatic, Danubian and South - Eastern European Space

- 73 projets France-Flandre,
- 94 projets dans le Rhin supérieur centre sud (France-Allemagne-Suisse),
- 34 projets dans l'espace PAMINA (France-Allemagne),
- 79 projets dans l'espace Sarre-Lorraine-Palatinat (France-Allemagne).

Il n'était pas faisable dans le cadre de notre étude de compiler chacun de ces dossiers. L'analyse s'est donc basée sur des fiches synthétiques résumant les projets, longues d'une page.

**POLITIQUE D'IMPULSION URBAINE**

1. **Nom et numéro du projet**
  - Politique d'impulsion urbaine, numéro de projet 2.1.10.
2. **Opérateurs du projet**
  - Opérateur flamand: OCMW, Bloemistenstraat 2B, 8500 Courtrai.
  - Opérateurs français:
    - Mission Locale de l'arrondissement de Saint-Omer, 18 rue Saint-Sépulcre, BP 163, 62500 Saint-Omer.
    - AFEJI, 26 rue de l'Esplanade, 59140 Dunkerque.
    - Mission Locale des cantons de Gravelines-Bourbourg, 28 place du général de Gaulle, 59630 Bourbourg.
3. **L'approbation par le Comité de Suivi**
  - Le 12/11/99.
4. **Les objectifs du projet**
  - Mener une politique commune mais aussi échanger les expériences lors de visites thématiques et de réflexions ; deux thèmes de travail sont au cœur de ce projet, à savoir la mobilité et l'emploi.
  - Elaborer un projet de cyclotourisme reliant la route de la Mer du Nord à la Lys ; ce projet peut être élaboré conjointement par des regroupements publics et privés.
5. **Les réalisations concrètes: quelles actions ont été menées du côté flamand/français**
  - L'embauche d'un chargé de projet bilingue afin de préparer et d'activer la coopération transfrontalière.
  - La mise en œuvre et le développement de l'entreprise « vzw Mobiel » qui loue des moyens de transport dans le cadre du Fonds d'Impulsion Social (SIF) :
    - L'organisation de visites sur le terrain.
    - L'organisation d'un colloque transfrontalier intitulé « Mobilité et Emploi ».
    - La mise en pages, la traduction et la diffusion d'une brochure.
6. **Le budget : le coût réel du projet**
  - 6.1. **Dépenses côté français**

Insérer le tableau de dépenses (info : Brigitte Bruns).

Source : Secrétariat technique Interreg flamand, Sint Andries  
Exemple de fiche synthétique sur un projet Interreg IIA

Par ailleurs, dans le cas franco-belge le contenu des fiches a été « vérifié » en croisant les fiches disponibles en Belgique et en France. En effet, il est apparu que parfois un projet était déclaré réalisé dans les fiches françaises, mais abandonné dans les fiches belges ou bien « réalisé uniquement du côté français »... Cela arrive à plusieurs reprises pour des projets entre France et Flandres. Les projets qui avaient manifestement été abandonnés par l'une des parties et donc ne pouvaient prétendre à être transfrontaliers, n'ont pas été pris en compte dans notre analyse.

## ***B. Les grilles d'analyse***

Deux grilles ont été mises en place : la première pour qualifier les projets, la seconde pour qualifier les lieux.

### **a. La grille d'analyse des projets**

Cette première grille retrace pour chaque projet Interreg un certain nombre de données de cadrage non spatiales :

**Tableau1**

<b>Code</b>	<b>Thème</b>	<b>Espace</b>	<b>Contexte polycentrique</b>	<b>Réalisation</b>	<b>Public concerné</b>

Le « **code** » se réfère au numéro de projet : numéro officiel ou codage arbitraire. L'important est qu'il y ait un numéro de code unique par projet. En effet, c'est ce code qui permet de faire le lien entre les deux tables.

Le « **thème** » du projet. Il s'agit de la thématique générale du projet. Dans les cas où les projets combinent plusieurs thématiques entre lesquelles il est peu aisé de trancher, le parti est pris de se référer au classement officiel du projet (en effet, chaque projet est classé par les secrétariats Interreg en fonction de différents axes, eux-mêmes déclinés en mesures).

12 thèmes ont été retenus en première approche, regroupés par la suite en 5 grands thèmes :

<b>Thème</b>	<b>Code</b>		
économie	ECO	}	ECO_AMT_TRAN
aménagement/planification	AMT		
transport	TRAN		
environnement	ENV	}	ENV
agriculture	AGR		
culture	CULTURE	}	
tourisme	TOU		TOU
enseignement	ENS	}	EDUC
Recherche/université	RECH		
Formation professionnelle/continue	F-PRO		
santé	SANTE	}	VIE_QUOT
information	INFO		

La rubrique INFO contient les projets à destination du grand public, et dont la finalité est de favoriser la diffusion d'informations transfrontalières. Par exemple, le projet 2.4.8 entre Wallonie et Nord-Pas-de-Calais, intitulé « Vie quotidienne transfrontalière », réunit plusieurs chaînes locales de télévision, et vise à réaliser des émissions d'information juridique pour résoudre certains problèmes quotidiens liés à la frontière.

La rubrique « **espace** » renvoie à l'espace concerné par le projet. Trois cas de figure apparaissent :

- la réalisation à l'issue du projet est ponctuelle, c'est-à-dire qu'elle porte sur un ou plusieurs points dans l'espace  
*Exemple : le projet 3.3.1 entre des instituts universitaires basés à Mons (B) et Valenciennes (F), vise à faire un partenariat entre deux formations spécialisées de 3<sup>ème</sup> cycle, et a pour réalisation concrète des échanges d'enseignants, d'étudiants et l'harmonisation des programmes. La réalisation est donc ponctuelle car ce sont deux points dans l'espace qui sont mis en relation.*
- La réalisation du projet est linéaire, dans la mesure où le projet résulte en une infrastructure linéaire entre deux points.  
*Par exemple, le projet 2.6.2 aboutit à une ligne d'autobus urbain entre Mouscron (B) et Roubaix.*
- La réalisation du projet est zonale quand elle porte sur une zone de taille au moins supérieure au canton.  
*Par exemple, le projet 1.1.5 vise à surveiller les effets sur la santé de la pollution dans les arrondissements de Mons et de Saint-Quentin.*

Le projet sera noté P pour ponctuel, L pour linéaire ou Z pour zonal.

La rubrique « contexte polycentrique » n'est renseignée que pour les projets « zonaux » et « linéaires ». En effet, bien que certains projets concernent un espace assez vaste, ils sont de nature à favoriser une mise en réseau des villes.

C'est notamment le cas du projet 1.1.3, qui met en place un « Bureau de développement transfrontalier des entreprises », avec une antenne à Mons et une autre à Lille. Il vise à favoriser les partenariats transfrontaliers dans toute la zone, donc il est classé en espace « zonal ». Mais comme les entreprises sont en majorité situées dans les villes, son action sera de nature à favoriser une mise en réseau des villes.

Le projet est noté 0 quand il n'y a pas de contexte polycentrique, 1 s'il y en a.

La rubrique « **réalisations** » renvoie aux résultats du projet. Il peut s'agir de :

- études descriptives ou de faisabilité (ETU) ;
- information réciproque (organisation de salons ou de foires, de stratégie marketing coordonnée, transfert de technologie) (INFO) ;
- formation continue, initiale ou universitaire (modules d'une formation répartis dans des instituts de chaque côté de la frontière, instauration de stages obligatoires de l'autre côté de la frontière...) (FORM) ;
- équipements communs légers (sentiers de randonnée, pistes cyclables, sites web, publications communes) (ECL)
- mise en place d'une structure commune à finalité transfrontalière (points Infobest sur la frontière franco-allemande, Bureaux de développement transfrontalier des entreprises sur la frontière France-Wallonie...) (STRUCOM) ;
- équipements physiques (mise en place de transports urbains transfrontaliers, fondation de musées communs, création d'une station d'épuration commune) (EQUIP).

Souvent les projets conjuguent plusieurs de ces objectifs dans le même temps, par exemple faire une étude de faisabilité (ETU) et mettre en place une structure commune (STRUCOM). Le parti a été pris de ne considérer que le type de réalisation le plus important, soit la structure commune dans cet exemple.

Enfin, la rubrique du « **public concerné** » renseigne sur les destinataires finaux du projet :

- les entreprises (PROF-ENTR) ;
- les acteurs relevant des institutions départementales, régionales, provinciales, ainsi que ceux des services publics (universités, hôpitaux, services sociaux...) (PROF-INST) ;
- les enseignants et élèves (PROF-EDUC) ;

- les professionnels « spécialisés », c'est-à-dire autres qu'entreprises et administratifs (agriculteurs, professionnels du tourisme...) (PROF-SPE) ;
- le grand public, c'est-à-dire toute la population (GD-PUB) ;
- un public spécifique (jeunes, malades, etc.) (PUB-SPE).

### b. La grille d'analyse des villes

Il s'agit dans cette deuxième grille de préciser à quel titre les différents lieux sont cités dans les projets.

**Tableau2**

Mesure	Ville	Ville partenaire ?	Ville concernée ?	Type de partenaire

Contrairement au tableau 1 où l'on avait une ligne par projet, il y a ici autant de lignes qu'il y a de villes dans le projet. Le lien entre les deux tableaux se fait par la mesure.

Chaque ville est caractérisée par les rubriques « ville partenaire » et « ville concernée » : *partenaire* si dans la ville se trouve un des porteurs du projet ; *concernée* si la ville est le lieu d'application du projet. Ces deux rubriques sont remplies par 1 ou 0 (pour oui ou non).

Trois cas de figures se présentent :

- la ville est partenaire **et** concernée : le porteur du projet se trouve dans la ville, et le projet porte sur la ville.
- La ville est partenaire **mais pas** concernée : le projet porte sur un autre lieu que la ville (c'est souvent le cas de projets zonaux portés par des institutions régionales) ;
- La ville est concernée **mais pas** partenaire : la ville bénéficie du financement du projet tout en n'y étant pas associée.

Dans le cas où la ville est « partenaire », la dernière colonne du tableau sur le « type de partenaire » est remplie. Les différents cas sont les suivants :

- COM\_INTERCOM : le partenaire est une commune ou une structure intercommunale ;
- REG : le partenaire est une collectivité locale d'assise supérieure aux intercommunales : institutions départementales, régionales, provinciales ou du Land, services de l'Etat, agences de l'eau, ONF
- SERV\_PUB : le partenaire relève du service public : hôpital, université, services sociaux, bureau d'étude public comme le BRGM, etc.
- FP : organisme de formation professionnelle ou continue
- OFF : offices du tourisme, musées, planétarium, théâtres
- ASSO : association loi 1901, ASBL, e.v, fondations religieuses
- ASSO\_PROF : association patronale, syndicat professionnel, CCI
- ENTR : entreprises privées, GMBH

## **2. Méthodologie pour les projets Interreg IIC (transnational)**

L'analyse porte sur les projets Interreg IIC, qui ont été menés à terme, et non sur ceux d'Interreg IIIB qui sont en cours.

### ***A. Source***

Les 45 projets qui ont été réalisés avec le programme Interreg sont présentés dans un compendium :

Interreg IIC NWMA Secretariat. – Compendium of approved projects, 1998-2001. – Londres : NWMA, 2001. – n.p.

Chaque projet y est détaillé suivant les rubriques suivante : le contexte du projet ; ses objectifs ; les actions entreprises ; les résultats. Une carte est ajoutée précisant la localisation des partenaires, et l'espace concerné par le projet.

## **B. Grille d'analyse**

Il n'a pas été possible d'employer exactement la même méthode que celle développée pour les projets transfrontaliers, car les projets Interreg IIC consistent presque exclusivement en études, ce qui rend caduques les catégories de dépouillement relatives aux résultats et au public concerné. Dans un souci de développer une méthode qui soit reproductible à d'autres espaces transnationaux, les catégories d'analyse sont issues d'une recherche exploratoire sur trois espaces : l'AMNO, l'Arc atlantique et l'espace CADSES<sup>15</sup>.

Le dépouillement a porté sur 4 catégories d'analyse :

- le thème du projet :
  - ECO, projets soutenant une filière économique, ou une catégorie d'acteurs économiques ;
  - ENV, projets aidant à la préservation d'un patrimoine commun (air, eau, biodiversité, culture) ;
  - ACC, projets favorisant l'accessibilité et/ou les échanges matériels et immatériels ;
  - IMG, projets favorisant l'attractivité de l'espace concerné en termes d'image et/ou de qualité de la vie.  
Ces différents items ne s'excluent pas l'un l'autre ; il est fréquent qu'un projet se rattache à au moins deux d'entre eux.
- La portée spatiale du projet : le projet concerne-t-il toute la zone de l'AMNO ; ou seulement une partie ; ou des infrastructures linéaires ; ou quelques points dans l'espace.
- Le type de partenaire, différencié en 8 items :
  - ENTRPI, les entreprises, PME, cabinets privés de consultants ;
  - GRIPRI, les groupements d'intérêt privé (associations patronales) ;
  - GRIPUB, groupements d'intérêt public (agences de développement, agences d'urbanisme au service de collectivités locales ou territoriales, les parcs naturels régionaux, etc.)
  - ORCONS, organismes consulaires (Chambres de commerce et d'industrie en France, ports gérés par des CCI, etc.) ;
  - COLLOC, les collectivités locales (communes et groupements de communes) ;
  - COLREG, les collectivités régionales (conseils généraux ou régionaux en France, province ou région en Belgique, province aux Pays-Bas, régions ou comté au Royaume-Uni... entités se situant aux niveaux NUTS II ou NUTS III) ;

---

<sup>15</sup> Cette recherche exploratoire a été menée dans le cadre du lot scientifique 1.1.1 d'ORATE. La participation française, pilotée par Nadine Cattan, traite, entre autres, des réseaux de villes thématiques. L'étude sur les réseaux de villes en contexte transnational est réalisée par Juliette Cristescu (ESO) Grégory Hamez (CRIA) et Guillaume Lesecq (UMR Géographie Cités).

- UNIVER, les universités et centres publics de recherche (CNRS, INSERM, etc.)
- ORETAT, les organismes relevant des autorités centrales (ministères, établissements publics, services déconcentrés de l'État gérant les ressources en eau, la protection de l'environnement, etc.)
- La perspective transnationale. Le projet vise-t-il à bâtir une réelle vision transnationale qui transcende les appartenances nationales, ou bien consiste-t-il en un échange de bonnes pratiques entre partenaires de différents pays ?

Une partie de cette méthode a été publiée dans le Troisième rapport intermédiaire d'ORATE 1.1.1, avec application à l'espace CADSES. Le rapport final d'ORATE 1.1.1 contiendra la version définitive de la méthode, avec les résultats sur les espaces de l'Aire métropolitaine de l'Europe du nord-ouest, sur l'Arc Atlantique et sur CADSES.